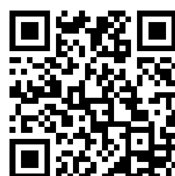
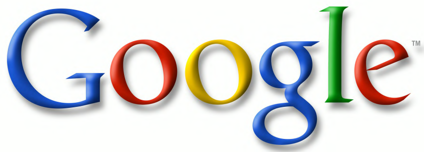
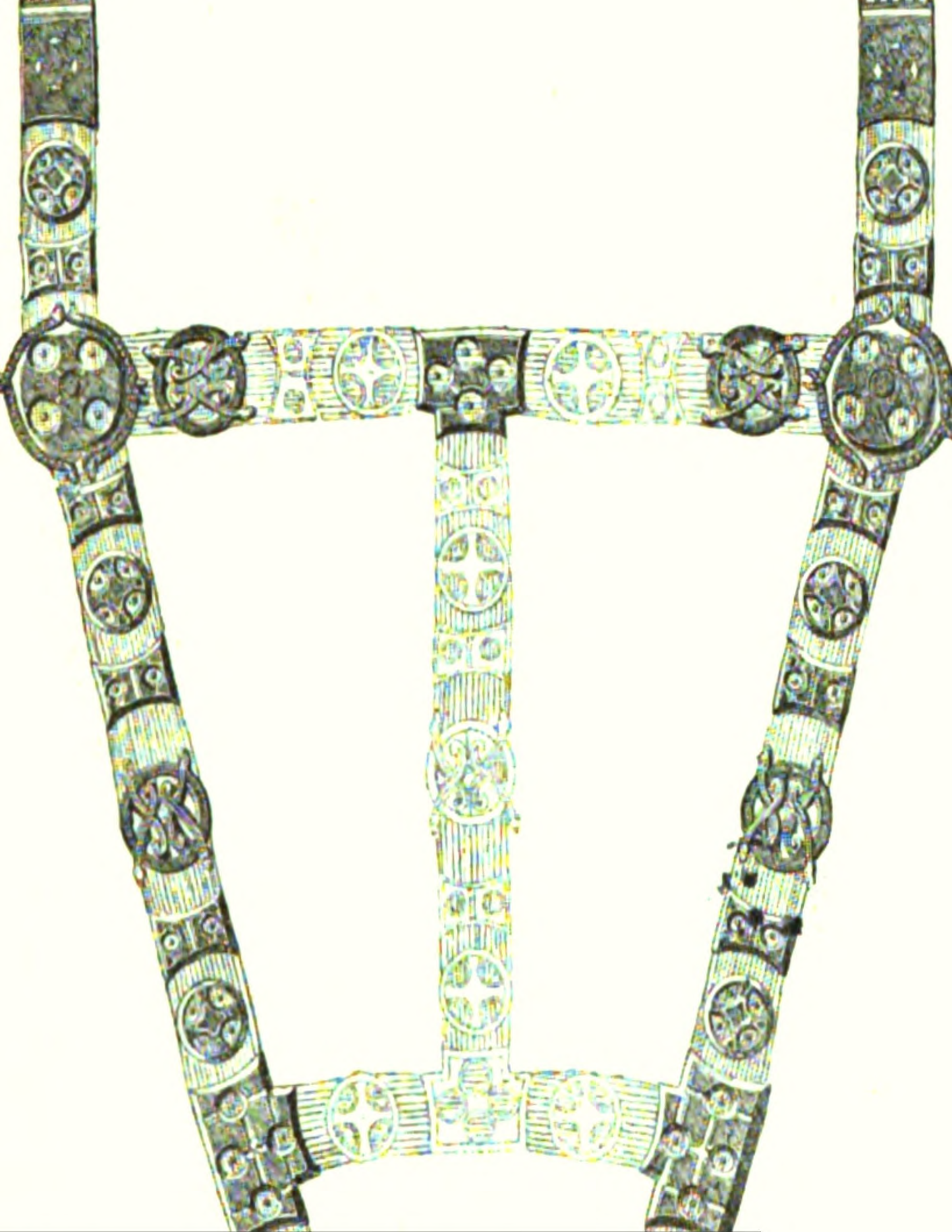
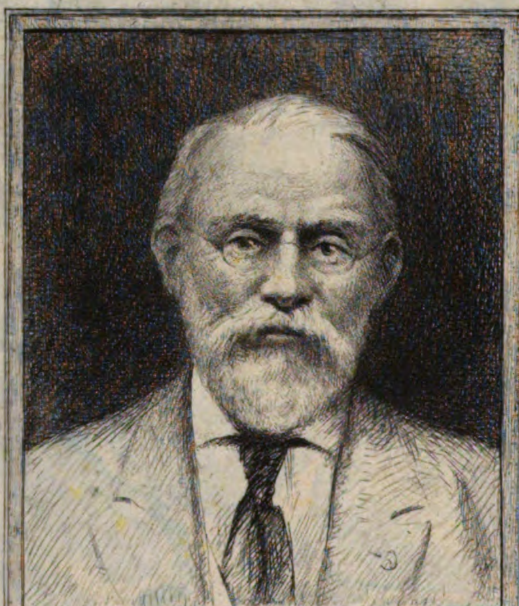


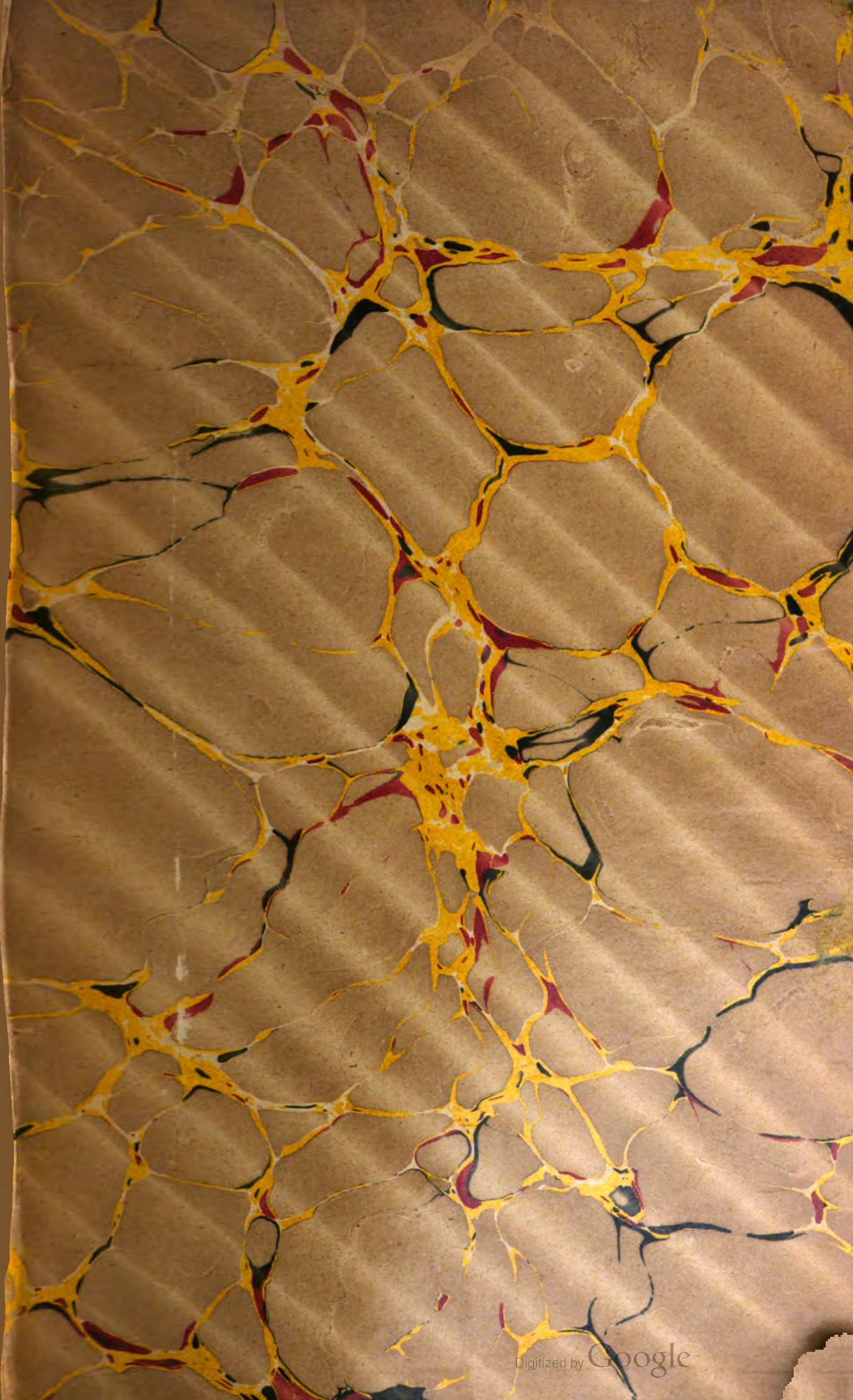




Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France

Société des antiquaires de France





Publication trimestrielle. Fascicule supplémentaire.

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME DIXIÈME

MÉMOIRES 1889



PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC XC

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME CINQUANTIÈME

CINQUIÈME SÉRIE, TOME X

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME DIXIÈME



PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC LXXXIX

SAINT GERMIER

ÉVÊQUE DE TOULOUSE AU VIe SIÈCLE.

EXAMEN CRITIQUE DE LA *VIE*.

Par M. l'abbé Douais, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 26 juin et 17 juillet 1889.

Le P. Papebrock a publié dans les *Acta Sanctorum*, sous la date du 16 mai[1], le *Vita sancti Germerii*, jusqu'à lui connu seulement de quelques érudits toulousains. Depuis, les critiques se sont plus d'une fois arrêtés à ce texte, curieux et digne à tous égards de fixer leur attention. Mais, tandis que les uns l'ont accepté sans examen et de confiance, les autres n'ont pas su en démêler le sens historique ; quelques-uns n'y ont vu qu'un récit sans autorité. « Hors quelques faits généraux, disait Baillet, on ne sçait plus ce qu'on en doit recevoir ou rejetter[2]. » Victor Le Clerc se croyait quitte envers lui en en faisant une

1. *Act. SS. maii,* t. III, p. 592. Paris, 1680.
2. *Les vies des saints.* 16 mai. *Table critique,* t. IV, p. xiv. Paris, 1739.

simple mention[1]; et M. Longnon l'a déclaré « un ouvrage peu digne de foi[2]. »

Personne, du reste, depuis le P. Papebrock, ne l'a soumis à un examen approfondi; et les notes du célèbre bollandiste sont insuffisantes, sans compter qu'il a donné une édition qui n'est pas sans reproche.

Rechercher si le *Vita sancti Germerii* contient des données historiques et les déterminer : tel est donc l'objet de ce court travail qui se divise naturellement en deux parties : I. LA VIE DE SAINT GERMIER; II. *Examen critique de* LA VIE DE SAINT GERMIER.

I.

LA *VIE* DE SAINT GERMIER.

Deux questions se posent tout d'abord : 1° Quelle est la valeur relative des manuscrits de la *Vie de saint Germier?* 2° Quel est l'auteur, ou quels sont les auteurs de la *Vie?* Essayons d'y répondre.

1° LA *VIE* MANUSCRITE DE SAINT GERMIER.

Une *Vie* manuscrite de saint Germier, évêque de Toulouse, figure parmi les œuvres de Bernard Gui, le célèbre dominicain, qui, après avoir exercé

1. *Histoire littéraire de la France,* XXI, p. 584.
2. *Géographie des Gaules au VI[e] siècle,* p. 539. Paris, 1878.

la charge d'inquisiteur à Toulouse pendant dix-sept ans, fut élevé sur le siège épiscopal de Lodève (Hérault), et mourut à Lauroux (Hérault) le 30 décembre 1331[1]. Elle se trouve d'abord dans un recueil original de vingt de ses écrits; c'est aujourd'hui le manuscrit 450 de la Bibliothèque publique de Toulouse[2]; elle figure ensuite dans la IV[e] partie de son *Sanctoral*, où l'éditeur Pierre Gui, dominicain et neveu de Bernard[3], l'a insérée : c'est aujourd'hui le manuscrit 481 de la Bibliothèque publique de Toulouse[4], édition originale de cette curieuse compilation. Je me trompe un peu. Cette *Vie* de saint Germier prouve qu'il ne faut pas voir dans le *Sanctoral* une simple compilation : Bernard Gui a résumé, en mettant les miracles à leur place chronologique, la *Vie* que nous lisons dans le manuscrit 477 de la Bibliothèque publique de Toulouse[5]. Catel, qui en bien des points a devancé la critique de son siècle, l'a très

1. Voy. sa notice dans mes *Frères Prêcheurs en Gascogne au XIII[e] et au XIV[e] siècle*, p. 383, et aussi dans ma *Préface* à l'édition de sa *Practica inquisitionis*, p. vj.

2. Fol. 227. Dans ce même ms., fol. 247 *d*, est une *Vie* résumée de celle-ci par Bernard Gui, qui l'inséra dans son ouvrage *Nomina episcoporum Tholose*.

3. Voy. la notice de Pierre Gui dans mes *Frères Prêcheurs en Gascogne*, p. 453.

4. Fol. 71 *c*. La Bibl. nat. possède deux exemplaires du *Sanctoral*. La *Vie* de saint Germier s'y trouve. Ms. 5406, fol. 87 v°; ms. 5407, fol. 92 v°.

5. Fol. 162 *c*.

bien vu : cela ressort de la comparaison des deux textes. « Cette vie de sainct Germier, dit-il, n'a pas esté escrite seulement par Frère Bernard Guido, car il y en a un[e] quasi semblable (escrite toutefois en autres termes) qui fut tirée d'un ancien livre contenant les vies des saincts, dont l'extraict fut tiré en l'an 1245, longtemps avant que Guido vesquit[1]. »

Catel fait ici allusion à l'extrait qui, au mois de mai 1245, entra dans le Cartulaire de l'abbaye de Lézat[2], où nous le lisons encore sous le titre : *De territorio et monasterio Ducorum et ecclesia Sancti Saturnini*. C'est le passage où est racontée la donation de Clovis, « in territorio Ducorum, » la construction de l'église Saint-Sernin en ce lieu, et la fondation du monastère de Saint-Martin en ce même lieu, à l'endroit appelé Roviniac. Les moines de Lézat, considérant ce récit comme leur titre de possession du prieuré de Saint-Germier de Muret, en firent authentiquer l'extrait par deux notaires, qui attestèrent qu'il avait été tiré d'une « Vie de saint Germier, écrite dans un livre du monastère de Lézat, contenant beaucoup de vies de saints, » *de Vita sancti Germerii que scripta erat in quodam libro monasterii Lesatensis in quo multe Vite sanctorum scripte continebantur*[3]. C'est

1. *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, p. 837 (1633).

2. Bibl. nat., fonds latin 9189, fol. 268. Cf. *Hist. gén. de Languedoc*, IV, 709. Éd. Privat.

3. Voici la déclaration des notaires : « Hoc scriptum et

de ce recueil de Vies de saints que le *Vita sancti Germerii* est passé dans le manuscrit 477 de la Bibliothèque de Toulouse, qui est du commencement du XIV[e] siècle et qui a appartenu à B. Gui. Il ne semble pas cependant qu'il ait fait usage de ce manuscrit pour la rédaction de la *Vie* de saint Germier, car il parle du lieu de Roviniac, tandis que le copiste du XIV[e] siècle ne le mentionne point. Dans le cas contraire, pour rédiger la partie du séjour de saint Germier à Ox, *in loco Ducorum*, il aura eu sous les yeux le Cartulaire de Lézat.

Quoi qu'il en soit, au XVII[e] siècle, le P. Odon de Gissey, jésuite, fit une copie de la *Vie* sur le manuscrit 477; ce qui le prouve, c'est d'abord que les Bollandistes publièrent la *Vie* d'après un manuscrit de Toulouse, ensuite que ni dans la *Vie* manuscrite ni dans la *Vie* imprimée il n'est question du lieu de Roviniac, mentionné dans les *Vies* dues à la plume de Bernard Gui.

translatum de Vita sancti Germerii, que scripta erat in quodam libro monasterii Lesatensis in quo multe Vite sanctorum scripte continebantur eisdem verbis et nominibus, mense madii, regnante Ludovico rege Francorum, Raimundo Tholosano comite, Raimundo episcopo, anno ab incarnatione Domini M° CC° XL° V°. Hujus scripti translati sunt testes Raimundus Jordani, publicus notarius Lesati, et Raimundus de Monte alto, publicus notarius Salve terre de Sancto Episcopuo, et idem Arnaldus Raimundi de Villanova, publicus notarius, qui hoc scripsit. Ego Raimundus Jordani subscribo. Raimundus de Monte alto subscripsit. »

Le célèbre P. Poussines, ayant trouvé cette copie à Toulouse au milieu des papiers laissés par le P. de Gissey, l'envoya au P. Papebrock, qui publia la *Vie* d'après cette copie dans les *Acta Sanctorum* sous la date du 16 mai[1], jour de la fête de saint Germier. Le texte qu'il donna n'est pas rigoureusement conforme à celui du manuscrit, ni très pur. On y constate des omissions; si elles portent sur des mots importants, on le verra plus loin. Il a été, de plus, retouché en plus d'un endroit. Je ne parle pas simplement des transpositions de mots dans la même phrase : elles sont fréquentes; mais encore des mots ont été changés : par exemple *presbiteratus* a été mis pour *presulatus*[2], *indigorum*, qui n'est pas latin, pour *indigentium*[3], *quaesitores* pour *precursores* : ms. : « Misit quoque rex in omni regno suo precursores ut solicite eum quererent. » Boll. : « Et misit rex quaesitores ut eum solicite quaererent[4]. » Or, le mot *presbiteratus* n'a nullement le sens de *presulatus*, évêché; et l'expression *quaesitores*, peu en usage avant le XIV[e] siècle, si même elle a été employée, induirait en erreur sur la date de la composition de la *Vie* du manuscrit 477 de la Bibliothèque de Toulouse.

Aussi, après une minutieuse collation, je crois

1. *Acta SS. maii,* III, 588 et suiv. Éd. Palmé.
2. N° 2.
3. N° 2.
4. N° 5.

devoir abandonner le texte des Bollandistes pour suivre le texte du manuscrit 477 de la bibliothèque de Toulouse. Ce n'est pas toutefois qu'il présente les caractères d'une fidélité absolue. Une première lecture laisse soupçonner plus d'une erreur de copiste. Avec un peu d'attention, on peut en noter et en corriger les fautes ; et le fragment transcrit dans le Cartulaire de Lézat avec un grand soin ne montre que trop la supériorité du texte du recueil de Vies de saints du monastère de Lézat. Cependant, comme la *Vie* du manuscrit 477 est la seule jusqu'ici connue qui nous soit parvenue, il faut bien se résigner à la suivre. Du reste, pour donner satisfaction à toutes les exigences, je publie les quatre textes, fragment de *Vie* ou *Vie*, que nous avons :

1° *Vita sancti Germerii*, Bibliothèque de la ville de Toulouse, ms. 477.

2° *Fragmentum vitae sancti Germerii*, dans Cartulaire de Lézat, Bibl. nat., fonds latin 9189.

3° *Sancti Germerii* [*Vita*], par Bernard Gui. Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 450.

4° Seconde *Vie* de saint Germier par Bernard Gui dans *Nomina episcoporum Tholose*. Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 450.

Ainsi le lecteur aura sous les yeux tous les textes connus.

2° LES AUTEURS DE LA *VIE*.

Il est manifeste que la *Vie* manuscrite n'a pas

été écrite par un contemporain de saint Germier, sans parler du récit d'un miracle récent par lequel elle se termine : la couleur générale n'en est point mérovingienne.

M. Longnon en recule la rédaction jusqu'au XIIe siècle et il l'attribue à Tornoald. « Tornoald, dit-il, n'est connu que par un ouvrage, peu digne de foi, écrit seulement au XIIe siècle, la Vie de saint Germer, évêque de Toulouse[1]. » Vérification faite, Tornoald est, d'après la *Vie*, l'évêque qui donna à saint Germier la consécration épiscopale, mais rien de plus.

Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, qui n'ont pas eu une telle distraction, écrivent avec plus de vraisemblance : « Il paroit que l'auteur étoit religieux de Saint-Germier, auprès de Muret, où il y avoit, en effet, anciennement un prieuré conventuel[2]. » Ils en placent la rédaction à la fin du XIe siècle.

Cette *Vie* a été évidemment rédigée par un clerc. La disposition générale est bonne. Il me paraît également certain que l'auteur avait sous les yeux une vie antérieure : il lui a emprunté le cadre et quelques données, nous verrons tout à l'heure lesquelles. Peut-être un des prêtres atta-

1. *Géographie de la Gaule au VIe siècle,* p. 539.

2. T. II, n. 69, p. 152. Éd. Privat. Ce prieuré fut donné en 948 à l'abbaye de Lézat. *Cartulaire de l'abbaye de Lézat,* Bibl. nat., ms. 9189, fonds latin. Cf. *Hist. génér. de Languedoc,* IV, 709; V, 1728.

chés à saint Germier composa-t-il une première *Vie*. C'était beaucoup l'usage sous les Mérovingiens de fixer dans quelques pages substantielles les principaux traits de la vie des plus saints personnages, évêques ou abbés : ainsi pour saint Remi[1], pour saint Maixent[2], pour saint Vivien[3]. Ces *Vies* servirent beaucoup à Grégoire de Tours, qui les eut à sa disposition et qui y renvoyait ses lecteurs[4]. Plus tard on ajouta des récits de miracles ; les *Vies* se multiplièrent[5] et il faut beaucoup regretter qu'on ait alors touché aux rédactions primitives. Les vies des saints de ces temps reculés ne nous sont ainsi parvenues que dans leur seconde ou même troisième forme. Les *Acta Sanctorum* de l'ordre de Saint-Benoît ne contiennent guère que des textes de cette façon, dans

1. Greg. Turon., *Historia Franc.*, lib. II, cap. xxxi, cap. xxxvii.
2. Greg. Turon., *Historia Franc.*, lib. II, cap. xxxvii.
3. Greg. Turon., *De gloria confess.*, cap. lviii.
4. M. Kurth, *Les sources de l'histoire de Clovis dans Grégoire de Tours*, dans *Revue des Quest. hist.*, n° d'octobre 1888, p. 403 et suiv.; M. Lécrivain, *Un épisode inconnu de l'histoire des Wisigoths*, dans les *Annales du Midi*, n° de janvier 1889, p. 47.
5. Saint Ghislain en offre un exemple assez remarquable. Voy. *Analecta bollandiana*, t. VI (1887), pp. 209-300; t. V (1886), pp. 209-294. Voy. de même *Vita S. Audoeni, Rotomagensis episcopi*, publiée par M. l'abbé Sauvage (*Analecta bollandiana*, t. V (1886), pp. 67-146); *Vita sancti Sigiranni primi abbatis Longoretensis in dioecesi Bituricensi, seculo VII* (*Anal. bolland.*, t. III (1884), pp. 378-407); *Vita sancti Pauli episcopi Leonensis* (*Anal. bolland.*, t. I, pp. 208-258).

les deux premiers volumes du moins. Pour ce qui regarde le *Vita sancti Germerii*, il y a eu, dis-je, une rédaction ancienne. Elle est déjà indiquée par cet avis de l'anonyme du XIe siècle : « Quorum (clericorum) unus Pretiosus sanctissimi confessoris Germerii vitam vel actus longe post scripsisse peribetur. » Ce n'est pas à dire pour cela qu'il faille regarder Pretiosus, un des deux *clerici* qui auraient vécu auprès du saint, comme l'auteur de cette vie primitive. L'anonyme du XIe siècle nous a mis en garde contre toute surprise : « Longe post scripsisse videtur, » dit-il. Pretiosus était à peu près du même âge que le saint, qui est mort au moins septuagénaire ; il n'a pas vécu longtemps encore, *longe post*, après lui.

Il y a une seconde raison d'admettre une rédaction primitive. Je l'indique simplement sans y insister. On remarquera l'expression dont l'anonyme se sert pour dire que le saint, ayant atteint l'âge de la majorité, fut ordonné sous-diacre, « Cum vero ad legitimam pervenisset etatem. » Or, l'expression *aetas legitima* est d'origine barbare. Elle est plusieurs fois employée dans les lois dites *Lois des Lombards*, d'abord dans le code du roi Rothar (643)[1] et ensuite dans les *Lois* du roi Luitprand (721)[2]. Elle se

1. N° 155. Pertz, *Leges*, t. IV, p. 323.

2. N° 19. Pertz, *Leges*, t. IV, p. 116; n° 99, *ibid.*, p. 148; n° 117, *ibid.*, p. 155. — « *De aetate, in quantis annis debeat esse legitima aetas.* Hoc prospeximus, ut intra decem et octo

rencontre également dans Grégoire de Tours. Je cite un seul exemple, mais qui s'applique à une personne étrangère à la famille royale : « Lupicinus ab exordio aetatis suae, » écrit Grégoire de Tours, « Deum toto requirens corde, litteris institutus, cum ad legitimam transiisset aetatem, genitore cogente, cum animi non praeberet consensum, sponsali vinculo nectitur[1]. » Grégoire n'a pas emprunté ce langage au droit romain, car dans le Code Théodosien la majorité est désignée par l'expression « perfecta aetas[2] » : c'est le vocabulaire barbare qui le lui fournit. Il ne semble pas, du reste, qu'à Toulouse, au XII[e] siècle, elle fût employée, s'il faut s'en rapporter à un testament de 1197. Le testateur Terrin Martin exprime la volonté qu'il soit fait un partage égal de ses biens entre ses trois enfants; et ceux-ci n'agissent comme héritiers des biens du père que quand ils sont « in perfecta etate constituti[3]. »

annos non sit legitimus homo res suas alienandum. » *Luitpr. Leges*, n° 19. — « Si infans ante decem et octo annos, quod nos instituimus ut sit legitima aetas. » N° 117.

1. *Vitae patrum*, I, I. *Patr. lat.*, t. LXXI, col. 1011. — Cf. *Hist. Franc.*, lib. VI, cap. IV.

2. 3 C. Theod. de sponsalibus, et § ult.

3. Archives de la Haute-Garonne. H Daurade. Legs pies, liasse 6. De même dans le testament de Guillaume Henard de Saint-Pastou, du 10 septembre 1333, la majorité est désignée par l'expression *perfecta aetas*. Elle est fixée à quatorze ans. Il fait héritier universel son fils Aymeric, et, s'il meurt « antequam veniret ad perfectam etatem XIIII[or] annorum, » son propre père. Communiqué par M. de Saint-Pastou.

Sans doute l'expression « aetás perfecta, » signifiant la majorité, se trouve dans la *Loi des Visigoths*[1], qui avaient établi la capitale de leur royaume à Toulouse, où ils sont restés pendant quatre-vingt-huit ans (418-507). Il n'est donc que plus remarquable que l'anonyme du XIe siècle ne l'ait pas employée. C'est qu'il avait sous les yeux une *Vie* rédigée à une époque où cette expression était courante, c'est-à-dire au VIIe ou au VIIIe siècle.

Ainsi, le *Vita sancti Germerii* a eu deux auteurs au moins.

Il faut se demander maintenant si le second s'est inspiré de l'œuvre du premier. Pour répondre tout de suite, en attendant la preuve, il me semble que la *Vie* ancienne a été fondue dans celle du XIe siècle, où on peut la reconnaître encore.

Une réflexion amenée par la ressemblance des noms, une véritable homonymie dans certains documents, s'impose tout d'abord. Moins d'un siècle seulement après saint Germier a vécu dans le diocèse de Beauvais saint Germer (*Geremarus*), qui est mort vers 658, après avoir fondé une abbaye appelée de son nom Saint-Germer-en-Flaye[2]. Nous avons une *Vie* de saint Germer[3]. Mabillon a fait remarquer qu'elle est ancienne,

1. Lib. tertius, IIII. Dans Bouquet, *Rec. des Hist. des Gaules*, t. IV, p. 322.
2. Aujourd'hui Le Coudray-Saint-Germer, Oise.
3. *Vita S. Geremari abbatis Flaviacensis primi*, dans *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, II, 455.

antérieure à l'invasion des Normands. « Hujus Vitae scriptor, » dit-il, « antiquissimus est, et, si non fallit conjectura, fere aequalis. » L'abbaye de Saint-Germer (Oise) était sans doute éloignée de celle de Saint-Pierre de Lézat (Ariège); mais la fréquence des relations des abbayes de la même règle permet d'admettre qu'elle y était connue au XI[e] siècle, époque probable du remaniement du *Vita sancti Germerii*. Le fils de saint Germer, Amalbert, était, du reste, mort en Gascogne vers 648, et cette mort mit en relief la vertu du saint[1]. En tout cas, il faut noter que le *Vita sancti Germerii urbis Tholose episcopi* et le *Vita s. Geremari abbatis Flaviacensis primi* ne se ressemblent à peu près en rien. Sans doute, enfants, l'un et l'autre saint réussissent parfaitement à confier à leur mémoire le texte des Écritures ; plus tard, ils pratiquent à un degré éminent la charité envers les pauvres ; Germer est appelé à la cour par le roi Dagobert, et Germier par Clovis ; encore faut-il remarquer que Germer passe de longues années à la cour de Dagobert, où il se marie, tandis que Germier, alors évêque, ne voit Clovis qu'un moment. Les deux saints donnent l'exemple des mêmes vertus. Mais en tout le reste, époque, situation, ministère, fondations, leurs *Vies* diffèrent totalement. L'auteur du *Vita sancti Germerii*, s'il est permis de le conclure de cet unique

1. N[os] 18-26.

rapprochement, ne s'est donc pas laissé détourner de son héros, dont une *Vie* primitive lui retraçait les traits fidèles.

Le *Vita sancti Geremari* me suggère une seconde réflexion. La rédaction en est ancienne; il n'est que plus étonnant qu'il renferme si peu de traces de la langue proprement mérovingienne : *Duces et Comites* [1], *capitis comam deponere* [2], c'est tout ce qu'on peut y recueillir; puis quelques rares traits appartenant à la monarchie franque [3]. Dû à la plume d'un clerc instruit, on s'explique aisément que ce *Vita* ait été rédigé dans la langue ecclésiastique. Cette remarque s'applique à la plupart des *Vies des saints de l'ordre de Saint-Benoît* du VIe, du VIIe et du VIIIe siècle que Mabillon a publiées. Bien plus, lisez la Vie de saint Remi, de saint Maixent, de saint Vivien dans Grégoire de Tours, ou plutôt dans ce que Grégoire de Tours en a donné [4], et ce même fait ne pourra que vous frapper. Or, il n'en va pas tout à fait de la sorte pour le *Vita sancti Germerii*. Remanié au XIe siècle, des traits mérovingiens s'y rencontrent cependant, comme nous le verrons, et en plus grand nombre que dans beaucoup de pièces anciennes. Cette particularité, bien faite pour le

1. N° 6.
2. N° 12.
3. N°s 7, 8, 12.
4. *Historia Franc.*, lib. II, cap. XXXI, XXXVII; *De gloria confessorum*, cap. LVIII.

recommander, est ici d'autant plus digne d'attention que la région pyrénéenne a, beaucoup moins que le nord de la France, été un pays mérovingien, bien que plusieurs des personnages influents de la contrée, quelques évêques notamment, se soient montrés très favorables aux Francs, comme nous le verrons.

Enfin, comment ne pas faire remarquer l'estime particulière de l'abbaye de Lézat au XIII[e] siècle pour le *Vita sancti Germerii?* C'est de septembre 1247 à août 1249 que le Cartulaire de l'abbaye fut transcrit, d'après un cartulaire du XII[e] siècle et d'après les originaux[1], par les soins de l'abbé Pierre de Dalbs (1241-1254)[2], auparavant prieur de la Daurade à Toulouse[3]. Or, le passage du *Vita* relatif à l'entrevue de Clovis et de saint Germier et à la donation par le roi à l'évêque du territoire d'Ox, commune de Muret (Haute-Garonne), y a été reproduit. Il tenait lieu du titre de la fondation qui faisait défaut. Sa présence dans le Cartulaire prouve deux choses : que les moines de Lézat, dont l'abbaye possédait le prieuré de Saint-Germier depuis 948, faisaient remonter à Clovis la donation d'Ox et que cette tradition toulousaine n'était contredite par aucune autre. Ils croyaient donc que le *Vita sancti Germerii* n'était

1. Bibl. nat., fonds latin n° 9189.
2. *Gallia christ.*, XIII, 211. *Hist. génér. de Languedoc,* V, 1791-1810.
3. *Gallia christ.*, XIII, 105.

pas sans valeur historique. Qu'il représente un récit ancien remanié, cela n'est pas contestable, avec d'autant plus de raison que les remaniements sont faciles à reconnaître et que sans beaucoup de peine on peut les en détacher. Retranchez, en effet, d'abord les récits de miracles, ensuite les parties narratives, qui n'appartiennent qu'à l'amplification, et vous aurez un texte court sans doute, mais bon, à peu près la *Vie* primitive. Il est remarquable combien certaines parties du *Vita* présentent une allure franche; elles paraissent être d'une seule venue, et n'éveillent, sauf deux ou trois erreurs de copiste, aucun soupçon; c'est par exemple le n° 1, le n° 2, le n° 9, et aussi en partie le n° 6, le n° 7, le n° 11; ils forment un contraste sensible avec les autres parties du *Vita*, gâtées par de trop nombreuses et peu équivoques surcharges. Cependant ne nous hâtons pas pour ce motif de rejeter celles-ci totalement et sans autre examen. Elles se trouvent là, parce qu'elles recouvrent plus d'une pierre de l'édifice primitif. Nous espérons le montrer par l'examen de détail auquel il faut maintenant soumettre le *Vita*.

II.

EXAMEN CRITIQUE DE LA *VIE DE SAINT GERMIER*.

1° L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE SAINT GERMIER JUSQU'A L'ÉPISCOPAT.

N° 1. — « Temporibus gloriosissimi Clodovei principis. » C'est par ces mots que l'hagiographe fixe l'époque à laquelle saint Germier a vécu. Il avait trente-trois ans quand il fut élevé à l'épiscopat, dit le *Vita*, n° 5. Il fut consacré évêque de Toulouse au plus tôt en 507 [1], au plus tard en 511 [2]. Sa naissance se placerait donc entre 474 et 478. Si Angoulême fut sa patrie — c'est un point que nous discuterons plus loin — il resta sujet des rois Wisigoths jusqu'en 507 [3]; comme Clovis, vainqueur des Wisigoths, est mort en 511, il ne fut sujet de ce roi que quatre ans au plus; la plus importante partie de sa vie n'appartient pas au règne du roi des Francs, victorieux à Vouillé. Cependant le *Vita* dit : « Temporibus gloriosissimi Clodovei. » Pour l'hagiographe du VII[e] ou du VIII[e] siècle, en effet, la grande figure

1. Heraclianus, son prédécesseur immédiat, a souscrit le concile d'Agde de 506. *Gallia christ.*, XIII, 7. Nouv. édit.

2. Clovis est mort en 511. Nous verrons plus bas qu'il eut une entrevue avec saint Germier, déjà évêque de Toulouse.

3. M. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI[e] siècle*, Atlas, cart. I.

du fondateur de la monarchie franque se détachait seule sur le fond troublé de l'histoire de la fin du ve siècle. Qu'avaient affaire ici les Wisigoths dépossédés de Toulouse pour toujours en 507? La rencontre du saint et du roi des Francs, qu'il va raconter en lui donnant de grandes proportions, explique à elle seule cette manière de parler. Dans le cas où cette première indication appartiendrait à l'anonyme du XIe siècle, elle n'est pas fausse sensiblement.

N° 5. — Avec le P. Papebrock qui a substitué *Incolesmis* à *Jerosolimis*[1], on peut placer à Angoulême le berceau de saint Germier.

Dans le manuscrit, le roi Clovis lui demande : « Quis es tu? Aut unde es? Aut quod nomen habes? »

Le saint répond : « A baptismo Germerius vocor, in civitate Iherosolima natus sum. »

Mais il ajoute aussitôt : « In territorium Tholosanum deductus ad discendum litteras puritano (*sic*) missus sum. »

Ce passage contient peut-être quelque faute de transcription ; mais la pensée en est bien claire. Or, comment admettre qu'enfant, saint Germier aurait été envoyé de Jérusalem à Toulouse pour apprendre les rudiments de la grammaire? C'est bien loin ; et pourtant, après les premières études, il rentre dans sa famille. D'ailleurs il est ordonné

1. *Acta SS. maii*, III, p. 590. Éd. Palmé.

sous-diacre à Saintes, « in Santonica civitate subdiaconus factus, » et diacre « in termino[1] Yconio, » Yonsac, d'après l'abbé Salvan[2]. Le voilà qui se rapproche d'Angoulême. Vraisemblablement le copiste aura lu *Jherosolima* au lieu de *Incolisma*. Sa copie n'est pas, en effet, exempte de toute faute : « puritano » pour « a pueritia, » par exemple.

Le passage d'après lequel le saint, adolescent, « transito mari, Tholosanis partibus venit », ne saurait créer une sérieuse difficulté. Pendant tout le moyen âge, l'expression *mare* a été employée pour désigner une étendue d'eau navigable, mer ou rivière, ou même non navigable[3]. Nous interpréterons donc ces paroles dans ce sens que saint Germier se rendit à Toulouse par la Garonne; nous savons, en effet, que le fleuve était navigable de Bordeaux jusqu'à Toulouse. Que, si l'on veut maintenir la lecture « Jherosolima, » nous sommes autorisés à dire que vraisemblablement Jérusalem appartient à une donnée légendaire, celle d'après laquelle saint Germier, enfant, serait venu de loin à Toulouse pour étudier.

N° 1. — Le biographe célèbre la connaissance rapide que l'enfant, au sein de sa famille, acquit des Écritures : « Tanta suorum utpote religiosorum est a primevo enutritus cura, ut infra trium

1. N° 2, « in presulatu. »
2. *Histoire de l'église de Toulouse*, t. I, 228.
3. Voy. le *Glossarium* de Du Cange au mot *Mare*.

annorum et duorum spacia mensium omnem divinarum arripuisse feratur noticiam scripturarum. » Du IV[e] au VI[e] siècle et longtemps encore après, le goût universel des Écritures, le zèle des parents à en instruire leurs enfants, l'ardeur de ceux-ci à orner leur mémoire des textes sacrés tenaient lieu des maîtres et produisaient de magnifiques résultats. Ainsi Sozomène relate l'usage syrien de faire réciter aux enfants les saintes Écritures[1]. Dans sa jeunesse, Théodose le Jeune (421) avait appris par cœur les saintes Écritures[2]. Le paralytique de Rome bien connu, Servulus, savait par cœur toute la Bible[3]. Enfin, pour ne pas multiplier outre mesure ces exemples, Grégoire de Tours a vanté la connaissance des Écritures dans plusieurs des saints du V[e] et du VI[e] siècle qui ont vécu en Gaule et non loin de Toulouse, par exemple saint Quentin de Rodez[4], saint Léobard d'Auvergne[5]. On sait enfin que l'amour des Écri-

1. A l'occasion d'Eusèbe d'Émèse, dont il dit : ἐκ νέου τὲ κατὰ πάτριον ἔθος τους ἱεροὺς ἐκμαθὼν λόγους. *Hist. eccl.*, III, cap. VI. — Socrate dit : ἐκ νέας τε ἡλικίας τά ἱερὰ μαθὼν Γράμματα. *Hist. eccl.*, lib. II, cap. IX.

2. Διὸ καὶ τὰ ἱερὰ Γράμματα ἀπὸ στήθους ἀπήγγειλεν. Socrate, *Hist. eccl.*, lib. VII, cap. XXII.

3. Greg. Mag., Hom. XV *in Evang*.

4. *Vitae patrum*, cap. IV, IV.

5. *Ibid.*, cap. XX, II. — L'auteur de la *Vie de saint Paul*, premier évêque de Léon (Saint-Pol-de-Léon), qui a vécu au VI[e] siècle, fait remarquer qu'enfant il fut appliqué à l'étude des Écritures : « Quippe ab infantia inter alios, quos admodum ingeniosos ac lectioni cuderat deditos, fidei discipulos,

tures sous les Mérovingiens allait jusqu'à la superstition. Ainsi Chramne, se préparant à combattre les Saxons, avait placé son camp près de Dijon. « Je n'hésiterai pas à dire ce qui arriva le dimanche suivant, écrit Grégoire de Tours. Il y avait là le saint évêque Tétricus. Les clercs, ayant placé sur l'autel les trois livres des Prophéties, des Épîtres et des Évangiles, prièrent le Seigneur de faire connaître ce qui allait arriver à Chramne [1]. »

Retenons donc comme un trait antique les premières lignes de notre *Vita sancti Germerii*, qui nous montrent saint Germier encore enfant appliqué par ses propres parents à l'étude de l'Écriture et en acquérant rapidement la connaissance, par la mémoire sans doute.

N° 5. — Je verrais également un trait antique dans le passage d'après lequel saint Germier fut envoyé à Toulouse « ad discendum litteras. » Sans doute, il appartient au dialogue qui s'engage entre Clovis et l'évêque ; et il y a là une amplification maladroite, que l'on peut attribuer à l'anonyme du XI[e] siècle. Mais le nom, le lieu d'origine et celui de l'ordination semblent avoir été empruntés à un récit ancien, ou, du moins, à la tradi-

sacrae disciplinis scripturae adprime sapienterque eruditus... » (*Analecta bollandiana*, t. I (1882), p. 213.) — Saint Gaugeric, évêque de Cambrai, mort vers 619, savait, jeune encore, tout le psautier par cœur, « memoriter totum psalterium pontifici recitavit. » (*Anal. boll.*, t. VII (1888), p. 390.)

1. *Hist. Franc.*, lib. IV, cap. XVI.

tion; on a de la peine à admettre que l'hagiographe ait ici tout inventé. Ces données sont précises, nettes; elles énoncent des faits importants dans la vie du saint : faits que l'anonyme du XIe siècle aura déplacés dans le récit, pour les mettre dans la bouche du saint lui-même. Bernard Gui, qui a abrégé le *Vita sancti Germerii*, ne s'est pas fait un scrupule de déplacer les miracles : il les avait trouvés à la fin du récit, il les a mis à leur place chronologique. Or, c'est parmi ces données précises sur le nom, le lieu d'origine et l'ordination que nous lisons la mention de la venue du saint à Toulouse « ad discendum litteras. » Le séjour de l'enfant à Toulouse n'a rien que de vraisemblable, puisque Sidoine Apollinaire, qui est mort vers 488 et qui connaissait bien sa Gaule, appelle Toulouse la cité « palladienne[1]. » Il ne peut être admis cependant qu'avec une réserve, au moins. Le n° 1 est d'une rédaction simple, limpide, sincère ; en le lisant avec attention, aucun soupçon de surcharge ne traverse l'esprit. Là, l'enfant est élevé dans sa famille; adolescent, « cum ad iuvenilem pervenisset etatem, » il se rend à Toulouse, non toutefois pour étudier.

Nos 1, 2. — Le récit se continue, en effet. Le jeune homme quitte sa patrie et sa famille; il passe la mer, c'est-à-dire, selon notre interprétation,

1. Carmen VII, *Panegyr. Avito aug. socer dictus. Patr. lat.*, t. LVIII, col. 690.

qu'il remonte le cours de la Garonne pour se rendre à Toulouse, « adepturus a Domino centuplam remunerationem cum illis qui pro Xρisto sua omnia reliquerunt. » Il est accompagné de deux jeunes clercs, *clerici*, Placidius et Pretiosus. Ceux-ci appartenaient sans doute à cette classe d'hommes, assez nombreuse au v[e] et au vi[e] siècle, qui, consacrés à l'Église qu'ils payaient de leur service, pouvaient cependant continuer à rester dans le monde. Le saint avait levé le premier au baptême; il constitue le second son économe. A Toulouse, sa bonne conduite, ses mœurs, son caractère lui concilient l'affection de tout le monde, si bien qu'on lui fournit le nécessaire pour la nourriture et le vêtement. Quant à lui, il pourvoit déjà aux besoins des pauvres, auxquels il distribue le tiers des offrandes qu'on lui porte.

Cette partie du récit me paraît solide. Il est remarquable combien dans les premiers siècles l'action du texte des Évangiles a été grande sur les chrétiens. Quelques paroles du Seigneur avaient pour ainsi dire fait les martyrs, celles-ci, par exemple : « Si quis venit ad me et non odit patrem suum et matrem..... adhuc autem et animam suam, non potest meus esse discipulus » (Luc., XIV, 26). Il fallait être disposé à tout, même à la mort, pour se montrer vrai disciple du Christ : sans hésitation et avec joie, on mourait donc pour lui. Or, avec la paix et la liberté s'ouvrit, si je puis ainsi parler, une autre

école de sainteté. Saint Antoine en fut comme le premier maître. Dans une église il entendit ces paroles de l'Évangile : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez et donnez-le aux pauvres » (Matth., XIX, 21). Il s'en alla donc, il vendit ses biens et donna sa fortune aux pauvres par amour pour Dieu[1]. Or, telle est l'histoire de la plupart des saints de la période mérovingienne. Ils s'en vont; ils quittent leur patrie et leur famille; ils donnent leurs biens aux pauvres et font des fondations magnifiques, églises, monastères surtout. Vers l'année 500, Lupicinus et Romanus se retirent dans les montagnes du Jura[2]. Saint Abraham passe des régions de l'Euphrate à celles du Nil; puis, il vient en Gaule, et bâtit dans la *civitas* des Arvernes la basilique de Saint-Cyrice (vers 480)[3]. Saint Quentin, originaire d'Afrique, se fixe chez les Ruthènes. Évêque de Rodez (506), il avait l'habitude de dire aux gens de sa maison : « Succurrite, quaeso, succurrite[4]. » Ursus s'éloigne de Cahors et s'en va dans le pays de Bourges, où il fonde des monastères[5]. Saint Aubin, évêque d'Angers (538), avait commencé

1. Athanasius, *Vita sancti Antonii*, 2. — *Patr. grec.*, t. XXVI, 841.
2. Greg. Tur., *Vitae patrum*, cap. I, I. *Patr. lat.*, t. LXXI, col. 1011.
3. *Ibid.*, cap. III, I, col. 1021.
4. Gregor. Turon., *Vitae patrum*, cap. IV, I, IV, col. 1022, 1025.
5. *Ibid.*, cap. XVIII, I, et n. *a*, col. 1085.

par abandonner sa patrie [1]. C'est la parole évangélique : « Quoniam qui non renuntiat omnibus quae possidet, non potest Christi esse discipulus » (Luc., XIV, 33), qui explique la vie de l'abbé saint Marculfe [2]. Ces autres paroles : « Qui reliquerit domum, aut agros, vel possessiones, necnon et omnia quae sua sunt propter nomen meum, centuplum accipiet et vitam aeternam possidebit » (Matth., XIX, 29) ébranlèrent saint Sever, qui, abandonnant la Syrie, vint se fixer à Agde (Hérault) [3], etc.

On n'assurera pas évidemment que les *Vies* publiées par Mabillon ou données par Grégoire de Tours nous renseignent chacune exactement sur le lieu d'origine du saint. Mais l'éloignement de la patrie, le renoncement aux biens, le soin des pauvres sont des traits ordinaires, communs, qui forment comme la trame obligée de ces existences passées loin de toute fortune au service de Dieu et du prochain. Ils appartiennent à l'histoire du temps. Donner ses biens aux pauvres jusqu'à

1. D. Luc d'Achery et Mabillon, *Acta Sanctorum,* I, 102.

2. *Ibid.*, I, 120.

3. *Ibid.*, I, 548. De même saint Cassien quitte l'Égypte et vient déployer dans les Gaules son zèle charitable. *Vita sancti Cassiani episcopi*, dans *Analecta bollandiana*, t. IV (1885), pp. 159-166. Saint Cunibert, élevé sur le siège de Cologne « jussu principis Dagoberti, substantiam sui patrimonii sic amavit ut ecclesiis et egenis universa distribuens... » *Catal. cod. hagiograph. Bibl. reg. Brux.*, à Bollandianis edit., I, 244.

ne rien garder pour soi est alors regardé, non seulement comme une vertu excellente, mais encore comme la condition requise pour être disciple du Christ[1].

Quand donc le *Vita sancti Germerii* nous représente le jeune homme s'éloignant de sa famille et de sa patrie, se fixant à Toulouse, il ne dit rien que de très vraisemblable. Il est vrai que saint Germier ne vend pas ses biens, par la raison bien simple qu'étant simple adolescent il n'en a pas la libre disposition. Il était, ce semble, de riche famille, comme nous le verrons plus loin; on ne peut cependant l'assurer. Du moins, il ne peut mieux se conformer au programme évangélique et suivre les préférences de son époque, puisqu'il vit d'aumônes et distribue aux pauvres une large part des offrandes qu'il reçoit. Il reçoit et il donne : ce trait est de tous les temps; mais il est particulièrement mérovingien. Il emprunte à l'époque de saint Germier un caractère de certitude. Il est vrai qu'on ne voit pas comment, vivant de peu et ne possédant rien, il aurait pu faire de Pretiosus son économe, l'intendant de sa maison. Mais l'hagiographe aura ici confondu les époques : plus tard Pretiosus fut, comme nous le verrons, l'in-

1. Voy. *Vitae BB. Vitalis et Gaufridi, primi et secundi abbatum Saviniacensium in Normannia,* publiées par M. l'abbé Sauvage (*Anal. bolland.,* t. I (1882), pp. 355-410); *Vita sancti Anselmi Maeonensis, episcopi Polymartii in Etruria* (*Anal. boll.,* t. II (1883), pp. 270-278).

tendant du saint, d'abord pendant le temps du diaconat, et ensuite au temps de l'épiscopat de celui-ci.

N° 3. — C'est vers l'année 495 que saint Germier se retira à Toulouse, formant avec ses deux compagnons une communauté naissante, qui plus tard devait prendre à Ox (Haute-Garonne) un grand accroissement. Les Wisigoths dominaient encore Toulouse, capitale de leur vaste royaume. Or, tout le monde sait, et j'ai à peine besoin de le rappeler, que les Wisigoths suivaient la doctrine d'Arius, qui renversait totalement le dogme de la Trinité. Leurs rois n'avaient pas tous montré le zèle d'Euric (465-484), qui entrava les élections épiscopales et persécuta les catholiques. Mais tous combattirent l'influence de l'Église, grâce, entre autres moyens d'action, à un clergé actif[1]. Il ne semble pas que les Wisigoths ariens aient réussi à détourner les peuples du Midi de la foi catholique[2]. Du moins la lutte fit des victimes; et, à ne tenir compte que de la religion officielle, on peut dire que le royaume des Wisigoths fut divisé en deux croyances, la foi catholique et la doctrine arienne.

Cela étant, on ne peut que remarquer ce pas-

1. Sidon. Apollin., *Epist.*, lib. VI, epist. vi. *Patr. latin.*, t. LVIII, col. 569. — Lib. II, epist. ii. *Ibid.*, col. 445. — Gregorius Tur., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. xxv. — *Histoire générale de Languedoc*, livre V.

2. *Hist. génér. de Languedoc*, liv. V, ch. xxxii; t. I, p. 532.

sage de la *Vie* qui donne à penser. Quand saint Germier, déjà diacre, alla recevoir la consécration épiscopale, à Alais probablement, il amena avec lui, dit notre texte, « duos sue fidei fautores clericos, Dulcidium videlicet et Pretiosum. » — « Sue fidei, » c'est-à-dire la foi du concile de Nicée. D'autres expressions que nous relèverons nous permettront de croire que les efforts de son ministère épiscopal se portèrent du côté de l'arianisme, dont il essaya de préserver ses ouailles et de désabuser les âmes trompées. Nous voyons ici que déjà pendant sa jeunesse saint Germier s'est trouvé, à Toulouse, en présence des Ariens et en opposition avec eux, gardant, défendant et propageant la doctrine de Nicée.

N° 2. — Saint Germier cependant atteint la majorité, « cum ad legitimam pervenisset etatem. » Mais quel était l'âge de la majorité? Grégoire de Tours, qui se sert de l'expression « aetas legitima, » ne le marque pas; et, du reste, il ne s'est guère occupé que de la majorité des membres de la famille royale. Pour les Lombards, auxquels peut-être il a emprunté cette expression, l' « aetas legitima » commençait avec la dix-neuvième année[1]. Chez les Romains, la majorité commençait à la vingt-cinquième année, et le *Breviarium* d'Alaric, rédigé pour le royaume des Wisigoths de Toulouse, adopta cette règle. A ne s'en rapporter

1. Voy. plus haut, p. 10, note 2.

qu'à ces deux données, il est difficile de fixer l'âge de la majorité pour saint Germier. La *Vie* fournit, du moins, deux renseignements utiles. Si nous l'en croyons — et pourquoi ne pas l'en croire? — il avait trente-trois ans quand il reçut la consécration épiscopale, nº 5; il était diacre depuis trois ans seulement, nº 3; un certain temps s'écoula, pas très long, semble-t-il, entre le sous-diaconat et le diaconat, nº 2. D'après cela, il avait trente ans quand il fut ordonné diacre; vingt-huit ou vingt-neuf ans quand il fut ordonné sous-diacre. Il reçut cette dernière ordination peu de temps après avoir atteint la majorité, « cum ad legitimam pervenisset etatem. » C'est donc à vingt-cinq ans qu'il faudrait fixer la majorité du saint, vers l'année 503 la date de son ordination comme sous-diacre et à l'année suivante celle de son ordination comme diacre. Grégoire lui aurait donné le sous-diaconat à Saintes, dont il était évêque. Peu de temps après, se trouvant « in presulatu Yconio » (*In termino Yconio*, nº 5), il aurait reçu le diaconat, « a provincialibus episcopis diaconus ordinatus est, » c'est-à-dire ou bien en présence des évêques de la province, ou bien à leur demande.

Ce qui permet d'avoir quelque confiance dans ce récit, c'est que l'église de Saintes est une de celles dont la liste épiscopale à cette époque est le mieux fournie, tandis que pour la plupart des églises du royaume des Wisigoths on constate de nombreuses

lacunes. L'évêque Grégoire est, du reste, connu, et son épiscopat à Saintes répond à la date probable de l'ordination de saint Germier[1]. A Toulouse, au contraire, le siège épiscopal semble être resté longtemps vacant au v[e] siècle. Entre saint Exupère, mort vers 415, et saint Germier, on ne trouve que l'évêque Heraclianus, qui souscrivit le concile d'Agde (506); il est le seul dont l'existence soit certaine[2]. Ce veuvage, s'il s'est réellement produit, s'explique par la situation de la ville qui était la capitale d'un royaume arien et où les rois Wisigoths entretenaient un clergé arien. Saint Germier sera allé chercher le bienfait de l'ordination dans une ville plus libre et peu éloignée de son pays natal. Les évêques de la province, qui, vers 504, ne pouvaient pas prévoir la guerre prochaine entre Clovis et Alaric, encore moins la victoire du roi des Francs, auront désiré qu'il fût promu au diaconat pour le bien de l'église de Toulouse, où il était tenu en haute estime. Toujours est-il que, aussitôt diacre, il revient à Toulouse, et le tableau change. Il ne vit pas des aumônes des simples fidèles; ou du moins, s'il les reçoit, il regarde comme un devoir de les distribuer aux pauvres. C'est qu'il remplit une fonction. S'adressant à ses deux compagnons, Dulcidius et Pretiosus, attachés sans doute au service de l'église : « Oportet nos, » leur dit-il, « sollici-

1. Gams, *Series episc.*, 623. — *Gallia christ.*, II, 1056.
2. Gams, *Series episc.*, 637. — *Gallia christ.*, XIII, 5, 6, 7.

tudinem indigencium habere. » Quand il quitte Toulouse pour aller recevoir la consécration épiscopale, il laisse le soin des pauvres à son intendant, « disposita domo sua, procuratori curam habere pauperum postmandans, » n° 3. Voilà le soin officiel des pauvres, la charge du diacre. Au VIe siècle, du reste, le soin des pauvres, sans être tenu en plus grand honneur qu'au temps de saint Cyprien et de saint Paul, avait pris de grands développements et produit pour chaque église une véritable organisation de l'assistance publique.

2° L'ÉPISCOPAT DE SAINT GERMIER.

Suivons par ordre chacun des principaux faits se rattachant à l'épiscopat de notre saint.

A. *La consécration épiscopale.*

Nos 3, 4. — L'épiscopat de saint Germier ne saurait être mis en doute. Je ne défendrai certes pas chacune des circonstances qui auraient, d'après la *Vie*, précédé et suivi sa consécration épiscopale. Les nos 3 et 4 ont été évidemment interpolés. Bien des traits appartiennent au développement complaisant d'une rédaction postérieure. Mais tout n'y est pas également digne de mépris. Je ferai remarquer tout de suite l'expression « venerunt (sanctus Germerius et socii ejus) ad ecclesiam ubi *sedes episcopalis* erat; » elle appartient à une période reculée.

Une seconde expression est plus digne d'attention encore. Le saint, la veille de sa consécration épiscopale, se rend à l'église où elle doit avoir lieu, et le récit continue : « Tunc sanctus Dei famulus, apprehensa coma capitis, sic enim mos erat antiquitus, obtulit se sancto altario et eiusdem ecclesie reliquiis. » Prendre sa chevelure, et l'offrir, en la présentant, à l'autel et aux reliques des saints : voilà qui est fortement mérovingien. Le rédacteur du XIe siècle a pris la précaution de nous en avertir : « Apprehensa coma, » dit-il, « hic enim erat mos antiquitus. »

La *Vie* ne parle pas de l'intervention du « peuple » dans l'élection de saint Germier. C'est un point que l'hagiographe aura peut-être omis pour l'attribuer à l'action seule de la Providence. D'après une règle constante du droit canonique alors en vigueur, l'assemblée du clergé et des chrétiens notables devait désigner aux évêques de la province l'homme de son choix, qui, accepté par eux, recevait alors la consécration. Les rois Wisigoths, je l'ai déjà rappelé, entravèrent plus d'une fois la liberté des élections épiscopales. Mais il était au-dessus de leur pouvoir d'effacer cette prescription de droit. Cependant les évêques les premiers l'avaient plus d'une fois méconnue, pour éviter de plus grands maux. A Toulouse, même après la défaite d'Alaric, on pouvait avoir un bon motif de ne pas s'y conformer. La propagande arienne, fort active, avait semé partout des

germes de division. Saint Rustique, évêque de Narbonne (427-461), n'avait-il pas été sur le point de se démettre, comme saisi par le découragement[1]? Dans cette ville, le « peuple » n'eut aucune part dans l'élection d'Hermès, son successeur (461). Chose fort curieuse, c'est le roi wisigoth Théodoric II qui se plaignit au pape que les évêques de la Viennoise eussent, au mépris des saints canons, transféré Hermès, évêque de Béziers, au siège de Narbonne. Le pape saint Hilaire, gardien du droit, rappela aux évêques la règle des élections[2]. Mais les évêques avaient une bonne excuse dans la situation elle-même. Ils avaient agi de la sorte, parce que dans chaque « civitas » le clergé et les chrétiens les plus notables se partageaient entre catholiques et ariens.

A Toulouse, il n'en était pas autrement, ce semble. La *Vie*, n° 6, racontant l'arrivée du saint dans sa ville épiscopale, fait cette remarque, en effet, que tout le peuple le reconnut : « Cognovit autem illum omnis populus ejus, et sequebantur eum per omnes ecclesiarum orationes. » Dans ce cas, on conçoit que les évêques de la province aient directement choisi saint Germier. Le silence de la *Vie* sur l'élection ne serait pas un oubli.

1. Le pape saint Léon l'exhorta à conserver sa charge. Jaffé, *Regesta pontif. roman.*, n° 544. Seconde édit. — Dans Migne, *Patr. lat.*, t. LIV, 1199.

2. Jaffé, *Regesta summo pont.*, n° 555. Seconde édit.

Dans quelle ville reçut-il la consécration épiscopale? Notre texte répond : Paris, où un ange plus éclatant que le soleil l'aurait invité à se rendre [1]. Bernard Gui le répète, puis Bertrandi [2] et Catel [3]. Les Bollandistes les premiers ont proposé de lire *Arisitanum* au lieu de *Parisitanum*. L'erreur du copiste, ou peut-être de l'anonyme du XIe siècle, s'explique suffisamment par la préoccupation de faire rencontrer Clovis et le saint. Elle semble évidente, car Paris n'appartenait pas à la même province ecclésiastique que Toulouse, qui, après la victoire de Vouillé, Narbonne restant aux Wisigoths, fut rattachée à la province ecclésiastique de Bourges [4].

Si cela est admis, quelle est la ville qu'il faut voir sous le nom d'*Arisitum?* M. Longnon, et après lui M. A. Molinier, avec beaucoup de vraisemblance, y voient Alais [5], tandis que les Bénédictins, Mandajors et quelques autres avaient cru

1. Les belles tentures de la Renaissance qui, les jours de fête, ornent le sanctuaire de Saint-Étienne rappellent cet ange de saint Germier :

> Lutetiam ire parat Germerius; angelus ipsi
> Fit comes..

2. *De Tholosanorum gestis*, fol. XIV, XV.

3. *Mémoires*, p. 836. De même le P. Lecointe, *Annales*, I, p. 272.

4. *Hist. génér. de Languedoc*, t. I, p. 256.

5. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 538-543. — A. Molinier, *Géographie de la province de Languedoc au moyen âge*, col. 18, 19. Tirage à part du t. XII de l'*Hist. génér. de Languedoc*.

que le territoire d'*Arisitum* répond au Larzac [1]. On trouvera dans l'ouvrage de M. Longnon un exposé complet du débat. Volontiers, je partagerais son sentiment, qui était celui de Quicherat. Mais je n'insisterai pas davantage sur cette question de géographie historique, car la solution, quelle qu'elle soit, ne peut modifier l'idée que l'on se fait du *Vita sancti Germerii*, dont j'ai hâte, du reste, de poursuivre l'analyse.

Les fêtes de la consécration épiscopale du saint sont décrites en peu de mots.

Et d'abord la cérémonie elle-même.

Le *Vita* note un acte du saint qu'il est important de remarquer : « Celebravit missam, » dit-il, « in honore sancte et individue Trinitatis. » Il faut voir là une profession de foi au concile de Nicée, car pour les écrivains ecclésiastiques et les conciles de la seconde moitié du IV[e] siècle, du V[e], du VI[e] et du VII[e] siècle, Arius s'était levé comme adversaire de la Trinité [2]. Pour Grégoire de Tours spécialement, croire à la Trinité et garder le concile de Nicée, c'était une même chose [3]; être arien et repousser le dogme de la Trinité, c'était une même chose également [4]. Ici encore saint

1. Région montagneuse du Rouergue.

2. Voy., par ex., le VI[e] concile œcuménique, II[e] de Constantinople, tenu en 680. Labbe, *Acta conc.*, III, 1053. Paris, 1714.

3. *Hist. Franc.*, *Prologus*, p. 5. Éd. Omont.

4. *Hist. Franc.*, lib. III, cap. XXXI, p. 98. Éd. Omont. —

Germier se montre donc très attaché à la doctrine orthodoxe.

Après la cérémonie, un mot des réjouissances, des fêtes. Le *Vita* mentionne le repas que Tornoald, l'évêque consécrateur, aurait donné à saint Germier. Après lui, les deux autres évêques, Gré-

Saint Séverin, archevêque de Cologne, combattit fortement l'arianisme. Sa *Vie* le représente « praedicans sanctam Trinitatem in unitate Deitatis. » *Catal. codd. hagiographic. Bibl. reg. Bruxell.*, a Bolland. edit., I, 246, 247. La « Passion » de saint Frideric, évêque d'Utrecht, s'exprime ainsi : « Per idem fere tempus, dyabolo instigante et amministrante, Fresonicus populus de agnitione sanctae et individuae Trinitatis a Deo (adeo) multis erravit in locis, ut Sabellii Arriique sectam secundo putares esse disseminatam et exortam. » Pertz, *Scriptores*, t. XV, 350, 30. Cette manière de parler était usitée depuis longtemps déjà. Ainsi saint Grégoire de Nazianze représentait saint Athanase plein de mérites pendant sa vie, et après sa mort appelé par la Trinité sainte, qui avait été l'objet de tous ses combats, πλήρη τῶν κατὰ Θεὸν ἡμερῶν μετὰ τὰς συκογαντιας, μετὰ τοὺς ἄθλους, μετὰ τὴν περιδόντον χεῖρα, μετὰ τοὺς ζῶντας νεκρούς, ἡ Τρίὰς πρὸς ἑαυτὴν μετατίθησιν, ἣ συνέξησε, καὶ ὑπὲρ ἧς ἐκινδύνευσεν (Ἀθανάσιον οἶδ' ὅτι πάντες ἐν τοῖς λόγοις ἀνέγνωτε). *Orat.*, XXV, xi. Migne, *Patrol. graec.*, t. XXXV, 1213. Il serait aisé de donner d'autres textes du ive et du ve siècle. Cette manière de parler se comprend très bien, quand on songe à la dernière évolution des semi-ariens rejetant, vers 360, le dogme de la consubstantialité du Saint-Esprit avec le Père et le Fils. C'est ce qui faisait dire à saint Basile, qui s'attacha spécialement à réfuter cette erreur : Πολυθεΐα κεκράτηκε. Μέγας Θεὸς παρ' αὐτοῖς καὶ μικρός. Υἱὸς οὐχὶ φύσεως ὄνομα, ἀλλὰ τιμῆς τινος εἶναι προσηγορία νενόμισται · το Πνεῦμα τὸ ἅγιον οὐ συμπληρωτικὸν εἶναι τῆς ἁγίας Τριάδος, οὐδὲ κοινωνὸν τῆς Θείας και μακαρίας φύσεως, ἀλλ' ἕν τι τῶν ἐκ τῆς κτίσεως, εἰκῆ, καὶ ὡς ἔτυχε, Πατρὶ καὶ Υἱῷ προσεῤῥῖφθαι. *Epist.*, CCXLIII, 4. Édit. Gaume, t. III, 543.

goire et Hermoald, le retiennent. Ce furent les jours des « Eulogies » : « Peractis autem sacrarum eulogiarum diebus, » n° 5. Voilà de nouveau un trait antique, que nous rencontrerons encore. Sous les Mérovingiens, l'« Eulogie », c'était l'action de grâces, le remerciement, la fête par conséquent; elle se faisait par la distribution du pain bénit à table ou à domicile[1], quand elle ne désignait pas la communion sacramentelle[2].

B. *Entrevue de Clovis et de saint Germier.*

N° 5. — Saint Germier reprend le chemin de Toulouse. Il vient d'Alais probablement, ou, si l'on veut, du Rouergue ou même de l'Auvergne. Clovis a entendu parler de lui; il désire le voir. Nous savons qu'après la bataille de Vouillé, le roi des Francs occupa Toulouse et alla faire le siège de Carcassonne, sans succès. Puis il rentra à Paris en passant par Toulouse, Bordeaux, où il resta tout l'hiver de l'année suivante, et Angoulême[3] (508, 509). L'évêque et le roi ont donc pu se rencontrer dans l'ancien royaume des Wisigoths.

1. Greg. Turon., *Vitae patrum,* VIII, III. — *Vita beate Genovefe virginis,* cap. III. Éd. Kohler, dans *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève.* Paris, Vieweg, 1881.

2. Greg. Turon., *Hist. Franc.,* lib. V, cap. XIV; lib. VI, cap. XXXII; lib. VII, cap. I; lib. VIII, cap. II, XIX; lib. X, cap. XVI. — *Vitae patrum,* XX, IV.

3. Gregor. Tur., *Hist. Franc.,* lib. II, cap. XXXVII.

Un dialogue s'engage entre Clovis et saint Germier. Le roi lui demande qui il est, et l'évêque, sous forme de réponse, lui raconte brièvement sa vie. Ensuite le roi l'invite à sa table, marque d'honneur et d'estime alors commune, presque obligatoire. Les mets sont distribués sous forme d'eulogies aux convives, qui les reçoivent comme venant du ciel, d'où descend toute bénédiction et vers lequel toute action de grâce doit remonter. Les jours suivants, le saint exerce son ministère auprès des gens de l'entourage de Clovis, qui « confirmati in fide sancte Trinitatis, confitebantur peccata, » souvenir sans doute de la prédication antiarienne du saint. Au moment de son départ, c'est-à-dire le vingtième jour depuis qu'il était auprès du roi d'après la *Vie*, Clovis l'engage à demander ce qu'il peut désirer. Saint Germier de répondre : « Nichil, domine rex, de tuis peto, nisi ut dones michi pro mercede in termino Tholosano potestatem quantum mea obumbrare potest clamis in territorio Ducorum, cum domino nostro duce ac priore fidei xpistiane, beatissimo videlicet Saturnino, episcopo et martire, ut sub ala ipsius meum requiescere possit corpusculum. »

Le roi accède à cette demande. « Habeto potestatem, » lui dit-il, « in circuitu loci qui dicitur Dux per sex milia, et in mortuorum sepultura quantum [in] die septem paria boum arare consueverunt. »

Le roi lui fait, de plus, des présents. Il lui remet

en don une grande quantité d'argent et 500 sicles d'or, puis trois croix d'or, trois calices d'argent, trois crosses faites d'argent et d'or, trois chandeliers dorés, trois nappes d'autel.

Cette répétition du nombre trois n'est peut-être pas le fait de l'anonyme du XIe siècle, qui, semble-t-il, n'y eût pas mis une complaisance aussi visiblement intentionnelle huit siècles après le concile de Nicée. Le récit prend de plus en plus une couleur antiarienne.

Le roi, se tournant vers ses hommes : « Quod me videritis facere, facite, » s'écrie-t-il. Et, s'approchant du saint, « commendavit se capillo capitis sui beatissimo viro Germerio, » c'est-à-dire qu'il se reconnaît le fils spirituel de l'évêque de Toulouse ; les grands suivent l'exemple du roi. Le saint donne à Clovis une dernière bénédiction. Mais une immense foule de peuple l'accompagne encore l'espace de quatre mille pas. Là, le saint se retourne vers elle : « Pax vobiscum, fratres, » s'écrie-t-il, « perseverate in fide quam cepistis, » trait encore antiarien. La foule s'en revient dans la joie, et saint Germier prend la route de Toulouse.

Cette partie du *Vita sancti Germerii* présente un intérêt considérable. Tout n'en est pas évidemment digne de foi. A côté de quelques expressions antiques, comme « commendavit se capillo capitis sui », « il se recommanda en présentant sa chevelure », « sacerdos » signifiant « évêque »,

se trouve la preuve d'une rédaction en certains endroits récente : l'expression *Tholosanus comitatus*[1], comté de Toulouse, n'est évidemment pas mérovingienne. Mais est-ce à dire qu'il faut rejeter simplement, comme apocryphe, toute cette partie du récit? Non. Le roi et l'évêque ont eu les plus sérieuses raisons de se voir.

D'abord l'évêque. Dès lors que Clovis témoignait le désir de l'entretenir, il ne pouvait que mettre de l'empressement à se rendre à cette flatteuse invitation. Le roi était chrétien. Il se montrait, depuis quelques années déjà, non moins favorable aux évêques qu'opposé à l'arianisme. D'ailleurs, après l'invasion du royaume des Wisigoths, n'avait-il pas écrit aux « seigneurs évêques saints et très dignes de s'asseoir sur le siège apostolique, » *Dominis sanctis et apostolica sede dignissimis episcopis*, pour les rassurer, disant qu'il avait couvert de sa protection royale et préservé de toute profanation les églises, les maisons des veuves consacrées à Dieu et des religieuses, les demeures des *clerici* et leurs familles; qu'il avait sans retard fait remettre en liberté les prisonniers de guerre, clercs, serfs, colons, gens d'église? Pour les autres prisonniers, simples laïques, les évêques n'avaient qu'à donner des lettres en leur faveur pour qu'ils jouissent du

1. Le saint dit : « Ipsum (sanctum Saturninum), post Dominum, meum celestem habere desidero adiutorem et defensorem in Tholosano comitatu. »

même avantage [1]. Probablement l'entrée de Clovis à Toulouse, capitale des vaincus, n'avait pas été pacifique ; et l'évêque ne pouvait que prendre un vif intérêt, un intérêt patriotique et chrétien, à la situation de ses habitants. Cette ville enfin formait comme le joyau de la nouvelle conquête et allait attirer l'attention de Clovis. Comment saint Germier n'eût-il pas désiré voir le roi pour mieux arrêter la ligne de sa conduite future?

A son tour, Clovis avait tout avantage à le mettre dans ses intérêts, et l'on sait qu'il ne les a jamais négligés. En politique avisé qu'il était, il cherchait et prenait tous les moyens d'étendre ses conquêtes et de ne pas en perdre une seule. La ville de Toulouse était populeuse; la *Civitas Tolosa*, qui formait le diocèse, s'étendait très loin [2], depuis les Pyrénées, où elle comprenait Pamiers et Foix, jusqu'au confluent du Tarn et de la Garonne. Il devait désirer donner à l'évêque l'assurance de sa foi catholique, antiarienne, qui depuis Tolbiac inspirait sa politique. Enfin, les rois mérovingiens, dans leurs rapports avec l'Église, se sont sans doute montrés respectueux de la liberté des élections épiscopales; mais en même temps ils ne sont jamais restés étrangers ou indifférents à l'entrée d'un nouvel évêque dans

1. Boretius, *Capitularia regum Francorum,* t. I, p. 1. In-4°. Hanovre, 1883.

2. M. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle,* p. 534 et suiv.

son diocèse. C'est un fait constant au VIe et au VIIe siècle; mais c'est une conduite dont la première idée remonte à Clovis [1].

C. *Fondations de saint Germier à Ox. Sa mort.*

N°s 6, 7, 8, 9, 10, 11. — Tout le peuple cependant reconnaît saint Germier comme le vrai pasteur. Peu de temps après son arrivée à Toulouse, il va prendre possession du territoire appelé *Dux*, *Territorium Ducorum*.

Quel est ce lieu? La *Vie* mérite-t-elle ici quelque confiance?

D'après Victor Fons, qui a étudié avec attention la topographie de la commune de Muret (Haute-Garonne), grâce à un cadastre datant de 1669, « dans la plupart des actes du XVIIe siècle et même du commencement du XVIIIe, le hameau d'*Ox*, [aujourd'hui commune de Muret], est écrit tantôt *Dobz* et *Dobs*, tantôt *Docs* sans l'apostrophe [2]. » Un extrait du compois ou cadastre des biens d'Ox de 1625 donne l'orthographe *Docx* [3]. Dans le dénombrement des biens du prieuré de Saint-Germier, fourni, le 10 décembre 1510, par le prieur Paul Pouchet, il est question d'une terre

1. M. Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, p. 544 et suiv.

2. *Mémoire historique sur les prieurés de Saint-Germier et de Saint-Jacques de Muret*, dans *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. VIII, p. 82, n. 3.

3. Communiqué par M. Ed. de Capèle.

dite la *Motta des Ducs*[1]. Cet endroit répond aujourd'hui au hameau d'Ox. C'est là que, de toute antiquité, était payée la leude au profit du prieur; et cette terre était attenante à l'église de Saint-Germier-le-Vieux[2]. Cette indication nous permet de remonter jusqu'au haut moyen âge. Ox est plusieurs fois mentionné dans les actes du prieuré de Saint-Germier que contient le Cartulaire de Lézat. Ainsi, en janvier 1177 (n. st.), Pons d'Ox transige avec Guillem de Saint-Clar, prévôt de Saint-Germier, au sujet du quart de l'église de Saint-Martin d'Ox, donné à cette église par ses parents[3]. Cette même année, au mois de novembre, Bertrand, évêque de Toulouse, donne à Guillaume, abbé de Lézat, l'église d'Ox[4]. En décembre 1170, Pons

1. Vict. Fons, *Étude historique sur le cadastre de la ville de Muret de l'année* 1669, p. 16.

2. Je donne ce curieux texte d'après Victor Fons : « Plus, en lo coussolat deu Muret, una gleysa que es appellada la gleysa de Saint-Germier-lou-Vieilh, en la qual gleysa fuc ensevelit lo gloriox corps de Monsseinor Sandos et Pretiax, disciples dudit Monsieur saint Germier, et es cap de la parroquia, ab una pessa de terra dita la *Motta des Ducs*, la ont se pagava *ab antiquo* tota la leuda au profit et utilitat dendit prior ho de sos predecessors. » *Études historiques sur le cadastre*, p. 16.

3. Cartulaire, fol. 282 *c*. — *Catalogue des actes relatifs à l'abbaye de Saint-Pierre de Lézat*, CCCXXXIV, dans *Hist. génér. de Languedoc*, t. V, col. 1776, et t. IV, p. 710, col. 2, n. 1 (texte *in extenso*).

4. Cartulaire, fol. 282 *a*. — *Catal. des actes*, CCCXXXVIII. *Ibid.*, col. 1777.

d'Ox donne le quart de l'église de Saint-Martin d'Ox à Guillem, prévôt de Saint-Germier[1]. Vers 1080, au mois de juin, Guillem Amels et sa femme donnent à Pons, abbé de Lézat, leur fils Pierre pour moine, avec le quart des églises de Saint-Martin d'Ox, de Saint-Julien de Lezertrei et *de Joptas*[2]. Vers 987, au mois d'avril, Raimond et ses frères donnent en alleu à Pierre Auriol, prêtre, les trois quarts de l'église d'Ox[3].

Le territoire désigné par la *Vie* est donc bien celui d'Ox. Il est vrai que le fragment de la *Vie* inséré dans le Cartulaire porte que saint Germier éleva un monastère avec une église de Saint-Martin « in loco qui Roziniacum vocatur », « Roviniacum » dans B. Gui. Mais ceci, loin de créer une difficulté, confirme au contraire l'identification que nous proposons, car le Cartulaire contient deux actes de l'année 1090, par lesquels Roger de Muret et Serène, sa femme, disposent de l'église de Saint-Martin de Rozinhac en faveur du prévôt Émélius[4]. Or, l'église Saint-Martin de

1. Cartulaire, fol. 282 *b*. — *Catal. des actes,* CCCXXVI. *Ibid.,* col. 1774.

2. Cartulaire, fol. 49 *c*. — *Catal. des actes,* CCVI. *Ibid.,* col. 1755; t. IV, p. 662 (texte *in extenso*).

3. Cartulaire, fol. 283 *c*. — *Catal. des actes,* LXI, dans *Hist. génér. de Languedoc,* t. V, col. 1734. Éd. Privat. — Cf. *Saint-Germier de Muret, ibid.,* t. IV, pp. 708, 709, 710.

4. Cartulaire, fol. 267 *a, c*. — *Catal. des actes,* CCIX, CCXXV, dans *Hist. génér. de Languedoc,* t. V, col. 1757, 1758.

Rozinhac n'est autre que l'église Saint-Martin d'Ox. Il ne faut voir dans Rozinhac qu'un lieu dans un autre lieu, l'un désignant quelquefois l'autre. C'est ce que Bernard Gui a indiqué très nettement : « In loco Ducorum, qui nunc Roviniaco dicitur, » dit-il[1].

Du reste, il n'y a presque pas de point de l'ancien territoire d'Ox, à l'extrémité duquel le *Castrum Murelli*, Muret, fut élevé au VIIIᵉ siècle, qui ne rappelle le souvenir de saint Germier. Là où se croisent aujourd'hui les chemins de Muret à Lamasquère et d'Ox à Seysses, une église fut très anciennement bâtie sous le vocable de saint Germier : elle a longtemps porté le nom de Saint-Germier-le-Vieux; on l'a ainsi distinguée de l'église plus récente de Saint-Germier, située sur la rive gauche de la Louge et dans un des faubourgs de Muret. L'acte d'accord entre Aton, abbé de Lézat, et le chapitre de Saint-Étienne de Toulouse pour les églises de Muret, passé en 1155, mentionne deux églises de Saint-Germier, l'ancienne et la nouvelle[2]. Cette ancienne église de Saint-Germier existait avant l'année 948, puisque, au mois de juillet de cette année, elle fut donnée à Adasius, abbé de Lézat[3]. Cette église ne

1. Voy. *Prima Vita sancti Germerii, auctore Bernardo Guidonis.*
2. Cartulaire de Lézat, fol. 279 *c.* — *Hist. génér. de Languedoc,* t. V, col. 1185. Éd. Privat (texte *in extenso*).
3. *Ibid.,* t. V, col. 206; t. IV, p. 709.

datait pas d'alors; il n'est pas impossible qu'elle ait servi de sépulture au saint, vers le milieu du VIe siècle [1]. En tout cas, c'est à saint Germier lui-même qu'il faut rattacher les origines de Muret. La majeure partie de la ville appartenait à l'église de son nom; « et c'était d'elle que les bourgeois tenaient leurs terres. C'était aussi le prévôt qui présidait le tribunal communal, et l'autorité des seigneurs, famille pourtant assez puissante, alliée aux comtes de Comminges, ne paraît pas [encore] pendant tout le XIIe siècle [2]. »

Il est d'ailleurs incontestable que Muret a eu très anciennement une chapelle dédiée à Saint-Saturnin de Toulouse [3]. Il est également incontestable qu'une église dédiée à saint Martin a été construite à Ox, qui n'est éloignée de Muret que de trois kilomètres. Ces églises rappellent saint Germier, qui les fit élever. Plusieurs terres de la commune actuelle de Muret ont porté le nom de saint Germier; elles devinrent l'apanage de la famille dite de Saint-Germier, florissante au commencement du XVIIe siècle [4], la même appa-

1. *Hist. génér. de Languedoc,* t. IV, p. 709. Éd. Privat.
2. *Ibid.,* t. IV, p. 709.
3. Victor Fons, *Notice histor. sur l'arrondissement de Muret,* p. 129; *Quelques mots sur les églises de Muret,* p. 4.
4. Arpentement de 1611 : « Plus autre piesse vigne dicte *a las Fustices* contenant troys cesterées trois pugneres ung boysseau, confronte de levant avec vigne de Mr de Saint-Germier. » Page 3. Cahier de 14 p. — Cadastre des biens d'Ox de 1625 : « Item, ung camp au terroir de Louge, con-

remment que celle de Dumas de Saint-Germier, conseiller au Parlement en 1786[1].

Enfin les reliques de saint Germier n'ont jamais quitté Muret, ou du moins, pour éviter toute erreur, le territoire de la commune actuelle de Muret. La topographie vient de nous montrer le souvenir du saint resserré dans cet étroit espace; de même, Muret n'a jamais cessé d'être le centre de son culte et du mouvement de dévotion populaire qu'il a de tout temps entretenu. On peut, sans doute, citer quelques églises placées sous son vocable : ainsi celle de Menville (Haute-Garonne), celle de Fourquevaux (Haute-Garonne), celle de Frouzins (Haute-Garonne), celle de Juzet-d'Izaut (Haute-Garonne), celle d'Eoux (Haute-Garonne), celle de Cazaril (Haute-Garonne), celle de Saint-Germé (Gers). A Boucagnères, canton d'Auch (Gers), la fête de saint Germier amène un grand concours de peuple. Il y a même quatre communes

fronte de levant avec les heritiers de Jean de Saint-Germie. » Pag. 1 et 11. Cahier de 40 p. Communiqué par M. Ed. de Capèle. — Aux États de Languedoc de 1615-1616, le syndic du diocèse d'Albi demanda remboursement des frais par lui avancés « pour envoyer mainforte de deux cent soixante-dix soldats au prévost général, qui tenoit assiégé, dans le chasteau de Saint-André, le sieur de Saint-Germier (de Toulouse-Lautrec), condamné à mort par la Chambre de l'Édict de Castres. » Archives de la Haute-Garònne, C 2294, d'après l'*Inventaire-sommaire*, t. II, p. 200.

1. Arrêt de dispense d'âge pour l'office de grand maître des eaux et forêts, du mois de mai 1786. Archives de la Haute-Garonne, B 1846, fol. 98.

qui ont pris le nom de saint Germier : Saint-Germier, canton de Villefranche (Haute-Garonne), Saint-Germier, canton de Roquecourbe (Tarn), Saint-Germier, canton de Cologne (Gers), et Saint-Germier, canton de Ménigonte (Deux-Sèvres). Enfin, le Martyrologe manuscrit de Saint-Savin de Lavedan, cité par les Bollandistes, portait au 16 avril le nom de saint Germier : *In vico, qui dicitur Dux,* [*in*] *territorio Tolosensi, sancti Geremaris*[1]. Mais ce martyrologe fixe, à n'en pas douter, le centre du culte de saint Germier, qui a toujours été Muret; plusieurs des églises que je viens de mentionner en sont peu éloignées. Pour les autres, le vocable de saint Germier remonte à une circonstance qui nous échappe, sans qu'on puisse cependant alléguer contre nos conclusions ce manque de renseignements : car aucune autre église que celle de Muret n'a jamais prétendu posséder les reliques du saint; et c'est vers elle que les populations du comté de Comminges, dont cette ville a fait partie de tout temps, sont accourues pour vénérer ses reliques et honorer son séjour en ce lieu[2].

1. Fol. 23. Ce martyrologe manuscrit est aujourd'hui à la bibliothèque de Tarbes.

2. En 1198, le prévôt de Saint-Germier obtint de Bernard, comte de Comminges, une charte portant sauf-conduit pour tous ceux qui viendraient à Muret célébrer la fête du saint. Ce sauf-conduit valait pour la vigile, le jour et le lendemain de la fête, c'est-à-dire pour les 15, 16 et 17 mai. Cette charte fut donnée avec l'assentiment des prud'hommes

J'avais donc raison de dire que, s'il y a un saint que le territoire de Muret rappelle, c'est bien saint Germier. Le lieu appelé par la *Vie Dux*, *territorium Ducorum*, doit être identifié avec Ox, qui est compris dans son périmètre, mais qui l'a précédé.

Ox, du reste, était situé sur les bords de la voie romaine de Toulouse à Saint-Bertrand de Comminges, qui courait en ce lieu sur la crête des légères collines dominant la Louge et la Garonne,

de Muret. En voici le texte : « Sciendum est quod ego Bernardus, Convenarum comes dominusque Murelli, amore Dei et remissione meorum peccaminum, per me et per cunctos meos successores dominos Murelli et pro omni meo ordinio, dono et concedo Deo et ecclesie Sancti Germerii de Murel et Guillelmo, ejusdem ecclesie priori, ejusque successoribus, ut omnes homines ad festum sancti Germerii convenientes apud Murellum undecumque sint, sint omnino liberi et securi, die vigilie festi sancti Germerii et in festo ejusdem et in crastinum, infra Murellum et foris a me et a meis successoribus et ab omni populo de Murello et ab omnibus meis amicis, nisi homicidium perpetraverint vel captum tenuerint. Hec omnia, ut suprascriptum est vel melius intelligi potest, fecit dominus Bernardus, Convenarum comes dominusque Murelli, consilio et voluntate proborum hominum et populi de Murello, scilicet Bernardi Baronis vicarii, et Bernardi de Seises, et Donati de Turre, et Vitalis Johannis, et Atonis et Arnaldi, sacerdotum ecclesie Sancti Germerii de Murello, qui hujus prescripti doni et cessionis testes sunt, et aliorum multorum. Facta carta ista mense junii, feria III^{a}, anno ab incarnatione Domini M^{o}. C^{o}. XC^{o}. VII°., regnante Filipo rege Francorum, Raimundo comite Tholosano, Fulcrando episcopo. » *Hist. génér. de Languedoc,* t. IV, p. 710. Éd. Privat, d'après le Cartulaire de Lézat, fol. 269 *b*.

au-dessus des marécages formés par le fleuve. Les débris de la voie existent encore ; une couche de terre de 0,30 à 0,40 cent. en recouvre à peu près partout les restes. M. Ed. de Capèle, dont les ancêtres firent, au XVIe siècle, l'acquisition de la seigneurie d'Ox, a trouvé dans sa propriété des traces nombreuses et non trompeuses d'établissements romains et gallo-romains : monnaies romaines d'Aurelius Verus (169), de Constantin (337), de Constance (361)[1]. Quelques monnaies romaines, entre autres une monnaie de Gallien (260), ont été mises à découvert dans le parc de la propriété voisine de M. Baurier. Non loin de là, il y a une trentaine d'années, fut trouvée une monnaie d'or de Néron[2] et une statuette de bronze représentant un guerrier[3]. Un peu partout, dans toute l'étendue du territoire d'Ox, on a découvert, pendant ces dernières années, de nombreux fragments d'objets d'usage domestique, vases, lampes en terre, et aussi des débris de statues, des mosaïques, des tuiles, des fondations, etc. Ces objets romains ont été trouvés sans qu'on ait fait la moindre fouille. Tout ce territoire est rempli des souvenirs des Romains, qui y ont

1. Ces monnaies m'ont été communiquées par M. Ed. de Capèle.

2. M. Jose, greffier au tribunal de Muret, en a fait l'acquisition.

3. Le laboureur qui la découvrit, F. Fourtines, la donna à M. Auquères. Elle est aujourd'hui au musée de Toulouse.

laissé des traces non équivoques de leur opulente installation.

Bien plus, à quelques mètres seulement de l'église actuelle d'Ox, du côté du levant, on peut remarquer un assez vaste espace de terrain formant un parallélogramme et portant des traces d'une enceinte. Un des deux grands côtés longe l'ancienne voie romaine; l'autre grand côté suit le sommet de la pente du coteau, en cet endroit fortement inclinée; chacun des deux petits côtés était défendu par un fossé profond. Dans son périmètre on voit à l'heure actuelle plusieurs habitations, des champs cultivés, le cimetière d'Ox et l'ancienne chapelle dédiée à saint Martin, aujourd'hui délabrée. Dans cette enceinte, le soc de la charrue amena à fleur de terre une main en bronze qui venait d'être arrachée de la statue à laquelle elle appartenait[1], comme on le voyait par la cassure nette et brillante. Une route ouverte récemment coupe en deux le parallélogramme dans sa largeur; quand on fit la tranchée, on mit à jour des sépultures anciennes, des sarcophages contenant des ossements. M. Baurier, auquel je dois tous ces renseignements et qui a, le premier, reconnu cette enceinte parallélogrammatique, m'assure que ces sarcophages étaient à parois minces et en pierre. Malheureusement les ouvriers les détruisaient à mesure qu'ils se présentaient.

1. D'après les renseignements qui me sont fournis, la statue ne fut pas extraite du sol où elle gît encore.

Saint Germier, ayant pris possession du territoire d'Ox, songea tout d'abord à en faire un lieu chrétien. La *Vie* nous dit qu'il commença par renverser les statues des idoles qu'il y trouva, « repertas ibi ydolorum destruxit statuas. » Il ne faut pas s'étonner, comme l'a fait l'abbé Salvan[1], de la présence des idoles en ce lieu peu éloigné de Toulouse. A cette date, il y en avait encore un peu partout en Gaule : ce qui le prouve, c'est le « Praeceptum » de Childebert Ier (511-558), ordonnant leur renversement[2]. Nous voyons, au surplus, par l'histoire de saint Remi, que le ministère épiscopal s'exerça principalement alors contre les idoles et contre l'arianisme. On renversait les idoles, on ramenait les Ariens à l'unité de croyance; les évêques se réunissaient en concile pour mieux concerter leur action commune à l'égard des deux ennemis[3].

Saint Germier se mit ensuite à construire une église en l'honneur de saint Saturnin; c'est cette église dont il a déjà été question. Cent trente

1. *Histoire générale de l'église de Toulouse,* t. I, p. 227.

2. Boretius, *Capit. reg. Franc.*, p. 2.

3. « Providente Domino Ecclesiae suae, et inspirante pro salute totius gentis cor domni Remigii, qui ubique altaria destruebat idolorum, et veram fidem potenter cum multitudine signorum amplificabat, factum est ut episcopi plures non contradicente rege congregarentur, si fieri posset, ut Ariani, qui religionem christianam scindebant, ad unitatem possent reverti. » *Exapp. ex collatione episcop. coram rege Gundobaldo.* Migne, *Patr. lat.*, t. LXXI, 1154.

cierges brûlèrent au jour de la dédicace. Détail des plus vraisemblables : Grégoire de Tours nous a conservé le rite que l'on suivait pour la dédicace d'une église. Il s'agit d'un oratoire qu'il fit lui-même élever et où il plaça des reliques de saint Saturnin, martyr, de saint Martin, évêque, de saint Illidius, confesseur, de saint Julien, martyr. Or, ces reliques furent portées de la basilique voisine « radiantibus cereis[1]. »

Plus tard, saint Germier bâtit un monastère en ce lieu, et y éleva un « autel », c'est-à-dire un oratoire en l'honneur de saint Martin; l'église d'Ox n'a pas encore perdu ce vocable.

Les possessions qu'il eut depuis en cet endroit semblent avoir été considérables, tant en terres qu'en bestiaux et en hommes : « Omnes itaque servos tuos, cunctamque familiam de aliis ad se collegit locis, omnemque substantiam quam de aliis acquisierat locis, in Ducorum reposuit tabernis. » C'est à Ox qu'il réunit toute sa fortune foncière. Elle ne datait pas pour lui de l'épiscopat. L'anonyme du XIe siècle l'a fait naître d'une famille humble; mais on l'en croira difficilement. Quoi qu'il en soit, quand il revient à Toulouse, ayant reçu la consécration épiscopale, nous voyons ses gens, des colons ou des serfs, venir à lui et recevoir le salaire des fruits qu'ils apportent : « At

1. *De gloria confessorum*, cap. XX. Migne, *Patr. lat.*, t. LXXI, 842.

ille gaudens remuneravit utrumque de bonis que secum attulerat. » Dulcidius et Pretiosus comptent le numéraire, qui, une fois reconnu, est remis dans le trésor.

Fortune personnelle ou fortune de l'église de Toulouse, peut-être l'une et l'autre, saint Germier possède à Ox une vaste propriété foncière. C'est là, me paraît-il, un trait de l'époque. La terre est divisée au VIe siècle entre quelques riches propriétaires, Romains d'origine pour la plupart. Ils construisent ou achètent ces vastes villas ou établissements agricoles, dont on trouve encore aujourd'hui un peu partout des vestiges considérables. Dans l'empire romain, « le principal élément de force était la propriété foncière [1]. » L'invasion des Germains ne modifia pas cette situation. Dans les Gaules, sous les Mérovingiens, « la terre avait tout pouvoir [2]. » Les évêques voulurent donc avoir la terre, être du nombre des grands propriétaires du pays. Les rois francs reconnurent pour leurs églises le droit de recevoir des legs, celui d'acquérir à titre d'achat ou de donation [3]. Ils s'interdirent la faculté de léguer à leur famille les biens acquis pendant la durée de l'épiscopat; et, premiers bienfaiteurs des églises, ils leur laissèrent le plus souvent leurs biens patrimoniaux.

1. M. Fustel de Coulanges, *La monarchie franque,* p. 574.
2. M. Fustel de Coulanges, *Ibid.*
3. *Chlotarii constitutio,* éd. Boretius, p. 19, art. 10, 13. — Lex Alamannorum, I. — Lex Baiuwariorum, I, 1.

Plus de douze testaments d'évêques nous sont parvenus. On voit par eux que la fortune territoriale laissée par chaque génération d'évêques à son église fut considérable. L'évêque Bertramn du Mans laissa trente-cinq domaines, et saint Didier de Cahors trente[1]. Un évêque riche enrichissait son église : voilà pourquoi l'élection se portait si souvent sur un prêtre ayant de la fortune. Mais, pauvre ou riche avant de ceindre la mitre, l'évêque, une fois évêque, avait les plus sérieuses raisons de tenir à posséder une vaste propriété foncière. J'ai indiqué la première de ces raisons : l'influence était de ce côté, car, avec la propriété, on possédait les hommes, serfs et colons, affranchis appliqués à la culture de la terre. Il y en avait d'autres plus puissantes encore. L'évêque avait des charges très lourdes : il rétribuait le clergé[2]; il nourrissait les pauvres, les *matricularii;* il fondait et dotait la plupart des paroisses rurales; et, au VI[e] siècle, les paroisses rurales se sont partout multipliées. Aussi quand une calamité, perte des récoltes, épidémie sur les bestiaux, mortalité des hommes, atteignait la propriété épiscopale, c'était un malheur public dont chacun avait à souffrir.

Quand donc saint Germier, qui, jeune homme,

1. M. Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, pp. 577, 578, a relevé les noms des principaux évêques bienfaiteurs des églises. Je renvoie à son savant et intéressant ouvrage.

2. Concile d'Agde de 506, 63. — Concile d'Orléans de 511, 14, 15.

avait brisé toute attache aux biens terrestres, nous est présenté, une fois évêque, sous l'image, bourgeoise pour nous, d'un riche propriétaire, à Ox, fondant des églises [1], établissant des aumôniers, consolant ses gens de la perte des bestiaux, la *Vie* ne dit rien que de vraisemblable ; n'hésitons pas, elle relate un fait vrai. Je consens à attribuer à l'anonyme du XIe siècle les développements pieux, ou même le récit des calamités qui frappent saint Germier, auquel il applique toute l'histoire de Job. Mais je l'en crois, quand il le met à la tête d'une vaste propriété foncière et qu'il le fait vivre au milieu de ses gens. Au XIe siècle, il n'aurait pas imaginé un tel genre de vie, auquel les évêques d'alors, seigneurs féodaux, étaient totalement étrangers. Il l'emprunte aux documents qu'il a sous les yeux, et qu'il semble avoir suivis pas à pas, tout en élargissant le cadre, dans lequel il fait entrer des récits de miracles et des développements pieux ou convenus.

La propriété constituée et formée par le saint évêque passa à son successeur, ou du moins il laissa l'église de Toulouse en possession de biens considérables. Nous en avons la preuve dans un récit émouvant de Grégoire de Tours. Gondovald, fils naturel de Clotaire Ier, soutenu par les leudes,

1. L'église du prêtre Polycarpe, où saint Germier se rend pour prier, n° 11, était peut-être une église fondée par l'évêque, de même sans doute les autres églises du diocèse de Toulouse placées sous son vocable.

tenta de se faire reconnaître par les villes du Midi. Avant d'entrer dans Toulouse, il dépêcha ses messagers à l'évêque Magnulfus, successeur de saint Germier, le priant de le recevoir. Mais celui-ci, ne le connaissant pas, dit aux citoyens, « civibus suis » : « Nous savons que Gontran est roi, ainsi que son neveu Childebert; mais nous ne savons d'où vient celui-ci. » Il se disposa donc à défendre sa ville. Mais « les forces considérables de Gondovald rendirent toute résistance impossible. » Le prétendant fut reçu. Grégoire de Tours nous le montre même assis à la même table que l'évêque, « in domo ecclesiae. » Celui-ci n'est pas encore convaincu de son bon droit; et pendant le repas, il le lui déclare nettement : « Tu te donnes comme le fils du roi Clotaire, » lui dit-il; « mais si c'est vrai ou non, nous l'ignorons. » Au milieu de la discussion, Mummolus, ami de Gondovald, furieux, donne un soufflet à l'évêque, qui est aussitôt saisi, puis condamné à l'exil. Mais auparavant on le dépouille de ses biens et de ceux de son église : « Exsilio damnaverunt, res ejus, tam proprias quam ecclesiae, integre auferentes[1]. » Parmi les biens enlevés par cet acte de violence à l'église de Toulouse, plus d'un provenait de la bonne gestion de saint Germier.

D'après le *Vita*, il eut un épiscopat de trente-six ans; le *Gallia* dit de cinquante, mais on ne

1. *Hist. Franc.*, lib. VII, cap. XXVII.

sait pourquoi ; il serait donc mort entre les années 543 et 547 ; il aurait vécu soixante-dix ans.

D. *Caractères généraux de l'épiscopat de saint Germier.*

L'épiscopat de saint Germier présente, à la distance où nous sommes, des caractères remarquables, que l'histoire, se fondant sur le *Vita*, peut retenir. C'est ce qui résulte de tout ce qui précède.

Commençant peu après la victoire de Clovis à Vouillé, il est fortement prononcé contre l'arianisme. C'est, du reste, la politique des rois francs et la direction générale des esprits au VIe siècle. Aidé par les circonstances, le saint semble avoir réussi à ramener à l'unité de la foi les Ariens de Toulouse, qui là comme ailleurs manquèrent de l'appui nécessaire du pouvoir civil.

Ensuite, la grande propriété date pour l'église de Toulouse de son épiscopat : humiliée, amoindrie sous les Wisigoths, elle entra avec saint Germier dans une ère de prospérité matérielle, qui s'accrut dans la suite malgré la spoliation passagère de Gondovald. Cette prospérité matérielle permit alors de faire des fondations. Voilà pourquoi plusieurs églises anciennes du diocèse de Toulouse furent placées sous le vocable de saint Germier. Son culte est resté en plusieurs endroits, à Muret principalement, très populaire ; et sa

mémoire, bien que Grégoire de Tours n'ait rien dit de lui, n'a cessé d'être grande.

Enfin la postérité a vu dans l'évêque de Toulouse un des soutiens de la monarchie franque. Le récit de son entrevue avec Clovis porte des traces sensibles de cette idée qu'il aima les Francs. De plus, durant tout le moyen âge, Toulouse a cru à l'amitié de saint Germier et de saint Remi, leur père spirituel. Nous avons déjà vu que dans leur ministère épiscopal ils poursuivirent le même but : en finir avec les derniers représentants du culte des idoles et rallier les Ariens. Du reste, au VIe siècle, les évêques ont entretenu des relations fréquentes et suivies ; et, quand saint Remi est mort (533), saint Germier occupait le siège de Toulouse depuis vingt-trois ans au moins. Rien donc de plus vraisemblable que les relations des deux saints. Probablement, la tradition qu'ils furent en rapports ne tarda pas à se former. Le second des deux testaments attribués à l'évêque de Reims manque certainement de tout caractère d'authenticité. Il est non moins certain qu'il faut en placer la rédaction avant Charles le Chauve († 877), ou du moins avant les diplômes donnés par cet empereur en faveur de l'église de Reims (846) [1] : car on y trouve l'énumération de biens qui ne sont que dans le second testa-

1. Flodoard, lib. III, cap. IV. Data kalendis octobris, anno 6, regnante Karolo.

ment[1]. Or, parmi les biens que saint Remi donne à l'église de Reims, le second testament mentionne ceux qu'il aurait reçus d'un méridional, du nom de Benoît. Sa fille lui aurait été adressée par Alaric, et le saint l'aurait délivrée du péché et de la maladie, peut-être de la mort[2]. Encore une fois, je n'admets pas l'authenticité de ce texte. Mais nous touchons peut-être par lui à l'origine de la tradition de Toulouse, capitale d'Attila II. En tout cas, c'est très anciennement qu'une chapelle en l'honneur de saint Remi fut bâtie dans un des quartiers principaux de la ville. Cette chapelle tomba entre des mains laïques, jusqu'à ce qu'elle fut donnée, en 1116, aux Hospitaliers de Saint-Jean[3]. Elle avait alors son cimetière[4], et probablement elle possédait la mitre, les gants et l'anneau dits de saint Remi. L'évêque de Reims, croyait-on, les avait lui-même offerts à l'évêque de Toulouse, et celui-ci, qui lui survécut de dix ans au moins, aurait fait bâtir une église en son

1. Pardessus, *Diplomata,* I, 84, n. 1.

2. « Res etiam..... quas in Provincia Benedictus quidam (cujus filiam mihi ab Alarico missam, gratia Sancti Spiritus per impositionem manùs meae peccatricis, non saulum a diabolicae fraudis vinculo, sed ab inferis revocavit), ad usum luminis tui. » Pardessus, *Diplomata,* I, p. 86.

3. M. A. Du Bourg a publié la charte de cette donation, *Histoire du grand-prieuré de Toulouse, Pièces justif.,* III. In-8°. Toulouse, 1883.

4. Douais, *Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse,* p. 490. Cf. pp. 310, 458. In-4°. Paris, 1887.

honneur[1]. Cette église a disparu; mais elle a donné son nom à la rue Saint-Remesy, *Sanctus Remigius*, *Remedzius*, qui existe encore et qui perpétue la tradition du moyen âge.

Il y a plus. L'église Saint-Remi, qui la précéda, ne se trouvait qu'à quelques pas de l'église actuelle de la Dalbade, dont les origines remontent au XII[e] siècle. Or, si nous en croyons M. Purpan, « recteur » de cette église à la fin du XVI[e] siècle (1596), « ladite église a été jadis et de son premier commencement fondée en l'honneur de Dieu et invocation de Monseigneur saint Germier[2]. » Ce qui est certain, c'est que de toute antiquité le culte de saint Germier a été en grand honneur dans cette église. On le constate aussi haut que les documents nous permettent de remonter. Il tenait, ce semble, à la présence de la relique du saint. Quand on songe que les deux églises puis-

1. Bertrandi, *De Tholosanorum gestis*, fol. XIV v° : « Is Remigius in Remensi urbe claruit, et fructus copiosos effecit; post mortemque suam beato Germerio Tholosano mitram, chirothecas et anulos misit. In cujus Remigii honorem ecclesiam in vico Tholose qui dicitur Sancti Remesii edificari fecit; que protenditur et exit a parte Dealbate que nunc vocatur Sancti Johannis; unde et adhuc totus vicus *la carriera de sanct Remesii* vocitatur, per pluresque scripturas et epitaphia Tholosanorum, et adhuc de vestimentis atque reliquiis illius Tholosani pro pignore sacro tenent. » — Catel, *Mémoires*, pp. 208, 836, a suivi Bertrandi. La mitre et l'anneau n'ont pas été conservés. Les gants se trouvent au trésor des reliques de Saint-Sernin.

2. Archives de la Haute-Garonne, G 606.

santes de Saint-Étienne et de Saint-Sernin n'ont, à aucune époque, malgré des démarches répétées et fréquentes, pu obtenir la moindre parcelle de son corps, on est porté à penser que la relique insigne dont je parle, et qui s'y trouve encore, y fut déposée lors de sa fondation même. C'est sans doute en considération de tous ces souvenirs antiques que Bernard de Rosergue, archevêque de Toulouse (1452-1475), fit tant pour le développement de son culte. En 1470, il érigea sous son vocable, dans l'église de la Dalbade, une confrérie, dont les membres jouissaient de priviléges extraordinaires[1]. L'année suivante, il institua pour le 16 mai la procession de saint Germier, dans laquelle on portait avec pompe la relique du saint; cette procession ne cessa de se faire[2]. La

1. Entre autres, la faculté de pouvoir être absous des cas réservés à l'archevêque et de célébrer ou faire célébrer la messe à domicile, en cas de maladie, une fois la semaine.

2. « Le 16 mai est la feste de saint Germier. En ce jour nous faisons la procession en laquelle on porte le chef dudit saint, lequel est porté par quatre du clergé, s'il s'en trouve nombre suffisant; sinon, des laïcs le portent. La procession se fait la veille ou le jour, selon qu'il fait beau temps. Nous partons de l'église et allons jusque devant Sainte-Claire; et là nous tournons à main gauche en la rue qui va à la maison de M. de Lombrail; rentrée dans la grande rue des Carmes, et étant arrivés aux Carmes, la procession entre en leur église, fait le tour de leur cloitre et le tour du chœur de leur église sans faire station, puis sort par la porte qu'elle est entrée... » Archives de la Haute-Garonne, H Oratoriens, reg. 150, fol. 272. Communication

Dalbade, comme pour mieux témoigner de sa vénération pour le saint, conservait avec un soin religieux la *Vie* manuscrite écrite par Bernard Gui[1].

En fait, Muret et l'église de la Dalbade à Toulouse ont toujours été les deux centres principaux du culte de saint Germier. Pour Muret, j'en ai dit les raisons. Pour la Dalbade, il semble qu'il faille le rattacher à un acte important de son ministère épiscopal; et l'on pense, comme malgré soi, à l'érection de cette église Saint-Remi que la tradition désigne et auprès de laquelle, dans l'église voisine, une relique reposa de bonne heure, comme pour consacrer le souvenir de l'amitié des deux évêques.

Saint Germier légua à son successeur, Magnulfus, ce legs glorieux de la fidélité la plus entière aux Francs. C'est Magnulfus qui demandait un châtiment exemplaire pour Gondovald et les siens : « Ne quis extraneorum, » disait-il, « Francorum

de M. l'abbé Julien, curé de la Dalbade, qui prépare l'histoire de cette église.

1. C'est ce que Bertrandi affirme; il s'en servit pour faire son résumé de la Vie de saint Germier. « Quia, » dit-il, « sanctus ille vir Germerius Tholose floruit, merito de illius gestis nonnulla predicanda sunt; que ex quodam libello (qui per Guidonem inquisitorem Tholosanum de Gestis episcoporum probatus reperitur) satis autentico in ecclesia Dealbate Tholose fideliter a dominis ejusdem ecclesie gubernatoribus servato excerpta sunt. » *De gestis Tholosanarum,* fol. XIIII v°. In-4°. Toulouse, 1515.

regnum audeat violare[1]. » Ceci est bien remarquable, car, autant que nous pouvons en juger par Grégoire de Tours, le clergé des bords de la Garonne fit au contraire bon accueil à Gondovald, révolté contre le roi Gontran et placé à la tête de ce royaume éphémère d'Aquitaine qui dura deux ans, juste le temps de la révolte (580, 581). L'abbé de Cahors se charge de ses messages[2]; Bertrand, évêque de Bordeaux, le chérit[3]; c'est pour lui obéir que les évêques ordonnent Faustinius évêque de Dax[4]; Ursicinus, évêque de Cahors, n'hésite pas à le recevoir[5]; l'évêque Sagittaire, dont la fortune avait été si diverse[6], se joint à lui, unit son sort au sien, et meurt avec lui à Comminges dans la lutte suprême[7]. Le mouvement du clergé en faveur de Gondovald fut donc assez étendu. L'évêque de Toulouse lui résista; et, s'il est vrai qu'il fut dépouillé de ses biens par Gondovald, le roi Gontran voulut que le concile de Mâcon de 585 infligeât un blâme et des peines aux évêques les plus compromis[8]. Par là même, ce synode approuva la conduite du successeur de

1. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. VII, cap. xxvii.
2. *Ibid.*, lib. VII, cap. xxx.
3. *Ibid.*, lib. VII, cap. xxxi.
4. *Ibid.*, lib. VII, cap. xxxi.
5. *Ibid.*, lib. VIII, cap. xx.
6. *Ibid.*, lib. IV, cap. xliii; lib. V, cap. xxi.
7. *Ibid.*, lib. VII, cap. xxviii, xxxiii, xxxvii, xxxviii, xxxix.
8. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. VIII, cap. xx.

saint Germier, qui lui avait laissé l'exemple de la plus exacte fidélité aux Francs.

E. *Les reliques de saint Germier.*

Au temps de Bernard Gui, c'était une tradition que le corps de saint Germier se trouvait dans une église près de Muret, « in quadam ecclesia prope Murellum[1]. » Mais on n'y montrait pas son tombeau. Il est cependant certain qu'au XII[e] siècle on conservait son corps : quelques reliques furent placées, en 1156, dans un vase de bois destiné à l'autel de la nouvelle église de Saint-Germier. Ce vase est conservé dans le reliquaire actuel de l'église Saint-Jacques de Muret, qui est dû aux soins de M. l'abbé Gay, archiprêtre. Sur le couvercle on lit : *Hic sunt reliquie beati Germerii;* les reliques y sont encore, et avec elles se trouve l'acte authentique de la consécration de l'autel et de la dédicace de l'église, le 21 août 1156[2].

Ce reliquaire contient d'autres pièces, vraiment intéressantes, puisqu'elles permettent de suivre les reliques de saint Germier depuis l'année 1407 jusqu'à nos jours et d'établir leur identité. Ce sont les actes de visite des reliques par les supérieurs ecclésiastiques.

Le 13 du mois d'août 1407, G. Rigaud, abbé

1. Voy. la *Vie* écrite par B. Gui, fin. *Textes*, p. 99.
2. J'en donne le texte. *Textes*, p. 101.

de Lézat (1376?-1412?)[1], s'étant rendu à Muret pour la visite du prieuré de Saint-Germier, reconnut les reliques qui se trouvaient dans l'église du prieuré. Cela résulte : 1° de l'acte en triple exemplaire joint aux reliques[2]; 2° du procès-verbal de visite rédigé par les soins de l'abbé de Lézat et donnant le détail des reliques[3].

Le 28 du mois de juin 1450, G. Rigaud, abbé de Lézat (1429-1450)[4], différent du précédent, mais à la famille duquel il appartenait sans doute, visita également les reliques[5]. Elles étaient encore dans l'église de Saint-Germier hors les murs.

Dans la suite, elles furent transférées dans l'église paroissiale de Saint-Jacques. Tout renseignement nous fait défaut sur la date de cette translation. Nous savons seulement qu'en 1547 les reliques de saint Germier se trouvaient dans l'église Saint-Jacques de Muret[6], où probablement elles avaient été déposées pour les mettre à l'abri de toute profanation. C'est sans doute cette année 1547 que l'on construisit dans la chapelle servant de crypte et placée sous le vaste sanctuaire de l'église actuelle la niche fermée par

1. *Gallia christ.*, XIII, 213.
2. *Textes*, p. 102.
3. *Textes*, p. 103.
4. *Gallia christ.*, XIII, 214.
5. *Textes*, p. 103.
6. Fons, *Mém. hist. sur les prieurés de Saint-Germier et de Saint-Jacques*, dans *Mém. de la Société archéol. du midi de la France*, t. VIII, p. 78, 91.

une grille où ces reliques sont restées jusqu'à la Révolution.

Désormais donc ce furent les archevêques de Toulouse, et non les abbés de Lézat, qui les visitèrent. Nous avons les procès-verbaux et attestations de huit visites entre les années 1596 et 1746 :

1° Le cardinal de Joyeuse, le 7 septembre 1596, d'après son propre procès-verbal [1], et deux attestations conservées avec le procès-verbal dans le reliquaire actuel [2];

2° Philippe Cospéan, évêque d'Aire et administrateur du diocèse de Toulouse, le 24 novembre 1615, comme il résulte d'une double attestation, la sienne et celle du curé de Saint-Jacques [3];

3° Vingt-quatre ans plus tard, le 1er février 1639, Charles de Montchal, archevêque de Toulouse depuis 1628 [4], comme la double attestation que nous donnons en fait foi [5];

4° Le 28 septembre 1672, le cardinal Pierre de Bonsy, archevêque de Toulouse, depuis le 17 janvier de cette année [6], selon l'attestation transcrite à la suite du procès-verbal de visite du cardinal de Joyeuse, et munie de son sceau [7];

1. *Textes*, p. 104.
2. *Textes*, p. 106.
3. *Textes*, p. 107.
4. *Gallia christ.*, XIII, 61.
5. *Textes*, p. 108.
6. *Gallia christ.*, XIII, 70.
7. *Textes*, p. 108.

5° Le 14 mars 1688, Pierre Fermat, chanoine et cellerier de Saint-Étienne, député par le chapitre, le siège vacant, d'après l'attestation qu'il fit de la translation des reliques dans un nouveau reliquaire [1];

6° Après Pierre Fermat, le 27 janvier 1715, René-François de Beauveau, archevêque de Toulouse [2];

7° Puis, le 24 avril 1730, Jean-Louis de Bertons de Crillon, archevêque de Toulouse [3];

8° Enfin, le 24 mai 1746, Charles-Antoine de La Roche-Aymon, archevêque de Toulouse [4].

Pendant les premières années de la Révolution, la dame Marie Seyssies, épouse Lay, enleva de l'église de Saint-Jacques et emporta dans son domicile [5] les reliques de saint Germier et les autres reliques conservées dans cette église. Elle les garda jusqu'au 8 mai 1797. A cette date, elles furent reconnues par M. Monjousieu, curé de Saint-Germier et vicaire général de Mgr de Fontanges, archevêque de Toulouse; il les remit à leur place ancienne dans la chapelle souterraine construite sous le sanctuaire. Je donne le texte du

1. *Textes*, p. 109.
2. *Textes*, p. 109.
3. *Textes*, p. 110.
4. *Textes*, p. 111.
5. La maison Seyssies, où elles furent gardées, tombant en ruines, a été démolie depuis quatre ans et remplacée par la belle maison qui forme l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue de la Halle-au-Blé.

procès-verbal qui fut alors dressé et où sont consignés des faits intéressants [1].

Depuis, les reliques ont été deux fois transférées dans un reliquaire nouveau; une première fois, par M. Antoine Reyniés, vicaire général de Mgr Primat, le 28 mai 1807 [2]; une seconde fois, par M. Fermin, vicaire général de S. E. le cardinal Desprez et supérieur du grand séminaire de Toulouse, le 14 mai 1882 [3].

Actuellement, les reliques sont divisées et placées dans deux reliquaires, dont un est à la chapelle de Saint-Germier et l'autre à la sacristie de l'église Saint-Jacques de Muret.

L'église paroissiale de la Dalbade à Toulouse possède une relique de saint Germier, dont elle célèbre régulièrement la fête. Cette relique, qui, comme nous l'avons dit, était vraisemblablement dans cette église dès sa fondation même, était placée, au XVIIe siècle, dans un beau reliquaire. M. de Rudèle, vicaire général, disait dans le procès-verbal de visite canonique du 14 mai 1618 : « Dans la grande sacristie se trouvait une tête d'argent de saint Germain (Germier), de quatre pans et demi de hauteur, porté par deux anges aussi en argent; elle renfermait des reliques de ce saint [4]. »

1. *Textes*, p. 112.
2. *Textes*, p. 120.
3. *Textes*, p. 125.
4. Archives de la Haute-Garonne, G 606. Communication de M. l'abbé Julien.

On vénère également une relique de saint Germier dans celle des chapelles du grand séminaire de Toulouse qui est placée sous son vocable[1].

F. *Les Miracles de saint Germier.*

La *Vie* prête à saint Germier de nombreux miracles : l'ange qui lui apparaît et l'avertit d'aller recevoir la consécration épiscopale, n° 3 ; la guérison des perclus, des paralytiques et de sept lépreux, n° 7; l'ange qui apparaît à ses parents et les rassure sur leur fils dont les grandeurs n'ont pu ébranler la vertu, n° 8; l'ange qui lui apparaît pour la seconde fois à lui-même pour lui dire que sa prière en faveur des pestiférés et des défunts est exaucée, n° 11; les roses qui naissent de son crachat, n° 10; la fontaine que Dieu, à sa prière, fait couler, n° 10; l'arbre desséché qui reverdit, n° 10; la guérison de trois démoniaques, n° 10; l'incendie éteint, n° 10; sa crosse qui tout à coup prend l'éclat du soleil pendant la cérémonie de sa consécration épiscopale, n° 10; la guérison d'un muet subitement frappé, n° 12. Mon intention n'est pas d'engager une discussion au sujet de ces miracles : elle serait oiseuse. Cependant je ne puis passer sous silence trois d'entre eux : le premier a fourni un des plus beaux sujets de l'iconographie de saint Germier, le second explique un usage liturgique ancien encore en vigueur, et

1. *Textes*, p. 122.

le troisième a été raconté par un témoin oculaire.

L'église Saint-Étienne de Toulouse possède trente-cinq tapisseries de la fin du XVIe siècle qui, les jours de fête, décorent la nef et les stalles du chapitre dans le chœur. M. l'abbé Carrière, dans la rapide description qu'il en a donnée, les a distinguées en six groupes [1]. Je n'ai pas à discuter ici cette classification; on peut, en effet, se ranger à l'avis du zélé archéologue, au moins en ce qui regarde le premier et le second groupe : Vie de saint Étienne et Saints évêques de Toulouse. Or, ce second groupe : Saints évêques de Toulouse, comprend une tapisserie, dans un parfait état de conservation, longue de 7^m47 et large de 1^m50 environ; l'inscription placée en haut

S. GERMERIVS E. TOLOSANVS.

en indique très nettement le sujet. L'artiste l'a emprunté à la vie de saint Germier. Il en a pris le fait dominant, l'épiscopat; il s'est proposé de le rendre dans son œuvre, qui n'est pas sans valeur. Il a donc placé au milieu saint Germier, grandeur naturelle et de face, revêtu de la chape et portant les insignes de sa dignité, la mitre en tête et la crosse à la main. A gauche du specta-

1. *Tapisseries de Saint-Étienne,* dans *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France,* t. IX, pp. 389-411. Les six groupes décrits par M. Carrière ne comprennent que trente-trois tapisseries, parce qu'il n'y a pas fait entrer les deux que l'on place au portail de l'église.

teur, il a représenté au fond une ville avec tours, porte fortifiée et remparts : c'est Toulouse, où le saint a passé sa jeunesse; plus en avant, on voit deux personnages, un ange et un diacre. C'est l'ange qui, d'après la *Vie*, apparut à saint Germier encore diacre et lui commanda de se rendre à Paris pour y recevoir la consécration épiscopale. Le distique placé au bas et sur une seule ligne ne permet pas de s'y tromper :

LVTETIAM IRE PARAT GERMERIVS ANGELVS IPSI
FIT COMES : I PRÆSVL. TVTA FVTVRA VIA EST

Cette inscription rappelle l'ange de la *Vie*. Mais nulle part, ni dans la *Vie*, ni dans Nicolas Bertrandi[1] qui l'a résumée, l'ange n'est représenté comme le compagnon du saint pendant le voyage. C'est un élément nouveau imaginé peut-être au XVIe siècle et introduit hardiment par l'auteur du distique dans la vie du saint.

A droite du spectateur se développe une seconde scène qui achève la première. On voit encore ici une ville, mais plus considérable et plus ample : évidemment c'est Paris qu'on a voulu représenter; cette ville forme le fond de la scène. Sur ce fond se détache la cérémonie de la consécration épiscopale : l'évêque consécrateur est assis mitre en tête; saint Germier, à genoux devant lui, est assisté de deux autres évêques debout et mitre en tête et de onze clercs également debout.

1. *De Tolosan. gest.*, fol. XIIII v°. In-4°. Toulouse, 1515.

Cette tapisserie, comme les autres du reste, porte à l'un de ses angles les armes de Jean Daffis, *d'argent, à la bande de gueules chargée de trois rosettes d'or, timbré d'une mitre acostée, à dextre, d'une crosse*. Jean Daffis, Toulousain d'origine, prévôt du chapitre Saint-Étienne, remplaça comme évêque de Lombez Pierre de Lancrau, mort le 18 octobre 1598. C'est pendant son épiscopat (1599-1614), et plus probablement dans les premières années de son épiscopat, qu'il donna à Saint-Étienne cette belle tapisserie, qui représente toute l'iconographie connue de saint Germier.

Passons au second miracle. Il explique un usage ancien et toujours vivace à Muret.

Aujourd'hui encore, le 16 mai, jour de la fête de saint Germier, quand la procession qui se fait à l'issue des vêpres arrive devant l'ancienne église de Saint-Germier, sur la rive gauche de la Louge, toute la foule se presse autour du célébrant, attendant la bénédiction des roses. Chacun emporte une rose bénite; beaucoup la conservent jusqu'à l'année suivante, comme une preuve de leur confiance pour le saint et un signe de sa protection. Cet usage est cher à la population de Muret; les étrangers sont les seuls à ne pas le suivre, et plus d'un Muretain n'assiste à aucune autre cérémonie du culte catholique.

Cette bénédiction des roses, dites roses de saint Germier, est, en effet, une cérémonie de l'Église.

Le rituel de Toulouse, imprimé à Lyon en 1538, en contient la formule [1]. Cette formule remonte à l'année 1456 [2]. Nous la devons à Bernard de Rosergue, archevêque de Toulouse, qui la rédigea et l'autorisa pour la fête du 16 mai de cette année. Mais évidemment l'usage de la bénédiction des roses de saint Germier ne date pas de cet archevêque : il est plus ancien; Bernard de Rosergue n'a fait que le confirmer. D'après le contenu de l'*Oremus*, on voit qu'il n'a pas changé; alors comme aujourd'hui, on emportait et on conservait les roses bénites [3].

Peut-on fixer l'époque à laquelle cet usage remonte? La formule de la bénédiction contient une allusion au miracle des roses accompli de son vivant par saint Germier [4]. Nous lisons, en effet, dans chacune des deux *Vies* du saint rédigées par Bernard Gui : « Quadam die dum in terram spueret indeque surgeret, ilico rose ibi et lilia germinarunt [5]. » Or, Bernard Gui a reproduit simplement en cet endroit la *Vie* anonyme du XIe siècle, n° 9. Au XIe siècle donc, comme au XVe, on croyait au miracle des roses, avec cette variante

1. *Textes*, p. 127.
2. *Ibid.* Voy. la rubrique qui porte par erreur l'année *M CCC LVI°*. Il faut lire *M CCCC LVI°*, puisque Bernard de Rosergue a été archevêque de Toulouse de 1452 à 1474.
3. « Has rosas ..... omnibus in domo eorum conservantibus. » — « Has rosas et super eas habentes et conservantes. »
4. « In vita singulari miraculo rosarum. »
5. La première *Vie* seule dit : « Indeque surgeret. »

que des lis seraient nés également du crachat du saint. Cette croyance a donné son nom à cette partie de la voie romaine conduisant de Toulouse à Ox et voisine d'Ox, qui forme l'embranchement avec la route de Fonsorbes et celle de Lamasquère. Cet embranchement porte le nom de ***Moun ramel*** en langage du pays. ***Ramel*** signifie ***bouquet***, ***fleurs***. Cette partie du chemin un peu élevée s'est donc appelée et s'appelle le ***Mont des fleurs***. Il y a plus. Sur le point culminant du chemin appelé ***Moun ramel*** s'élevait autrefois une chapelle dite de Saint-Germier et dont on voit encore des restes dans le cimetière de Frouzins. En 1639, Montchal, archevêque de Toulouse, en constatait l'existence dans la visite de cette année. Or, ce cimetière est récent et primitivement la chapelle de Saint-Germier s'élevait en un endroit isolé; il semble qu'elle n'avait été construite en ce lieu que pour perpétuer un souvenir de la vie du saint, le miracle des roses.

Nous constatons donc l'existence de cette tradition au XI[e] siècle. Avait-on alors la bénédiction des roses? Ou bien, faut-il ne voir dans cette bénédiction qu'un rite propre au rosaire et à certaines contrées, comme Toulouse, où aujourd'hui encore, le jour du Rosaire[1], les fidèles reçoivent à l'église et emportent chez eux les roses bénites? Sinon, la bénédiction des roses de saint Germier se faisant

1. Premier dimanche d'octobre.

au mois de mai, à Muret, et dans plusieurs autres lieux, comme Boucagnères[1], peut-on rattacher ce rite au retour de la belle saison, à l'abondance des roses pendant le mois de mai? Autant de questions auxquelles des recherches postérieures et fructueuses permettront peut-être de répondre un jour. Je signalerai toutefois, mais à simple titre de rapprochement, l'usage de la *Baillée des Roses* aux membres du parlement de Toulouse par les archevêques de Toulouse, de Narbonne et d'Auch, et par tels personnages de marque, comme Madame, sœur unique du Roi (Henri IV), Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès[2]. Le parlement réclama cette *Baillée des Roses* comme un droit, au nom d'un usage ancien[3].

Le miracle placé à la suite de la *Vie* est raconté par un contemporain, dont le récit est du XIe siècle. Son auteur n'est autre probablement que l'anonyme, religieux du prieuré de Saint-Germier ou tout autre, qui a rédigé la *Vie*. Le fait paraît se rattacher aux luttes des archevêques d'Auch, de saint Austinde (1055-1068) particulièrement, avec les seigneurs laïques de la contrée, notam-

1. Canton d'Auch (Gers).

2. Archives de la Haute-Garonne, B 211 (arrêt du parlement du 31 mai 1603); B 266 (arrêt du 18 juillet 1608); B 286 (arrêt du 12 juin 1610); B 288 (arrêt du 14 août 1610); B 302 (arrêt du 26 novembre 1611); B 307 (arrêt du 11 mai 1612).

3. Archives de la Haute-Garonne, B 286.

ment les comtes d'Astarac[1]. L'Astarac touchait presque aux portes d'Auch et de Muret à la fois[2]. « Or, » écrit l'anonyme du XIe siècle, « je ne puis passer sous silence un miracle récent et qui a eu de nos jours un extrême retentissement. » Voici le fait. Un puissant chevalier, nommé Godefroy, part de Muret pour le comté d'Astarac, où l'appellent les affaires des grands de son pays. L'archevêque d'Auch, saint Austinde probablement, le reçoit avec honneur. Le lendemain à son réveil, le chevalier se trouve muet, sans qu'il puisse s'expliquer la cause de cet accident subit. On avertit le saint archevêque, qui a le don des guérisons. Celui-ci, revêtu de sa robe talaire, se rend auprès de lui. Mais, ne pouvant rien : « Va, » dit-il alors au chevalier, « présente-toi au propre autel [de Saint-Germier, à Ox], et tu obtiendras du Seigneur ta santé première. » Les compagnons de voyage de Godefroy reviennent avec lui dans son pays. Ayant donc fait confectionner un cierge de sa taille, il part pour Saint-Germier. Il passe les nuits dans la veille et la prière ; il s'abstient de boire et de manger depuis le vendredi où il a perdu la voix jusqu'au mercredi suivant. Au point du jour, les prêtres présents commencent pour lui une neuvaine de messes, et chacun d'eux

1. Monlezun, *Histoire de la Gascogne,* t. I, p. 410 et suiv.; t. II, p. 1 à 50.

2. Voy. Spruner-Menke, *Hist. Handatlas,* nº 52, *Aquitania, Gascogne und Languedoc.*

l'asperge d'eau bénite; après un court sommeil il recouvre par les prières du saint l'usage de la parole et se met à glorifier le Seigneur. S'approchant alors de son bienheureux tombeau, il met à son cou, avec respect, l'étole qu'on lui présente, et à genoux il s'offre lui-même à Dieu, disant : « Seigneur Dieu, je m'offre à vous, moi malheureux et coupable, devant votre autel et le corps de votre confesseur saint Germier; ayez pitié de moi. » Par trois fois, il revient prier aux deux autels. Puis, il demande de la nourriture; on lui apporte un pain avec un vase plein d'eau; il mange après cinq jours d'un jeûne rigoureux, et il revient dans sa terre aux applaudissements de tous les témoins du miracle. Il donne à chacun des deux hospices [de Muret] des lits complets, et pour le tombeau du saint deux garnitures d'un très beau travail. Enfin les moines et les clercs du lieu mirent toutes les cloches en branle et éclatèrent en louanges à l'honneur de Dieu, qui avait opéré de tels prodiges par saint Germier, son serviteur.

Ce récit, très vivant, nous fait pénétrer dans une scène vraiment historique de mœurs ecclésiastiques, au XIe siècle. Il a ici sa place.

CONCLUSION.

Si je ne me trompe, plusieurs points certains se dégagent de cette étude.

D'abord, pour ce qui regarde le texte de la *Vie*

de saint Germier, celui du manuscrit 477 de la Bibliothèque publique de la ville de Toulouse doit être préféré à celui que les Bollandistes ont publié. Il semble qu'il faut y voir celui-là même auquel les religieux de Saint-Pierre de Lézat empruntèrent l'extrait qui figure dans le Cartulaire de cette abbaye.

La rédaction de cette *Vie* dans sa forme actuelle date du XIe siècle. Mais l'hagiographe, un religieux de l'abbaye de Lézat probablement, se servit d'une *Vie* primitive, dont il est difficile de déterminer l'âge avec une précision rigoureuse, mais qui, introduite en partie dans la *Vie* du XIe siècle, nous y apparaît comme fortement empreinte d'une couleur toute mérovingienne. Peu de vies de saints ont conservé autant de traces de cette époque.

A s'en tenir aux rapprochements de la *Vie* avec les faits généraux de l'histoire du VIe siècle, saint Germier, né à Angoulême vers 474, enfant, ou peut-être dans son adolescence seulement, vient étudier à Toulouse, après une première éducation au sein de sa famille fortement chrétienne, dont le premier résultat avait été une connaissance sérieuse de la sainte Écriture. Plus tard, à l'exemple de la plupart des saints de son temps, il quitte sa famille et sa patrie; suivi de deux compagnons, il se fixe à Toulouse, alors sous la domination des Wisigoths, pour y vivre d'aumônes. Il trouve le moyen cependant de donner aux pauvres. Ordonné sous-diacre à vingt-cinq ans, vers l'année 500, et diacre peu après, il est officiellement chargé du

soin des pauvres, des *matricularii* de l'église de Toulouse. Consacré évêque, à Alais vraisemblablement, après 507, mais avant 511, il a une entrevue avec Clovis, qui lui donne le territoire d'Ox, près Muret. Son épiscopat prend alors un caractère fort remarquable. Grand propriétaire, il fonde la richesse immobilière du diocèse de Toulouse, qu'il transporte à Ox. Il renverse les idoles qui souillent ce lieu; en même temps il combat l'arianisme et réussit à rétablir l'unité de croyance dans son église. A Ox, il élève une église à saint Saturnin, une autre à saint Martin, et il bâtit un monastère, où il recueille, ce semble, les *clerici*, les colons et les gens appliqués à la culture de ses terres. Il bâtit de nombreuses églises rurales, fait de larges aumônes, montre une soumission pieuse à la volonté de Dieu, garde et transmet à ses successeurs une fidélité entière à la monarchie franque. Quand il meurt, vers 545, il laisse une mémoire respectée. Déjà, de son vivant, on lui attribue des miracles; des guérisons s'opèrent sur son tombeau, au territoire d'Ox. Depuis, ses reliques n'ont point quitté cette terre bénie; déposées d'abord dans l'église Saint-Germier de Muret, elles passèrent au XVIe siècle à l'église Saint-Jacques de Muret, où elles reposent encore. La liturgie lui fait une large place; et la *Vie*, même dans les parties les moins solides, relate des usages locaux qui témoignent à l'envi des mœurs chrétiennes de nos pères.

TEXTES.

I. Vie de saint Germier.

1.

Vita sancti Germerii.

(Bibliothèque publique de la ville de Toulouse, ms. 477. — Texte défectueux dans les Bollandistes, *Acta SS. maii*, t. III, 592.)

VITA SANCTI GERMERII, URBIS THOLOSE EPISCOPI, CUIUS CORPUS IN VICO QUI VULGARITER DUX VOCATUR REQUIESCIT; ET EST CELEBRITAS IPSIUS XVII° KL. IUNII.

[F° 162 *c*] 1. Temporibus gloriosissimi Clodovei principis, sanctissimus puer Germerius tanta suorum utpote religiosorum est a primevo enutritus cura, ut, infra trium annorum et duorum spacia mentium [F° 162 *d*], omnem divinarum arripuisse feratur noticiam scripturarum. Perficiebatur enim in illo a puero solidum fundamentum supra quod nemo aliud potest ponere preter quod positum est, quod est Xρistus Ihesus; et augebatur in eo septiformis Sancti Spiritus gratia, ut tam a Deo quam ab omnibus diligeretur hominibus. Cumque iam ad iuvenilem venisset etatem, Dei amore preventus, patriam parentesque relinquens, transito mari, Tholosanis partibus devenit, adepturus a Domino centuplam remunerationem cum illis qui pro Xρisto sua omnia reliquerunt, iunctis secum duobus iuvenibus clericis, quorum unus Placidius, alius Preciosus vocabatur. Ex quibus unum sanctus a sacris fontibus assumpsit, alium vero sue rei creditorem

prefecit. Quorum unus Preciosus sanctissimi confessoris Germerii vitam vel actus longe post scripsisse peribetur.

2. Cumque beatus vir in urbe Tholosa bonis polleret moribus, ut bone indolis iuvenis ab omnibus amabatur, ita ut cum summa caritate que necessaria erant in victu et in vestimento preberent. Set ille de omnibus que sibi offerebantur terciam partem pauperibus erogabat, duabus secum retentis, gratias Deo et omnibus sibi bona inpertientibus referre gestiens. Cum vero ad legitimam pervenisset etatem, a domino Gregorio, quondam sanctissimo presule, aput Santonicam subdiaconatus adscitus est ad ministerium. Postea vero, paucis adhuc transactis temporibus, in presulatu Yconio a provincialibus episcopis diaconus ordinatus est, perseverans [F° 163 *a*] iugiter in Dei servicio, vigiliis, ieiuniis, helemosinis et orationibus semper intentus et omnium virtutum flore ornatus. In tantum autem erat ei familiaris caritatis virtus, ut plerumque predictis sodalibus dulcia et preciosa ammonendo dicere satageret : « Filioli mei, et fratres, oportet nos sollicitudinem indigencium habere, et ea que nobis Deus largitus est pauperibus distribuere, quoniam, sicut scriptum est, beatius est magis dare quam accipere. » Multa autem Deus in ordine diaconii postea disserenda per eum operatus est miracula.

3. Post trium autem annorum tempus diaconatus, apparuit ei angelus Domini in oratione cubanti sole splendidior. Cumque ille more humano terrore concuteretur : « Ne timeas, inquit, set scias te mox iter arripere oportere Parisitanum; ibi enim sacerdocii honus assumpturus es, et ab episcopo Tornoaldo episcopalem benedictionem assumpturus. » Tunc sanctus Dei in oratione genua figens, cum fletu dixit : « Domine Ihesu Xρiste, virtutum rex glorie, exaudi orationem servi tui, quia in te est spes mea et cogitat mens; reple os meum melle tue dulcedinis et laudis, quia tu es Deus invisibilis et magni consilii qui sedes super cherubim, mundum gubernans, et regnans in secula

seculorum. » Et cum complesset orationem, disposita domo sua, procuratori curam habere pauperum postmandans, iussa exequens angelica, iter aggreditur Parisitanum, secum ducens duos sue fidei fautores clericos, Dulcidium videlicet et Preciosum. Et cum una iter carperent, ubicumque [F° 163 *b*] locus divertendi provenisset, sive in civitatibus vel etiam in silvis, ibi manebat absque ulla demoniacha sive fantasmatum perturbatione. Sicque peragrando ad civitatem, venerunt ad ecclesiam ubi sedes episcopalis erat, ibique tres invenerunt episcopos, dompnum videlicet Tornoaldum, et Gregorium et Hermoaldum.

4. Videntes autem eum, gravisi sunt gaudio magno; et figentes genua, glorificaverunt Deum, dicentes : « Magnificare nos oportet Deum et exaltare nomen eius ininvicem. » At ille prohibebat, dicens non oportere tante persone viros homini invalido et humili ita se subicere. Responderunt itaque pontifices et dixerunt : « Nos, domine pater, oportet te venerari, quia scimus te magnum esse aput Deum et electum, et post dompnum Saturninum Tholosanum fore episcopum, ut permaneas et gubernet te pater tuus excelsus usque in finem. » Locus autem ille ad introitum eius odore suavitatis repletus fuerat. Dederuntque ei iuxta morem introeuncium benedictionem. Tunc sanctus Dei famulus, apprehensa coma capitis, sic enim mos erat antiquitus, obtulit se sancto altario et eiusdem ecclesie reliquiis, presentibus prefatis episcopis; et mansit eadem nocte in civitate. Sequenti igitur die, intrantes in ecclesiam invitabant eum ut oraret. Et protinus post orationem, protulerunt binas stolas et pontificalia indumenta, cum anulo simul et virga. Tunc demum beati pontifices canonice ordinantes eum, consecraverunt ecclesie catholicum episcopum. Ordinatus est [F° 163 *c*] autem beatus confessor sacerdotio sancto et pontificali dignitate a reverendissimo Tornoaldo episcopo, secundum edictum angelicum, presentibus ceteris coepiscopis, Gregorio videlicet atque Ermoaldo, qui uterque magnas Deo retulerunt gra-

tes, qui talem ac tantum pastorem suis concedere dignatus est populis. Obtulit autem sanctus Dei sacerdos Deo oblationem corporis et sanguinis Ihesu Xρisti; et celebravit missam in honore sancte et individue Trinitatis, distribuens omnibus Xρisti eucharistie porcionem, cum omni gratiarum accione. Peracto autem missarum officio, excepit eum predictus vir Dei Tornoaldus honorifice in domum suam; et sederunt simul ad mensam et comederunt, semper Deo gratias exibentes pro collatis beneficiis. Rogaverant enim eum predicti pontifices ut ante recessum aput utrumque manere dignaretur. Quod et fecit.

5. Peractis autem sacrarum eulogiarum diebus, cum benedictione episcopali revertebatur in partes Tholosanas, ubi actenus domum cum suis facultatibus et familia dimiserat. Factum est autem cum pertransiret Francorum regnum, fama illius pervenit usque in palacium Clodovei regis. Misit quoque rex in omni regno suo precursores, ut sollicite eum perquirerent, et ut si quispiam eum invenire quivisset, honorifice ad se perduceret. Cumque veniens pertransiret civitatem, dictum est ei quod rex eum requisisset. At ille in conspectu eius introiens, humiliter salutavit regem. Videns autem eum rex, gaudio magno repletus est. Et levavit se de loco ubi consederat, [F° 163 *d*] et apud se sedere fecit, gratias Deo rependens, quia dignus fuerit tantum videre sacerdotem, de quo tanta et talia mirifica audierat. Annorum autem erat xxx[a] trium sanctus episcopus, quando ad sacerdocium provectus est. Interrogavit autem illum rex : « Quis es tu? Aut unde es? Aut quod nomen habes? » — Sanctus Dei respondit : « A baptismo Germerius vocor, in civitate Iherosolima natus sum, in territorium Tholosanum deductus ad discendum litteras puritano missus sum, in Santonica civitate subdiaconus factus. In termino Yconio diaconus ordinatus sum, et in civitate Parisitana episcopali ordine functus, quamvis indignus et peccator; tantum in Domino Deo meo et in misericordia eius confido. » — Respondit ei rex : « Omnis

qui se humiliat exaltabitur, et qui se exaltat humiliabitur. Bonus es tu et perfectus, et spiritus Dei loquitur in te. » — Iterum autem dixit ei : « Eamus domum ut epulemur. » Ut autem sederunt ad mensam, sanctus Dei benedixit que apposita erant; et dedit regi et principibus eius eulogias. Et quanquam ex eisdem appositis essent, ita omnibus preferebantur cibis, ut visum esset eis non iam e terrenis, set e celestibus escis fore confecta. Convive autem gratias egerunt Deo et regi qui illum sanctum Dei vocaverat. Et confirmati in fide Sancte Trinitatis et de manu sancti signati, confitebantur peccata sua. Aiebat ergo credentibus : « Filioli, penitentiam agite, et que Deo promisistis facere curate, ne pereatis in tremendo iuditio. » Cognovit autem rex quia iustus erat, et dixit ei : « Obsecro te, famule Xρisti, ut ores pro anima Clodovei peccatoris [F° 164 *a*] regis; et pete quod vis de facultatibus meis, et ambulent tecum servi mei quocumque volueris. » — Beatus vero Germerius ait ad eum : « Nichil, domine rex, de tuis peto, nisi ut dones michi pro mercede in termino Tholosano potestatem quantum mea obumbrare potest clamis, in territorio Ducorum, cum domino nostro duce ac priore fidei Xρistiane, beatissimo videlicet Saturnino episcopo et martire, ut sub ala ipsius meum requiescere possit corpusculum. Ipsum post Dominum meum celestem habere desidero adiutorem et defensorem in Tholosano comitatu. » — Rex autem ait illi : « Habeto potestatem in circuitu loci qui dicitur Dux per sex milia, et in mortuorum sepultura quantum die VII. paria boum arare consueverunt. » Mansit autem vir Dei cum rege XX. diebus, et multa per eum Dominus ostendit mirabilia. Deditque ei rex infini[t]a argenti pondera et auri quingentos siclos, et tres cruces aureas, et tres calices argenteos cum patenis, et tres virgas fabricatas argento et auro, et tres coronas inauratas, totidem pallios operatos ex listro. De possessione autem quam illi concesserat cyrographum fieri iussit, et anulo suo et optimatum suorum signavit; et ut

liberum ab omnium hominum iure indivulsumque permaneat, ei contradidit. Dixitque rex circumstantibus : « Filioli, quod me videritis facere, facite. » Et accessit et commendavit se capillo capitis sui beatissimo viro Germerio; simulque omnes fecerunt. Et osculatus est eum rex, et valedixit. Beatus autem Dei confessor iter nuper [F° 164 *b*] arreptum, data regi benedictione, aggreditur; ambulavit cum eo multitudo populi quominus quatuor milia cum gaudio magno. Tunc dixit sanctus Dei cum lacrimis : « Pax vobiscum, fratres; perseverate in fide quam cepistis, et revertimini ad sedes vestras, et Dominus sit semper vobiscum. » At illi cum gaudio reversi sunt laudantes Deum.

6. Ille autem ambulans migravit in Tholosanas partes; opus sui officii ministrando, intravit in civitatem. Cognovit autem omnis populus eius, et sequebantur eum per omnes ecclesiarum orationes. Venit autem ad sancti martiris Saturnini ecclesiam, omnia que circa erant illam circuiens loca. Reversus itaque est in domum suam, in qua suos et sua omnia dimiserat. Veneruntque famuli eius et dixerunt : « Jam multum tempus est, pater, ex quo nos dereliquisti, set amodo te nobiscum manere optamus. » At ille gaudens remuneravit utrumque de bonis que secum attulerat. Dulcidius vero et Preciosius, sui discipuli, ostenderunt ei omnem thesaurum sive suppellectilem quam eis crediderat; et agnita iterum retulerunt in thesauris suis. Audiens autem omnis plebs Tholosana de adventu proprii et novi pastoris, veniebant ad eum gaudentes. Ipse autem salutis verba eis annuncians, omnium corda ad penitenciam incitabat. Et qui a variis languoribus detinebantur, incunctanter ilico sanabantur.

7. Vir autem Dei sanctissimus Germerius, pergens in possessionem Ducorum quam rex sibi donaverat, repertas ibi ydolorum destruxit statuas, et hedificavit ecclesiam in [F° 164 *c*] honore sancti Saturnini martiris cum tribus altariis, et consecravit eam. In cultu autem dedicationis

accensa sunt luminaria cereorum vel candelarum numero centum XXXa; ibique nocte ostendere Deus dignatus est per servum suum Germerium multa et stupenda miracula cecorum, claudorum, paraliticorum, et, quod potissimum est, in leprosis septem. Magis autem ac magis Deus bonitate sua augmentabat eum opinione bona; et divulgabatur nomen eius usque in civitatem Iherosolimitanam.

8. Gratulabantur autem pater eius et mater quod de tam humili et inferiori proienie tam egregie persone Deus eis pretulerit virum. Cumque iam ad senectam venissent, vehementissima [angustiabantur] sollicitudine, levantes manus ad celum et intentissime orantes pro filio; dumque nimia afflictione turbarentur, astitit eis angelus Domini sospitatis filii sui confidenciam promittens. Illi vero gaudio magno repleti, egerunt Deo gratias pro filio et angelica collocutione. Oravit autem beatus Germerius et dixit : « Domine Deus salutis mee, obsecro te per inmensam clemenciam tuam, ut confirmes cor meum tuo spiritu principali; et libera me de sanguinibus; et da michi spiritum consilii et fortitudinis, spiritum scientie et pietatis; et confirma me spiritu tui timoris; et libera me propter nomen sanctum tuum de gente non sancta, quoniam non es oblitus orationem pauperis. »

9. Post hec autem, cum esset in loco Ducorum, religiosum ibi et admirabile construxit monasterium monachorum, et in honore beati Martini confessoris atque pontificis consecravit altare. Omnes itaque servos [Fo 164 *d*] suos, cunctamque familiam de aliis ad se collegit locis, omnemque substanciam quam de aliis acquisierat locis, in Ducorum reposuit tabernis; et constituit super domum suam viros helemosinas facientes.

10. Et ut ad pretermissa redeamus, cum adhuc in ordine diaconatus esset, multa per eum Dominus ostendere dignatus est miracula. Quadam denique die, dum in terram spueret indeque surgeret, ilico rose ibi et lilia germinarunt. Per orationes vero eius uberrimum fontem Deus

manare fecit. Arborem vero laurum siccam virescere fecit. Quarto pro sua simplicitate leprosum mundavit. Ab hominibus etiam tribus signo crucis demones effugavit. Item, in nomine Domini accensam extinxit domum. In ordinatione autem episcopatus eius, quamdiu celebrata est missa, eius virgam radius sustinuit solis.

11. Vir autem Domini Germerius vigilando, orando, ieiunando, helemosinas dando, xxx[a]. et vi. annis in pontificali ordine mansit; habebatque servos et ancillas, plurimamque substanciam. Accidit autem ut temptandus expeteretur a diabolo super familia et diviciis; inmissaque est valida pestis tam in armentis quam etiam in viri Dei gregibus, ita ut innumera peccorum multitudo sub una nocte interiret. Sequenti vero die, pastores sanctissimi viri Germerii cum lacrimis venerunt, que gesta erant narrantes. At ille gratulanter illis flentibus respondit : « Numquid pro peccatis plangitis, fratres? aut in quo contristati estis? Verum ne ignoratis quod de mundo transituri sumus, et qui vitam [F° 165 *a*] habet [mortem][1] gustaturus est? Non ergo nos oportet seculares habere divicias, quia qui diligit Deum odit seculum; quia ipse dixit : Nolite diligere mundum, neque ea que in mundo sunt. Talis enim temptator ex diabolo est. Que Dominus dedit, pro peccatis nostris perierunt. Dominus dedit, Dominus abstulit; sit nomen Domini benedictum. »

Novissime autem facta est plaga magna super servos et ancillas eius, ita ut pene omnes extinguerentur. Contristatus itaque est vir Dei super mortuos usque ad animam. Tunc ait fratribus et condiscipulis suis Precioso et Dulcidio : « Venite, fratres, et pergamus ad ecclesiam fratris nostri Policarpi presbiteri; et oremus constanter cum fide redemptorem Dominum, quem demones credunt et contremiscunt, ut ostendat clemenciam suam super me peccatorem. » Intrans autem in ecclesiam, induit se cilicio et

1. Ms. *vitam*.

conspersit se cinere; et prostratus in pavimento ante altare cum fletu et planctu, gemens et tremens, per triduum non manducans neque bibens, set semper cum lacrimis orans ex toto corde, ad Deum perstitit obsecrans ut de tribulatione que ei devenerat, eum liberaret; et ut defunctis requiem dignaretur tribuere, obtulit Deo sacrificium. Persistente autem eo in oratione, apparuit ei iterum angelus dicens : « Germeri, exaudita est oratio tua pro famulis tuis; et cum sanctis Dei introducti sunt in paradisum exultationis. » Oravit igitur vir Dei, et ait : « Domine sancte, pater omnipotens, eterne Deus, gratias ago tibi qui me consolari dignatus es in tribulatione; obsecro te propter magnam misericordiam tuam, [F° 165 *b*] ut cum sanctis tuis me digneris ascribere. » Discipuli autem illius cum dolore cordis et facie lacrimabili loquebantur ad eum, dicentes : « Magister bone, quare non comedis, et cur tantum te affligis? Deferemus tibi escam ut comedas et non deficias. » — At ille dixit ad eos : « Fratres, non esurio, neque sicio. Pro temptatore enim diabolo oportet nos abstinere a cibis, et in ieiuniis et orationibus semper consistere; et celestis Dominus conteret eum sub pedibus nostris, et prospera nobis cuncta succedent. » Post non multos igitur annos, miseratione Dei benignissima, pluriora quam antea amiserat beato viro redonata sunt, tam in servis quam in ancillis, armentis quoque et gregibus; ditatusque est non tam terrestribus commodis quam virtutibus divinis.

Postea vero septem[1] vivens annos, glorioso fine hoc corruptibile corruptioni commendans, quievit in Xρisto, in quo mori est vivere et regnare in secula seculorum. Amen.

12. Unum igitur recens et nostris opinatissimum temporibus non pretereundum reor esse miraculum, quod cum quidam prepotens miles, Gotefridus nomine, ex Mure-

1. Ms. *semptem*.

liensi egrediens castro causa negocii magnatorum Astaracensem[1] devenisset comitatum, indeque ob cuiusdam religiosi famam Auxium devenisset civitatem, honorificentissime a reverendissimo tunc temporis susceptus est archiepiscopo. Sequenti igitur nocte, cum se sopori dedisset, itemque vigilans hereret, ilico mutus est effectus. Interrogatus autem a circumstantibus quid sibi visum fuerit, modis quibus poterat ostendebat se penitus ignorare. Confestim ergo ut innotuit sodalibus, [F° 165 *c*] cum gemitu et lacrimis predicto Dei retulerunt viro. Huic autem fertur tanta fuerat concessa sanitatum gratia, ut plerosque signo crucis pristine restituerit sanitati. Cui cum nunciatum fuisset, talari tectus clamide et a vulgari exutus frequencia ignote deductus est. Affligebatur enim ut circumstantibus ita ut si aliquando proferre populis vellet verbum, eminenciora et tuciora expeteret loca. Accedens autem iunxit se militi muto, totis eum ad loquendum compellens motibus. Et cum ergo nil prodesse videret, signum crucis opposuit, sanctificacionis ita aqua eum aspergens, estimans eum obsidentis obmutescere fraude. Cumque adhuc nil prodesse se cerneret, intellexit hanc non sui meriti esse virtutem. Dixitque circumstantibus non illum meritum fuisse sospitatem, asserens eum tocius flagicii principem esse. « Vade, » inquid, « et proprio te presenta altario; et ibi a Domino consecuturus es sanitatem prestinam. » Conviatores autem eius hec audientes, reversi sunt ad propria. Audientes igitur castrenses ipsius omnesque terre illius affines domini et principis actum (?), cum magno fletu et eiulatu strepitum dantes, e vicino obviam ei fuerunt. Interrogantibus vero cunctis, manu pocius quam voce respondebat. Cumque ad mensuram eius factum esse[t] papirum, ad sanctissimum profectum est Germerium; persistens ibi nocte illa in vigiliis et obsecratione mentis, non manducans neque bibens a prece-

1. Ms. *Astaracensensem*.

dente die veneris quo loqui amiserat usque ad subsequentem mercurii diem, quo loquendi officium [F° 165 *d*] resumpsit. Illuscescente autem die, presentes clerici novenaria pro eo Deo obtulerunt missarum sacrificia. Cumque exorzismi aqua quam uterque clerus confecerat profusus fuisset, postquam paululum sompnii ceperat, beatissimi confessoris precibus lingua loqui ac Dominum magnificare cepit. Accedens autem cum summa reverencia ad beatissimi glebam oblatam sibi stolam proprio circumferens collo, genu flexo semetipsum Deo obtulit, dicens : « Domine Deus, memetipsum tibi miserum et peccatorem et sancto altario tuo offero, et ante presenciam sancti confessoris tui Germerii corpus me culpabilem represento; miserere mei. » Et ipsum duobus circumstantibus tribus vicibus profectus est altaribus. Preterea cibum sibi afferri rogavit. Et oblatus est ei panis et vas aque, et comedit, cum, ut diximus, preteritis quinque diebus nullum penitus capere quivisset cibum. Sicque ad proprium reversus est solum, applaudentibus cunctis in tam admirabile factum. De suppellectili vero sua duobus hospitalariis singula largitus est lectorum tegmina. Supradicto etiam beati Germerii opere sutorio et mirifico cortinas magni precii contulit loco. Deinde vero monachi et loci procuratores cum suis clericis in laudem prorumpentes Dei, omnia pulsare ceperunt signa, qui talia per servum suum Germerium operari dignatur miracula.

2.

Fragment de la Vie de saint Germier.

(Cartulaire de Saint-Pierre de Lézat. Bibliothèque nationale, ms. latin 9189. — Inédit.)

DE TERRITORIO ET MONASTERIO DUCORUM ET ECCLESIA SANCTI SATURNINI[1].

[F° 268] Actum est autem cum [beatus Germerius] per-

1. En marge : *Fragmentum Vitae Sti Germerii*, p. 23.

transiret Francorum regnum, fama illius pervenit usque ad palacium Clodovei regis. Misit quoque rex in omni regno suo precursores, ut sollicite eum perquirerent, et ut, si quispiam eum invenire quivisset, honorifice ad se perduceret. Cumque veniens pertransiret civitatem, dictum est ei quod rex eum requisisset. At ille in conspectu ejus introiens, humiliter salutavit regem. Videns autem eum rex, gaudio magno repletus est. Et levavit se de loco ubi consederat, et apud se sedere fecit, gratias Deo rependens, quia dignus fuit tantum videre sacerdotem, de quo tanta et talia mirifica audierat. Annorum autem erat xxx[a] trium sanctus episcopus, quando ad sacerdocium provectus est. Interrogavit autem illum rex : « Quis es tu? Aut unde es? Aut quod nomen habes? » — Sanctus Dei respondit : « A baptismo Germerius vocor, in civitate Iherosolima natus sum, in territorio Tholosano educatus ad discendum litteras puritanum missus sum; in Santonica civitate subdiaconus factus, in termino Yconio diaconus ordinatus sum et in civitate Parisitana episcopali ordine functus, quamvis indignus et peccator; tamen in Domino Deo meo et in misericordia eius confido. » — Respondit ei rex : « Omnis qui se humiliat exaltabitur, et qui se exaltat humiliabitur. Bonus ergo es tu et perfectus; et spiritus Dei loquitur in te. » — Iterum autem dixit ei : « Eamus domum ut epulemur. » Ut autem sederunt ad mensam, sanctus Dei benedixit que apposita erant; et dedit regi et principibus eius eulogias. Et quanquam ex eisdem appositis essent, ita omnibus preferebantur cibis, ut visum fuerit eis non iam e terrenis, set e celestibus escis fore confecta. Convive autem gratias egerunt Deo et regi qui illum sanctum Dei vocaverat. Et confirmati in fide Sancte Trinitatis, et de manu sancti signati, confitebantur peccata sua. Aiebat ergo credentibus : « Filioli, penitentiam agite, et que Deo promisistis facere curate, ne pereatis in tremendo iuditio. » Cognovit autem rex quia iustus erat, et dixit ei : « Obsecro te, famule Xρisti, ut ores pro anima Clodovei

peccatoris regis, et pete quod vis de facultatibus nostris, et ambulent tecum servi mei quocumque volueris. » — Beatus vero Germerius ait ad eum : « Nichil, domine rex, de tuis peto nisi ut dones michi pro mercede in termino Tholosano potestatem quantum mea obumbrare potest clamis in territorio Ducorum, cum domino nostro duce ac priore fidei cristiane, beatissimo videlicet Saturnino episcopo et martire, ut sub ala ipsius meum requiescere possit corpusculum. Ipsum post Dominum meum celestem habere desidero adiutorem et defensorem in Tholosano comitatu. » — Rex autem ait illi : « Habeto potestatem in circuitu loci qui dicitur Ducorum per sexies miliaria et in mortuorum sepultura quantum die paria VII. boum arare consueverunt. » Mansit autem vir Dei cum rege XX. diebus; et multa per eum Dominus ostendit mirabilia. Deditque ei rex infinita argenti pondera et auri quingentos siclos, et tres cruces aureas, et tres calices argenteos cum patenis, et tres virgas fabricatas argento et auro, et tres coronas inauratas, totidem pallia operata ex listro. De possessione autem quam illi concesserat cyrographum fieri jussit, et anulo suo et optimatum suorum signavit; et ut liberum ab omnium hominum jure indivulsumque permaneat, ei contradidit. Dixitque rex circumstantibus : « Filioli, quod me videritis facere facite. » Et accessit et commendavit se capillo capitis sui beatissimo viro Germerio; simulque omnes fecerunt. Et osculatus est eum rex et valedixit. Beatus autem Dei confessor ita nuper arreptus regia benedictione adgreditur. Ambulavitque cum eo multitudo populi ad quatuor millia cum gaudio magno. Tunc dixit eis sanctus Dei cum lacrimis : « Pax vobiscum, fratres; perseverate in fide quam cepistis et revertimini ad sedes vestras et Deus sit semper vobiscum. » Ac illi cum gaudio reversi sunt laudantes Dominum. Ille autem ambulans, migravit in Tholosanas partes, et opus sui officii ministrando intravit in civitatem. Cognovit autem illum omnis populus eius et sequebatur eum per omnes

ecclesiarum orationes; venitque ad sancti martyris Saturnini ecclesiam, omnia que circa illam erant circuiens loca. Reversus itaque est in domum suam in qua suos et sua omnia dimiserat; veneruntque famuli eius gaudentes et dixerunt : « Jam multum temporis est, pater, quod nos dereliquisti; set omni modo te nobiscum manere optamus. » Ac ille gaudens remuneravit utrumque de bonis que secum detulerat. Dulcidius vero et Pretiosius, sui condiscipuli, ostenderunt ei omnem thesaurum sive suppellectilem quam eis crediderat; et agnita iterum retulerunt in thesauris suis. Audiens autem omnis populus Tholose de adventu proprii et novi pastoris, veniebant ad eum gaudentes. Ipse autem salutis verba eis adnuntians, omnium corda ad penitenciam incitabat et qui a variis langoribus detinebantur illico sanabantur. Vir autem Dei sanctissimus Germerius peragens in possessionem Ducorum, quam rex donaverat, repertas ibi ydolorum destruxit statuas et edificavit ecclesiam in honore sancti Saturnini martyris cum tribus altariis, et consecravit eam. In cultu autem dedicationis accensa sunt luminaria cereorum vel candelarum numero cxxx.; ibique nocte Deus dignatus est per servum suum Germerium multa stupenda miracula cecorum, claudorum sive paraliticorum, et, quod potissimum est, in leprosis vii. Magis autem ac magis Deus bonitate sua augmentabat eum opinione bona et divulgabatur nomen ejus usque in civitatem Iherosolimitanam. Gratulabantur autem pater ejus et mater quod de tam humili et inferiori progenie, tam egregie persone Deus eis protulerit virum. Cumque jam ad senectutem venissent, vehementissima angustiabantur sollicitudine, levantes manus ad celum et instantissime obsecrantes pro filio. Dumque mutua afflictione turbarentur, astitit eis angelus Domini sospitatis filii sui confidentiam promittens. Illi vero gaudio magno repleti, egerunt Deo gratias pro filio angelicam collocutionem. Oravit autem beatus Germerius et dixit : « Domine Deus salutis mee, obsecro te per immensam clementiam

[F° 268 v°] tuam ut confirmes cor meum tuo spiritu principali, et libera me de sanguinibus et da michi spiritum sapientie et intellectus, spiritum consilii et fortitudinis, spiritum scientie et pietatis; et confirma michi spiritum tui timoris, et libera me propter nomen sanctum tuum de gente non sancta, quia non es oblitus orationem pauperis. » Post hoc autem, cum esset in territorio Ducorum, religiosum ibi et admirabile construxit monasterium monachorum in loco qui Roziniacum vocatur et in honore beati Martini confessoris atque pontificis consecravit altare. Omnes itaque servos suos cunctamque familiam de aliis ad se collegit locis, omnemque substanciam quam in aliis adquisierat locis, in Ducorum reposuit tabernaculis et constituit super domum suam viros helemosinas facientes. Hoc scriptum et translatum de Vita sancti Germerii que scripta erat in quodam libro monasterii Lesatensis, in quo multe Vite sanctorum scripte continebantur, eisdem verbis et nominibus, mense madii, regnante Ludovico rege Francorum, Raimundo Tholose comite, Raimundo episcopo, anno ab incarnatione Domini M°. CC°. XL°. V°. Hujus scripti translati sunt testes Raimundus Iordani, publicus notarius Lesati, et Raimundus de Monte alto, publicus notarius Salve terre de Sancto Episcopuo, et idem Arnaldus Raimundi de Villa nova publicus notarius qui hoc scripsit. Ego Raimundus Iordani subscribo. Raimundus de Monte alto subscripsit.

3.

Prima Vita sancti Germerii, auctore Bernardo Guidonis.

(Bibliothèque publique de la ville de Toulouse, ms. 450. — Inédit.)

SANCTI GERMERII URBIS THOLOSANE EPISCOPI, CUIUS CORPUS IN VICO QUI VULGARITER DUX VOCATUR REQUIESCIT. CUIUS CELEBRITAS AGITUR XVII°. KLS. IUNII.

[F° 227 *b*] Beatus Germerius in civitate Iherosolima

natus fuit. Floruitque temporibus Clodovei gloriosi principis et regis Francorum.

Hic puer sanctus tanta suorum utpote religiosorum fuit a primevo enutritus cura, ut infra trium annorum et duorum spacia mentium, divinarum arripuisse fertur notitiam scripturarum. Cumque iam ad iuvenilem venisset [F° 227 *c*] etatem, Dei amore preventus, patriam parentesque relinquens, transito mari, ad Tholosanas partes devenit, remunerationem centuplam cum illis qui pro Xρisto sua omnia reliquerunt a Domino recepturus, iunctis secum duobus iuvenibus clericis, quorum unus Dulcidius, alius Preciosus vocabatur. Ex quibus unum a sacris fontibus assumpsit, alium vero sue rei creditorem prefecit. Quorum unus, scilicet Preciosus, eiusdem Germerii vitam et actus longe post scripsisse perhibetur.

Cumque beatus vir in urbe Tholosa bonis polleret moribus, ab omnibus amabatur, ita ut cum summa caritate que necessaria erant in victu et vestimento preberent. Set ille de omnibus que sibi offerebantur, terciam partem pauperibus erogabat, duabus secum retentis.

Cum vero ad legitimam pervenisset etatem, a Gregorio sanctissimo presule apud Sanctonicam civitatem est subdyachonus ordinatus. Postea vero, paucis transactis temporibus, in presulatu seu termino Yconico a conprovincialibus episcopis extitit dyachonus ordinatus, perseverans iugiter in Dei servicio, vigiliis, ieiuniis, helemosinis et orationibus semper intentus. Cumque adhuc in ordine dyachonatus existeret, multa per eum dominus ostendere dignatus est miracula. Quadam nempe die, dum in terram spueret indeque surgeret, ilico rose ibi et lilia germinarunt. Per orationes vero eius, uberrimum fontem Deus manare fecit. Quarto pro sua simplicitate leprosum mundavit. Ab hominibus etiam tribus signo crucis demones effugavit. Item, in nomine Domini, accensam extinxit domum.

Post trium autem annorum et duorum mensium tempus dyachonatus, apparuit ei angelus Domini in oratione

cubanti, et dixit ei ut mox iter arriperet Parisitanum, ut ubi sacerdotii onus et honorem [F° 227 *d*], ac pontificalem susciperet benedictionem ab episcopo Tornoaldo. Germerius vero, disposita domo sua, iuxta mandatum angeli iter agreditur Parisitanum, secum ducens duos clericos, Dulcidium videlicet et Preciosum. Pervenientesque ad civitatem, venerunt ad ecclesiam ubi sedes episcopalis erat; ibique tres invenerunt episcopos, dominum videlicet Tornoaldum, et Gregorium et Hermoaldum. Qui videntes Germerium advenisse, gavisi sunt gaudio magno, et laudaverunt et magnificaverunt Deum. Sanctus Germerius vero dicebat non oportere tantos viros homini invalido et humili ita se subicere. Pontifices vero dixerunt : « Nos oportet te venerari, quia scimus te magnum esse apud Deum, et electum, et post dompnum Saturninum Tholosanum fore episcopum. » Locus autem ille ad introitum Germerii odore suavitatis repletus fuerat. Sequenti igitur die, intrantes ecclesiam, oraverunt; et post orationem, protulerunt pontificalia indumenta, cum anulo simul et virga. Et tunc beati pontifices canonice ordinantes Germerium, consecraverunt ecclesie catholicum episcopum. Ordinatus est autem sacerdotio sancto et pontificali dignitate a Tornoaldo episcopo secundum edictum angelicum, presentibus coepiscopis Gregorio atque Hermoaldo. In ordinatione autem eius, quamdiu celebrata est missa, virgam eius radius sustinuit solis. Erat autem sanctus Germerius annorum triginta trium, qum ad sacerdocium est provectus.

Peractis autem omnibus, cum reverteretur ad partes Tholosanas, factum est cum pertransiret per regnum Francorum, fama illius pervenit usque in palacium Clodovei regis. Misitque rex nuncios qui ipsum ad se honorifice perducerent. Qui veniens ad regem, honorifice ab eo susceptus est et devote; secumque comedere fecit. Mansitque cum rege xx. diebus. Et multa per eum Dominus ostendit mirabilia. Rex autem concessit sancto Germerio que-

cumque petivit in territorio Tholosano, in territorio Ducorum; et munera ultro optulit ei in argento et auro, et tres cruces [F° 228 *a*] aureas et tres calices argenteos cum patenis, et tres virgas fabricatas argento et auro, et tres coronas inauratas. Postmodum vero rex, commendans se orationibus sancti Germerii, osculatus est eum. Sanctus autem Germerius, data benedictione regi, iter suum prosequutus est, et venit ad civitatem Tholosanam. Venit autem ad sancti martiris Saturnini ecclesiam, omnia que circum illam erant circuiens loca.

Audiens autem omnis plebs Tholosana de adventu proprii et novi pastoris, veniebant ad eum gaudentes. Sanctus autem Germerius monita salutis illis dabat et langores curabat. Pergensque in possessionem Ducorum, quam rex sibi donaverat Clodoveus, repertas ibi ydolorum statuas destruxit et edificavit ecclesiam in honore sancti Saturnini et consecravit eam; et ibidem nocte illa, Deus multa miracula per servum suum Germerium ostendere dignatus est in cecorum, et claudorum et paraliticorum sanatione, et in mundatione septem leprosorum. Fama autem eius crescebat cotidie.

Post hec autem in loco Ducorum, qui nunc Roviniaco dicitur, religiosum et admirabile construxit monasterium monachorum, et in honore Beati Martini confessoris consecravit altare; omnesque servos suos, cunctamque familiam, omnemque substanciam suam reposuit in Ducorum possessione, et constituit super domum suam viros helemosinas facientes.

Sanctus autem Germerius vigilando, orando, ieiunando, helemosinas faciendo, triginta et sex annis in pontificali ordine perseverat.

Habuit autem servos et ancillas, plurimamque substanciam; permisitque Deus servum suum Germerium tanquam Iob alterum temptari a dyabolo. Unde inmissa peste valida in armentis et gregibus eius, innumera pecorum multitudo sub una periit nocte. Quod cum sanctus Ger-

merius a referentibus et flentibus nunciis audivisset, consolatus est eos dicens non debere ex hoc quempiam contristari, dicens : « Que Dominus dedit, pro peccatis nostris perierunt; Dominus dedit, Dominus obstulit; sit nomen Domini benedictum. »

Novissime autem facta est plaga magna super servos [F° 228 *b*] eius et ancillas, ita ut pene omnes morerentur. Condolens autem vir Dei Germerius super mortuos, ait discipulis suis Precioso et Dulcidio : « Venite, fratres, pergamus ad ecclesiam fratris nostri Policarpi presbiteri, et oremus cum fide. » Intrans autem ecclesiam, induit se cilicio; et conspersus cinere et prostratus in pavimento ante altare, cum fletu et planctu gemens, per triduum non manducans neque bibens, orans perstitit et obsecrans, ut de tribulatione que ei evenerat eum Dominus liberaret et deffunctis requiem tribuere dignaretur. Obtulitque Deo sacrificium. Persistente autem eo in oratione, apparuit ei angelus, dicens : « Germeri, exaudita est oratio tua pro famulis tuis, et cum sanctis Dei introducti sunt in paradisum exultationis. » Non post multos igitur annos, miseratione Dei, sicut de sancto Iob legitur, multo plura quam antea amiserat beato viro Germerio sunt donata, tam in servis et ancillis, quam in gregibus et armentis.

Postea vero per septem vivens annos, glorioso fine in Domino requievit. Fertur autem corpus eius requiescere in quadam ecclesia prope Murellum, quamvis eius tumulus seu sepulchrum ibidem minime ostendatur.

Cette *Vie* se trouve aussi dans le Sanctoral de B. Gui, IV^a pars. Bibl. de Toulouse, ms. 481, fol. LXXI *c, d*, fol. LXXII *a, b*.

4.

Secunda Vita sancti Germerii, auctore Bernardo Guidonis.

(Bibliothèque publique de la ville de Toulouse, ms. 450. — Inédit.)

[F° 247 *d*] Sanctus Germerius, episcopus Tholosanus, de civitate Iherusalem natus fuit; et inde, transito mari, cum duobus sociis suis clericis, scilicet Dulcidio et Precioso, patriam parentesque relinquens pervenit ad territorium Tholosanum, ubi, moribus et virtutibus pollens, profecit plurimum. Fuitque factus subdyaconus in civitate Sanctonica; diaconus vero fuit ordinatus in territorio quod tunc Yconium dicebatur.

Quadam vero die dum in terram spueret, ilico rose ibidem et lilia germinarunt.

Per orationes vero eius uberrimum fontem Deus manare fecit.

Arborem vero laurum siccam virescere fecit. Leprosum mundavit.

A tribus hominibus signo crucis demones efugavit. Item, in nomine Domini accensam extinxit domum.

Demum per angelum Domini admonetur ut vadat in civitatem Parisitanam episcopus ordinandus; sicque in civitate Parisitana sacerdotali simul et pontificali ordine exstitit consecratus, xxxIII° etatis sue anno, regnante Clodoveo Francorum rege. In ordinatione autem sua, quamdiu celebrata est missa, eius virgam pastoralem radius sustinuit solis. Sicque factus episcopus Tholosanus, vigilando, orando, ieiunando et elemosinas faciendo, triginta sex annis in pontificali ordine perseverat.

Corpus sancti Germerii fertur esse in quadam ecclesia prope Murellum, in vico qui antiquitus Dux vulgariter

vocabatur, quamvis eius tumulus ibidem minime ostendatur.

Cuius celebritas est xvii°. kls. iunii.

Une copie du *Nomina episcoporum Tholose* de Bernard Gui, contenant cette Vie de saint Germier, se trouve aux Archives de la Haute-Garonne, 2 C 28.

II. Dédicace de l'église Saint-Germier de Muret.

21 août 1156.

Audi, Israël, Dominus Deus tuus unus est. Non asumes nomen Dei tui in vanum. Memento ut diem sabbati sanctifices. Honora patrem tuum et matrem tuam. Non occides. Non mecaberis. Non furtum facies. Non falsum testimonium dices. Non concupices rem proximi tui. Non desiderabis uxorem eius. Inicium sancti euvangelii secundum Matheum : Liber generationis Ihesu Xρisti fili David. Inicium euvangelii secundum Marcum : Ecce ego mitto Angelum meum. Inicium sancti Euvangelii secundum Lucham : Fuit in diebus Erodis regis sacerdos nomine Zacharias. Inicium sancti euvangelii secundum Iohannem : In principio erat verbum. Anno ab incarnatione Domini M°. C. L°. VI°., episcopus Tolose Ramundus consecravit hoc altare in honore Dei et Beate semper Virginis Marie et homnium (*sic*) sanctorum. Hic abentur reliquie sancti Germerii episcopi et confessoris. Facta dedicacione... altarii et ecclesie in mense augusti, xii° kl. septembris[1]..... vii[a], Regnante Lodoico rege Francorum.

Largeur, 0m077, 0m058. — Longueur, 0m25. — Sur le couvercle de la boite : « Hic sunt reliquie beati Germerii. » Inédit. Église de Muret.

1. 21 août = mercredi en 1156.

III. Reliques de saint Germier.

I. *Actes de visite par les abbés de Lézat.*

1.

Visite par G. Rigaud, abbé de Lézat.

13 août 1407.

a) Procès-verbal de visite par G. Rigaud, abbé de Lézat. (Inédit.)

Venientes autem ad prioratum de Murello causâ visitationis, ibidemque applicantes die XIII mensis augusti, anno Domini M CCCC VII, dicte visitationis officium exequendo, spiritualia temporalibus, ut decet, preferentes, reperimus in ecclesiâ dicti prioratus sancti Germerii reliquias que sequuntur : et primo, in quodam vase ligneo ad instar sepulchri facto in quo erat in parte superiori ymago crucifixi, virginis Marie, et ymagines apostolorum a parte inferiori, fuerunt reperti duo sacculi, unus videlicet repletus pulveribus sanctissimi episcopi et confessoris beati Germerii. In alio vero sacculo fuerunt reperta XII. ossa magna dicti sancti tam tibiarum, crurum, quam spatularum et brachiorum, et quinque ossa renum sive tergi cum multis aliis ossibus minutis diversarum partium eiusdem corporis. Item, in uno panno de cirico fuerunt reperta XI. ossa tam magna quam parva eiusdem cum aliquibus iuncturis manuum et aliis ossibus eiusdem sancti. Item quedam brustia lignea erat ibidem, in qua erant aliqua ossa minuta eiusdem sancti cum quâdam cartulâ continente consecrationem ecclesie Sancti Germerii[1]. Item, erant ibi aliquales pulveres eiusdem sancti in duobus pannis de cirico. Qui quidem sacculi sic visitati fuerunt signati et sigillati cum impremptâ annuli dicti domini abbatis et sigillo consulum dicti loci, et reportati seu repositi in dicto vase. Item,

1. C'est la pièce ci-dessus, p. 101.

reperimus in quâdam capsâ ligneâ beati Germerii mitractâ, in quodam panno de cirico rubro, unum magnum os capitis eiusdem sancti cum duobus aliis minutis; et in quodam alio panno de cirico eiusdem coloris fuerunt reperta aliqua ossa minuta eiusdem sancti... Item in alio fardello unum os magnum cum duobus parvis tibie sancti Germerii cum cartello testimoniali intus incluso...

b) Acte notarié de la visite des reliques par G. Rigaud, abbé de Lézat. (Inédit.)

Hujusmodi reliquie sunt visitate per reverendum in X° patrem et dominum dominum G. Rigaudi, Dei gratia abbatem monasterii Lesatensis, anno Domini M[mo] CCCC[mo] septimo, die sabati XIII[a] mensis augusti, presentibus dominis consulibus Murelli et operariis ecclesie Sancti Germerii, et religiosis viris dominis fratribus Dominico de Artiguannio, licentiato in decretis, vicario dicti domini abbatis, Guillelmo de Albreto, priore Sancti Germerii, magistro Iohanne de Quercu, baccallario in legibus, et pluribus aliis probis viris eiusdem loci, et discreto viro et magistro B. Davesii de Murello ac domino Ar[do] G. de Canalibus de Lesato, notariis publicis.

Ita est. B. de Avesio.
Ita est. de Canalibus.

Trois exemplaires. Parchemin. Église de Muret.

2.

Acte notarié de la visite des reliques par G. Rigaud, abbé de Lézat. (Inédit.)

18 juin 1450.

Huiusmodi reliquie[1] sunt visitate per reverendum in X° patrem et dominum dominum G. Rigaudi, Dei gratia

1. Les reliques mentionnées dans les deux pièces précédentes.

abbatem monasterii Lesatensis, anno Domini M° CCCC^{mo} L°, die XVIII^{a} mensis iunii, et erat dominica, presentibus dominis consulibus presentibus presentis loci de Murello, et operariis ecclesie Sancti Germerii, et religiosis dominis fratribus Johanne Mar...gesimi (?), baccallario in decretis, vicarii domini abbatis, Sicardo Squivati, priore Sancti Germerii, Bernardo de Mota, priore de Valentina, Johanne de Riguali, operario dicti monasterii de Lesato, et nobili Bernardo de Serriis domini de Fossato, caste... dicti loci, et pluribus aliis popularibus ville, et magistris Petro de Benheriis de Murello et Br^{do} de Canalibus Lesati, notariis, in quorum premissorum nos notarii subscripsimus ad maiorem roboris firmitatem.

B. de Canalibus. Ita est.

Petrus de Benhers, notarius. Ita est.

Parchemin. Église de Muret.

II. *Actes de visite par les archevêques de Toulouse, de translation et de reconnaissance des reliques de saint Germier.*

1.

Visite faite par le cardinal de Joyeuse.

Samedi 7 septembre 1596.

a) Procès-verbal de la visite des reliques faite par le cardinal de Joyeuse. (Inédit. Église de Muret.)

In nomine Domini Jesu Christi. Amen. Per hoc presens publicum instrumentum cunctis pateat... sit notum quod, anno a nativitate ejusdem Domini nostri Jesu Christi millesimo quingentesimo nonagesimo sexto, indictione nona, pontificatus sanctissimi domini nostri domini Clementis divina providentia pape octavi anno quinto, regnante christianissimo rege nostro Henrico quarto, die sabbati que fuit septima mensis septembris, in mei infra scripti

notarii ad hoc specialiter deputati ac infra scriptorum praesentia, illustrissimus et reverendissimus in Xρisto pater dominus dominus noster Franciscus, tituli sancti Petri ad vincula miseratione divina presbiter cardinalis de Joieusa nuncupatus, ac metropolitanae ecclesiae Tholosanae archiepiscopus, in sue diocesis generali visitatione pervenit ad opidum quod vulgo Muret nuncupatur; et in visitanda ecclesia parrochiali Sancti Jacobi ejusdem opidi in ordine visitationis accessit ad quandam capellulam sub majori altare sitam, in qua existunt reliquiae, inter quas reperta fuit quaedam capsa clave optime reclusa, quam praedictae visitationis causa in sui praesentiâ aperiri jussit; et ibi inventa fuerunt aliqua sarrula ligata ac sigillo munita reliquiarum plena cum schaedulis manu scriptis, quae indicabant nomina dictarum reliquiarum ac et quod, anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo nono, illaemet reliquiae alias fuerunt visitatae per reverendum dominum abbatem Lesatensem. Hinc est quod volens praefatus illustrissimus ac reverendissimus dominus cardinalis archiepiscopus ...., ut decet, illas prefatas reliquias..... devote propriis manibus in illammet capsam iterum recludere, imperavit mihi supra dicto notario ad hunc actum deputato et in suae illustrissimae et reverendissimae dominationis ac infra scriptorum praesentia, ut inventarium omnium et singulorum sanctorum ossium ad perpetuam rei memoriam confecerim; quod quidem inventarium sequitur ut infra.

In capsa magna lignea trium circiter palmorum longitudinis reconditae sunt sacrae reliquiae sanctorum, quorum [nomina] sequuntur, in quatuor sacculis sive fasciculis lineis et in capsa linea quadrata in quinto sacculo...

Inventarium reliquiarum.

In primo sacculo erant viginti octo magna ossa corporum beatorum martyrum Vincentii et Preciosi simul, et

cum novem fragmentis capitum dictorum sanctorum et cum multis ossibus minutis.

In secundo sacculo, duodecim ossa magna tibiarum, crurum et spatularum sive bacchiorum, quinque ossa renum cum undecim aliis tam parvis quam magnis, et etiam variae particulae corporis sancti episcopi et confessoris beati Germerii. (Veriffìcata.)

In tertio sacculo, varii pulveres sive particulae corporis ejusdem episcopi et confessoris. (Veriffìcata.)

In quarto sacculo, unum magnum os tibiae cum quinque mediocribus aliis ossibus, quae presumuntur esse sancti Dulcidii.

In quinto, ossa predictorum sanctorum Vincentii et Pretiosi.

In capsa vero lanea predicta parva erant reliquie sanctorum qui sequuntur distincte suis schadulis : de capite sancti Salvonini (?)....., de uno brachio sancti Bernardi, de reliquiis sancte Ruffine, sancti Benedicti, sancti Clementis, beatorum apostolorum Petri et Bartholomei, sanctorum..... et beate Marie Magdalene; que omnes prefate reliquie fuerunt in predicta presenti capsa per prefatum illustrissimum et reverendissimum dominum cardinalem et episcopum inclusae et reconditae..... Actum in prefato opido Murelli, anno et die quibus supra.....

b) Attestation de la visite faite par le cardinal de Joyeuse.

Reliquiae S^ti Germerii retroscriptae[1] visitatae fuerunt ab illustr^o et reverendissimo domino cardinali de Joyosa, archiepiscopo Tolosano, et sigillo proprio munitae, anno Domini millesimo quingentesimo nonagesimo sexto, septimo die septembris.

c) Autre attestation de la visite faite par le cardinal de Joyeuse.

Suprascriptae reliquiae S^ti Germerii visitatae fuerunt

1. Cette attestation se lit au dos du procès-verbal.

ab illustriss° et reverendiss° D. cardinali de Joyosa, archiepiscopo Tolosano, quas proprio sigillo signavit, septimo die septembris, anno milles° quingentes° nonages° sexto.

2.

Visite faite par Philippe Cospéan, évêque d'Aire.

24 novembre 1615.

a) Attestation de la visite des reliques faite par Philippe Cospéan, évêque d'Aire et administrateur du diocèse de Toulouse. (Inédit. Église de Muret.)

Eaedem reliquiae[1] visitatae fuerunt a reverendissimo domino Philippo Cospeano, episcopo Adurensi, et administratore archiepiscopatus Tholosani a sanctissimo domino nostro Paulo papa ejus nominis quinto creato, die vigesima quarta novembris, anno Domini millesimo sexcentesimo decimo quinto.

Phil. episcopus Adurensis, adm.
archiep. Tholos. *Signé.*

b) Autre attestation de la même visite.

Praedictae reliquiae fuerunt visitatae, die vigesima quarta mensis novembris, per dominum episcopum d'Ayre, administratorem archiepiscopatus Tholosae; et ego L.....ardus de Meger, rector dictae ecclesiae Sancti Jacobi; in quorum fidem et testimonium haec signavi, et bajuli dictae ecclesiae.

Petrus de Prato et Jacobus Bernardi.
L. de Mesger, rector. *Signé.*

1. Cette attestation se trouve à la suite de l'attestation, déjà donnée, de la visite du cardinal de Joyeuse.

3.

Visite faite par Charles de Montchal, archevêque de Toulouse.

1er février 1639.

a) Attestation de la visite des reliques faite par Charles de Montchal, archevêque de Toulouse. (Inédit. Église de Muret.)

Praedictae reliquiae S[ti] Germerii fuerunt a nobis Carolo de Montchal, archiepiscopo Tolosano, visitatae, die prima mensis februarii, anno Domini millesimo sexcentesimo trigesimo nono, presentibus rectore et aliis presbiteris urbis de Murello, necnon locumtenente procuratoris regis, et consulibus, aliisque permultis habitatoribus. In cujus rei fidem haec manu nostra signavimus cum praedictis omnibus. (*Suivent les signatures.*)

b) Autre attestation de la même visite.

Visitatae fuerunt hae reliquiae ab illustrissimo domino Carolo de Montchal, archiepiscopo Tolosano, die prima mensis februarii, anno Domini millesimo sexcentesimo trigesimo nono. In cujus rei fidem haec subscripsit.

4.

Visite faite par le cardinal de Bonsy.

28 septembre 1672.

Attestation de visite par le cardinal de Bonsy, archevêque de Toulouse. (Inédit. Église de Muret.)

Has omnes reliquias[1] visitavit eminentissimus dominus Petrus de Bonsy, S. R. E. presbyter cardinalis, archiepiscopus Tholosanus, anno Domini 1672, die 28 septembris; sigilloque suo hanc cartam munivit.

1. Les reliques déjà visitées par le cardinal de Joyeuse. (V. plus haut, p. 104.)

5.

Translation des reliques dans un nouveau reliquaire, faite par Pierre Fermat, chanoine, député par le chapitre de Saint-Étienne, le siège vacant. (Inédit. Église de Muret.)

14 mars 1688.

Ego infra scriptus, canonicus et cellerarius capituli ecclesiae Tolosanae, a dicto capitulo deputatus, ad Murellum oppidum me contuli, ibique a DD. vicariis generalibus supradicti capituli sede vacante facultatem habens in ecclesia parochiali Sancti Jacobi, praesentibus clero, judice, consulibus et procuratore regio supradicti loci, capsa lignea reliquiarum aperta, reliquias in ea inventas, scilicet quatuor sacculos lineos, primum reliquiarum sancti Germerii, alterum reliquiarum sancti Dulcidii, tertium reliquiarum sanctorum Vincentii et Pretiosi, quartum denique sacculum sine nomine, cunctosque sigillo DD. archiepiscoporum de Monchal et de Bonzi munitos, insuper parvam capsam ferreo circulo arctatam, item triangulum lapideum cavum, denique quamdam crucem ligneam, in capsam novam argenteis laminis vestitam variisque sanctorum figuris ornatam transmisi, anno Domini M DC LXXXVIII, die XIV mensis martii. — Petrus Fermat, canonicus et cellerarius. — Laforgue, pr. et vic. Sancti Germerii. — Lillius judex. Bonhomme consul. De Bonnet consul. Roquade substitutus. — De mandato D^ni^ Petri de Fermat, canonici et cellerarii ad supradicta deputati, Lafage, presb. secretarius.

6.

Visite faite par René-François de Beauvau, archevêque de Toulouse. (Inédit. Église de Muret.)

27 janvier 1715.

Ego Renatus Franciscus de Beauvau, miseratione divina et sanctae sedis apostolicae gratia Archiepiscopus Tolosa-

nus, visitavi reliquias in altera parte memoratas, et alias quae continentur in capsâ hac sancti Germerii, die vigesima septima januarii, anno Domini millesimo septuagesimo decimo quinto.

Renatus, Archiepiscopus Tolosanus.

7.

Visite faite par Jean-Louis de Bertons de Crillon, archevêque de Toulouse.

23 et 24 avril 1730.

a) Procès-verbal de la visite du 23 avril 1730. (Inédit.)

De suitte nous avons visité le buste de saint Germier dont la tête est d'argent, les épaules aussy couvertes d'une feuille d'argent, ayant sur la poitrine une petite niche fermée d'une vitre; dans laquelle niche nous avons trouvé une très petite relique qu'on dit être du crane de saint Germier envelopée dans un morceau de satin de soye rouge sans ecriteau, ny cartipel, le buste ayant un pied d'estail mal propre, les deux anges qui luy servent de suport estant mutilés et vermoulus, le tout affumé, noir et indescent; avons ordonné que ce qui est d'argent sera blanchy, que les anges seront changés et qu'ensuite lesd. anges et le pied d'estail seront dorés, argentés ou peints, comme ils l'étoient originairement; tout ce, aux despens de l'œuvre dudit saint Germier.

Et nous étans ensuite enquis s'il y a dans ladite eglise d'autres reliques, il a esté repondu qu'elle possède encore celles du corps de saint Germier, une partie de celles de saint Doux et de saint Précieux, compaignons du saint évêque, et de plusieurs autres saints, lesquelles sont dans une chasse d'argent qu'on tient sous le presbitere de l'eglise Saint-Jacques, dans un souterrain appelé la Cave de Saint-Germier, et la chasse dans une armoire creusée dans la muraille fermée avec deux grilles de fer et deux

cadenats dont les bailles de Saint-Germier et le curé de lad. église tiennent les clefs.

(Original. Arch. de la Haute-Garonne, G 569.)

b) Attestation de la visite du 24 avril 1730. (Inédit. Église de Muret.)

Joannes Ludovicus a Bertonibus de Crillon, miseratione divinâ et S^{tae} sedis apostolicae gratiâ archiepiscopus Tolosanus, in decursu visitationis reliquias in altera parte memoratas visitavimus et alias quae continentur in capsâ hâc S^{ti} Germerii, die vigesima quarta aprilis anni millesimi septing^{mi} trigesimi.

Joannes Ludovicus, archiep. Tolosanus.

8.

Visite faite par Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Toulouse.

24 mai 1746.

Has praesentes reliquias visitavimus in decursu visitationis nostrae, praesentibus rectoribus Sancti Jacobi et Sancti Germerii, et consulibus hujusce civitatis de Mureto, anno Domini millesimo septingentesimo quadragesimo sexto, die vero vigesima quarta maii. In quorum fidem signavimus atque sigillo nostro munivimus.

† Carolus Antonius de la Roche-Aymon, archiepiscopus Tolosanus. Davanez, vic. generalis. Goutelongue, promotor. Alaux, rector S^{ti} Germerii. Delafont, rector S^{ti} Jacobi. Couchon, proconsul. Delpech, consul. Lombart, consul. — De mandato illustrissimi ac reverendissimi domini domini archiepiscopi, Abadie secretarius.

(Original. Arch. de la Haute-Garonne, G 569. Inédit.)

9.

Reconnaissance des reliques de saint Germier faite par M. Monjousieu, curé de Saint-Germier de Muret et vicaire général de Mgr de Fontanges, archevêque de Toulouse.

8 mai 1797.

a) Procès-verbal de cette reconnaissance. (Inédit. Église de Muret.)

L'an mil sept cents quatre vingt dix sept et le huitième jour du mois de mai, nous soussigné, curé de Saint-Germier de Muret, vicaire général de Mgr de Fontanges, archevêque de Toulouse, vu la requête des habitants dudit Saint-Germier et de Muret, du vingt-huit avril dernier, par laquelle ils nous prient de nous transporter dans la maison du sieur Lay, maître en chirurgie, à l'effet de constater l'authenticité des reliques de saint Germier qui avant la présente révolution étaient exposées à la vénération publique, renfermées dans une châsse de bois revêtue en argent très bien travaillé, et gardées dans un lieu dit Cave de Saint-Germier, sous-terrein du chœur de l'église paroissiale Saint-Jacques dudit Muret, et qui, ayant été enlevées dudit lieu, se trouvent, dit-on, aujourd'hui conservées dans la maison dudit sieur Lay, chirurgien.

Nous, faisant droit à ladite requête, nous sommes transportés dans ladite maison ; et en présence de Claude Terreng, prêtre, âgé de soixante-seize ans, Jean-Pierre Merlin, diacre, âgé de vingt-huit ans, Jean-Baptiste Bonnecarrère, âgé de soixante-quinze ans, Pierre Delpech, âgé de soixante-treize ans, de Jean-Marie Larenne, âgé de cinquante-quatre ans, Jean-François Sicard, âgé de soixante ans, Jean-Simon Alayrac, âgé de quarante ans, tous habitants de Muret et professant la religion catholique, apostolique et romaine, avons appelé le sieur Lay, et lui avons demandé s'il est vrai que, comme il nous est exposé par la requête, il a entre ses mains les reliques de saint Ger-

mier. Lequel a répondu qu'elles sont entre les mains de la dame Marie Seyssies, son épouse. Laquelle a été appelée et interpellée sur le dire dudit Lay, son époux, l'a reconnu véritable; et, après avoir prêté serment sur les saints Évangiles de dire la vérité, elle nous a présenté une corbeille renfermant trois sacs de satin blanc, sur le premier desquels nous avons trouvé une étiquette cousue avec du fil bleu, conçue en ces termes : « Les reliques de saint Germier ont été remises dans cette châsse d'argent après avoir été retirées de leur première châsse avec les cérémonies ordinaires, le 14 mars 1688, consuls Jacques Bonhomme, Jean Dethila, Jean Bonnet, Bernard Lavaur. »

Avons ouvert ledit sac, où nous avons trouvé un sac de toile avec une étiquette cousue en soye rouge, et en ces termes : « Has reliquias Sti Germerii visitavit illustrissimus Rus Cis de Joyosa arch. Tol., et proprio sygillo munivit, 7° die septembris A. D. 1596. » Le cachet dudit archevêque en cire rouge s'est trouvé inaltéré à l'ouverture et au fonds dudit sac, lequel fonds nous avons trouvé décousu d'environ trois quarts de pans. — Avons demandé à ladite dame si elle l'avait retiré ainsi décousu; elle a répondu que c'est elle-même, pour avoir une portion desdittes reliques; interpellée si elle en a sorti, a répondu que oui, et nous a remis un os dont elle nous a dit avoir donné quelques parties à certains particuliers; elle a ajouté que la demoiselle Hélène Delpech en avait aussi retiré. Celle-ci interrogée du fait a dit qu'il est vrai, qu'elle en retira deux morceaux d'os du sac de saint Germier, trois autres du sac de saint Doux. Lesquels elle nous a remis avec une boëte en bois façon d'urne qu'elle a dit avoir retiré du sac de saint Germier, dans laquelle se trouvent quelques particules d'ossemens avec une authentique en parchemain que nous n'avons su lire et sur le couvert de laquelle est écrit : « Hic sunt reliquiae Beati Germerii. » Puis nous, ayant mis notre main dans le sac de saint Germier par

ladite ouverture, et n'ayant pu en retirer une bourse de toile sans couper le fil de soye de ladite éthiquete, l'avons coupée et avons trouvé ladite bourse bien cousue et attachée avec du fil blanc, sur laquelle sont appliqués deux cachets de cire rouge avec une éthiquete en ces mots : « Ossa beati Germerii, » qui n'ont paru que des fragments selon l'avis de Jean Bernard Barron et Barthélemi Lay, chirurgiens. — Avons tiré en outre quantité de fragmens des différents ossemens qu'on n'a pu reconnoitre tant ils ont été brisés, à l'exception du fémur droit, partie supérieure d'environ huit pouces de longueur, d'une rotule de genou et des trois parties inférieures des os de jambe, au dire desdits chirurgiens; avons remis le tout dans le sac de toile après l'avoir fait recoudre, et celui-ci dans le sac de satin.

Avons procédé au second sac de satin blanc, sur lequel il paraît y avoir eu une éthiquete cousue en soye verte; ouverte, nous y avons trouvé un sac de toile en rayes bleues et troué en plusieurs endroits, sur lequel est une éthiquete en ces termes : « Viginti octo ossa magna corporum B. M. M. Vincentii et Praetiosi 1596 visitata ab ill° d° C[ll] de Joyosa arch. Tol., 7 7[bris]. — Eadem a nobis Carolo de Monchal arch. Tol. fuerunt visitata die 1ª feb. 1630. — Haec eadem 28 ossa visitavit E. D. Petrus de Bonzy S. R. E. C. P. arch. Tol., die 28 7[bris] 1672. » — Avons trouvé ledit sac décousu d'environ trois quarts de pans, l'ouverture au sceau de l'archevêque en cire rouge; en avons retiré vingt sept os grands ou petits, de sorte qu'il en manque un, et les avons remis dans ledit sac. — En avons retiré, en outre, un autre petit de toile cousu avec soye rouge, etiqueté en ces mots : « Novem ossa magna eorumdem S. S. Martyrum Vincentii et Praetiosi visitata ab ill. R. D. C. de Joyosa arch. Tol., 7 7[bris] 1596. — Haec novem ossa jam in plurima fragmenta divisa visitavit E. D. Petrus C. de B[on]zy arch. Tol., 1672, 28 7[bris]. » — Avons trouvé ledit sac décousu, et le cachet du côté

...iere; lequel la dame Lay a déclaré avoir décousu; y avons trouvé dedans une couverte en mousseline renfermant partie des os du crane, que nous avons resserré et remis dans ledit sac de satin blanc, avec celui sus mentionné rayé en bleu que nous avons mis dans un autre de toile neuve. — Avons procédé à l'ouverture d'un troisième sac de satin blanc sur lequel est une éthiquete cousue en soye bleue, en ces termes : « Les reliques de saint Doux ont été remises dans cette chasse d'argent après avoir été tirées de leur première chasse avec les cérémonies ordinaires, le 14 mars 1688. Consuls MM. Jacques Bonhomme, Jean Dethila, Jean Bonnet, Bernard Lavaur. » Et avons trouvé une bourse de toile renfermant quantité de fragmens d'os que lesdits chirurgiens n'ont pu reconnoître, à la réserve de deux clavicules et d'une vertèbre qui étaient dans leur entier; avons remis le tout dans ledit sac de toile que nous avons fait recoudre et remis dans ledit sac de satin blanc; et nous avons remarqué que vraisemblablement il y avait eu d'autres os.

Ladite dame nous a encore remis deux parchemains. Nous n'avons su lire le plus grand à l'envers duquel est attestée la visite de Mgr Bonzy, cardinal, avec son cachet, 1672, 28 sept.; autre de Fermat, 1698, 24 mars; autre la Roche Aymont, 1746. Dans l'autre parchemain deux visites que nous n'avons sçu lire; une autre par le cardinal Joyeuse, 7 7bre 1596; autre ab episcopo Adurensi, administratorio Tolosano, 24 7bre 1615; une autre Moncalt, arch. de Tol., 1639, 1er février; autre de Beauveau, 1715, 27 janvier; autre de Crilon, 1730, 27 avril.

La visite ainsi faite, avons demandé à ladite dame Lay comment et par quel moyen toutes les reliques cy énoncées se sont trouvées entre ses mains. Elle a répondu qu'étant informée que la chasse de bois contenant les trois sacs ci-dessus, avait été enfoncée, après qu'on eut enlevé les ornements en argent qui la décoraient, et qu'elle avait été portée avec lesdites reliques dans la maison curiale,

elle fut introduite dans ladite maison par une personne de confiance à deux différentes reprises à l'insu de l'intrus, qui les avait arrachées des mains des profanateurs; et qu'elle prit une portion des reliques de saint Germier avec les parchemains ci-dessus; que ledit intrus ayant quitté ladite ville, la dame Romieu sa mère, habitante dudit Muret, avait fait transporter dans sa maison propre les effets de sondit fils avec les restes desdites reliques; qu'elle dite Lay cohabitante de ladite maison s'était saisie d'une autre portion desdites reliques; et, étant devenue propriétaire de ladite maison, elle recueillit celles qui restaient; et qu'ainsi elle était devenue la dépositaire de toutes les reliques.

De plus, elle nous a montré un sac de toile tout pourri du fonds, dans lequel il y a des ossements très brisés, et quantité de poussière. Elle nous a dit avoir trouvé ledit sac dans la corbeille où étaient les trois sacs ci-dessus mentionnés; et comme une bonne partie de ladite poussière se trouve versée dans une caisse où est ledit sac, nous avons prié ladite dame d'en faire un neuf, dans lequel nous avons mis le tout; du reste, nous n'avons trouvé d'autre authentique desdites reliques qu'un seul cachet d'évêque ou d'abbé; lequel sac nous mettrons dans une chasse distinguée de celle où seront renfermées les reliques authentiques, non pour être exposées à la vénération publique, mais pour être conservées avec soin.

Ladite dame nous a fait part de deux heureux effets qu'elle a éprouvés desdites reliques de saint Germier. Le premier : son fils, âgé de quinze mois, était atteint d'une fluxion qui l'empêchait de manger depuis quelques jours, elle lui appliqua une portion des reliques dudit saint, et quelques moments après il fut guéri radicalement.

Le 2e que Lay l'aîné, son neveu, étant tombé dans un puits d'environ quatre canes de profondeur, qu'en cet instant s'étant recommandé audit saint dont il avait sur lui quelques reliques, il en fut retiré sain et sauf, à l'ex-

ception d'une légère égratignure au front. — On pourra dans la suite, si on le juge à propos, faire une enquête sur ces deux faits.

En conséquence de tout ci-dessus et après l'avoir communiqué à mes confrères vicaires généraux, nous permettons que les susdites reliques soient de nouveau exposées à la vénération des fidèles; ordonnons : 1° que lesdits trois sacs de satin blanc qui renferment les reliques cy-dessus et sur lesquels nous avons apposé notre attestation avec le sceau de Mr l'archevesque, seront enfermés dans une chasse en forme de tombeau fermée à deux clefs, dont une sera déposée dans les archives de l'archevêché, et l'autre dans celle de la commune de Muret. — 2° Que ladite chasse sera remise dans l'armoire creusée dans le mur et fermée à deux ouvrans en fer, qui est dans la cave ci-dessus et où elles ont été de tout temps. — 3° Qu'on remettra deux cadenas auxdites portes de fer, dont une clef sera entre les mains du curé de Saint-Germier et l'autre entre les mains des bayles regens desdites reliques selon l'usage. — 4° Que les grandes portes en fer qui étaient à l'entrée de ladite cave ayant été enlevées, les deux grandes qui restent en bois au fonds des eschaliers de ladite cave seront toujours fermées à clef pour parer à toutes les profanations qui pourraient se commettre dans ce lieu. — 5° Que les clefs desdites portes seront entre les mêmes mains de ceux qui auront celles des cadenas ci-dessus énoncés. — 6° Que les parchemains qui attestent les visites desdites reliques depuis 1596 seront remis dans la nouvelle chasse avec lesdits trois sacs de satin blanc, de même que le présent verbal qui a été cloturé le traize dudit mois ci-dessus en présence desdits témoins qui ont signé avec nous et auquel nous avons mis le sceau ci-dessus en cire rouge.

Terreng, ptre. — Delpech. — Lay, née Peyssies. — Barrou, officier de santé. — Lay. — Sicard cadet. — Bonnecarrère. — Larène. — Alay-

rac. — Merlin. — Monjouzieu, curé de Saint-Germier, vicaire général.

Par mandement : Belin, p^tre^.

† Sceau de Mgr de Fontanges.

b) Autre procès-verbal de la reconnaissance des reliques de saint Germier. (Inédit. Église de Muret.)

L'an mil sept cent quatre vingt dix sept et le huitieme jour du mois de mai, je soussigné, vicaire général, sur la requête présentée aux noms des habitants de Muret, me suis rendu dans ladite ville à l'effet de procéder à la reconnaissance des reliques de saint Germier.

Arrivé dans ladite ville de Muret, je me suis présenté dans la maison du sieur Lay où étaient les précieuses reliques de saint Germier. Là, en présence dudit sieur Lay, chirurgien, de Jacques Bonnecarrére, Bonhomme, de Bonnel, Alayrac, Peycu, Larenne, etc., la dame Peyssies déclara, après avoir prêté serment sur les saints évangiles, que la déposition du sieur Lay, son mari, était véridique. Sur notre demande, nous fut présentée une corbeille dans laquelle se trouvaient : 1° un sac de toile blanche contenant les reliques de saint Germier. Ayant trouvé ledit sac décousu au fond, lui avons demandé comment il se trouvait en cet état. Ladite dame déclara l'avoir décousu elle-même pour en retirer quelques reliques. Ce qu'avaient fait également deux de ses amies, la demoiselle Helene Lay et la dame Delpech, qui déposèrent devant nous la verité du fait; les diverses reliques nous furent remises et replacées dans ledit sac de toile; après l'avoir fait recoudre, l'avons placé dans un autre sac de satin blanc. 2° Un sac contenant les reliques de saint Doux, compagnon de saint Germier. 3° Un sac renfermant les 28 ossements des bienheureux martyrs Vincent et Prétieux. Sur l'extérieur du sac se trouve un morceau de parchemin où on lit : « Viginti octo ossa magna corporum B. M. Vin-

centii et Pretiosi. 1596 visitata ab illust. et reverend. card. de Joyosâ, arch. Tolos., 7^{a} septembris. — Eadem a Carolo de Montchal, 1° februarii 1639; eadem a Petro de Bonzy, c^{ll}, 27 7^{bris} 1672. » — 4° Un sac pourri dans le fond contenant des ossements sans autres indications au dessus qu'un cachet d'évêque ou d'abbé. Enfin une petite urne en bois contenant des parcelles de reliques de saint Germier, avec un petit parchemin que nous n'avons su lire. Sur le couvercle de cette petite urne sont écrits ces mots : « Reliquiae sancti Germerii. »

En même temps nous furent remis divers parchemins constatant la visite de ces reliques faite successivement par divers archevêques de Toulouse depuis 1596 : F. cardinal de Joyeuse, C. de Montchal, P. C. de Bonzy, F. de Beauveau, J. de Crillon, de la Roche-Aymon.

Enfin nous avons demandé à ladite dame Lay comment elle se trouvait en possession de toutes ces reliques. Elle nous a répondu qu'ayant appris que la chasse contenant les reliques de saint Germier avait été dépouillée de ses ornements d'argent et que les ornements avaient été soustraits aux profanateurs par le curé intrus, favorisée par une personne de confiance, elle était venue à deux reprises dans la maison curiale et s'était approprié toutes ces reliques contenues dans une corbeille.

Après quoi ladite dame nous a rapporté deux faits merveilleux qu'elle croit devoir attribuer à l'intercession du saint dont elle possédait les reliques. Le premier, c'est que son enfant âgé de 18 mois, atteint d'une fluxion qui l'empêchait de manger depuis plusieurs jours, fut radicalement guéri après qu'on lui eut fait toucher les reliques du saint. Le deuxième, c'est que Lay l'aîné, étant tombé dans un puits profond de quatre cannes et ayant invoqué saint Germier dont il portait sur lui quelques reliques, fut sauvé sain et sauf, à l'exception d'une petite égratignure au front. On pourra dans la suite, si on le juge à propos, faire une enquête sur ces deux faits.

Le tout étant fini et après en avoir conféré avec mes confrères les vicaires généraux, avons permis que lesdites reliques fussent rendues à la vénération des fidèles à la condition que toutes ces reliques et les divers parchemins seraient renfermés dans un reliquaire qui serait déposé en la crypte de Saint-Jacques dans une excavation du mur, fermée à l'entrée par une grille de fer qui aurait deux cadenas avec clef, dont l'une serait en possession du curé et l'autre en les mains des bayles chargés de la garde des reliques; que les deux portes de fer au bas de l'escalier conduisant à la crypte, ayant été enlevées, seraient remplacées par deux autres portes de bois dont les clefs seraient en la possession de ceux qui avaient déjà celles des cadenas.

Joannes de Montjoussieu, rector Sancti Germerii de Murello, necnon vicarius generalis Tolosanus, die 8ª maii 1797.

Suivent les signatures des témoins.

10.

Procès-verbal de la translation des reliques de saint Germier dans un nouveau reliquaire, faite par M. Antoine Reyniès, vicaire général de Mgr Primat. (Inédit. Église de Muret.)

21 mai 1807.

L'an mil huit cents sept et le vingt uniéme jour du mois de mai, nous, Pierre-Antoine Reyniés, chanoine, vicaire général de Mgr Claude-François-Marie Primat, archevêque de Toulouse et sénateur : sur la requête présentée audit prélat par Mr Pierre Cornus, curé de la ville et canton de Muret, à l'effet de transférer les dépouilles mortelles de saint Germier, évêque de Toulouse, et de saint Doux d'une chasse vieillie et vermoulue dans une chasse toute neuve, nous sommes transportés à l'église dudit Muret; en consé-

quence, après avoir béni la nouvelle chasse avec les cérémonies ordinaires, aurions ouvert la vieillie et, morceau par morceau, aurions examiné les ossements dudit saint Germier et puis de saint Doux; ayant trouvé le tout conforme au procès-verbal dressé par M. Monjousieu, vicaire général de Mr Fontanges, alors archevêque de Toulouse, en datte de l'an mil sept cents quatre vingts dix sept et huitième jour du mois de mai, avons alors transféré lesdittes reliques dans la chasse neuve, ensemble les procès-verbaux qui ont été faits depuis l'an mil cinq cents quatre vingts seize, dressés successivement par divers archevêques qui ont occupé le siège jusqu'à ce jour, et l'avons scellée aux quatre angles du sceau de Monseigneur l'archevêque. Le tout fait en présence de Mr Pierre-Paul Thomassin, sous-préfet du quatrième arrondissement, de Mr Dominique-Noël-Simplice Despaignol, président du tribunal séant en cette ville, et de Mr Pierre-Louis-Joseph Dolivier, maire de cette commune, des membres formant le conseil de la fabrique de cette église, Mr Jean-Simon Alayrac, procureur impérial, de M. Jean-François Sicard, membre du conseil général de la commune, de Mr Julien de Capèle, propriétaire, de Mr Dominique Peyssies, avoué, de Mr Joseph-Alexis Petit, avoué, et de Mr Pierre Cornus, curé et président de ladite fabrique; ont souscrit encore Messieurs les vicaires de la paroisse, Mrs Raymond Ferrés et Jean Toussaints Astre, que nous avons pris pour notre secrétaire d'office et qui a muni le présent procès-verbal du sceau de Mgr l'archevêque de Toulouse.

Reyniés-Roziers, chne vic. gén. — Thomassin. — Despaignol. — Olivier, maire. — Alayrac. — Sicard. — Capèle. — Peyssies. — Petit Paul, ad. — Petit aîné. — Pujos. — Pézuc, secrétaire de la fabrique. — Audirat. — Ferrés, ptre et vicaire. — Cornus, curé de Muret. — Astre, prêtre et vic., secrétaire d'office.

Sceau de l'archevêque.

11.

Relique de saint Germier, relique de saint Doux et relique de saint Prétieux, données au grand séminaire de Toulouse. (Inédit. Grand séminaire de Toulouse.)

27 avril et 12 mai 1809.

Nous, Me Jean-Toussaints Astre, curé de Muret, diocèse de Toulouse, soussigné, en vertu de la commission qui suit :

Archevêché de Toulouse.

Claude-François-Marie Primat, archevêque de Toulouse, sénateur, comte de l'Empire, etc., etc.

Desirant faire transferer des reliques de saint Germier, évêque de Toulouse, dans notre séminaire que nous avons mis sous la protection spéciale de ce saint, nous avons autorisé et autorisons par ces présentes le sr Astre, curé de Muret, à extraire une partie du corps de saint Germier dont son église est en possession ; voulant que cette extraction soit faite en présence de deux témoins, qu'il soit dressé procès-verbal que les deux témoins signeront avec ledit curé. Voulons, de plus, que notre sceau soit apposé à la chasse qui renferme les reliques du saint, après qu'elle aura été refermée avec la plus rigoureuse exactitude. Les reliques qui auront été extraites seront renfermées dans une boëte à laquelle ledit curé de Muret apposera notre sceau ; et laditte boëte sera remise à celui qui exhibera de notre part une commission expresse pour la recevoir.

Donné dans notre Palais archiépiscopal, le jeudi vingt-sept avril, mil huit cents neuf, sous notre sceau et le contreseing de notre secretaire.

† C. F. M. Archevêque de Toulouse, comte de l'Empire.

Par Monseigneur : Savy, secrétaire général.

Sceau.

Nous nous sommes transportés à la sacristie de notre église paroissiale de Saint-Jacques de Muret, où est déposée la chasse qui renferme les reliques de saint Germier, évêque de Toulouse, et de ses deux disciples saint Doux et saint Prétieux, prêtres, avec MM[rs] Jean-Antoine Desclaux, ancien curé de Daux et de Mondonville au présent diocèse, et Raymond Terrés, vicaire de la susditte paroisse, y habitants, que nous avons pris pour temoins; et en leur présence, nous avons rompu les sceaux apposés audit reliquaire; et du sac renfermant les ossements de saint Germier, nous avons retiré quatre os assés gros que nous avons enfermés dans un sac de damas jaune fleuri, serré avec un cordon de soie rouge, et par dessus une étiquète en papier cousue avec du fil blanc, portant : SANCTUS GERMERIUS, SAINT GERMIER, ÉVÊQUE DE TOULOUSE. *Astre, curé,* 1809, et que nous avons cacheté avec le sceau de Monseigneur l'Archevêque.

Et voulant satisfaire pleinement la piété de Monseigneur l'Archevêque et seconder son zèle pour le séminaire, nous avons extrait du sac renfermant les ossements de saint Doux, prêtre, disciple de saint Germier, un os que nous avons renfermé dans un sac d'une étofe en soie grise et fleurie, serré avec un cordon de soie rouge, et un[e] étiquete en papier cousue avec un fil blanc, portant : SANCTUS DULCIDIUS, SAINT DOUX PRÊTRE, DISCIPLE DE SAINT GERMIER. *Astre, curé,* 1809, et que nous avons cacheté avec le sceau de Mgr l'Archevêque.

Pareillement nous avons extrait du sac renfermant les ossements de saint Prétieux, prêtre, disciple de saint Germier, un os que nous avons renfermé dans un sac d'une étoffe en soie grise et fleurie, serré avec un cordon de soie rouge et une étiquete en papier cousue avec du fil blanc, portant : SANCTUS PRETIOSUS, SAINT PRÉTIEUX PRÊTRE, DISCIPLE DE SAINT GERMIER. *Astre, curé,* 1809, et que nous avons cacheté avec le sceau de Mgr l'Archevêque.

Après quoi, nous avons renfermé les sacs contenant les

reliques de saint Germier, saint Doux et saint Prétieux dans le reliquaire que nous avons serré par quatre bandes de taffetas verd et scellées aux huict differents bouts du sceau de Mgr l'Archevêque.

Fait à Muret, ce vingt neuvième jour du mois d'avril de l'an de J.-C. mil huit cents neuf.

Desclauz, p^{tre}, cy devant curé de Daux.
Terrés, p^{tre} et vicaire.
Astre, curé.

L'an mil huit cents neuf et le douzième jour du mois de mai s'est présenté à nous Me Thomas-Jean Amouroux, chanoine honoraire de la métropole Saint-Étienne de Toulouse, et secrétaire aumônier de Mgr l'Archevêque, qui nous a exhibé la commission suivante :

Archevêché de Toulouse.

Nous, Claude-François-Marie Primat, Archevêque de Toulouse, sénateur, comte de l'Empire, déléguons par ces présentes Mr Amouroux, notre secrétaire aumônier, chanoine de notre chapitre métropolitain, à l'effet de recevoir des mains de M^{r} le curé de Muret le sacré dépôt des reliques de saint Germier, évêque de Toulouse, lesquelles reliques seront déposées dans la chapelle de notre Palais, pour être ensuite transférées dans notre séminaire sous l'invocation de ce saint.

Donné dans notre Palais archiépiscopal, le vendredi 12 mai 1809.

† C. F. M., Archevêque de Toulouse.

Sceau.

Par Monseigneur, Savy, secretaire.

En conséquence de la susditte commission, nous avons deposé et remis entre les mains de Mr Amouroux, commissaire nommé par Mgr l'Archevêque, toutes les susdittes

reliques de saint Germier, saint Doux et saint Prétieux, mentionées dans le précédent procès-verbal.

En foi de ce, à Muret, les jours et an que dessus.

Astre, curé de Muret.

12.

Procès-verbal de la translation des reliques de saint Germier dans un reliquaire nouveau, faite par M. Fermin, vicaire général et supérieur du grand séminaire de Toulouse. (Inédit. Église de Muret.)

14 mai 1882.

L'an mil huit cent quatre vingt-deux et le quatorzième jour du mois de mai, nous soussigné, vicaire général de Son Éminence le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, appelé à présider la translation des reliques de saint Germier, avons procédé à la cérémonie avec les rites prescrits par la sainte liturgie romaine.

Après avoir constaté l'intégrité des cachets qui le scellaient, nous avons ouvert le reliquaire et lu attentivement les papiers qu'il contenait. Vérification faite au moyen des renseignements fournis par les divers parchemins de l'état réel des reliques, nous avons reconnu la plus parfaite conformité. Ce qui nous autorise à attester de nouveau l'authenticité desdites reliques. Nous nous dispensons de reproduire dans le présent acte les anciennes relations auxquelles nous nous en référons et que l'on trouvera jointes à celle-ci.

Après cela nous avons béni solennellement une boite de bois de noyer, portant sur la face supérieure une plaque en cuivre avec l'inscription : *S^{ti} Germerii ossa,* et garnie à l'intérieur de coussinets en satin de soie blanche.

C'est dans cette boite que nous avons transféré un sac de satin blanc contenant les ossements de saint Germier, tel que nous l'avons trouvé et qu'il est décrit dans les parchemins sus-mentionnés. En même temps, nous avons

déposé dans la même dite boite, mais en dehors du sac, l'os majeur du fémur qui était dans l'autre sac à découvert, plus une petite urne en bois contenant quelques débris des reliques de saint Germier trouvée dans l'ancien reliquaire.

Toutefois nous avons extrait du sac un ossement de la longueur environ 0m10, le réservant pour être replacé dans le reliquaire primitif de la chapelle Saint-Germier, afin de satisfaire la dévotion des fidèles accoutumés de temps immémorial à voir à travers un verre la relique du saint et à lui faire toucher des médailles, des chapelets, des linges, des vêtements et autres objets destinés principalement aux infirmes et aux malades. Ce pieux usage, tout à la gloire de Dieu et à l'honneur de son serviteur Germier, nous a paru digne d'être favorisé. C'est dans ce but que nous avons retiré de la grande châsse ce fragment.

Quant au sac renfermant le corps de saint Doux, dit Dulcedius, dont il est question dans le papier authentique sus-visé, nous l'avons laissé dans le vieux reliquaire, dans lequel sera déposé, à côté de l'os réservé de saint Germier, un autre sac contenant les restes de saint Vincent et de saint Prétieux, compagnons et clercs du saint pontife. Ainsi, après avoir été unis pendant leur vie par le même ministère, ils ne seront pas séparés après leur mort.

L'authentique des reliques de ces trois saints demeure, avec celle de saint Germier, enfermé dans la boite destinée uniquement à ce dernier.

Ensuite nous avons clos la boite de noyer, l'avons munie de quatre rubans de soie blanche, sur lesquels nous avons apposé les armoiries de Son Éminence, empreintes sur cire rouge.

De tout quoi, nous, Jean-Baptiste Fermin, vicaire général, avons dressé le procès-verbal en présence d'une foule de fidèles qui remplissait la vaste église et en particulier de M. l'abbé Eugène Gay, chanoine, curé-archiprêtre de Muret, de MM. François Delassus et Bernard Belou, vicaires,

de M. Pierre Miral, prêtre, chanoine d'Avignon, Antoine Tapie, clerc tonsuré, M. George Fons, adjoint, délégué pour représenter officiellement M. Vincent Lay, maire de cette commune, empêché; de MM. Charles Niel, conseiller général, président du conseil de fabrique de cette église, Jean-Marie-Louis Henry, président honoraire du tribunal civil de Muret, Julien Vignal, Gustave Bonnet, colonel en retraite, tous membres de ladite fabrique, de M. Alphonse Couget, président du tribunal civil séant à Muret, MM. Léon Pousan, docteur médecin, appelé à constater l'identité desdites reliques, Joseph Durban, avoué, Jules Petit et autres personnes qui ont signé avec nous.

Suivent les signatures.

IV. Bénédiction des roses de saint Germier.

Benedictio rosarum sancti Germerii.

Sequitur benedictio rosarum in die sancti Germerii, episcopi Tholose, instituta et ordinata per reverendum in Christo patrem, dominum Bernardum de Rosergio, archiepiscopum dicte Tholose, anno M. CCC LVI° (*sic*), die xvia mensis maii.

℣ Adjutorium nostrum in nomine Domini,
℟ Qui fecit celum et terram.
℣ Sit nomen Domini Benedictum
℟ Ex hoc nunc et usque in seculum.

Oremus.

Dominus Deus, optimus creator et conservator humani generis, qui beatum Germerium confessorem tuum atque pontificem in vita singulari miraculo rosarum [decorasti], benedicere † dignare ad invocationem, preces et merita ejusdem sancti, has rosas, et concede ut sint omnibus in domo eorum conservantibus salus animarum et corporum et consolatio de omnibus adversis. Per Dominum, etc.

Et benedictio ✝ Dei Patris ✝ et Filii ✝ et Spiritus Sancti descendat et maneat super has rosas et super eas habentes et conservantes. Amen.

Modo aspergantur aqua benedicta.

(*Rituel de Toulouse*, fol. LXVI v°, LXVII r°. In-4°, Denis Harsi. Lyon, 1538.)

APPENDICE.

BIBLIOGRAPHIE DE SAINT-GERMIER.

Je donne la bibliographie de Saint-Germier que je me suis efforcé d'établir aussi complètement que je l'ai pu, en distinguant d'abord les livres historiques et les livres liturgiques, et ensuite dans chacune de ces deux catégories les manuscrits et les imprimés.

I. *Livres historiques*.

A) Manuscrits.

1. *Vita sancti Germerii*, Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 477, fol. 162 *c*.

2. *Fragmentum Vitae sancti Germerii*, dans le Cartulaire de l'abbaye de Lézat. Bibl. nat., fonds latin 9189, fol. 268.

3. *Sancti Germerii* [*Vita*], par Bernard Gui. Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 450, fol. 227 *b*.

4. Seconde *Vie* de saint Germier, par Bernard Gui, dans *Nomina episcoporum Tolose*. Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 450, fol. 247 *d*.

B) Imprimés.

1. Bertrandi, *De Tholosanorum gestis*, fol. XIV v°, fol. XV r°. Petit in-4°. Toulouse, 1515.

2. Catel, *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, p. 207, 836. In-fol. Toulouse, 1633.

3. Du Saussay, *Martyrologium gallicanum*, t. II, p. 1118, 16 mai (supplément). In-fol. Paris, 1637.

4. Lecointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, an. 509, n° IV. T. I, p. 272. In-fol. Paris, 1665.

5. Papebrock, *Acta Sanctorum maii*, t. III (16 maii), p. 592. In-fol. Paris, 1680.

6. Baillet, *Les Vies des saints*, 16 mai, et Table critique. In-fol. Paris, 1701. Éd. de 1739, t. IV, p. XIV, et p. 284-286.

7. Peyronet, *Catalogus Sanctorum ac Sanctarum*, p. 298, 299. In-4°. Toulouse, 1706. (Ouvrage posthume.)

8. *Gallia christiana*, II, 1056 (1720); XIII, 16 et 76 (1735).

9. De Vic-Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I. In-fol. Paris, 1730. — Édit. Privat, t. I, p. 577; t. II, p. 150-152 (not. LXIX). In-4°. Toulouse.

10. *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 81, 82. In-4°. Paris, 1747.

11. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, éd. Feuret de Fontette, nos 10196, 10215, 10216, 10217. In-fol. Paris, 1768.

12. Raynal, *Histoire de la ville de Toulouse*, p. 407. In-4°. Toulouse, 1769.

13. Victor Le Clerc, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 584. In-4°. Paris, 1847.

14. Victor Fons, *a*) *Souvenirs historiques de saint Germier*. In-8°, 8 pag. Muret, 1848.

— *b*) *Quelques mots sur les églises de l'ancienne communauté de Muret*, p. 4, 7-14, 32. In-8°. Muret, 1848.

— *c*) *Notice historique sur l'arrondissement de Muret*, p. 129, 131-134. In-12. Muret, 1852.

— *d*) *Étude historique sur le cadastre de la ville de Muret de l'année 1669*, p. 9, 11, 12, 15, 16-20. In-8°. Muret, 1858.

— *e*) *Mémoire historique sur les prieurés de Saint-Germier et de Saint-Jacques de Muret*, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. VIII, p. 74-94. In-4°. Toulouse, 1861-1866.

15. Salvan, *a*) *Histoire générale de l'église de Toulouse*, t. I, p. 217-231. In-8°, 4 vol. Toulouse, 1856.

— *b*) *Histoire de saint Saturnin*, p. 46. In-8°. Toulouse, 1840.

16. Roschach, *Foix et Comminges*, p. 75. In-12. Paris, 1862.

17. [Couture,] *Notice sur saint Germier, confesseur, évêque de Toulouse*. In-18. Auch, 1866.

18. Anonyme, *Notice historique sur l'abbaye de Lézat*, p. 7, 8. In-12. Toulouse, 1868.

19. Carrière, *Tapisseries de Saint-Étienne*, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. IX, p. 389. Toulouse, 1871.

20. Molinier (Ém.), *Évêques de Toulouse*, dans *Histoire générale de Languedoc*. Éd. Privat, t. IV, p. 351. In-4°. Toulouse, 1872.

21. Cayre, *Histoire des évêques et archevêques de Toulouse*, p. 44-53. In-8°. Toulouse, 1873.

22. Molinier (Aug.), *Saint-Germier de Muret*, dans *Histoire générale de Languedoc*. Éd. Privat, t. IV, p. 708-712; *Catalogue des actes relatifs à l'abbaye de Saint-Pierre de Lézat*. Ibid., t. V, col. 1725 et suiv. In-4°. Toulouse, 1875. T. XII, *Géogr. hist. de la prov. de Languedoc*, 18, 19. In-4°. Toulouse, 1889.

23. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe s.*, p. 539. In-8°. Paris, 1878.

24. Carles, *Mémoire sur le Proprium sanctorum de la sainte église de Toulouse*, p. 34, 82. In-8°. Toulouse, 1880.

25. Julien (abbé), curé de la Dalbade, *Toulouse chrétienne. La Dalbade*. En préparation.

II. *Livres liturgiques*.

A) Manuscrits.

1. [Bréviaire à l'usage de l'église de Toulouse.] Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 74. (xve siècle.) La fête de saint Germier est portée au calendrier à la date du XVI mai. Fol. 159 *A*.

« In natali sancti Germerii, Tholosani episcopi et confessoris, semiduplex. IX lectiones. » Fol. 279 *A*.

2. *Breviarium ad usum ecclesie Tolosane*. Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 75. (XVe siècle.) La fête de saint Germier est portée au calendrier sous la date du XVI mai. Fol. 177.

3. *Feriale*. Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 86. (XIVe et XVe siècles.) La fête de saint Germier est portée au calendrier sous la date du XVI mai. Fol. 2 *A*.

4. [Missel noté.] Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 97. (XIIIe siècle.) Fête de saint Germier, 16 mai, messe du commun. Fol. 190 *B*.

B) Imprimés.

1. *Liber missalis ad usum ecclesie metropolitane S. Stephani Tholose*, M. CCCC LXXXX, fol. XXII (Prop. Sanct.)[1].

2. *Rituel de Toulouse*, fol. LXVI v°, fol. LXVII r°. In-4°. Denis Harsi, Lyon, 1538[2].

1. Cet incunable a été décrit par M. Desbarreaux-Bernard, *Catal. des incunables de la Bibl. de Toulouse*, n° 167, pp. 146-149. In-8°, Toulouse, Privat, 1878.

2. Ce rituel, fort curieux et rare, a été décrit par M. Noulet, *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, séance du 5 mai 1874 ; par M. Desbarreaux-Bernard, dans *Hist. génér. de Languedoc*, t. VII, 626, 627, éd. Privat; par M. Pasquier, archiviste de l'Ariège, dans *Bulletin de la Société ariégeoise*, t. I, n° 11, pp. 366-373.

3. *Officia Sanctorum propria ecclesiae Tolosanae*, 1647. In-fol., rouge et noir. Je n'ai jamais vu cette édition du propre de Toulouse, fort rare; elle m'a été signalée par le P. Carles, qui en possédait un exemplaire, malheureusement détruit dans l'incendie du grand séminaire de Périgueux.

4. *Officia Sanctorum propria ecclesiae et diocesis Tolosanae*, jussu illustrissimi et reverendissimi DD. Josephi de Montpezat de Carbon, archiepiscopi Tolosani excusa. Tolosae, 1679. Gr. in-8°.

A cette date, l'édition antérieure des *Offices propres* était épuisée. L'archevêque disait dans le mandement de celle-ci : « Ac imprimis, cum officiorum de sanctis ecclesiae et dioecesis nostrae propriis, nulla fere exemplaria superessent. »

5. *Officia Sanctorum propria ecclesiae et diocesis Tolosanae*, jussu illustrissimi domini domini Joannis-Baptistae-Michaelis Colbert, archiepiscopi Tolosani. Tolosae, M. DC. XCVII. In-12.

6. *Officia Sanctorum propria ecclesiae et dioecesis Tolosanae*, jussu illustrissimi et reverendissimi Dom. Dom. Henrici de Nesmond, archiepiscopi Tolosani, edita. Tolosae, M. DCC. XXIV. In-12.

7. *Officia Sanctorum propria ecclesiae et dioecesis Tolosanae*, jussu illust. et rev. Dom. Dom. de la Roche-Aymon, archiepiscopi Tolosani, [edita]. Tolosae, M. CC. XLIV.

8. Le même. Tolosae, M. CC. L.

9. *Breviarum Sanpapulense*, illustriss. et rever. in Christo patris D. D. Danielis-Bertrandi de

Langle, Episcopi et Domini Sancti Papuli... editum. Tolosae, 1772.

10. *Breviarium Tolosanum* illustrissimi et reverendissimi in Christo patris D. D. Stephani Caroli de Lomenie de Brienne, Tolosani archiepiscopi, editum. Carcassi, M. DCC. LXXVII.

11. *Breviarium Tolosanum* illustr. et reverend. D. D. de Lomenie de Brienne, auctoritate, ac venerabilis Capituli consensu editum; et, promovente illustr. et reverend. D. D. Francisco de Bovet, Tolosano Archiepiscopo nominato, denuo typis mandatum. Tolosae, 1818.

12. *Officia propria Sanctorum* dioecesis Ausciensis. Paris, 1858. (Fête de saint Germier fixée au 21 mai.)

13. *Officia propria* ecclesiae metropolitanae et archidioecesis Tolosanae a sacra rituum congregatione approbata die 21 januarii 1858. Tolosae, 1860.

14. *Proprium officiorum* in usum archidioecesis Tolosanae a sacrorum rituum congregatione approbatum die 31 augusti 1882. Tolosae, 1884.

NOTICE

SUR

TROIS CLOCHES ANCIENNES

DANS LE JURA.

Par M. l'abbé P. Brune, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 9 janvier 1889.

Les trois cloches dont j'offre les dessins d'après mes estampages présentent un intérêt particulier en ce qu'elles sont, à ma connaissance du moins, les dernières survivantes du moyen âge dans le Jura. Les cloches, non plus que nos monuments et les nombreux objets d'art qu'ils renfermaient, n'ont pu échapper aux désastres des guerres de l'indépendance contre la France et surtout aux ravages de la Révolution. A peine en trouve-t-on quelques-unes encore des XVIIe et XVIIIe siècles. D'un moindre intérêt, ces dernières méritent cependant quelque attention et peuvent fournir des renseignements historiques qu'on chercherait vainement ailleurs. C'est à ce titre que j'espère les publier quelque jour.

I. — CLOCHE DES PIARDS[1]. 1488.

Le petit village des Piards est situé dans une vallée perdue au milieu des montagnes du haut Jura. Il faisait autrefois partie de l'immense paroisse du Grandvaux, prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Claude, et n'en a été démembré qu'en 1770. Toutefois, le séjour prolongé de la neige rendant les communications à peu près impossibles pendant plus de six mois de l'année, l'abbé de Saint-Claude et les co-seigneurs permirent, en 1483, l'érection d'une chapelle. L'année suivante, l'archevêque de Besançon autorisa cette érection et conféra au chapelain tous les pouvoirs curiaux, mais sans donner à l'église le titre de paroisse[2].

Cette chapelle existe encore ; c'est un petit édifice qui n'a rien de remarquable. Lors d'un premier voyage, je n'avais pu atteindre la cloche ; mais la construction d'une flèche ayant nécessité, l'été dernier, sa descente, j'en obtins facilement un bon estampage.

Cette cloche, inconnue jusqu'ici de tous nos archéologues, mesure environ $0^{m}70$ de diamètre sur $0^{m}80$ de hauteur. Le moulage a été fait avec peu de soins. Son ornementation comprend :

1. *Les Piards,* canton de Saint-Laurent (Jura).

2. Rousset, *Dictionn. hist. des communes du Jura,* art. *Les Piards.*

1° Des séries de filets à la couronne, aux faussures et à la gorge;

2° Deux inscriptions, qui forment trois lignes :

Première inscription :

IHS. AVE. MARIA. GRACIA. PLENA. DOMINVS. TECVM.

Les caractères, en minuscule gothique massive, mais bien proportionnée, ont 0m03 de hauteur. Le commencement est marqué par une petite scène représentant l'Annonciation; un vase, qui devrait contenir une fleur de lis, sépare la Vierge et l'ange, selon l'usage.

Seconde inscription :

A. D. M. CCCC. LXXXVIII. IIII. DECEBR.

† Q. SV. HIC. CA. SVT. DNI. HIC. SVBSCRIPTI. ECCLIASTICI.

P. FERODI. CLAV. GVIL. ET. STE. PIARDI. GBN.

Les lettres, de 0m02 de hauteur, sont des capitales gothiques de bonne forme, mais d'une disposition irrégulière. On en remarque de trois grandeurs différentes; elles ont une saillie assez prononcée. L'*s* de *sunt* et le *b* de *subscripti* sont retournés;

3° Trois bas-reliefs (0m05 sur 0m04), qui représentent : 1° l'Ecce Homo; derrière le Christ est une croix rustique et, à sa droite, un oiseau à long bec; 2° la Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus; 3° saint Remi, patron de la chapelle, bénissant de la main droite et de la gauche tenant une croix. Le même sujet est reproduit au-dessus du mot *Piardi*.

A côté du bas-relief de saint Remi, et sous la

croix qui commence la seconde ligne, se trouve une marque de fondeur presque fruste; on distingue cependant une cloche au centre.

Je pense qu'il faut lire ainsi l'inscription :

A. D. MCCCCLXXXVIII IIII° DECEMBRIS.
QUI SVNT HIC CAPELLANI, SVNT DNI HIC SVBSCRIPTI ECCLESIASTICI : PETRVS FERODI, CLAVDIVS, GVILLELMVS ET STEPHANVS PIARDI GEBENNENSES.

La cloche a donc été placée en 1488, c'est-à-dire quatre ans après l'érection de la chapelle. L'inscription prouve qu'elle a été donnée par ceux mêmes qui construisirent l'édifice : Pierre Ferod, curé de Bonlieu[1], dont la famille possédait un fief dans la seigneurie du Grandvaux; Claude, Guillaume et Étienne Piard. La famille Piard, originaire de Suisse, a donné son nom au village; elle était établie aux environs depuis plusieurs siècles. Cependant les trois personnages cités ici sont qualifiés de *Genevois* (GBN : GEBENNENSES) ; la branche à laquelle ils appartenaient serait donc sortie de Genève à une époque plus récente.

II. — CLOCHE DE GIGNY[2]. 1500.

Cette cloche est remarquable par la perfection

1. *Bonlieu,* canton de Saint-Laurent, Jura. Siège d'une ancienne abbaye de Chartreux, voisine des Piards.

2. *Gigny,* canton de Saint-Julien, Jura. Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par saint Bernon. C'est de Gigny et de Baume que sortirent les premiers moines de Cluny. Son église romane est l'une des plus remarquables de la province.

du travail et la beauté de sa forme ; malheureusement sa destruction est imminente, occasionnée par une cassure produite il y a quelques années. Elle mesure 1m18 de hauteur sur 1m de largeur.

Des filets, deux inscriptions et une série de bas-reliefs la décorent.

Première inscription, sur la couronne :

†. IHS MARIA † MENTEM SANCTAM SPONTANEAM HONOREM DEO ET PATRIE LIBERATIONEM † MARIA VOCOR ET FVT FAITE † MIL. V^{C}.

Les caractères (0m04) sont en belle minuscule gothique d'un fort relief. Le commencement est indiqué par une croix pattée reposant sur un piédestal. Deux petits bas-reliefs, représentant le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean, séparent les mots *Maria* et *liberationem* des suivants ; la date est précédée d'une petite croix.

Des bas-reliefs, de 0m06 sur 0m05 en moyenne, placés sous l'inscription, représentent, encadrés dans des colonnes surmontées de dais ou d'arcatures : 1° saint Georges ou saint Maurice, à cheval ; — 2° saint Pierre, patron de l'église abbatiale ; — 3° saint Martin partageant son manteau avec un pauvre ; — 4° le Christ en croix ; — 5° la Vierge tenant l'Enfant Jésus ; — 6° un ange ailé ; — 7° l'Ecce Homo.

Sous le millésime, on voit la marque du fondeur (diam. 0m045) ; elle porte au centre une cloche avec son battant ; la légende est ainsi conçue :

IHS M. MAISTRE IEHAN MAIRE.

Seconde inscription, à la naissance de la gorge :

TE DEVM LAVDAMVS. IHS AVTĒ TRĀSIENS P[ER] MEDIV̄ ILLOR[VM] IBAT.

Les caractères sont en minuscule gothique très massive (0m015); un rinceau très gracieux achève le tour de la cloche.

L'ornementation de cette belle cloche est complétée par quatre croix, entre les deux inscriptions : deux formées par la réunion de parties du rinceau et les deux autres, en croix de Saint-André, alternant avec les premières et composées de quatre motifs semblables à celui qu'on voit sous le mot *honorem*. Ces croix ont 0m16 en hauteur et en largeur.

Bien que le nom du donateur ne soit pas indiqué, on peut présumer que l'abbaye de Gigny dut cette cloche à la munificence du fameux cardinal Julien de la Rovère, abbé commendataire de Gigny, et depuis pape sous le nom de Jules II. L'église abbatiale fut, à cette époque, restaurée par ses soins. Ses armes se voient encore au-dessus de la porte principale, avec la date de 1495.

III. — CLOCHE DE SAINT-CHRISTOPHE[1]. 1529.

Les dimensions de cette cloche (1m22 sur 0m95) et sa forme sont sensiblement les mêmes que celles de la précédente.

1. *Saint-Christophe,* canton d'Orgelet, Jura. Ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Claude.

On lit à la partie supérieure, qui forme trois lignes, l'inscription suivante :

(1re l.) † IE SVIS NOMMEE PIERROTTE LA IOYEVSE PODI R. V. E. D. VI. PIERRE DE LA BAVME EVESQVE ET PRINCE DE GENEVE

(2e l.) ABBE ET SEIGNEVR DE SAINCT CLAVDE IHS MARIA XPVS VINCIT XPVS REGNAT XPVS IMPERAT XPVS AB OMNI MALO

(3e l.) NOS DEFFENDAT LAN MIL V C XXIX HENRY GILE PBRE CVRE DE CHARCHILYIA[1].

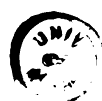
Cette inscription est en minuscules gothiques de 0m04, bien proportionnées, mais d'un très faible relief, ce qui en rend la lecture difficile sur l'original. Elle est précédée d'une petite croix cantonnée de quatre fleurons. Les mots sont séparés par un ornement en forme de rinceau. Le mot *podi* (1re ligne) doit être lu *poid*, l'*i* ayant été interverti ; les quatre sigles qui suivent indiqueraient alors le poids de la cloche, mais leur signification précise m'échappe. — A la 3e ligne, après le mot *gile*, il y a un jambage qui probablement n'est qu'un défaut du moulage ; si on y voyait une lettre, ce serait une *l*, qu'il faudrait placer avant l'*e* final : *gille*.

Sous la dernière ligne, il y a six bas-reliefs représentant : saint Christophe, patron de l'église ; — le Christ en croix ; — un personnage qui pourrait être saint Sébastien ; — la Vierge tenant l'Enfant Jésus ; — saint Claude, bénissant de la main droite et tenant de la gauche une croix ; — enfin

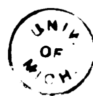
1. *Charchilla*, paroisse très ancienne et voisine de Saint-Christophe.

les armes de La Baume-Montrevel (d'or à la bande vivrée d'azur), sommées de la crosse abbatiale.

Le seigneur de Saint-Christophe était alors le cardinal Pierre de la Baume, évêque et prince de Genève, puis archevêque de Besançon. Chassé de son siége par les calvinistes, après des efforts courageux mais impuissants pour enrayer la prétendue réforme, il habitait le plus souvent son magnifique château de la Tour-du-May, voisin de Saint-Christophe. C'est à lui que l'église de Saint-Christophe doit sa belle cloche.






UNIV.
OF
MICH.


UNIV.
OF
MICH.


UNIV. OF MICH.


UNIV.
OF

NOTE

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES EN SUÈDE.

Par le baron J. DE BAYE, membre résidant.

Lu dans les séances des 11 décembre 1889 et 29 janvier 1890.

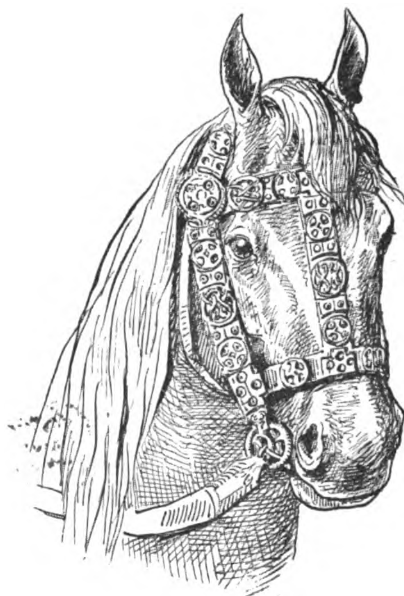
I.

LA BRIDE DE VENDEL (UPLAND).

Snorre Sturleson rapporte que le roi Sigurd[1], pour recevoir dignement son beau-fils Olof Haraldsson[2], quitta ses chaussures et ses braies et mit des bottes et des braies de cordouan; puis il se dépouilla de son manteau, de sa tunique, endossa des habits ornés de pelleteries qu'il couvrit d'un manteau écarlate, ceignit une épée richement décorée, se coiffa d'un casque doré; il monta ensuite sur son cheval qui portait une selle dorée

1. Syr du Ringerike (Norvège).
2. Saint Olof.

et une bride entièrement dorée enrichie de pierres fondues (émaux)[1].



La fin de ce passage, emprunté aux Eddas[2], s'applique parfaitement, — bien que ces recueils poétiques soient plus récents, — au magnifique

1. Snorre Sturleson, cité par O. Montelius, *La Suède préhistorique,* p. 135-136.

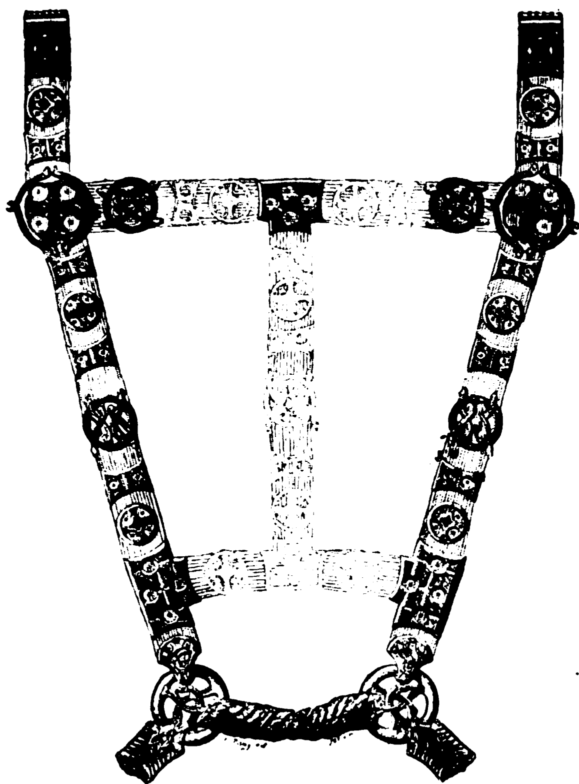
2. L'Edda de Snorre est un exposé des idées cosmogoniques et religieuses et de l'art poétique des habitants du Nord avant l'introduction du christianisme.




UNIV.
OF
MICH.



objet dont j'ai l'honneur de mettre des photographies et des dessins sous vos yeux (voy. pl. I). Cet



objet consiste en une remarquable bride récemment entrée au Musée de Stockholm avec les autres produits des trouvailles faites à Vendel[1].

1. Près d'Örbyhus (Uppland).

Cette bride se compose d'une suite de plaques ajourées en bronze doré, émaillées sur certains points et fixées sur des bandes de cuir. Le frontail et les deux parties qui l'unissent au mors sont formés par une alternance de pièces métalliques richement émaillées ou élégamment ciselées.

La bride de Vendel pourrait être, pour plusieurs motifs, considérée comme un objet d'art importé. Les savants scandinaves se tiennent sur une sage réserve, lorsqu'il s'agit de se prononcer sur l'origine locale ou étrangère de cet unique spécimen[1]. Il nous semble intéressant d'émettre à son sujet quelques propositions qui aideront peut-être à trouver la solution que l'avenir réserve. Deux raisons militent, selon nous, en faveur de l'origine étrangère : 1° sa technique ; 2° sa décoration.

Ce qui frappe tout d'abord dans l'œuvre d'art qui nous occupe, ce sont les émaux. Ils donnent la note caractéristique de l'industrie dont elle est le produit. Ce genre d'orfèvrerie a-t-il été employé en Suède ?

On peut supposer que l'art de *paver* le métal avec des grenats taillés en table, séparés par des cloisons, a été non seulement introduit, mais de plus pratiqué dans le Nord, principalement dans les Iles de Gotland et de Bornholm ; mais cette supposition n'est pas applicable à l'émaillerie cloi-

1. M. Stolpe affirme cependant que jamais on n'a rencontré en Suède une œuvre dans ce genre (*Antiquarisk Tidskrift för Sverige,* Del. 8, Nr. 1, p. 22).

sonnée proprement dite. Ce procédé industriel consiste à déposer l'émail en fusion sur le bronze, dans des cases réservées à cet effet. Tel est le procédé employé dans la fabrication de la bride de Vendel. Il n'appartient assurément pas à l'industrie scandinave, car les musées du Nord conservent un nombre fort restreint de bijoux ornés de la sorte.

Plusieurs des plaques en bronze doré et ajouré qui ornent la bride de Vendel se distinguent par leurs émaux rouge brique; la plupart d'entre elles sont des rosaces cruciformes. La têtière proprement dite reliée au frontail est enrichie, comme lui, par des appliques décoratives. Deux de ces appliques offrent un travail vraiment digne de remarque. Elles forment un carré long presque entièrement recouvert d'émaux séparés par de très légères cloisons dessinant des zig zags, des cercles et des losanges. Ces mêmes dispositions se retrouvent à une époque moins ancienne, lorsque les pierres dures taillées en tables remplacèrent l'émail. Il est permis de supposer que les deux modes de cloisonnage successivement employés dans l'orfèvrerie : 1° l'émail en fusion; 2° les pierres précieuses taillées en table, concoururent l'un comme l'autre à servir un style ornemental adopté en principe. L'emploi des matières premières et les procédés industriels variaient, mais le résultat obtenu était approximativement le même. La technique de la bride de Vendel la fait

considérer comme importée en Scandinavie ; l'examen de sa décoration zoomorphique confirme cette manière de voir.

Abordons maintenant l'examen de cette décoration zoomorphique. Les serpents y jouent un grand rôle. Plusieurs appliques représentent ces reptiles artistiquement enlacés quatre par quatre. Ils se retrouvent encore encadrant les deux grandes rosaces du frontail. Ces serpents ne sont pas des êtres fabuleux et mal définis comme les figurations compliquées, les entrelacements bizarres d'animaux problématiques[1] qui couvrent les bronzes scandinaves de l'époque des Vikings. Les serpents sont du reste très rarement reproduits dans les bijoux scandinaves. Après avoir parcouru les riches collections de Stockholm, nous n'avons trouvé que deux ou trois fibules ornées de serpents[2]; mais il est impossible de comparer le travail assez grossier de ces objets avec la perfection des bronzes de Vendel. L'ouvrier, j'allais dire l'artiste, qui a ciselé ces derniers, semble avoir vu des reptiles et il les a du moins représentés avec tous leurs caractères physiques ; tandis que les autres figurations sont moins vivantes, moins fidèles, plus fantaisistes, plus conventionnelles.

Les bossettes de bronze ajouré et doré auxquelles le mors en fer est fixé renferment aussi

1. *Drakslingor,* « entrelacement de dragons. »

2. National Museum de Stockholm : n° 6819, fibule de Rustens (Oland); n° 5909, fibule de Gotland.

des ornements empruntés au règne animal, mais ils sont indéterminables. Chacune de ces rondelles, placée aux deux extrémités du mors, possède une autre pièce métallique mobile qui servait de point d'attache aux rênes. Ces attaches, habilement ciselées et en partie émaillées, offrent des détails non moins intéressants. Je serais volontiers tenté d'y voir des têtes de monstres, la gueule béante et armée de dents aiguës. Aucun produit attribué avec certitude à l'industrie scandinave n'a fourni de semblables conceptions artistiques. L'art répandu chez les Francs, les Burgondes, les Alamans et les divers peuples germaniques ne nous offre pas davantage des points de comparaison. Où devons-nous les aller chercher? Peut-être dans ces pays orientaux où l'orfèvrerie cloisonnée a pris naissance.

Si les archéologues suédois et danois gardent le silence sur l'origine du harnachement découvert à Vendel, ils s'accordent parfaitement pour l'attribuer au VIIIe siècle après Jésus-Christ. Cet objet tranche visiblement auprès des autres produits non moins intéressants exhumés des sépultures de Vendel qui tous appartiennent, sans aucun doute, à l'art national scandinave[1]. L'unique but de notre communication a été d'attirer l'attention de la Société sur un monument archéologique qui le mérite à tous égards.

1. Je ferai une réserve pour les deux vases en verre. Ils ont dû être apportés dans le Nord.

II.

LA NÉCROPOLE D'HABBLINGBÖ (GOTLAND).

En Suède, les époques archéologiques comprennent : un âge de la pierre, un âge du bronze et un âge du fer. Cette dernière période se divise en premier et en second âge du fer. Le premier âge du fer apparaît quatre siècles avant Jésus-Christ ; il est caractérisé jusqu'aux débuts de notre ère par les types d'Halstatt et de la Tène. Mais, dans les quatre siècles qui suivirent la naissance de Jésus-Christ, il accuse une très puissante influence romaine. Cette influence se traduit par des importations[1]. Le deuxième âge du fer se subdivise lui-même en deux parties. La première se distingue par l'abondance d'or et la présence de monnaies byzantines[2]. La seconde partie comprend le règne des Vikings[3] et prend fin avec le XIe siècle.

1. Bien que le Danemark et la Suède n'aient pas été conquis par les Romains, on y trouve pourtant des antiquités romaines. Engelhardt, *Aarboger for nordisk Oldkyndighed og Historie,* 1871, p. 433-454. — Montelius, *La Suède préhistorique,* 1874, p. 85-90.

2. Cette abondance d'or provient sans doute des tributs considérables que plusieurs empereurs byzantins durent payer aux Goths du Danube. Il est facile de tracer les chemins, suivant principalement le cours de la Vistule, par lesquels ces flots d'or parvinrent jusqu'aux peuples germaniques de la Baltique.

3. 800-1000 de notre ère. Worsaae, *La Civilisation danoise*

A cet âge du fer appartient la trouvaille que nous désirons faire connaître aujourd'hui et dont les intéressants produits ne sont point encore placés dans les vitrines du Musée de Stockholm. Grâce à la bienveillance de MM. Hildebrand et Ekhoff, j'ai pu étudier ces objets inédits et dessiner quelques-uns d'entre eux.

La direction du Musée archéologique de Stockholm explore depuis quatre années une nécropole à Hafvor, paroisse d'Habblingbö, dans le Gotland. Déjà trois cents tombeaux ont été fouillés; les uns renfermaient des incinérations, les autres des inhumations. L'étude des mobiliers funéraires indique que les plus anciennes sépultures appartiennent à la seconde partie du premier âge du fer, c'est-à-dire aux quatre ou cinq premiers siècles de notre ère. Mais on n'a cessé d'ensevelir dans ce cimetière jusqu'à la fin de l'époque païenne. Il a été en effet recueilli dans une tombe une monnaie en argent d'Ethelred II (978-1016), avec bélière pour la suspendre. Remarquons incidemment l'abondance des monnaies d'Ethelred en Suède et leur rareté en Angleterre[1].

à l'époque des Vikings (*Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord,* 1878-79).

1. Le nombre considérable de monnaies anglo-saxonnes d'Ethelred découvertes en Suède (on en connaît plus de 15,000) doit être considéré comme une partie des tributs que les Vikings arrachèrent à ce faible roi. — L'exemplaire trouvé à Habblingbö est gravé sur la planche IV (type E) de l'ou-

Deux sépultures appartenant aux derniers temps païens ont plus particulièrement fixé notre attention à cause de leur mobilier funéraire.

La première sépulture contenait, dans une même excavation, trois ensevelissements. Un squelette était accompagné d'un umbo en fer avec son manipule, d'une épée, d'un simple anneau de doigt en or et d'une petite fibule en bronze. Auprès d'un autre squelette avaient été déposés : une fibule ronde en bronze, deux fibules du même métal rappelant la forme d'une tête d'animal et un collier en verroteries de plusieurs couleurs. Le troisième squelette gisait à côté d'un umbo, d'un peigne en os et d'un vase brisé en argile. Cette



Fig. 1.

vrage de M. E. Hildebrand, *Anglosachsiska Mynt i Svencka Kongliga Myntkabinettet funna i sveriges jord,* (Stockholm, 1881), + AEDELRAED REX ANGLO. Buste casqué à gauche. R/ + OZPOLD M-O ZNOT, Ospold, monnayeur à Snotingaham (Nottingham).

triple inhumation renfermait donc vraisemblablement les restes de deux hommes et d'une femme.

L'umbo en fer (fig. 1) ne diffère pas sensiblement de ceux exhumés des sépultures barbares de l'Europe centrale et occidentale. Le diamètre de sa base est de 0m153. La longueur du manipule ne dépasse pas le diamètre de l'umbo. Cette particularité est digne de remarque, car certains manipules francs[1] et longobards[2] atteignaient une longueur égale au diamètre du bouclier complet.

L'épée, avec sa poignée, mesurait 0m88 de longueur, la lame près de la poignée avait 0m06 de largeur. Les épées franques ont généralement la taille des armes scandinaves[3]. Les épées anglo-saxonnes sont en moyenne longues de 0m78 centimètres. Les connaissances acquises semblent indiquer que l'usage de l'épée a succédé généralement à celui du scramasaxe chez les barbares.

1. La nécropole franque d'Oyes (Marne) a fourni des manipules de 0m42 et de 0m48 de longueur, celle de Caranda (Aisne) des manipules de 0m58.

2. Les manipules de Testona (Musée archéologique de Turin) mesurent une moyenne de 0m50 de longueur. Un spécimen unique atteint la longueur exceptionnelle de 0m75.

3. Dans le cimetière de Caranda (Aisne), M. F. Moreau a recueilli une épée longue de 0m88. Les épées d'Envermeu (Normandie), Farébersvillers (Moselle), mont de Hermes (Oise), Charnay (Bourgogne), Arcy-Sainte-Restitue (Aisne), Védrin, près Namur, Seraing, près Liège (Belgique), Mont Lupfen, près Oberflacht (Wurtemberg), varient de 0m58 à 0m90 de longueur.

La fibule ronde en bronze (fig. 2) pourrait être une variante de la fibule annulaire répandue chez

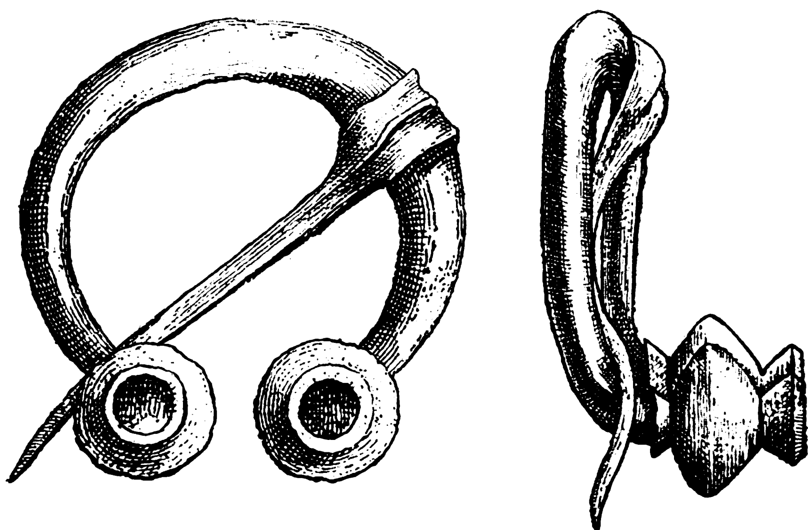


Fig. 2.

les Anglo-Saxons[1]. L'anneau des fibules circulaires gotlandaises offre une solution de continuité et les deux extrémités de la tige, au point où elles se rejoignent, forment de grosses saillies ornées. Dans le spécimen dont nous parlons, ces saillies représentent des vases.

1. *Études archéologiques. Industrie anglo-saxonne.* Paris, 1889, planche IX.

Les deux fibules en bronze, ayant l'aspect d'une tête d'animal (fig. 3), font la paire. Cette forme

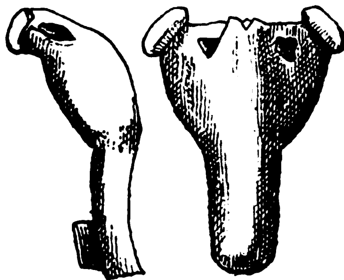


Fig. 3.

est typique pour les îles de Gotland[1] et de Bornholm[2], mais elle ne représente pas intentionnellement, comme on l'a prétendu jadis, une tête d'animal (boar's-head fibulae)[3].

Le mobilier funéraire de la seconde sépulture (celle d'une femme païenne) nous a semblé digne

1. Le Musée de Stockholm possède environ 400 de ces fibules gotlandaises. On en a trouvé quelques rares spécimens en Suède, en Livonie et dans les provinces baltiques de la Russie.

2. *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord,* 1878-79, p. 74. M. Vedel qualifie ces fibules de *rostriformes* (naebformede Fibulaer).

3. Ce type, comme le prouvent plusieurs formes intermédiaires, est un dérivé de la fibule du premier âge du fer. Une fibule de cette forme intermédiaire est figurée par M. Vedel. *Nouvelles recherches sur l'âge du fer dans l'île de Bornholm.* (*Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord,* 1878-1879. Planche IV, fig. 5.)

de remarque. Il se composait de trois intéressants objets. D'abord une fibule ronde annulaire en bronze (fig. 4), semblable à celle décrite précé-

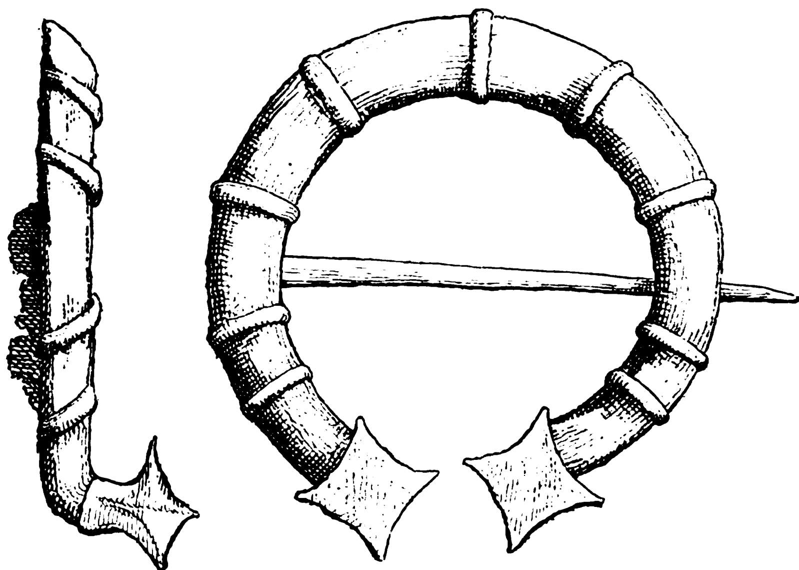


Fig. 4.

demment comme étant caractéristique des îles de Gotland et de Bornholm[1]. Puis une croix en

1. De même que le Musée de Stockholm possède une salle spéciale pour les trouvailles de l'âge du fer faites dans l'île de Gotland, de même le Musée de Copenhague renferme une section particulière pour les produits de Bornholm. Le cou-

bronze (fig. 5), munie d'un anneau de suspension.

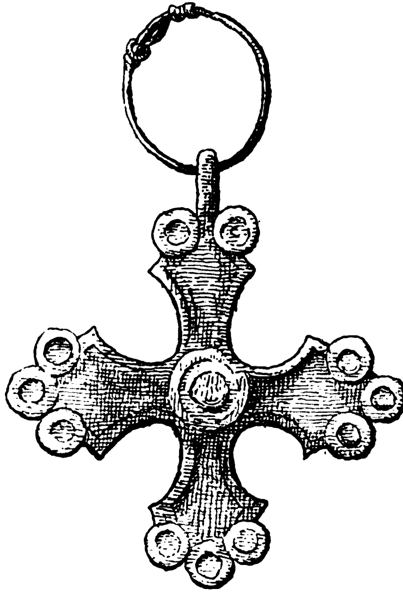


Fig. 5.

Des croix semblables ont été trouvées en Livonie (Russie), spécialement dans les sépultures d'Ascheraden (fig. 6), qui sont aussi antérieures à l'in-

rant qui passait par l'île de Bornholm se continuait vers le Nord par les îles suédoises d'Œland et de Gotland, qui, pendant tout l'âge du fer et surtout dans sa période moyenne, présentent une si remarquable conformité archéologique avec l'île de Bornholm.

troduction du christianisme. En effet, les sépultures de Gotland offrent quelques rapports avec celles de Livonie et d'Estland.

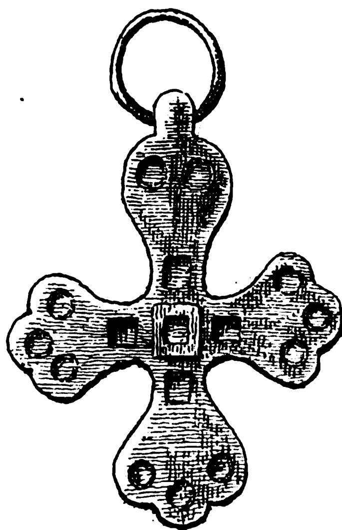


Fig. 6.

Le troisième objet recueilli consiste en une fort intéressante petite boucle de ceinture de bronze (fig. 7). Elle est ornée d'une tête d'homme avec moustaches en forme de feuille d'acanthe, surmontée d'une coiffure toute particulière. Ces détails ornementaux se rencontrent souvent dans les œuvres de la Renaissance ; mais les artistes de cette époque s'inspiraient toujours des monuments

de l'antiquité. Si cette décoration emprunte son caractère à un art étranger aux barbares, les autres parties de la boucle appartiennent bien à leur ornementation nationale. Cet objet si particulier paraît être le premier spécimen de cet art composite rencontré sur le sol suédois.



Fig. 7.

Peu de jours après avoir dessiné cet intéressant petit monument, nous parcourions les vitrines du Musée des antiquités du Nord à Copenhague. Nous avons été frappé à la vue d'une boucle[1] res-

1. Cette boucle a été trouvée dans l'île de Bornholm. Elle est cataloguée sous le nº 6085 au Musée des Antiquités du Nord de Copenhague.

semblant beaucoup à celle du Gotland (fig. 8). La même tête s'y retrouve ornée de moustaches en forme de feuille et couronnée d'une coiffure ayant le même caractère ornemental. L'anneau destiné

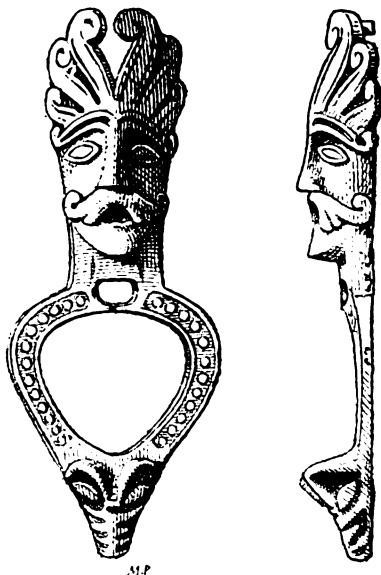


Fig. 8.

à recevoir la courroie se termine par une tête d'animal aux oreilles saillantes, qui se retrouve sur plusieurs bijoux du dernier âge du fer[1]. Nous sommes porté à reconnaître, avec M. Sophus

1. O. Montelius, *Antiquités suédoises*, p. 165, n° 591.

Muller, que ces deux bronzes des Musées de Stockholm et de Copenhague trahissent un retour vers l'art classique après un long abandon. Ces tentatives, ces tendances se rencontrent parfois à l'époque inaugurée sous le règne de Charlemagne.

Les deux sépultures qui viennent d'être décrites indiquent l'importance des nécropoles gotlandaises en général et de celle d'Habblingbö en particulier. Il faudrait un long travail pour décrire entièrement cette dernière. Les armes trouvées dans cette localité sont des épées, des umbos et des haches. Une seule lance et deux scramasaxes ont été signalés.

Il faut noter en terminant que l'île de Gotland, comme l'a fait remarquer M. Montelius, était, pendant les derniers siècles de la période païenne, le centre commercial du Nord. Les îles de la Baltique, et particulièrement celles de Gotland, d'Œland et de Bornholm, formaient à cette époque un point central pour le commerce établi entre l'Orient et toute l'Europe septentrionale[1].

1. Worsaae, *La Civilisation danoise à l'époque des Vikings.*

LE BAGAGE D'UN ÉTUDIANT

EN 1347.

Par M. Lecoy de la Marche, membre résidant.

Lu dans la séance du 26 février 1890.

Le mardi 6 novembre 1347, un jeune voyageur suivait à cheval la route de Nevers à Paris. Sa monture à robe fauve, sur laquelle étaient assujetties deux petites valises, avait été louée par lui à Guillaume le physicien, un médecin nivernais. Un manteau brun, fait de drap tanné et de ce tissu bigarré qu'on appelait du *marbre*, l'enveloppait tout entier. Il portait, par-dessous, une *cotardie* également marbrée ou tachetée et fourrée d'agneau noir, une cote couleur fleur de pêcher, un *blanchet* fourré d'agneau blanc, des chausses « fleur de vesce, » des houseaux ou molletières, des braies, un brayer, et même une chemise, suivant la mode nouvelle. Sa taille était serrée par une ceinture de cuir rouge ornée de rosettes d'argent, à laquelle étaient suspendus divers objets. Il avait sur la tête deux chaperons d'étoffe différente, mis l'un dans l'autre, et, par-dessus, un chapeau de

feutre ; au côté, une épée ; aux talons, des éperons ; enfin tout l'équipement d'un fils de famille quittant, bien pourvu et bien couvert, la maison paternelle.

C'était, en effet, un étudiant de Paris, un boursier de Sorbonne, originaire de Nevers ou des environs, et qualifié messire Guillaume *de Vernoit* ou de Vernet[1]. Il revenait très probablement de vacances et allait reprendre ses études théologiques. Les cours ouvraient, en effet, à la Saint-Martin : il n'avait plus que quelques jours à perdre, et le trajet était long.

Il était arrivé dans la riante vallée du Loing, et se trouvait déjà en vue de la petite ville de Château-Landon, située à moitié chemin de Montargis à Nemours. La route, en cet endroit, suivait, comme aujourd'hui, le bord de la rivière, laissant sur la gauche, à une lieue de distance environ, ce vieux castel du Gâtinais, qui appartenait alors à la reine de France Jeanne de Bourgogne, en vertu de son douaire, et elle traversait un hameau groupé autour d'une antique abbaye, que les bonnes gens du pays appelaient *Saint-Quanceau*, variante étrangement défigurée de Cercanceau (*Sacra Cella* ou *Sarcumcellæ*), son nom véritable. Mais, avant même d'avoir atteint les premières

1. Il y a dans la Nièvre un ancien fief du nom de Vernay (commune de Challuy, près Nevers) et un village du même nom auprès de Luzy.

maisons de ce petit village, le jeune étudiant tomba victime d'un accident mystérieux, au lieu dit la Motte-lès-Blainoy.

Ce n'était point un meurtre, car l'acte officiel qui nous révèle le fait, et dont je vais parler tout à l'heure, nous l'eût certainement indiqué ; or, il mentionne simplement le décès, sans lui assigner aucune cause, ce qui laisse supposer qu'il s'agit plutôt d'une mort naturelle. D'autre part, rien de ce que le défunt portait avec lui, pas même sa menue monnaie, ne lui fut dérobé : les voleurs de grand chemin étaient donc étrangers à l'affaire. Peut-être un mal subit l'avait-il frappé ; peut-être une chute de cheval lui avait-elle causé une blessure mortelle. Quoi qu'il en soit, le corps du malheureux fut trouvé, bientôt après, étendu sur la route et transporté à Château-Landon, dans l'hôtel d'un nommé Jean de Cudot, où l'on procéda aux constatations légales.

Le lendemain 7 novembre, sur l'ordre du bailli de Courtenay, le tabellion de Château-Landon, Pierre du Vivier, ou du moins son clerc, se rendit en ce même hôtel avec un bourgeois de la localité, Jean Le Jay, et trois sergents de la reine. Là, en présence de quatre témoins requis par eux, ainsi que d'un mercier de Nevers paraissant avoir connu particulièrement le défunt ou même avoir fait route avec lui, ils dressèrent l'inventaire complet des effets trouvés dans ses bagages ou sur sa

personne. Cette pièce, rédigée en français, était complètement inconnue ; je l'ai découverte récemment parmi des papiers modernes, dans un carton des Archives nationales où nul ne pouvait s'attendre à la rencontrer[1]. Non seulement elle nous apprend ou nous donne à entendre, sous une forme plus sèche, les divers détails que je viens de rapporter ; mais elle nous montre par une description minutieuse et, pour ainsi dire, vivante, quoiqu'il s'agisse d'un mort, comment voyageaient les étudiants aisés du XIVe siècle, quelles étaient leurs habitudes, quels objets ils emportaient avec eux.

En premier lieu, le jeune théologien fut trouvé possesseur d'un très beau livre d'heures ou bréviaire, en tête duquel était placé, suivant l'usage, un calendrier. Le volume était recouvert d'une reliure en cuir cramoisi, munie de deux fermails d'argent et d'un *saintier* de même métal, qui s'attachait avec des lacets de soie, puis protégée par une chemise de toile blanche. Le tout était renfermé dans un étui de cuir noir « fermant à bouclettes ». Telles étaient les précautions dont on entourait les livres précieux. La chemise et l'étui étaient d'un usage fréquent ; mais quant au *saintier*, qui devait être une espèce de ceinture

1. Arch. nat., M 801. Un classement plus rationnel a donné depuis à ce document la cote M 74.

aidant à maintenir le volume fermé, la chose était plus rare, et le mot ne figure même pas dans les dictionnaires de la langue du moyen âge.

Ce bréviaire ne se trouvait pas avec les effets de son propriétaire : il l'avait, sans doute, gardé à la main, avec la pensée de l'ouvrir de temps en temps pour tromper les ennuis de la route. Son bagage proprement dit consistait, nous l'avons vu, en deux petites malles ou *mallettes*. La première, en cuir rouge, lui avait été prêtée par Michelot, le mercier de Nevers, pour emballer un costume élégant que sa propre valise ne pouvait contenir, à savoir : un corset (ou courte tunique sans manches) en drap fleur de pêcher, comme la cote dont il était vêtu, et fourré d'agneau blanc ; un surcot de drap violet fourré de ventres de lapin, un chaperon de marbre vermeil fourré d'agneau noir, un bonnet, une paire de souliers *supportés* (c'est-à-dire, j'imagine, garnis de talons ou de patins). Dans la corne du chaperon, l'on découvrit le sceau de Guillaume de Vernet, ou du moins sa matrice, faite de laiton, comme la plupart de celles qui étaient à l'usage des particuliers. Il n'y avait, à cette époque, presque pas d'homme de métier qui n'eût son sceau personnel et ne le conservât précieusement avec lui ; à plus forte raison un gentilhomme ne devait-il pas voyager sans le sien. A ces vêtements étaient aussi joints cinq couteaux de la forge de *Ceuve* ou de *Cenne*,

localité dont il eût été intéressant pour l'histoire de l'industrie de retrouver le nom moderne ; mais je l'ai cherché en vain jusqu'à présent, et nous devons provisoirement nous contenter de noter ce détail, que les couteaux du temps, comme ceux d'aujourd'hui, portaient gravé le nom du lieu où ils avaient été fabriqués, ou du moins une marque servant à le faire reconnaître. Deux de ces instruments tranchants étaient à viroles d'argent; les trois autres, moins riches, furent réclamés comme siens par le mercier Michelot, et l'on voulut bien les lui remettre, quoique la présence d'objets lui appartenant, dans ce bagage d'étudiant, fût assez singulière.

La seconde mallette, en cuir noir, avait un contenu plus important et plus instructif pour nous. Elle renfermait encore quelques habits de rechange, une cote simple de drap violet, devant aller avec le surcot trouvé dans la première, et deux chaperons fourrés, l'un en étoffe pareille, l'autre couleur fleur de pêcher (nuance décidément fort à la mode), s'harmonisant avec la cote et le corset dont j'ai parlé. On remarquera que tous ces vêtements n'ont rien du costume ecclésiastique : il faut en conclure que les étudiants en théologie n'étaient nullement astreints à s'habiller comme les clercs, au moins en dehors de l'Université (car peut-être messire Guillaume avait-il laissé à Paris, où il avait, en effet, son logement, un costume plus sévère). Du

reste, une pareille liberté ne paraît pas étonnante lorsqu'on réfléchit qu'un bon nombre d'écoliers étudiaient en *divinité* dans le seul but de compléter leur instruction, sans se destiner le moins du monde à la cléricature. Mais la mallette en question contenait, en outre, les ustensiles du jeune sorboniste, ses livres, son argent, en un mot tous les objets auxquels il devait tenir le plus. Dans le nombre figurent de nouveau des couteaux ornés de viroles d'argent, ou même d'or, comme l'un de ceux dont M. de Laborde a rencontré la mention dans les comptes royaux[1], et un canif à viroles émaillées et gravées, comme celui qui est désigné dans l'inventaire de Charles V[2]. Ainsi ces objets de luxe étaient alors à la portée des simples étudiants aussi bien que des princes. Toutefois le plus curieux de ces ustensiles est un instrument très pratique, rappelant singulièrement ceux que fabriquent aujourd'hui, pour la plus grande commodité des voyageurs, les couteliers anglais. C'est un petit outil à triple destination, comprenant à la fois un couteau, un poinçon et des ciseaux ou *forcettes*. Le savant auteur de la *Notice sur les émaux du Louvre* a également cité une rareté du même genre, datant à peu près de la même époque[3]. Voilà encore une invention dont l'industrie

1. *Notice sur les émaux du Louvre,* II, 231.
2. *Ibid.,* p. 194.
3. *Ibid.,* p. 231.

moderne, si ingénieuse pourtant, n'aura pas eu le mérite.

A côté des instruments tranchants, pour lesquels messire Guillaume semble avoir eu un goût particulier (car aucun de ceux-là ne pouvait lui servir à se défendre contre les malfaiteurs), voici son *escriptoire*, fermée par des lacs de soie et renfermant un *cornet*, c'est-à-dire un encrier en forme de corne, comme la plupart de ceux du moyen âge, avec un *canivet* ou canif spécial, destiné à gratter le parchemin. Ce petit nécessaire d'école était complété par une espèce de carnet couvert de *camocas* brodé [1], muni de deux fermoirs de laiton et paraissant avoir été fait pour recevoir des notes.

Les livres occupaient dans la valise une place relativement importante, car ils étaient au nombre de neuf. Six au moins étaient des ouvrages de théologie servant à l'étude ; plusieurs d'entre eux, en effet, n'étaient couverts que de simple parchemin ou étaient écrits sur papier. Il n'y avait pas longtemps, on le sait, que le papier avait commencé à se répandre en France ; c'est même seulement à partir de cette époque, sous Philippe de Valois, qu'il devint réellement à la mode. Mais, comme il était précisément inventé pour remplacer une matière

1. Le *camocas* était une soie très forte, employée pour les ornements d'église.

trop coûteuse, il fut d'abord employé, au rebours de la plupart des nouveautés, aux usages vulgaires, pour les minutes, les lettres missives, les cahiers de notes, les livres d'étude, tandis que les ouvrages de bibliothèque et les actes officiels continuèrent à être écrits sur parchemin jusque dans le cours du XVe siècle. On a cependant ici un des plus anciens exemples de la propagation du papier dans le monde des écoles et des étudiants.

L'inventaire ne donne pas les titres de ces différents livres de théologie; mais il reproduit les premiers mots de chacun, et cela suffit pour nous indiquer leur nature, sinon leur sujet précis. On peut même, sans trop de témérité, reconnaître dans l'un d'eux un recueil de sermons composé par Guillaume de Mailly, probablement frère prêcheur, et qui jouit, dans la première moitié du XIVe siècle, d'une vogue aussi générale qu'imméritée[1]. Le thème initial (*Abiciamus opera tenebrarum*, etc.) autorise suffisamment cette identification. Si elle est fondée, notre sorboniste n'avait pas là une lecture bien profitable ni bien récréative, tant s'en faut.

Au reste, tout le contenu de cette petite bibliothèque portative révèle en lui un écolier sérieux, entièrement adonné à la science et à la piété; car

1. Voy. l'article consacré à ce prédicateur par M. Hauréau (*Histoire littéraire de la France*, XXVI, 452).

les trois derniers volumes paraissent eux-mêmes n'avoir renfermé aucun roman ni aucune œuvre de littérature proprement dite. L'un était sans doute un livre de prières : il était relié avec beaucoup plus de luxe, en drap d'or, et commençait par les mots : *Per omnia secula seculorum.* Les deux autres étaient plutôt des recueils de chartes, à en juger par leurs premières lignes : *In nomine sancte et individue Trinitatis*, et *Johannes, episcopus, servus* [*servorum Dei*]. Guillaume de Vernet était, d'ailleurs, assez familier, pour une raison ou pour une autre, avec cette classe particulière d'écrits ; car à ses livres étaient jointes deux bulles scellées de plomb et une grande lettre sur parchemin munie d'un sceau de cire verte. Malheureusement ces actes ne sont pas désignés d'une façon plus explicite.

Mais une pièce qui devait intéresser davantage les délégués du bailli, c'est le testament du voyageur, lequel fut retrouvé avec ses livres dans la même mallette. L'inventaire nous dit seulement qu'il était rédigé sur un feuillet de papier. Il ne devait pas contenir de longues dispositions : la fortune d'un étudiant est bientôt distribuée. Mais il est déjà utile pour l'histoire des mœurs de constater qu'en ce temps-là un simple écolier n'entreprenait pas le voyage de Nevers à Paris sans mettre ordre à ses affaires, temporelles ou spirituelles. A cette précaution, trop justifiée par

l'événement, l'infortuné jeune homme en avait ajouté une autre presque aussi nécessaire : sur deux *brevets*, ou sur deux petites cédules de parchemin, glissées dans sa bourse, il avait inscrit l'adresse de la chambre qu'il habitait à Paris. Ainsi, en cas d'accident, ni son corps ni ses effets ne couraient le risque d'être laissés à l'abandon.

Cette bourse, en cuir blanc, munie d'un brayer, ou d'une coulisse, et d'un petit objet pendant appelé *guy*, dont il ne m'a pas été possible de déterminer exactement la nature (c'était peut-être une sorte de gland formé d'une de ces petites boules de gui de chêne avec lesquelles on fabriquait des chapelets, car il est mentionné avec un lacs de soie auquel il devait être appendu), était, d'ailleurs, fort bien garnie. Neuf gros deniers d'argent, deux doubles deniers d'or, deux *chaères* d'or (ou deux deniers d'or *à la chaière*), un écu, un *royal*, trois *mailles* de Florence, trente-six petits parisis, sept petits tournois, deux *mailles* parisis, telle était la provision pécuniaire emportée par messire Guillaume pour commencer son année scolaire. Mais ce n'était pas tout. La bourse comprenait encore un *bourset*, ou une poche extérieure, comme en ont quelquefois nos sacs de voyage, et dans ce bourset se trouvaient une petite clef (probablement destinée à fermer la bourse), un parisis à la couronne, et, chose plus étrange, un « denier du roi Robert ». Les monnaies de ce

prince étaient-elles donc restées dans la circulation et avaient-elles toujours cours au XIVe siècle? Ou bien était-ce là, tout simplement, une pièce du roi Robert de Naples, mort quatre ans plus tôt? Quoi qu'il en soit, monnaie ancienne ou monnaie étrangère, elle offrait à son propriétaire un certain intérêt, puisqu'il la serrait précieusement. Il la gardait, sans doute, à titre de curiosité; et ce qui montre bien que ce n'était pas une monnaie ordinaire, c'est précisément le soin pris par le rédacteur de l'inventaire d'en désigner l'effigie, chose qu'il n'a faite pour aucune autre pièce : évidemment, celle-ci lui aura paru singulière, hors d'usage, et il aura voulu, pris d'un scrupule fort honorable, la signaler comme telle. De plus, en dehors de la bourse, un sachet de toile renfermait neuf livres seize sous parisis en *doubles noirs* (doubles deniers d'argent), et un morceau d'étoffe ou *drapel* servait d'enveloppe à vingt sous tournois, accompagnés d'un billet exprimant le montant du contenu. Ces deux dernières sommes, ainsi mises à part, devaient avoir une destination spéciale : le porteur était peut-être chargé de les remettre à quelque autre personne.

Enfin, parmi les objets suspendus à la courroie de cuir rouge que portait sur lui le défunt, et dont j'ai parlé en commençant, se trouvait ce que nous appellerions aujourd'hui son argent de poche, celui dont il pouvait avoir besoin en route. Cet argent

consistait encore en *doubles noirs* et se montait en tout à vingt sous parisis. La somme paraîtra un peu forte; mais les auberges étaient si chères, et les hôteliers, s'il faut en croire certains sermonnaires, se montraient si rapaces envers les étudiants de Paris !

A la ceinture pendaient, en outre, des tablettes d'ivoire sculptées à l'intérieur (*à ymageries par dedans*). Cette ornementation, qui en faisait un objet de prix, devait cependant laisser une place vide pour y inscrire quelques notes; car tel était l'emploi ordinaire des tablettes de ce genre. La même courroie soutenait aussi un véritable nécessaire de voyage, comprenant, dans une gaine ou dans un étui, quelques menus ustensiles d'un usage fréquent, à savoir : un peigne d'ivoire, un *coutelet d'argent à fourcher dens* (c'est-à-dire ce que nous appellerions aujourd'hui un cure-dents de métal, autre invention nouvelle dont commençaient alors à se servir les gens de bon ton et dont les inventaires princiers nous signalent quelques spécimens fort riches, sous le nom de *furgettes*, de *fusequoirs* ou d'*esguillettes*), un *greffe* ou stylet d'acier monté en argent, puis encore deux couteaux, dont un grand et un petit, un poinçon à manche semé de trèfles d'argent, et une paire de ciseaux.

L'inventaire, après cette minutieuse énumération, ne mentionne plus guère que le costume dont Guillaume de Vernet était revêtu, et que j'ai déjà

décrit, son cheval fauve, enfin un sac de monnaie que l'étudiant, au dire du mercier Michelot, portait à un chevalier nommé Jean d'Angerand ou d'Augeraud, et sur lequel était apposé un sceau de cire vermeille. On fermait, en effet, de cette façon les boîtes, les coffrets, les enveloppes quelconques renfermant des espèces ou des objets précieux. La mallette du mercier était même scellée d'un sceau d'emprunt, qui était celui de Rousseau de Prie, chevalier, bien que Guillaume de Vernet eût le sien dans cette valise. Pour mieux protéger la somme contenue dans le sac et pour confirmer l'autorité de ce sceau vermeil, dont l'empreinte était, d'ailleurs, peu reconnaissable, on y ajouta celle du sceau officiel de la prévôté de Château-Landon. Elle fut aussi apposée sur l'inventaire lui-même, et la pièce fut aussitôt transmise à l'officialité de Paris, qui en fit faire, le 16 du même mois, une expédition authentique, sans doute pour la transmettre aux intéressés.

Le document que je viens d'analyser n'enrichit pas seulement de quelques détails nouveaux nos connaissances archéologiques et l'histoire de la vie privée. Il nous fait voir avec quelle scrupuleuse fidélité on inventoriait, pour les remettre à qui de droit, les meubles et effets des personnages inconnus décédés loin de chez eux. Un tel soin du bien d'autrui répond parfaitement à l'esprit d'honnêteté et de probité que d'autres documents nous

montrent répandu parmi toutes les populations de la France au moyen âge. C'est ce qui donne à cette pièce si simple, et pourtant d'une espèce peu commune, un surcroît d'intérêt et la rend peut-être moins indigne de l'attention des érudits.

INVENTAIRE DES EFFETS DE GUILLAUME DE VERNET.

Universis presentes litteras inspecturis, officialis Parisiensis, salutem in Domino. Notum facimus nos, anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo septimo, die veneris post festum hiemale beati Martini, vidisse, tenuisse et diligenter inspexisse, ac de verbo ad verbum legisse quasdam litteras sigillo prepositure de Castro Nantonis[1], ut prima facie apparebat, sigillatas, sanas et integras, omnique vicio et suspicione carentes, formam que sequitur continentes.

A touz ceulx qui ces presentes lettres verront, Nicolas de Baugenci, garde du seel de la prevosté de Chasteaulandon, salut. Sachent tuit que, du commandement de honorable homme et saige sire Jehan de Vaunaise, baillif de Courtenoy[2], Jehan

1. Château-Landon (Seine-et-Marne) s'appelait primitivement *Castrum Nantonis*.

2. Courtenay (Loiret), à six lieues de Montargis.

de Provins, clerc juré commis et establi en l'absence de Pierre du Vivier, tabellion du dit lieu de Chastiaulandon, fu envoiés et se transporta en l'ostel de Jehan de Cudo[1], de ce mesme lieu, avecques Jehan Le Jay, bourgois du dit lieu, Ethevnet de Ruppière, Guillemin Angueulevent et Estienne Charanton, sergens de madame la royne de France, envoiez avecques le diz bourgois et juré, pour faire inventoire de certains biens meubles qui estoient feu messire Guillaume de Vernoit, estudiant à Paris es bourses de Sarbonne, qui avoit esté trouvé mort, le mardi prochain passé apres la feste de Toussains, ou chemin de Paris, au lieu de la Mote les Blainoy, au dessus de Saint-Quanceau[2], si comme l'en disoit; laquelle inventoire des dis biens meubles fu faite par les diz Jehan Le Jay et sergens[3] de ma dicte dame, en la présence du dit juré, le mercredi ensuient du dit mardi après la dicte feste, en la manère qui ensuit.

Premièrement, un breviaire couvert de cuir vermeil camoissie, fermant à deus fermaus d'argent, un saintier d'argent à lacés de soie, une chemise blanche; et se commence par kalendier, après le kalendier par *Ecce virgo concepit*, et se

1. Cudot (Yonne), près de Villeneuve-le-Roi et non loin de Château-Landon.

2. Cercanceau, commune de Souppes, département de Seine-et-Marne.

3. *Sergent* dans l'original; mais ce mot doit s'appliquer aux trois sergents de la reine nommés un peu plus haut.

fenit : *Dominus custodiat introitum tuum*, etc. Et estoit le dit breviaire en un estuit de cuir noir fermant à boucletes.

Item, une malete de cuir rouge qui estoit Michelot le mercier de Nevers, à ce present, si comme il disoit; laquelle malete estoit seellée du seel au Rousseau de Prie, chevalier, si comme le dit Michelot et Clement Favoreau, son gendre, le tesmoignoient; en laquelle estoient les choses ci après nommées :

Premièrement, un corset de drap sur fleur de peschier, fourré d'une panne[1] blanche d'aigneaus; un chaperon de marbre vermeil, fourré d'une panne noire d'aigneaus, en la cornete duquel estoit le seel du dit mort, qui est de laton.

Item, un seurcot d'un drap acole[2] violete fourré d'une panne de ventre [de] connins; un bonnet; cinq coutiaus de la forge de Cenne[3], dont il en y en avoit deus à viroles d'argent, qui sont au dit mort, et trois autres sanz viroles, qui estoient au dit Michelot, si comme il disoit, et li furent rendus; et une paire de solers supportés.

Item, une autre malete de cuir noir, en laquelle sont contenues ou estoient les choses qui ensuivent :

C'est assavoir, une cote simple d'un acole[4] vio-

1. Pièce de fourrure. V. Du Cange, Pannus 2.
2. Drap particulier. V. Du Cange, Acole.
3. Ou *Ceuve*, comme je l'ai dit plus haut.
4. Il manque, sans doute, le mot *drap*. Voy. ci-dessus.

lete, un chaperon de ce mesme drap fourré de menu ver, un chaperon de fleur de peschier fourré de panne blanche, un coutel engravé à un clou de laton, garni de coutel, de poinson et de forsetes, une paire de grans coutiaus à virole d'argent pour trencher, un coutel et un canivet à viroles d'or esmaillées et seignées à leire[1] d'or, tout en une gaine, une petite escriptoire à las de soie, un cornet et un petit canivet; un petit livret abregé, couvert de camocas ouvré de soie, à deus fermaus de laton.

Item, un livre couvert d'un drap d'or et d'une chemise blanche, qui se commence : *Per omnia secula seculorum*, et se finit : *Zuriuz* (?) *consiliantur eos, etc.;* un autre livre couvert de parchemin, qui se commence : *Principium in themata;* un autre livre en huit quaiers de papier et estans en une pièce de parchemin escript; un autre livre qui se commence : *Utrum, etc.*, escript en papier; un petit livret qui se commence : *Abiciamus opera tenebrarum, etc.;* un livre de papier qui se commence : *In nomine sancte et individue Trinitatis, etc.;* un livre qui se commence : *Intellectus bonus, etc.;* un livre de papier qui se commence : *Assit principio, etc.;* un livret de parchemin qui se commence : *Johannes, episcopus, servus, etc.;* deus bulles seellées de plonc et une grant lettre

1. Peut-être pour lyre.

seellée d'un seel de cire vert; le testament du dit mort, escript en papier; un sachet de telle ouquel il avoit en doubles noirs[1] neuf livres seze souls parisis; une bourse à brayer de cuir blanc, en laquelle estoient neuf gros deniers d'argent, deus doubles d'or, deus chaères d'or[2], un escu, un roial et trois mailles de Fleurence, trente et six petis parisis viez, sept petis tournois, deux mailles parisis; un drapel ouquel estoit cousu un brevet faisant mencion que en ce drapel avoit vint soulz tournois; un guy à deus viroles d'argent pendant à la dicte bourse, un las de soie, et ou bourset de celle avoit une petite clef, un denier du roy Robert, un parisi à la coronne et deus petis brevés faisant mencion de sa chambre de Paris.

Item, une corroie de cuir rouge, de laquelle le dit mort se seignoit, ferré de boucle et mordant rons et dix-huit rosetes, tout d'argent; une bourse de soie où il avoit vint soulz parisis en doubles noirs; unes tables d'ivoire à ymageries par dedans; un mauvais pingne d'ivoire, un petit coutelet d'argent à fourcher dens[3]; un greffe d'argent entré d'acier; un grant coutel, un petit, et un poinson à manches semez de treffles d'argent, et unes for-

1. Doubles deniers d'argent. V. Du Cange, MONETA.

2. Deniers *à la chaière*.

3. Sur les cure-dents de cette nature, voy. Du Cange, au mot FURCARE; de Laborde, *Émaux*, II, 232, 242, 326; Gay, *Dictionnaire*, au mot CURE-DENTS.

cetes, tout en une gayne, un estuit de . . . . . qui estoit sur ses clés; toutes ces choses pendans à la dicte corroye.

Item, une viez soursainte[1] noire.

Item, une pièce de cuir tané.

Item, inventoire de la robe de quoy le dit mort estoit vestus :

Premièrement, un mantel double[2] d'un marbre brun et d'un tané; deux chaperons mis l'un dedans l'autre, l'un de drap vermeil, l'autre de tané; une cote hardie[3] de marbre tavlé[4] fourrée d'aignaux noirs; une cote simple de fleur de peschier; un blanchet fourré d'aignaus blans par le corps; unes chauces de fleur de vece; uns housiaus; uns esperons; chemises, brayes et brayer; une espée, une targete et un chapiau de feutre.

Item, un sac ouquel il avoit monnoye, seellées d'un [seel] de cire vermeille, duquel l'empreinte estoit mal cognoissant; et pour ce que le dit Michelot affermoit que le dit mort portoit argent à monsieur Jehan Daugeraud[5], chevalier, nous,

1. Espèce de ceinture fort large. V. Du Cange, SURSAINTE et SUBCINCTORIUM.

2. Il vaut mieux lire *double* que *doublé*, car le « marbre » ne servait guère pour les doublures, et l'étoffe du manteau, autrement, ne se trouverait pas désignée.

3. Pour *cotardie*.

4. *Tavelé* ou tacheté (Du Cange, TAVELLA). L'*e* qui doit suivre le *v* est supprimé comme plus haut dans *Éthevnet*.

5. Ou Dangerand.

à la confirmacion du dit seel, avons seellé le dit sac du seel de la dicte prevosté de Chasteau-landon.

Item, un cheval sur poil fauve, que le dit mort chevauchoit, et lequel il avoit alloué de Guillaume le fisicien de Nevers, si comme le dit Michelot disoit.

Auquel inventoire faire, en la manière que dessus est dicte, furent présens le dit Michelot, Clement Favoreau, son gendre, Jehan Deudefer, dit autrement Golée, Huet de Bausoy et Regnaut, le vallet Guillot de Disi, tesmoins à ce appellés de par les diz envoiés, si comme li dis jurés nous a rapporté ; à la relacion duquel nous avons seellé ces lettres du dit seel de la dicte prevosté.

Ce fu fait, escript et donné le mercredi dessus dit après la dicte feste de Touzsains, l'an mil CCC et quarente sept.

Transcriptum autem hujusmodi fieri fecimus sub sigillo curie Parisiensis, cujuslibet jure salvo. Datum et actum ut supra. — Radhemet.

SAINT SERVAIS.

EXAMEN

D'UNE CORRECTION INTRODUITE A SON SUJET

DANS LES DERNIÈRES ÉDITIONS

DE GRÉGOIRE DE TOURS.

Par M. Aug. Prost, membre résidant.

Lu dans les séances des 6, 13, 20, 27 novembre 1889 et 15 janvier 1890.

SOMMAIRE.

I.

LES TEXTES DE GRÉGOIRE DE TOURS.

Saint Servais, évêque de Tongres, qui vivait au IVe siècle, est un des saints les plus vénérés et les plus en vue de la Belgique. Sa mémoire s'y est conservée sous la garantie d'un culte institué sur sa tombe à Maëstricht, où ce culte s'est perpétué jusqu'à nos jours, dans un lieu miraculeusement désigné, disait-on, par Dieu lui-même pour sa

sépulture. Le saint évêque est de plus un personnage historique et son existence est liée à des faits dont la réalité et la date sont pour la plupart absolument certaines. Il est signalé comme ayant assisté au concile de Sardique en 343, à celui de Rimini en 359 et comme ayant, dans l'intervalle compris entre les deux, accompli en 350, avec Maximin évêque de Trèves, une mission dont les avait chargés Magnence pour l'empereur Constance à Alexandrie. Saint Servais est de plus mentionné par Athanase dans ses écrits, et Sulpice Sévère le nomme dans son histoire qui est du commencement du ve siècle. On sait enfin qu'il est mort et qu'il a été inhumé non pas à Tongres, siège de son évêché, mais à Maëstricht, ville voisine, à une date qu'on a cru pouvoir fixer aux environs de 380 : en 383 ou 384 suivant les uns[1], en 388 selon d'autres; et que son épiscopat aurait commencé, croit-on, vers 316 à peu près.

Tout cela ne fournit pas la matière d'une biographie complète; mais suffit pour rattacher historiquement au IVe siècle l'existence de saint Servais, et pour assurer son identité, admise aux époques les plus rapprochées de ce temps, avec le saint confesseur mort et inhumé alors à Maës-

1. Gilles Bouchier, dans sa dissertation sur lès premiers évêques de Tongres, dit que saint Servais a dû mourir avant 384, parce qu'on ne le voit pas assister au synode de Trèves, réuni cette année même, ou en 385 au moins, contre les Priscillianistes. Il assigne à sa mort la date du 13 mai 383.

tricht, où son culte s'est conservé jusqu'à nous. La personnalité de saint Servais ainsi déterminée s'était fixée en ces termes, malgré quelques variantes de forme données à son nom par les écrivains qui, à toutes les époques, l'ont reproduit plus ou moins exactement dans un grand nombre d'écrits. Cette notion si bien établie a été cependant attaquée dans les temps modernes par la critique, à partir de la fin du XVIe siècle. Nous dirons à quelle occasion.

Il s'est produit ainsi une opinion en vertu de laquelle on a cru devoir partager entre deux individus différents les indications diverses rapportées jusqu'alors à un seul. On a supposé d'abord qu'il s'agissait de deux personnages du même nom également revêtus, à un siècle de distance, du même titre épiscopal, l'un au IVe siècle, l'autre au Ve; on s'est arrêté ensuite à l'idée de les distinguer plus complètement, en consacrant spécialement à chacun d'eux une des formes données au nom primitif par les manuscrits, où l'on trouve également employées les unes pour les autres les dénominations de *Servatius*, *Servatio*, *Sarvatius*, *Sarbatius*, Σαρϐατιος, *Arvatius*, *Aravatius*, *Eravatius*, *Asavatius*, *Aravarius*, *Azavarius*, *Azanarius* et même *Gervasius*. Il n'y a vraisemblablement dans tout cela que de pures variantes de copies.

Dans la discussion instituée à ce sujet, on n'a pas posé la question sur l'appréciation de toutes

ces formes ; on n'en a dans le nombre retenu que deux qui sont en effet plus fréquemment employées que les autres, *Servatius* et *Aravatius*, longtemps considérées, avec raison suivant nous, comme absolument équivalentes et comme désignant un seul et même personnage, saint Servais. Il s'agissait maintenant de nommer non plus un seul individu, mais deux individus distincts qu'on croyait même avoir appartenu à deux siècles différents ; on réserva la forme *Servatius* pour le premier qui était du IV[e] siècle ; et l'on attribua celle d'*Aravatius* ou *Arvatius* au second qui aurait, disait-on, vécu au milieu du V[e]. Commencé par Surius et Molanus au milieu du XVI[e] siècle, ce travail de critique, définitivement fixé par Ruinart au XVII[e], a pour expression et pour formule une correction appliquée au nom du saint évêque de Tongres dans les écrits de Grégoire de Tours, dans son histoire notamment, où la forme *Servatius* invariablement donnée par toutes les éditions de cet ouvrage antérieures à Ruinart est remplacée, dans l'édition de celui-ci (1699) et dans toutes celles qui ont suivi, par la forme *Aravatius*[1]. Telle est la correction

1. D'après les listes publiées par Arndt en 1884 et par Omont en 1886, les éditions de l'*Historia ecclesiastica Francorum* par Grégoire de Tours seraient jusqu'à présent au nombre de 17, données par Ascencius, Paris, 1512; Morelius, Paris, 1561 ; Perna, Bâle, 1568 ; Sonnius, Paris, 1583 ; Bibl. magn. veterum patrum, Cologne, 1583; Bibl. magna veterum patrum, Paris, 1589 ; Chevalerius, Paris, 1610 ; Mark Fréher,

dont nous nous proposons d'examiner la valeur. Elle porte à la fois sur deux passages de l'écrivain ; l'un dans son histoire, *Historia ecclesiastica Francorum*, l. II, c. 5 ; l'autre dans son livre des miracles, *De gloria confessorum*, c. 72.

Dans son histoire, *Historia ecclesiastica Francorum*, l. II, c. 5, Grégoire de Tours rapporte que sur une menace d'invasion des Gaules par les Huns, l'évêque de Tongres *Servatius* (alias *Aravatius*) se rend à Rome au tombeau de l'apôtre, où il le supplie de l'assister dans ses prières instantes pour obtenir de la miséricorde de Dieu qu'il ne permette pas un pareil malheur. Saint Pierre répond au saint évêque que l'arrêt du Tout-puissant est irrévocable ; que les Gaules sont condamnées à subir ces ravages ; mais que Dieu lui accorde la grâce de ne pas les voir ; qu'il doit donc se hâter de revenir à Tongres pour y mettre en ordre sa maison et se pourvoir des linges purifiés nécessaires à ses funérailles. Sur cette réponse du Ciel saint Servais revient à Tongres où il annonce à son peuple désolé qu'il va le quitter. Ni les larmes ni les supplications ne peuvent le retenir. Il donne à tous sa bénédiction et s'éloigne. Il s'arrête bientôt à

Hanau, 1613 ; Bibl. magna veterum patrum, Cologne, 1618 ; Andr. du Chesne, Paris, 1636 ; Phil. Despont, Bibl. maxim. veterum patrum, Lyon, 1677 ; Ruinart, Paris, 1699 ; Bouquet, Paris, 1739 ; Guadet et Taranne, Paris, 1836 ; Migne, Patrol. lat., t. 71, Paris, 1849 ; Arndt et Krusch, Hanovre, 1884 ; Omont, Paris, 1886 (en cours d'exécution).

Maëstricht, *Trajectensem urbem*, ville voisine, où une fièvre légère le prend et le détache doucement de son enveloppe mortelle. Son corps est inhumé dans le lieu même, près de la voie publique, *juxta ipsum aggerem publicum*, à une place d'où il a été levé longtemps après, ainsi que l'écrivain l'a relaté, dit-il, dans son livre des miracles[1].

1. « Igitur rumor erat Chunos in Gallias velle prorumpere. « Erat autem tunc temporis apud Tungros opidum Servatius « (aliàs Aravatius) eximiæ sanctitatis episcopus, qui vigiliis « ac jejuniis vacans, crebro lacrymarum imbre perfusus, « Domini misericordiam precabatur ne unquam gentem « hanc incredulam, seque semper indignam in Gallias venire « permitteret. Sed sentiens per spiritum, pro delictis populi, « sibi hoc non fuisse concessum, consilium habuit expetendi « urbem Romanam ; scilicet ut adjunctis sibi apostolicæ vir« tutis patrociniis, quæ humiliter ad Dominum flagitabat « mereretur facilius obtinere. Accedens ergo ad beati apos« toli tumulum, deprecabatur auxilium bonitatis ejus, in « multâ abstinentiâ, maximâ inediâ se consumens ; ita ut « biduo triduoque sine ullo cibo potuque maneret, nec esset « intervallum aliquod, in quo ab oratione cessaret. Cumque « ibi per multorum dierum spatia in tali afflictione morare« tur, fertur hoc à beato apostolo accepisse responsum : — « *Quid me, vir sanctissime inquietas ? Ecce enim apud Domini* « *deliberationem prorsus sancitum est Chunos in Gallias adve*« *nire, easque maximâ tempestate debere depopulari. Nunc* « *igitur sume consilium, accelera velociter, ordina domum* « *tuam, sepulturam compone, require linteamina munda. Ecce* « *enim migrabis à corpore, nec videbunt oculi tui mala quæ* « *facturi sunt Chuni in Galliis, sicut locutus est Dominus Deus* « *noster*. Hoc à sancto apostolo pontifex responso suscepto « iter accelerat, Galliasque velociter repetit ; veniensque ad « urbem Tungrorum, quæ erant necessaria sepulturæ secum « citiùs levat ; valedicensque clericis ac reliquis civibus urbis,

Dans le livre des miracles, en effet, *De gloria confessorum*, c. 72, que nous possédons encore, Grégoire de Tours avait antérieurement raconté que l'évêque de Maëstricht, *Servatius* (alias *Aravatius*) *Trajectensis episcopus*, à l'époque où les Huns menaçaient d'une invasion les Gaules, avait été inhumé près du pont de la voie publique, sous un marbre d'où s'était toujours écartée miraculeusement la neige, haute cependant parfois de 3 ou 4 pieds alentour ; et que tout abri ou oratoire établi simplement avec des bois par les fidèles pour recouvrir cette tombe vénérée avait toujours été emporté aussitôt par le vent ou s'était écroulé de lui-même ; ce qui donnait lieu de penser, dit l'historien, qu'il devait en être ainsi tant que ne s'élèverait pas à cette place un édifice digne du glorieux confesseur ; comme il fut fait au temps de l'évêque Monulfus. Celui-ci, ajoute-t-il, construisit en effet dans ce lieu un temple magnifique en l'honneur de son illustre prédécesseur, dont le

« denunciat cum fletu et lamentatione quia non visuri essent « ultra faciem illius. At illi cum ululatu magno et lacrymis « eum prosequentes, supplicabant humili prece, dicentes : « *Ne derelinquas nos, pater sancte, ne obliviscaris nostri pater* « *bone*. Sed cum eum fletibus revocare non possent, acceptâ « benedictione cum osculis, redierunt. Hic vero ad Trajecten- « sem urbem accedens, modicâ pulsatus febre recessit à cor- « pore; ablutusque à fidelibus, juxta ipsum aggerem publi- « cum est sepultus. Cujus beatum corpus qualiter post « multorum temporum spatia sit translatum, in *Libro mira-* « *culorum* scripsimus. » — Greg. Turon., *Historia ecclesiastica Francorum*, l. II, c. 5.

corps y fut transporté et y brille depuis lors d'incomparables vertus[1]. Le texte contient de plus ici une allusion à la qualité d'Israélite attribuée à saint Servais ; particularité singulière qui est développée dans les versions ultérieures de la légende et sur laquelle nous reviendrons.

Ces deux morceaux extraits des écrits de Grégoire de Tours se retrouvent à peine modifiés, avec des variantes de peu d'importance et quelques

1. « Servatius (aliàs Aravatius) vero Trajectensis episcopus « tempore Chunorum, cum ad irrumpendas prorumperent « Gallias, fuisse memoratur; qui et sepultus refertur juxta « ipsum pontem aggeris publici; circa cujus sepulcrum quam- « vis nix defluxisset, nunquam tamen marmor quod super « erat positum humectabat; et cum loca illa nimii frigoris « gelu ligentur, et nix usque in trium et quatuor pedum « crassitudinem terram operiat, tumulum ullatenus non « attingit. Datur enim intelligi verum Israelitam hunc esse, « nam illis inter muros aquarum aquæ non sunt perniciei « sed saluti, et circa hujus justi tumulum nix decidens non « humoris causa est sed honoris. Videasque in circuitu mon- « tes niveos elevari, nec tamen attingere terminum monu- « menti ; et non miramur si terra operiatur nive, sed admi- « ramur quod attingere ausa non est locum beati sepulcri. « Nam plerumque devotio studiumque fidelium oratorium « construebant de tabulis ligneis levigatisque, sed protinus « aut rapiebantur à vento, aut sponte ruebant. Et credo « idcirco ista fieri donec veniret qui dignam ædificaret fabri- « cam in honorem antistitis gloriosi. Procedente vero tem- « pore adveniens in hanc urbem Monulfus episcopus, tem- « plum magnum in ejus honorem construxit, composuit, « ornavitque, in quod multo studio et veneratione transla- « tum corpus magnis nunc virtutibus pollet. » — Greg. Turon., *Liber miraculorum,* seu *De gloria confessorum,* c. 72.

additions qui peut-être en auraient davantage, dans deux documents très anciens consacrés spécialement à l'histoire de saint Servais et publiés récemment[1], dont les auteurs restés inconnus paraissent les avoir empruntés directement aux œuvres du vieil historien. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'hypothèse qu'ils aient eu recours à quelque source antérieure à laquelle celui-ci les aurait pris comme eux. On pourrait tout au plus réserver l'examen de cette question pour le premier des deux documents. Pour le second l'hypothèse est absolument inadmissible[2]. Nous conserverons ici à ces écrits les titres sous lesquels leur éditeur les donne : *Vita sancti Servatii*[3] et *Gesta antiquiora*

1. *Deux biographies inédites de saint Servais publiées avec une étude critique* par Godefroid Kurth, professeur à l'université de Liége, 1881. Brochure in-8° de 61 pages.

2. L'auteur fournit lui-même la preuve qu'il a emprunté directement les éléments de son travail à Grégoire de Tours, en reproduisant par inadvertance, à la suite du passage relatif à la levée du corps de saint Servais de sa première sépulture, une indication qui ne peut appartenir qu'au vieil historien. Cette indication est ainsi conçue, (*qualiter*) *in libro miraculorum scripsimus,* et se trouve en effet dans l'œuvre de Grégoire de Tours, dans l'*Historia Francorum* (l. II, c. 5).

3. *Vita sancti Servatii,* dans un recueil de 19 pièces du même genre; manuscrit du VIIIe siècle de la Bibl. nat. à Paris, lat. 12598, olim S. Germ. 671. C'est le manuscrit apporté de Corbie à l'abbaye de Saint-Germain du temps de Ruinart, qui en parle dans sa grande note sur le chap. 5 du l. II de l'*Historia* de Grég. de Tours. M. Kurth signale un second exemplaire du même traité dans un passionnaire du

sancti Servatii[1]. L'un et l'autre commencent par un court préambule qu'on trouve également dans l'*Historia* de Grégoire de Tours (l. II, c. 4), sur les hérésies qui affligent les églises des Gaules et sur les persécutions exercées par les Goths à cette occasion, — au temps de saint Servais dit le second écrit ; — puis viennent les morceaux en question. La *Vita* ne contient que le premier morceau, enrichi de quelques développements de pure rhétorique sur le départ de Tongres de saint Servais, lors de sa retraite à Maëstricht. Les *Gesta*, un peu plus étendus que la *Vita*, contiennent les deux morceaux avec quelques développements aussi du même caractère et, en plus, un troisième

XIIIe siècle du British Museum, Harl. 2800-2802, et il en donne le texte dans sa publication de 1881, p. 44 à 53.

1. *Gesta antiquiora sancti Servatii,* écrits au temps de Charlemagne suivant M. Kurth, qui en a retrouvé deux copies, l'une du XIe siècle, à la bibliothèque du grand-séminaire de Namur, l'autre du XIIe siècle, au British Museum, Harl. 624, et qui en donne le texte dans sa publication de 1881, p. 44 à 60. Il a cru non sans quelque raison y reconnaître les *Gesta antiquiora* que cite Hérigère, le plus ancien historien de l'église de Tongres. Nous reproduisons ici à propos de l'âge de ce document l'opinion de son éditeur M. Kurth, qui le croit contemporain de Charlemagne. Il y aurait peut-être lieu cependant de lui assigner une date quelque peu plus ancienne, en raison de la place qui convient, comme on le verra, à la version formée sur ses données, dans la série des versions successives de la légende, avant la version de Paul Diacre, qui appartient nécessairement à la seconde moitié du VIIIe siècle et qui contient des développements postérieurs par leur âge à ceux qui caractérisent celle-ci (§ III).

passage de Grégoire de Tours relatif à la destruction de Metz par les Huns (*Historia*, l. II, c. 6), précédé d'une brève indication, étrangère au texte du vieil historien, sur la destruction simultanément accomplie par eux de la ville de Tongres après la mort de saint Servais[1].

Les deux documents publiés en 1881 par M. Kurth ne sont guère, au point de vue de la présente étude, que la reproduction des textes de Grégoire de Tours cités précédemment. Ils n'y ajoutent touchant saint Servais, nous venons de le dire, qu'un seul trait important étranger au vieil historien, la notion expresse de la destruction de Tongres par les Huns, après la mort du saint évêque; destruction dont Grégoire de Tours ne parle pas et que mentionnent les *Gesta antiquiora*. Nous reviendrons ultérieurement sur cette particularité. Quant aux deux morceaux de Grégoire de Tours que nous avons retrouvés presque sans changements dans la *Vita* et dans les *Gesta*, publiés en 1881, il convient de revenir à leur examen après cette digression qui nous en a quelque peu écarté.

1. « Igitur post transitum sancti Servatii episcopi vasta-« verunt Hunni civitatem Tungrensium. Reversique indè « egressi sunt ad urbem Metensem in sancta vigilia Pasche, « tradentes omnem civitatem incendio... Antequam hostis « de urbe Tungrensi Metensem civitatem pervenisset..., « etc... » — *Gesta antiquiora sancti Servatii,* publ. par Kurth, 1881, p. 54-55.

Dès à présent nous pouvons nous prononcer sur le caractère de ces deux morceaux. Les données surnaturelles qu'ils renferment et qui en sont les principaux éléments ne permettent pas d'hésiter dans leur appréciation. Ce sont des légendes, ou pour mieux dire les deux parties d'une légende qui a pour objet la relation du départ de Tongres de saint Servais, de sa retraite à Maëstricht, de sa mort et de son inhumation dans ce lieu, où sont depuis lors conservées ses reliques. Les deux morceaux, Grégoire de Tours qui nous les fournit le dit formellement et l'auteur des *Gesta antiquiora sancti Servatii* par la manière dont il les emploie confirme le fait, les deux morceaux concernent un seul et même individu, le saint personnage dont le culte a été institué ainsi à Maëstricht et qui toujours y a été invariablement reconnu pour l'évêque de Tongres saint Servais, signalé au IVe siècle dans l'histoire de cette église, où il est associé au souvenir de plusieurs faits notoires de cette époque. Nul ne doutait de la réalité du thème dans lequel étaient ainsi étroitement unies les notions relatives à la vie de saint Servais et celles qui concernaient sa mort, la conservation de son corps à Maëstricht et l'institution du culte dont il était honoré dans ce lieu. Nous dirons comment on a été amené à abandonner ce thème si simple, accepté sans contestation jusque dans les temps modernes. Nous dirons comment on a pu en venir à détacher de l'histoire du saint

évêque, dont le culte est si authentiquement établi à Maëstricht, les particularités précisément qui servent de fondement à ce culte, pour les rapporter à un autre personnage.

On allait ainsi contre la tradition plusieurs fois séculaire d'une Église qui possédait le corps même de saint Servais, et qui de toute ancienneté l'honorait d'un culte spécial. On eût pu hésiter à s'inscrire en faux contre une pareille autorité. Mais on se croyait dans l'alternative obligée ou de le faire pour détacher saint Servais du v[e] siècle, ou d'attaquer — ce qui semblait plus difficile — les preuves historiques qui reliaient au IV[e] son épiscopat. Cette apparente nécessité était une illusion ; nous espérons le démontrer. Auparavant cependant il peut être bon de jeter un coup d'œil sur l'histoire de l'Église de Tongres, à laquelle nous voulons emprunter quelques-uns des éléments de notre discussion, en l'interrogeant sur certains traits essentiels appartenant à la vie de saint Servais et aux temps les plus voisins de son épiscopat. Nous examinerons ensuite, dans leur teneur, les documents légendaires à l'occasion desquels s'est produite l'opinion que nous combattons. Nous verrons comment s'est formée cette opinion ; après quoi seulement nous proposerons les conclusions qui nous semblent ressortir de ces considérations.

II.

DONNÉES HISTORIQUES SUR SAINT SERVAIS.

L'Église de Tongres a porté successivement avec ce titre ceux de Maëstricht *Trajectum ad mosam*, et de Liège, du nom de trois villes voisines qui l'une après l'autre ont été le siége du même évêché. Tongres est aujourd'hui un bourg de 7,000 habitants, Maëstricht une ville de 28,000, Liège une grande cité de 120,000. Ces particularités, qui donnent une idée des différences de développement de ces trois centres de population dans une région de quelques lieues seulement d'étendue, pourraient ouvrir des vues sur la question de leur succession dans la jouissance de la primauté ecclésiastique, telle que nous venons de l'indiquer, au sein de l'évêché qui les renferme; mais les changements de ce genre ont généralement des causes complexes dont les plus décisives à un certain moment ne sont pas toujours celles qui s'accusent le plus hautement. Quoi qu'il en soit, cette primauté appartenait à Tongres au IVe siècle, Maëstricht la prend ensuite, paraît-il, au Ve ou VIe siècle, et Liège, à son tour, au commencement du VIIIe. Il ne s'agit pas ici de présenter même en résumé, dans son ensemble, l'histoire de cette Église; mais seulement, comme nous l'avons annoncé tout à l'heure, d'en tirer les notions qui

intéressent quelques-uns de ses points, dont il est question dans le présent travail.

Les plus anciens documents de l'histoire de Tongres sont les légendes dont quelques-unes nous sont connues par des textes qui remontent au VIe siècle, dans les écrits de Grégoire de Tours, puis au VIIIe dans ceux de Paul Diacre et d'un anonyme qui le précède un peu, et ultérieurement dans quelques autres qui le suivent. Nous mettons à part ces documents, puisque c'est de leur critique qu'il s'agit ici. Nous n'en parlons donc pas maintenant; nous y reviendrons tout à l'heure. Viennent par ordre chronologique, après les légendes, les martyrologes que nous classons d'après la date des écrivains qui les ont rédigés ou publiés. Plus tard commence l'œuvre des historiens proprement dits.

Les martyrologes contiennent des notions d'âges divers, dont quelques-unes remontent très haut et parfois probablement par la tradition jusqu'à des époques voisines des faits qu'ils relatent. Un grand nombre rapportent la mort de saint Servais au 13 mai, *tertio idus maii;* mais de plus dans deux d'entre eux, celui d'Adon († 875) et celui de Notker († 912)[1], l'époque de cette mort de saint

1. On a contesté l'attribution des deux documents à ces auteurs. Les documents en eux-mêmes, quels que soient ceux à qui on les doit, ont seuls de l'importance pour notre travail, où nous les citerons sous les noms antérieurement admis; toute réserve faite pour ce qui reste en question, l'authenticité de ces attributions.

Servais est en outre signalée ainsi : *Tempore quo Hunni Germaniam vastabant*[1]. Cette remarquable notion mérite d'être relevée à cause du rôle qu'elle a joué ultérieurement dans la discussion du thème chronologique relatif à l'histoire de saint Servais, sur le point particulier du synchronisme légendaire de sa mort et de l'invasion d'Attila au ve siècle. Il est inutile de faire observer que cette dernière conception n'a pu influer en rien sur la constitution antérieure de la notion, ni même sur sa reproduction au IXe siècle par les martyrologes, personne ne s'occupant alors de rapprochements de cette sorte. Nous nous contenterons de remarquer que la notion contredit le thème légendaire du synchronisme en question, accrédité par une interprétation généralement admise d'un texte fourni par Grégoire de Tours de qui personne ne songeait à contester l'autorité, et dont

1. « III idus maii. Natalis... ipso die S[i] Servatii Tungrensis « ecclesiæ Episcopi, qui tempore quo Hunni Germaniam « vastabant, ne civitatis atque Ecclesiæ suæ videret exci- « dium, Domini revelatione commonitus transiit ad vicum « Trajectensium; ibique defunctus atque in medio publici « aggeris (*sic*) est sepultus; ob cujus meritum hominibus « demonstrandum, cum tempore hyemis omnia in circuitu « nix repleret, nunquam sepulcrum ejus operuit, donec « industriâ civium basilica super ipsum ædificata est. » — Adonis Viennensis archiepiscopi *Martyrologium*.

Notker reproduit le texte même, ou à peu près, fourni par Adon et se borne à y ajouter, avant les cinq derniers mots, ceux-ci : « instante etiam successore ipsius Munolfo (*sic*). »

les auteurs des martyrologes connaissaient bien certainement les écrits, car c'est à l'un d'eux, au traité *De gloria confessorum*, que paraît emprunté ce qu'ils disent du prodige de la neige s'écartant miraculeusement du tombeau du saint[1]. Quant au synchronisme de la mort de saint Servais et des ravages des Huns non dans les Gaules, mais en Germanie, il faut en rattacher la notion, quelle qu'en soit la valeur, à une autre origine, à quelque tradition probablement, dont il convient en tout cas de recueillir le témoignage.

Après les martyrologes d'Adon et de Notker il faut franchir plus d'un siècle pour arriver aux premiers historiens de l'église de Tongres, Hérigère et Anselme.

1. Il y a lieu de remarquer aussi que c'est également aux écrits de Grégoire de Tours que les auteurs des deux martyrologes ont évidemment emprunté, sans la comprendre d'ailleurs et en la dénaturant, la notion de l'emplacement donné à la sépulture de saint Servais à Maëstricht : *in medio publici aggeris,* disent-ils, prenant par inadvertance dans le sens du mot *ager,* champ, le mot *agger,* levée, chaussée, employé en cette occasion par Grégoire de Tours, et d'après lui par eux-mêmes. Le vieil historien avait dit : *juxta ipsum aggerem publicum* dans l'*Historia,* et auparavant, *juxta ipsum pontem aggeris publici* dans le *De gloria.* Le tombeau de saint Servais était, en ces termes, signalé comme étant au bord de la route; place régulièrement assignée aux sépultures dans l'antiquité. Il ne pouvait pas se trouver, comme le disent en réalité les martyrologes, au milieu de la chaussée. On voit d'où procède l'inexactitude de leur indication. Celle-ci trahit ainsi son origine.

L'histoire proprement dite de l'Église de Tongres a pour fondement ou plus exactement peut-être pour point de départ ce qui est dit de ses évêques, depuis saint Materne disciple de saint Pierre, par quelques écrivains dont le plus ancien, Hérigère, abbé de Lobbes († 1009), appartient à la fin du xe siècle et au commencement du xie. Après lui viennent Anselme († v. 1056), chanoine de Liège, qui est du xie siècle ; puis Gilles d'Orval, *Aegidius Aureævallis*, religieux de la célèbre abbaye, qui vivait dans la seconde moitié du xiiie, et à leur suite un certain nombre d'autres jusqu'à Chapeauville († 1617) qui au commencement du xviie siècle a complété, réuni et publié les travaux de ses devanciers sous le titre commun de *Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium*[1]. Ces écrits sont, on le comprend, pour ce qui est des plus anciens au moins, à peu près dépourvus de toute critique. On n'en rencontre guère sur ces matières avant les travaux du xvie et du xviie siècle, dans les ouvrages notamment de Surius († 1578), de Molanus († 1585) et surtout dans ceux de Baronius († 1607), de Bouchier († 1665), de Valois († 1676), de Henschen († 1681), de Pagi († 1699), de Ruinart († 1719).

1. *Qui Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium scripserunt auctores præcipui, ad seriem rerum et temporum collocati, studio... R. D. Joannis Chapeavilli canonici et vicarii Leodiensis, typis excussi...* Leodii, 1612, 1613, 1616, 3 vol. in-4°.

A prendre d'abord la collection historique des *Gesta pontificum* on trouve en tête l'œuvre d'Hérigère qui s'étend jusqu'à la seconde moitié du VIIe siècle et embrasse l'époque tout entière qui nous intéresse ici. En y ajoutant quelques traits empruntés à Anselme, nous n'aurions rien de plus à demander aux écrivains de la collection qui viennent ensuite, à commencer par Gilles d'Orval *Aegidius Aureævallis*, si celui-ci revenant, au XIIIe siècle, sur le travail de ses devanciers, ne l'avait enrichi de nombreuses et importantes interpolations, *additiones*, où ont trouvé place des notions de toute sorte recueillies par lui, sans beaucoup de critique il est vrai, mais avec une évidente sincérité qui ne permet pas de les négliger dans une enquête comme celle que nous avons instituée.

Nous n'avons pas à nous arrêter dans l'œuvre d'Hérigère à ce qui regarde les premiers évêques dont il ne fait guère que citer les noms, depuis saint Materne envoyé par saint Pierre jusqu'à saint Servais. Pour celui-ci il consulte des documents anciens, dit-il, quelque texte de la légende probablement, où il trouve la mention d'une parenté entre saint Servais et la Vierge mère du Sauveur, notion qu'il n'admet pas. Dans d'autres qui lui inspirent plus de confiance, dans celui notamment qu'il appelle les *Gesta antiquiora sancti Servatii*[1],

1. Ces *Gesta antiquiora* cités par Hérigère seraient, suivant M. Kurth, le document publié par lui sous ce titre en 1881,

il est dit seulement que saint Servais était de noble origine ; il y est en outre question de l'arianisme soutenu dans les Gaules par les Goths ; des premières apparitions des Huns dans cette contrée et de la terreur qu'inspirent ces barbares, à laquelle se rattachent tout naturellement le départ de saint Servais pour Rome et les supplications adressées par lui à Dieu pour lui demander d'éloigner ce danger. On rencontre à ce point dans l'œuvre d'Hérigère la légende déjà relatée au VI[e] siècle par Grégoire de Tours, mais modifiée maintenant et augmentée dans des termes dont nous rendrons compte un peu plus loin (§ III). Hérigère rappelle ensuite la mort de saint Servais à Maëstricht, suivie de l'invasion des Huns et de la destruction par eux des villes de Tongres et de Metz, puis la vacance du siège de Tongres à partir de cette mort jusqu'au temps où, vers la fin du V[e] siècle, l'évêque Agricolaus prend la succession épiscopale du grand saint. L'écrivain mentionne après cela, dans le courant du VI[e] siècle, le transport à Maëstricht du siège épiscopal par les évêques Domitianus et Monulfus qui abandonnent Tongres ruiné pour la ville alors illustrée par les miracles qui se répètent

et dont nous avons parlé précédemment (§ I), où il est en effet question de l'arianisme et des Goths, des Huns et de saint Servais : composition presque exclusivement formée d'emprunts faits aux écrits de Grégoire de Tours et rapportée par M. Kurth au temps de Charlemagne, mais que nous croyons lui être quelque peu antérieure. Nous avons dit pourquoi (§ I).

sur la tombe de saint Servais. Vient la levée du corps vénéré du saint patron par ce dernier évêque Monulfus qui élève et lui consacre dans le lieu même un temple magnifique dédié à son nom, avec le caractère, est-il dit, de siège épiscopal définitif pour ses successeurs. Voilà ce qui était admis dans l'Église de Tongres, aux x[e] et xi[e] siècles, touchant les premiers temps de cette Église et l'histoire de saint Servais. Nous avons annoncé qu'un siècle et demi plus tard, dans la deuxième moitié du xiii[e], Aegidius avait joint à ces notions d'autres notions encore rapportées sans grand artifice dont il ne nous dit pas l'origine, et qui paraissent provenir de traditions courantes recueillies avec sincérité par l'auteur.

De saint Materne Aegidius nous apprend que, envoyé à Trèves par saint Pierre pour convertir le peuple de ces contrées, il se rend à Tongres qu'on nommait aussi *Octavia* et à Maëstricht *Trajectum*, et qu'il construit dans chacune de ces deux villes une église dédiée, celle de Tongres à la Vierge Marie, celle de Maëstricht à saint Pierre : double notion qui avait pu être introduite dans la tradition comme se rapportant à la primauté future enlevée ultérieurement par cette dernière ville à la vieille cité de Tongres.

Pour ce qui regarde saint Servais, Aegidius recueille une indication entre autres, qui est faite pour nous étonner, suivant laquelle le départ de Tongres du saint personnage et sa mort à Maës-

tricht seraient dus à des motifs tout différents de ceux allégués dans la légende recueillie par Grégoire de Tours ; légende admise sans contestation dans l'Église de Maëstricht pour des raisons dont nous ferons un peu plus loin ressortir la nature et l'importance. Cette importance est telle que la légende depuis lors accréditée aurait difficilement permis à l'opinion qui la contredit de naître, de se formuler et de se répandre à côté d'elle, et qu'il y a lieu de penser au contraire que cette opinion fort effacée aujourd'hui se rattache à un thème historique antérieur, quelle qu'en soit la valeur, à la formation de la légende. Ce thème ruiné à la longue par celle-ci qui a pris finalement le dessus, dénaturé jusqu'à en être méconnaissable, a laissé néanmoins dans des écrits divers des traces significatives qui jusqu'à présent ont passé inaperçues, mais qu'il est bon de mettre dans leur jour. Suivant ce qui en est dit, saint Servais aurait été à Tongres en butte à l'hostilité du peuple excité contre lui par le démon, *antiquus inimicus*, dit l'écrivain du XIIIe siècle, maltraité et enfin chassé de sa ville épiscopale par ce peuple égaré.

L'expulsion de Tongres de saint Servais par le peuple de cette ville soulevé contre son évêque est un fait singulier dont nous trouvons dans les interpolations d'Aegidius non seulement l'indication, mais une explication, sur certains points caractéristiques de laquelle nous reviendrons. Ce serait, suivant ce qui en est rapporté, une animosité crois-

sante qui de quelques murmures arriverait graduellement à la violence. Sourde d'abord, cette animosité s'accentue ensuite et elle éclate. L'évêque est l'objet de récriminations passionnées ; c'est un homme sans notoriété, un inconnu, un simple, un insensé qui laisse péricliter les intérêts dont il a reçu la garde. Vivant dans la retraite et les austérités, il est étranger, ainsi est-il dit, à la connaissance des lois, au maniement des affaires, à l'art de se tenir comme d'autres savent le faire dans la familiarité des rois et dans la fréquentation des cours. On ne se contente pas de lui refuser considération ; on l'insulte, on le maltraite, on se jette sur lui comme sur un malfaiteur ; peu s'en faut qu'on ne le déchire, on le chasse de la ville. L'homme de Dieu reçoit avec sérénité ces outrages, heureux, est-il dit, d'être persécuté ainsi pour le nom du Seigneur Jésus. Il se retire à Maëstricht, où il trouve près de la voie publique, *via regia*, une église dédiée jadis par saint Materne à saint Pierre. Il est suivi jusque-là par ses chanoines plus que jamais attachés au pasteur qui prêche hautement la parole de Dieu ; et dans l'exil auquel on le condamne il est visité par de nombreux fidèles, dont il réchauffe paternellement le zèle et entretient la foi[1].

1. « Antiquus invidens inimicus Octavienses (Tungrenses « cives) incitavit adversus s^m Servatium. Primo detrahen- « tes murmurabant ; postea manifestè furentes clamabant : « *Quid nobis cum homine ignoto, simplici et stulto qui nescit*

Cette hostilité du peuple de Tongres contre saint Servais, cette expulsion du saint évêque, cause de sa retraite à Maëstricht, sont choses étranges et difficilement acceptables à première vue, en présence des idées généralement reçues jusqu'à présent à son sujet. Leur singularité rend opportune la remarque qu'on en trouve plus d'un souvenir dans l'histoire de l'Église de Tongres. Au concile d'Orléans, où est élu plus tard Agricolaus, le premier, paraît-il, qui après un certain intervalle succède à saint Servais, on rappelle la ruine de Tongres par les barbares et l'on ajoute que personne n'a osé y prendre le titre d'évêque

« *judicialia et leges terræ, qui non frequentat reges et curias* « *ut consuetudo est aliorum pontificum; sed semper est in solitudine et silentio! Unde etiam res et honores deperierunt ex* « *ejus otio!* Et haec clamantes irruerunt in eum tanquam ad « latronem, et vix à vulneribus abstinentes, sed procul eum « ab urbe abjecerunt, sancto Domini hilari vultu sustinente. « Ibat exultans quoniam dignus habitus est pro nomine « Domini Jesu contumeliam pati. Secuti sunt illum cano- « nici, nolentes eum deserere prædicantem verbum Dei, « donec perveniret Trajectum. In stratâ publicâ quæ appel- « latur via regia erat basilica à beato Materno dedicata in « honore sancti Petri apostolorum principis. Hanc ingressus « intimis lachrymis et verbis considerabat et dicebat : *Hìc* « *sanctus Domini Maternus deambulavit; istìc verbum vitæ* « *pronunciavit; hìc sedit; hìc oravit.* Conveniebant ad eum « plurimi verbum vitæ percipientes quos ipse benignissimè « recepit, et paternâ pietate confovit. » — Aegidii Aureævallis *Herigero additiones*. Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium*, etc. T. I, 1612, p. 32.

depuis que saint Servais en a été chassé[1]. Agricolaus élu alors pour occuper ce siège est installé, est-il dit, près du tombeau de saint Servais à Maëstricht, parce que, est-il ajouté, Tongres s'était rendu indigne de posséder l'évêque de cette Église depuis que son peuple en démence avait chassé celui qu'un ange de Dieu lui avait miraculeusement amené[2]. Cette dernière particularité s'expliquera un peu plus loin, par la teneur de la dernière version de la légende (§ III). Une nouvelle allusion à l'expulsion de saint Servais se retrouve dans le récit de la tentative d'un de ses successeurs, l'évêque Gondulfe, de relever Tongres de ses ruines et de repeupler cette ville : dessein généreux auquel fait obstacle Dieu lui-même, vengeur de l'injure infligée à son serviteur bien-aimé,

1. « Eo tempore... celebrata est prima synodus Aurelianis « de restauratione regni et Ecclesiarum. Ibi omnis clerus et « religio monachorum dolebat de subversione Tungris urbis, « nec nomen episcopale ibi quisquam subire praesumebat, « ex quo Servatius inde pulsus recesserat. » — *Id.*, p. 52.

2. « Vir vitæ venerabilis Agricolaus agrum dominicum « exculturus eligitur; consecratur præsul; juxta magnanimum « Servatium sedem in Trajecto habere dirigitur, quoniam « quidem Tungris dignitate pontificali semetipsam indignam « fecerat, ex quo demens illum abjecit, quem singulari quondam miraculo per Angelum visibiliter accepit. Annunciatum est verbum hoc Trajecto; placuit plebi, senatuique « universo. Gaudenter electus Domini s[s] Agricolaus suscipitur et in basilicâ s[i] Servatii digno successori digna « cathedra locatur. » — *Id.*, p. 52.

saint Servais, par cette ville coupable[1]. Aegidius nous fournit ainsi sous plus d'une forme les témoignages de la même tradition. Il le fait avec naïveté; car il en méconnaît lui-même, nous le montrerons, le caractère et ne semble pas y croire.

Les interpolations d'Aegidius ne sont pas au reste la source unique de ces indications. On en trouve notamment un rappel tout à fait significatif dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais († 1264), qui est comme l'œuvre d'Aegidius un écrit du XIII[e] siècle, et où il est dit, à propos de l'installation des successeurs de saint Servais à Maëstricht, que Tongres s'était rendu indigne d'être le siége de l'épiscopat[2].

Une remarque qu'on ne saurait ne pas faire, à propos du premier des quatre textes d'Aegidius que nous venons de citer, porte sur l'indication qu'on y trouve de certains motifs d'ordre religieux qui auraient pu, avec ou sans les motifs d'ordre

1. « Recordatus Dominus malorum quæ fecerat urbs illa « superba, dilecti sui Servatii zelans injuriam, subito rediit « ad vindictam, luporumque gravissimorum immissâ mul- « titudine, in præsentiâ sancti pontificis, civitatis perfidæ « jussit devorari colonos. Quod constructum fuerat ultrix « flamma consumpsit; cætera fulgur comminuit. Terræ « motus insuper cœlitus immissus pergama multa subruit, « adeo frequens et insolens ut ipse pontifex mortem evadere « desperaret. » — *Id.*, p. 62.

2. « Post sanctum Servatium, electus est præsul in Tra- « jecto Agricolaus, quoniam Tungris indignum episcopatu « se fecerat. » — Vincentii Bellovacensis *Speculum historiale*. Édition de Douai, 1624, p. 796.

tout différent mis particulièrement en relief et même plus qu'eux peut-être, contribuer à l'hostilité du peuple de Tongres contre saint Servais et à son expulsion de la ville. Le saint évêque se réjouit, est-il dit, d'être persécuté pour le nom de Jésus-Christ; il est suivi dans sa retraite par son clergé qui ne veut pas abandonner le pasteur inspiré par la parole de Dieu, *verbum Dei;* il est visité dans son exil par de nombreux fidèles qui viennent recevoir de lui la parole de vie, *verbum vitæ*, et qu'il encourage à persévérer dans la foi. Il y a lieu, croyons-nous, de faire observer que ces considérations sur les impressions et l'attitude du saint personnage ne répondent en rien à ce qui est dit en même temps des motifs déclarés d'où proviendrait l'animosité du peuple de Tongres contre son évêque, mais répondraient au contraire à d'autres causes d'hostilité dont la mention aurait été expressément écartée ainsi, et qui seraient en quelque sorte dissimulées par l'allégation de celles, assez singulières du reste, qui sont formulées dans le document.

Il peut être bon de rapprocher en outre de ces particularités un dernier texte où il est parlé de mécontentements causés par la condamnation d'Euphratas, l'évêque arien de Cologne, condamnation à laquelle il est dit que saint Servais prit une grande part[1]. Ces mécontentements purent se

1. « (Romam iturus Servatius) Coloniensem archiepisco-

manifester ailleurs qu'à Cologne. L'arianisme était très répandu et ardemment combattu au IVe siècle dans les Gaules. La lutte pour sa destruction est un des grands faits religieux de l'époque dans cette contrée. Il ne serait pas impossible que l'expulsion de Tongres de saint Servais en fût un des épisodes. Il pouvait y avoir des Ariens à Tongres et s'y trouver même des païens. Il s'y en trouve encore longtemps après saint Servais, et jusqu'à la fin du VIe siècle, où vivait saint Évergisile, évêque de Cologne, mort vers 590, qui suivant Surius se serait voué à leur conversion[1]. L'exis-

« pum Euphratem dixit nociturum sanctæ Ecclesiæ, neque « tutum sibi esse talem hæreticum post se relinquere. Con« vocatur ergò Concilium, invitatur clerus ad synodum, et « quatuordecim episcopi qui omnes se submittebant senten« tiæ beati Servatii. Dicebant aliqui non esse conveniens ut « tantæ civitatis degradaretur episcopus, sed debere ei « injungi pœnitentiam ad correctionem. Ad hæc beatus Ser« vatius vivaciter respondit : injusta est defensio Euphratæ; « sed si pœnitentia est imponenda, quæ nulli converti volenti « neganda est, potiùs hanc censeo majorum exemplo inter « laïcos agendam. Nos certè pontifices criminis arguimur si « hæreticos in Ecclesiâ Dei regnare patimur. Euphratem « igitur qui Christum salvatorem nostrum negavit esse Deum « ego nego posse esse episcopum, et quisquis sectam ejus « non adversatur Judæorum blasphemias amplexatur. » — Aegidii Aureævallis *Herigero additiones*. Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium*, etc., t. I, 1612, p. 32.

1. « Pastorali eum perurgente curâ et sollicitudine, fidei « fervore inflammatus ad Tungros profectus est, idolatriæ « sordes eliminaturus (s[s] Evergislus Coloniensis episcopus). » — Surius, *De probatis Sanctorum historiis*, t. V, p. 1028.

tence à Tongres d'un peuple mélangé de païens et de chrétiens, ces derniers ariens en partie, expliquerait suffisamment l'hostilité soulevée dans cette ville contre le saint évêque et son expulsion avec sa retraite à Maëstricht, dans les termes où les relate le vieux thème historique dont nous devons la connaissance aux interpolations d'Aegidius.

L'expulsion de saint Servais par le peuple de Tongres soulevé contre lui est en contradiction absolue avec la légende prise dans son esprit comme dans sa lettre. Une autre particularité qui ne l'est pas moins et que nous révèle encore Aegidius en ses interpolations, c'est qu'un intervalle de soixante et dix années aurait séparé de la mort de saint Servais l'invasion des Gaules par les Huns[1]. La légende de saint Servais telle que nous la donne la version de Grégoire de Tours ne dit rien de la date de cette invasion; mais elle signale comme très court l'intervalle qui la sépare de la mort de saint Servais à laquelle celui-ci doit se hâter de se préparer, conformément à l'ordre venu du Ciel,

1. « Post obitum beati Servatii completis annis septuaginta « quos Dominus ad pœnitentiam concessit omnibus confu- « gientibus ad sepulchrum ejus, per Gallias Hunnorum erupit « sœvitia. Attila namque qui regnabat in Pannonià et « Dacià... fratrem suum Bledam nomine occidit... ut solus « regnaret... plurimasque gentes fœdere copulavit; quo facto « Aëtio patricio Romanorum bellum indixit. » — Aegidii Aureævallis *Herigero additiones*. Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium*, etc., t. I, 1612, p. 48.

pour ne pas être témoin de l'arrivée des barbares et des malheurs qui la suivront. La situation n'est qu'indiquée, mais elle l'est très positivement ainsi dans la version de Grégoire de Tours. Elle s'accuse plus formellement, nous le verrons (§ III), dans les versions subséquentes, où le synchronisme légendaire d'Attila et de saint Servais, quand il n'est pas expressément formulé, est établi par celui de saint Servais et de saint Autor, évêque de Metz, contemporain des ravages exercés par le roi des Huns. La donnée légendaire est absolument contredite à cet égard par ce qui est relaté dans les interpolations d'Aegidius, que l'invasion des Huns sous la conduite d'Attila aurait eu lieu soixante-dix ans après la mort de saint Servais.

Cette indication d'Aegidius a pour confirmation une déclaration de Sigebert de Gemblours disant que les ravages exercés dans les Gaules et la ruine de Tongres par Attila avaient été longtemps auparavant prévus par saint Servais, confirmé à Rome dans ces pressentiments par saint Pierre[1]. Il n'est pas sans importance de faire observer que Sigebert de Gemblours est antérieur de plus d'un

1. « Attila Hunnorum rex... (Gallias vastat)... hoc excidium Galliis impendere Servatius... longè ante in spiritu « præviderat, et Romæ à Petro apostolo hoc judicium Dei « inevitabile fore didicerat. Ideoque, relictâ Tungrensi urbe « quæ evertenda erat, ad Trajectum sedem episcopalem « transposuit. » — Sigebert. Gemblac. *Chronicon*, an. 453. — Pertz, *Monumenta*, SS., t. VI, p. 309.

siècle à Aegidius, et que ce n'est par conséquent pas à celui-ci qu'il emprunte la notion qu'un intervalle assez long sépare la retraite à Maëstricht et la mort de saint Servais de l'invasion des Huns. Ce n'est pas davantage à Sigebert qu'Aegidius semble avoir pris ce qu'il rapporte ultérieurement de ces faits présentés par lui dans des termes tout différents.

Nous avons dit tout à l'heure que la notion contraire, consignée dans la légende de saint Servais, de l'immédiate invasion des Huns après la mort du saint évêque est déjà clairement indiquée dans la version de cette légende due à Grégoire de Tours, et plus formellement encore exprimée dans les versions subséquentes, comme nous le verrons. Ajoutons maintenant qu'il en est ainsi notamment de la version de la légende donnée par Aegidius lui-même, malgré l'absolue contradiction qui existe entre les deux indications chronologiques successivement fournies ainsi par lui pour le même fait. Aegidius rapporte la mort de saint Servais à la date de 388 qui est à peu près celle que l'histoire lui assigne. C'est alors qu'il signale le long intervalle qui sépare cette mort de l'invasion d'Attila, en contradiction sur ce point avec les données de la légende qu'il vient d'exposer.

L'invasion des Huns est encore pour nous l'occasion d'une observation ; c'est que l'unique invasion que l'on connaisse des Gaules par ce peuple est celle du milieu du ve siècle conduite par

Attila ; mais que dès la seconde moitié du IVe il est question de ces barbares, et que au temps de l'empereur Valens († 378) on se préoccupe déjà de leurs mouvements en Germanie, longtemps avant qu'ils soient devenus une menace immédiate pour le monde romain et en particulier pour les Gaules. On nous permettra de rappeler à ce sujet la notion relevée précédemment dans les martyrologes d'Adon († 875) et de Notker († 912), qu'à l'époque de la mort de saint Servais les Huns ravageaient la Germanie. Or les ravages des Huns en Germanie appartiennent, on le sait, au IVe siècle, et la mort de saint Servais liée avec eux par le synchronisme que relatent les martyrologes, la mort de saint Servais, l'ami d'Athanase († 373), présent en outre aux conciles de 343 et de 359, est nécessairement aussi du IVe siècle et non du milieu du Ve.

Nous reviendrons plus loin sur ces considérations chronologiques. Pour le moment nous n'avons à en retenir que cette observation, qu'au IVe siècle on pouvait, au moment de la mort de saint Servais, s'inquiéter dans les Gaules des désordres causés en Germanie par les Huns, prélude de ceux réalisés par eux dans les Gaules mêmes au Ve siècle. Plus tard, on a rapproché et confondu les deux situations : la remarque en a été faite. La distinction entre elles s'efface déjà, malgré la conservation de quelques-uns des traits caractéristiques de l'une et de l'autre, dans ce que dit à leur sujet

Hérigère, le plus ancien des auteurs des *Gesta pontificum Tungrensium*[1]. Ce qui concerne la première au temps de Valens dans la deuxième moitié du IVe siècle est parfaitement déterminé par un document de ce temps qui se rapporte à peu près à l'époque où vivait saint Servais. Ce document est une lettre de saint Ambroise (évêque, 374-397), qui remplit alors une mission de la part de Valentinien II (empereur, 375-392) près de Maximin, lequel accusait ce prince d'avoir favorisé au lieu de les combattre les entreprises des peuples barbares. Saint Ambroise écrit avoir répondu à cette accusation que Valentinien, voyant les Huns et les Alains se rapprocher des Gaules, les avait détournés du côté de l'*Alemannia*[2]. On pouvait à la rigueur prévoir alors pour l'avenir les malheurs d'une invasion des Huns dans les Gaules; mais ces malheurs n'étaient pas immi-

1. « Valentis igitur imperatoris tempore excitata est de « latibulis suis effera gens Hunnorum, quæ per totum diffusa « est orbem Romanum... Novissimè Galliarum impugnare « aggressi sunt orbem... Ea tempestate se Servatius Tun- « grensis decimus (episcopus) præsidebat cathedræ... Quo- « rum adventum se Servatius... audiens, simulque de irrup- « tione et perditione suæ civitatis timens... induxit animum « adire limina apostolorum... ut saltem super salvatione suæ « urbis per intercessionem eorum mereretur exaudiri. » — Herigerus, *Gesta pontificum Tungrensium,* etc., c. 17 à 22. — Pertz, *Monumenta,* SS., t. VII, p. 171-173.

2. « Hunnos atque Alanos appropinquantes Galliæ per « Alemanniæ terras reflexit. » — St Ambrosii Epistola 27, citée dans les *Acta SS. Maii,* t. III, p. 213.

nents; ce qui confirme la notion des soixante et dix ans qui devaient séparer cette époque, celle à peu près de la mort de saint Servais, de l'invasion des Huns conduits par Attila en 451.

Nous nous sommes arrêté un peu longuement à l'examen des faits qui précèdent, savoir l'expulsion de Tongres de saint Servais et l'intervalle de soixante-dix ans, qui est dit séparer de sa mort l'invasion des Huns au ve siècle, parce que ces particularités intéressent directement, en la contredisant, la légende objet spécial de notre travail. Nous serons plus bref dans ce qui nous reste à dire de deux points qui concernent encore l'histoire de saint Servais, mais ne touchent plus directement, dans sa teneur au moins, sa légende : la vacance du siège de Tongres, après la mort de saint Servais, dont nous avons déjà dit quelques mots tout à l'heure, et la translation à Maëstricht du siège épiscopal de cette ville dont nous avons parlé brièvement aussi.

Pour Hérigère, la vacance du siège après saint Servais n'est pas douteuse; mais on ne saurait dire, suivant lui, quelle en a été la durée. Hérigère place saint Servais au temps de Valens, au IVe siècle. Il le fait mourir, suivant les données de la légende, à la veille en quelque sorte de l'invasion d'Attila et de la destruction par lui de Tongres et de Metz, c'est-à-dire vers 451; et il lui donne pour successeur Agricolaus, élu au temps de saint Remi, vers la fin du ve siècle, à la suite d'une vacance, dont

il ne dit rien de plus, mais qui d'après cela aurait duré un tiers de siècle environ. Aegidius, qui donne l'année 388 comme celle de la mort de saint Servais, joint également à cette indication les notions légendaires qui feraient durer son épiscopat jusqu'aux approches de l'invasion des Huns conduits par Attila, au milieu du ve siècle; mais il y associe une autre indication qui introduit les soixante et dix années d'intervalle entre la mort de saint Servais et l'arrivée d'Attila et il rapporte aussi l'élection du successeur de saint Servais, Agricolaus, au temps de saint Remi.

A ces données contradictoires Aegidius ajoute, en ses interpolations, une notion qu'on ne saurait négliger, dans ce désordre d'indications confusément rapprochées, celle d'un personnage, Candidus, auquel il donne le caractère épiscopal, et qui aurait dit-on gouverné l'Église de Maëstricht après la mort de saint Servais, jusqu'au temps où Agricolaus rétablit la suite interrompue des évêques de ce siège. Aegidius présente ce Candidus comme accomplissant volontairement en cela une mission divine. Ce qu'il en dit ressemble à un extrait de martyrologe[1], et s'accorde en outre avec

1. « vii idibus junii... celebratur festivas beati Candidi « episcopi et confessoris, cujus corpus requiescit Trajecti « juxta sanctorum corpora pontificum Tungrensium. Hic post « obitum b^ti Servatii, Domino sibi revelante, relictâ patriâ « peregrè fertur venisse ad tumulum s^i Servatii, et illi eccle- « siæ per multos annos, sede vacante, nocte ac die devotè

l'opinion qui semble générale d'une vacance du siège épiscopal jusqu'à l'élection d'Agricolaus, vers la fin du ve siècle. C'est dans ces termes que paraît se résoudre la question de la vacance du siège épiscopal après saint Servais. Cette vacance, infiniment vraisemblable dans la situation qui résultait de l'abandon par lui de Tongres et de sa retraite à Maëstricht, aurait commencé à sa mort, quelle qu'en fût la date, et aurait duré jusqu'à l'élection d'Agricolaus vers la fin du ve siècle. Dans ces données saint Servais étant mort en réalité vers la fin du IVe siècle et Agricolaus ayant été élu à la fin du ve, la vacance aurait duré environ un siècle. Le pasteur volontaire qu'on dit avoir gouverné l'église jusqu'au temps d'Agricolaus n'aurait pas pu dès lors succéder immédiatement à saint Servais; et la mort de celui-ci aurait été nécessairement suivie d'une période d'interruption réelle dans l'administration spirituelle de cette chrétienté. C'est pendant cette période qu'aurait pu s'accomplir la destruction de Tongres par Attila.

Le dernier point que nous nous sommes donné à examiner est celui de la translation du siège épiscopal de Tongres à Maëstricht attribuée par Hérigère aux évêques Domitianus et Monultus, au

« deservisse usque ad obitum suum, in tempore Domini « Agricolai episcopi. » — Aegidii Aureævallis *Herigero additiones*. Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium*, etc., t. I, 1612, p. 24.

VI[e] siècle. Cette translation qui paraît certaine en fait est la conséquence naturelle, mais plus ou moins éloignée, de la retraite du saint évêque de la première de ces deux villes dans l'autre. La légende dans ses développements attribue formellement à saint Servais cette translation, comme nous le verrons. En réalité, l'opération n'est probablement pas si simple ; elle devait naturellement rencontrer des résistances et des difficultés. La preuve en est dans la multiplicité et la variété des notions qui la concernent.

Aegidius, que les contradictions ne font pas reculer et qui accueille dans ses interpolations tout ce que les traditions d'origine quelconque lui présentent, offre au sujet de cette translation plusieurs notions : celle d'abord de la légende qui donne cette opération comme solennellement effectuée par saint Servais lui-même, en accomplissement d'un ordre de Dieu, ainsi que nous le relaterons un peu plus loin ; deux autres ensuite qui ont un caractère plus historique. La première assigne cette signification à l'installation du premier successeur de saint Servais, l'évêque Agricolaus, élu à la fin du V[e] siècle et institué à Maëstricht même dans la chaire épiscopale qui y est relevée parce que Tongres, est-il dit, s'est rendu indigne de la posséder[1]. La seconde signale comme

1. Voir plus haut ce passage d'Aegidius déjà cité à propos de l'expulsion de saint Servais par le peuple de Tongres.

marquant l'accomplissement de cette translation le transport effectué un peu plus tard, sous l'évêque Domitianus, de l'ancien patrimoine de l'Église de Tongres à celle de Maëstricht qui la remplace dans la possession du siège épiscopal[1]. Ces diverses indications pourraient bien se rapporter simplement aux phases successives d'une même opération, qui dans la réalité ne se serait effectuée que graduellement et à plusieurs reprises. En ce sens les témoignages multiples qu'en fournit Aegidius seraient plus près de la vérité que la déclaration des écrivains qui l'avaient précédé, Hérigère et Anselme. Ces écrivains signalent purement et simplement comme auteurs de la translation du siège épiscopal de Tongres à Maëstricht l'évêque Domitianus et son successeur Monulfus qui vivaient au VI[e] siècle[2], au dernier desquels appartenait

1. « Sanctissimus pater beatus Domitianus... Hyldeberti « regis tempore Aurelianensi synodo legitur interfuisse et « episcoporum qui convenerant et principum universorum « ipsius etiam regis Hyldeberti judicio, prædia, castella, « et quæ Tungrensis Ecclesiæ et civitatis erant beneficia, et « post destructionem ipsius à pluribus direpta, Trajectum ad « sedem suam concessum est transferre. » — Aegidii Aureævallis *Herigero additiones*. Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium*, etc., t. I, 1612, p. 55.

2. « Domitianus..., civitatis (Tungrensis) dirutæ incipiens « deformitatem fastidire, beati Servatii cœpit in Trajecto « sepulchrum frequentare... operabatur illic... multa Chris- « tus miracula... (et) Domitiano rebus humanis exempto... « beatus Monulphus successor... in sancti viri honore tem- « plum honorificum erexit et ejus corpus cum dignâ reve-

aussi la levée du corps de saint Servais et son transport du premier tombeau qui l'avait reçu, à Maëstricht, dans la basilique construite au même lieu en son honneur, où il est resté depuis lors.

Cette variété d'indications touchant le mode d'exécution et la date de la translation du siège épiscopal de Tongres à Maëstricht prouve le peu de fixité du thème historique relatif à ce fait et, en ce qui le concerne, une sorte d'incertitude donnant l'idée, que nous avons proposée tout à l'heure à cet égard, d'une opération qui se serait effectuée laborieusement et par phases successives en raison de résistances et de difficultés de toute sorte qui se comprennent assez. C'est ce que justifieraient certaines considérations historiques présentées à ce sujet par Bouchier[1], suivant lequel, pendant longtemps encore après le ve siècle, les évêques de ce siège prenaient possession dans

« rentiâ in eo transvexit, sedemque pontificalem illic deinceps esse constituit... » — Herigerus, c. 32. Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium,* etc., t. I, 1612, p. 54.

« Beatus Monulphus qui xxi^us^ extitit (episcopus) ex auctoritate canonum Tungri sedem episcopii amovit et eandem Trajecti ubi tunc temporis aptior locus erat constituit; qui locus tandem episcopii sedem usque ad sanctum Hubertum servavit. » — Anselmus, *Gesta pontificum Tungrensium,* etc., l. II, c. 1 sive proemium. — Pertz, *Monumenta,* SS., t. VII, p. 191. Ce proemium de l'œuvre d'Anselme manque dans l'édition des *Gesta* de Chapeauville.

1. *Disputationi historicæ de primis Tungrorum seu Leodiensium Episcopis additio,* fol. 6 r°. — Chapeavilli, *Gesta pontificum Tungrensium,* etc., t. I, 1612, sub fine.

l'église de Sainte-Marie à Tongres, et non à Maëstricht, ni même plus tard à Liège et portèrent comme on le voit, en diverses circonstances, dans plusieurs de leurs diplômes par exemple, le titre d'évêque de Tongres, *Tungrensis episcopus*, jusqu'à ce que l'évêque Henri Ier (1075-1091) eût obtenu pour eux, vers 1080, du pape et de l'empereur le titre d'évêque de Liège, *episcopus Leodiensis*.

On aura certainement été frappé de la portée de quelques-uns des résultats fournis par cette petite enquête, pour ce qui concerne la personne de saint Servais en particulier. Ils semblent de nature à entraîner de graves changements dans ce qu'on a jusqu'ici admis touchant l'histoire du saint évêque. Ces considérations ne sont pas de notre sujet dans le présent travail, et nous nous bornerons à les signaler. Nous nous arrêterons davantage à celles qui touchent spécialement d'une manière analogue sa légende, dont elles atteignent certains traits essentiels. Notre objet n'est pourtant pas aujourd'hui de discuter la valeur des éléments qui constituent cette légende. Ce que nous avons en vue c'est, non pas de la mettre en question, mais bien au contraire de la reconstituer telle qu'elle est présentée par Grégoire de Tours dans la version qu'il nous en donne. Pour préciser mieux encore, rappelons que ce qui nous intéresse surtout ici, c'est l'œuvre même du vieil historien que, sur ce point au moins, nous voudrions

rétablir dans son intégrité. Nos discussions sur la légende ont pour principal objet de montrer que dans cette œuvre c'est bien de saint Servais qu'il s'agit et que ce qui le regarde dans ces conditions est en réalité une légende et pas autre chose. Apprécier à ce titre ce document, en défendre la teneur contre des altérations abusives, tel est le but auquel nous tendons maintenant avant tout.

III.

LA LÉGENDE DE SAINT SERVAIS.

En possession des notions historiques dont il vient d'être question, nous pouvons aborder l'examen de la légende de saint Servais. Il nous est parvenu de cette légende cinq versions successives, progressivement enrichies de particularités et de détails qui en constituent les développements. Ce mode d'accroissement graduel est un des traits caractéristiques des compositions légendaires, comme nous avons eu occasion de le reconnaître dans un travail antérieur[1]. Les cinq versions de la légende de saint Servais que nous possédons nous sont fournies dans ces conditions 1° par Grégoire de Tours († 595), qui vivait au VIe siècle, 2° par un anonyme qui paraît être du VIIIe, 3° par

1. *Études sur l'histoire de Metz. Les légendes.* Metz, 1865, un vol. in-8°.

Paul Diacre († v. 790), qui est du VIIIe également, 4° par Hérigère († 1009), qui écrivait à la fin du Xe et au XIe, 5° par Gilles d'Orval, *Aegidius Aureævallis*, mort dans la deuxième moitié du XIIIe.

La version de Grégoire de Tours nous est connue. Le texte en est reproduit dans les premières pages du présent travail (§ I). Nous rappellerons en deux mots qu'elle relate le voyage à Rome de saint Servais pour conjurer par ses prières les malheurs d'une invasion imminente des Huns, et la réponse de Dieu, transmise par saint Pierre, que les Gaules sont condamnées à subir leurs ravages ; mais qu'à lui-même est accordée la faveur de ne pas les voir ; et qu'il doit pour cela se préparer sans tarder à mourir. La légende ajoute que de retour à Tongres le saint évêque, après avoir annoncé à son peuple qu'il part pour toujours, le quitte malgré les supplications par lesquelles on essaie en vain de le retenir ; que s'en éloignant alors il se rend à Maëstricht, ville voisine ; qu'il y meurt presqu'aussitôt et y reçoit la sépulture. Ce thème est très simple ; il semble même qu'il ait été simplifié et qu'il y manque quelque chose. Il n'y est en effet rien dit des motifs qui peuvent obliger saint Servais à quitter Tongres malgré les supplications des habitants pour l'y retenir. La proximité de sa mort à peine indiquée ne suffit pas pour l'expliquer. Une particularité essentielle est, pour une raison que nous ne connaissons pas, omise évidemment ici : l'ordre reçu du ciel par saint Servais de quitter

Tongres condamné à périr et de demander sa sépulture à Maëstricht qui doit être épargné. Le départ de Tongres du saint évêque malgré la désolation et les prières de tous, départ dont il ne donne non plus que le narrateur aucun motif, impliquerait nécessairement cette explication qui devait suivant toute apparence figurer dans le thème originaire de la légende, et qui reparaît d'ailleurs ultérieurement dans ses versions subséquentes. Son omission n'est pas au reste la seule de ce genre qu'on ait à relever dans la version de Grégoire de Tours, nous le montrerons tout à l'heure. Cette particularité donne lieu de penser que le vieil historien a écrit — chose très naturelle — d'après une version antérieure aujourd'hui perdue. L'observation a quelque importance pour l'histoire de la légende; elle prouve, et cela n'est pas sans intérêt, que l'écrivain du VIᵉ siècle n'en est pas l'inventeur. Loin de là, il n'en serait même pas le très fidèle rapporteur et, dernière conséquence des mêmes considérations, il pourrait n'être pas non plus la source unique des versions qui ont suivi la sienne.

Une autre observation à faire sur la version de Grégoire de Tours, c'est que l'invasion des Huns, dont elle signale comme une rumeur les bruits précurseurs, est suivant elle imminente, puisqu'il y est recommandé au saint personnage de prendre en hâte ses mesures pour y échapper. Cette appréciation est confirmée par Grégoire de Tours lui-

même dans le second des deux textes précédemment cités, lequel est emprunté à son traité *De gloriâ confessorum*. Dans ce texte il dit que saint Servais était évêque de Maëstricht, *Trajectensis episcopus*, au temps où les Huns se mettent en mouvement pour envahir les Gaules, *tempore Chunorum, cum ad irrumpendas prorumperent Gallias*. Ajoutons que cette invasion imminente des Huns est nécessairement celle d'Attila au v° siècle, la seule qui ait eu lieu. Sur la considération qu'il n'est question dans la version que de la terreur causée par l'annonce de l'invasion et non de l'invasion elle-même, on a proposé d'admettre qu'il s'agissait non de cette invasion du v° siècle, mais des inquiétudes causées par les mouvements des Huns en Germanie au IV° siècle. Or ces mouvements dont nous avons parlé (§ II) ont été, on le sait, sans résultat pour les Gaules; et il est certainement dans l'esprit de la légende que nous connaissons de présenter ici l'idée d'une menace d'invasion suivie d'effet. C'est donc bien de l'invasion d'Attila qu'il s'agit. On a d'ailleurs généralement admis qu'il en était ainsi, par cette raison notamment qu'ayant signalé de cette manière, au chapitre 5 de son livre II, une invasion imminente des Huns à propos de saint Servais, Grégoire de Tours place immédiatement après, dans le chapitre 6, ce qui regarde l'invasion d'Attila. Ces particularités recommandent, ce nous semble, expressément l'opinion que l'invasion imminente

des Huns dont parle Grégoire de Tours dans sa version de la légende de saint Servais est bien, comme on l'a le plus souvent admis, celle d'Attila au ve siècle. On peut regarder comme une preuve de plus en faveur de cette opinion le fait que les versions subséquentes reproduisent toutes, nous le verrons, cette donnée d'une manière plus ou moins formelle, et avec des développements qui de l'une à l'autre prennent une importance croissante et en font un des éléments principaux du thème légendaire.

Une dernière remarque nous reste à faire sur la version de Grégoire de Tours. Dans la seconde partie de son récit, le fait que la tombe de saint Servais est miraculeusement épargnée à Maëstricht par la neige amoncelée tout alentour lui fournit l'occasion de mentionner une particularité sur laquelle nous aurons à revenir encore; c'est qu'à ce prodige on pouvait suivant lui reconnaître que saint Servais était bien réellement de la race des Israélites, lesquels avaient trouvé jadis, comme on sait, entre les deux murailles formées par les eaux s'ouvrant devant eux, non pas leur perte, mais leur salut. Il n'est pas sans importance de pouvoir signaler déjà dans les écrits de Grégoire de Tours ces indications qui se rapportent à un des plus singuliers développements donnés ultérieurement, nous le verrons, à la légende de saint Servais. Ce trait particulier de la légende qui fait de saint Servais un Israélite transporté fortuitement

en Occident, un inconnu, *homo ignotus*, comme il est dit dans une des interpolations d'Aegidius que nous avons citées (§ II), se rapporterait évidemment, d'après ce qui vient d'être dit, à une notion admise dans les plus anciennes versions de la légende, antérieurement même à Grégoire de Tours. Celui-ci n'en parle au reste qu'incidemment et par allusion dans le livre *De gloriâ confessorum*, et nullement dans l'*Historia* où, comme nous l'avons fait observer déjà, il ne donne pas dans son intégrité tout ce qui devait constituer le thème légendaire ayant cours avant lui au sein de l'Église de Maëstricht : preuve de plus qu'il y a lieu d'admettre, avant la version qu'il en donne, une version antérieure au moins, consultée mais non reproduite intégralement par lui.

La version de Grégoire de Tours n'en est pas moins la plus ancienne que nous possédions de la légende. Elle nous permet de constater dès à présent combien cette légende s'écarte de certaines données historiques parvenues jusqu'à nous sur le personnage qu'elle concerne. D'après ces données, il n'y aurait dans l'histoire de saint Servais ni invasion des Huns, lesquels ne seraient arrivés dans les Gaules que soixante-dix ans après sa mort, ni par conséquent avertissement du ciel au saint évêque de se préparer à mourir promptement pour prévenir l'arrivée de ces barbares; il n'y aurait pas non plus désespoir général du peuple de sa ville épiscopale à son départ pour

Maëstricht ; mais plutôt animadversion contre le saint personnage, par suite de dissentiments religieux à ce qu'il semble ; puis hostilité déclarée, et finalement soulèvement de ce peuple égaré ; d'où, l'expulsion par lui de son évêque, dont le départ de Tongres et l'inhumation à Maëstricht n'auraient pas eu d'autres causes que celles-là. Sans nous prononcer ici sur la question de l'authenticité de ce vieux thème historique, nous nous contenterons de rappeler son accord avec des allusions qui en diverses circonstances le confirment, sa grande apparence de réalité et, par opposition, le caractère absolument imaginaire que donnent à la légende ainsi contredite les particularités surnaturelles mêlées aux autres éléments qui la constituent. Nous ne pouvons pas ne pas signaler en même temps la solidarité qui dans la légende unit ces éléments de nature différente. Cette solidarité est telle que dans le thème légendaire l'intervention surnaturelle de Dieu n'a pas d'autre raison d'être que l'invasion des Huns, et que réciproquement cette invasion dont la menace seule est alléguée par le vieil écrivain n'a pas d'autre rôle que de motiver l'intervention divine : de telle sorte que le caractère imaginaire de celle-ci rejaillit nécessairement sur l'autre. Nous voulons bien entendu parler en cela, non de l'invasion même des Huns qui est historique et absolument certaine, mais du rôle qui lui est ainsi

assigné dans la légende et pour lequel il n'en est pas de même.

La seconde version de la légende nous est fournie par les *Gesta antiquiora sancti Servatii*, document anonyme quelque peu antérieur peut-être au temps de Charlemagne auquel le rapporte M. Kurth qui l'a signalé et publié pour la première fois en 1881 (§ I). Elle ne diffère que peu de la première version, étant presque entièrement empruntée à Grégoire de Tours auteur de celle-ci. Mais outre les deux morceaux du vieil historien qui constituent la première version et que renferme aussi la seconde, celle-ci en prend à la même source un troisième, le chapitre 6 du livre II de l'*Historia* qui contient le récit de la destruction de Metz par les Huns, auquel elle joint la mention de la ruine de Tongres accomplie aussi par eux après la mort de saint Servais et dont ne parle aucunement Grégoire de Tours (§ I). Cette dernière notion dont nous ignorons la provenance est introduite ainsi dans la légende avec celle, due à Grégoire de Tours, de la ruine de Metz par Attila, dont les ravages n'épargnent dans cette ville, suivant la promesse faite par le Seigneur à saint Étienne, que l'oratoire seulement consacré à son culte. Ce rapprochement des deux faits de la destruction de Tongres et de celle de Metz est un des liens qui rattachent à la légende de saint Servais l'invasion d'Attila au ve siècle. Cette invasion

d'Attila est déjà indiquée, nous l'avons montré, dans la version due à Grégoire de Tours et la notion en doit appartenir, suivant toute apparence, à la constitution originaire de la légende. Il en est croyons-nous de même de la ruine de Tongres, qui en forme un des traits essentiels, bien que dans les documents venus jusqu'à nous il n'en soit ainsi expressément question que dans la seconde version pour la première fois. Cette seconde version se confond pour tout le reste avec la première et ne donne lieu qu'à ces deux observations seulement concernant Attila et la première mention de la ruine de Tongres par les Huns après la mort de saint Servais.

La troisième version que nous possédions de la légende vient, avons-nous dit, de Paul Diacre qui écrivait dans la seconde partie du VIIIe siècle. Elle se trouve dans son livre des *Gesta pontificum Mettensium*[1]. Suivant ce qu'on y lit, Attila roi des Huns s'apprêtant à envahir les Gaules après avoir vaincu les Burgondes et leur roi Gondicarius, saint Servais évêque de Tongres justement effrayé se rend à Rome où il implore de saint Pierre et de saint Paul le secours de leurs intercessions pour obtenir de Dieu qu'il détourne de sa ville épiscopale les malheurs dont elle est ainsi menacée. La réponse des apôtres est que les Gaules

1. Pauli Diaconi *Gesta Episcoporum Mettensium*. — Pertz, *Monumenta*, SS., t. II, p. 260.

sont condamnées par la justice divine à subir les horreurs de l'invasion, et qu'un lieu seulement y sera épargné, l'oratoire où est conservé à Metz le sang du premier martyr, saint Étienne. Cette protection divine accordée à l'oratoire de saint Étienne à Metz est énoncée déjà dans la version précédente d'après un texte emprunté à Grégoire de Tours, mais c'est Paul Diacre qui pour la première fois la signale comme l'objet d'une révélation faite à Rome à saint Servais; sur quoi le saint personnage revenant en hâte dans les Gaules les trouve envahies par les Huns. Ceux-ci avaient même déjà paru devant Metz; mais arrêtés par ses murailles ils venaient de s'en éloigner. C'est à ce moment que saint Servais venant de Rome y arrive. Après avoir informé l'évêque de Metz saint Autor de ce qui lui avait été révélé touchant cette ville, saint Servais regagne sans plus s'attarder son siège de Tongres. Les Huns, après son passage, reparaissent devant Metz dont les murailles s'écroulent comme par miracle, et alors s'accomplit en faveur de l'oratoire de saint Étienne la prédiction reçue à Rome par saint Servais, dont il n'est pas davantage question dans le récit de Paul Diacre. Ce récit est, à proprement parler, une des versions de la légende de la ruine de Metz par les barbares. Cependant il peut à bon droit être, pour une part, considéré aussi comme l'une de celles de la légende de saint Servais. Après les deux premières versions de cette légende, celle-ci confirme

expressément la notion que l'invasion des Huns, dont la menace a fait partir pour Rome l'évêque de Tongres, est celle d'Attila au ve siècle; notion déjà clairement sinon explicitement indiquée dans la première version due à Grégoire de Tours; plus formellement exprimée dans la seconde, celle des *Gesta antiquiora sancti Servatii;* maintenant mise en pleine lumière et définitivement acquise au thème graduellement formé de la légende de saint Servais. A cette notion se rattache en outre, dans la troisième version, la notion nouvelle des relations de saint Servais avec saint Autor, l'évêque de Metz contemporain des ravages d'Attila. Cette notion nouvelle destinée à des développements ultérieurs fournit par son entrée dans la légende de saint Servais un soutien de plus au synchronisme légendaire de celui-ci et de l'invasion des Huns au ve siècle, synchronisme qui y joue un rôle important. La notion de ce synchronisme est ainsi définitivement fixée; non pas que cette notion date de là seulement, — elle appartient vraisemblablement à la constitution première de la légende, nous l'avons dit déjà, et nous présenterons tout à l'heure de nouvelles considérations à l'appui de cette opinion, — mais la rédaction ambiguë de Grégoire de Tours, dont ne s'écarte guère sur ce point celle des *Gesta antiquiora sancti Servatii*, laissait subsister pour quelques-uns des doutes à cet égard. Après la version de Paul Diacre, il ne peut plus y en avoir. Telles

sont les conclusions qui ressortent de l'examen de cette dernière version.

La quatrième version de la légende de saint Servais est due à Hérigère écrivain de la fin du xe siècle. Cette version nouvelle enchérit naturellement par les détails sur celles qui l'ont précédée. Au temps, y est-il dit, où les Huns dirigent leurs attaques contre le monde romain, le siège épiscopal de Tongres est occupé par saint Servais, prélat éminent doué de toutes les vertus, dont l'origine est inconnue quoique quelques-uns le rattachent à la parenté du Sauveur lui-même. Les Goths défenseurs de l'hérésie d'Arius sont anéantis par les Huns qui s'apprêtent à ravager les Gaules. Saint Servais se rend à Rome pour supplier le Seigneur de détourner de sa ville épiscopale cet orage menaçant. Il passe, en y allant, par Metz dont l'évêque Autor, empêché de le suivre, le charge d'intercéder aussi pour cette ville exposée aux mêmes périls. Au tombeau de saint Pierre une vision met saint Servais en présence de Dieu lui-même, devant lequel sont agenouillés en suppliants saint Pierre et saint Paul; et près d'eux se tient un personnage vêtu de riches habits d'une blancheur éclatante, saint Étienne protomartyr, dont les deux apôtres recommandent à Dieu les prières. Saint Servais reçoit de saint Pierre cet avertissement céleste que les Gaules sont condamnées à subir les dévastations des Huns; que toutes les villes pour leurs péchés, celle de Tongres entre autres,

seront détruites ; que saint Étienne lui-même n'a rien obtenu pour Metz, sauf le salut seulement de l'oratoire où son sang est conservé. Saint Servais apprend en même temps que Dieu lui fera la grâce de le rappeler à lui pour le sauver du spectacle de ces horreurs ; que Tongres ville scélérate condamnée pour ses crimes à périr ne doit pas recevoir son tombeau : précieux avantage réservé par le Très-haut à la ville de Maëstricht. Sur cet oracle le vénérable pontife se hâte de revenir. Il avertit au passage l'évêque Autor de ce qui regarde son Église, et rentre à Tongres où il fait connaître le verdict céleste. Dieu, dit-il, lui a défendu de préparer à Tongres sa sépulture et lui a ordonné de se rendre à Maëstricht pour y attendre sa mort qui sera prochaine. Les cris, les larmes, les supplications des malheureux habitants ne peuvent le retenir. Il bénit son peuple et s'éloigne. Arrivé à Maëstricht il est pris d'une fièvre légère qui le sépare doucement de son corps mortel. Ses restes recueillis par ses fidèles sont déposés près de la voie publique le 3 des ides de mai. Après sa mort les villes de Tongres et de Metz sont renversées par les Huns[1].

Cette quatrième version relate à son tour le synchronisme légendaire, indiqué déjà dans la première, confirmé dans la seconde et mieux

1. Herigerus, c. 25-29. Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium*, etc., t. I, 1612, p. 37-47.

encore dans la troisième, de saint Servais et de l'invasion d'Attila au ve siècle, invasion dans laquelle sont ruinées les villes de Tongres et de Metz. De plus, elle énonce expressément la sentence divine qui, en condamnant à la destruction la ville scélérate de Tongres, *urbs scelerata et ideo peritura*, lui refuse l'avantage de posséder le tombeau du saint évêque, et assure au contraire cette possession à Maëstricht où il lui est ordonné par le Seigneur de se transporter sans retard pour y mourir. Ces indications omises, nous l'avons fait remarquer, par Grégoire de Tours dans sa version, la plus ancienne que nous possédions, appartiennent pourtant nécessairement, nous l'avons dit aussi, à la constitution première de la légende.

L'auteur de la quatrième version mentionne encore, tout en refusant de l'admettre, la notion d'une prétendue parenté entre saint Servais et la famille du Sauveur : notion qui se rattache à celle d'un caractère plus général et très ancienne, déjà relatée par Grégoire de Tours comme nous l'avons vu, suivant laquelle saint Servais aurait appartenu à la race du peuple d'Israël.

La cinquième version est celle qui au XIIIe siècle est consignée par Aegidius dans ses interpolations aux écrits d'Hérigère, en tête des *Gesta pontificum Tungrensium*. Cette composition dernière sur les faits et gestes de saint Servais comprend tout ce que l'auteur du XIIIe siècle a pu trouver à ce sujet. L'absence presque complète de tout artifice

pour corriger ou dissimuler les contradictions inévitables entre ces éléments de tout caractère et de toute provenance est une garantie de la sincérité absolue avec laquelle ils ont été recueillis et rendus.

Saint Servais, suivant cette dernière version, serait originaire de Pœnestia, ville située aux confins de la Perse et de l'Arménie. Il serait l'arrière-petit-fils d'une sœur de sainte Anne mère de la Vierge qui a enfanté le Sauveur, et il aurait occupé le siège de Tongres au temps de l'empereur Constantin, vers le commencement du IVe siècle.

Saint Servais est ordonné prêtre, *Dei sacerdos*, à Jérusalem, où l'ange de Dieu vient le prendre pour lui remettre le gouvernement spirituel du monde occidental, *occidui orbis cura*. L'homme prédestiné conduit par l'ange arrive à Tongres, où il trouve soixante-douze congrégations miraculeusement organisées, *congregationes præordinatæ Dei nutu*, dans la basilique de Sainte-Marie. L'ange de Dieu prend sur l'autel le bâton pastoral et le remet à saint Servais qu'il asseoit, à la stupeur générale des assistants, dans la chaire pontificale. Saint Servais parlant une langue étrangère ne pouvait se faire entendre au milieu de ce peuple que par interprète pour les choses du siècle, mais, par la grâce du Saint-Esprit, quoiqu'il usât toujours de sa langue maternelle, il était compris de tous, de quelque nation qu'ils fussent, quand il

distribuait la parole de Dieu, quand il célébrait les divins mystères, ou entendait les confessions. Il rompait rarement le jeûne ; sa vie se passait en oraisons et en mortifications, et il guérissait miraculeusement les malades. Cependant à l'instigation du démon jaloux, *antiquus invidens inimicus*, une hostilité sourde d'abord, ouverte ensuite et enfin déchaînée emporte le peuple de Tongres contre l'homme de Dieu qui est obligé de fuir pour échapper aux violences, et se réfugie dans une ville voisine, à Maëstricht. Dieu alors envoie son ange qui supprime cet orage et tourne soudainement cette fureur de persécution en esprit de soumission et en ardent amour.

Rentré dans le calme de la vie contemplative saint Servais prévoit l'avenir. Il connaît ainsi la ruine future des Gaules, celle de Tongres en particulier. Il prédit hautement ces malheurs. La rumeur s'en répand. Mandé en France, il vient à Troyes où il renouvelle devant les grands du royaume les fatales déclarations et cède aux sollicitations de tous d'aller à Rome intercéder près du prince des Apôtres pour obtenir de Dieu par son entremise qu'il écarte ces malheurs. Saint Servais ordonne des jeûnes, la réforme des mœurs ; il poursuit l'hérésie, fait condamner par un concile à Cologne Euphratas, évêque arien de cette ville, puis revient à son peuple. Il le trouve en proie à la terreur. Le bruit s'est répandu que les Huns menacent le pays d'une invasion. Saint Ser-

vais part pour Rome, et en passant il s'arrête à Metz où il visite l'évêque saint Autor dont le peuple est menacé comme le sien par les malheurs imminents. A Rome saint Servais apprend la condamnation irrévocable portée par le Seigneur irrité contre les Gaules coupables. Il se hâte de revenir. Il rapporte de la ville éternelle une clef d'argent de fabrication divine, don de saint Pierre qui le fait participer ainsi à son pouvoir d'ouvrir et de fermer les portes du ciel.

Cependant les barbares inondent le pays de leurs bandes désordonnées. Saint Servais tombé entre leurs mains est chargé de chaînes et abreuvé d'outrages. Des prodiges répétés qui marquent la faveur dont le couvre le Ciel changent inopinément en admiration les dispositions contraires des païens. Ils tombent aux pieds du saint personnage si évidemment protégé par le Tout-puissant et le proclament maître des dieux, soleil du jour, lune de la nuit. Ils le rendent à la liberté. Échappé de leurs mains saint Servais gagne l'Alsace, et de là le pays des Vangions, où fatigué du voyage, épuisé par la soif, il fait surgir une source miraculeuse dont la vertu, dit l'écrivain, guérissait encore de son temps les malades.

Saint Servais visite Worms où il est accueilli par l'évêque saint Amand, Cologne où l'évêque Séverin le reçoit, Trèves enfin, puis Metz où l'attend la noblesse de toute la France, et où il annonce, en grande tristesse, au peuple l'impi-

toyable arrêt du Ciel. Après avoir prêché la résignation et la pénitence à ces désespérés, il les quitte et arrive enfin à Tongres où les mêmes scènes se renouvellent. Il s'apprête alors à sauver du désastre imminent les trésors sacrés, *sacra;* il fait enlever et porter à Maëstricht les reliques des saints, les corps des évêques ses prédécesseurs, les croix, les vases destinés au divin sacrifice, et enfin les choses nécessaires à sa propre sépulture. La désolation est à son comble dans la ville de Tongres, à la vue de ce départ de l'évêque dont les consolations vont manquer à ce malheureux peuple. Il impose à tous les mains, guérit les malades et s'éloigne. Il se rend processionnellement de Tongres à Maëstricht. Là il fait construire au milieu de la basilique élevée par saint Materne, près de la voie publique, une crypte dans laquelle il place son propre tombeau. Une fièvre de trois jours le prend alors et l'ange de Dieu apparaissant lui annonce que le moment est venu pour lui de l'éternel repos. A la neuvième heure le ciel s'éclaire et resplendit au-dessus du saint confesseur, et il monte au siége de la lumière à la vue du peuple frappé d'admiration. Son corps resté sur la terre est recouvert d'un voile précieux par les mains des anges. Les funérailles de l'illustre évêque durent sept jours. Le huitième jour, il est inhumé dans l'église qui attend sa dépouille mortelle, près de la voie publique, *juxta aggerem publicum*, le 3 des ides de mai, vers l'an du Sei-

gneur 388, douzième du pontificat de saint Martin à Tours.

Ceux qui voudront en savoir davantage liront, dit l'auteur, le livre des miracles de saint Servais ; quant à nous, ajoute assez singulièrement l'hagiographe du XIIIe siècle, revenons à l'histoire, *nos ad historiam manum retrahamus*. Il continue alors par le récit des ravages des Huns et des Vandales, à la suite desquels il termine ainsi : Soixante et dix ans après la mort de saint Servais Attila paraît. Le fléau de Dieu accomplit son œuvre. Il frappe les peuples, brûle les villes, renverse les églises. Tongres et Metz sont anéantis ; mais où éclate la faveur accordée par le Tout-puissant aux mérites de saint Servais c'est dans la protection qui couvre alors la ville de Maëstricht, où pas un des barbares qui inondaient le pays n'a pu arriver. Tongres ruiné ainsi par les Huns a été détruit, dit encore Aegidius, 400 ans après l'empereur Trajan[1].

Nous avons pu paraître long dans l'exposition qui précède de la dernière version de la légende de saint Servais, quoique nous l'ayons resserrée le plus possible. Mais il fallait donner une idée d'une composition dont un des caractères est la prolixité, et qui n'occupe pas moins de vingt pages in-quarto dans l'édition de Chapeauville. Aegidius,

1. Aegidii Aureævallis *Herigero additiones*. — Chapeavilli, *Gesta pontificum Tungrensium*, etc., t. I, 1612, p. 29 à 49.

qui avait voulu ne rien omettre de ce que lui fournissaient sur saint Servais les sources de toute nature qu'il avait pu consulter, avait composé de ces éléments disparates une sorte de tableau varié dans le goût des romans d'aventures en crédit au XIIIe siècle. On y retrouve les traits essentiels relevés dans les versions précédentes de la légende, le synchronisme légendaire de saint Servais et de l'évêque de Metz saint Autor, contemporain de la ruine de cette ville par Attila; l'abandon de Tongres par saint Servais à son retour de Rome, et sa retraite à Maëstricht où il meurt et reçoit la sépulture. Cette notion importante est, il faut le dire, un peu effacée dans l'encombrement de détails que nous avons succinctement indiqués touchant la solennité donnée à ces faits par l'écrivain. La notion subsiste néanmoins. Nous présenterons plus loin quelques considérations sur la diminution apparente de son importance relative dans ce nouveau récit (§ IV).

Ces traits caractéristiques sont ceux qui se trouvent déjà plus ou moins accusés dans les versions précédentes, et qui constituent le fondement même de la légende; mais à côté d'eux la cinquième version en contient quelques autres qui lui sont spécialement propres et qu'il convient de mettre dans leur jour. Nous mentionnerons comme telle, en première ligne, la notion de l'hostilité déchaînée du peuple de Tongres contre saint Servais obligé par ses violences de quitter la ville.

Nous avons déjà parlé de la situation indiquée ainsi et qu'on pourrait considérer peut-être comme une singularité purement imaginaire, si elle n'était confirmée, nous l'avons fait remarquer, par plusieurs témoignages donnés sous diverses formes de cette expulsion violente du prélat chassé de sa ville épiscopale par un peuple égaré et coupable. Nous avons apprécié le fait (§ II) ; nous nous bornerons ici à le rappeler en signalant la hardiesse avec laquelle l'hagiographe du XIIIe siècle introduit dans son récit cette particularité en contraste absolu avec les données constitutives de la légende, et la naïve simplicité avec laquelle il écarte la difficulté d'un pareil contraste en faisant intervenir le démon instigateur de ces désordres passagers et l'ange de Dieu qui transforme instantanément les dispositions hostiles de ce peuple en soumission pieuse et en attachement passionné ; ce qui fait rentrer tout naturellement dans l'esprit voulu de la légende la suite du récit.

Une seconde notion non moins digne d'attention, également accueillie par Aegidius est celle de l'intervalle de soixante et dix ans qui aurait, dit-on, séparé de la mort de saint Servais l'arrivée dans les Gaules d'Attila. Il n'hésite pas à la joindre à son récit, malgré sa flagrante opposition avec le synchronisme légendaire de saint Servais et d'Attila, conséquence de celui de saint Servais et du contemporain d'Attila, saint Autor évêque de Metz, qu'il nous a montré recevant saint Servais

dans cette ville. Rappelons en deux mots que cette notion d'un intervalle de soixante-dix ans entre saint Servais et Attila, confirmée comme la notion précédente par d'autres témoignages, a non moins qu'elle un caractère d'apparence tout à fait historique.

On ne saurait en dire autant d'une troisième indication propre à la version d'Aegidius, celle de la prétendue parenté de saint Servais et du Sauveur; parenté qu'il établit par une filiation en règle à partir d'une sœur de sainte Anne mère de la Vierge Marie. Dans ce tableau purement imaginaire, le père de saint Servais se trouve placé au même degré généalogique que Jésus-Christ; ce qui fait naître saint Servais dans le Ier siècle de notre ère ou même avant. Il n'y a rien de plus à dire de cette singulière notion, sinon qu'elle se rattache à un trait de la légende, signalé dans sa première version elle-même, celle de Grégoire de Tours : trait que nous avons mentionné, suivant lequel saint Servais aurait été de la race du peuple d'Israël. Au développement de cette notion appartiennent encore les particularités énoncées par l'écrivain du XIIIe siècle touchant la prétendue condition d'étranger de saint Servais au milieu du peuple de Tongres dont il ne connaît pas la langue, et auquel il est miraculeusement amené par un ange qui l'intronise à l'étonnement de tous sur le siège épiscopal de cette ville.

La solennité donnée à la fin par Aegidius au

départ de Tongres de saint Servais, à sa mort à Maëstricht et à ses funérailles prête à des développements évidemment imaginaires que nous n'avons pu qu'à peine indiquer, et sur la singularité desquels nous n'insistons pas.

A ces observations qu'il convient d'abréger nous n'ajouterons plus qu'un mot, pour signaler le désordre chronologique qui domine dans la composition d'Aegidius, où saint Servais, qu'il dit être mort vers 388, est présenté comme le fils d'un cousin de Jésus-Christ, né par conséquent au Ier siècle de notre ère, sinon plus tôt peut-être, intronisé à Tongres en qualité d'évêque au IVe siècle, sous l'empereur Constantin, et contemporain en outre des témoins très prochains de l'invasion des Huns lancés au milieu du siècle suivant sur les Gaules par Attila, lequel est dit dans le même écrit n'y être arrivé que soixante-dix ans après sa mort. Ces inconséquences, ces bizarreries, pour ne pas dire plus, n'arrêtent pas l'écrivain dans une œuvre où il se propose avant tout de ne rien négliger de ce qu'il trouve, quelle qu'en soit l'origine, à la gloire de son héros; et où, sans nul souci de la vraisemblance, au joug de laquelle échappent naturellement les choses divines, il s'agit surtout pour lui d'intéresser et d'édifier les lecteurs en exaltant un personnage considéré comme surhumain : tableau essentiellement merveilleux où la bonne foi devait consister aux yeux de l'auteur à ne rien omettre, et où la critique lui

eût semblé une sorte d'impiété ; récit brillant où l'hagiographe du XIIIe siècle considérait enfin qu'il avait tout autre chose à faire que de l'histoire ; témoin la déclaration significative par laquelle il le termine, comme nous en avons fait la remarque : maintenant revenons à l'histoire, *nunc ad historiam manum retrahamus*. C'est après cela qu'il replace saint Servais au milieu du IVe siècle et sa mort à soixante-dix ans avant l'arrivée d'Attila. Telle est en définitive l'opinion d'Aegidius malgré tout ce qui est dit de contraire dans la légende de saint Servais dont il nous donne, telle que nous venons de la relater, la dernière et la plus considérable version.

IV.

ORIGINE ET SIGNIFICATION DE LA LÉGENDE.

Nous avons fait connaître dans ses versions successives la légende de saint Servais. Le caractère légendaire de ces documents depuis le premier jusqu'au dernier ne saurait croyons-nous faire doute pour personne. Nous avons montré comment la légende s'y était graduellement développée. Nous voudrions maintenant présenter quelques considérations qui peuvent avoir leur intérêt sur son origine et sur sa signification. Ces considérations ont pour fondement certains rapprochements entre les notions fournies par les documents légendaires que nous venons d'exami-

ner et celles que nous avons auparavant dégagées de diverses données ayant un caractère historique sur saint Servais et l'Église de Tongres et de Maëstricht. Il ressort de ces rapprochements quelques indications sur l'histoire de la légende elle-même, sur les circonstances et l'époque de sa constitution et jusqu'à un certain point sur les causes de sa formation et de son introduction dans les traditions de l'Église qu'elle intéresse.

Le héros de la légende, saint Servais, est un évêque de Tongres qui a vécu au IVe siècle et dont on sait notamment que dans la seconde moitié de ce siècle il quitte Tongres pour Maëstricht, où il est inhumé et où son corps est, au VIe siècle, levé de sa première sépulture illustrée par des miracles, et déposé dans une basilique construite en son honneur et consacrée alors à son culte, qui s'y est perpétué jusqu'à nos jours. Telle est l'histoire en ses points essentiels.

Dans la légende, la mort de saint Servais est liée à l'invasion des Gaules par les Huns et cette invasion joue dans le thème légendaire un rôle considérable, un rôle en quelque sorte générateur. C'est par elle en effet qu'est motivée — ce qui est l'essence même de la légende — l'intervention surnaturelle de Dieu pour avertir saint Servais qu'il lui fait la grâce de le retirer de ce monde avant que n'éclatent ces malheurs dont la vue lui sera ainsi épargnée; qu'il doit en conséquence se préparer à mourir, non à Tongres dans sa ville

épiscopale, condamnée pour les crimes de son peuple à périr, mais à Maëstricht qui sera sauvé et qui doit garder le dépôt de ses reliques. Les choses ont lieu ainsi suivant la légende. On s'est demandé de quelle invasion des Huns il s'agissait dans cette circonstance, bien que l'histoire n'en signale qu'une seule dans les Gaules, celle d'Attila au v[e] siècle, qui est aussi désignée expressément dans la légende. Cependant par sa date elle est historiquement en complet désaccord avec les données chronologiques de la vie de saint Servais, et l'on se disait que la légende parlant d'ailleurs, non pas de l'invasion elle-même, mais de la terreur qu'elle inspirait d'avance, il y avait peut-être lieu de rapporter cette situation aux craintes motivées par les mouvements des Huns en Germanie au IV[e] siècle, d'accord avec ce qui est dit à ce sujet dans les Martyrologes (§ II), plutôt qu'à l'annonce de l'invasion d'Attila au v[e] siècle.

Nous avons parlé de cette question et des considérations qui l'avaient suscitée, pour mettre cette donnée de la légende d'accord avec ce qu'on savait de la mort de saint Servais au IV[e] siècle et non au v[e] ; nous ne reviendrons pas sur les explications que nous avons présentées à ce sujet. Nous rappellerons seulement — parce que c'est ici le lieu d'y insister — ce que nous avons dit des raisons qu'on a d'accepter sur ce point la donnée légendaire, dont l'existence comme telle est en fait incontestable. En effet pour motiver l'in-

tervention divine dans cette circonstance, on ne pouvait se contenter d'invoquer une situation plus ou moins menaçante restée sans résultat ; le jugement de Dieu condamnant Tongres non pas à la peur d'être détruit, mais à la destruction même et marquant de plus que cette destruction était prochaine, puisque saint Servais recevait en même temps l'ordre de se hâter dans sa préparation à mourir, pour ne pas être témoin de la catastrophe. On voit quelles conditions s'imposaient dans la constitution de la légende. L'invasion d'Attila au ve siècle les remplissait seule[1]. Elle les remplissait complètement, en raison de l'importance de cette invasion et des souvenirs qu'elle avait laissés dans la mémoire des peuples, où ils primaient tous ceux du même genre qui pouvaient y subsister.

Cette conclusion touchant l'invasion d'Attila et le rôle qui lui est assigné dans la légende de saint Servais est d'accord non seulement avec le fait que cette invasion est expressément indiquée dans

1. Cette considération est invoquée par Bouchier et, après lui, par Henschen pour justifier l'introduction de l'invasion d'Attila dans la constitution première de la légende. Bouchier est un des plus anciens critiques qui en aient discuté les éléments. Le mérite de son observation à cet égard n'est pas diminué par le fait qu'il attribue à tort cette constitution première de la légende à Grégoire de Tours, qui n'en est pas l'inventeur, et qui d'ailleurs ne nomme même pas Attila dans la version qu'il donne de cette légende. Le vieil historien le nomme seulement à propos de la destruction de Metz, qui dans son œuvre n'appartient pas à cette version.

les documents, mais encore avec des considérations fondées sur la nature même de la composition légendaire et sur les conditions nécessaires de sa formation ; ces conditions impliquant généralement une indifférence absolue pour l'exactitude chronologique ; mais réclamant avant tout le rappel de ce qui peut le plus fortement frapper les imaginations. C'est à quoi répondait parfaitement, avons-nous dit, l'invasion d'Attila.

L'invasion visée et mentionnée dans la légende de saint Servais avec le rôle considérable que nous avons indiqué étant incontestablement celle d'Attila en 451, la composition de la légende est par conséquent postérieure à cette date. Elle est, d'un autre côté, antérieure à 575, date assignée par la critique à la rédaction des quatre premiers livres de l'histoire ecclésiastique des Francs par Grégoire de Tours[1], où est consignée, livre II chapitre 5, la version la plus ancienne que nous possédions de cette légende. Il n'est pas douteux d'ailleurs que la légende ne soit antérieure encore à cette rédaction dans laquelle Grégoire de Tours ne l'a même pas reproduite intégralement, comme

1. Cette date résulte des explications fournies à ce sujet par M. Arndt dans la dissertation préliminaire datée de 1881 qui accompagne l'édition donnée par lui en 1884 de l'*Historia ecclesiastica Francorum*, dans la série in-4° des *Monumenta* de Pertz. M. Omont, dans la préface de sa publication d'un texte de Grégoire de Tours donnée en 1886, substitue à cette date fixe de 575 la notation un peu moins précise, vers 576.

nous l'avons fait remarquer (§ III). Pour placer son origine à une distance suffisante mais nécessaire des faits, il faut la rapporter au commencement du VIe siècle à peu près, ou plutôt à une période de formation flottant autour de cette date.

Une légende du caractère de celle que nous étudions ici n'est en effet généralement pas l'œuvre d'un moment, mais le résultat d'un travail graduel et prolongé d'élaboration qui commence et se fixe par la tradition orale, et dont l'origine précise ne se manifeste nulle part. Notre légende a dû se formuler ainsi et se produire dans le voisinage du tombeau de saint Servais à Maëstricht, pendant une période qui comprend la dernière partie de la vacance du siège après la mort du saint évêque, et les premiers temps de la restauration de cet épiscopat; période où l'histoire marque, comme nous les avons indiquées (§ II), les phases de l'œuvre laborieuse consacrée à la translation du siège épiscopal de Tongres à Maëstricht, sous Agricolaus, Domitianus et Monulfus, à la fin du Ve siècle et au VIe.

En considérant la teneur de notre légende et les circonstances dans lesquelles elle s'est vraisemblablement ainsi produite, on ne peut guère se défendre de penser qu'il existe une certaine connexité entre sa formation et le fait de cette translation. De pareils changements ne s'opèrent pas sans froisser des intérêts, sans provoquer des résistances, des récriminations au moins. Tongres

n'était pas, après le passage des barbares, aussi complètement détruit qu'on l'a dit[1]. Il n'était pas sans importance d'avoir à opposer aux revendications que la vieille cité aurait pu formuler l'autorité d'un décret de Dieu même, pour justifier les innovations qu'on voulait introduire ou maintenir. La situation qui tendait à s'établir au profit de Maëstricht l'exigeait ainsi. Tongres même pouvait sur certains points et dans une certaine mesure se prêter à ces fictions, si cette ville avait, comme on a lieu de le croire, un passé embarrassant à effacer ou à masquer au moins, touchant l'éloignement de saint Servais et son transport à Maëstricht. Le souvenir de ce passé subsistait toujours, conservé par une tradition qu'Aegidius a recueillie au XIII[e] siècle et nous a transmise (§ II). Il a même eu la hardiesse de la faire entrer dans sa version de la légende ellemême qu'elle contredit. Nous avons montré comment il l'a fait (§ III).

Ramené par ces considérations à la version de la légende donnée par Aegidius, rappelons ce que nous avons dit, dans son appréciation (§ III), de l'effacement sensible qu'on y remarque de la notion relative à la condamnation prononcée par le Tout-puissant contre la ville de Tongres et à la faveur

1. L'évêque Ebregisus est dit au commencement du VII[e] siècle être né à Tongres, *in urbe Tungrensi ex nobilissimâ progenie oriundus*. — Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium* etc., t. I, 1612, p. 65.

accordée au contraire en même temps à Maëstricht la ville rivale : notion essentielle dans la formation première de la légende et constituant vraisemblablement alors sa raison d'être. S'il en était ainsi, comme nous le pensons, si la légende avait pour objet d'expliquer et de justifier la translation de Tongres à Maëstricht du siège épiscopal de cette Église, la question avait, on le reconnaîtra, perdu beaucoup de son intérêt, elle n'existait même plus en quelque sorte, quand Aegidius écrivait au XIIIe siècle. A cette date, il n'y avait plus depuis longtemps de rivalité entre les deux villes; le siége épiscopal appartenait alors à une troisième; il était depuis cinq siècles et plus fixé à Liège. On n'avait plus à Tongres rien à réclamer de Maëstricht, et Maëstricht n'avait plus rien à défendre. Le décret du Ciel était sans importance; on pouvait sans inconvénient en diminuer l'accent dans les témoignages qui en subsistaient encore, ou plutôt cet accent s'affaiblissait comme de lui-même dans les documents qui en conservaient l'expression. Ces considérations expliquent les singularités que nous avons relevées à ce sujet dans la version de la légende due à Aegidius. Peut-être, ajouterons-nous maintenant, serait-il permis de tirer de ces particularités et des remarques dont elles nous ont fourni l'occasion, une sorte de preuve nouvelle en faveur de l'explication proposée tout à l'heure de la légende, de sa signification et de sa raison d'être.

Nous avons exposé ce qu'on peut dire au point de vue de son histoire de la légende de saint Servais; nous savons à peu près à quelle époque, dans quelles circonstances et dans quel intérêt elle s'est vraisemblablement produite. Nous avons de plus apprécié les éléments dont elle se compose : le décret du Ciel notifié à saint Servais, particularité dont le caractère éminemment imaginaire ne peut être contesté, et, pour motiver cet oracle, l'invasion des Huns dont l'allégation au moins, sinon le fait, ne l'est nécessairement pas moins; le prétendu synchronisme enfin de cette invasion des Huns et de la mort de saint Servais.

L'histoire n'a rien à tirer de ces rapprochements dont la valeur comme l'invention sont purement légendaires. L'erreur des critiques a été de considérer et de traiter comme un thème historique ce qui n'est autre chose qu'un thème légendaire. De cette erreur est née la difficulté qu'ils ont cherché à résoudre finalement par la correction dont nous contestons aujourd'hui la légitimité. Le problème posé était insoluble ou plutôt il n'existait réellement pas. Disons mieux, il ne devait pas exister. Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant qu'il était l'œuvre de ceux-là mêmes qui en cherchaient la solution. Il nous reste maintenant à présenter quelques observations sur la manière dont ce problème a été introduit, posé et résolu.

V.

TRAVAUX DES CRITIQUES ; LA CORRECTION.

L'examen que nous venons de faire de la légende de saint Servais nous a permis d'en reconnaître le caractère vrai et d'indiquer certaines conséquences qui découlent de là, touchant la signification notamment du document. Nous sommes ainsi en mesure d'apprécier le travail d'interprétation que lui ont consacré les critiques et de juger les conclusions auxquelles ils se sont arrêtés pour motiver finalement dans le texte de Grégoire de Tours la correction qui nous semble devoir être condamnée. Le travail des critiques commence au XVIe siècle pour aboutir, à la fin du XVIIe, à l'œuvre de Ruinart ; et, comme conclusion, à la correction proposée par lui et depuis lors adoptée par tous ceux qui ont ultérieurement publié des éditions nouvelles de Grégoire de Tours[1], sans faire aucune réserve sur la portée originairement donnée à

1. Nous entendons parler des éditions nouvelles, mais non des traductions du texte. Parmi celles-ci on nous permettra de rappeler celle de notre ancien confrère, H. Bordier, qui dans son travail reproduit le nom d'*Aravatius* adopté dans les éditions généralement acceptées alors ; mais qui ajoute en note que cet *Aravatius* n'est autre que saint Servais. C'est reconnaître, comme nous l'avons fait au commencement du présent mémoire, que les formes diverses du nom dans les manuscrits ne sont que des variantes de copie.

cette correction, laquelle avait pour objet, d'après Valois à qui en appartient la thèse, de partager entre deux personnages différents le double rôle assigné à saint Servais par l'histoire, qui le fait vivre au IVe siècle avec Athanase, et par la légende, qui le fait mourir au Ve à la veille de l'invasion d'Attila. Les critiques, dans les écrits desquels nous pouvons signaler les phases par où a passé la question, sont Surius, Molanus et Baronius au XVIe siècle, puis au XVIIe, Bouchier, Valois, Henschen, Pagi et Ruinart enfin, après lequel nous citerons, comme l'ayant purement et simplement suivi, Dom Bouquet, Guadet et Taranne, l'abbé Migne, Arndt et Krusch[1].

Surius, mort en 1578, tient chronologiquement la tête des écrivains dont nous avons à nous occuper maintenant. Dans le tome III de sa collection

1. Nous n'avons rien à dire à cette occasion d'un travail de notre confrère M. Omont, qui a publié en 1886 pour les six premiers livres de l'histoire de Grégoire de Tours un texte où il se proposait expressément, non pas d'en donner une édition critique, mais de reproduire les termes d'un manuscrit déterminé, et qui, trouvant dans ce manuscrit la leçon *Aravatius*, ne pouvait que la donner tout simplement sans y rien changer. Le texte reproduit par M. Omont est celui d'un manuscrit du VIIe siècle de la Bibliothèque nationale à Paris, lat. 17655, qui vient de Corbie. Ce manuscrit d'une date si reculée ne contient malheureusement que les livres I à VI de l'*Historia*. Le savant éditeur complète en ce moment sa publication par celle des livres VII à X, d'après un manuscrit du VIIIe siècle de la bibliothèque de Bruxelles, nº 9403.

des histoires authentiques des saints[1], il rapporte au sujet de saint Servais ce qui est dit de lui et de l'invasion prochaine des Gaules par les Huns, aux chapitres 5 et 6 du livre II de l'*Historia* de Grégoire de Tours. Il dit que les ravages de ces barbares avaient été prévus par le saint personnage qui avait ensuite reçu de saint Pierre à Rome la confirmation de ses sinistres prévisions, et qu'après cela, de retour à Tongres, il avait quitté cette ville pour celle de Maëstricht où il était mort et avait été inhumé. Surius relate ces faits sans annoncer — ce qui d'ailleurs n'est pas dit non plus par Grégoire de Tours — que ce passage de Tongres à Maëstricht avait été prescrit par Dieu lui-même à saint Servais; mais il ajoute, d'après Sigebert de Gemblours — ce que Grégoire de Tours ne dit pas davantage — que Tongres est condamné à la destruction, et que c'est pour cette raison que saint Servais transporte le siège épiscopal à Maëstricht destiné au contraire à être sauvé. Une addition beaucoup plus grave à Grégoire de Tours — addition que Surius fait encore à l'*Historia ecclesiastica Francorum*, sans rien dire de ce qu'elle a de contradictoire avec la version du vieil historien dont il vient de reproduire les données

1. *De probatis sanctorum historiis, partim ex tomis Aloysii Lipomani doctissimi episcopi, partim etiam ex egregiis manuscriptis codicibus... nunc recens recognitis... per F. Laurentium Surium cartusianum.* — Coloniæ Agrippinæ, 1570-1581, 7 vol. in-fol.

touchant l'invasion des Huns — c'est que, suivant Sigebert de Gemblours, auquel il fait encore cet emprunt, un long intervalle sépare de la prédiction faite de l'invasion par saint Servais et par Dieu même, la réalisation de cette invasion. Ce qu'il y a lieu de relever dans l'œuvre de Surius, c'est surtout cette addition à la légende, sans discussion au reste des termes de l'innovation, et même sans aucune observation à ce sujet.

Molanus († 1585) est contemporain de Surius. Dans son livre, spécialement consacré aux Saints de la Belgique[1], il dit que saint Servais s'est transporté à Maëstricht, *Trajectum ad Mosam*, qu'il y est mort, et y a reçu la sépulture au temps où les Huns ravageaient la Germanie, *tempore quo Hunni Germaniam vastabant*. Cette dernière notion qui se rapporte au IVe siècle est conforme à l'histoire. Molanus ne dit pas où il l'a prise. Elle lui vient plus ou moins directement des Martyrologes où elle est relatée, comme le fait observer Valois. On la trouve en effet, nous l'avons constaté (§ II), dans le martyrologe d'Adon de Vienne († 875) et dans celui de Notker († 912) qui au reste ne disent naturellement rien, pas plus que Molanus, touchant son origine. Molanus rapporte après cela que sur une révélation du Ciel, et pour ne pas être témoin de la ruine de son Église, saint Ser-

1. *Natales Sanctorum Belgii et eorumdem chronica recapitulatio, auctore Joanne Molano cive et doctore theologo Lovaniensi.* Lovanii, 1595, un vol. in-8°.

vais se transporte à Maëstricht; puis l'historien revenant en arrière continue par un extrait du chapitre 5 du livre II de Grégoire de Tours, dont il prend ce qui y est dit des prières adressées à Dieu par le saint évêque pour lui demander d'écarter des Gaules les malheurs d'une invasion des Huns, avec la réponse du Tout-puissant, transmise par saint Pierre, que les Gaules sont irrémissiblement condamnées à ces désastres, mais que lui-même n'en sera pas témoin. Sur quoi saint Servais revient en hâte à Tongres, où il annonce au peuple désolé de cette ville qu'il va le quitter; et il passe de là à Maëstricht, y meurt et y reçoit la sépulture. C'est la donnée même de la version proposée par Grégoire de Tours, ramenée ainsi à la suite de la notion avec laquelle elle ne s'accorde guère fournie par les Martyrologes. Il y a dans la disposition de ces éléments du tableau retracé par Molanus un certain désordre dont nous avons tâché de produire l'impression, comme lui donnant le caractère qui lui appartient en réalité. L'auteur y ajoute ensuite diverses indications sur les relations de saint Servais avec Athanase qui est du IV[e] siècle, et sur l'opposition qu'à la même époque il fait à l'évêque arien de Cologne Euphratas, sur plusieurs miracles enfin opérés en différentes circonstances dans tous les temps par les reliques du saint évêque.

Molanus mentionne encore — c'est la première fois que la remarque en est faite — quelques-unes des variantes qu'on peut relever dans les formes

données au nom du saint personnage : *Servatius*, suivant Athanase, dit-il, *Servatio* dans Sulpice Sévère, *Sarbatius* dans la liste des évêques du concile de Sardique, *Azavarius* dans Aventin, *Aravatius*, leçon vicieuse — ainsi s'exprime-t-il — de certains manuscrits de Grégoire de Tours. Ces observations ont un caractère critique assez nouveau pour l'époque et digne d'attention, dans l'ouvrage de Molanus. Il faut les signaler à ce titre.

On ne saurait en dire autant de la manière dont y est produite la notion très remarquable fournie par les Martyrologes, et dont nous venons de dire deux mots, qui place la mort de saint Servais au temps où les Huns exerçaient leurs ravages non en Gaule, mais en Germanie au IV[e] siècle. Cette notion que Molanus énonce purement et simplement, et comme s'il n'en voyait pas ou n'en voulait pas reconnaître et signaler l'importance, eût mérité d'être rapprochée de l'opinion qu'elle contrarie, communément admise et certainement connue de lui, que saint Servais était mort au temps de l'invasion d'Attila, au V[e] siècle. Ce rapprochement le conduisait naturellement à la question non moins importante du long intervalle qui sépare de la mort de saint Servais l'invasion et les ravages d'Attila dans les Gaules; notion recueillie par Sigebert de Gemblours, connue de Surius, nous venons de le faire remarquer, mais négligée — volontairement peut-être — par Molanus.

Baronius († 1607), auteur du grand ouvrage

des Annales ecclésiastiques[1], mentionne saint Servais dans son travail, à la place que lui assignerait au milieu du ve siècle le synchronisme de sa mort et de l'invasion d'Attila, en y introduisant ce que Grégoire de Tours dit du voyage à Rome de l'évêque de Tongres à cette époque. Mais il rappelle en même temps les nombreux témoignages historiques qui rattachent au IVe siècle la vie de ce personnage, et rendent absolument inexplicable son voyage à Rome au ve siècle, à la veille de l'invasion d'Attila. Baronius se borne à déclarer qu'il est impossible de faire accepter la réalité du fait à quiconque se rend compte avec soin de la question chronologique. Il ne dit rien de plus de la difficulté, et l'écarte simplement en ajoutant que, si pour détacher de la mort de saint Servais l'invasion d'Attila on a besoin d'en rapprocher quelque autre incursion dans les Gaules par un peuple envahisseur au IVe siècle, il ne manque pas de désastres infligés par les barbares à cette époque : ainsi faut-il traduire, croyons-nous, la locution *barbaricæ clades* qu'il emploie à cette occasion. Baronius aurait pu mieux encore détacher de la mort de saint Servais au IVe siècle l'invasion d'Attila qui est du ve, en invoquant les deux notions recueillies avant lui, mais quelque peu laissées dans l'ombre, du long intervalle qui

1. *Annales ecclesiastici, auctore Cæsare Baronio Sorano, ex congregatione Oratorii, S. R. E. presbytero cardinale,...* etc. 1re édition, 12 vol. in-fol. Romæ, 1588-1607.

sépare ces deux faits, comme le dit Surius d'après Sigebert de Gemblours, et de la situation qui, à l'époque du premier, est assignée aux Huns exerçant alors leurs ravages, dit Molanus avec les Martyrologes, en Germanie et non en Gaule; mais il semble ignorer ces particularités.

Jusqu'à Baronius la critique n'avait procédé, en ce qui concerne la légende de saint Servais, qu'avec une certaine timidité, et en tout cas avec une notable réserve. Elle n'avait pas cessé d'accepter comme fondement respecté de la vérité le thème légendaire de Grégoire de Tours. Surius et Molanus s'étaient bornés pour ce qui le concerne à des modifications d'importance secondaire, soit par omission, soit par addition de certains détails. Leurs hardiesses n'étaient pas allées plus loin après cela qu'à rapprocher de ce thème, sans faire ressortir du reste les conséquences de ces rapprochements, quelques notions d'origines diverses qui pouvaient le contredire. Ils l'avaient fait avec assez de retenue pour que ces moyens de discussion eussent d'abord passé inaperçus. Baronius dont ils auraient confirmé les réserves n'y fait pas même allusion.

C'est à lui cependant que commencent les attaques directes contre la tradition. Il va droit au fait; et sans s'attarder à argumenter il déclare absolument inacceptable le synchronisme de saint Servais et d'Attila. Voilà où en est à la fin du XVI[e] siècle le travail de critique dont nous avons

entrepris de rendre compte. Vient le XVIIe siècle, où ce travail est moins réservé et où la critique propose sans hésitation des conceptions nouvelles pour triompher à tout prix de la difficulté sans issue dans laquelle on s'est engagé par la persistance à considérer comme un thème historique le thème légendaire de Grégoire de Tours : conceptions imaginaires et absolument arbitraires dont la dernière est la correction dont nous contestons la légitimité dans le texte du vieil historien.

Bouchier, *Aegidius Bucherius* († 1665), dans un travail dont le titre seul[1] suffirait à démontrer le caractère critique, substitue hardiment au thème légendaire de Grégoire de Tours un thème nouveau. Le thème de Bouchier est un ensemble de données de toute sorte encadré dans une conception absolument hypothétique. Bouchier accorde d'abord avec raison une sérieuse importance à l'indication déjà relevée par Surius dans Sigebert de Gemblours qu'un long intervalle séparerait de l'invasion des Huns conduits par Attila, au milieu du Ve siècle, la prédiction du fait par saint Servais peu de temps avant sa mort. Il complète même l'indication de Sigebert en fixant cet intervalle à 70 années, comme l'a marqué au XIIIe siècle Aegidius (§ II), d'après quelque tradition sans

1. *Disputatio historica de primis Tungrorum seu Leodiensium episcopis, item chronologia posteriorum, studio et operâ Aegidii Bucherii è societate Jesu.* — Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium*, etc., t. I, 1612, sub fine.

doute dont il ne rend pas compte. Bouchier rapproche en outre de cette notion celle fournie par Molanus, et avant lui dès les IX[e] et X[e] siècles par les martyrologes d'Adon et de Notker, qu'à l'époque de la mort de saint Servais et des prédictions par conséquent relatives à l'invasion des Huns, ceux-ci exerçaient leurs ravages non dans les Gaules, mais dans la Germanie. Bouchier le premier rapporte à ce dernier fait le témoignage dû à la lettre adressée par saint Ambroise à l'empereur Valentinien II vers 383, relatant les mouvements des Huns à cette époque dans l'*Alemannia* (la Souabe des temps ultérieurs). Prenant alors à Aegidius, aux écrits duquel il paraît accorder beaucoup d'attention, les données essentielles de la version romanesque fournie par lui de la légende, il s'applique à les combiner avec le thème légendaire de Grégoire de Tours et d'Hérigère, en y mêlant quelques notions historiques empruntées ailleurs. Il enfante lui-même ainsi un thème nouveau constitué hypothétiquement de manière à donner autant que possible l'assiette nécessaire à l'édifice formé du rapprochement de ces éléments divers.

Suivant Bouchier saint Servais serait mort non pas en 388, comme le dit Aegidius, mais en 383, et en tout cas avant 385 d'après certains indices[1].

1. Ces indices résulteraient, suivant Bouchier, de cette particularité qu'il n'est fait aucune mention de saint Servais — ce qui lui paraitrait inexplicable s'il eût encore existé —

Pour faire entrer dans le cadre resserré des versions de Grégoire de Tours et d'Hérigère les merveilleuses aventures accumulées dans celle d'Aegidius, Bouchier dans une exposition un peu confuse propose d'admettre que saint Servais serait allé deux fois à Rome, une première fois en 350 après le concile de Cologne (349), afin d'accomplir la mission que, pour prévenir la ruine future des Gaules, lui auraient confiée alors les grands du royaume d'aller dans cette ville de Rome implorer la miséricorde de Dieu; une deuxième fois vers 382 pour obtenir du Ciel le salut des Gaules dont la ruine totale était imminente. Au retour du premier voyage il aurait, ce semble d'après Bouchier, trouvé le pays déjà parcouru par des bandes de barbares, et alors pourrait se placer sa prétendue captivité au milieu d'eux et sa délivrance miraculeuse de leurs mains. Le deuxième voyage serait celui où, ayant reçu la révélation divine de la ruine prochaine des Gaules, saint Servais serait revenu en hâte à Tongres et de là aurait passé à Maëstricht, où il serait mort presqu'aussitôt. Alors aurait eu lieu suivant Bouchier une première ruine partielle de Tongres, correspondant à ce qui est rapporté des Huns vers 383, et justifiant ce qui est dit aussi que ces désastres suivirent de près la mort de saint Servais; mais pour satisfaire d'un autre

dans ce qui est dit de la seconde mission de saint Ambroise près de Maximinus à Trèves en 385, et du synode de Trèves qui est de cette année 385, sinon même de 384.

côté à la notion d'un intervalle entre la mort du saint vénéré et la destruction de la ville, cette destruction aurait été finalement accomplie, dit l'auteur, pendant la vacance du siège, et en 406 seulement, par les Vandales chassés ensuite par les Francs en 410. Bouchier ajoute que les souvenirs de ces malheurs se confondant par la suite entre eux, et avec ceux d'autres désastres analogues, Grégoire de Tours avait pu ainsi au VI[e] siècle les réunir tous dans la mention d'une catastrophe unique, attribuée aux Huns d'Attila parce que l'impression d'horreur laissée par ces derniers dépassait et effaçait en quelque sorte celle de tout autre fait du même genre. Il n'y a pas lieu, nous le ferons observer, d'attribuer cette appréciation fort juste du reste en elle-même à Grégoire de Tours, qui ne parle pas d'Attila à propos de saint Servais; mais, comme nous l'avons dit plus haut (§ IV), il convient d'en tenir compte pour se faire une idée de la manière dont a pu se constituer originairement la légende, avant même que Grégoire de Tours rédigeât la plus ancienne des versions que nous en avons.

Comparée aux œuvres précédentes dues à Surius, à Molanus, à Baronius, celle de Bouchier s'en distingue non seulement par son étendue, mais encore par sa forme critique et par une certaine érudition dont elle témoigne sur le sujet en question. Elle est cependant quant au résultat à peu près nulle, en raison de la fausseté de son

point de vue qui était de mettre d'accord entre eux et avec les données de l'histoire les éléments constitutifs de la légende. L'effort était condamné d'avance à être stérile, parce qu'il était en quelque sorte sans objet; la légende étant, dans son esprit, contraire à cet accord chronologique des éléments qui la constituent.

Tout ce qu'on peut retenir du travail de Bouchier c'est une confirmation de plus en plus accentuée de deux points déjà posés précédemment et de première importance pour l'appréciation critique de la légende de saint Servais : la situation des Huns en Germanie, impliquant leur absence des Gaules, pendant la seconde moitié du IVe siècle, à l'époque de la mort de saint Servais; et le long intervalle, intervalle de 70 ans est-il dit, qui sépare de l'époque de cette mort celle de l'invasion d'Attila au milieu du Ve siècle. Sur le premier point, Bouchier ajoute de nouvelles preuves à celles qu'on avait déjà de la situation des Huns en Germanie, à la première de ces deux époques; et l'on ne peut que s'étonner, sans avoir à s'y arrêter du reste, de la conclusion hypothétique à laquelle en vient l'auteur qu'en raison du voisinage ces barbares ont bien pu — ce que n'établit d'ailleurs aucun témoignage historique — franchir alors la frontière, et se répandre dans les parties des Gaules qui y confinent. Pour ce qui est du second point, c'est-à-dire l'invasion d'Attila au siècle suivant, on ne doit pas moins s'étonner de

voir cette invasion, dont Bouchier marque avec soin les conditions probables et l'époque, s'évanouir en quelque sorte dans ses déductions touchant la destruction légendaire de Tongres, où cette invasion des Huns est remplacée pour l'accomplissement du fait par une invasion des Vandales en 406. La ruine de Tongres serait en effet suivant les appréciations de Bouchier — l'idée est nouvelle et lui appartient exclusivement — une action réalisée en deux fois, partiellement d'abord par les Huns vers 383 et pour le reste par les Vandales qui auraient complété la destruction en 406; après quoi il n'y avait plus rien à faire pour Attila; et son prétendu rôle dans l'œuvre d'extermination s'expliquerait par une interprétation qui est au reste tout à fait d'accord avec le mode habituel de formation des notions légendaires, la substitution à distance des souvenirs retentissants laissés par l'invasion d'Attila à ceux beaucoup plus effacés de toute autre action analogue des peuples barbares.

Reste, après tout cela, de la *Disputatio historica* de Bouchier, d'abord qu'à l'époque de la mort de saint Servais les Huns étaient en Germanie et non dans les Gaules, ensuite que l'invasion d'Attila, quelque rôle qu'on lui donne dans la ruine de Tongres, n'a eu lieu que 70 ans environ, et non immédiatement après la mort de saint Servais. Si nous avons dit que l'œuvre de Bouchier était à peu près nulle dans ses résultats, c'est que ces

deux points étaient, pour l'essentiel, acquis déjà avant lui.

Valois, *Hadrianus Valesius* († 1676), qui suit de près Gilles Bouchier († 1665), et qu'on peut même considérer comme son contemporain, fait entrer la critique du texte de Grégoire de Tours dans une voie nouvelle, où il trouve le premier l'idée d'où procède la correction que nous avons mise en question. Le synchronisme légendaire de saint Servais et d'Attila, principe de la difficulté, avait contre lui certaines considérations qu'au XVIe siècle on s'était borné d'abord à mettre en lumière. On en avait ensuite, au XVIIe siècle, tenté l'explication ; mais le problème n'avait été attaqué jusqu'alors que dans le second de ses termes, l'invasion des Huns. Tous les efforts s'étaient portés sur ce point, pour signaler d'abord l'impossibilité de mettre l'invasion du Ve siècle d'accord avec les données historiques bien connues de la vie de saint Servais au IVe siècle, pour essayer ensuite de résoudre le problème en déplaçant l'invasion en question et en la reportant aussi au IVe siècle, à une époque voisine de la date assignée à la mort du saint personnage. Tout ce qui concerne celui-ci était resté jusqu'alors intact. Il ne devait plus en être ainsi par la suite. Le problème était maintenant renversé. C'est la personne de l'évêque qui était à son tour mise en question. Si l'invasion était celle d'Attila au Ve siècle, saint Servais ayant notoirement vécu au IVe, il fallait

qu'un autre évêque de Tongres du même nom, resté jusqu'alors inconnu, eût vécu au ve. Cette conception appartient à Valois. Il nous raconte lui-même dans la préface du deuxième volume de son ouvrage sur l'histoire des Français[1] comment il y avait été amené.

Dans son premier volume publié en 1646, Valois avait suivi naturellement Grégoire de Tours dont il avait entre les mains, dit-il, plusieurs manuscrits avec l'édition de Du Chesne donnée en 1636. Il avait dans le texte du vieil historien constaté, assure-t-il, des inexactitudes et relevé des difficultés qu'il avait cherché à résoudre. L'une de ces difficultés était, au livre II, l'interprétation du chapitre 5, où il est question de saint Servais. Il lui avait paru indubitable que dans ce passage Grégoire de Tours entendait parler — ce qui est vrai — de l'invasion d'Attila en 451, et non de toute autre, de celle des Vandales en 406 par exemple, comme on l'avait prétendu[2]. Valois n'admettait naturellement pas que l'évêque de Tongres Servatius en relation avec Athanase au IVe siècle, et présent aux conciles tenus vers le milieu de ce siècle, eût vécu jusqu'en 451, pas même jusqu'en 406; d'où il concluait que celui qui était mort au moment de l'invasion d'Attila

1. *Hadriani Valesii rerum francicarum Libri XXV,* 1646, 1658, 3 vol. in-fol.

2. Valois attribue cette supposition à Molanus; c'est à Bouchier qu'elle appartient, comme nous l'avons vu.

était nécessairement un autre évêque de Tongres du même nom. Encore n'acceptait-il pas sans quelque difficulté le témoignage unique fourni sur ce personnage par Grégoire de Tours. Telles étaient ses idées à ce sujet, dit-il, quand il avait, d'accord avec elles, publié en 1646 son premier volume [1].

Mais, ajoute Valois [2], dans l'intervalle d'une douzaine d'années qui avait séparé la publication du premier volume de celle du second, son opinion sur la solution de la difficulté s'était quelque peu modifiée, non pas quant au fond, mais sur un point de détail, d'après certaines observations qu'il avait eu occasion de faire. Il avait vu l'évêque de Tongres en question nommé *Arvatius* dans le traité de Grégoire de Tours, *De gloriâ confessorum*, et *Aravatius* dans certains manuscrits de l'*Historia*, en même temps qu'on le trouvait encore désigné sous le nom d'*Arvatius* dans un très ancien manuscrit de Frédégaire au lieu de *Servatius*

1. Valois dans son tome I s'exprimait avec beaucoup de réserve sur les allégations de Grégoire de Tours concernant un *Servatius*, évêque de Tongres, qui aurait vécu au v[e] siècle. Dans l'unique passage que nous connaissions de Valois à ce sujet, il disait en son livre III : « Si verum est quod Gre- « gorius dicit... *Servatium* Tungrorum episcopum, *cognomi- « nem* ei qui synodo Agrippinensi principatu Constantis « interfuit, multis cum lacrymis Deum obsecrasse ut ab « gente sibi commissâ, omnique Galliâ Hunnos christianæ « religionis expertes averteret,... etc. » — Hadriani Valesii, *Rerum Francicarum Libri VIII,* t. I, 1646, p. 129.

2. *Rerum Francicarum,* etc., t. II, 1658, praefatio.

comme le portent, inexactement suivant lui, les éditions imprimées de cet historien. Le doute n'était plus possible, dit Valois; l'évêque du v[e] siècle non seulement était distinct de celui du IV[e], mais il portait même un autre nom; il se nommait *Arvatius* ou *Aravatius*, et si dans quelques documents il est nommé *Servatius*, cela ne peut venir que d'une erreur de transcription qui s'explique par la ressemblance du véritable nom *Aravatius* avec celui-là et par la notoriété du personnage qui portait ce nom de *Servatius* au IV[e] siècle, notoriété plus grande que celle de l'évêque du v[e] siècle qui s'appelait réellement, dit-il, *Aravatius*. Valois propose en conséquence de rétablir quand il y a lieu ce dernier nom dans les passages de Grégoire de Tours, de Frédégaire et des Martyrologes où il est question de l'évêque du v[e] siècle contemporain d'Attila, de l'évêque mort vers 451 à Maëstricht, *Aravatius*, dit-il, inhumé en ce lieu et dont le culte s'y est perpétué dans la basilique élevée, ajoute-t-il, sous son nom par l'évêque Monulfus, tandis que *Servatius*, le saint Servais du IV[e] siècle, serait mort à Tongres et y aurait probablement été inhumé en un lieu dont le souvenir se serait perdu dans le désordre qui avait nécessairement suivi la ruine de cette ville par les barbares.

Sur le fait de la sépulture du prétendu *Aravatius* et de la continuité de son culte dans le lieu où son corps aurait été déposé, à Maëstricht, Valois

fausse absolument la vérité. Il n'ignorait pas que, de son temps encore, ce n'était pas *Aravatius*, mais *Servatius*, saint Servais, qui était à Maëstricht l'objet de ce culte institué sur sa tombe même, dès le principe, puis continué dans une basilique consacrée tout auprès sous son nom par un de ses successeurs, Monulfus, au VI[e] siècle. La continuité sous le même nom de ce culte plusieurs fois séculaire est pour l'identification du personnage de saint Servais un argument essentiel dont nous avons, dès le début du présent travail, indiqué l'importance à ce point de vue (§ I). Valois la reconnaît lui-même en invoquant cette considération en faveur du prétendu *Aravatius* dont le nom, assure-t-il sans preuve d'aucune sorte et contre toute vraisemblance, aurait été remplacé par celui de *Servatius*, saint Servais, là comme ailleurs sans doute à cause de la plus grande illustration de ce dernier personnage. C'est par cette supposition toute gratuite qu'il essaie de justifier le thème historique imaginé par lui, source de la correction introduite par les modernes dans le texte de Grégoire de Tours.

Telle est l'origine de la correction dont nous contestons la légitimité. Elle vient directement de l'impossibilité d'expliquer historiquement le synchronisme légendaire de saint Servais et d'Attila; synchronisme injustifiable en effet dans un thème historique, mais parfaitement admissible, nous avons dit comment, dans un thème légendaire

éminemment propre par sa nature à de pareils rapprochements. La correction a pour principe, nous croyons l'avoir démontré, l'erreur qui a consisté à prendre et à traiter comme un document historique ce qui n'est autre chose qu'une légende. La correction étant ainsi proposée, il nous reste à montrer comment elle a été adoptée et introduite dans les textes, malgré certaines objections soulevées contre elle dès son apparition. Cette exposition complétera notre démonstration.

Godefroy Henschen, *Henschenius* († 1681), l'un des continuateurs de Bollandus, dans l'œuvre immense des *Acta sanctorum*, connaissait les idées exposées en 1658 par Valois dans la préface du tome II de son *Rerum Francicarum*, sur la question de saint Servais, lorsque lui-même publiait en 1680 dans la grande collection des *Acta* le tome III des Saints du mois de mai, où saint Servais figure à la date du 13 de ce mois, *tertio idus maii*. Dans ce volume se trouve sur saint Servais une dissertation de 23 pages [1], dans laquelle le savant jésuite se prononce formellement contre la conception de Valois. Après avoir rappelé la participation de saint Servais aux conciles du IVe siècle, l'arrivée des Huns en Pannonie en 378 et la terreur que leur voisinage inspire à cette époque aux peuples de la Germanie et de la Gaule, il

1. *De Sancto Servatio episcopo Trajectensi ad mosam in Belgio* (auctore G. Henschenio). — *Acta Sanctorum maii*, t. III, in-fol., 1680, p. 209 à 231.

reprend la thèse des vieux Martyrologes acceptée par Molanus que, au temps où saint Servais près de mourir va recevoir à Rome l'oracle divin, les Huns ravageaient la Germanie. Il établit ainsi qu'à l'époque de la mort du saint évêque de Tongres ils avaient bien pu franchir en quelque point la frontière ; ce qui expliquerait que saint Servais eût rencontré comme on l'a dit leurs bandes dans ces régions. Pour ce qui est en tout cas de leur voisinage des Gaules et de la terreur que ce voisinage y avait répandue, conformément à ce que dit Grégoire de Tours, il invoque le rapprochement qui a été remarqué entre cette situation et celle que dépeint saint Ambroise dans la lettre à l'empereur Valentinien II alléguée à ce sujet par Bouchier, et dont nous avons parlé précédemment (§ II). De ces mouvements des Huns à cette date, il infère qu'ils ont pu vers 384 ruiner Tongres, comme Reims et d'autres villes, et conclut de là qu'on peut admettre par conséquent la destruction de Tongres à la suite de la mort de saint Servais (§ I). Quant aux deux évêques distincts imaginés par Valois, à l'un desquels appartenant au IVe siècle se rapporteraient les ravages de 384, tandis que l'autre aurait été au Ve contemporain de l'invasion d'Attila, c'est, suivant Henschen, une conception absolument imaginaire. Il n'y a dit-il qu'un seul *Servatius*, saint Servais, évêque de Tongres, personnage du IVe siècle, témoin des courses des barbares exécutées alors dans les

régions de la Belgique; et si Grégoire de Tours, dans les chapitres 6 et 7 de son livre II, joint à ces souvenirs ceux qui concernent Attila au ve siècle, c'est que la mention de ceux-ci s'imposait en quelque sorte par l'impression plus récente et le retentissement plus grand des faits qu'ils rappelaient. Nous avons déjà relevé chez Bouchier cette dernière appréciation. Nous l'avons nous-même invoquée plus haut pour expliquer la constitution originaire de la légende. Elle est en effet essentiellement d'accord avec le mode habituel de formation des thèmes légendaires (§ IV). Comment cette particularité saisie par d'anciens critiques ne les a-t-elle pas éclairés sur le vrai caractère du morceau où ils la relevaient? Comment, jointe à d'autres considérations, ne leur a-t-elle pas suggéré l'idée que le morceau était lui-même une pure légende qu'il convenait de traiter comme telle et non comme un thème historique? Henschen aurait par là désarmé complètement Valois dans sa tentative de donner un caractère historique à sa conception.

Antoine Pagi (✝ 1699), religieux franciscain, commentateur critique des Annales ecclésiastiques de Baronius [1], aborde à son tour, après Henschen,

1. *Critica historico-chronologica in Annales ecclesiasticos Baronii.* 1re édition, un vol. in-fol. Genève, 1689. Ensuite, 3 vol. in-fol. Genève, 1705. Ultérieurement, la *Critica* de Pagi a été jointe en bas de page, avec addition des notes de Mansi, à l'édition subséquente des *Annales* donnée à Lucques en 37 vol. in-fol., 1738-1759.

le problème posé à propos de la légende de saint Servais. Il n'est pas opposé en principe aux hardiesses de Valois. Il admet la substitution proposée par lui de deux personnages distincts au saint Servais unique de la légende, l'un qui aurait vécu au IVe siècle, l'autre au Ve; mais il entend leur conserver le même nom. Ce sont pour lui *Servatius I* et *Servatius II*. Il n'admet pas pour le second le nom d'*Aravatius* qui ne figure suivant lui dans les manuscrits que par suite d'une erreur de copiste, *librariorum errore*, et qu'il faut corriger ajoute-t-il partout où on le trouve. C'est dire que Pagi aurait condamné une correction contraire à cette proposition, celle notamment introduite par Ruinart dans son édition de Grégoire de Tours. Il se pourrait du reste qu'il n'eût pas connu cette publication. Pagi est mort en 1699, l'année même où paraissait l'édition de Ruinart. Il connaissait en tout cas et il discute la thèse posée par Valois que suit Ruinart.

Ruinart († 1719), savant bénédictin, paraît enfin et, dans sa célèbre édition de Grégoire de Tours[1], il attache définitivement son nom à la correction, quoiqu'il n'en soit en quelque sorte pas l'auteur. Les termes de cette correction étaient

1. *Gregorius Turonensis. Opera omnia, necnon Fredegarii Epitome et chronicon cum suis continuatoribus et aliis antiquis monumentis, ad codd. mss. et vett. editiones collata, emendata, aucta et illustrata, operâ et studio Theodorici Ruinart.* Parisiis, Muguet, 1699, 1 vol. in-fol.

arrêtés depuis que Valois en avait établi la thèse dans sa préface de 1658. Cette thèse avait été adoptée ensuite par des hommes auxquels on ne peut refuser une certaine autorité, par Le Cointe notamment, auteur des Annales ecclésiastiques des Francs [1], qui en introduit les données dans son ouvrage, où saint Servais est en quelque sorte dédoublé et son rôle partagé entre deux évêques dont le premier, *Servatius*, est laissé au IVe siècle, et le deuxième, *Aravatius*, rapporté au Ve. C'était ce qu'avait dit Valois; Le Cointe l'avait répété; Ruinart ne fait pas autrement, quoique pour d'autres motifs, comme nous le dirons. Il ne rappelle même pas les considérations sur lesquelles Valois avait fondé son système. L'occasion et la place ne lui auraient pourtant pas manqué pour le faire. Son édition de Grégoire de Tours est précédée d'une ample préface, et le texte y est accompagné de notes où ses observations à ce sujet eussent pu tout naturellement se produire.

Dans la préface même, Ruinart semble à plusieurs reprises amené par son sujet à s'expliquer sur la question. Il y traite en effet des motifs qui ont rendu nécessaire cette nouvelle édition. Il mentionne l'avis exprimé à cet égard par Valois dans sa préface de 1658, à propos notamment des corrections que réclament certains noms de lieux

1. *Annales ecclesiastici Francorum auctore Carolo Le Cointe Trecensi, etc.* (*ab anno Christi* 417 *ad ann.* 845). Parisiis, è typogr. regia, 1665-1683, 8 vol. in-fol.

et de personnes. Il parle des erreurs auxquelles on ne saurait soutenir que Grégoire de Tours eût toujours échappé; des documents apocryphes qu'il a quelquefois consultés et suivis; de la crédulité qu'on lui reproche, à tort dit-il, touchant les miracles; de certaines interpolations dont ses écrits ne sont pas exempts, etc. Sur ces points déterminés Ruinart n'expose guère dans sa préface que des généralités, et l'on n'y trouve notamment rien touchant la question spéciale de saint Servais.

Voilà ce qu'on peut dire de la préface de Ruinart. Il n'en est pas tout à fait de même de ses notes. On n'y trouve cependant pas encore la question posée au point de vue des appréciations qu'en fait Valois et que Ruinart se contente de relater sans les discuter; nous allons le montrer. Les notes de Ruinart concernant saint Servais sont au nombre de trois, et correspondent à trois passages du texte objet de sa publication, les seuls où le nouvel éditeur ait eu occasion de substituer le nom d'*Aravatius* à celui de *Servatius* donné par les éditeurs précédents, savoir : dans l'*Historia Francorum*, l. II, c. 5; dans le *De gloriâ confessorum*, c. 72, et dans l'*Epitome* de Frédégaire (*initio*).

Dans sa première note, laquelle concerne le passage de l'*Historia* qui contient la légende de saint Servais (l. II, c. 5), Ruinart dit que le nom de *Servatius* est donné au saint en question dans

ce morceau par presque toutes les éditions imprimées jusqu'à lui — il devrait dire dans toutes — et qu'on le trouve aussi dans un manuscrit de l'abbaye du Bec. D'accord avec ce manuscrit de l'*Historia*, dit-il encore, un manuscrit de Clermont du *De gloriâ confessorum* donne également au saint personnage le nom de *Servatius*. Les écrivains qui en ont parlé ont cru d'après cela, ajoute-t-il, qu'il s'agissait de l'évêque de Tongres saint Servais mentionné au IVe siècle par Athanase et par Sulpice Sévère, signalé de plus comme ayant pris part aux conciles de Sardique, de Cologne, de Rimini ; et, pour justifier cette identification, ils se sont efforcés de rattacher aux incursions des Vandales l'invasion attribuée par Grégoire de Tours aux Huns. Mais, dit alors Ruinart, comme les deux manuscrits cités ici sont, dans le nombre de ceux que j'ai vus, les seuls qui contiennent le nom de *Servatius*, les autres, notamment deux manuscrits du Vatican et de Vendôme, donnant la leçon *Aravatius* ou *Arvatius*, auxquels il faut en joindre un de Corbie avec le nom d'*Asavatius*, je me range volontiers à l'opinion des auteurs, *facile eorum sententiæ subscribo*, suivant lesquels un premier évêque nommé *Servatius* aurait pu vivre au IVe siècle, et plus tard au Ve siècle un second, celui dont parle Grégoire de Tours, qui aurait porté le nom d'*Aravatius*, *Asavatius*, ou *Arvatius*, comme on le voit dans nombre de manuscrits de l'*Historia* et dans un manus-

crit du *De gloriâ confessorum* ainsi que dans de vieux manuscrits de l'*Epitome* de Frédégaire. Valois, dit Ruinart, a traité longuement la question, dans la préface de son tome II, en faveur de l'opinion qui admet les deux évêques distincts à un siècle de distance. Henschen au contraire prétend qu'il n'y en a eu qu'un seul.

Cependant au cours de mon travail, continue Ruinart qui semble abandonner la thèse adoptée d'abord et jusque-là défendue par lui de la correction, il m'arrive un certain nombre de manuscrits apportés de Corbie à notre bibliothèque de Saint-Germain, parmi lesquels s'en trouve un du VIIIe siècle environ, d'écriture en partie mérovingienne, et en partie romaine, où tout ce morceau de l'*Historia* de Grégoire de Tours, avec quelques développements en plus, est reproduit sous le titre de *Sancti Servatii vita* [1]; morceau dans lequel, aussi bien que dans un hymne ancien qui l'accompagne, le saint personnage est nommé partout *Servatius*. On ne saurait ne pas prendre en considération les données fournies par un tel document. Peut-être — ainsi s'exprime en finissant Ruinart dont les convictions à ce sujet semblent un peu flottantes — peut-être s'agirait-il d'un évêque ayant eu deux noms, *binominem episcopum*, ou d'un changement opéré à un certain moment, mais assurément effectué alors, *certè jam tunc*

1. Ce document est celui publié en 1881 sous ce titre par M. Kurth, dont nous avons parlé précédemment (§ I).

temporis, du nom d'*Aravatius* en celui de *Servatius*.

Telle est la première et la plus importante des trois notes de Ruinart. Elle est loin de marquer un parti bien arrêté résultant d'un examen définitif de la question. Il nous semble même que cette note inclinerait comme conclusion au maintien du nom de *Servatius* dans le texte de Grégoire de Tours, plutôt qu'à son remplacement par celui d'*Aravatius*[1].

Dans la deuxième note, laquelle accompagne le traité *De gloriâ confessorum*, Ruinart dit que tous les manuscrits qu'il a vus de ce traité portent le nom *Aravatius* sauf deux seulement, le manuscrit de Clermont qui contient la leçon *Servatius* et un manuscrit de Saint-Laurent de Liège donné à cette église par l'évêque Reginard à l'occasion de sa dédicace en 1034. Henschen, ajoute-t-il, soutient, dans son *Exegesis de episcopatu Trajectensi*, que le nom de *Servatius* doit être conservé, *retinendum*, dans ce traité, quoiqu'un manuscrit de Saint-

1. Dom Bouquet, dont l'édition (1739) n'est autre chose, il le dit formellement, que la reproduction de celle de Ruinart, donne également cette note dans son *Recueil des historiens*, t. II, p. 160, sans autres changements qu'une addition à la ligne première pour la mention qui lui est propre d'un manuscrit de Cluny donnant la leçon *Servatius*, et, à la fin de la note, une autre addition encore pour la mention des deux manuscrits du Vatican et de Vendôme, contenant le nom d'*Aravatius* : mention recommandée d'ailleurs par Ruinart lui-même dans les *addenda* joints à son édition.

Denys, écrit au VIIIe siècle, qu'il a entre les mains, porte *Aravatius*, ce que confirme une lettre de Papebroch. De plus un manuscrit de Fleury contient dans la table des chapitres cette mention : *De Aravatio Trajectensium episcopo*. Ruinart sans faire aucune autre observation au sujet de ces manuscrits renvoie en finissant à ce qu'il a dit dans sa première note jointe à l'*Historia*. Nous y renvoyons aussi. On vient de voir par quelle conclusion elle se termine.

La troisième note de Ruinart, celle qui se rapporte à l'*Epitome* de Frédégaire, concerne un passage où il est dit qu'après les Vandales, les Huns s'apprêtant à envahir les Gaules, l'évêque de Tongres *beatus Arvatius* se rend à Rome, au tombeau de l'apôtre. Ruinart ajoute à ce propos que le manuscrit de Clermont et un manuscrit d'Ambras cité par Lambecius, au tome II de sa *Cæsarea bibliotheca*, donnent ici le nom d'*Arvatius*, mais que les imprimés portent celui de *Servatius;* puis il renvoie encore à sa première note, celle de l'*Historia*, que nous venons de rappeler.

A ces explications, sans solution formulée d'une façon bien arrêtée, se borne ce que Ruinart nous dit de sa manière de considérer et de résoudre la question de saint Servais. Il n'avait à cet égard pris de la thèse de Valois que les conclusions, adoptées déjà par Le Cointe dans ses Annales ecclésiastiques des Francs, admettant un saint Servais, *Servatius*, évêque de Tongres au IVe siècle, auquel

s'appliquerait tout ce que les historiens disent de lui à cette époque et dont serait absolument distinct un autre évêque de Tongres, *Aravatius*, au v[e] siècle, que concernerait ce qui est dit du personnage dans les écrits de Grégoire de Tours et dans l'*Epitome* de Frédégaire.

Ce qui domine la question pour Ruinart, ce n'est nullement l'argumentation de Valois à laquelle, avons-nous dit, il ne donne ce semble que peu d'attention et dont il ne prend que les conclusions. Celles-ci avaient on se le rappelle pour objet de résoudre historiquement la difficulté du synchronisme légendaire de saint Servais et d'Attila. Ce qui pour Ruinart a le plus de poids, ce sont des considérations d'un ordre tout différent fondées sur la teneur des manuscrits et sur cette observation que l'évêque de Tongres dont il s'agit est nommé dans un grand nombre de ces manuscrits, dont quelques-uns très anciens, *Aravatius*, tandis que dans d'autres, parmi lesquels il en est de très anciens également, le personnage est nommé *Servatius;* ce qui fait dire finalement à Ruinart dans sa note la plus développée, comme nous l'avons vu — et par là il renverse son propre système — que ces variantes de dénomination d'où l'on peut conclure à l'existence de deux évêques différents permettraient cependant encore de n'en admettre qu'un seul qui eût eu deux noms et eût porté également ceux de *Servatius* et d'*Aravatius*, à moins qu'à un certain moment peut-être le nom d'*Aravatius*

n'eût été changé en celui de *Servatius;* singularités qu'il se contente d'énoncer, sans proposer à leur sujet ni explication ni conclusion précise.

Ruinart on le voit adopte les conceptions de Valois, sans paraître du reste s'être rendu compte lui-même de leur valeur, et même sans mentionner les considérations invoquées en leur faveur par leur auteur. Il confirme après cela les conclusions de celui-ci par des considérations d'ordre différent, qui lui sont personnelles, mais qu'il reconnaît en même temps lui-même pouvoir être écartées en raison d'autres vues qu'il propose également et qu'il ne déclare nullement lui paraître inadmissibles. C'est sur cet appareil de critique indécise et assurément insuffisante que Ruinart n'hésite pas à introduire dans le texte de Grégoire de Tours une correction qui a contre elle toutes les éditions du vieil historien antérieures à la sienne, sans parler des autres objections qu'on peut encore, ainsi que nous l'avons montré, lui opposer.

Ni Ruinart, ni avant lui Valois, dans la thèse qu'il a discutée et dont Ruinart adopte simplement les conclusions, n'abordent la question comme elle doit l'être: Ruinart considérant surtout les manuscrits et leurs variantes; Valois s'attaquant tout d'abord aux difficultés d'interprétation comme texte historique du texte légendaire dû à Grégoire de Tours et admettant à priori pour les résoudre le dédoublement du personnage de saint

Servais. La première question à se poser avant d'aller à ces difficultés par cette dernière voie, avant même de s'occuper des variantes des manuscrits, était de se demander de quel personnage Grégoire de Tours entendait parler dans le passage qu'on voulait expliquer. Or sur ce point il ne peut subsister aucun doute. Celui dont il s'agit est expressément et très clairement désigné par l'écrivain lui-même. C'est le saint évêque de Tongres dont le corps est resté, depuis le jour de sa mort, à Maëstricht, et y a été, dans le lieu même de sa première sépulture ainsi que dans une basilique élevée tout auprès en son honneur au VI[e] siècle, l'objet d'un culte qui y subsiste encore. Le nom du saint personnage n'a pas cessé d'être invoqué depuis quatorze ou quinze siècles dans ce lieu : c'est saint Servais. Que maintenant se présentent des difficultés pour l'explication de certains rapprochements admis par la légende ou de certaines variations de formes dans les noms fournis par les manuscrits, ces questions secondaires doivent être résolues en respectant avant tout la notion fondamentale que la légende rapportée par Grégoire de Tours est, comme il le marque expressément, celle de saint Servais. Après cela les rapprochements qui choquent la vraisemblance trouvent leur explication dans le mode même de formation du thème légendaire; quant aux variations de forme dans les noms fournis par les manuscrits, elles peuvent s'expliquer par une appréciation

que nous avons proposée précédemment, et que d'autres avaient déjà énoncée avant nous. Ce n'est autre chose qu'incorrections du fait des copistes, *librariorum errore*, comme le dit Pagi.

La critique de Ruinart qui sert de fondement à la correction introduite par lui dans le texte de Grégoire de Tours touchant saint Servais est absolument insuffisante, nous l'avons montré. Cette critique a été pourtant acceptée depuis lors par tout le monde, ou à peu près, sans nouvel examen; et la correction, quoique dans ces termes rien ne la justifie, a été adoptée ultérieurement par tous les éditeurs de Grégoire de Tours, par Dom Bouquet, dans le *Recueil des historiens de France*, t. II, en 1739; par Guadet et Taranne dans leur publication pour la Société de l'histoire de France en 1836-1838; par l'abbé Migne dans sa *Patrologie latine*, t. LXXI, en 1849; par Arndt et Krusch dans l'édition in-4° donnée pour la collection des *Monumenta Germaniæ historica* en 1884.

Quelques protestations se sont élevées cependant contre l'innovation; mais les éditeurs y sont restés sourds ou inattentifs. De ces protestations nous nous bornerons à mentionner celles de Mansi († 1769), auteur des notes jointes à l'édition des *Annales ecclesiastici* de Baronius où est reproduite la *Critica* de Pagi (1738-1759). Au t. VIII de cette édition (1741), et à propos de l'acquiescement donné par Pagi à l'opinion qu'il avait pu y avoir deux évêques de Tongres du nom de *Ser-*

vatius, l'un au IVe siècle, l'autre au Ve, Mansi déclare que l'opinion contraire, celle qui d'ancienneté ne reconnaît qu'un seul *Servatius*, saint Servais, n'est pas abandonnée par les modernes, *recentiores eruditi*, et qu'elle a fait au contraire comme explosion en présence de la fable des deux *Servatius;* que, suivant ces savants, saint Servais est bien contemporain des conciles tenus au milieu du IVe siècle, et que pour ce qui est du synchronisme entre ce personnage et Attila il y a lieu de faire observer que Grégoire de Tours dans le passage qu'on invoque ne parle pas d'Attila, mais d'une invasion antérieure des Huns — nous avons traité différemment la question —; que si le nom d'Attila s'est introduit finalement dans les textes, ce n'a pu être que par erreur, *nomen Attilæ in textum per errorem irrepsit;* que les écrits du vieil historien sont d'ailleurs, tout le monde le sait, et Ruinart lui-même en convient, évidemment corrompus. L'opinion qu'il n'y a eu qu'un seul *Servatius*, saint Servais, subsiste toujours, dit Mansi, et c'était après tout, assure-t-il, suivant certain critique, l'opinion de Ruinart lui-même, *nec ab eâ opinione alienum esse Ruinartum in suâ editione Turonensi asserit* (*Sollerius*). Nous avons effectivement montré en analysant l'œuvre de critique de Ruinart qu'une telle appréciation malgré sa singularité n'était pas insoutenable, et qu'il est permis de penser que Ruinart ne rejetait pas absolument cette idée, quoiqu'il ne l'énonce pas

aussi explicitement que le dit Mansi en citant Solerius, et qu'il conclue finalement contre elle par la correction à laquelle il a attaché son nom.

VI.

CONCLUSIONS.

Après ces explications nos conclusions se formuleront sans peine, aussi bien que les considérations essentielles qui les motivent. Le travail de critique dont nous avons rendu compte, et qui aboutit à la correction introduite par Ruinart dans le texte de Grégoire de Tours concernant l'évêque de Tongres, a pour point de départ, pour fondement pourrions-nous dire, une erreur, celle qui consiste à prendre et à traiter ce texte comme un thème historique, au lieu de le prendre pour ce qu'il est réellement, une pure légende. Dans ce travail c'est à Valois qu'appartient la thèse finalement adoptée pour motiver la correction, et cette thèse procède avant tout de l'erreur que nous venons de signaler. Dès ses premiers pas dans cette voie Valois, comme tous ceux qui l'y ont précédé, est arrêté par l'impossibilité d'expliquer historiquement le synchronisme légendaire de saint Servais, personnage du IVe siècle, et d'Attila qui est du Ve. Jusqu'à lui on avait cherché à résoudre la difficulté en prenant à partie Attila pour l'écarter du thème légendaire par diverses considérations, et par des combinaisons plus ou moins ingénieuses des données de l'histoire. Valois le premier — et c'est en cela que consiste sa

thèse — s'avise d'écarter, non plus Attila, mais saint Servais lui-même : conception étrange dans laquelle on peut justement s'étonner que le critique ne s'aperçoive pas de suite qu'il fait fausse route, au mépris d'indices très significatifs qui se manifestent dès le début de son travail de discussion.

Nous avons dit comment Valois introduit et tâche de justifier une conception dont le premier résultat est de dépouiller absolument saint Servais de la légende qui est le fondement même du culte plusieurs fois séculaire qu'on lui rend à Maëstricht; bien plus, comment il ose attribuer après cela et cette légende et ce culte, étroitement unis, à un inconnu — il ne recule pas devant une pareille allégation, — à un inconnu dont le nom n'a jamais été prononcé dans les pratiques de ce culte si ancien, et que ne recommandent en des termes quelconques ni aucun souvenir ni aucun témoignage autre que celui qu'on lui attribue gratuitement ainsi; à un personnage enfin qui se présente avec tous les caractères d'un être imaginaire?

Telle est dans son origine et ses conséquences immédiates la conception de Valois, imaginant pour remplacer le personnage unique de saint Servais deux personnages distincts : *Servatius I* et *Servatius II*, ou bien — et c'est sa proposition finale — *Servatius* et *Aravatius*, le premier au IVe siècle, le second au Ve; conception absolument gratuite qui, après avoir été proposée ainsi par Valois, est adop-

tée par Ruinart sans nouvel examen — il le donne clairement à entendre par la manière dont il en parle, — mais en y soudant des considérations dépourvues de conclusions bien arrêtées sur des variantes relevées touchant la forme du nom de saint Servais dans les manuscrits.

Il n'y a rien à ajouter, on doit le reconnaître, à ces observations sur la thèse en elle-même à laquelle arrivent ainsi Valois et Ruinart, en négligeant le point de vue vrai de la question qui se présentait. Ce point de vue était, nous l'avons dit, non pas de mettre plus ou moins ingénieusement d'accord des faits contradictoires associés dans le thème légendaire, ou bien d'expliquer par des attributions arbitraires des variations de forme introduites dans les noms par les manuscrits; mais, étant donné — ce qui était incontestable — qu'on avait affaire à une légende, c'était de chercher simplement et avant tout à qui s'appliquait cette légende, et de se demander, nous le répétons, de qui voulait parler celui qui nous l'avait transmise. Cette question, on pouvait l'adresser à l'écrivain lui-même, à Grégoire de Tours. Il y a répondu d'avance. Celui qu'il a en vue, il le dit expressément dans son traité *De gloriâ confessorum*, c'est le saint évêque de Tongres qui, éloigné de sa ville épiscopale, est venu mourir à Maëstricht, où son culte s'est perpétué depuis lors, Grégoire de Tours le dit également, jusqu'à son temps, — *nunc*, tel est son langage — et, ajouterons-nous, depuis son temps jusqu'à nos jours.

C'est, alors comme aujourd'hui, *Servatius*, saint Servais. Grégoire de Tours le dit et la tradition continue du culte le confirme. Il n'y a pas d'arguments à faire valoir contre une telle déclaration confirmée par un tel fait.

Ces considérations s'élèvent contre la thèse de Valois tendant à écarter de la légende d'apparentes contradictions, aussi bien que contre la thèse de Ruinart appliquée à la discussion de variantes des manuscrits. Sur cette dernière cependant nous dirons encore un mot pour ne laisser en finissant aucun argument dans l'ombre; le cas échéant où reprenant cette thèse on tenterait de défendre encore la correction qui consiste à substituer le nom d'*Aravatius* à celui de *Servatius* dans le texte de Grégoire de Tours, en alléguant qu'*Aravatius* est donné par un grand nombre, par le plus grand nombre — en fût-il ainsi — des manuscrits, aucun d'ailleurs ne remontant on le sait au temps où Grégoire de Tours a écrit. Il y a lieu de faire observer à ce propos que, les deux formes *Servatius* et *Aravatius* existant ainsi à la fois dans nos diverses sources d'informations, dans les manuscrits notamment, si l'une est la forme authentique, l'autre ne peut nécessairement être qu'une variante; et que pour assigner à chacune le caractère qui lui appartient, il convient de se rappeler qu'une suite de manuscrits peut bien comporter, à côté de l'emploi de la forme authentique, celui de ses variantes; mais qu'il n'en est pas de même de la tradition continue d'un culte public comme celui

qui s'est conservé jusqu'à nous sous le nom de *Servatius*, saint Servais, à Maëstricht ; où ce culte n'a pu être institué, antérieurement d'ailleurs à Grégoire de Tours qui le mentionne, que sous le nom du saint qu'on voulait y honorer ; et où ce nom n'a pu changer ensuite depuis le jour où il y a été invoqué pour la première fois ; que là se trouve par conséquent le vrai nom. De ces observations ressort une preuve de plus de l'authenticité du nom de *Servatius* dont celui d'*Aravatius* ne peut plus être dès lors qu'une variante. C'est donc *Servatius* qui doit figurer dans le texte de Grégoire de Tours. La légende relatée dans ce texte est en réalité celle de saint Servais, et c'est une erreur de supposer sous le nom d'*Aravatius* l'existence d'un autre personnage pour la lui attribuer.

Nous nous arrêtons. Nous avons démontré le caractère légendaire du document sur lequel roule la discussion ; nous avons signalé ensuite l'inanité des critiques formulées à cette occasion sans tenir compte de ce caractère, celle par conséquent des conceptions proposées pour cet objet par Valois ; principe de la correction mise en question. Nous avons montré aussi l'insuffisance des inductions de Ruinart, pour justifier la même correction par une appréciation mal assurée des formes données en variantes, dans les manuscrits, au nom du saint évêque. Nous avons dû ainsi nous prononcer contre Valois et contre Ruinart arrivant l'un et l'autre par des voies différentes à la

même conclusion, c'est-à-dire à dédoubler en quelque sorte le personnage du saint évêque et à lui en substituer deux distincts, vivant à un siècle de distance sous des noms différents, entre lesquels on prétendait partager les phases successives du rôle assigné d'ancienneté et par l'histoire et par la légende à saint Servais, comme s'il en eût existé plusieurs et non un seul.

Il n'y a qu'un saint Servais et son nom *Servatius* doit être, croyons-nous, malgré les variantes qu'en fournissent les manuscrits, rétabli partout[1] dans les textes notamment de sa légende donnés par Grégoire de Tours, au chapitre 5 du livre II de son *Historia Francorum*, et au chapitre 72 de son traité *De gloriâ confessorum*.

1. Quoique les deux formes *Servatius* et sa variante *Aravatius* figurent l'une et l'autre dans de très anciens manuscrits, l'adoption exclusive de la première est commandée par la considération des motifs qui l'ont fait écarter systématiquement dans l'édition de Ruinart et dans toutes celles qui l'ont suivie, en vertu d'une thèse dont elle implique, à moins de réserves formelles, l'acceptation. Cette thèse absolument inadmissible consiste, nous l'avons vu, à partager le double rôle de saint Servais entre deux personnages distincts, à l'un desquels *Servatius* serait assigné le rôle historique du saint évêque au IVe siècle, tandis qu'à l'autre *Aravatius* serait réservé son rôle légendaire au Ve. C'est le dédoublement ainsi motivé de la personne de saint Servais, auquel va la correction de Ruinart, qui commande, pour en effacer complètement la trace dans toute édition critique, le rejet absolu du nom d'*Aravatius* qui en est l'expression.

MÉMOIRE

SUR

PLUSIEURS ENCEINTES ANTIQUES

DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

Par M. Vauvillé, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 4 juillet 1888.

I.

ENCEINTE DE SAINT-THOMAS.

(planches 2 et 3.)

Située sur la commune de Saint-Thomas, à environ 20 kilomètres à l'est de Laon et à 32 de Reims, cette enceinte se trouve établie sur la pointe escarpée d'une montagne, dominant l'immense plaine de la vallée de l'Aisne, qui s'étend de Reims aux Ardennes.

La fortification de l'enceinte est formée par deux retranchements.

Le premier, au nord, est d'une longueur de 800 mètres, s'étendant dans la direction de l'est à l'ouest, AB, pl. 2; il isole 32 hectares 70 ares du plateau central.

Le second part du milieu du premier, en suivant la direction du nord-ouest au sud-est, CD; il divise la première enceinte en deux parties bien distinctes.

La partie orientale, d'une contenance de 6 hectares 16 ares, talus non compris, est appelée *Camp de César;* tandis que la partie occidentale, de 25 hectares 65 ares, est nommée *Vieux Laon.*

L'occupation du plateau de Saint-Thomas remonte à la plus haute antiquité; les silex taillés que l'on y rencontre en grande quantité en sont une preuve évidente. On y trouve aussi beaucoup de débris de grossière poterie gauloise et des monnaies de la même époque.

Malgré la preuve évidente de l'occupation très ancienne du plateau de Saint-Thomas, il était curieux de déterminer à quelle époque remontent les retranchements de l'enceinte de Saint-Thomas.

Grâce à une subvention spéciale de M. le ministre de l'Instruction publique, des fouilles furent entreprises en 1887 et 1888 sur le plateau de Saint-Thomas.

Ces fouilles, faites de concert avec M. le colonel G. de la Noë, furent exécutées dans l'ordre suivant :

I. Dans le fossé du retranchement principal du nord.

II. Dans le fossé du retranchement intérieur.

III. Sur les revers intérieurs du grand retranchement.

IV. Pour découvrir les diverses entrées des enceintes.

V. Habitations et puits dans la grande enceinte.

VI. Sur le point culminant ou butte de la petite enceinte.

VII. Recherches des murailles de la fortification.

I. *Fouilles du fossé du retranchement du nord.*

Les fouilles commencées aux points 1, 2, 3, 4, 5, 6 du plan, pl. 2, permirent de constater que partout le fossé a été creusé en très grande partie dans la pierre dure.

L'ouverture du fossé a dû offrir beaucoup de difficultés, car on n'y voit aucune trace d'outil; le levier de bois a, selon toute probabilité, été seul employé. Cette difficulté a été principalement grande vers le point 2, où il existe un véritable banc de pierre dure de 60 à 70 centimètres d'épaisseur.

Voici la description de ce qui a été trouvé dans ces fouilles :

1. Nombreuses poteries[1] gauloises et silex taillés. Profondeur : 1m30 à 1m75.

2. Poteries gauloises, clous et silex taillés. Profondeur : 1m40 à 2m30.

3. Fragment de tuile gallo-romaine, 1m40,

1. Il n'a été recueilli, dans toutes les fouilles, aucune poterie entière; le mot poterie est employé pour indiquer des fragments de vases.

poteries gauloises et silex. Profondeur : 1^{m}80 à 3 mètres.

4. Poteries gauloises, scories de fer et silex taillés. Profondeur : 1^{m}10 à 1^{m}40.

5. Poteries gauloises. Profondeur : 1^{m} à 1^{m}30.

6. Débris d'amphores et grossière poterie gauloise. Profondeur : 1^{m}60 à 2^{m}.

Toutes ces fouilles ont fourni beaucoup de cailloux roulés paraissant avoir servi d'armes de jet.

Un parapet extérieur, avec berme derrière, existait sur le devant du fossé ; ce parapet est encore très bien conservé sur environ 400 mètres de longueur à l'ouest ; à l'est, il a été en partie détruit par la culture et l'extraction des pierres.

II. *Fouilles du fossé du retranchement intérieur* (n°s 7, 8, 9, pl. 2).

Comme dans les premières fouilles, le fossé a été creusé en grande partie dans la pierre et par les mêmes moyens.

Ces fouilles ont donné les résultats suivants :

7. Poteries gauloises. Profondeur : 1^{m} à 1^{m}10.

8. Poterie rouge gallo-romaine à 0^{m}70, débris d'amphore à 0^{m}80, grossières poteries gauloises et silex taillés. Profondeur : 0^{m}90 à 1^{m}10.

9. Poteries gauloises et silex taillés. Profondeur : 0^{m}90 à 1^{m}30.

En face de ces dernières fouilles, sur le côté ouest, ou contrescarpe, il existait aussi un parapet, *ef*, ce qui indique bien que le retranchement

CD a été élevé pour défendre la grande enceinte contre une attaque venant de l'est.

Cette partie, nommée *Camp de César*, ne saurait représenter un camp romain, attendu que le fossé y est intérieur, contrairement aux principes de fortification; c'est donc bien à tort que cette enceinte est nommée *Camp de César*.

Les profils des retranchements et les coupes des fossés des fouilles nos 1, 2, 6, 8, pl. 1, sont indiqués par les figures 2, 3 (pl. 2), et 4, 5 (pl. 3).

L'examen des profils fait voir que ceux des figures 2 et 5 sont identiques, le retranchement de celui de la figure 2 est sur la partie nord, tandis que celui de la figure 5 est dans l'intérieur de l'enceinte; ceci permet de croire que tous les retranchements de Saint-Thomas sont de la même époque, comme l'a aussi prouvé la découverte de toutes les poteries gauloises recueillies dans le fond des divers fossés.

Dans aucune des fouilles précédentes, on n'a trouvé des pierres en nombre et en dimensions assez considérables pour avoir pu être employées à un mur d'escarpe.

Quant au cube de la terre descendue dans les fossés, il est très peu important, car les retranchements ayant été formés de terre et de pierres nombreuses provenant des fossés, ces dernières ont maintenu l'ouvrage; c'est ce qui explique le bon état de conservation des retranchements de Saint-Thomas.

III. *Fouilles sur les revers intérieurs du grand retranchement.*

Une fouille faite au point 10, pl. 2, à l'angle formé par la jonction des deux retranchements, sur la pente et au pied de ceux-ci, a fait découvrir, sur la couche primitive des talus, beaucoup de poteries gauloises.

D'autres fouilles faites aux points 11, 12, firent aussi découvrir de grossières poteries gauloises sur la même couche.

IV. *Fouilles pour découvrir les diverses entrées des enceintes.*

L'entrée actuelle, qui est au point G, est toute moderne (70 années environ).

Une première fouille fit découvrir une entrée en H du côté de Saint-Thomas, à une profondeur variant de 0^m70 à 1^m10 suivant la pente.

Le chemin venant de Saint-Thomas à cette entrée est encore très visible sur les pentes.

Une brèche existant en I pouvait laisser supposer qu'elle avait servi d'entrée, mais une fouille exécutée en cet endroit a démontré que cette hypothèse était fausse.

Mais la véritable entrée de l'enceinte est au point *j;* cette voie a été indiquée à la profondeur de 40 centimètres par un pavage en pierres sur 3 mètres de largeur.

Une tranchée dirigée vers le milieu du fossé,

sur une longueur de 24 mètres, distance comprise entre les fouilles 3 et 4, permit de constater qu'à l'endroit de l'entrée principale le fossé a été primitivement creusé dans la pierre et que le passage, ou entrée de l'enceinte, a été établi ensuite à l'aide d'un massif de pierres rapportées, sur lesquelles a été posé le pavage de 3 mètres de largeur, fig. 6, pl. 3.

Contre la partie est de ce passage, dans le fond du fossé de 1m05 à 1m45, il existait une couche A, pl. 3, reposant sur la pierre naturelle, formée de cendres, charbons de bois, scories de fer, poteries gauloises et ossements divers; le tout venant recouvrir la base en pierre du passage ou entrée de l'enceinte.

On peut même supposer que cet endroit a été habité après la formation du passage, car tous les débris divers qui y ont été constatés sont identiques à ceux trouvés dans les habitations gauloises de l'enceinte.

Dans cette dernière fouille, il y avait aussi beaucoup de cailloux roulés comme ceux trouvés dans les six premières fouilles.

Une seule communication existait de la grande enceinte à la petite; elle se trouve au point *k*, pl. 1.

V. *Fouilles d'habitations et puits dans la grande enceinte.*

Dans la grande enceinte, huit habitations gau-

loises ont été explorées ; dans celle de l'est, il n'y en a pas eu de fouillée, mais un examen fait sur les terres cultivées de cette partie permet de croire, par les débris de poteries gauloises que l'on y rencontre, qu'il serait très facile d'y trouver des habitations de cette époque.

Voici les renseignements sur les habitations fouillées :

1. Située au point L, pl. 1, cette habitation, ayant déjà été fouillée en partie, n'a pu être déterminée que pour la profondeur qui était de 1 mètre ; on y a recueilli de nombreuses poteries gauloises.

2. Placée en *m*, à environ 80 mètres à l'est d'un puits *n*, découvert en 1849 ; elle a été fouillée sur les dimensions suivantes : longueur, 2^{m}90 ; largeur, 1^{m}80 ; profondeur, 1^{m}90. Objets recueillis : beaucoup de poteries gauloises, 2 pointes de flèches, dont 1 creuse et l'autre à 2 pointes, 1 clef courbe et des clous, le tout en fer ; cendres, charbons, ossements brisés de sangliers, de bœufs, etc...

3. A 70 mètres au nord de la précédente en O : longueur, 2^{m}90 ; largeur, 2^{m}70 ; profondeur, 1^{m}70. Au milieu de cendres et charbons de bois se trouvaient : nombreuses poteries gauloises, 2 fragments de fibules, 1 pointe de flèche et des clous en fer, des ossements brisés de sangliers, de bœufs, de chiens, etc.

4. A 22 mètres au sud de l'habitation n° 2 en *p* : longueur, 2 mètres ; largeur, 1^{m}20 ; profondeur,

0^{m}80. Poteries gauloises, 1 pointe d'épingle de fibule et des clous en fer; des ossements brisés de divers animaux.

5. Située à 25 mètres de l'escarpement au sud de l'enceinte en *q* : longueur, 3 mètres; largeur, 2^{m}40; profondeur, 1 mètre. Nombreuses poteries gauloises, généralement très fines, 1 pointe de flèche à 2 pointes et 2 parties de fibules en fer, ossements brisés, quantité de cendres avec charbons, scories, clous de fer et débris de plaques minces en bronze.

6. Au point *r*, à 25 mètres à l'ouest de la précédente : longueur, 2^{m}50; largeur, 1^{m}20; profondeur, 0^{m}70. Moins riche en poteries que les précédentes, elle contenait des scories, clous et parties de fibules en fer.

7. A 4 mètres au sud de celle n° 5 en *s* : longueur, 2 mètres; largeur, 1^{m}20; profondeur, 1 mètre. Nombreuses scories, 1 lingot en fer de 3 kilogrammes, 1 clou à base cylindrique, et des clous divers en fer; ossements brisés et poteries gauloises.

8. Constatée à 100 mètres à l'est de celle du n° 5 en *t*. Longueur et largeur non déterminées, profondeur de 75 centimètres; clous et poteries gauloises.

On peut remarquer que les habitations gauloises de Saint-Thomas se trouvant sur le bord de l'escarpement sont beaucoup moins profondes que celles du milieu de l'enceinte; cette remarque, que

j'ai faite aussi pour l'oppidum de Pommiers, tient à ce que sur le bord de l'escarpement il existe toujours beaucoup moins d'épaisseur de terre qu'au milieu du plateau. Par ce fait, il était beaucoup plus difficile d'y creuser de profondes habitations, à moins d'en extraire la pierre naturelle.

9. Une dernière habitation gauloise a été aussi découverte sur la plate-forme qui est au bas du talus de 14 mètres de rampe, existant à l'ouest de l'enceinte au point *u*.

Cette habitation n'avait que 70 centimètres de profondeur; il y avait beaucoup de cendres, de charbons, d'ossements brisés et de poteries gauloises.

Puits. — Un puits indiqué en *n* a été découvert et vidé en 1849, jusqu'à 25 mètres de profondeur; on y a recueilli une meule gauloise.

Un autre puits a été découvert plus récemment, hors de l'enceinte, au point V; il a été vidé jusqu'à 15 mètres de profondeur; on en a extrait de grossières poteries gauloises.

Le point où était ce puits, beaucoup plus bas que le sol de l'enceinte, a-t-il été choisi là pour éviter les difficultés, en permettant de creuser une moindre épaisseur de pierre pour arriver à l'eau?

En mai 1888, nous avons découvert un troisième puits à 2 mètres de l'habitation n° 1.

Il est situé environ à 100 mètres de l'escarpement et à 50 mètres du retranchement intérieur en X. Il était rempli de terre et de pierres; à $1^{m}20$

au-dessous du sol actuel, on a trouvé une monnaie gauloise en potin : type du personnage accroupi, de face, se tirant de chaque main les cheveux ; au revers, un sanglier à droite, dessous une étoile et dessus un serpent et une étoile.

Cette monnaie est généralement attribuée aux *Lingones* ou aux *Remi*.

Ce puits a été vidé en partie, on y a recueilli des poteries qui sont certainement toutes gauloises.

Aurait-on bouché le dernier puits, comme les deux autres, pour empêcher les populations de continuer de séjourner dans l'enceinte ?

La présence de la monnaie gauloise et des poteries de la même époque, trouvées dans le puits découvert en 1888, indique qu'il a été probablement rempli peu après la conquête romaine.

Ceci est aussi en rapport avec le résultat des fouilles, car il n'a été trouvé de l'époque gallo-romaine que :

Fouille n° 3. Fragment de tuile à 1m40 de profondeur sur 3 mètres de remblai.

Fouille n° 8. Poterie rouge à 70 centimètres de profondeur sur 1m10 de remblai.

Il est bon de remarquer que le puits découvert en 1888 n'est pas éloigné de la source très abondante indiquée en *y;* ceci permet de supposer qu'il devait y avoir une nombreuse population dans l'enceinte pour avoir pris la peine de creuser, avec autant de difficulté dans la pierre, un puits aussi près de la source.

VI. *Fouille sur la butte de la petite enceinte.*

Cette butte, qui a été quelquefois considérée comme artificielle, est au contraire naturelle.

Une fouille faite au sommet en *z* a mis à jour les couches naturelles : argile, marne, sable avec des coquillages fossiles.

Au nord de cette butte, un emprunt assez important de terre et de pierre a été fait, lors de la formation des retranchements, pour compléter les matériaux provenant des rejets des fossés insuffisants pour élever de semblables remparts.

VII. *Recherches des murailles de la fortification.*

La base du mur d'escarpe de l'enceinte n'a été constatée que dans la fouille n° 5 du retranchement du nord.

Beaucoup de sondages faits pour rechercher cette muraille sont restés sans résultat.

A la suite d'observations attentives, je remarquai qu'il était complètement impossible de trouver les vestiges de l'antique muraille, et voici l'explication de ce fait :

En examinant le côté est de la petite enceinte, je remarquai, en W, fig. 7, pl. 3[1], la trace évidente de l'enlèvement de la muraille, tout près de l'angle formé avec le retranchement du nord; cette trace est visible sur plus de 10 mètres sur l'inclinaison du talus.

1. Les cavités indiquées au plan sont placées approximativement.

En continuant sur le même côté, en allant du nord au sud, je constatai les poches ou cavités, 1, 2, 3, 4, 5, 6, fig. 7, pl. 3, indiquant que, non seulement la muraille a été enlevée, mais que l'on a extrait de la pierre partout où l'on en a trouvé dans le retranchement.

Revenant ensuite sur le retranchement du nord, je vis 9 autres cavités dans la partie est, depuis l'angle jusqu'à l'entrée récente, n°s 7 à 15; du côté opposé, dans la contrescarpe, il y a aussi 8 cavités du même genre.

Examinant ensuite la partie centrale, comprise entre les deux entrées actuelles, du côté nord, je remarquai 11 cavités dans le retranchement, n°s 16 à 26, et 7 ou 8 dans la contrescarpe.

Continuant mes observations sur la partie ouest, je vis 7 autres cavités dans le retranchement n°s 27 à 33, fig. 7, et 3 ou 4 dans la contrescarpe.

Au total je trouvai donc 33 cavités, démontrant évidemment que non seulement la muraille des retranchements de Saint-Thomas a été enlevée, mais, de plus, que partout où on a trouvé des pierres convenables autres que celles de la muraille, on les a extraites du retranchement, en y laissant comme preuves incontestables les cavités produites par cet enlèvement.

La contre-preuve de ce que j'affirme se trouve aussi dans les autres cavités dont j'ai parlé et qui existent dans la contrescarpe.

En effet, on a enlevé des pierres dans les

endroits indiqués par 19 ou 20 cavités, mais seulement après l'enlèvement entier de la muraille du retranchement, dont les matériaux étaient complètement découverts et n'exigeaient par conséquent pas de main-d'œuvre d'extraction.

Au contraire, l'extraction dans la contrescarpe était pénible puisqu'il fallait y attaquer les bancs de pierre naturelle.

Pour tous ces motifs, on comprend facilement qu'on ne trouve plus, à Saint-Thomas, de trace des antiques murailles citées par César dans les *Commentaires*[1].

Ce fait n'a rien d'étonnant; on sait que beaucoup de forteresses du moyen âge ont été détruites dans les mêmes conditions, elles ont servi de carrières aux habitants des environs.

Conclusions.

De tout ce qui précède, concernant les résultats des fouilles faites en 1887 et 1888 dans les fossés et dans l'enceinte de Saint-Thomas, de l'enquête faite chez divers amateurs ayant recueilli, provenant de la même enceinte, une certaine quantité de monnaies gauloises généralement attribuées aux régions du nord-est, on peut tirer les conclusions suivantes :

1° *Le plateau de Saint-Thomas a été occupé d'une manière permanente à l'époque gauloise.*

1. *Bello gallico,* l. II, ch. VI.

Les habitations gauloises fouillées, les puits, les monnaies gauloises recueillies dans l'enceinte ne permettent pas de douter de l'occupation permanente du plateau à cette époque.

Les résultats des fouilles, dans le fond des fossés de l'enceinte, ayant mis à jour partout des débris de poteries gauloises, reposant sur le fond de la première couche de remblai; la constatation de débris divers de la même époque, à l'est de l'entrée principale, ayant été déposés après la formation du passage en pierres, dont la base en était recouverte (A, fig. 6, pl. 3); enfin les mêmes poteries gauloises découvertes sur la couche primitive sur les revers intérieurs des retranchements du nord (10, 11, 12, fig. 1, pl. 3) permettent de pouvoir affirmer que cette enceinte est un *oppidum*.

2° *L'oppidum de Saint-Thomas est le Bibrax cité par César.*

Si on consulte les *Commentaires* de César, on y voit que[1] (l. II, ch. VI) : « A 8,000 pas du camp

1. *De bello gallico,* liber II, VI. « Ab his castris oppidum Remorum, nomine Bibrax aberat millia passuum octo. Id ex itinere magno impetu Belgæ oppugnare cæperunt. Ægre eo die sustentatum est..... Quum finem oppugnandi nox fecisset, Iccius Remus, summa nobilitate et gratia inter suos, qui tum oppido præfuerat, unus ex his qui legati de pace ad Cæsarem venerant, nuntios ad eum mittit, nisi subsidium sibi submittatur, sese diutius sustinere non posse.

« VII. Eo de media nocte Cæsar, iisdem ducibus usus, qui nuntii ab Iccio venerant, Numidas et Cretas sagittarios et

« se trouvait une ville rémoise, nommée Bibrax. « Les Belges, chemin faisant, lui livrèrent un vio- « lent assaut, qu'elle eut peine à soutenir..... La « nuit ayant suspendu l'attaque, Iccius, qui com- « mandait alors la ville....., envoie dire à César « que, s'il ne reçoit du secours, il ne peut résis- « ter plus longtemps. Ch. VII. César fait partir, « au milieu de la nuit, les Numides, les archers « crétois et les frondeurs baléares, auxquels il « donne pour guides les exprès d'Iccius. Leur « arrivée rendit le courage et l'ardeur aux Rémois « avec l'espoir de se défendre, et les ennemis, « par la même raison, perdirent celui de prendre « la ville. »

La distance de 8,000 pas ou environ 12 kilomètres, indiquée par César, est bien celle qui existe entre l'*oppidum* de Saint-Thomas et le camp Mauchamps, commune de Berry-au-Bac, parfaitement reconnu comme étant celui qui a été occupé par César avant la bataille livrée par lui contre les Belges, sur les bords de la rivière d'Aisne.

D'autre part, il est certain que les confédérés qui assiégeaient Bibrax n'étaient pas du côté sud-est de l'enceinte, côté admirablement défendu par des pentes abruptes.

C'est ce fait qui a permis à Iccius de dépêcher à

funditores Baleares subsidio oppidanis mittit; quorum adventu et Remis, cum spe defensionis, studium propugnandi accessit et hostibus eadem de causa spes potiundi oppidi discessit. »

César des exprès qui revinrent avec les renforts envoyés par lui, en entrant dans l'enceinte par le sud-ouest sans avoir été inquiétés par les Belges.

Tout concorde donc bien pour prouver que l'oppidum de Saint-Thomas est bien le Bibrax cité par César.

II.

CAMP D'ÉPAGNY.

(PLANCHE 4.)

Situé sur la commune d'Épagny, canton de Vic-sur-Aisne, à environ 12 kilomètres au nord-ouest de Soissons, ce camp a été établi sur la pointe escarpée de la montagne qui se trouve au nord-ouest du moulin à eau de ladite commune.

Un retranchement de 83 mètres de longueur, A, B, C, fig. 1, a été formé à l'est pour isoler du plateau une contenance de 1 hectare 52 ares, d'après le cadastre, fossé et retranchement compris.

En 1887, des fouilles furent exécutées pour chercher à déterminer l'époque de formation de cette enceinte nommée *Camp de César*.

Le fossé A, B, C fut fouillé à trois places différentes :

La première au point A, où, au nord, le fossé était rempli de 1^{m}90 d'épaisseur de pierres et de terre provenant du haut du retranchement, qui est maintenant cultivé, de même que le fossé en cet endroit.

La largeur du fossé est de 8m20, à 1m50 au-dessous du sol actuel; du côté de l'est, cette partie a été creusée dans la pierre, à cette profondeur, ce qui a permis d'en prendre exactement la coupe, fig. 2.

Le retranchement détruit en partie par la culture n'est pas figuré.

La deuxième fouille faite au point B, fig. 1, a permis de relever la coupe du fossé et du retranchement en cet endroit, fig. 3.

Il est probable qu'à l'est de cette fouille en A, la contrescarpe a été détruite dans le but de faire descendre la terre dans le fond du fossé pour y planter du bois; c'est ce qui fait paraître courbe la ligne A, B, C au lieu d'une ligne droite qui devait exister primitivement.

Ceci explique aussi pourquoi les profils du fossé des figures 2 et 3 ne sont pas de même largeur du côté de l'est, la partie A, fig. 3, étant descendue dans le fond du fossé.

Dans ces deux fouilles il n'a rien été trouvé.

La troisième fouille, faite au point C, fig. 1, a fait découvrir des fragments de poteries vernissées dans le fond du fossé.

D'autres fouilles faites en *d*, *d*, *d*, *d* n'ont rien fait découvrir.

Trois autres fouilles, faites en *e*, *e*, *e* sur la partie haute du revers intérieur du retranchement, firent découvrir un mur qui a été régulièrement construit au-dessous de la crête; ce mur

Trou de la Vieille
Nord
Camp de César
Vieux Laon
St. Thomas

Fig. 1. Camp de St. Thomas (Aisne) Plan 1/10.000



Fig. 2. St. Thomas. Coupe au 1/600



Fig. 3. St. Thomas. Coupe au 1/600

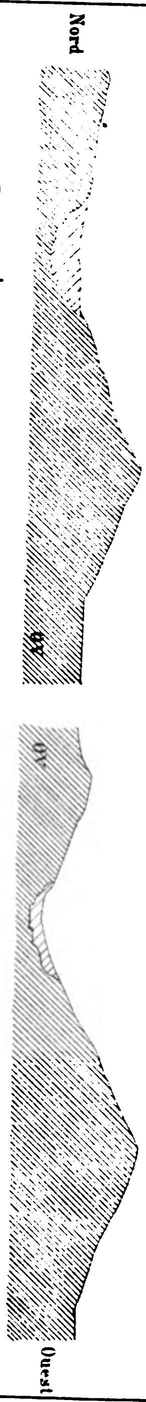


Fig. 4. St Thomas. Coupe au $\frac{1}{600}$

Fig. 5. St Thomas. Coupe au $\frac{1}{600}$

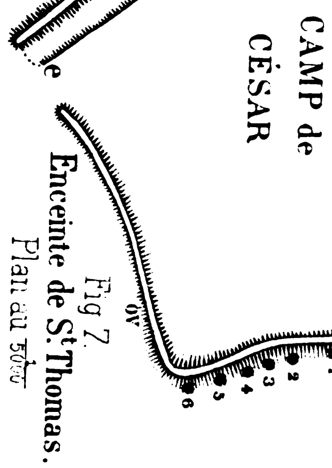


Fig. 6. St Thomas. Coupe au $\frac{1}{400}$

CAMP de CÉSAR

Nord

Est

Fig. 7. Enceinte de St Thomas. Plan au $\frac{1}{5000}$

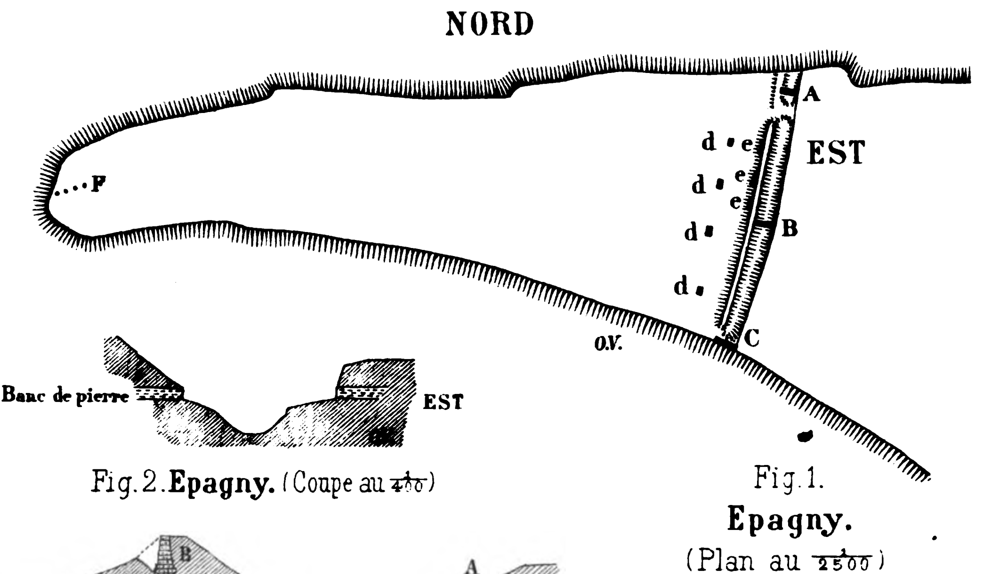


Fig. 1.
Epagny.
(Plan au $\frac{1}{2500}$)

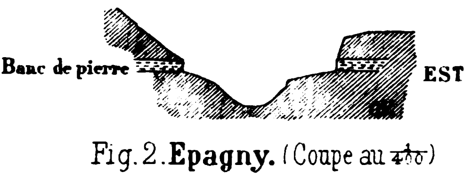


Fig. 2. **Epagny.** (Coupe au $\frac{1}{400}$)



Fig 3. **Epagny.** (Coupe au $\frac{1}{400}$)

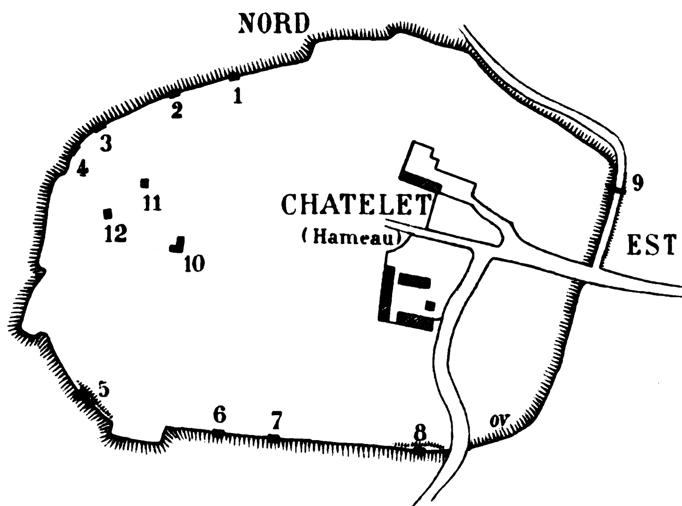


Fig. 1. **Enceinte de Chatelet-Montigny** (Aisne) Plan au $\frac{1}{5000}$

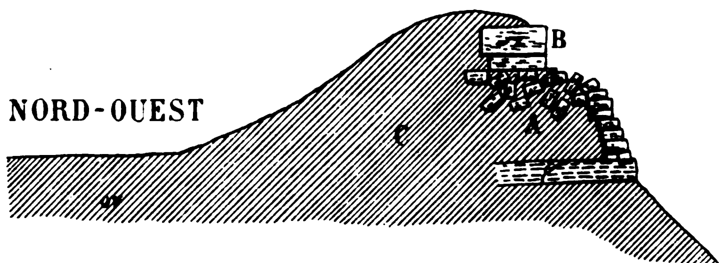


Fig. 2. **Chatelet-Montigny.** (Coupe au $\frac{1}{100}$)

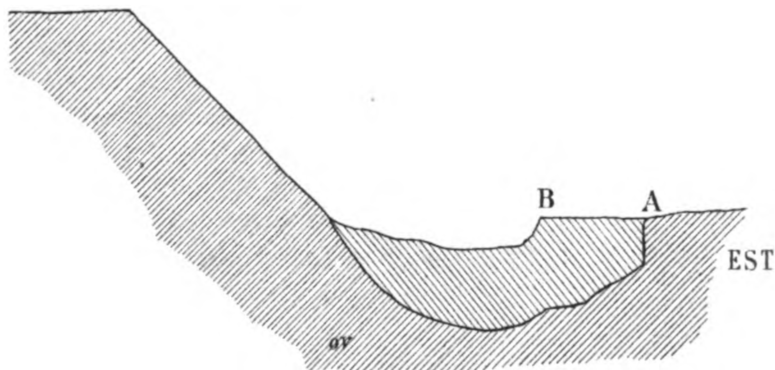


Fig. 3. **Chatelet-Montigny.** (Coupe au $\frac{1}{200}$)

a environ 1m60 de hauteur, il est construit avec des pierres ayant à peu près 20 centimètres d'assises, B, fig. 3.

Le résultat des fouilles n'ayant fait découvrir dans le fond du fossé que des poteries vernissées, pouvant être du XVIe siècle, il est difficile de dater l'époque de la fortification.

Le mur établi sur le haut du revers intérieur du retranchement peut servir de renseignement à ce sujet.

M. le colonel G. de la Noë, si compétent en matière de fortification, consulté à ce sujet, est d'avis que ce genre de fortification ne remonte pas au delà de l'usage des armes à feu.

Ne serait-ce pas là un camp établi au XVIe siècle par les Espagnols ?

On sait que, sous Charles-Quint, les Espagnols se servaient de longues armes à feu très lourdes (*mousquets*); elles ne pouvaient être tirées qu'appuyées sur des fourchettes ou sur un support quelconque.

Dans la fortification d'Épagny, le mur n'avait-il pas pour double but de couvrir les défenseurs et en même temps de servir de point d'appui aux armes à feu alors en usage ?

Il est un fait certain, au sujet de cette enceinte, c'est qu'elle est de beaucoup plus récente que l'époque de la conquête romaine; ce camp a donc été improprement nommé *Camp de César*.

Appendice.

Dans cette enceinte, il existe, au point F du plan, 4 pierres levées et alignées ; elles paraissent être là depuis l'époque préhistorique ; elles sont alignées de l'est à l'ouest.

Voici leurs dimensions et leurs distances entre elles :

	hauteur[1]	longueur	épaisseur	
1re à l'est	1m20	1m20	0m35	
				à 2m10 du milieu au milieu.
2e —	1m20	0m50[2]	0m70	
				à 2m30 du milieu au milieu.
3e —	1m00	0m30	0m60	
				à 2m30 du milieu au milieu.
4e à l'ouest	0m80	0m80	0m50	

La quatrième pierre à l'ouest est à 6 mètres de l'escarpement naturel.

De 12 à 15 mètres à l'est de ces pierres, il existe d'autres pierres levées, mais qui ne sont pas alignées avec les quatre premières.

III.

ENCEINTE DE MONTIGNY-L'ENGRAIN.

(PLANCHE V.)

Cette enceinte se trouve sur la commune de Montigny-l'Engrain, au lieu dit *Châtelet*, près de

1. La hauteur est celle comprise au-dessus du sol.
2. Les pierres nos 2 et 3 ont la largeur tournée en sens inverse de l'alignement.

Vic-sur-Aisne, département de l'Aisne; elle est sur la pointe de la montagne escarpée entre Courtieux (Oise) et Ressons-le-Long (Aisne).

Un retranchement important a été fait du côté est pour isoler cette partie du plateau principal; tous les autres côtés, quoique escarpés naturellement, ont été garnis sur la hauteur de talus bien dressés, variant de 3 à 6 mètres de rampe. Au-dessus des talus des murs ont été construits.

La superficie de l'enceinte est, d'après le cadastre, de 8 hectares 88 ares, fig. 1.

Des fouilles y furent exécutées en septembre 1887, dans l'ordre suivant :

Côté du nord. Les fouilles 1 et 2, fig. 1, ont constaté que là il ne reste plus de trace de mur, tandis qu'au point 3 on a découvert la base d'un mur en pierres, posées sans mortier, de 10 à 15 centimètres d'assises.

Côté ouest. La fouille n° 4 a mis à jour la base d'un mur, tournant du nord à l'ouest, de même construction que celui de la fouille n° 3.

De ce dernier côté, une longue partie du mur a été enlevée il y a quelques années; dans les pierres de la partie basse on a recueilli un assez grand nombre de clous, très longs et très oxydés.

La fouille n° 5 a fait découvrir des murailles superposées se rapportant à deux époques différentes.

La plus ancienne, reposant sur un banc de pierre

dure de 30 centimètres d'épaisseur, a été établie en moellons posés à sec, variant de 10 à 20 centimètres d'épaisseur; ce mur a subi comme un écrasement ou éboulement, A, fig. 2.

Au-dessus, il existe un débris de grossière muraille construite avec des matériaux variant de 15 à 28 centimètres d'épaisseur et de 0m30 à 1m20 de longueur.

Cette dernière muraille a été dégagée sur une longueur de 13 mètres, formant courbe allant de l'ouest au sud, B, fig. 2.

Derrière ces murailles, dans l'enceinte, il existe une levée de terre C, ayant une base de 6 mètres de largeur à la muraille primitive, mur compris.

En 1877 et 1878, le maire de Montigny fit extraire, au nord-ouest et contre cette dernière fouille (ainsi que le constatent deux certificats délivrés par lui et par l'ouvrier), des pierres provenant des anciens murs, qui ont été enlevés sur une longueur de 30 mètres.

Dans la partie basse de ces murs, on a trouvé beaucoup de très longs clous en fer très oxydés; ils reposaient tous dans les matériaux de la muraille du fond.

Côté sud. Les fouilles nos 6 et 7 du plan constatèrent que là existe aussi la base de la muraille, en pierres posées à sec, identique à celle des fouilles 3, 4 et 5 pour celle du fond.

La fouille indiquée n° 8 fit voir que là, comme

à la fouille n° 5, un mur de gros appareil a été aussi établi sur la muraille primitive en petites pierres.

La levée de terre y existe également sur une longueur de plus de 60 mètres, variant de 60 centimètres à 1m60 de hauteur, avec base de 5 à 6 mètres.

Il est très probable que cette levée de terre existait jusqu'à la fouille n° 5 et se continuait sur la partie ouest, où les pierres ont été enlevées pour les chemins.

Côté est. La fouille n° 9, faite dans le fond du fossé et sur les talus du retranchement principal, constata que la muraille de ce côté a été entièrement détruite et qu'elle repose, en très grande partie, dans le fond du fossé.

Le fossé comblé de 2m20 à 2m55, fig. 3, a été vidé complètement ; on y a recueilli, de 1 mètre à 1m20 de profondeur, des poteries du moyen âge, plus bas un morceau d'amphore, et au fond des poteries gauloises.

La largeur du fossé, actuellement de 5m50, pouvait avoir de 8m50 à 10m50 à l'origine, car la partie est en A, fig. 3, ayant été fortement baissée pour rétrécir le fossé en B de manière à augmenter la partie cultivable, ceci a fait baisser beaucoup la contrescarpe en diminuant de beaucoup la largeur du fossé.

Les fouilles 10, 11 et 12, faites dans l'intérieur

de l'enceinte, sur des parties de terre très noire, firent découvrir beaucoup de fragments de poteries du moyen âge et de l'époque gauloise.

Les résultats des fouilles faites dans l'enceinte de Châtelet-Montigny permettent d'affirmer qu'elle a été fortifiée et occupée à deux époques bien distinctes :

1° *Enceinte gauloise.*

On a relevé la trace de murailles construites en pierres de petites dimensions, posées à sec, avec poutrelles qui ont été détruites par le temps, en y laissant, comme preuve de leur emploi dans la fortification, les longs clous d'assemblages qui y ont été retrouvés très oxydés.

Les poteries gauloises recueillies dans le fond du fossé du retranchement principal et dans l'enceinte, les monnaies de la même époque, qui ont été trouvées dans l'enceinte, ne permettent pas de douter de l'enceinte gauloise.

La superficie de 8 hectares 88 ares ne peut probablement pas se rapporter à un *oppidum* qui, généralement, en contenait une beaucoup plus grande. Serait-ce là un de ces *castellum* dont César parle dans les *Commentaires*[1] ?

2° *Enceinte de la deuxième époque.*

La muraille, en gros matériaux, grossièrement

1. *Bello gallico,* l. II, ch. XXIX, et l. III, ch. I.

taillés, établie sur la muraille gauloise ne permettait pas à elle seule de pouvoir fixer l'époque de son origine.

En consultant l'*Histoire de l'église de Reims*, par Flodoard, on voit que[1] : « An 938. Le roi Louis « s'empara d'une place (*castrum*), nommée Mon« tigny (du pays Soissonnais), occupée par un cer« tain Serle, qui exerçait le brigandage. Il fit grâce « de la vie à Serle, à la prière de l'archevêque « Artaud ; mais il détruisit la place (*oppidum*).

« An 945..... Bernard, comte de Senlis, Thi« baut de Tours et Héribert vinrent pendant les « fêtes de Pâques assiéger le château (*castellum*) « de Montigny, qui était au roi ; ils le prirent, le « brûlèrent et le détruisirent. »

Comme on vient de le voir, la deuxième fortification de Châtelet-Montigny, dont on retrouve des parties de murailles en pierres grossièrement taillées, est de l'époque historique, puisqu'elle remonte à l'an 938 ; ceci n'est pas douteux, car il

1. « DCCCCXXXVIII. Rex Ludowicus quoddam castrum « nomini Montiniacum (in pago Suessionensi) quod quidam « Serlus latrocinia exercens tenebat vi cepit ; ipsum vero « Serlum per deprecationem domni Artoldi archiepiscopi « vita donavit, et oppidum evertit.

« DCCCCXLV..... At Bernardus, Silvanectensis comes, « et Tebaldus Turonensis cum Heriberto castellum regis « Montiniacum Paschæ diebus aggressi capiunt, incendunt, « diruunt. » (Extrait de : *Patrologiæ cursus completus* de J.-P. Migne, 1853.)

n'y a qu'un Montigny dans le Soissonnais. Il y a dans la version de Flodoard une erreur : il dit qu'après la prise de la place, occupée par Serle en 938, elle fut détruite.

Il est certain qu'elle ne fut pas détruite complètement, puisqu'en 945 la même place fut assiégée de nouveau et prise, pour être ensuite brûlée et détruite.

On peut remarquer que Flodoard, en parlant de l'enceinte de Montigny, se sert des mots *castrum*, *oppidum et castellum*.

NOTICE

DE

QUELQUES BIJOUX D'OR

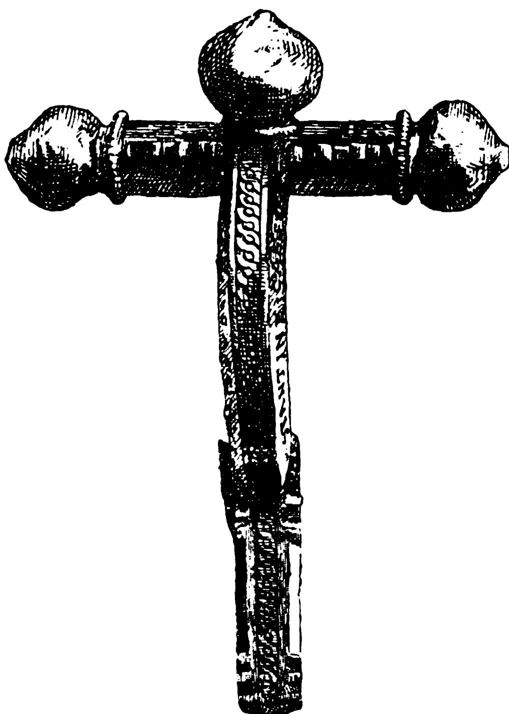
AU NOM DE CONSTANTIN.

Par M. Mowat, membre résidant.

Lu dans la séance du 31 juillet 1889.

La photographie d'une fibule d'or qui m'a été obligeamment communiquée par M. Ferrero, membre de l'Académie royale de Turin, me fournit l'occasion de réunir quelques observations sur des bijoux marqués au nom de Constantin. La fibule en question, du modèle dit en arc, affecte exactement la forme d'un demi-cercle dont une extrémité fait un coude avec la gaine de l'ardillon, et dont l'autre s'appuie sur une traverse à charnière portant trois boules, une au milieu, deux aux

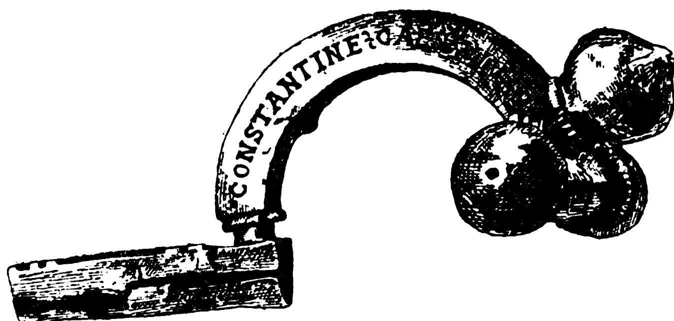
bouts. Elle est conservée au Musée de Turin; tout ce que l'on en sait, c'est qu'elle avait été apportée



à l'Hôtel de la Monnaie de cette ville simplement comme métal à jeter au creuset.

Ce qui lui donne une importance exceptionnelle, c'est une inscription gravée de chaque côté de l'arc; d'une part,

CONSTANTINE · CAES · VIVAS ·



avec un signe séparatif en zigzag après chaque mot ; d'autre part,

· HERCVLI · CAES · VINCAS



avec un signe séparatif de même forme précédant chaque mot.

Cette double sentence exclamative, conçue suivant la formule habituelle des devises apposées

sur des bijoux offerts comme cadeaux[1], nous apprend que la fibule a été adressée en présent à un prince alternativement désigné par le nom de Constantin César ou celui de César Herculien, suivant que le vœu qui l'accompagne revêt la forme d'un souhait de longue vie ou de succès militaire. Cette explication, si simple et si naturelle, ne paraît pas cependant s'être nettement imposée au savant éditeur qui a signalé ce bijou pour la première fois[2]. La question est de savoir à qui s'appliquent les dénominations qu'on y lit. Tout d'abord il faut écarter l'hypothèse de l'association d'un César surnommé Herculius, soit avec Constantin I, soit avec Constantin II. En effet, d'une part, le seul collègue que Constantin I ait eu dans la dignité de César est Maximin Daza, lequel était

1. R. Mowat, *Note sur des bijoux antiques ornés de devises, à propos d'une fibule de l'époque ostrogothe* (extr. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLIX, 1889).

2. *Corporis inscriptionum latinarum Supplementa italica consilio et auctoritate Academiae regiae Lynceorum edita*, fasciculus I, additamenta ad volumen V Galliae Cisalpinae, edidit Hector Pais, Romae, 1888, in-4°, p. 215, n. 1086 : « Constantino Caesari quem jungas Herculium Caesarem frustra quaero ; Maximinus enim *Iovius* fuit, non *Herculius*. Fortasse Herculius Caesar ipse Constantinus est, filius Constantis Herculii junioris, scilicet Constantinum hoc nomine usum esse aliis argumentis demonstrare nequeo. » [Th. M.] Cette note de M. Mommsen n'a pas dissipé l'incertitude de l'éditeur, puisque, à la page 278 de l'index, la question est résumée en ces termes : Constantinus et Herculius incerti : Constantinus Caesar, Herculius Caesar.

un *Iovius*, et non un *Herculius ;* c'est ce qu'atteste la légende d'une de ses monnaies, IOVIVS MAXIMINVS NOB CAES (Cohen, VII², 1882, p. 155, nos 134, 135); d'autre part, les seuls collègues qu'ait eus, à son tour, le jeune Constantin II dans la même dignité sont Crispus, son frère, et Licinius fils, son cousin ; or, ce dernier était également un *Iovius*, ainsi que son père, l'empereur Licinius, comme on l'apprend par la légende monétaire DD NN IOVII LICINII INVICT AVG ET CAES (Cohen, VII², p. 210, nos 1, 2, 3). Resterait alors Crispus, sur lequel on ne possède aucun renseignement de ce genre et auquel on pourrait, par hypothèse, attribuer le surnom de Herculius ; mais, dans cette supposition, on se heurterait à une invraisemblance inéluctable, je veux dire le fait d'un cadeau offert simultanément à deux personnes, alors que l'objet, par sa nature même, ne saurait être qu'à l'usage exclusif d'une seule. Force est donc de revenir à la seule interprétation raisonnable, à savoir, que le destinataire de la fibule s'appelait indifféremment Constantinus Caesar ou Herculius Caesar. Or, on sait que Constance I (Chlore), choisi pour César par l'empereur Maximien Hercule, son beau-père, avait reçu de lui le surnom de *Herculius*, en même temps que Maximien Galère, choisi pour César par l'empereur Dioclétien, portait, comme son beau-père, le surnom de *Iovius*, témoin la légende monétaire CONSTANTIVS NOB C, VIRTVS HERCVLI CAESARIS (Cohen,

VII², p. 88, n° 306), à mettre en regard de MAXIMIANVS NOB C, VIRTVS IOVI CAESARIS (Cohen, VII², p. 124, n° 215).

Lorsque Dioclétien et Maximien Hercule abdiquèrent simultanément, l'un à Nicomédie, l'autre à Milan, le 1er mai 305, ils élevèrent au rang d'Augustes leurs gendres Maximien Galère, et Constance I, en même temps qu'ils créaient Césars, à la place de ceux-ci, Maximin Daza, neveu de Galère, et Flavius Sévère; nous avons vu que Maximin reçut alors le surnom de *Iovius* qui resta ainsi affecté à Dioclétien et à tous ses successeurs, composant la branche orientale de la Tétrarchie, jusqu'aux deux Licinius inclusivement.

En vertu de la parité qui régissait les qualifications et les titres officiels dans ce système de gouvernement symétriquement organisé, le surnom d'*Herculius*, qui était l'apanage de l'Auguste et du César d'Occident dans les personnes de Maximien Hercule et de Constance, aurait dû être transmis à Sévère devenu leur successeur. Cependant on n'en connaît aucun témoignage ; il se pourrait en effet que Sévère n'eût jamais reçu ce surnom, car, bien que sa situation vis-à-vis Constance fût, au point de vue politique, la même que celle de Maximin vis-à-vis Galère, il n'en était plus de même au point de vue des relations de famille, puisqu'il n'était ni apparenté, ni allié à Constance, et que même sa nomination de César avait été imposée à celui-ci au détriment de Constantin, son propre

fils, tenu dans la condition privée, par l'obligation dans laquelle Constance s'était trouvé de rompre son union avec Hélène pour épouser Théodora, belle-fille de Maximien Hercule. Or, les noms et surnoms étant une propriété de famille, on comprend que Constance se soit refusé à transmettre le surnom d'*Herculius*, qu'il détenait, à Sévère, le rival qui avait été préféré à son fils. Mais il arriva que Constantin, retenu en otage par Galère, parvint à s'échapper et à se rendre en Bretagne auprès de son père qui était sur le point de mourir et qui le proclama César. A sa mort, cette nomination fut reconnue par Galère et par Maximien Hercule lui-même, lequel donna sa fille Fausta en mariage à Constantin. Celui-ci réunissait dès lors toutes les conditions pour recevoir le surnom d'Herculius qu'il tenait à la fois de son père et de son beau-père, tous deux empereurs, et ceci explique le titre de FIL · AVGG ·, « fils de deux empereurs, » que lui donnent les médailles (Cohen, VII², p. 250, 251, 313, n°s 179, 186, 714, 715), de même qu'à Maximin, lequel devait sa nomination de César à son oncle Galère et au vieil empereur Dioclétien. Ce titre de *filius Augustorum duorum* est l'indice d'une parité complète entre Constantin et Maximin ; et du moment que celui-ci devenait *Iovius Caesar*, Constantin devenait de son côté *Herculius Caesar*, qualification à laquelle il avait droit depuis la mort de son père, le 25 juillet 306, jusqu'au jour de son avènement à l'empire, le 31 mars 307, après le meurtre de Sévère.

C'est dans cet intervalle que la fibule d'or du Musée de Turin a dû être gravée. Elle se trouve donc, en quelque sorte, datée de fait et pourra désormais servir de *criterium* pour déterminer l'âge des fibules, même anépigraphes, du même type.

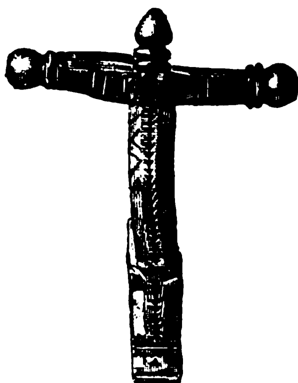
L'acclamation *vivas* est d'une occurrence tellement fréquente et banale qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter; quant au souhait *vincas*, s'il vise un événement militaire déterminé, ce ne saurait être la lutte de Constantin contre Maxence en l'an 312, car il n'avait plus le titre de César depuis cinq années; le seul fait de guerre qu'on lui connaisse avant son avènement à l'empire est la campagne contre les Alamans et les Francs, au retour de laquelle il célébra sa victoire par des jeux magnifiques dans le cirque de Trèves, où il fit exposer aux bêtes deux rois barbares prisonniers, Ascaric et Regaise. Peut-être la locution *vincas* n'a-t-elle ici qu'une portée générale et vague.

On a un autre exemple de la double formule acclamative, mais en transcription grecque, dans l'inscription bilingue d'une tablette de marbre trouvée à Antium, et probablement gravée en l'honneur d'un gladiateur ou d'un cocher de cirque nommé Limenius (*C. I. L.*, X, 8303; *Bull. de la comm. munic. de Rome*, 1877, p. 179).

LIMENI NIKA
palme *Li*MENI ΖηCης
ΛIMENI Ζησης

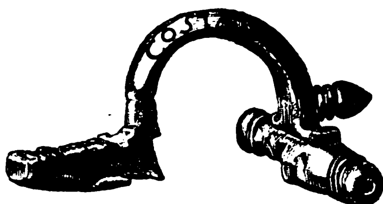
La fibule du Musée de Turin est un précieux monument, puisqu'elle porte la preuve de son appartenance à un grand personnage historique et qu'elle nous fournit un intéressant renseignement sur un surnom que nous ne lui connaissons par aucun autre document.

Il est difficile de ne pas chercher un rapprochement entre ce bijou et une autre fibule d'or conservée au Musée de Vienne, Autriche, et découverte, dit-on, en Hongrie[1]. Elle porte semblablement une inscription de chaque côté de l'arc; d'une part, COSTANTI, de l'autre VIVAS. Ce texte ne



1. *C. I. L.*, III, 6016, 5. D'après des renseignements accompagnés d'un bon dessin que je dois à M. le Dr Robert von Schneider, l'obligeant conservateur du Cabinet impérial des Antiques à Vienne, c'est par une pure conjecture que la découverte de cet objet est attribuée aux fouilles pratiquées en Hongrie. Il a été acquis en 1863 d'un marchand nommé

renferme pas des éléments suffisants pour identifier en pleine certitude le destinataire ou le propriétaire du bijou avec Constance, père de Constantin, car on lui connaît une foule d'homonymes, notamment dans les recueils épigraphiques; il est donc simplement possible que cette fibule lui ait



appartenu; l'absence de titre impérial indiquerait peut-être que c'était à une époque où il n'était encore que dans la condition privée, c'est-à-dire avant l'an 292. Sans attacher à cette conjecture plus de crédit qu'elle n'en comporte, on remarquera cependant qu'elle est favorisée par le fait que la découverte paraît avoir eu lieu en Hongrie, l'ancienne Pannonie, c'est-à-dire dans une région voisine de celle dont Constance I était originaire et où il avait passé de longues années; on sait qu'il naquit en Mésie Supérieure[1], en 150, et qu'il fut légat de Dalmatie en 282-283; Constantin, son fils, était

Löwenstein; la ciselure paraît avoir été remplie de niellure; poids, 26 gr. 3; longueur, 0m048; hauteur de l'arc, 0m022; largeur prise à la traverse, 0m037.

1. Trebellius Pollio, *Claud.*, 13.

né à Naïsse[1], en Dardanie, aujourd'hui Nish (Serbie). L'orthographe COSTANTI ne saurait faire obstacle, car on trouve COSTAS pour CONSTANS dans une inscription datée de l'an 236[2].

C'est également ici le lieu de parler du remarquable groupe des bagues d'or portant l'inscription FIDEM CONSTANTINO, le premier mot gravé sur le chaton, le deuxième sur le pourtour de l'anneau. Dans le principe, quand ces bijoux furent signalés par des archéologues qui ne les connaissaient que par des exemplaires isolés, il leur parut naturel de les considérer comme des bagues de fiancées. Mais, par leurs dimensions, ce sont des bagues d'homme; d'ailleurs la multiplicité de ces bijoux, tous pareils entre eux, a dû faire renoncer à cette explication. En effet, actuellement on n'en connaît pas moins de onze exemplaires, et, en admettant que, dans ce nombre, il ait pu s'en glisser quelques-uns d'une authenticité incertaine, il en resterait encore assez pour faire penser que des bijoux ainsi fabriqués en nombre sur un même modèle ont eu pour destination d'être distribués simultanément à des personnages de même rang dans une circonstance déterminée. Je conjecture qu'ils ont été donnés par Constantin aux centurions et aux options de ses légions le jour de la prestation du serment militaire, devant les

1. Vopiscus, *Carin.*, 17.
2. Brambach, *Corp. inscr. rhen.*, 1336.

enseignes ornées de ses images, soit à l'occasion de son avènement à la pourpre, soit lors de la grande réorganisation de l'armée. On connaît un aureus à son effigie (Cohen, VII², p. 247, n° 156), dont le revers représente la Fidélité sous les traits d'une femme assise, tenant deux enseignes militaires, avec la légende FIDES MILITVM. La solennité de la prestation du serment est d'ailleurs fréquemment commémorée par les monnaies impériales, sur lesquelles on lit des légendes telles que *Fides exercituum*, *Fides leg(ionum)*, *Fidei militum*, *Fidei equitum*[1], *Fidei coh(ortium)*[2], *Fidei praetorianorum*, avec emploi du nominatif ou du datif; on rencontre quelquefois sur des monnaies de Carausius (Cohen, VII², p. 10, nos 78 et 79) l'accusatif FIDEM MILITVM, conformément à la tournure grammaticale qui caractérise l'inscription des bagues FIDEM CONSTANTINO[3]. Ces monnaies en quantité prodigieuse, ainsi que toutes celles à types militaires variés, ont vraisemblablement été frappées pour être distribuées aux troupes à titre de *donativum*, supplément de solde, dans des

1. Il s'agit des ailes de cavalerie auxiliaire.

2. Ce sont les cohortes auxiliaires, formant corps de troupe individuels, qu'il ne faut pas confondre avec les cohortes légionnaires collectivement désignées *legiones*.

3. Pour d'autres exemples de ces accusatifs elliptiques, comparez les légendes monétaires de Caracalla, FELICITATEM ITALICAM, FELICITATEM PVBLICAM; de Julia Domna, CEREREM, IVNONEM; de Salonine, VENEREM GENETRICEM.

solennités militaires, telles que la prestation du serment ou les revues passées par l'empereur en personne; très probablement ces bagues d'or, de modèle uniforme, ont été distribuées aux officiers subalternes, centurions et options, avec leur part de *donativum*.

Pour terminer, il me reste à présenter les informations que j'ai recueillies sur ces bagues.

1° Bague trouvée à Sirmish, l'antique Sirmium, et donnée par Joh. Malizovich au Musée de Budapest.

(Ioh. Ferd. Miller de Brasso, *Cimeliotheca musei nationalis Hungarici*, Bude, 1815, p. 139; — L.-J.-F. Janssen, *Oudheidkundige reisberigten vit Duitschland*, *Hungarije*, etc., dans les *Bijdragen voor Vaterlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, nieuwe reeks, derde deel, Arnheim, 1864, p. 160; — *Corp. inscr. lat.*, t. III, 6019.)

2° Bague trouvée aux environs de Nimègue et entrée dans la collection Guyot à la Haye. (Janssen, *op. cit.*, p. 160.)

3° Bague achetée en 1835 par feu le Dr L.-J.-F. Janssen, ancien conservateur du Musée de Leyde; il l'a portée jusqu'à sa mort et elle se trouve vraisemblablement encore dans les mains de ses héritiers, un frère et un beau-frère. Elle avait été découverte par le paysan J. Lillig en labourant une terre à Louisendorf, village prussien entre Goch et Kalkar, sur les frontières des Pays-Bas. Poids, 10 gr. 45. — Renseignement de M. Lee-

mann, directeur du Musée royal néerlandais d'antiquités, à Leyde, 28 novembre 1884. —

(Janssen, *op. cit.*, p. 164. Le même, dans *Neue Mittheilungen des Thüringisch-Sächsischen Verein*, t. II, 1835, 2, p. 353, et dans *Gedenkteekenen der Germanen en Romeinen aan den linker Oever van den Neder Ryn*. Utrecht, 1836, p. 225, et pl. XVI, fig. 6, 7, 8. Brambach, *Corp. inscr. rhen.*, 192.)

4° Bague trouvée dans l'été de 1879 par un paysan de Saibersbach, près Stromberg, arrondissement de Atzweiler, aux environs de Mayence, et acquise par l'impératrice Frédéric quand elle n'était encore que *Kronprinzessin*.

(*Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunde*, t. I, mai 1882, p. 35, n. 109. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. LXXIII, 1882, p. 84.)

5° Bague trouvée en 1882 au Hochwald, près Zerf, arrondissement de Trèves, et acquise par le Musée de Trèves au prix de 45 marks. Poids, 8 gr. 8.

(*Korrespondenzblatt*, t. I, 1882, p. 35, n. 109. Hettner, *Führer durch das Provinzialmuseum zu Trier*, 2e éd. 1883, p. 15, n. 6475.)

6° Bague découverte en décembre 1876 à Augsbourg; elle se trouvait en la possession du professeur Dr Kuhn, le précédent conservateur du Musée national.

(*Korrespondenzblatt*, t. III, 1883, col. 32, n. 39.)

7° Bague trouvée à Soulosse (Vosges) en 1873 et venue aux mains de M. Hoffmann, antiquaire à Paris.

(*Bulletin des Antiquaires de France*, 1875, p. 69. *Korrespondenzblatt*, t. III, 1883, col. 32, n. 39.)

8° Bague trouvée à Amiens (Somme) en 1884 et acquise par MM. Rollin et Feuardent, antiquaires à Paris. Poids, 10 gr. 95.

(*Bull. des Antiq. de Fr.*, 1884, p. 267. *Revue archéologique*, 3e série, t. VII, 1886, p. 88, facsimilé.)

9° Bague trouvée en Normandie et achetée à Saint-Omer vers 1880 par M. Augustus Franks, l'un des conservateurs du British Museum.

(*Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. LXXIII, 1882, p. 85.)

Ces neuf exemplaires paraissent d'après leur description être pareils entre eux. Les deux suivants offrent de notables différences dans leur forme et dans la rédaction de l'inscription.

10° Bague découverte vers 1820, à deux milles de Castor près Norwich (Angleterre), au moulin de Poringland Heath, Stonestreet. Il avait été recueilli par l'alderman Bolingbroke, de Norwich.

Légende : CONSTANI FIDES.

(H. Gurney, *Archaeologia*, XXIII, 1331, p. 366 et 547. *Archaeologia britannica*, XXI, p. 47. *Corp. inscr. lat.*, t. VII, 1301.)

11° Bague ramenée par la charrue à Birching-

ton près Margate (Angleterre). La surface extérieure est façonnée à onze pans, sur lesquels sont gravées les lettres FIDES CONSTANI. Appartient à M. Powell, de Birchington.

(*The literary Gazette*, 1er septembre 1860, p. 166, reproduisant un article du *Dover Chronicle*.)

Ce précieux monument épigraphique n'est encore enregistré ni dans le *Corpus* des inscriptions de la Bretagne, ni dans les Suppléments que M. Hübner et M. Haverfield lui ont successivement ajoutés dans les tomes III et VI de l'*Ephemeris Epigraphica*.

MÉMOIRE

SUR

L'ORIGINE DES DIOCÈSES ÉPISCOPAUX

DANS L'ANCIENNE GAULE.

Par M. l'abbé Duchesne, membre résidant.

Lu dans la séance du 25 juin 1890.

La question sur laquelle j'appelle l'attention de nos confrères est une des plus rebattues qui existent. Si je n'avais l'espoir, non seulement de présenter une solution nouvelle, mais surtout de produire quelques arguments nouveaux, je m'abstiendrais de prendre la parole sur un tel sujet.

Est-il possible de déterminer la date à laquelle ont été organisés les diocèses épiscopaux de l'ancienne Gaule, et quelle est cette date ?

On sait que deux systèmes ont été présentés jusqu'à ce jour : l'un, qui se réclame de légendes longtemps soutenues par leur appropriation liturgique, reporte au Ier siècle la fondation de la plupart de nos églises ; l'autre, qui se fonde principalement sur un passage de Grégoire de Tours, abaisse de deux cents ans environ ces origines ecclésiastiques. Bien que ce second système ait

toujours semblé aux gens rassis plus solide que le précédent, on pouvait trouver un peu étroite sa base de documents. Des textes peu précis de Sulpice Sévère, de la passion de saint Saturnin de Toulouse, une date assez arbitrairement établie par Grégoire de Tours, c'était à peu près tout ce qui représentait l'ancienne tradition de l'église des Gaules sur ses propres origines. Les légendes offraient un ensemble plus imposant. Leur nombre, leur concordance apparente — apparente seulement — ne laissaient pas de faire impression sur les personnes qui, pour une raison ou pour une autre, n'étaient pas en situation de se rendre compte de leur véritable valeur traditionnelle.

Aujourd'hui, il est manifeste que cette valeur traditionnelle est entièrement nulle, que toutes les compositions dont il s'agit sont postérieures, et quelques-unes de beaucoup, à l'avènement de Charlemagne, qu'elles s'inspirent, non de souvenirs antérieurs, mais de prétentions présentes et d'intérêts de clocher. Elles n'ont même pas ce degré inférieur d'autorité qui s'attache aux traditions populaires à quelques siècles des événements. Ce ne sont que des conjectures artificielles, des fictions de lettrés. En tenir compte, dans quelque mesure que ce soit, c'est aller contre les règles les plus essentielles de la méthode scientifique. Il n'y a même pas à discuter avec les personnes qui s'autorisent, dans la question présente, de semblables documents.

Mais ces pièces fausses étant écartées du dossier traditionnel, est-il possible de les y remplacer par des témoignages sincères qui n'auraient pas été produits jusqu'ici ou qui ne l'auraient été que d'une manière incomplète ? Je le crois.

Bien des églises de France avaient conservé d'anciennes listes de leurs évêques. Plus modestes que les légendes de fondation, ces documents sont aussi beaucoup plus sûrs, beaucoup mieux fondés en tradition. Le plus souvent on n'y trouve autre chose que les noms et la suite des évêques, dans l'ordre de succession. C'est peu de chose sans doute, mais c'est quelque chose, surtout dans la question chronologique dont je m'occupe ici. On peut mesurer ces séries, voir à quelle date (approximative, bien entendu) elles reportent leurs origines respectives, comparer enfin les résultats partiels obtenus pour chacune d'elles et en tirer des conclusions plus générales sur le temps de la fondation des églises dans l'ensemble de notre pays.

Jusqu'à présent, ces listes d'évêques avaient été peu étudiées. L'extrême dispersion de leurs textes les rendait presque inabordables. M. L. Delisle, en dépouillant les manuscrits qui les contiennent et en classant par provinces et par diocèses les textes publiés ou inédits qu'il y a rencontrés, a singulièrement facilité les recherches dans cette intéressante catégorie de documents.

Il faut espérer qu'ils seront publiés, les uns

après les autres, avec le soin qu'ils méritent. Je me suis efforcé de le faire pour ceux de l'ancienne province ecclésiastique de Tours[1]. Quant à ceux des autres provinces, j'ai pu, en m'aidant des indications de mon savant confrère, les étudier assez pour être en mesure de faire valoir leur témoignage dans la question présente. C'est ce témoignage que je vais produire d'abord.

I.

Catalogues épiscopaux.

Avant tout, je vais énumérer les listes épiscopales dont il s'agit, en me bornant à celles qui offrent des garanties sérieuses, et en groupant ensemble tant celles qui nous sont parvenues à l'état isolé que celles qui se déduisent de compositions plus étendues, comme le *Libellus de episcopis Turonicis* de Grégoire de Tours, l'*Historia Remensis ecclesiae* de Flodoard, les *Gesta episcoporum* de la province de Trèves, etc. L'ordre que je suis est celui de la *Notitia Galliarum*.

Lyon, Langres;
Rouen;
Tours, Le Mans, Angers, Nantes;

1. *Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours*. Paris, Thorin, 1890.

Sens, Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris[1];
Trèves, Metz, Toul, Verdun;
Reims, Châlons, Senlis, Beauvais[2];
Vienne, Grenoble, Viviers;
Bourges.

Cette liste est courte. Elle ne comprend pas toutes les églises dont la fondation peut être rapportée à une date approximative assez bien déterminée, mais seulement celles qui ont conservé de bons catalogues épiscopaux.

Ici, il devient nécessaire, puisque je me borne aux bons catalogues épiscopaux, de dire un mot des autres et surtout d'indiquer à quels signes je distingue les bons d'avec les mauvais.

Les mauvais sont en assez grand nombre; ils se rencontrent, comme les bons, dans des manuscrits d'âge assez différent, depuis le IXe siècle jusqu'au XIIIe et au-dessous. Mais ici l'âge des manuscrits importe assez peu.

En réunissant les données fournies par les récits de Grégoire de Tours et quelques autres documents historiques du Ve au VIIIe siècle, en les complétant par les dates fort nombreuses qui résultent

1. J'omets le catalogue de Nevers, qui est de bonne note, mais qui ne peut remonter aux origines, ce diocèse n'ayant été démembré de celui d'Auxerre que vers le commencement du VIe siècle.

2. La liste de Beauvais n'existe plus; mais les auteurs du *Gallia christiana* l'ont eue sous les yeux.

des signatures apposées aux conciles des temps romains et mérovingiens, il est aisé de dresser, pour la plupart des diocèses, des séries épiscopales, incomplètes, il est vrai, discontinues, mais absolument sûres. Cela fait, on compare, pour chaque diocèse, le catalogue avec cette série de dates. Si le catalogue omet des évêques certains, s'il intervertit l'ordre établi d'ailleurs, si ses fautes sont de telle nature qu'elles ne puissent être imputées à des accidents de transcription, alors il est clair qu'il ne mérite aucune confiance pour les parties où la vérification est impossible. C'est une compilation artificielle, rédigée à une époque où la tradition s'était perdue, par des personnes qui ne disposaient pas des documents ou de l'intelligence nécessaire pour la reconstituer. De tels catalogues finissent toujours par arriver à l'exactitude, en se rapprochant du temps où le rédacteur écrivait; mais on s'exposerait à de graves mécomptes si l'on se fiait à eux pour la période des origines.

Il y en a de très anciens. Celui d'Arles, par exemple, s'est conservé dans un sacramentaire du IXe siècle. Mais on constate : 1° qu'il ne mentionne qu'un évêque avant celui qui était en fonctions en 314, Marinus, alors que nous en connaissons au moins deux, Trophime et Marcien; 2° qu'il marque entre Patrocle et saint Honorat un Helladius, entre Æonius et saint Césaire un Jean, qui n'ont sûrement pas occupé le siège d'Arles;

3° qu'on y trouve la série suivante : Ambroise, Martin, Ingenuus, Augustin, Jérôme, dans laquelle un seul nom, celui d'Ingenuus, est celui d'un évêque d'Arles, les quatre autres, très vraisemblablement ceux de quatre grands saints de l'Église latine; 4° qu'il y manque le nom de Saturninus, évêque des plus certains. Ce catalogue, malgré son antiquité, doit donc être considéré comme inexact et écarté de la liste de ceux dont on peut faire état dans la question qui nous occupe.

Il en est de même, pour citer un second exemple, du catalogue de Besançon. Certaines de ses rédactions omettent l'évêque Sylvestre, dont on a, outre la pierre tombale, deux signatures aux conciles de 573 et 585; d'autres rédactions du même catalogue le placent bien avant l'évêque Celidonius, du milieu du v[e] siècle; il omet aussi l'évêque Urbicus, présent au concile de 549; il place les évêques Claude (517) et Tetradius (552, 567) après les évêques Nizier, Protadius, Donatus, Ternatius, qui sont tous les quatre du VII[e] siècle. Encore une pièce à exclure.

J'en ai éliminé quelques-unes qui, vérifiées pour la partie afférente au VI[e] siècle et aux siècles suivants, soulèvent d'assez fortes objections pour la partie antérieure. Ainsi le catalogue de Noyon (*civ. Veromanduorum*), qui débute par les noms des trois grands confesseurs Hilaire, Martin, Germain; ainsi encore celui de Poitiers, dont le premier nom, Nectaire, n'est sûrement pas celui

d'un évêque de ce siège, et où figure, après saint Hilaire, un *Pascentius* trop évidemment suggéré par un prologue de Fortunat[1].

Ayant ainsi restreint l'examen aux seuls catalogues qui paraissent avoir quelque valeur traditionnelle, il reste à s'en servir comme documents chronologiques. Pour cela il faut d'abord déterminer à quel point de chaque série correspond la date la plus ancienne que l'on connaisse par les conciles et autres documents. Cela fait, on remonte plus ou moins haut, suivant la longueur de la liste au-dessus du point d'attache. Voici un exemple.

Au concile d'Arles de 314, seize églises de Gaule étaient représentées par leurs évêques ou autrement. Sur ces seize églises, cinq seulement ont de bons catalogues, ce sont celles de Lyon, Vienne, Reims, Trèves, Rouen. Or, l'évêque de Lyon, *Vocius*, est le neuvième de sa série; les évêques de Vienne, Reims, Trèves (*Verus*, *Imbetausius*, *Agrœcius*) occupent tous les trois le quatrième rang dans leurs séries respectives; l'évêque de Rouen, *Avitianus*, est le deuxième de la sienne. Si l'on tient compte de ce fait que le premier nom de la liste lyonnaise, celui de saint Pothin, est le nom d'un évêque qui mourut en 177, on conclura aisément que les églises de Vienne, Reims, Trèves ne peuvent avoir eu d'évêques avant le milieu du

1. Voir mes deux mémoires sur la liste épiscopale de Poitiers dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, t. III et IV.

XIII[e] siècle environ, et que l'église de Rouen est notablement moins ancienne.

Saint Athanase inséra dans son *Apologie contre les Ariens* une copie du décret rendu en sa faveur par le concile de Sardique, en 343 ; il y joignit les noms des évêques qui, sans avoir assisté à cette assemblée, adhérèrent à la réhabilitation du métropolitain d'Alexandrie. Ces noms ne sont suivis d'aucune indication de siège, mais simplement groupés par provinces ou plutôt par contrées. Dans ce catalogue figurent trente-quatre évêques de Gaule, dont il n'est pas aisé de retrouver les sièges. L'un d'eux pourtant, *Declopetus*, porte un nom caractérisé ; c'est évidemment le même qui ouvre la série des évêques d'Orléans dans le catalogue de cette église. Ainsi, l'église d'Orléans avait encore à sa tête, en 344, son premier évêque. Dans ces conditions, on ne sera pas tenté de faire remonter son origine au delà du règne de Constantin[1].

Un évêque appelé *Defensor* est signalé par Sulpice Sévère au nombre des prélats réunis à Tours, en 372, pour donner un successeur à Lidoire, second évêque de cette église. Or, ce *Defensor* est marqué en tête de la liste épiscopale d'Angers et même désigné avec quelque insistance comme

1. Je ne me sers point ici du prétendu concile de Cologne de 346, qui est un faux du temps de Charles le Chauve. Le faussaire a eu sous les yeux des listes épiscopales de la province de Sens; il connaissait aussi celle de Rouen.

le premier évêque de ce siège : *Primus Defensor episcopus*. Cette circonstance conseille de ne pas chercher bien au delà du milieu du IVe siècle la fondation du siège d'Angers.

II.

INFORMATIONS LOCALES SUR L'ORIGINE DES ÉGLISES.

Après avoir expliqué le procédé par ces quelques exemples, je vais passer en revue les diocèses de l'ancienne Gaule, tant ceux qui ont des catalogues en bon état que ceux qui n'en ont pas, en indiquant pour chacun d'eux l'état des informations sur la chronologie des origines. Les noms des églises qui ont conservé de bonnes listes épiscopales sont marqués d'un astérisque.

*LYON.

Le premier évêque de la liste, saint Pothin, mourut plus que nonagénaire en 177[1]. On peut donc reporter jusqu'au milieu du IIe siècle, au moins, les origines de l'église de Lyon.

Autun.

Le plus ancien évêque que l'on connaisse est *Reticius*, qui siégea aux conciles de Rome en 313 et d'Arles en 314.

1. Eusèbe, *H. E.*, V, 1, 29.

**Langres.*

Le troisième évêque, saint Didier, est présenté par la tradition du pays comme une victime de l'invasion vandale, c'est-à-dire très probablement de la grande invasion de 407[1]. Six noms figurent sur la liste entre le sien et celui d'*Aprunculus*, qui quitta, vers l'année 480, le siège de Langres pour celui de Clermont[2]. — Le siège de Langres aura été fondé vers le milieu du IVe siècle.

Chalon.
Mâcon.

Ces deux localités sont mentionnées dans la *Notice des Gaules* non comme cités, mais comme *castra*. Le premier évêque de Chalon dont on ait connaissance apparaît vers l'année 470[3]; pour Mâcon, il faut descendre jusqu'au VIe siècle. Il est fort possible que ces deux sièges n'aient été érigés qu'après la publication de la *Notice des Gaules*, c'est-à-dire dans le courant du Ve siècle.

*ROUEN[4].

Le deuxième évêque de Rouen siégeait au con-

1. Sa vie, écrite au commencement du VIIe siècle, dans les *Acta SS.*, 23 mai, t. V, p. 245.
2. Greg. Tur., *H. Fr.*, II, 23, 36; III, 2; cf. Mommsen, *M. Germ. script. antiquissimi,* t. VIII, p. XLIX.
3. Sidoine Apoll., IV, 25.
4. La liste épiscopale de Rouen a été publiée récemment par M. l'abbé Sauvage, dans les *Analecta Bollandiana,* t. VIII, p. 406 et suiv.

cile d'Arles en 314. Le premier, *Mellonus*, ne peut être de beaucoup antérieur à l'an 300.

Bayeux.
Avranches.
Évreux.
Séez.
Lisieux.
Coutances.

Les listes épiscopales de ces six diocèses sont tout à fait incomplètes et fautives. Dans toute cette région, les plus anciens évêques auxquels il soit possible d'assigner une date sont du VIe siècle[1].

*TOURS.

Saint Martin, ordonné en 372, n'avait eu que deux prédécesseurs ; Lidoire avait siégé avant lui pendant trente-trois ans; Grégoire de Tours le fait commencer son épiscopat en 337 ou 338. Avant cette date, il place d'abord une vacance de trente-sept ans, ce qui le conduit à l'an 300 environ, puis il attribue, avec quelque hésitation, cinquante ans d'épiscopat au premier évêque, saint Gatien. Grâce à ces chiffres, il rejoint la date 250 qu'il considère, probablement à tort, comme résultant d'une tradition[2].

1. La liste de Coutances, plus longue que les autres, ne nomme que deux évêques avant Leonatus (Leontianus), qui assista, en 511, au concile d'Orléans.

2. Sur ceci, voy. mon mémoire *Catalogues épiscopaux de la province de Tours*, p. 22 et suiv.

**Le Mans.*

Le quatrième ou cinquième évêque, *Victurius*, assista au concile d'Angers en 453. Le premier, Julien, ne peut donc être reporté bien au delà du milieu du IVe siècle[1].

Rennes.

Le siège de Rennes n'a pas d'attestation antérieure au milieu du Ve siècle[2].

**Angers.*

Le premier évêque, *Defensor*, siégeait encore en 372[3].

**Nantes.*

Le septième évêque de Nantes, *Desiderius*, était contemporain du concile d'Angers de 453[4]. La liste en arrière est à peine assez longue pour atteindre le commencement du règne de Constantin[5].

Civitas Coriosopitum (Quimper).

Pas de titulaire connu avant l'immigration bretonne de la fin du Ve siècle.

1. *Ibid.*, p. 50.
2. *Ibid.*, p. 86.
3. Ci-dessus, p. 345.
4. *Coll. concil. Galliae*, t. I, p. 573; *Catalogues de la province de Tours*, p. 69.
5. Sur l'objection qui résulterait de la passion des saints Rogatien et Donatien, voy. *Catalogues*, p. 71.

Vannes.

Le premier évêque connu, *Paternus*, fut ordonné peu après l'année 461 [1].

Civitas Ossismorum (St-Pol de Léon).

Lithardus, le premier évêque certain, assistait, en 511, au concile d'Orléans [2].

*SENS.

Il résulte d'une lettre de Sidoine Apollinaire (VII, 5) que, vers l'année 475, l'église de Sens en était à son treizième évêque, *Agrœcius*. Les origines atteignent donc aisément le commencement du IVe siècle : on pourrait même remonter un peu au delà.

**Chartres.*

Le troisième évêque, *Valentinus*, est un contemporain de saint Martin [3]. Le diocèse remonte donc au temps de Constantin environ, comme celui de Tours.

1. Concile de Vannes (v. 465).
2. Les trois derniers sièges, Quimper, Vannes, *civ. Ossismorum,* étaient très probablement occupés en 453. Sur ce point, voy. *Catalogues*, p. 86, note 1. La *Notice des Gaules* mentionne ici une *civitas Diablintum,* qui fut de bonne heure unie à celle du Mans. On n'en connaît aucun évêque. *Ibid.*, p. 85.
3. Sulpice Sévère, *Dial.*, III, 2.

**Auxerre.*

Saint *Amator*, le cinquième évêque, mourut en 418. Il est donc peu probable que la série épiscopale remonte au delà du IVe siècle. Le premier évêque, *Peregrinus*, est, il est vrai, honoré comme martyr. Mais certaines circonstance de sa légende donnent lieu de croire qu'il fut victime d'un tumulte populaire dans une localité rurale. Un tel fait a fort bien pu se produire sous les empereurs chrétiens.

**Troyes.*

A Troyes, on trouve sept évêques avant saint Loup, dont l'épiscopat commença en 426[1].

**Orléans.*

Il a été dit ci-dessus que le premier évêque d'Orléans, *Declopetus*, apposa sa signature à un document de l'année 343.

**Paris.*

Entre saint Denis, premier évêque, et *Heraclius*, qui siégea en 511 au concile d'Orléans, la série épiscopale de Paris n'offre aucun point daté. Heraclius est le quinzième évêque. On voudrait pouvoir recommander d'un document plus sûr que la passion de saint Denis l'idée que cet évêque est mort victime des persécutions impériales et non

1. *Acta SS. iul.*, t. VII, p. 63.

de quelque émeute populaire. Cela permettrait de reporter sûrement au IIIe siècle la fondation de l'église de Paris. On arrive à la même antiquité en identifiant, comme on l'a fait souvent, *Mallo*, second évêque de Paris, avec *Mello* ou *Mellonus*, premier évêque de Rouen, *Adventus*, cinquième évêque de Paris, avec *Adventus*, premier évêque de Chartres. Ces identifications sont vraisemblables, mais non pas certaines.

Meaux.

Aucun évêque sûrement attesté avant le VIe siècle[1].

*TRÈVES.

Le quatrième évêque, *Agrœcius*, assista, en 314, au concile d'Arles. L'église de Trèves doit remonter au milieu du IIIe siècle environ.

**Metz*.

La série épiscopale de Metz n'offre pas de point d'attache certain avant l'année 535 ; l'évêque *Hesperius* assiste alors au concile de Clermont. C'est le vingt-troisième de la liste.

**Toul*.

Le cinquième évêque, *Auspicius*, figure, vers l'année 472, dans la correspondance de Sidoine

1. Ici je néglige le diocèse de Nevers, pour la raison indiquée ci-dessus, p. 341, note 1.

Apollinaire (IV, 17; VII, 10). Le premier, *Mansuetus*, ne peut donc être que du IV[e] siècle.

**Verdun.*

C'est aussi au déclin du cinquième évêque que la série verdunoise rencontre une date ; *Polychronius*, évêque de Verdun, est mentionné dans la vie de saint Loup de Troyes comme son disciple immédiat[1].

*REIMS.

Église du III[e] siècle : le quatrième évêque figura au concile d'Arles en 314.

**Soissons.*

Une tradition recueillie par Flodoard[2] présente les deux premiers évêques de Reims comme ayant été aussi évêques de Soissons. S'il en est ainsi, l'organisation autonome de cette dernière église remonterait aux environs de l'an 300.

**Châlons.*

Le neuvième évêque, *Amandinus*, assistait, en 461, au concile de Tours. Cette donnée permettrait de remonter à peu près à la même antiquité qu'à Soissons.

Civ. Veromanduorum (Noyon).

J'ai dit plus haut que la liste épiscopale de

1. *Acta SS. iulii,* t. VII, p. 70.
2. *Hist. Rem.,* I, 3.

Noyon soulève quelques doutes pour le commencement. L'évêque *Sophronius*, qui assista, en 511, au concile d'Orléans, y figure au neuvième rang, si l'on néglige les noms des trois confesseurs Hilaire, Martin, Germain, par lesquels la liste commence, au douzième, si on les compte. En tout état de cause, cette liste ne permet pas de dépasser, en remontant, le commencement du IVe siècle.

Arras.
Cambrai.
Tournai.

On ne connaît, pour ces églises, ravagées de bonne heure par les Francs, aucun évêque antérieur au VIe siècle.

**Senlis.*

A Senlis, comme à Noyon, l'évêque qui figure au concile de 511 est le neuvième de sa série.

**Beauvais.*

Le catalogue de Beauvais, que les auteurs du *Gallia christiana* ont eu entre les mains, était peut-être incomplet. En tout cas, le premier évêque de cette série qui soit daté est *Marinus*, qui se rencontre de 632 à 660 ; c'est le treizième de la liste.

Amiens.

Le premier évêque daté est *Edibius* (511).

Térouanne.
Boulogne.

Aucun renseignement bien net avant le VII[e] siècle. L'évêque de Rouen, saint Victrice, avait évangélisé, vers la fin du IV[e] siècle[1], le pays des Morini (Térouanne). Il est difficile de dire si cette mission fut la première et quel rapport elle peut avoir avec l'organisation des diocèses de cette région[2].

MAYENCE.

Le plus ancien évêque datable est *Sidonius*, connu par Fortunat (II, 11, 12; IX, 9); il vivait dans la seconde moitié du VI[e] siècle. Avant lui les catalogues les plus anciens (X[e] siècle) nomment deux autres évêques; ce nombre alla plus tard en augmentant.

Strasbourg.

Ansoald, qui figura, en 614, au concile de Paris, est le plus ancien évêque daté. Avant lui, le catalogue rédigé au IX[e] siècle, mais probablement incomplet, marque sept autres noms.

1. Paulin, *Ep.*, 19; Migne, *P. L.*, t. LXI, p. 238.
2. Je néglige, dans cette province, le diocèse de Laon, qui fut démembré de celui de Reims par saint Remi, dit-on. En tout cas, on n'en connaît aucun évêque antérieur au VI[e] siècle.

Spire.

Premier évêque daté, Hildéric (614); catalogue sans valeur, où ce nom même ne figure pas.

Worms.

Pas de catalogue; le plus ancien évêque connu est encore celui de l'année 614, *Berthulfus*.

COLOGNE.

Les catalogues, tous incomplets, s'accordent à indiquer *Maternus* comme le premier évêque. Il fut invité aux conciles de Rome et d'Arles, en 313 et 314. Un Maternus se rencontre au troisième rang, sur la liste de Trèves : il est probable que c'est le même personnage.

Tongres.

Maternus figure aussi en tête du catalogue de Tongres, lequel est fort suspect, non de lacunes, mais d'interpolations. Il y a tout lieu de croire que l'église de Trèves, au IIIe siècle, étendait son action, non seulement sur la *civitas Trevirorum*, mais sur la Germanie inférieure où se trouvaient les cités de Cologne et de Tongres. Au commencement du IVe siècle, l'évêque Maternus, après s'être donné un successeur pour la cité de Trèves, se sera consacré lui-même aux régions septentrionales. Après lui seulement aura eu lieu la fondation d'une église spéciale pour la cité de Tongres.

L'évêque saint Servais était déjà en fonctions en 344[1].

BESANÇON.

Le plus ancien titulaire de ce siège qui soit connu autrement que par le catalogue[2] est *Chelidonius*, contemporain de saint Hilaire d'Arles (v. 445).

Civ. Equestrium (Belley).

Le premier évêque certain, *Vincentius*, assistait, en 552, au concile de Paris.

Civ. Helvetiorum (Windisch[3], Avenches, Lausanne).

Pas d'évêque connu avant *Bubulcus*, qui siégea, en 517, au concile d'Epaone.

Bâle.

Le plus ancien évêque certain est mentionné dans la vie de saint Gall (c. 26), à propos d'un événement de l'année 614.

TARANTAISE.

L'évêché apparaît pour la première fois dans

1. Document cité plus haut.
2. Voy. plus haut ce qu'il faut penser de l'autorité de ce catalogue.
3. Sur les vicissitudes de ce siège épiscopal, voy. ce que j'ai exposé dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1888, p. 193.

la lettre du pape saint Léon, portant délimitation entre les juridictions métropolitaines de Vienne et d'Arles[1]. Cette lettre est de l'année 450.

Octodurum (Sion).

Théodore, évêque d'Octodurum, le premier que l'on connaisse, assista, en 381, au concile d'Aquilée.

*VIENNE.

L'évêque *Verus*, quatrième de la série, figura au concile d'Arles en 314. Le siège a donc été fondé dans le courant du IIIe siècle.

Genève.

Le premier évêque connu est Isaac, dont parle saint Eucher de Lyon dans le prologue de la passion des martyrs d'Agaune. D'après ce qu'il en dit, Isaac a dû vivre aux environs de l'an 400.

**Grenoble.*

Domninus, premier évêque de Grenoble, assista, en 381, au concile d'Aquilée.

**Civ. Albensium* (Viviers).

Venantius, douzième évêque de Viviers, d'après le catalogue, assista aux conciles d'Épaone en 517 et de Clermont en 535[2]. Autant qu'on en peut

1. Jaffé, 450.
2. L'épitaphe d'un évêque de Viviers, datée de l'année 487,

juger par cette indication, le siège remonterait au IVe siècle.

Die.

Un évêque de Die, *Nicasius*, assista au concile de Nicée, en 325.

Valence.

Le plus ancien évêque de Valence dont on ait le nom est Émilien, qui assista au concile tenu en 374 dans sa ville épiscopale et qui, antérieurement à cette date, prit part à l'ordination du premier évêque d'Embrun, saint Marcellin[1].

Civ. Tricastinorum (Saint-Paul-Trois-Châteaux).

L'histoire ancienne de ce siège est très obscure. On ne trouve pas de date certaine et précise avant le concile d'Epaone, en 517, où figure l'évêque *Florentius*.

Vaison.

Siège existant en 314 : l'évêque *Daphnus* assista au concile d'Arles.

a été publiée par M. Leblant (*Inscr. chrét. de la Gaule*, 481 *a*) et dans le *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2702. Le marbre est brisé et le nom de l'évêque a disparu. Une allusion à son nom, dans le premier vers, IGNIBVS PARITER ET NOMINe, pourrait indiquer *Lucianus*, le dixième évêque.

1. Vie de saint Marcellin, *Acta SS. april.*, t. II, p. 751 (20 avril).

Orange.

Même observation : l'église d'Orange fut représentée au concile d'Arles.

Cavaillon.

Asclepius, évêque de Cavaillon, assista aux conciles de Riez (439) et d'Orange (441). Avant lui on place un saint Genialis, premier évêque ; c'est peut-être l'évêque de ce nom qui assista au concile de Nîmes en 394.

Avignon.

Nectarius est le plus ancien évêque d'Avignon dont on ait connaissance ; il assistait au concile de Riez (439).

Arles.

L'église d'Arles était déjà organisée au milieu du IIIe siècle. Un évêque, *Marcianus*, est mentionné dans la correspondance[1] de saint Cyprien comme ayant suivi le parti de Novatien (V, 254). Ce n'était pas le premier évêque d'Arles : dès le commencement du Ve siècle, la tradition reconnaissait ce titre à saint Trophime.

Marseille.

Le premier connu des évêques de Marseille, *Oresius*, assista au concile d'Arles en 314.

1. Cypr., *Ep.*, 68.

Carpentras.

Carpentras n'est pas mentionnée dans la *Notice des Gaules;* il est sûr que cette localité avait eu rang de cité sous le haut empire. Son église n'apparaît pas avant le concile de Riez (439), auquel l'évêque *Constantianus* se fit représenter; mais il est possible que la fondation du siège remontât au temps où la cité fonctionnait, c'est-à-dire au delà du v[e] siècle : cela est même fort probable.

Toulon.

Toulon n'eut jamais rang de cité. Son évêque *Augustalis*, le premier que l'on connaisse, assista aux conciles de Riez (439), d'Orange (441) et de Vaison (442). Dans ces deux derniers conciles, le siège de ce prélat est désigné par l'expression *loco Telonensi*, tandis que les autres évêques emploient la formule *civitate*.

Nice.

L'église de Nice fut représentée au concile d'Arles, en 314. Nice, n'étant qu'une dépendance de Marseille, n'est pas mentionnée dans la *Notice des Gaules*. Au concile, les représentants de l'évêque se disent, non *ex civitate*, mais *ex portu Nicaensi*.

*Bourges.

La plus ancienne date que l'on puisse marquer sur la liste épiscopale de Bourges est celle du con-

cile d'Angers (453), où figure le douzième évêque, Léon. Grégoire de Tours assigne à la fondation de l'église de Bourges une date postérieure à la mission des sept évêques. Cette donnée, quoique un peu vague, s'accorde cependant avec les indications de la liste pour écarter toute idée d'une antiquité plus haute que le déclin du IIIe siècle[1].

Civ. Arvernorum (Clermont).

La suite des premiers évêques de Clermont nous est connue par Grégoire de Tours. Le quatrième, saint Illidius (Allyre), mourut en 384 ou 385[2]. Il est difficile de croire que le premier, saint Austremoine, remonte beaucoup au delà de l'an 300, s'il y remonte. Grégoire le nomme parmi les sept évêques envoyés en 250; mais ici, comme pour saint Gatien de Tours, sa chronologie se heurte aux indications de la série épiscopale.

Rodez.

Il n'est pas question de l'église de Rodez avant le ve siècle. Dans une lettre écrite vers l'année 475 (VII, 6), Sidoine la range parmi celles que les Goths laissaient privées d'évêques. On ne saurait dire si

1. Grégoire n'est pas bien net en ce qui concerne Bourges. Dans l'*Histoire des Francs* (I, 31), il attribue la fondation de cette église à « des disciples » des sept évêques; dans le *De gloria confessorum*, c. 79, il nomme saint Ursin, le fait ordonner et envoyer en Gaule, *a discipulis apostolorum*, expression qui, dans l'espèce, ne peut désigner que le pape.

2. *Vitae PP.*, II, 1; cf. *H. Fr.*, I, 46.

saint Amans, le plus ancien évêque de Rodez qui soit connu, est antérieur ou postérieur à ce temps-là. S'il est antérieur, ce n'est sûrement pas de beaucoup, car sa vie le représente comme ayant précédé de peu d'années l'évêque Quintien, lequel est du commencement du VI[e] siècle[1].

Albi.

Le plus ancien évêque dont on ait connaissance est *Diogenianus*, mentionné dans un texte du commencement du V[e] siècle, que Grégoire de Tours cite dans son *Histoire des Francs* (II, 13).

Cahors.

Même situation. L'évêque de Cahors nommé dans le texte en question est *Alithius*.

Limoges.

Saint Martial, fondateur de l'église de Limoges, est un des sept évêques de Grégoire. On a vu que ce fait ne comporte pas une date bien sûre. Il n'est plus question ensuite de l'église de Limoges jusqu'au temps de Sidoine Apollinaire (VII, 6).

Civ. Gabalum (Mende).

Cette église fut représentée au concile d'Arles, en 314. Le martyre de l'évêque saint Privat autoriserait peut-être à remonter plus haut, s'il était mieux daté ; mais on ne sait s'il doit être placé au

1. *M. Germ. scr. antiquissimi,* t. IV, part. 2, p. 62.

IIIe siècle ou au Ve ; encore cette dernière date est-elle beaucoup plus probable que l'autre.

Civ. Vellavorum (Le Puy).

Il s'est conservé au Puy une liste épiscopale, mais en très mauvais état. Le plus ancien évêque pour lequel on ait une date, *Aurelius*, siégeait en 591[1] ; c'est le treizième ; mais, encore une fois, la liste n'est pas sûre.

BORDEAUX.

L'évêque *Orientalis* assista au concile d'Arles, en 314. C'est le premier, ou tout au plus le second évêque de Bordeaux. Ceci résulte, non d'une liste épiscopale, mais d'un passage de Fortunat où il est dit que l'évêque Léonce II était le treizième de sa série. Or, avant Léonce II, on connaît déjà trois évêques du VIe siècle, deux ou trois[2] du Ve, deux du IVe, dont Orientalis. Il est difficile de croire qu'il n'y en ait pas eu quatre autres à répartir entre le IVe et le Ve siècle. De cette façon, la série épiscopale de Bordeaux ne peut guère avoir commencé avant l'année 300.

Agen.

Phœbadius, évêque d'Agen dès l'année 357, est le plus ancien que l'on connaisse pour ce siège.

1. Grégoire, *Hist. Fr.*, X, 25.
2. Suivant que l'on compte ou non saint Seurin.

Angoulême.

Un évêque *Dynamius*, du premier tiers environ du v[e] siècle, est mentionné dans le texte cité par Grégoire de Tours (*Hist. Fr.*, II, 13). La tradition conserve le nom d'un saint Ausone, massacré par les Vandales peu avant Dynamius.

Saintes.

Le plus ancien évêque de date certaine est *Pierre*, qui siégea en 511 au concile d'Orléans. Mais on connaît le nom du premier évêque, saint Eutrope. S'il fallait ajouter foi à ce que dit Grégoire de Tours, il est vrai, avec un *fertur*[1], Eutrope aurait été ordonné et envoyé en Gaule par saint Clément de Rome. Saintes est la seule église pour laquelle Grégoire revendique une antiquité aussi démesurée. Il est vrai qu'il enlève lui-même toute autorité à son dire en ajoutant que nul ne connaissait l'histoire de saint Eutrope avant la translation de ses reliques, laquelle arriva vers 590.

Poitiers.

Saint Hilaire était évêque de Poitiers en 355. La liste épiscopale de cette église lui donne huit prédécesseurs : mais j'ai dit plus haut qu'elle est, pour cette partie, sujette à caution. Il convient d'ajouter que la tradition ne présente nullement saint Hilaire comme le premier évêque de Poitiers.

1. *Glor. mart.*, 88.

Périgueux.

Un évêque de ce siège, *Paternus*, fut déposé, vers l'année 361, pour cause d'hérésie[1]. La tradition locale, constatée dès le IXe siècle, réclame un autre fondateur, saint Front, dont la date est indéterminée.

EAUZE.

L'évêque d'Eauze, *Mamertinus*, assista au concile d'Arles, en 314.

Dax.

Aucun évêque certain avant *Gratianus*, qui siégea au concile d'Agde, en 506.

Lectoure.

Même situation. En 506, l'évêque s'appelait *Vigilius*.

Civ. Convenarum (Saint-Bertrand de Comminges).

Cette église est au nombre de celles dont Sidoine (*Ep.* VII, 6) déplore l'abandon. Le premier évêque connu, *Suavis*, est aussi de 506.

Civ. Consoranorum (Saint-Lizier).

Le premier évêque, *Valerius*, est mentionné par Grégoire de Tours[2], sans indication de date.

1. Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 45.
2. *Gl. conf.*, 83.

Après lui vient *Glycerius* (saint Lizier), l'évêque du concile d'Agde (506)[1].

Civ. Benarnensium (Lescar).

Aucun évêque certain avant *Galactorius*, qui siégea au concile d'Agde (506).

Civ. Aturensium (Aire).

Même cas. L'évêque de 506 s'appelait *Marcellus*.

Bazas.

Un récit de Grégoire de Tours[2], relatif à l'invasion vandale du commencement du v[e] siècle, fait mention de l'évêque de Bazas sans que son nom soit indiqué.

Tarbes.

On ne connaît aucun évêque avant celui de 506, *Aper*.

Oloron.

Même cas; l'évêque de 506 s'appelait *Gratus*.

Auch.

Il est bien difficile de déterminer exactement

1. Ici je néglige la *civitas Boiatium* (pays de Buch), incorporée dans le courant du v[e] siècle à celle de Bordeaux. C'est le même cas que celui de la *civitas Diablintum;* cf. ci-dessus, p. 350.

2. *Gl. mart.*, 12.

l'époque du premier évêque connu, saint *Orientius;* mais il y a tout lieu de croire qu'il n'est pas antérieur au commencement du v[e] siècle[1].

NARBONNE.

Le premier évêque, saint Paul, est un des sept de Grégoire de Tours. Encore que la date que Grégoire assigne à tout le groupe soit très vraisemblable pour ce qui regarde la capitale de l'ancienne *Gallia Narbonensis*, il faut reconnaître qu'elle n'est confirmée par aucun autre document.

Toulouse.

La passion de saint Saturnin assigne la date de 250[2] au début de la mission de cet évêque, le fondateur de l'église de Toulouse. Il est peu probable que l'on ait conservé un souvenir aussi exact de l'année où il commença ses travaux apostoliques. On est porté à croire qu'elle doit plutôt se rapporter au martyre de Saturnin et que la fondation de l'église de Toulouse est antérieure de quelques années à l'an 250.

1. *Corpus inscr. eccl. lat.*, t. XVI, p. 193 et suiv.

2. C'est aussi la date acceptée par Grégoire de Tours (*Hist. Fr.*, I, 30). Dans son *De Gloria martyrum*, c. 47, il s'exprime d'une façon plus vague : *ab apostolorum discipulis ordinatus*. Ici encore (cf. ci-dessus, p. 362, note 1), par *discipuli apostolorum*, il faut entendre les papes. Quand on voudrait admettre que Grégoire se contredit, il est clair qu'il faudrait, entre ses deux façons de parler, sacrifier la plus vague à la plus précise. Je ne crois pas, quant à moi, qu'il y ait contradiction.

Béziers.

Paulinus, évêque de Béziers, est mentionné en 419 dans la *Chronique d'Idace*. La légende de saint Paul de Narbonne attribue à saint Paul lui-même la fondation de l'église de Béziers, qui aurait été gouvernée après lui par saint Aphrodise.

Nîmes.

Il se tint un concile à Nîmes en 394. On ne sait qui était alors évêque de cette cité. Le premier évêque certain est celui qui siégeait au concile d'Agde en 506, *Sedatus*.

Lodève.

Maternus, évêque de Lodève, assista, en 506, au concile d'Agde. Impossible de remonter plus haut.

Uzès.

Cette localité est mentionnée comme simple *castrum* dans la *Notice des Gaules*. L'évêque apparaît dès l'année 442, au concile de Vaison (Constantius).

Agde.

Agde, non plus que les évêchés suivants, ne figure dans la notice. Il y avait un évêque d'Agde en 506, *Sophronius*.

Elne (Perpignan).
Maguelonne (Montpellier).
Carcassonne.

Ces trois évêchés n'apparaissent que dans la seconde moitié du VIe siècle ; le premier est mentionné en 571 dans la chronique de Jean de Biclar ; des deux autres on ne connaît aucun titulaire avant ceux qui siégèrent au concile de Tolède, en 589.

AIX.

On ne connaît aucun évêque d'Aix antérieur au Ve siècle ; le plus ancien dont on ait le nom est Lazare, qui fut évincé de son siège en 412 par une réaction politique.

Apt.

L'église d'Apt était représentée au concile d'Arles en 314.

Riez.

L'évêque Maxime, qui siégeait au concile tenu en 439 dans sa ville épiscopale, est le plus ancien que l'on connaisse.

Fréjus.

Le concile de Valence (374) fournit un document de l'existence du siège de Fréjus au IVe siècle. On n'a rien de plus ancien.

Gap.

On ne connaît aucun évêque de Gap qui soit

antérieur au concile d'Épaone (517), où siégea *Constantius*.

Sisteron.

On ne connaît aucun évêque de ce siège avant *Jean*, dont il est question dans la vie de saint Marius[1] comme d'un contemporain du roi Gondebaud († 516).

Antibes.

Le plus ancien évêque connu, *Armentarius*, apparaît au concile de Vaison, en 442.

EMBRUN.

Saint Marcellin, premier évêque d'Embrun, fut, nous dit son biographe[2], ordonné par saint Eusèbe de Verceil, c'est-à-dire, suivant toute vraisemblance, peu après l'année 361, en tout cas, peu avant l'année 355.

Digne.

Le même auteur nous renseigne sur les origines de l'église de Digne, qui doit sa fondation à deux disciples de saint Marcellin, saint Domnin et saint Vincent, et par suite ne remonte qu'au troisième quart environ du IVe siècle.

Civ. Rigomagensium.

J'ai identifié[3] cette cité avec la *civitas Etura-*

1. Migne, *P. L.*, t. LXXX, p. 27.
2. *Acta SS. april.*, t. II, p. 751.
3. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (1882), t. XLIII, p. 37.

mine (Thorame, Basses-Alpes), dont l'évêque, *Severianus*, assista au concile de Vaison, en 442. C'est le seul évêque que l'on connaisse pour ce siège, qui fut sans doute supprimé peu après.

Civ. Salinensium (Castellane).

Même situation. Un évêque, le seul connu, *Claudius*, assiste au concile de Riez en 439 et se fait représenter, en 441 et 442, à ceux d'Orange et de Vaison. Le siège disparaît ensuite.

Senez.

Le premier évêque dont on ait le nom, *Marcellus*, assiste au concile d'Agde en 506. Mais il résulte, je crois, des conciles de Riez, Orange et Vaison que chacune des cités de la province des Alpes-Maritimes avait un évêque en 439[1].

1. En réunissant les signatures des conciles d'Orange et de Vaison, on voit que six diocèses sur huit y ont été représentés. D'autre part, deux évêques de la même province avaient été, au concile de Riez, l'objet d'un blâme des plus énergiques. Il est à présumer que ces deux prélats sont précisément ceux qui s'abstinrent de figurer, les années suivantes, aux conciles de la province d'Arles. Si les six autres étaient tous connus, on pourrait indiquer avec précision les sièges des deux abstenants; malheureusement, pour l'un des évêques alpins du concile de Vaison, le nom de la cité a disparu de la liste des signatures, de sorte qu'il y a incertitude entre les trois sièges de Senez, Digne et Glandève. Deux de ces évêques, ceux de Senez et de Digne, ou ceux de Digne et de Glandève, ou ceux de Senez et de Glandève, sont probablement les auteurs de l'ordination irrégulière d'Ar-

Glandève.

Même situation, sauf que le premier évêque connu est celui qui, en 541, se fit représenter au quatrième concile d'Orléans.

Cimiez.

Aucun renseignement avant le temps du concile de Riez (439), auquel assista saint *Valérien*, évêque de Cimiez.

Vence.

Le plus ancien évêque certain et daté est saint Veran, qui apparaît pour la première fois en 451, dans une lettre adressée au pape saint Léon le Grand[1].

III.

Conséquences des faits constatés ci-dessus.

Résumons maintenant les résultats acquis dans ce long dépouillement des textes et des traditions diocésaines.

La *Notice des Gaules* mentionne 112 cités, sur lesquelles quatre disparurent avant d'avoir fait assez parler d'elles pour que nous soyons à même de savoir si elles ont eu ou non des évêchés; ce

mentarius d'Embrun, cassée par le concile de Riez et les abstenants des conciles d'Orange et de Vaison.

1. Migne, *P. L.*, t. LIV, p. 887.

sont les *civitates Diablintum*, *Bononiensium*, *Atrabatum*, *Boiatium*. Quatorze localités, autres que les chefs-lieux des cités marqués dans la *Notice*, sont devenus sièges épiscopaux avant la fin du VIe siècle. Sur ce nombre, quatre, Nevers, Laon, Maurienne, *Arisitum*, ne remontent pas au delà du VIe siècle. Les dix autres évêchés, ceux de Mâcon, Châlon-sur-Saône, Carpentras, Toulon, Nice, Uzès, Agde, Maguelonne, Elne, Carcassonne, sont attestés à des dates diverses sans que l'on puisse dire quand ils ont été fondés. En joignant ces dix évêchés aux 108 qui correspondent aux cités de la *Notice*, on atteint le chiffre de 118. C'est sur ces 118 évêchés qu'il convient de porter nos investigations.

Je les diviserai en deux groupes : 1° les évêchés dont la date de fondation ne peut être déterminée; 2° les évêchés dont la fondation peut être rapportée à une date approximative.

Les premiers sont au nombre de 85, dont 17 seulement ont des attestations du IVe siècle. Je nommerai ceux-ci, en les rangeant dans l'ordre des dates connues :

Arles, IIIe siècle, première moitié;
Autun, 313;
Apt, 314;
Eauze, 314;
Marseille, 314;
Mende, 314;
Nice, 314;

Orange, 314;
Vaison, 314;
Die, 325;
Poitiers, 355;
Agen, 359;
Périgueux, 361;
Fréjus, 374;
Valence, 374;
Sion, 381;
Cavaillon, 394.

On peut assigner des dates approximatives à la fondation d'environ 33 églises. Sur ce nombre, une seule, celle de Lyon, existait au IIe siècle. Pour les quatre cités de Toulouse, Vienne, Trèves, Reims, on remonte jusqu'au milieu du IIIe siècle, sans pouvoir dépasser de beaucoup cette limite. Un peu plus tard, aux abords de l'an 300, se présentent les églises de Rouen, Bordeaux, Cologne, Bourges, Paris, Sens. Sur les 22 autres[1], bien peu ont des chances de remonter au commencement du IVe siècle. Toutes paraissent être du temps de Constantin, au plus tôt. Quelques-unes, celles d'Embrun, Digne, Grenoble, sont de la seconde moitié du siècle.

Et ici il faut bien remarquer que ce sont les

1. Tours, Auxerre, Orléans, Soissons, Tongres, Clermont, Troyes, Châlons, Langres, Nantes, Le Mans, Chartres, Toul, Verdun, Noyon, Senlis, Beauvais, Viviers, Grenoble, Embrun, Digne.

cités les plus importantes qui apparaissent les premières : Reims et Trèves, les métropoles des deux Belgiques ; Cologne, chef-lieu de la Germanie inférieure ; Rouen, métropole de la deuxième Lyonnaise ; Bourges et Bordeaux, les métropoles aquitaniques ; Toulouse et Vienne, deux des principales villes de l'ancienne Gaule narbonnaise ; Paris, Sens, Tours, localités considérables au IVe siècle. Si, pour des cités de cette importance, l'organisation ecclésiastique autonome a été retardée jusqu'au milieu, au déclin, à la fin du IIIe siècle, il y a tout lieu de croire qu'elle s'est fait attendre plus longtemps encore pour les cités ordinaires. Et c'est, en effet, ce dont nous avons la preuve directe pour une vingtaine de cas.

Dans le nombre des églises sur lesquelles nous avons des documents antérieurs au Ve siècle, sans cependant pouvoir assigner une date à leur fondation, il faut distinguer les neuf qui furent représentées au concile d'Arles. Plusieurs, Apt, Nice, Orange, Vaison, sont des localités provençales, voisines d'Arles et de Marseille. Arles avait une église dès la première moitié du IIIe siècle, et tout porte à croire que Marseille a été de fort bonne heure un centre chrétien. Aussi n'est-il pas étonnant que, dès le commencement du IVe siècle, on voie des églises filiales se grouper autour de ces métropoles. C'est sans doute au même voisinage que se rattache l'apparition relativement ancienne de l'église de *Gabalum*. Des

deux autres sièges, Eauze est le chef-lieu de la Novempopulanie, Autun l'une des villes les plus importantes de la Gaule. L'impression qui résulte de l'étude des signatures d'Arles concorde donc parfaitement avec les données précédentes ; et nous avons le droit de conclure des renseignements étudiés jusqu'à présent : 1° que l'organisation épiscopale s'est produite d'abord dans les centres les plus importants ; 2° que, dans les pays situés à quelque distance de la Méditerranée et de la basse vallée du Rhône, il ne s'est fondé aucune église (Lyon exceptée) avant le milieu du IIIe siècle environ ; 3° que, dans ces mêmes régions, la plupart des cités n'ont pas eu d'évêque spécial avant le IVe siècle plus ou moins avancé.

Ce développement ecclésiastique n'est guère conforme aux idées reçues. L'étonnement que peut causer un résultat auquel on est conduit par diverses voies, il est vrai, mais surtout par l'étude des listes, peut exciter quelques soupçons sur la valeur de ces documents. Il y a longtemps qu'on les a déclarées incomplètes. A en croire certaines personnes, les meilleures listes présenteraient de nombreuses lacunes. Beaucoup d'évêques, pour la période la plus ancienne, auraient été omis. Avant d'aller plus loin, je crois devoir répondre à cette objection, qui n'est, encore une fois, qu'un soupçon, mais un soupçon qu'il est bon de dissiper.

D'abord il faut noter la concordance des témoignages. Les listes n'ont pas toutes la même lon-

gueur; mais aucune d'elles n'est assez longue pour rejoindre le Iᵉʳ siècle et les prétendues origines apostoliques. Une seule, celle de Lyon, permet d'atteindre le IIᵉ siècle, conformément à ce que nous savons d'ailleurs sur l'histoire de cette église. Il serait vraiment fort étrange que, sur vingt-cinq catalogues épiscopaux bien conservés, bien en règle avec la chronologie depuis le Vᵉ siècle, aucun n'eût échappé, pour la période antérieure, à des lacunes considérables.

D'autre part, nous avons, pour deux églises, celles de Tours et de Bordeaux, des témoignages du VIᵉ siècle, d'où il résulte qu'en ce temps-là les listes épiscopales n'étaient pas plus longues qu'à présent, sans qu'il soit le moins du monde question de lacunes, d'accidents, de papiers perdus pendant les persécutions. Grégoire de Tours établit la succession de ses prédécesseurs d'après l'idée que saint Martin a été le troisième évêque. Fortunat sait que Léonce II est le treizième évêque de Bordeaux. Il n'aurait pas dit cela, s'il n'avait eu sous les yeux une liste des évêques de ce siège, et une liste tout aussi succincte que celles qui, pour d'autres sièges, se sont conservées jusqu'à nous.

Ces observations sont déjà propres à rassurer sur la valeur des listes; elles sont du reste confirmées par ce fait que divers documents prouvent, à n'en pas douter, que certaines églises n'ont été fondées qu'au IVᵉ siècle, et au IVᵉ siècle avancé;

j'entends surtout parler de celles d'Orléans, Angers[1], Grenoble, Embrun et Digne.

Nous pourrions donc nous abandonner sans crainte au témoignage de nos listes et accepter les conséquences qui en dérivent. Mais je veux montrer que la principale de ces conséquences, c'est-à-dire la fondation tardive de la plupart de nos églises, trouve un appui remarquable dans l'analogie, dans le développement ecclésiastique bien constaté d'un pays voisin du nôtre.

IV.

ANALOGIE OFFERTE PAR LA HAUTE ITALIE.

La haute Italie était de tous les pays voisins de la Gaule le mieux placé pour entretenir avec elle des rapports constants et efficaces. C'est par là que l'on communiquait avec Rome et avec l'Orient. Milan était la première grande étape, non seulement sur la route de Rome, mais encore sur celle de Sirmium, Constantinople, Antioche. Dans mon

1. Pour Orléans et Angers, cette observation repose en partie sur les listes, qui commencent par des personnages que l'on sait avoir été vivants en 344 et 372. Il n'y a pourtant pas ici de cercle vicieux, car ces listes peuvent être considérées comme relevant de deux traditions : l'une a conservé la suite des évêques, l'autre le nom du fondateur. Cette dernière est, en bien des cas, indépendante de l'autre. On a souvent conservé le nom du fondateur tout en laissant perdre la liste. Dans le raisonnement que je fais ici, je ne m'appuie sur la liste qu'en tant qu'elle représente la tradition relative au fondateur.

livre sur les *Origines du culte chrétien*[1], j'ai mis en relief l'influence que cette métropole de l'empire d'Occident exerça, au IVe siècle, sur l'organisation et les usages de nos églises. Au point de vue du groupement des populations en circonscriptions de cités, l'ancienne Gaule cisalpine offrait autant de ressemblance avec la Gaule transalpine qu'elle présentait de différences avec l'Italie péninsulaire. Par contre, entre celle-ci et les provinces africaines, il y avait, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, une similitude presque absolue. Au IVe, au Ve siècle, les circonscriptions de cités, et, par suite, les évêchés, étaient fort nombreux dans l'Italie méridionale, comme ils l'étaient en Afrique. Peu après l'année 250, le pape Cornelius et l'évêque de Carthage, saint Cyprien, groupaient autour d'eux, l'un soixante, l'autre quatre-vingt-dix évêques. Un siècle ou deux après, les sièges épiscopaux se comptaient par centaines de l'un et de l'autre côté de la mer.

Il n'en était pas de même dans l'Italie du Nord. Entre les Alpes, l'Apennin et la frontière pannonienne, on ne compta jamais plus d'une cinquantaine d'évêchés. Les principaux sont pourvus de listes épiscopales qui nous permettent d'en apprécier l'antiquité. Au concile d'Arles, en 314, figurèrent le septième évêque de Milan et le cinquième évêque d'Aquilée; au concile de Sardique, en 343,

1. P. 32, 84 et suiv.

le douzième évêque de Ravenne, le sixième de Vérone et le cinquième de Brescia.

Dans toute la haute Italie, « les sièges de Ravenne « (Classis), Milan, Aquilée, Brescia, Vérone sont « les seuls que l'on puisse faire remonter, par des « arguments sérieux, au delà du IV[e] siècle. Les « deux premiers paraissent avoir été fondés vers « le commencement du III[e] siècle, ou même un « peu plus tôt[1]. » C'est à peu près la situation de Lyon et d'Arles.

Au IV[e] siècle, ces vieilles églises ne se pressèrent pas d'essaimer. Le célèbre saint Eusèbe de Verceil († 370), qui commença son épiscopat vers le milieu du IV[e] siècle, est le premier évêque de ce siège[2]. L'église de Pavie est à peu près du même temps : le troisième de ses évêques assista au concile d'Aquilée en 381[3]. Celle de Côme est postérieure, puisque son premier évêque, Félix, fut ordonné par saint Ambroise (374-397)[4]. L'évêché de Novare ne remonte qu'au successeur de saint Ambroise, Simplicien (397-400), qui ordonna le premier évêque, Gaudence[5].

1. *Origines du culte chrétien,* p. 29, note 2.

2. *Corpus inscr. lat.,* t. V, n° 6722.

3. A Pavie, comme ailleurs, on réclame des origines autrement antiques. Dans ces derniers temps, on a fait les plus grands efforts (De Rossi, *Bull.,* 1876, p. 77 et suiv.) pour les étayer d'un argument épigraphique. Mais ces efforts n'ont pas abouti.

4. Ambr., *Ep.,* 4.

5. Vie de saint Gaudence, *Acta SS.,* 22 janv.

De ces situations connues, on peut conclure à celles sur lesquelles les renseignements font défaut, et cela avec d'autant plus de raison qu'il s'agit ici de villes importantes et relativement éloignées du centre ecclésiastique de Milan. Si l'on a attendu jusqu'au milieu du IVe siècle et même plus tard à organiser les diocèses de Pavie, Verceil, Côme, il a dû en être de même en beaucoup d'autres endroits. Les fondations d'évêchés, dans l'Italie du nord, sont donc, pour la plupart, du IVe siècle plus ou moins avancé.

On voit combien cette situation ressemble à celle que révèle, pour les Gaules, l'étude de nos catalogues.

V.

LE TÉMOIGNAGE DE THÉODORE DE MOPSUESTE.

Mais ce n'est pas l'analogie seule qui vient confirmer cette manière de voir. Il est possible de produire en sa faveur un témoignage direct et considérable. Théodore, évêque de Mopsueste, en Cilicie, nous a laissé un commentaire sur les épîtres de saint Paul. Dans ce livre, écrit quelques années après son élévation à l'épiscopat (392-93), il est amené par le texte des Pastorales à raisonner sur les termes de prêtre et d'évêque, qui, dans le Nouveau Testament, se trouvent souvent employés pour désigner les mêmes personnes et

les mêmes fonctions, mais qui, de son temps, se disaient de deux ordres hiérarchiques nettement distincts. Il explique ce changement de la façon suivante. Au temps des apôtres, les chrétiens, encore peu nombreux, étaient dirigés, dans les villes où il y en avait, par des chefs ecclésiastiques dont les pouvoirs correspondaient à ceux qui sont maintenant confiés aux prêtres ; on désignait indifféremment ces chefs par les noms de prêtres ou d'évêques. Au-dessus d'eux, dans chaque province, il y avait un supérieur, que l'on appelait apôtre. Les premières générations passées, les successeurs des apôtres primitifs ne jugèrent pas convenable de conserver un titre aussi élevé ; ils se qualifièrent simplement d'évêques et réservèrent le nom de prêtres aux chefs des églises locales. Ainsi, il n'y eut d'abord qu'un évêque par province. Son rôle était surtout caractérisé par le pouvoir de célébrer l'ordination. A la longue, on en vint à établir d'abord deux ou tout au plus trois évêques par province, « comme cela se pra- « tiquait il n'y a pas bien longtemps dans la plus « grande partie de l'Occident, comme on pourrait « encore l'y voir pratiqué dans quelques pro- « vinces ; » enfin, on mit des évêques dans toutes les cités et même dans des localités de campagne où le besoin ne s'en faisait nullement sentir[1].

1. Ἐγένοντο δὲ καὶ πλείους διὰ μὲν τὴν χρείαν τὸ πρῶτον · ὕστερον δὲ ὑπὸ φιλοτιμίας τῶν ποιούντων, ἐν ἀρχῇ μὲν δύο κατ' ἐπαρχίαν γινομένων ἢ τριῶν τὸ πλεῖστον (τοῦτο δὲ ἐπὶ τῆς δύσεως οὐ πρὸ πολλοῦ μὲν

Pour apprécier la valeur de ce témoignage, il faut tenir compte d'abord de la science étendue, de l'intelligence élevée de Théodore, des conditions particulièrement favorables où il s'était trouvé pour être bien renseigné sur les choses de son temps. Élevé à Antioche, il avait exercé longtemps le ministère presbytéral dans cette grande ville, dont les rapports avec l'Occident étaient continuels. Il fit lui-même la connaissance personnelle de quelques Latins de distinction; même quand il fut éloigné d'Antioche et un peu confiné dans son petit évêché cilicien, il lui vint parfois des visiteurs occidentaux[1]. Du reste, la situation dont il témoigne n'était pas de celles qui ne se découvrent que par de longues et minutieuses investigations, ou qui exigent une enquête faite sur les lieux. Les nombreux conciles du IV[e] siècle, les ambassades épiscopales d'Occident en Orient et d'Orient en Occident, dont il est si souvent

ἐν πλείσταις ἦν, ἐν ἐνίαις δὲ καὶ ἄχρι τῆς δεῦρο πεφυλαγμένον εὕροι τις ἂν)· τοῦ δὲ χρόνου προβαίνοντος οὐ κατὰ πόλιν γινομένων μόνον ἀλλὰ καὶ κατὰ τόπον, ἐν ᾧ μηδὲ χρεία ἦν εἰς ταύτην τινὰ τὴν λειτουργίαν προβάλλεσθαι καταναγκάζουσα. *Theodori in epp. s. Pauli comm.*, édit. Swete. Londres, 1882, t. II, p. 124; Cramer, *Catenae gr. PP.*, t. VII, p. 27.

1. Ces visiteurs ne furent pas toujours des orthodoxes, et l'on sait que la théologie de l'évêque de Mopsueste a soulevé beaucoup d'objections, de son vivant et après sa mort. Mais ici il ne s'agit pas de théologie; il s'agit de faits contemporains, de situations bien en vue, de choses d'organisation, qui n'avaient, ni directement, ni indirectement, aucune attenance avec les dogmes de la grâce et de l'incarnation.

question au temps de Constance, de Valens, de Théodose, permettaient, en dehors de la notoriété publique, de s'édifier d'une partie de l'empire à l'autre, sur des faits aussi apparents que la multiplicité ou la rareté des sièges épiscopaux. Il y a donc lieu de considérer Théodore comme exactement informé.

D'autre part, il est sûr que les pays dont il parle, ceux où les évêques étaient ou avaient été jusqu'alors très peu nombreux, ne sont ni l'Afrique, ni l'Italie péninsulaire. Là, les sièges épiscopaux abondaient. Les conciles de Rimini (359) et de Capoue (391) avaient offert de solennelles occasions de le constater. C'est donc ailleurs, dans l'ancienne Gaule cisalpine, dans les provinces pannoniennes et dans les pays plus lointains, Gaule, Espagne, Bretagne, qu'il faut chercher la situation à laquelle se rapportent les informations de l'évêque de Mopsueste. On voit que ces informations concordent parfaitement avec ce que nous savons d'ailleurs.

VI.

L'Église de Lyon au temps des origines.

Ainsi, le témoignage de nos listes épiscopales se trouve confirmé tant par l'analogie que par des renseignements directs. La progression suivie en Gaule dans la fondation des évêchés est exacte-

ment celle que nous constatons dans la haute Italie, celle qu'atteste un auteur grave, contemporain, bien informé. Au IVe siècle encore, notamment au temps de Constantin, beaucoup d'églises étaient, sinon à fonder, du moins à pourvoir d'une organisation épiscopale distincte. Antérieurement, peu d'évêques et seulement dans les principales villes. Plus tôt encore, un évêque par province ou région.

Sur ce dernier point, le témoignage de Théodore n'a sans doute pas la même valeur que quand il parle des choses de son temps. Cependant, quand on l'écarterait du débat, il resterait celui des listes épiscopales dont pas une n'atteint le commencement du IIIe siècle. Il en résulte que, dans l'ancienne Gaule celtique, avec ses grandes subdivisions en Belgique, Lyonnaise, Aquitaine et Germanie, une seule église existait au IIe siècle, celle de Lyon.

S'il ne s'agissait que d'affirmer une simple prééminence de l'église de Lyon sur les chrétientés de la Celtique, on ne risquerait d'étonner personne. La situation politique hors cadre et hors ligne de la colonie lyonnaise, le fait qu'elle était, au point de vue du culte officiel de Rome et d'Auguste, non seulement le centre d'une province, mais le centre des trois provinces celtiques, des *tres Galliae*, l'éclat jeté par ses martyrs au temps de Marc-Aurèle, tout concourrait à expliquer une primauté d'honneur et même de juridiction. Mais il ne s'agit pas seulement de cela. Ce que nos docu-

ments nous apprennent, c'est que l'église de Lyon était, en dehors de la Narbonnaise, non la première, mais la seule. Tous les chrétiens épars depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées ne formaient qu'une seule communauté; ils reconnaissaient un chef unique, l'évêque de Lyon.

Cette situation a quelque chose de si extraordinaire qu'il est utile de constater qu'elle n'est démentie par aucun texte autorisé et que l'analogie la vérifie tout aussi bien qu'elle vérifie la situation du IVe siècle.

1° La célèbre lettre de l'année 177, adressée aux chrétiens d'Asie et de Phrygie, est écrite, il est vrai, au nom des fidèles de Vienne et de Lyon, ce qui donnerait lieu de croire que les deux églises de Vienne et de Lyon étaient alors distinctes[1]. D'autre part, il est question dans cette lettre d'un diacre de Vienne, ce qui donne une impression analogue. Mais je ferai observer d'abord que l'intitulé de la lettre prouve plutôt pour que contre l'unité des deux églises : οἱ ἐν Βιέννῃ καὶ Λουγδούνῳ τῆς Γαλλίας παροικοῦντες δοῦλοι Χριστοῦ κ. τ. ἑ. C'est tout à fait l'analogue des suscriptions employées, au Ier et au IIe siècle, par les églises de Rome, de Corinthe, de Smyrne, etc. Ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἡ παροικοῦσα Ῥώμην τῇ

1. C'est ainsi qu'Eusèbe paraît l'avoir entendu quand il parle, à propos de cette lettre, *des églises* les plus *en vue* du pays : αἱ τῇδε διαφανέστατται ἐκκλησίαι (*H. E.*, V, 1).

ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ Κόρινθον[1]...; Πολύκαρπος... τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ Φιλίπποις[2]... Ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἡ παροικοῦσα Σμύρναν· τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ ἐν Φιλομηλίῳ[3]... Cette formule semble plutôt désigner un groupe ecclésiastique que deux groupes ayant chacun son organisation distincte; en tout cas, elle n'offre rien de contraire à l'indistinction des deux églises. Il en est de même de la circonstance qu'un diacre de Vienne figura au nombre des martyrs de Lyon. On peut même remarquer que ce diacre est introduit par la formule « *le* diacre de Vienne, τὸν διάκονον ἀπὸ Βιέννης, » qui s'expliquerait difficilement s'il s'agissait de l'un des diacres d'un évêque de Vienne, mais qui devient très naturelle si l'on y voit la désignation d'une fonction locale, d'une direction déléguée, exercée à Vienne au nom de l'autorité ecclésiastique de Lyon. Cette situation d'un diacre chargé du gouvernement spirituel d'une chrétienté éloignée de la mère-église, pour extraordinaire qu'elle nous paraisse, n'a rien que de conforme aux usages antiques. Le concile d'Elvire (v. 300) la vise clairement dans son 77e canon : *Si quis diaconus regens plebem sine episcopo vel presbytero aliquos baptizaverit*, etc. Au VIe siècle, on voyait encore, en Gaule, des paroisses rurales ainsi gou-

1. *I. Clem.*, 1.
2. *Polyc.*, 1.
3. *Martyr. Polyc.*, 1.

vernées. Grégoire de Tours parle d'un diacre qui dirigeait l'église du *vicus Iciodorensis* (Issoire)[1].

2° Saint Irénée, dans son traité contre les hérésies[2], insiste sur l'uniformité de la foi et de la tradition dans les pays les plus divers. A ce propos, il atteste les églises qui sont en Germanie, chez les Ibères, les Celtes, les Libyens. Il est clair qu'il vise ici, non l'état plus ou moins avancé de l'organisation ecclésiastique, mais la diffusion du christianisme ou plutôt la diversité des pays où il a déjà fait des conquêtes. Par les Celtes, il entend sans doute Lyon et les dépendances de cette église dans la Gaule celtique; par Germanie, la province de Germanie[3]. Or, la Germanie supérieure commençait à peu de distance de Lyon : à quelques lieues au nord de Chalon-sur-Saône, on était déjà dans la Germanie administrative : Langres et Besançon en faisaient partie.

3° Eusèbe, énumérant, dans son *Histoire ecclésiastique*[4], les lettres épiscopales qui furent écrites vers l'année 195, à propos de la question de la

1. Cautinus... in diaconato suo ecclesiam vici illius rexit. (*Gl. conf.*, 29.)

2. I, x, 2.

3. S'il en était autrement, il y aurait ici une forte exagération, car il ne subsiste, pour la période antérieure au IVe siècle, à tout le moins, aucune trace d'évangélisation des Germains indépendants, à plus forte raison aucune trace d'organisation ecclésiastique, dans le pays situé à l'est du Rhin.

4. V, 23.

Pâque, mentionne une lettre τῶν κατὰ Γαλλίαν παροικιῶν ἃς Εἰρηναῖος ἐπεσκόπει. Bien que le mot παροικία ait souvent le sens de diocèse épiscopal et qu'Eusèbe l'emploie ainsi dans le même chapitre, il est nécessaire de lui donner ici une autre signification[1]. En effet, Eusèbe présente Irénée comme étant l'évêque de toutes les παροικίαι dont il parle. Le verbe ἐπισκοπεῖν ne saurait s'entendre d'une simple présidence comme serait celle d'un métropolitain à la tête de son concile. Cette dernière situation est visée dans le même passage d'Eusèbe ; en parlant de l'évêque Théophile, qui présida le concile de Palestine, de l'évêque Palma, qui présida celui du Pont, il se sert de l'expression προυτέτακτο. En prenant παροικίαι dans le sens de groupes détachés, dispersés, d'une même grande église, ce texte d'Eusèbe correspond parfaitement à la situation de l'église des Gaules vers la fin du IIe siècle : plusieurs groupes de chrétiens, épars sur divers points du territoire, un seul centre ecclésiastique, un seul évêque, celui de Lyon.

4° Peu après la persécution de Dèce, et vers l'année 254, une lettre de saint Cyprien parle des évêques des Gaules, qui étaient alors un certain nombre. L'évêque de Lyon, Faustin, avait écrit au pape Étienne, en son nom et au nom de ses collègues (*tam ab eo quam a ceteris coepiscopis nos-*

1. Les documents ecclésiastiques du IVe siècle l'emploient couramment pour désigner un groupe rural, une paroisse soumise à l'église épiscopale.

tris in eadem provincia constitutis), pour protester contre l'attitude de l'évêque d'Arles dans la question du schisme de Novatien. Ni les noms de ces *ceteri coepiscopi*, ni leur nombre ne sont indiqués. Les listes, nous l'avons vu, permettent de croire qu'il y avait déjà alors des évêques à Trèves, Reims, Vienne ; l'église de Toulouse était également organisée; on ne peut douter qu'il n'en ait été de même de celle de Marseille, peut-être de celle de Narbonne. Cela suffirait déjà pour expliquer l'expression de saint Cyprien. Il est d'ailleurs probable que d'autres églises avaient déjà été fondées dans la région du bas Rhône et sur le littoral de la Méditerranée. Comme il s'agit ici d'une affaire qui intéressait cette contrée, il est naturel de croire que les évêques qui s'associaient à la démarche de Faustin étaient des évêques voisins d'Arles et de Marseille.

5° D'autres églises que celles de Lyon ont eu d'abord un cercle de rayonnement très étendu et ne se sont en quelque sorte subdivisées qu'après une indivision d'assez longue durée. Je ne veux pas entrer ici dans l'histoire de l'évangélisation de l'empire romain : cela m'entraînerait au delà des limites de ce mémoire. Il me serait facile de trouver en Syrie, en Égypte et ailleurs des termes de comparaison assez intéressants. Je les néglige pour me borner à un seul exemple, celui que me fournit la propagation de l'organisation ecclésiastique dans le nord-est de l'Asie-Mineure. Sur la côte du

Pont-Euxin, le christianisme eut de bonne heure des fidèles en très grand nombre. Les souvenirs antiques des églises de Sinope et d'Amastris, la lettre de Pline sur les chrétiens de sa province, l'histoire d'Alexandre d'Abonotique, le prouvent abondamment. Le progrès de la foi, ou tout au moins de l'organisation, n'avait pas été aussi rapide à l'intérieur du pays. C'est à saint Grégoire le Thaumaturge que, vers le milieu du IIIe siècle, les gens de Comane demandèrent leur premier évêque; lui-même avait été le premier évêque de son église de Néocésarée; il avait été désigné pour ces fonctions par l'évêque d'Amasie, Phédime, le premier de ce siège que l'on connaisse. Amasie, Néocésarée, Comane, sont assurément les villes les plus célèbres et les plus importantes de cette région montagneuse qui forma, au IVe siècle, avec l'adjonction d'une partie du littoral, les provinces de Pont-Polémoniaque et d'Hélénopont. Au commencement du IIIe siècle, ce pays faisait partie de la province de Cappadoce. Cependant, un document contemporain, et du pays même, donne lieu de croire que les chrétientés du Pont ne formaient qu'une église avec celle d'Ancyre, c'est-à-dire de la capitale d'une autre province, celle de Galatie. Dans le petit écrit sur le montanisme, adressé par un évêque phrygien à Abercius Marcellus[1], l'auteur raconte qu'étant allé de sa personne à Ancyre

1. Eusèbe, *H. E.*, V, 16.

de Galatie, il y a trouvé l'église du Pont troublée par le bruit des nouvelles prophéties. L'expression dont il se sert, καταλαβὼν (et non μαθών) τὴν κατὰ Πόντον ἐκκλησίαν, ne peut s'entendre d'une connaissance acquise par renseignements. Ce n'est pas des nouvelles de l'église du Pont qu'il a eues à Ancyre, c'est l'église elle-même, l'église du Pont, qu'il y a rencontrée. Cette façon de parler, rapprochée de ce que l'histoire de saint Grégoire le Thaumaturge nous apprend sur le développement de l'organisation chrétienne dans son pays natal, semble bien supposer que l'église du Pont avait encore, au temps d'Abercius Marcellus, c'est-à-dire sous Septime Sévère, aux environs de l'an 200, son chef-lieu à Ancyre[1].

On voit l'analogie avec la situation de l'Église des Gaules. De celle-ci également on aurait pu dire, au temps de saint Pothin et de saint Irénée, qu'on l'avait rencontrée à Lyon, sa métropole, son centre d'unité et de direction.

Mais je reviens à la Gaule.

Les conciles du IVe siècle, même ceux sur lesquels nous avons des renseignements explicites, ne peuvent guère aider à suivre les progrès de l'institution des diocèses. Au concile d'Arles, en

1. Ceci, bien entendu, n'exclut pas l'application d'un tout autre système dans une région voisine, celle d'Asie et de Phrygie, où les sièges épiscopaux furent de bonne heure très nombreux. C'est la même différence que celle qui se constate, sous ce rapport, entre l'Italie du nord et l'Italie du sud.

314, seize diocèses seulement sont représentés. Six appartiennent à la province où se tient le concile, ce sont ceux de Marseille, Nice, Arles, Vienne, Orange, Vaison. Des douze autres provinces, alors existantes[1], deux, la Lyonnaise première et l'Aquitaine, sont représentées chacune par deux évêques, six par un seul. Enfin quatre provinces, la Germanie première (Mayence), la Séquanaise, les Alpes Grées et Pennines, les Alpes-Maritimes, ne sont pas représentées du tout. Cela peut tenir à ce qu'elles ne contenaient pas encore d'églises autonomes. On a même vu plus haut qu'il en est sûrement ainsi de celle des Alpes-Maritimes, dont la métropole, Embrun, ne reçut son premier évêque que vers le milieu du IVe siècle, au plus tôt. Quoi qu'il en soit, il semble que les invitations au concile aient été faites, sauf quelques exceptions[2], sur le pied d'un évêque par province. Certaines églises, dont l'existence en 314 est ou attestée ou fort probable, comme celles de Toulouse, Narbonne, Paris, Bourges, Clermont, ne furent pas représentées. Il y a donc lieu de considérer le nombre des évêques présents comme sensiblement inférieur à celui des évêchés existants.

1. Les provinces de Lyonnaise I et II, d'Aquitaine et de Narbonnaise n'avaient pas encore été dédoublées.

2. La présence de l'évêque d'Autun s'explique par le fait que, l'année précédente, ce prélat avait été l'un des trois évêques envoyés de Gaule à Rome pour traiter l'affaire des donatistes.

Les signatures épiscopales que saint Athanase réunit dans les Gaules en 344 se montent au chiffre de 34. Ici encore, nous sommes fort au-dessous du nombre des sièges déjà fondés. Bien que l'on n'en puisse juger que par les noms des titulaires, quelques lacunes se laissent aisément reconnaître. Ainsi, l'évêque de Cologne, Euphratas, connu par d'autres documents, manque à la liste athanasienne, il en est de même des évêques de Vienne, de Tours, de Clermont, dont la série présente, vers le milieu du IVe siècle, des noms différents de ceux que saint Athanase a enregistrés; les séries de Chartres, de Nantes, de Langres, qui remontent probablement jusqu'à l'année 344, donnent lieu à des observations analogues.

Je ne vois ailleurs aucun document[1] dont on

1. Je n'ignore pas l'usage que l'on a voulu faire à ce propos des conciles de Sardique (343) et de Rimini (359), et même du concile d'Arles (314). Celui-ci porte dans certains manuscrits la dénomination de « concile des 600 évêques; » mais ce n'est là qu'une rubrique de copiste ou de collecteur; les manuscrits qui la contiennent dérivent d'un même exemplaire, du VIe siècle; ils ne valent à eux tous que ce que vaut cet exemplaire, c'est-à-dire rien du tout, le chiffre en question étant démenti par tout ce que nous savons sur le concile d'Arles, soit par les pièces conciliaires elles-mêmes, soit par les documents contemporains. A Sardique, il y avait à peu près 90 évêques de l'empire d'Occident, dans ses limites d'alors, qui comprenaient l'Illyricum. Ce pays fournit au moins le tiers des prélats; l'Italie en envoya une dizaine, l'Espagne six; le reste se répartit entre la Pannonie, qui dut

puisse s'autoriser pour évaluer le nombre des sièges fondés à un moment quelconque du IVe siècle. Il faut donc reconnaître que l'histoire de ce développement ne peut être reconstituée.

VII.

Le souvenir des origines dans l'histoire et dans la légende.

Ainsi, la tradition de nos églises, en tant qu'elle est représentée par les listes épiscopales et non par des combinaisons légendaires, a pour elle l'analogie du développement ecclésiastique dans les pays voisins, et le témoignage d'un écrivain du IVe siècle, écrivain bien informé. Elle ne heurte aucun fait connu d'ailleurs et concorde même avec les renseignements assez rares qui nous sont res-

être assez largement représentée, la Gaule, la Bretagne et l'Afrique. On voit que ce concile est peu propre à démontrer que les sièges épiscopaux fussent nombreux dans notre pays. Au concile de Rimini, les documents les plus autorisés (Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 41; saint Athanase, *De Synodis*, 8, 33; saint Jérôme, *Adv. Lucif.*, 18) attestent la présence de plus de 400 évêques, pour la même étendue de pays que représentaient les 90 du concile de Sardique. Cette fois, les émissaires impériaux avaient battu l'Occident d'un bout à l'autre et forcé tout le monde à se rendre au concile. L'Afrique et la basse Italie fournirent sans doute une quantité considérable d'évêques. D'ailleurs, rien ne prouve, comme on l'a supposé sans l'ombre d'un témoignage, que les évêques de Gaule aient eu la majorité dans ces conciles.

tés sur la situation de nos églises jusqu'au temps des fils de Constantin.

Je puis aller plus loin. Nos origines religieuses ne sont pas sans avoir laissé trace dans la littérature historique ou légendaire de l'ancienne Gaule chrétienne. Ce sont là des vestiges épars et peu apparents; pourtant, ce que l'on rencontre en ce genre concorde si bien avec mes conclusions que je ne puis m'empêcher de signaler l'accord.

Dès la fin du IVe siècle, Sulpice Sévère sait que le christianisme s'est introduit tardivement en Gaule : *serius trans Alpes Dei religione suscepta*[1]. Un peu plus tard, le même sentiment se révèle dans la passion de saint Saturnin; la prédication apostolique y est représentée comme tardive; au temps de l'empereur Dèce, il n'y avait encore, et cela dans quelques cités seulement, que de petits groupes chrétiens très peu nombreux, comme noyés dans le paganisme dominant[2]. En 567, les sept évêques du concile de Tours, qui écrivirent à sainte Radegonde une lettre[3], souvent citée dans la question qui nous occupe, assignent aux origines chrétiennes de la région de l'ouest une date peu antérieure à l'épiscopat de saint Martin. Au

1. *Chron.*, II, 32.

2. Postquam sensum et gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit, tardoque progressu in regionibus nostris Apostolorum praedicatio coruscavit; cum rarae in aliquibus civitatibus ecclesiae paucorum christianorum devotione consurgerent, etc.

3. *Hist. Fr.*, IX, 39.

temps du célèbre confesseur, l'enseignement des mystères chrétiens n'avait encore, suivant eux, qu'un petit nombre d'adeptes.

Ces textes sont assez clairs, assez concordants, assez divers d'origine, pour témoigner que, dans la Gaule des derniers temps romains et même des temps mérovingiens, on avait l'impression d'origines assez tardives. Les légendes les plus anciennes donnent tout à fait la même note, avec un peu plus de précision dans le détail. Grégoire de Tours en a recueilli une d'après laquelle sept évêques auraient été envoyés de Rome en Gaule, au temps de l'empereur Dèce et du pape Xyste II[1]. C'est ainsi qu'auraient été fondées les églises de Tours, Arles, Narbonne, Toulouse, Paris, Clermont, Limoges. On ne sait d'où lui vient cette tradition[2]. Elle est d'ailleurs inexacte sur certains points, on ne peut en douter. Il est sûr, en effet, que l'église d'Arles existait avant la date indiquée, très probablement aussi celle de Toulouse ; d'autre part, les églises de Tours et de Clermont semblent, d'après ce qui résulte des séries épiscopales dres-

1. Au temps de Grégoire, on ne distinguait pas entre les persécutions de Dèce et de Valérien. Cette confusion, qui rattache à la persécution de Dèce le martyre des saints Xyste et Laurent, se rencontre déjà dans saint Jérôme.

2. Fortunat, II, 8, dit, comme Grégoire de Tours, que saint Saturnin était venu de Rome à Toulouse. Ce détail de provenance n'est pas marqué dans la passion du saint. Fortunat connaissait peut-être, comme Grégoire, ou par Grégoire, la tradition de la mission romaine des sept évêques.

sées par Grégoire lui-même, notablement postérieures au milieu du IIIe siècle.

Telle qu'elle a été recueillie par Grégoire, cette légende témoigne à sa manière d'une certaine modération dans les revendications relatives aux origines. Le même esprit se révèle dans la légende de saint Germain d'Auxerre, peut-être antérieure à Grégoire de Tours. Ici encore, on ne réclame pour le premier évêque que la mission du siège apostolique au temps du grand pape martyr Xyste II. J'ai dit plus haut que la date de la persécution de Dèce et plus précisément celle de l'année 250 avait été déduite par Grégoire de la passion de saint Saturnin. Mais le fait que pour lui Xyste II est un contemporain de Dèce donne lieu de rapprocher sa date des sept évêques de celle de saint Pérégrin d'Auxerre. Réunies, ces deux légendes, qui ne dépendent nullement l'une de l'autre, donnent lieu de soupçonner un courant d'opinion ou de tradition qui aurait rattaché au temps de Dèce et de Valérien un développement soudain de l'organisation ecclésiastique dans les Gaules.

Ce n'est nullement invraisemblable, surtout si l'on corrige légèrement la date assignée par les légendaires et si l'on reporte à la période intermédiaire entre les persécutions de Valérien et de Dioclétien ce que l'on rattache à la première des deux[1].

1. La légende grégorienne fut plus tard retouchée de

En ce qui regarde une région plus voisine du centre lyonnais, il y a lieu de tenir compte d'une légende ou plutôt d'un groupe de légendes qui n'ont pas été étudiées jusqu'ici à ce point de vue. Je veux parler des légendes de Valence, Besançon, Langres-Dijon et Autun-Saulieu; et d'abord je vais montrer que tous ces récits sont sortis de la plume d'un seul et même hagiographe.

Commençons par les deux premières[1].

Leur parenté est de toute évidence. Elles débutent par le même récit. Saint Irénée, évêque de Lyon, envoie à Besançon le prêtre Ferréol et le diacre Ferjeux, pour fonder l'église, *ad fundandam ecclesiam;* en même temps, il dirige sur Valence, pour la même fin, le prêtre Félix et les deux diacres Achillée et Fortunat. Ces missionnaires s'installent modestement aux environs de leurs villes respec-

diverses façons par les hagiographes, dans l'intérêt des prétentions locales. Dans les *Gestes* des évêques d'Auxerre, les sept envoyés sont les premiers évêques d'Auxerre, Sens, Paris, Bourges, Limoges, Toulouse et Châlons. Dans la légende de saint Ursin de Bourges (Faillon, *Monum. inédits*, t. II, p. 423), cet évêque est substitué à saint Martial de Limoges. La vie de saint Julien du Mans, par Létalde (Migne, *P. L.*, t. CXXXVII, p. 785), ajoute cet évêque et saint Pothin de Lyon aux sept saints grégoriens. Un remaniement plus compliqué figure dans la *Vie de sainte Madeleine*, du pseudo-Raban (Faillon, *l. c.*, p. 540), rédigée au XIVe siècle.

1. Saints Ferréol et Ferjeux, *Acta SS. iun.*, t. III, p. 7 (16 juin); saints Félix, Fortunat et Achillée, *Acta SS. apr.*, t. III, p. 98 (23 avril).

tives[1], et se livrent aux travaux de l'apostolat. Au bout d'un certain temps, ils ont des visions dont ils s'informent mutuellement par lettres (en style du ve-vi^e^ siècle) ; ce sont des avertissements divins qui leur annoncent que l'heure du martyre est arrivée. A Valence, on voit cinq agneaux paissant dans une prairie émaillée de lis ; une voix céleste les appelle : « Venez, disciples d'Irénée, venez recevoir le prix de vos peines, » etc. ; à Besançon, cinq couronnes d'or, brillantes de pierres précieuses, apparaissent dans les airs et le même appel se fait entendre : « Venez, disciples d'Irénée, » etc. Suit, dans chacun des deux textes, le récit de la passion[2], qui a lieu sous l'empereur Aurélien.

Entre les passions de saint Bénigne[3] et des saints de Saulieu[4], Andoche, Thyrse et Félix, la parenté littéraire n'est pas moins évidente. Le P. van Hoof l'a signalée récemment[5] en rapprochant des phrases, des expressions tout à fait identiques. On peut même dire que ces deux histoires

1. Ceux de Besançon *in crypta parvula latere solebant* ; ceux de Valence *extra civitatem Valentiam contra Orientem sibi tuguriunculum de lignis contextum in locum oratorii dedicaverunt.*

2. Pour les saints de Valence, le texte des Bollandistes n'est, à partir d'ici, qu'un remaniement de la rédaction primitive.

3. *Acta SS. nov.*, t. I, p. 155 (1er novembre).

4. *Acta SS. sept.*, t. VI, p. 675 (24 septembre).

5. *Acta SS. nov.*, t. I, p. 138.

ont dû être disposées d'abord exactement comme les deux précédentes : un début commun, des finales spéciales. Le début est ordinairement rattaché à la passion des saints Andoche et Thyrse. La nuit d'après son martyre, saint Irénée apparaît à saint Polycarpe encore vivant[1]. Il lui apprend que les massacres de la persécution de Sévère ont désorganisé le personnel ecclésiastique de la Gaule et il le presse d'y envoyer un renfort de missionnaires. Saint Polycarpe s'empresse de désigner deux prêtres, Bénigne et Andoche, avec un diacre, Thyrse. Les trois apôtres débarquent bientôt à Marseille et arrivent à Autun, où ils sont reçus chez le sénateur Fauste. Après avoir baptisé son fils Symphorien, ils se séparent. Andoche et Thyrse demeurent sur le territoire d'Autun, Bénigne s'en va à Langres. Alors on entre dans l'histoire spéciale des deux apostolats et des deux passions.

Ces légendes de Saulieu et de Dijon ne sont pas seulement parentes entre elles; elles sont du même auteur que deux autres compositions hagiographiques du même pays, je veux parler des recensions locales de la passion de saint Symphorien d'Autun et de celle des Trois Jumeaux honorés à Langres.

La passion primitive de saint Symphorien est

1. L'anachronisme est de taille; saint Polycarpe, qui subit le martyre en 155, est représenté comme ayant survécu à saint Irénée, lequel vécut jusqu'aux environs de l'an 200.

une pièce du ve siècle, notablement antérieure à tout le cycle que nous considérons. Dans son meilleur texte, celui que Ruinart a inséré parmi ses *Acta sincera*, elle n'offre pas la moindre allusion aux saints Bénigne, Andoche, etc. Mais, dans certains manuscrits, on la trouve pourvue de compléments, manifestement rapportés, qui ont pour effet de la raccorder aux légendes postérieures. Saint Bénigne y intervient pour célébrer le baptême du jeune Symphorien.

La légende actuelle[1] des Trois Jumeaux de Langres est le produit d'une adaptation analogue, mais bien autrement hardie. Dans le récit primitif, attesté par la tradition liturgique de l'Église grecque et même par une version latine de la rédaction grecque originale[2], tous les événements se passent en Cappadoce. Nous avons évidemment affaire à un groupe de martyrs cappadociens dont le culte, par une voie ou par une autre, s'introduisit à Langres au IVe ou au Ve siècle. Le légendaire a imaginé de déplacer le théâtre de l'histoire et de le transporter à Langres même. Dans son adaptation, qui n'est pas toujours très adroitement exécutée, il a conservé l'ensemble de la rédaction cappadocienne; mais il a donné un rôle à saint Bénigne. C'est le même qu'il joue à Autun, à

1. C'est celle qui fut envoyée à l'évêque de Paris, Céraune, vers le commencement du VIIe siècle, par un clerc de Langres appelé Warnachaire (*Acta SS. ian.* (17 janv.), t. II, p. 76).
2. *Ibid.*, p. 74.

l'égard de saint Symphorien, celui de baptiseur. A ce propos reparaît le récit de la mission envoyée par saint Polycarpe dans les circonstances que j'ai rapportées plus haut.

Il n'est donc pas possible de méconnaître la parenté des quatre légendes (ou remaniement de légendes) des saints de Saulieu, Dijon, Autun et Langres, pas plus que des deux légendes de Besançon et de Valence.

Maintenant, que les deux groupes soient apparentés entre eux de la manière la plus étroite, c'est ce qui résulte de la comparaison des textes. Je ne citerai qu'un exemple, emprunté à certaines réflexions des persécuteurs.

Passion de saint Bénigne[1] :	Passion des saints Ferréol et Ferjeux :
Si eum dimiserimus, magnum malum patriae nostrae accrescet, et *deorum nostrorum despectio sublevatur*... Noveritis quod diis nostris non placet ista conversio, *nec miscetur lex illa christianorum legibus deorum nostrorum.*	O invictissimi dei, ut quid virtutes vestrae ad nihilum rediguntur, ut iam nullus locus sit in quo *despectio vestra* per huius christianitatis titulum *non sublevetur?... Nec lex illa christianorum aliquando commisceri potest legibus deorum nostrorum.*

Le lecteur pourra s'administrer lui-même, en se reportant aux tomes et aux pages indiqués en note, le supplément de démonstration qui lui paraîtrait nécessaire. Il est du reste à noter que,

1. *Acta SS. nov.*, t. I, p. 156; *iun.*, t. III, p. 8; comparez encore les chapitres VI et VIII de la passion de saint Bénigne avec les chapitres VI et VII de celle des saints Ferréol et Ferjeux.

dans les deux groupes de légendes, c'est toujours par Aurélien que l'on date. L'ancienne passion de saint Symphorien aura fourni ce détail.

Ainsi nous sommes en présence d'un ensemble de légendes sorties de la même plume, et ces légendes ont une même prétention, celle de raconter les origines d'églises importantes, situées à diverses distances autour de Lyon. C'est ce dessein commun qui leur attire en ce moment mon attention. Avant d'aller plus loin, il faut se renseigner sur la date d'un cycle aussi intéressant.

Parmi les manuscrits qui nous ont conservé ces textes, il y en a de très anciens, du IXe siècle au moins ; les six légendes, sans exception, figurent au martyrologe d'Adon. Mais on peut remonter plus haut. Le *Missale gothicum*, sacramentaire mérovingien copié au commencement du VIIIe siècle et vraisemblablement pour une église du diocèse d'Autun, présente deux traits qui sont des allusions aux deux groupes légendaires. Dans la messe des saints Ferréol et Ferjeux, la *collectio ad pacem* mentionne la vision des couronnes : *illi coronas insignes gemmis et lapidibus pretiosis martyrii virtute meruerunt*[1]*;* dans la messe de saint Symphorien, la préface (*Immolatio*) parle de ses rapports avec les saints Andoche et Bénigne : *Qui beatos patres Andochium Benignumque secutus...*

1. Passion des saints Ferréol et Ferjeux : « Vidi... quin« que coronas miro splendore fulgentes, auro gemmisque « insignibus adornatas. »

Ainsi, dès la fin du VIIe siècle, cet ensemble de légendes avait un passé si respectable qu'on en tirait des développements littéraires pour les compositions liturgiques.

Remontons un siècle au delà[1]. Le martyrologe hiéronymien, dans sa recension gallicane arrêtée à Auxerre vers l'année 590, marque les six fêtes de Besançon, Valence, Autun, Saulieu, Dijon et Langres. Il ne fait, il est vrai, aucun emprunt formel aux textes des légendes; mais il est clair qu'il dépend de celle de Langres, je veux dire du remaniement langrois de la passion cappadocienne. En effet, il place à Langres le supplice des Trois Jumeaux et de leurs compagnons : *XVI kal. febr. Lingonis, passio sanctorum martyrum geminorum Speusippi, Helasippi, Melasippi, Leonellae, Iunellae, Neonis.*

Nous voici donc reportés au VIe siècle. D'ailleurs, Grégoire de Tours[2] connaissait évidemment la légende de saint Bénigne; il témoigne aussi[3] avoir eu sous les yeux une passion des saints de Besançon. Dans ce qu'il dit de saint Symphorien, je ne puis découvrir de trace spéciale de la recension retouchée. Des autres martyrs, il ne parle nulle part.

1. L'envoi de Warnachaire (ci-dessus, p. 403, note 1) se place dans cet intervalle; il ne concerne directement que la légende de Langres.

2. *Gl. mart.*, 50.

3. *Ibid.*, 70.

C'est lui cependant qui va nous renseigner sur l'origine de toute cette littérature.

Il y avait[1] à Dijon un tombeau que les paysans vénéraient comme celui d'un saint. Grégoire, évêque de Langres, en résidence à Dijon, ne partageait pas leur enthousiasme. Il résista longtemps à l'impression que l'on cherchait à produire sur lui en lui racontant divers miracles opérés devant ce sarcophage. Enfin, le saint prit en main sa propre cause, apparut à l'évêque et le décida à lui rendre les honneurs auxquels il avait droit. Grégoire fit réparer la crypte funéraire qui était en mauvais état. Cependant on ignorait encore qui avait été ce bienheureux, lorsque, quelques années s'étant écoulées, des gens qui étaient allés en Italie rapportèrent à l'évêque l'histoire de sa passion[2].

Il est peu probable que l'Italie ait conservé des notions spéciales sur un saint qui était absolument inconnu dans son propre pays. Mais on a pu faire croire au saint évêque que la *passion* de saint Bénigne avait été trouvée dans quelque bibliothèque d'outre-monts[3]. Quoi qu'il en soit, il est

1. *Gl. mart.*, 50.

2. Post paucos autem annos ab euntibus in Italiam passionis eius historiam adlatam beatus confessor accepit.

3. L'évêque de Troyes fut victime d'une supercherie semblable, à propos de saint Patrocle. Grégoire de Tours (*Gl. mart.*, 63) raconte cette histoire avec une candeur admirable. Il y a, du reste, bien des raisons de croire que la passion de

sûr que ce petit écrit lui fut présenté. Comme son épiscopat se place entre 506 et 540 et que, d'autre part, la passion de saint Bénigne, telle que nous la possédons, ne saurait différer beaucoup de celle qu'on lui fit accepter, nous devons faire remonter jusqu'à la première moitié du VI[e] siècle, non seulement cette passion, mais tout le cycle légendaire auquel elle tient si étroitement.

L'auteur de cette collection de faux était sûrement bien intrépide dans le mensonge. On conçoit qu'il ait osé « retrouver, » c'est-à-dire fabriquer de toutes pièces les histoires des saints de Saulieu, Dijon, Besançon, Valence : il ne se heurtait ici à aucune tradition et surtout à aucun texte. Mais transporter dans la cité gallo-romaine de Langres toute une histoire arrivée en Cappadoce, et, cela, alors que cette histoire n'était nullement à l'état de tradition orale plus ou moins vague, alors que depuis longtemps elle avait été fixée par l'écriture, traduite en latin et répandue dans le pays, c'était là une entreprise tout à fait audacieuse. Pour l'aborder il fallait être doué d'une rare confiance dans son propre talent de persuasion et dans la crédulité de ses semblables.

Cette confiance ne fut pas trahie; le légendaire du temps des rois burgondes créa une tradition qui dure encore et que mes observations n'enta-

saint Patrocle est de la même main que celles qui nous occupent ici.

meront guère. Mais ceci importe peu. Si j'exprime mes doutes, ou, pour parler net, mon incrédulité absolue à l'égard de ses récits[1], je n'ai nullement besoin, pour l'usage que j'en veux faire ici, qu'on les apprécie comme je le fais. Véridiques ou mensongers, ils me fournissent un argument.

Dans la seconde hypothèse, — qui est pour moi la seule admissible, — notre auteur avait, en ce qui regarde les fondateurs des églises d'Autun, Langres, Besançon, Valence, la plus grande liberté d'invention. Nulle tradition ne l'empêchait de grouper ses personnages comme il l'entendait, de leur donner telle ou telle qualité, de les mettre, soit entre eux, soit avec d'autres, dans les rapports qui cadraient le mieux avec ses idées. Une telle tradition eût-elle existé d'une façon plus ou moins confuse[2] qu'il était homme à la corriger s'il le jugeait opportun. Dès lors, sa façon de concevoir les origines ecclésiastiques de sa région devient très remarquable. Sans s'en douter, il nous a transmis une expression des idées qu'il avait ou que l'on avait autour de lui sur la fondation des églises dans un rayon assez étendu autour de la métropole lyonnaise.

1. Je dis *ses récits;* mes objections ne vont pas plus loin; elles n'atteignent en aucune façon les traditions de culte que le faussaire a trouvées en vigueur et qu'il a exploitées. Je ne « déniche » pas les saints, je ne « déniche » que les histoires fabriquées sur leur compte.

2. Ce n'est pas le cas pour saint Bénigne, car il est sûr qu'ici tout procède de la légende.

Selon lui, Autun, Langres, Besançon, Valence sont des églises filiales de celles de Lyon. Sauf pour Valence, dont je reparlerai de suite, il n'y a là rien que de très naturel. Mais ce qui est singulier, c'est qu'au lieu d'attribuer le caractère épiscopal aux fondateurs de ces quatre églises, il les présente comme de simples prêtres. Ceci est tout à fait en dehors du style ordinaire des légendes. Dans celles-ci les fondateurs d'églises sont le plus souvent des évêques, ce qui, du reste, est tout à fait naturel. Comment notre auteur a-t-il pu rompre ainsi avec l'usage, s'écarter à ce point de la règle? Avait-il en tête le souvenir d'un temps où les églises en question n'avaient à leur tête que des prêtres rattachés au diocèse épiscopal de Lyon? On a vu ci-dessus que cette organisation, si différente de celle du v[e] siècle, a en réalité fonctionné au II[e] siècle et probablement au III[e]. La coïncidence est assez remarquable pour que je me garde de la négliger.

Un trait tout aussi frappant, c'est l'absence de toute mention de l'église de Vienne. Vienne est située entre Lyon et Valence; au v[e] siècle, l'église de Valence relevait, non de la métropole de Lyon, mais de celle de Vienne. Les relations ecclésiastiques du temps, d'accord avec la situation géographique, devaient porter à rattacher à Vienne, et non pas à Lyon, l'évangélisation du pays de Valence. Sur ce point, notre légendaire nous offre une anomalie tout à fait inattendue. Et, cette

fois encore, sa dérogation aux usages est d'accord avec la réalité historique du IIe-IIIe siècle, alors qu'il n'y avait pas encore d'église de Vienne distincte de celle de Lyon.

Ces deux coïncidences se fortifient l'une l'autre. Sans y ajouter plus d'importance qu'il ne convient, j'hésiterais à les considérer comme fortuites.

Si maintenant on voulait prendre les légendes au pied de la lettre, l'argument qui s'en déduirait serait beaucoup plus spécieux. Il faudrait nécessairement admettre qu'il n'y avait point d'église de Vienne au temps de saint Irénée, car comment croire que cette église eût laissé à l'évêque de Lyon le soin d'envoyer des missionnaires à Valence ? Il faudrait admettre, en second lieu, que les églises de Besançon et de Valence, au temps de saint Irénée, étaient dirigées par des prêtres et l'on en devrait dire autant de celles de Langres et d'Autun.

Je donnerais beaucoup pour avoir au service de ma thèse ou de mon hypothèse, comme on voudra l'appeler, une preuve de fait aussi considérable que serait celle-là. Mais, encore une fois, il m'est impossible de prendre pour de bon argent ces légendes bourguignonnes. Je ne fais pas fond sur elles, mais seulement sur l'état d'esprit et d'information dont leur auteur témoigne involontairement.

Mais j'admets que l'on trouve toute cette exégèse beaucoup trop subtile et que l'on range au

nombre des cas fortuits la double coïncidence entre nos légendes et l'organisation ecclésiastique de la Gaule vers la fin du IIe siècle. Il est au moins certain que, si ces légendes ne confirment pas les idées que j'ai exposées à propos de cette organisation, elles ne les contredisent pas non plus. Il était de mon devoir, en tout cas, d'interroger, dans ce débat, un document qui, tout légendaire qu'il puisse être, n'en est pas moins d'une assez haute antiquité, puisqu'il est notablement antérieur à Grégoire de Tours.

Les autres anciennes légendes, jusqu'à la fin du VIIIe siècle environ, ne donnent ici que des renseignements peu importants. On peut dire, d'une manière générale, qu'elles ne contredisent en aucune façon l'idée d'une évangélisation tardive. Dans la province de Reims, à Soissons, Saint-Quentin, Amiens[1], Beauvais, Tournai, il y a comme un cycle de légendes martyrologiques, rédigées au plus tard au VIIIe siècle; elles paraissent avoir pour prototype celle de saint Quentin, laquelle est vraisemblablement antérieure à Grégoire de Tours. Les seules dates que l'on en puisse déduire résultent du nom de l'empereur persécuteur, Maximien ou Julien. Vers la fin du VIIIe siècle, on commença à grouper ces martyrs, non pas autour de la métropole de Reims et de ses fondateurs,

1. Je n'ai ici en vue que la passion des saints Fuscien et Victoric; les légendes des saints Firmin sont postérieures au VIIIe siècle et remplies d'incohérences.

mais autour de Saint-Denis, dont le sanctuaire jetait alors beaucoup d'éclat[1].

Quant à l'idée de réclamer des origines tout à fait anciennes, de se rattacher aux apôtres ou à leurs disciples immédiats, elle ne se fait jour, avant la fin du VIIIe siècle, que dans un très petit nombre de textes. Grégoire de Tours prononce le nom de saint Clément à propos du premier évêque de Saintes; mais il ne le fait pas sans hésitation, et la façon dont il en parle montre bien qu'il n'a derrière lui aucune tradition écrite ou orale, mais une simple conjecture. Cette conjecture, néanmoins, prouve que, dès ce temps-là, les têtes étaient déjà travaillées par la manie des origines antiques. Bien avant Grégoire, vers le milieu du Ve siècle, les évêques des environs d'Arles, écrivant au pape saint Léon[2] pour obtenir le rétablissement de leur métropole, se fondent sur cet argument que la ville d'Arles fut la première de toutes les cités des Gaules à posséder un évêque, et que cet évêque, saint Trophime, lui aurait été envoyé par saint Pierre en personne. Déjà, sans doute,

1. Cette idée apparaît d'abord dans la passion des saints Fuscien et Victoric d'Amiens; on la retrouve dans une lettre des évêques réunis en concile à Paris, en 825 (Baronius, *ad hunc annum*). La passion des saints Fuscien et Victoric est antérieure à cette date, car il nous en reste un manuscrit de la fin du VIIIe siècle, le *Parisinus* 12598.

2. *Leonis M. Ep.*, 65.

au temps du pape Zosime (417-418), saint Trophime avait été invoqué en faveur des prétentions de l'église d'Arles; mais on ne disait pas alors qu'il eût été un disciple immédiat de saint Pierre. Les évêques signataires de la lettre à saint Léon paraissent bien avoir été les premiers patrons de cette idée. Ils ne réussirent pas à la faire accepter du pape, qui, dans sa réponse, ne lui fait pas même l'honneur d'une allusion et fonde la décision qu'il donne sur des considérations tout à fait étrangères à saint Trophime, à sa mission et à son antiquité.

En dehors des deux cas de saint Eutrope et de saint Trophime, je ne trouve, avant le VIII[e] siècle, aucune revendication d'origines apostoliques ou quasi-apostoliques. Au VIII[e] siècle, la fondation de l'église de Paris est placée sous les auspices de saint Clément; à Metz, à Beauvais[1], dans les premiers temps de Charlemagne, on remonte jusqu'à saint Pierre lui-même. Depuis le siècle précédent, à tout le moins, les princes francs étaient censés

1. Pour Paris, voy. J. Havet, *les Origines de Saint-Denis*, p. 33, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. LI (1830); pour Metz, il suffit de citer Paul Diacre et le catalogue métrique qui lui a fourni le cadre de ses *Gesta epp. Metensium;* pour Beauvais, la deuxième rédaction de la passion de saint Lucien, conservée dans le ms. *Parisinus* 12598; cf. *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie,* 3[e] série, t. VI, p. 490. Ici, bien que le saint ait été envoyé par l'apôtre Pierre, il est néanmoins persécuté par le césar Julien (l'Apostat).

descendre de Priam et des héros troyens. Le progrès de la littérature, dans les écoles carolingiennes, répandit le goût des origines antiques et mit à la portée de tout le monde les procédés par lesquels on se les procure[1]. Les églises, les grands monastères, furent bientôt pourvus d'ancêtres par des généalogistes plus ou moins exercés, dont les œuvres, converties en traditions par un usage plusieurs fois séculaire, trouvent encore créance à l'heure qu'il est aux yeux de certaines personnes.

Nous n'avons pas à suivre ce développement tardif. *Ab initio non fuit sic.* La vraie tradition, celle qui se manifeste dans les documents susceptibles de témoigner de ce que l'on pensait en Gaule au IVe siècle, au Ve, au VIe et même au delà, ne connaît pas ces fantaisies intéressées. Elle confirme en somme, avec plus ou moins de netteté, les conclusions que j'ai produites ici. Avant la fin du IIIe siècle, — sauf toujours la région du bas Rhône et de la Méditerranée, — peu d'évêchés en Gaule et cela seulement dans les villes les plus

1. Les officines de généalogie fonctionnent encore à l'heure qu'il est. Tout citoyen français peut, en y mettant le prix, se procurer une lignée d'ancêtres jusqu'aux croisades, pour ne rien dire de plus. Beaucoup de prétentions de famille sont fondées sur des documents de cette provenance. Inutile de dire que les intéressés n'admettent pas le moindre doute sur la valeur de leurs parchemins.

importantes. A l'origine, au premier siècle chrétien pour notre pays (150-250), une seule église, celle de Lyon, réunissant dans un même cercle d'action et de direction tous les groupes chrétiens épars dans les diverses provinces de la Celtique.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

AVIS AU RELIEUR

pour le placement des planches des Mémoires.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

PUBLICATIONS

DE L'ACADÉMIE CELTIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

En vente à la Librairie *C. Klincksieck*, 11, rue de Lille, *à Paris.*

—

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8° avec planches. Paris, 1807-1812. (Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut joindre les 128 pages du VI° volume, seules publiées, à la suite du tome V.) *Épuisé.*

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.

1re série, 10 vol. in-8°. Paris, 1817-1834, — ou tomes I à X.
2° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1835-1850, — ou tomes XI à XX.
3° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1852-1868, — ou tomes XXI à XXX.
4° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1869-1879, — ou tomes XXXI à XL.
5° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1880-1889, — ou tomes XLI à L.

Les tomes I à IX, XI à XIII, XV, XIX, XXVII, *épuisés.* Chaque exemplaire des tomes X, XIV, XVI à XVIII, XX, XXI, XXVI, XXX, à 5 francs; XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXVIII, XXIX, XXXI à XL, à 4 francs; XLI à XLV, à 12 francs; XLVI à L, à 8 francs.

BULLETINS.

De 1857 à 1884, 3 francs chaque année. Les années 1863, 1865, 1866, 1869, 1870, 1872 et 1882 ne se vendent qu'avec les volumes correspondants des *Mémoires* de la Société. — Les *Bulletins* peuvent être réunis aux *Mémoires;* ceux de 1868 et de 1871 doivent être reliés à part. — 1885 à 1889, 8 francs chaque année.

Prix d'abonnement : Paris, *8 fr.* — Départements, *9 fr.*
Union Postale, *10 fr.*

ANNUAIRES.

1848 à 1855, 8 volumes in-12; à 1 fr. 50 chaque année, sauf 1848 et 1850 qui sont *épuisées.*

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE.

Réduction aux 2/3 de la partie de la Carte de Peutinger qui concerne la Gaule, feuille de 45 c. sur 55 c. Prix : 1 franc.

LE COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT

d'après les sceaux du moyen âge, par G. Demay.

Volume in-8° de 56 pages et 26 planches, gravées à l'eau-forte; papier ordinaire, 5 fr.; papier de Chine, 10 fr.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1889



PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1889.

MM. G. SCHLUMBERGER,	Président.
H. GAIDOZ,	Premier Vice-Président.
E. MÜNTZ,	Deuxième Vice-Président.
A. DE BOISLISLE,	Secrétaire.
Ulysse ROBERT,	Secrétaire-Adjoint.
Ed. GUILLAUME,	Trésorier.
POL. NICARD,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. A. DE BARTHÉLEMY.
M. COLLIGNON.
Abbé H. THÉDENAT.
L. COURAJOD.
Ant. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. E. SAGLIO.
A. LONGNON.
A. PROST.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 25 Juillet 1889.

MM.

1. Nieuwerkerke (le comte de), G. O. ✱, membre libre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).

2. Maury (Alfred), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, rue de Condé, 12 (1842-1858).

3. Deloche (Maximin), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur honoraire au ministère de l'Agriculture et du Commerce, avenue de Gravelle, 60, à Saint-Maurice (Seine) (1856-1879).

4. Barthélemy (Anatole de), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (1842-1882).

5. Le Blant (Edmond), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur honoraire de l'École française d'archéologie de Rome, rue Leroux, 7 (1859-1883).

6. Chabouillet (P.-M.-Anatole), O. ✱, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Colbert, 12 (1861-1884).

MM.

7. Renan (Ernest), C. ☼, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, administrateur du Collège de France, place du Collège de France, 1 (1851-1884).

8. Michelant (Henri-Victor), ☼, membre honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (1853-1885).

9. Delisle (Léopold), C. ☼, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue des Petits-Champs, 8 (1855-1885).

10. Passy (Louis), docteur en droit, député, rue de Clichy, 45 (1861-1886).

Associé correspondant étranger honoraire.

M.

Witte (le baron J. de), ☼, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie royale de Belgique, à Anvers (1846-1887).

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 25 Juillet 1889.

MM.

1. MONTAIGLON (Anatole DE COURDE DE), ✱, professeur à l'École des Chartes, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, place Royale, 9 (10 février 1851).

2. NICARD (Pol.), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

3. WADDINGTON (William-Henry), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, ambassadeur de France à Londres, rue Dumont-d'Urville, 31 (19 décembre 1853).

4. VOGUÉ (le marquis Melchior DE), C. ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

5. BERTRAND (Alexandre), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Haussmann, 94, et au château de Saint-Germain (7 août 1861).

6. REY (A.-E. GUILLAUME), ✱, rue de Vigny, 1 (5 février 1862).

7. GUÉRIN (Victor), ✱, docteur ès-lettres, rue du Regard, 5 (3 décembre 1862).

MM.

8. Read (Charles), ✱, ancien directeur des travaux historiques de la ville de Paris, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

9. Heuzey (Léon), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à l'École des Beaux-Arts et à l'École du Louvre, conservateur des antiquités orientales au Musée du Louvre, avenue Montaigne, 5 (1er mai 1867).

10. Perrot (Georges), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur de l'École normale supérieure, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres, rue d'Ulm, 45 (8 janvier 1868).

11. Wescher (Carle), ✱, conservateur sous-directeur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Notre-Dame-des-Champs, 27 (3 juin 1868).

12. Prost (Auguste), ✱, boulevard Malesherbe, 19 (8 novembre 1871).

13. Duplessis (Georges), ✱, conservateur du département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue du Cherche-Midi, 15 (6 décembre 1871).

14. Guillaume (Edmond), ✱, architecte du palais du Louvre, membre de la Commission des bâtiments civils, rue Jean-Bart, 3 (1er juillet 1874).

15. Courajod (Louis), conservateur-adjoint de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre de la Commission des monuments historiques, rue Raynouard, 39, à Passy (5 mai 1875).

16. Rozière (Eugène de), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, rue Lincoln, 8 (5 mai 1875).

MM.

17. Saglio (Edmond), ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, rue de Condé, 24 (3 novembre 1875).

18. Villefosse (Antoine Héron de), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur de la sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, rue de Grenelle-Saint-Germain, 80 (5 janvier 1876).

19. Longnon (Auguste), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sous-chef de la section historique aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, boulevard des Invalides, 34 (7 juin 1876).

20. Guiffrey (Jules), ✻, archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Hauteville, 1 (7 février 1877).

21. Schlumberger (Gustave), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140 (7 février 1877).

22. Gaidoz (Henri), directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877).

23. Müntz (Eugène), ✻, conservateur de la bibliothèque, des archives et du musée de l'École des Beaux-Arts, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Condé, 14 (8 mai 1878).

24. Mowat (Robert), O. ✻, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, rue des Feuillantines, 10 (6 novembre 1878).

25. Corroyer (Édouard), ✻, architecte du gouvernement, attaché à la Commission des monuments historiques,

MM.

inspecteur général des édifices diocésains, rue de Courcelles, 14 (5 février 1879).

26. Lasteyrie (le comte Robert de), ✻, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis* (5 novembre 1879).

27. Duchesne (l'abbé L.), professeur à l'Institut catholique de Paris, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études, rue de Vaugirard, 66 (3 décembre 1879).

28. Boislisle (Arthur de), ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de l'Université, 18 (4 mai 1881).

29. Arbois de Jubainville (Henri d'), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84 (5 avril 1882).

30. Robert (Ulysse), ✻, inspecteur général des archives et des bibliothèques départementales, Grande-Rue, 31, à Saint-Mandé (5 avril 1882).

31. Rougé (le vicomte Jacques de), rue de l'Université, 35 (5 juillet 1882).

32. Thédenat (l'abbé Henry), ancien directeur du collège de Juilly, quai des Célestins, 2 (8 novembre 1882).

33. Flouest (Édouard), ✻, ancien procureur général, rue des Pyramides, 2 (5 mars 1884).

34. Bapst (Germain), boulevard Haussmann, 153 (4 février 1885).

35. Molinier (Émile), attaché au département de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, quai Bourbon, 53 (4 février 1885).

MM.

36. Lecoy de la Marche (Albert), archiviste aux Archives nationales, rue de Verneuil, 32 (6 mai 1885).

37. Collignon (Maxime), professeur à la Faculté des lettres, rue Herschel, 6 (6 janvier 1886).

38. Babelon (Ernest), bibliothécaire au Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, rue du Regard, 9 (7 avril 1886).

39. Laurière (Jules de), secrétaire général de la Société française d'archéologie, rue d'Aguesseau, 7 (12 janvier 1887).

40. Ravaisson-Mollien (Charles), conservateur-adjoint de la sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, rue Franklin, 8 (12 janvier 1887).

41. Homolle, ✱, professeur au Collège de France et à l'École des Beaux-Arts, boulevard Saint-Germain, 177 (4 mai 1887).

42. Durrieu (Paul), conservateur-adjoint des peintures au Musée du Louvre, rue de Courcelles, 75 (7 mars 1888).

43. Bouchot (Henri), attaché au Cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47 (2 mai 1888).

44. Omont (Henri), sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, 30, à Passy (9 janvier 1889).

45. Baye (baron Joseph de), avenue de la Grande-Armée, 58 (3 avril 1889).

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 25 Juillet 1889.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

MARCHAND (l'abbé Frédéric), curé à Varambon, par Pont-d'Ain (3 juillet 1889).

Aisne.

PÉCHEUR (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

MOREAU (Frédéric), ✻, à Fère-en-Tardenois (3 novembre 1875).

PILLOY, agent-voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin (13 février 1884).

VAUVILLÉ (Octave), à Pommiers, près Soissons (2 mars 1887).

CORNEAUX (l'abbé), curé de Longpont, par Villers-Cotterets (9 novembre 1887).

Alpes (Basses-).

FABRE (Marc), notaire honoraire, à Larche, par Condamine-Châtelard (4 juin 1879).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 membres résidants et aux 10 membres honoraires.

MM.

Ripert-Monclar (le marquis de), ✱, au château d'Allemagne, par Riez (4 février 1885).

Colleville (le vicomte de), secrétaire général de la Préfecture, à Digne (2 juin 1886).

Alpes (Hautes-).

Roman (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun (1er mars 1876).

Alpes-Maritimes.

Rivoli (le duc de), à Nice (15 décembre 1886).

Ardennes.

Delahaut (Charles), à Charleville, Sous-les-Allées, 59 (12 décembre 1883).

Gourjault (le comte de), à Mézières (6 juillet 1887).

Ariège.

Pasquier, archiviste du département, à Foix (9 novembre 1887).

Aube.

Pigeotte (Léon), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

Lalore (l'abbé Charles), ancien professeur de théologie au grand séminaire, à Troyes (3 février 1875).

Babeau (Albert), à Troyes (3 juillet 1878).

Aude.

Bové (Marius), lieutenant au 6e régiment de cuirassiers, à Castelnaudary (11 mai 1887).

Belfort (Territoire de).

Mossmann, à Belfort (6 février 1867).

Bouches-du-Rhône.

Parrocel (E.), ✱, membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (7 avril 1868).

Penon (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

MM.

Blancard (Louis), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Marseille, rue Silvabelle, 2 (5 novembre 1878).

Barthélemy (le docteur), à Marseille, boulevard Chave, Villa Doria (5 mai 1880).

Calvados.

Du Fresne de Beaucourt (le marquis G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

Travers (Émile), archiviste paléographe, à Caen (7 mars 1877).

Beaurepaire (Eugène de Robillard de), ✱, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen (5 mai 1879).

Charente.

Chauvet, président de la Société archéologique et historique de la Charente, à Ruffec (2 avril 1884).

Montégut (de), au château des Ombrais, par la Rochefoucauld (2 juillet 1884).

Charente-Inférieure.

Julien-Laferrière (l'abbé), chanoine de la cathédrale, à la Rochelle, rue des Augustins, 8 (6 mars 1878).

Musset, bibliothécaire de la ville, à la Rochelle (6 février 1884).

Dangibeaud (Ch.), conservateur du Musée de peinture et de numismatique, à Saintes (4 mai 1887).

Beaucorps (le baron A. de), au château du Fief, à Genouillé (7 décembre 1887).

Noguès (l'abbé), à Dampierre-sur-Boutonne, par Aulnay-de-Saintonge (9 novembre 1887).

Cher.

Buhot de Kersers, à Bourges (5 juin 1872).

Goy (Pierre de), à Bourges (2 avril 1884).

MM.

GUÈRE (le comte Alphonse DE LA), à Bourges, rue de Paradis, 22 (5 novembre 1884).

MÉLOIZES (Albert DES), à Bourges, rue Jacques-Cœur, 18 (16 novembre 1887).

Corrèze.

RUPIN (Ernest), vice-président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, boulevard des Sœurs (1er février 1882).

Côte-d'Or.

LAPÉROUSE (Gustave), ✻, à Châtillon-sur-Seine (3 juin 1863).

ARBAUMONT (Jules D'), secrétaire de la Commission d'archéologie de la Côte-d'Or, à Dijon (15 novembre 1865).

AUBERTIN (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beaune (10 janvier 1866).

BEAUVOIS (E.), à Corberon (28 juin 1871).

BEAUDOUIN (Jules), ✻, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

MONTILLE (L. DE), ✻, à Beaune (7 avril 1880).

BOUGOT, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon (1er février 1882).

BIGARNE (Ch.), à Chorey, par Beaune (7 février 1883).

LOUIS-LUCAS (Paul), professeur à la Faculté de droit, à Dijon, boulevard Carnot, 5 (5 mars 1884).

WEISS (André), professeur à la Faculté de droit, à Dijon, boulevard Carnot, 24 (5 mars 1884).

MILLON, vice-président du tribunal civil, à Dijon (2 juillet 1884).

MORILLOT (l'abbé L.), à Beire-le-Châtel, par Mirbaud-sur-Bèze (4 juillet 1888).

RABIET (l'abbé Eugène), à Bourberain (15 janvier 1889).

Côtes-du-Nord.

RHONÉ (Arthur), à Kéravel en Plouha (5 janvier 1876).

Creuse.

MM.

Cessac (le comte Jean de), à Guéret (2 mars 1887).

Dordogne.

Hardy (Michel), archiviste, à Périgueux (17 mars 1875).

Fayolle (le marquis de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (3 juin 1885).

Doubs.

Castan (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire de la ville, à Besançon (3 juillet 1872).

Gauthier (Jules), archiviste du département, à Besançon (8 novembre 1882).

Duvernoy (C.), conservateur du Musée, à Montbéliard (7 mars 1883).

Drôme.

Chevallier (le chanoine Ulysse), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Romans (3 février 1869).

Vallentin (Ludovic), juge, à Montélimart (9 décembre 1874).

Sizeranne (le comte Fernand de la), au château de Beausemblant, par Saint-Vallier (11 mai 1881).

Eure.

Bouillet (l'abbé A.), à Évreux (12 juin 1889).

Eure-et-Loir.

Gouverneur (Aristide), à Nogent-le-Rotrou (2 mai 1877).

Finistère.

Bremond d'Ars (le comte Anatole de), ✻, au château de la Porte-Neuve, par Pontaven, et à Nantes, rue Harroüys, 5 (3 avril 1878).

Chatellier (P. du), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (7 janvier 1880).

Gard.

MM.

Aurès, O. ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nimes (11 janvier 1865).

Révoil (Henry), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), architecte du gouvernement, à Nimes (4 juin 1873).

Pothier (Edgard), ✻, colonel commandant le 38e régiment d'artillerie, à Nimes (16 janvier 1884).

Espérandieu (Émile), lieutenant au 17e régiment d'infanterie, à Alais, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14 (29 juillet 1885).

Garonne (Haute-).

Roschach (Ernest), ✻, archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

Morel (Jean-Pierre-Marie), bibliothécaire-archiviste, à Saint-Gaudens (3 juin 1874).

Lebègue, professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (14 novembre 1877).

Sacaze (Julien), avocat, à Saint-Gaudens (28 juillet 1880).

Saint-Paul (Anthyme), à Toulouse, rue Montaudran, 31 (9 février 1881).

Fontenilles (Paul de), au château des Auriols, par Villemur (15 février 1882).

Prudhomme (de), capitaine au 83e régiment d'infanterie, à Toulouse (4 mars 1885).

Douais (l'abbé C.), professeur aux Facultés libres, place Saint-Barthélemy, 6, à Toulouse (3 avril 1889).

Gers.

Carsalade du Pont (l'abbé de), secrétaire de la Société historique de Gascogne, au Palais archiépiscopal, à Auch (10 juillet 1889).

Gironde.

Drouyn (Léo), ✻, à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

MM.

Grellet-Balguerie (Charles), à Bordeaux, rue Ducan, 25 (3 juin 1863).

Hérault.

Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société d'archéologie, à Montpellier (9 octobre 1852).

Cazalis de Fondouce, à Montpellier, rue des Études, 18 (12 juin 1878).

Noguier (Louis), à Béziers, rue de la Promenade, 5 (10 décembre 1879).

Ille-et-Vilaine.

Robiou (Félix), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Rennes (5 mars 1879).

Joüon des Longrais, à Rennes, rue du Griffon, 4 (11 avril 1881).

Indre.

Daiguson (Maurice), à Châteauroux (14 janvier 1885).

Indre-et-Loire.

Palustre (Léon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie, à Tours (7 avril 1875).

Delaville Le Roulx (J.), archiviste-paléographe, à Monts (5 février 1879).

Isère.

Gariel, ancien conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Jura.

Berthelet (Charles), à Arlay (21 janvier 1885).

Guichard (l'abbé), docteur en théologie, curé de Papillin, par Arbois (6 février 1889).

Brune (l'abbé P.), curé de Brainans (6 mars 1889).

Landes.

Tartière (Henry), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

MM.

TAILLEBOIS (Émile), archiviste de la Société de Borda, à Dax (12 décembre 1883).

Loire.

CHAVERONDIER (Auguste), ✻, archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

DURAND (Vincent), secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Allieu, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

GONNARD, à Saint-Étienne, rue Saint-Louis, 52 (10 décembre 1879).

JEANNEZ (Édouard), à Roanne (6 avril 1881).

BRASSART (Eleuthère), à l'Hôpital-sous-Rochefort, par Boën-sur-Lignon (4 novembre 1885).

THIOLLIER (F.), à Saint-Étienne, rue de la Bourse, 28 (15 décembre 1886).

Loire (Haute-).

AYMARD, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

CHASSAING (Augustin), ✻, juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Loire-Inférieure.

NICOLLIÈRE (S. DE LA), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

KERVILER (René POCARD-), ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).

PITRE DE LISLE, secrétaire de la Société archéologique, à Nantes, rue Félix, 12 (19 avril 1882).

ESTOURBEILLON (le comte Régis DE L'), à Nantes, rue Sully, 1, et au château de Penhoet à Avessac, par Redon (14 décembre 1887).

GRANGES DE SURGÈRES (le marquis DE), à Nantes, rue Saint-Clément, 66 (21 décembre 1887).

LEGENDRE, architecte, à Nantes (15 juin 1889).

Loiret.

MM.

Boucher de Molandon, ✻, à Orléans (2 décembre 1868).

Loiseleur (Jules), ✻, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

Desnoyers (l'abbé), président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

Couret (Alphonse), ancien magistrat, à Orléans (7 novembre 1877).

Dumüys (Léon), à Orléans, rue de la Lionne, 61 (15 juillet 1888).

Loir-et-Cher.

Storelli (André), conservateur du Musée, à Blois (3 juillet 1878).

Lot-et-Garonne.

Magen (Adolphe), à Agen (1er février 1865).

Tholin (Georges), archiviste du département, à Agen, rue Scaliger (5 mars 1873).

Tamizey de Larroque, ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Gontaud (6 février 1884).

Lozère.

Prunières (le docteur), à Marvéjols (3 mai 1876).

Germer-Durand (François), architecte du département, à Mende (15 décembre 1880).

Maine-et-Loire.

Godard-Faultrier, à Angers (11 avril 1866).

Port (Célestin), O. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, archiviste du département, à Angers (3 mars 1875).

MM.

Piette (Édouard), juge au tribunal civil, à Angers, rue de la Préfecture, 18 (8 novembre 1876).

Farcy (Louis de), à Angers, parvis Saint-Maurice, 3 (30 janvier 1884).

Marne.

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

Morel (Léon), receveur particulier des finances à Vitry-le-Français (1er juillet 1874).

Lucot (l'abbé), chanoine, archiprêtre de la cathédrale, à Châlons-sur-Marne (1er octobre 1879).

Demaison, archiviste de la ville, à Reims (20 juillet 1881).

Nicaise (Auguste), à Châlons-sur-Marne (12 juillet 1882).

Jadart (Henry), à Reims, rue du Couchant, 15 (5 novembre 1884).

Taussérat (Alexandre), à Vinay, près Épernay (11 janvier 1888).

Millard (l'abbé), curé à Reuves, par Sezannes (12 juin 1889).

Marne (Haute-).

Brocard (Henry), architecte, à Langres (3 avril 1878).

La Boullaye (E. Jullien de), conservateur de la bibliothèque, à Langres (17 juillet 1878).

Bougard (le docteur), à Bourbonne-les-Bains (7 janvier 1880).

Daguin, à Nogent-le-Roi (3 décembre 1884).

Roserot (Alphonse), à Chaumont (3 juillet 1889).

Mayenne.

Farcy (Paul de), à Château-Gontier, rue Dorée (10 octobre 1877).

Meurthe-et-Moselle.

Mougenot (Léon), consul honoraire d'Espagne à Nancy, à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

MM.

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzervisse, et à Briey (4 juin 1862).

Rouyer (Jules), à Thiaucourt (2 mars 1864).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

Cournault (Charles), ✻, conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy (9 février 1870).

Germain (Léon), à Nancy, rue Héré, 26 (7 mars 1883).

Des Robert, à Nancy, terrasse de la Pépinière, 1 (5 décembre 1883).

Payard (Émile), directeur des Cristalleries, à Baccarat (2 juin 1886).

Meuse.

Maxe-Werly, à Bar-le-Duc (10 octobre 1877).

Jacob (Alfred), conservateur du Musée, à Bar-le-Duc, place Saint-Pierre (6 juillet 1881).

Morbihan.

Bernard (l'abbé E.), à Gourin (2 mai 1883).

Nièvre.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste-paléographe, au château de Luanges, par Guérigny (1er juillet 1868).

Nord.

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

Van Hende (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

Delattre (Victor), membre de la Commission historique du département, à Cambrai (2 juillet 1873).

Rigaux (Henry), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

Caffiaux (Henry), archiviste de la ville, à Valenciennes (1er décembre 1875).

MM.

DEHAISNES (l'abbé), secrétaire de l'Institut catholique, à Lille (7 juin 1882).

QUARRÉ-REYBOURBON, à Lille, boulevard de la Liberté, 70 (5 décembre 1883).

FINOT (Jules), archiviste du département, à Lille (12 décembre 1883).

Oise.

LONGPÉRIER-GRIMOARD (le comte Alfred PRÉVOST DE), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

MARSY (le comte DE), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (12 décembre 1866).

CAIX DE SAINT-AYMOUR (Amédée DE), membre de la Commission des monuments historiques, à Senlis (13 décembre 1876).

LUÇAY (le comte DE), ✻, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, au château de Saint-Agnan, par Mouy (3 juillet 1878).

LOUSTAU (G.), ✻, ingénieur civil, à Crépy-en-Valois, rue des Béguines, 4 (16 mars 1881).

DU LAC (Jules), à Compiègne, rue des Minimes, 10 (11 mai 1881).

MULLER (l'abbé Eugène), à Senlis (25 juillet 1888).

VALTON (Prosper), à Frétay-le-Château, par Guiscard (15 juin 1889).

Orne.

JOUSSET (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

DUVAL (Louis), archiviste du département, à Alençon (18 février 1868).

LETRÔNE (Ludovic), à la Motte, par Ceton (15 novembre 1882).

DURUFLÉ (Gustave), au Renouard, par Vimoutiers (10 février 1886).

GODET (l'abbé), au Pas-Saint-Lhomer, par Moutiers-au-Perche (7 avril 1886).

Pas-de-Calais.

MM.

Deschamps de Pas (Louis), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Saint-Omer (19 février 1839).

Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

Monnecove (Félix le Sergeant de), ✱, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

Dard (le baron), O. ✱, à Aire-sur-la-Lys (25 juillet 1883).

Pagart d'Hermansart, à Saint-Omer (13 février 1884).

Cardevacque (Adolphe de), à Arras (2 juillet 1884).

Enlart (Camille), au château d'Arou-Saint-Vaast, par Montreuil-sur-Mer (19 juin 1889).

Vaillant (V.-J.), 12, rue Tour-Notre-Dame, Boulogne-sur-Mer (3 juillet 1889).

Puy-de-Dôme.

Mallay (Émile), architecte, inspecteur des travaux d'achèvement de la cathédrale, à Clermont-Ferrand (7 avril 1875).

Plicque (le docteur), à Lezoux (20 juin 1883).

Pyrénées (Basses-).

Lagrèze (Bascle de), ✱, conseiller-doyen à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

Blanchet (Adrien), à Pau (14 décembre 1887).

Pyrénées (Hautes-).

Frosrard (le pasteur), à Bagnères-de-Bigorre (6 juin 1883).

Rhône.

Allmer (Auguste), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lyon, quai Claude Bernard, 47 (6 mars 1861).

Morin-Pons (Henry), à Lyon (4 janvier 1865).

MM.

Chambrun de Rozemont (Art. de), à la Girardière, par Belleville-sur-Saône (5 juillet 1876).

Bayet (Charles), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon (2 juillet 1879).

Giraud (J.-B.), conservateur des Musées d'archéologie de la ville, à Lyon (7 avril 1880).

Martha (Jules), maitre de conférences à la Faculté des lettres, à Lyon (2 mai 1882).

Lafaye (Georges), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon, avenue de Noailles, 5 (4 avril 1883).

Vachez (A.), membre de l'Académie de Lyon, à Lyon, rue de la Charité, 24 (9 novembre 1887).

Rainaud (Armand), agrégé de l'Université, 117, chemin d'Alès, au Point-du-Jour, à Lyon (27 février 1889).

Saône-et-Loire.

Bulliot (G.), ✱, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Fontenay (Harold de), à Autun (5 janvier 1870).

Mazerolle (Fernand), à Marigny (16 novembre 1887).

Pierrot-Deseilligny, à Autun (14 décembre 1887).

Sarthe.

Bertrand de Broussillon (Arthur), archiviste-paléographe, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans, rue de Tascher, 15 (2 juillet 1879).

Savoie.

Rabut (Laurent), professeur au Lycée, à Chambéry (12 novembre 1873).

Seine.

Chatel (Eugène), archiviste honoraire du département du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris (4 février 1863).

MM.

Casati (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris, rue Martignac, 12 (5 mars 1873).

Lefort (Louis), ✻, à Paris, rue de Condé, 5 (3 février 1875).

Girard (Paul), professeur à la Faculté des lettres, à Paris, rue Saint-Placide, 51 (15 février 1882).

Cagnat (René), professeur au Collège de France, à Paris, rue Sainte-Beuve, 7 (9 janvier 1884).

Bloch (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure à Paris, avenue du Maine, 204 (11 juin 1884).

Beurlier (l'abbé), professeur à l'Institut catholique, à Paris, boulevard de Vaugirard, 4 (4 mars 1885).

Ruelle (Émile), à Paris, rue du Cherche-Midi, 44 (9 novembre 1887).

Baras (Albert), ✻, à Boulogne-sur-Seine, parc des Princes, rue Moisson-Desroches, villa Clématis (8 février 1888).

Heiss (Aloiss), à Aulnay (9 janvier 1889).

Martinière (de la), Neuilly (19 juin 1889).

Seine-et-Marne.

Gréau (Julien), à Nemours (4 juin 1884).

Bordes (l'abbé), censeur au collège de Juilly, à Juilly (4 mars 1885).

Villefosse (Étienne Héron de), à Chartronges (2 juin 1886).

Seine-et-Oise.

Cougny (E.), inspecteur d'Académie, à Versailles (4 janvier 1865).

Hennebert, O. ✻, lieutenant-colonel du génie, à Versailles, rue Saint-Honoré, 10 (3 janvier 1872).

Chardin (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

Pécoul (Auguste), à Draveil (3 avril 1878).

Fourdrignier (Édouard), à Saint-Germain-en-Laye (4 juin 1879).

Caron (E.), aux Camaldules, par Yerres (6 avril 1881).

MM.

LETAILLE (Joseph), à Bellevue (20 janvier 1886).

MILLESCAMPS (Gustave), à Versailles (6 avril 1887).

BATIFFOL (l'abbé), Versailles, 4, rue Magenta (11 janvier 1888).

Seine-Inférieure.

SEPTENVILLE (le baron DE), au château de Bois-Robin, par Aumale (1er mars 1865).

BEAUREPAIRE (Ch. DE ROBILLARD DE), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

SAUVAGE (l'abbé E.), à Rouen, rue de la Rose, 18 (13 novembre 1872).

ESTAINTOT (le comte Robert D'), à Rouen (1er décembre 1875).

ALLARD (Paul), à Rouen, rue du Rempart, 4 (10 décembre 1879).

LE BRETON (Gaston), ✻, directeur du Musée céramique, à Rouen, rue Thiers, 25 *bis* (1er février 1882).

KERMAINGANT (DE), ✻, au Tréport (3 janvier 1883).

PRÉVOST (Gustave), ancien magistrat, rue Chasselièvre, Rouen (6 juin 1888).

Sèvres (Deux-).

BEAUCHET-FILLEAU, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).

FAVRE (Louis), à Niort (18 décembre 1878).

BERTHELÉ (Joseph), archiviste du département, à Niort (7 novembre 1883).

PIET-LATAUDRIE, à Niort (2 décembre 1885).

Somme.

CAGNY (le chanoine Paul DE), à Amiens, rue Lemercier, 36 (5 mai 1858).

VAN ROBAIS (A.), à Abbeville, rue Millevoye, 28 (12 novembre 1873).

MM.

Janvier (Auguste), à Amiens (5 décembre 1877).

Duhamel-Décéjean, au château de Nesle, à Nesle (23 juillet 1884).

Poujol de Fréchencourt (Fernand), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue de Gloriette, 6 (7 avril 1886).

Guyencourt (Robert de), secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue de Gloriette, 1 (9 janvier 1889).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Vaucluse.

Deloye (Auguste), ✻, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Duhamel (L.), archiviste du département, à Avignon (7 mars 1888).

Vendée.

Vallette (René), secrétaire de la Société archéologique de la Vendée, à Fontenay-le-Comte (23 juillet 1884).

Vienne.

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).

Lièvre, bibliothécaire de la ville, à Poitiers (7 juin 1876).

La Croix (le R. P. C. de), conservateur du Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (1er juin 1881).

Ledain (Bélisaire), à Poitiers (19 mai 1886).

Combes (C.), au château de Velue, à Nueil-sous-Faye, par Monts-sur-Guesnes (9 novembre 1887).

Vienne (Haute-).

Fage (René), à Limoges, boulevard Gambetta, 25 (3 novembre 1886).

Vosges.

MM.

Leclerc (Lucien), ✻, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

Voulot, conservateur du Musée, à Épinal (5 février 1879).

Haillant, à Épinal (4 mars 1885).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

Julliot (G.), à Sens (7 février 1872).

Petit (Ernest), membre du Conseil académique de la Faculté de Dijon, à Vausse, par Noyers-sur-Serein (7 février 1883).

Algérie et Tunisie.

Blanchère (René de la), ✻, délégué du Ministère de l'Instruction publique, à Tunis (4 mars 1885).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

Engel (Arthur), ancien membre des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, à Bâle (Suisse) (5 décembre 1877).

Sainte-Marie (E. Pricot de), ✻, consul de France, à Salonique (Turquie) (5 février 1879).

Sorlin-Dorigny, à Constantinople (1er juin 1881).

Saige, conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais, à Monaco (1er mars 1882).

Lallemand (l'abbé), à Vergaville (Alsace-Lorraine) (7 février 1883).

Laigue (Louis de), ✻, consul de France, à Florence (Italie) (5 décembre 1883).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

MM.

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrich (Écosse) (4 novembre 1857).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), membre de la Société des Antiquaires de Londres, conservateur au Musée Britannique (5 février 1862).

Harth (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

Lewis (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridgo (14 février 1872).

Bunnell Lewis, membre de la Société des Antiquaires de Londres, Queen's College, à Cork (Irlande) (7 mars 1883).

Riwet-Carnac, Esq[re], à Allahabad (Indes Orientales) (10 décembre 1884).

Belgique.

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Van der Straten Ponthoz (le comte François), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).

Dognée (Eugène-M. O.), ✱, à Liège (6 juin 1867).

Helbig (Jules), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Liège, rue de Joie, 8 (2 mai 1883).

Cloquet (L.), à Tournai, boulevard Léopold (3 décembre 1884).

Cumont, à Bruxelles, rue Veydt, 31 (6 avril 1887).

Witte (Alphonse de), 49, rue du Trône, Sxelles-Bruxelles (3 avril 1889).

Danemark.

Worsaae (J. J. A.), ancien ministre, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du Cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

MM.

SCHMIDT (le professeur Waldemar), ✱, à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

CASTELLANOS DE LOSADA (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

MARTINEZ Y REGUERA (le docteur Leopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

RAMON-SORIANO-TOMBA, à Barcelone (19 novembre 1879).

GIRBAL (Henri-Claude), à Gérone (1er décembre 1880).

Etats-Unis.

SQUIER (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

EVERETT (Edward), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Boston (9 juillet 1851).

Grèce.

RANGABÉ (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

CARAPANOS (Constantin), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Athènes (10 avril 1878).

Hollande.

WAL (J. DE), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

LEEMANS (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

DIRKS (le docteur J.), à Leeuwarden (3 mars 1869).

Italie.

BONNEFOY (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

FUSCO (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

MM.

Rossi (le commandeur G.-B. de), ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collège philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Bertolotti (le chevalier), directeur des archives d'État, à Mantoue (8 janvier 1879).

Norwège.

Unger, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Russie.

Siennicki (Stanislas-Joseph), à Varsovie (3 février 1875).

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Fazy (Henry), membre du Conseil d'État, à Genève (4 février 1863).

Geymüller (le baron Henry de), à Champitet près Lausanne (6 février 1884).

Briquet (C. M.), à Genève, rue de la Cité, 6 (23 décembre 1885).

Pfugh-Harttung, à Bâle (1er décembre 1886).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

Aisne, *Saint-Quentin*. Société académique.

Allier, *Moulins*. Société d'émulation.

Alpes (Hautes-), *Gap*. Société des études historiques.

Alpes-Maritimes, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.

Aube, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

Belfort (Territoire de). Société Belfortaine d'émulation.

Calvados, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.

— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Charente, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.

— — Société archéologique et historique de la Charente.

Charente-Inférieure, *Saintes*. Société archéologique de la Charente-Inférieure.

— — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

— *Saint-Jean-d'Angély*. Société linnéenne de la Charente-Inférieure.

Cher, *Bourges*. Commission historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.

Corrèze, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Côte-d'Or, *Dijon*. Commission des antiquités du département.
— *Beaune*. Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.
— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.

Côtes-du-Nord, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

Creuse, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Dordogne, *Périgueux*. Société historique et archéologique du Périgord.

Doubs, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

Drôme, *Romans*. Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie.
— *Valence*. Société départementale d'archéologie et de statistique.

Eure-et-Loir, *Chartres*. Société archéologique du département.
— — *Châteaudun*. Société Dunoise.

Gard, *Nimes*. Académie du Gard.
— *Alais*. Société scientifique et littéraire.

Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— — Société archéologique du midi de la France.

Gironde, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.
— — Société archéologique de Bordeaux.

Hérault, *Montpellier*. Académie des sciences et lettres.
— — Société archéologique.
— *Béziers*. Société archéologique.

ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique.

— — Société française d'archéologie.

LANDES, *Dax*. Société de Borda.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres.

— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

LOIRE, *Montbrison*. La Diana, société historique et archéologique du Forez.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LOIRE-INFÉRIEURE, *Nantes*. Société archéologique.

LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou.

— — Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

MANCHE, *Cherbourg*. Société nationale académique de Cherbourg.

MARNE, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

— *Reims*. Académie de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.

MEURTHE-ET-MOSELLE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

— — Société d'archéologie lorraine.

MEUSE, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.

— *Verdun*. Société philomathique.

MORBIHAN, *Vannes*. Société polymathique du Morbihan.

NORD, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— *Avesnes*. Société archéologique.

— *Cambrai*. Société d'émulation.

— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

OISE, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.

OISE, *Compiègne*. Société historique.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.
— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

RHÔNE, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.
— *Chalon-sur-Saône*. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

SARTHE, *Le Mans*. Société archéologique du Maine.

SAVOIE, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

SAVOIE (HAUTE-), *Annecy*. Société Florimontane.

SEINE, *Paris*. Société française de numismatique et d'archéologie.
— — Société de l'histoire de France.
— — Société des études historiques.
— — Société philotechnique.
— — Société des Amis des monuments parisiens.

SEINE-ET-MARNE, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.
— *Fontainebleau*. Société archéologique du Gâtinais.

SEINE-ET-OISE, *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.
— Commission des antiquités du département.
— *Rambouillet*. Société archéologique.
— *Pontoise*. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

SEINE-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

SÈVRES (DEUX-), *Niort*. Société de statistique.

SOMME, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.
— — Académie du département de la Somme.
— *Abbeville*. Conférence scientifique d'Abbeville et de Ponthieu.

VAR, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

VAUCLUSE, *Avignon*. Académie de Vaucluse.

VENDÉE, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Vendée.

VIENNE, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.

VOSGES, *Épinal*. Société d'émulation.
— *Saint-Dié*. Société philomathique vosgienne.

YONNE, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.
— *Sens*. Société archéologique.

ALGÉRIE, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Constantine*. Société archéologique de la province.
— *Oran*. Société de géographie et d'archéologie.
— *Bône*. Académie d'Hippône.

Sociétés étrangères.

ALSACE-LORRAINE, *Colmar*. Société d'histoire naturelle.
— *Metz*. Académie.
— *Mulhouse*. Société industrielle.
— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires.
— — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.
— *Cambridge*. Société des Antiquaires.
— *Edimbourg*. Société des Antiquaires d'Écosse.
— Société numismatique.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des sciences.
— *Grætz*. Société historique de Styrie.
— *Laybach*. Société historique de la Carniole.
— *Zagrel-Agram*. Société archéologique.

AUTRICHE, *Spalato*. Société d'histoire et d'archéologie dalmate.

BADE, *Manheim*. Société historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des sciences.
— *Bamberg*. Société historique.
— *Nuremberg*. Museum germanique.
— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.
— — Société royale de numismatique belge.
— — Collège des Bollandistes.
— *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.
— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.
— *Liège*. Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
— *Namur*. Société archéologique.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.
— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'histoire.
— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.
— — Société libre des archives, bibliothèques et musées.
— *Valence*. Société archéologique.

ETATS-UNIS, *Baltimore*. Université de John Hopkins pour l'étude des sciences historiques et politiques.
— *Boston*. Société des Antiquaires.
— — Institut archéologique d'Amérique.
— *New-York*. Société ethnologique d'histoire naturelle.
— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.
— *Topeka*. Société historique de l'état du Kansas.
— *Urbana*. Association centrale scientifique de l'Ohio.
— *Washington*. Institut Smithsonien.

GRÈCE, *Athènes*. Société archéologique.

HESSE-DARMSTADT, *Mayence*. Société des Antiquaires.

HOLLANDE, *Leeuwarden*. Société d'histoire et des antiquités de la Frise.

ITALIE, *Rome*. Académie des Lincei.

— *Foligno*. Archives historiques pour les Marches et l'Ombrie.

— *Milan*. Société historique lombarde.

— *Modène*. Académie royale des sciences, lettres et arts.

— *Turin*. Académie royale des sciences.

LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Institut Royal Grand-Ducal, section historique.

NASSAU, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

PRUSSE, *Bonn*. Société des Antiquaires du Rhin.

— *Iéna*. Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe.

— *Trèves*. Société des recherches utiles.

RUSSIE, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.

SUÈDE, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

SUISSE, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires.

— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.

— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.

— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.

— *Zurich*. Société des Antiquaires.

TURQUIE, *Constantinople*. Société centrale.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NATIONAUX

Au 25 Juillet 1889.

MM.

Allard (Paul), Seine-Inférieure.
Allmer (Auguste), Rhône.
Arbaumont (Jules d'), Côte-d'Or.
Auber (l'abbé), Vienne.
Aubertin (Charles), Côte-d'Or.
Aurès, Gard.
Aymard, Haute-Loire.
Babeau (Albert), Aube.
Baras (A.), Seine.
Barthélemy (le docteur), Bouches-du-Rhône.
Batiffol (l'abbé), Seine-et-Oise.
Bayet (Charles), Rhône.
Beauchet-Filleau, Deux-Sèvres.
Beaucorps (le baron A. de), Charente-Inférieure.
Beaudouin (Jules), Côte-d'Or.
Beaurepaire (Eugène de Robillard de), Calvados.
Beaurepaire (Charles de Robillard de), Seine-Inférieure.
Beauvois (E.), Côte-d'Or.
Bernard (l'abbé E.), Morbihan.
Berthelé (J.), Deux-Sèvres.
Berthelet (Charles), Jura.
Bertrand de Broussillon (Arthur), Sarthe.

MM.

Beurlier (l'abbé), Seine.
Bigarne (Charles), Côte-d'Or.
Blancard (Louis), Bouches-du-Rhône.
Blanchère (René de la), Tunis.
Blanchet (Adrien), Basses-Pyrénées.
Bloch (G.), Seine.
Bordes (l'abbé), Seine-et-Marne.
Boucher de Molandon, Loiret.
Bougard (le docteur), Haute-Marne.
Bougot, Côte-d'Or.
Bouillet (l'abbé A.), Eure.
Boyé (Marius), Aude.
Brassart (E.), Loire.
Brémont d'Ars (le comte Anatole de), Finistère.
Brocard (Henry), Haute-Marne.
Brune (l'abbé P.), Jura.
Buhot de Kersers, Cher.
Bulliot (G.), Saône-et-Loire.
Caffiaux (Henry), Nord.
Cagnat (René), Seine.
Cagny (l'abbé Paul de), Somme.
Caix de Saint-Aymour (Amédée de), Oise.
Cardevacque (Adolphe de), Pas-de-Calais.
Caron (E.), Seine-et-Oise.
Carsalade du Pont (l'abbé de), Gers.
Casati (Charles), Seine.
Castan (Auguste), Doubs.
Cazalis de Fondouce, Hérault.
Cessac (le comte P. de), Creuse.
Chambrun de Rosemont (Art. de), Rhône.
Chardin (Paul), Seine-et-Oise.
Charmasse (Anatole de), Saône-et-Loire.
Chassaing (Augustin), Haute-Loire.
Chatel (Eugène), Seine.
Chatellier (P. du), Finistère.
Chauvet, Charente.

MM.

Chaverondier (Auguste), Loire.
Chevallier (le chanoine Ulysse), Drôme.
Clausade (Gustave de), Tarn.
Colleville (le vicomte de), Basses-Alpes.
Combes (C.), Vienne.
Corneaux (l'abbé), Aisne.
Cougny (E.), Seine-et-Oise.
Couret (Alphonse), Loiret.
Cournault (Charles), Meurthe-et-Moselle.
Daguin, Haute-Marne.
Daiguson, Indre.
Dancoisne, Pas-de-Calais.
Dangibeaud, Charente-Inférieure.
Dard (le baron), Pas-de-Calais.
Dehaisnes (l'abbé), Nord.
Delahaut, Ardennes.
Delattre (Victor), Nord.
Delaville Le Roulx (J.), Indre-et-Loire.
Deloye (Auguste), Vaucluse.
Demaison, Marne.
Deschamps de Pas (Louis), Pas-de-Calais.
Desnoyers (l'abbé), Loiret.
Des Robert, Meurthe-et-Moselle.
Douais (l'abbé), Haute-Garonne.
Drouyn (Léo), Gironde.
Du Fresne de Beaucourt (le marquis G.), Calvados.
Duhamel-Décéjean, Somme.
Duhamel (L.), Vaucluse.
Du Lac (Jules), Oise.
Dumüys (Loiret).
Durand (Vincent), Loire.
Durand de Distroff (Anatole), Meurthe-et-Moselle.
Duruflé (Gustave), Orne.
Duval (Louis), Orne.
Duvernoy (C.), Doubs.
Engel (Arthur), Suisse.

MM.

ENLART (Camille), Pas-de-Calais.
ESPÉRANDIEU, Gard.
ESTAINTOT (le comte Robert D'), Seine-Inférieure.
ESTOURBEILLON (le comte Régis DE L'), Loire-Inférieure.
FABRE (Marc), Basses-Alpes.
FAGE (René), Haute-Marne.
FARCY (Louis DE), Maine-et-Loire.
FARCY (Paul DE), Mayenne.
FAVRE (Louis), Deux-Sèvres.
FAYOLLE (le marquis DE), Dordogne.
FINOT (Jules), Nord.
FONTENAY (Harold DE), Saône-et-Loire.
FONTENILLES (Paul DE), Haute-Garonne.
FOURDRIGNIER (Édouard), Seine-et-Oise.
FROSSARD, Hautes-Pyrénées.
GARIEL, Isère.
GAUTHIER (Jules), Doubs.
GERMAIN (L.), Meurthe-et-Moselle.
GERMER-DURAND (François), Lozère.
GIRARD (Paul), Seine.
GIRAUD (J.-B.), Rhône.
GIVELET (Charles), Marne.
GODARD-FAULTRIER, Maine-et-Loire.
GODET (l'abbé), Orne.
GONNARD, Loire.
GOURJAULT (le comte DE), Ardennes.
GOUVERNEUR (Aristide), Eure-et-Loir.
GOY (Pierre DE), Cher.
GRANGES DE SURGÈRES (le marquis DE), Loire-Inférieure.
GRÉAU (Julien), Seine-et-Marne.
GRELLET-BALGUERIE (Charles), Gironde.
GUÈRE (le comte Alphonse DE LA), Cher.
GUICHARD (l'abbé), Jura.
GUYENCOURT (Robert DE), Somme.
HAILLANT, Vosges.
HARDY (Michel), Dordogne.

MM.

Heiss (Aloïs), Seine.
Hennebert, Seine-et-Oise.
Jacob (Alfred), Meuse.
Jadart (Henry), Marne.
Janvier (Auguste), Somme.
Jeannez (Édouard), Loire.
Joüon des Longrais, Ille-et-Vilaine.
Jousset (le docteur), Orne.
Julien-Laferrière (le chanoine), Charente-Inférieure.
Julliot (G.), Yonne.
Kermaingant (de), Seine-Inférieure.
Kerviler (René Pocard-), Loire-Inférieure.
La Boullaye (E. Jullien de), Haute-Marne.
La Croix (le R. P. C. de), Vienne.
Lafaye (Georges), Rhône.
Lagrèze (Bascle de), Basses-Pyrénées.
Laigue (Louis de), Florence.
Lallemand (l'abbé), Alsace-Lorraine.
Lalore (l'abbé Charles), Aube.
Lapérouse (Gustave), Côte-d'Or.
Lebègue, Haute-Garonne.
Le Breton (Gaston), Seine-Inférieure.
Leclerc (Lucien), Vosges.
Ledain (Bélisaire), Vienne.
Lefort (Louis), Seine.
Legendre, Loire-Inférieure.
Lespinasse (René Leblanc de), Nièvre.
Letaille (Joseph), Seine-et-Oise.
Letrône (Ludovic), Orne.
Lièvre, Vienne.
Loiseleur (Jules), Loiret.
Longpérier-Grimoard (le comte Alfred Prévost de), Oise.
Louis-Lucas, Côte-d'Or.
Loustau (G.), Oise.
Luçay (le comte de), Oise.
Lucot (l'abbé), Marne.

MM.

Magen (Adolphe), Lot-et-Garonne.
Mallay (Émile), Puy-de-Dôme.
Mannier (E.), Nord.
Marchand (l'abbé Frédéric), Ain.
Marsy (le comte de), Oise.
Martha (Jules), Rhône.
Martinière (de la), Seine.
Maxe-Werly, Meuse.
Mazerolle (Fernand), Saône-et-Loire.
Méloizes (Albert des), Cher.
Millard (l'abbé), Marne.
Millescamps (Gustave), Seine-et-Oise.
Millon, Côte-d'Or.
Monnecove (Félix le Sergeant de), Pas-de-Calais.
Montégut (de), Charente.
Montille (L. de), Côte-d'Or.
Moreau (Frédéric), Aisne.
Morel (Jean-Pierre-Marie), Haute-Garonne.
Morel (Léon), Marne.
Morillot (l'abbé L.), Côte-d'Or.
Morin-Pons (Henry), Rhône.
Mossmann, Belfort.
Mougenot (Léon), Meurthe-et-Moselle.
Müller (l'abbé Eugène), Oise.
Musset, Charente-Inférieure.
Nicaise (Auguste), Marne.
Nicollière (S. de la), Loire-Inférieure.
Noguès (l'abbé), Charente-Inférieure.
Noguier (Louis), Hérault.
Pagart d'Hermansart, Pas-de-Calais.
Palustre (Léon), Indre-et-Loire.
Parrocel (E.), Bouches-du-Rhône.
Pasquier, Ariège.
Payard (Émile), Meurthe-et-Moselle.
Pêcheur (l'abbé), Aisne.
Pécoul (Auguste), Seine-et-Oise.

MM.

Penon (C.), Bouches-du-Rhône.
Petit (Ernest), Yonne.
Pierrot-Deseilligny, Saône-et-Loire.
Piet-Lataudrie, Deux-Sèvres.
Piette (Édouard), Maine-et-Loire.
Pigeotte (Léon), Aube.
Pilloy, Aisne.
Pitre de Lisle, Loire-Inférieure.
Plicque (le docteur), Puy-de-Dôme.
Port (Célestin), Maine-et-Loire.
Pothier (Edgard), Gard.
Poujol de Fréchencourt, Somme.
Prévost (Gustave), Seine-Inférieure.
Prudhomme (de), Haute-Garonne.
Prunières (le docteur), Lozère.
Puymaigre (le comte de), Meurthe-et-Moselle.
Quarré-Reybourbon, Nord.
Rabiet (l'abbé), Côte-d'Or.
Rabut (Laurent), Savoie.
Rainaud (Armand), Rhône.
Révoil (Henry), Gard.
Rhôné (Arthur), Côtes-du-Nord.
Ricard (Adolphe), Hérault.
Rigaux (Henry), Nord.
Ripert-Monclar (le marquis de), Basses-Alpes.
Rivoli (le duc de), Alpes-Maritimes.
Robiou (Félix), Ille-et-Vilaine.
Rochambeau (le marquis Achille de), Loir-et-Cher.
Roman (Joseph), Hautes-Alpes.
Roschach (Ernest), Haute-Garonne.
Roserot (Alphonse), Haute-Marne.
Rouyer (Jules), Meurthe-et-Moselle.
Ruelle (Émile), Seine.
Rupin (Ernest), Corrèze.
Sacaze (Julien), Haute-Garonne.
Saige (G.), Monaco.

MM.

Saint-Paul (Anthyme), Haute-Garonne.
Sainte-Marie (E. Pricot de), Turquie.
Salmon (Philippe), Yonne.
Sauvage (l'abbé E.), Seine-Inférieure.
Septenville (le baron de), Seine-Inférieure.
Sizeranne (le comte Monnier de la), Drôme.
Sorlin-Dorigny, Constantinople.
Storelli (André), Loir-et-Cher.
Taillebois (Émile), Landes.
Tamizey de Larroque, Lot-et-Garonne.
Tartière (Henry), Landes.
Tausserat (Alexandre), Marne.
Thiollier (F.), Loire.
Tholin (Georges), Lot-et-Garonne.
Travers (Émile), Calvados.
Vachez (A.), Rhône.
Vaillant, Pas-de-Calais.
Vallentin (Ludovic), Drôme.
Vallette (René), Vendée.
Valton (Prosper), Oise.
Van Hende, Nord.
Van Robais, Somme.
Vauvillé (Octave), Aisne.
Villefosse (Étienne Héron de), Seine-et-Marne.
Voulot, Vosges.
Weiss (André), Côte-d'Or.

NOTICE

SUR

M. ÉDOUARD AUBERT

MEMBRE RÉSIDANT

PAR

M. AUG. PROST.

La Société des Antiquaires de France a fait en 1888 plus d'une perte sensible. Elle a été, dans les derniers jours encore de cette année, particulièrement attristée par la mort inopinée d'un confrère aimé dont la santé, sans être telle qu'on l'eût souhaitée, ne faisait cependant pas pressentir une fin prochaine : M. Édouard Aubert, qui était il est vrai un des doyens de la Compagnie, lui a été enlevé subitement le 19 décembre 1888, dans sa soixante-quinzième année.

Édouard Aubert était né à Paris le 19 août 1814. Élu membre résidant de la Société le 3 juillet 1867, il en avait été nommé trésorier au mois d'octobre 1871. Depuis cette époque il a rempli ces fonctions à peu près sans interruption pendant dix-sept années. Nous disons à peu près sans interruption, parce qu'il avait dû en suspendre, mais en avait réellement suspendu à peine l'exercice, pour prendre la présidence de la Société en 1880, et auparavant la seconde puis la première vice-présidence qui, suivant l'usage, l'avaient précédée. Entièrement dévoué à un travail généralement

réputé peu attrayant, auquel il s'était attaché cependant en raison peut-être de la méthode et de l'ordre parfait auxquels il l'avait soumis, il lui en coûtait de s'en séparer et de renoncer, ne fût-ce que pour un temps, à une charge qu'il comptait bien reprendre dès qu'il pourrait le faire. Aussi, par un accord amical avec le confrère qui avait dû momentanément l'y remplacer, il avait continué à en exécuter avec une entière abnégation et comme en sous-ordre le travail, pour une certaine part. Il a pu ainsi, tout en remplissant les devoirs de président, à l'honneur desquels il n'eût pas volontiers renoncé, ne pas perdre de vue un instant la gestion des intérêts dont il avait vivement pris à cœur la direction, et tenir lui-même à jour l'œuvre de comptabilité qu'il avait instituée pour eux. Son année de présidence achevée, Éd. Aubert reprenait avec l'assentiment et aux applaudissements de tous cette charge de trésorier dont il aimait les modestes et utiles fonctions, et que personne n'eût assurément voulu lui disputer. Les labeurs qu'il s'est imposés volontairement ainsi ne l'ont pas empêché d'être en même temps un des plus diligents collaborateurs de nos mémoires, dont les volumes contiennent de lui bon nombre d'excellents travaux.

Le goût des études d'histoire et d'archéologie lui était certainement inné; mais ses aptitudes pour elles ne s'étaient développées que tardivement. Édouard Aubert avait dû, comme bien d'autres que nous pourrions nommer, suivre d'abord des voies qui n'étaient pas tout à fait de son choix, dans une direction donnée auparavant à sa vie par une situation personnelle particulière et par des devoirs de famille, à l'accomplissement desquels il s'était loyalement soumis et consciencieusement appliqué. Le père de notre ancien confrère était le chef d'une importante maison de commerce à Paris. Il voyait naturellement dans son fils un futur successeur, et de bonne heure il l'avait préparé à ce rôle, où il l'avait finalement introduit, sans y mettre d'ailleurs trop d'impatience. Il avait laissé au jeune homme le temps de faire complètement de bonnes études d'humanités, auxquelles il lui avait même permis de joindre encore celles plus spéciales de

l'école de droit. Après ces préliminaires, excellente préparation pour toute existence vouée au travail soit dans les affaires soit même en vue d'intérêts tout différents, Éd. Aubert avait pris avec zèle sous la direction de son père les occupations auxquelles celui-ci l'avait destiné. Il y est resté attaché jusqu'au jour où la mort du chef de famille, enlevé prématurément aux siens, mit fin du même coup à ses affaires. Il laissait à son fils une large aisance et par elle le bien le plus précieux pour qui sait en profiter, l'indépendance.

Éd. Aubert était libre désormais de donner à ses habitudes de travail une direction entièrement conforme à ses goûts. Entrant tardivement dans cette vie nouvelle, il n'était plus temps pour lui d'y commencer ce qu'on appelle une carrière. Il ne pouvait, sans notable désavantage, se lancer à ce moment dans ces voies encombrées où on lutte de vitesse pour atteindre le but et en saisir l'objet comme une proie disputée; situation où il faut de toute nécessité commencer de bonne heure à courir pour avoir quelque chance d'arriver. On était en 1842, notre ancien confrère avait près de trente ans déjà, et ne pouvait plus guère se risquer dans pareille aventure. Il n'y a d'ailleurs pas pensé, croyons-nous, un instant; il n'avait nul besoin de le faire; l'emploi de son temps ne l'embarrassait aucunement. Dans sa vie antérieure, l'accomplissement des devoirs qu'elle lui imposait n'avait pas été sans lui laisser quelques loisirs. Il les avait consacrés à la culture des arts dans leurs différentes branches, à celle de la peinture et du dessin surtout, où il s'était rendu habile. Devenu libre il s'y adonne tout particulièrement. Dans ces conditions il était sur une pente qui ne devait pas tarder à l'amener aux travaux chez nous en honneur. Ainsi est-il devenu des nôtres. D'autres passe-temps encore, qui ont leur côté sérieux, devaient non moins sûrement le porter vers nous : les voyages qui invitent tout naturellement à l'étude de l'histoire et à celle des monuments. Éd. Aubert aimait les voyages; il a beaucoup voyagé.

Des relations de famille le conduisent un jour ainsi et le retiennent dans la vallée d'Aoste qui le captive. Il est charmé par les agréments de tout genre de cette contrée. Le pittoresque

aspect des sites, la singularité des tableaux de mœurs et, à côté de l'intérêt du présent, celui du passé auquel ce présent se rattache, l'explication des choses par leur histoire, tout le saisit à la fois. Il conçoit l'idée d'un ouvrage consacré à recevoir et à communiquer ces impressions. L'intention de publier oblige à regarder de près et fait examiner avec attention ce qu'on eût, en simple touriste, regardé d'un œil distrait; elle commande en même temps des investigations de toute sorte. A chercher ainsi dans le double champ de l'archéologie et de l'histoire on devient, pour peu que des dispositions naturelles vous y portent, archéologue et historien. Ainsi devait-il arriver de notre confrère une fois lancé dans cette voie. Peintre et dessinateur il avait jusque-là voyagé uniquement en artiste. La vallée d'Aoste l'appelle à des spéculations plus graves. C'est entre 1850 et 1860 que se placent plusieurs voyages faits successivement par lui dans ce beau pays et que s'opère dans son esprit, sous l'impression de ce qu'il y voit, l'évolution décisive que nous venons d'indiquer.

Le futur antiquaire trouve là ample matière aux observations. Ce sont, dans la vallée tout entière, des restes de voie romaine, des ponts, des aqueducs, des percées dans les rochers, des inscriptions, voilà pour l'antiquité; pour le moyen âge, des vieux châteaux, des églises, d'anciennes abbayes, avec des témoignages de l'existence en ces lieux de grandes familles dont l'histoire se confond avec celle de la contrée. A Aoste même, dans l'emplacement de l'antique *Augusta prætoria*, c'est une enceinte romaine; ce sont des portes et des tours qui s'y rattachent, un arc de triomphe, les ruines d'un théâtre, celles d'un amphithéâtre, des fragments de mosaïques, des pierres, des marbres, des inscriptions encore, des médailles, et tout un monde de menus objets en bronze, en terre cuite et autres matières, conservés dans des collections privées, dans celle du chanoine Gal par exemple; au Trésor de la cathédrale, un diptyque romain en ivoire, un camée antique dans une monture d'orfèvrerie du XIIIe siècle formant une agrafe de chape, des châsses d'argent, ouvrages du XIIIe siècle également et du XVe; dans l'église même, deux

curieuses pièces de mosaïques du XII[e] siècle servant de pavé au chœur, dont l'archéologue débutant fait d'excellents dessins qui vont attirer sur lui l'attention des savants. Pendant ses voyages, Éd. Aubert observe et dessine. Rentré à Paris, dans l'intervalle de l'un à l'autre, il étudie, il consulte les maîtres et leurs ouvrages, et s'initie à des connaissances nouvelles pour lui qui bientôt lui seront familières.

Ces travaux avaient valu dès cette époque à notre ancien confrère l'honneur d'être admis au sein de la Société académique du duché d'Aoste. En 1857 il donne aux *Annales archéologiques* de Didron (t. XVII, p. 265-270) un petit mémoire sur les *Mosaïques de la cathédrale d'Aoste*. C'est sa première publication. Il s'y présente modestement comme un archéologue de fraîche date, mais avec une certaine autorité déjà, par ce qu'il sait pour sa part de ces monuments jusque-là peu connus, décrits antérieurement, dit-il, d'une manière insuffisante et même en quelques points inexacte. Arrivant à son tour, il en apporte de bons dessins[1] accompagnés d'une sage appréciation. Les mosaïques d'Aoste sont des œuvres toutes pénétrées des influences de l'art antique; ce qui pourrait tromper sur leur date véritable, si certaines particularités ne les séparaient pas formellement des œuvres purement romaines : telle la représentation des fleuves du paradis qui y figurent. Reste l'alternative proposée par les savants de les rapprocher des travaux des premiers mosaïstes italo-byzantins en les datant du VI[e] siècle, comme l'ont voulu quelques-uns, ou de les faire descendre avec d'autres au XII[e]. C'est à cette dernière opinion que se range finalement notre auteur. Quant au caractère d'apparence antique présenté dans quelques parties par ces mosaïques, il n'a rien, dit-il, de surprenant en un lieu où se retrouvent encore des fragments de monuments romains du même genre, beaucoup plus nombreux sans doute au moyen âge, et dont la vue ne

1. Des deux planches données ainsi par Éd. Aubert aux *Annales archéologiques*, la première, représentant la grande mosaïque, est seule jointe à son mémoire dans le tome XVII de ce recueil. La seconde représentant la petite mosaïque est rejetée vers la fin du même volume où elle accompagne un mémoire de Didron consacré à l'explication de ce curieux monument.

pouvait pas avoir été alors sans influence sur les artistes qui les avaient sous les yeux, sur ceux notamment du XIIe siècle à qui sont dues les mosaïques de la cathédrale.

Cette première publication faite, notre ancien confrère avait comme on dit le pied à l'étrier. En 1860, après de consciencieuses études et une longue préparation, il donne enfin l'important ouvrage intitulé *La Vallée d'Aoste*. C'est un beau livre de 280 pages grand in-4°, enrichi de nombreuses planches gravées d'après ses dessins et représentant, pour la plupart, les sites dont l'aspect l'avait captivé d'abord dans ce beau pays. Le texte qui les accompagne est composé dans la forme d'un récit de voyage, et l'on pourrait croire à première vue n'avoir affaire qu'à un ouvrage conçu dans un esprit purement pittoresque. Ce serait une erreur. Rien qu'à le parcourir on s'aperçoit bientôt qu'une grande place y est donnée aux développements historiques et à la description des antiquités, auxquelles plusieurs planches parmi les autres sont spécialement consacrées. On peut citer comme les principales dans ce genre celle qui représente avec une finesse remarquable le diptyque du Trésor de la cathédrale d'Aoste et celles où sont supérieurement rendues avec leur coloration les deux mosaïques de son sanctuaire. Les travaux consacrés antérieurement à ces curieux monuments dans les *Annales archéologiques* de 1857 n'étaient accompagnés que de planches tirées en noir; ce qui laisse toute leur importance aux deux reproductions en couleur des mêmes monuments, jointes à l'ouvrage publié en 1860.

Les travaux exécutés pour l'illustration de la vallée d'Aoste avaient lancé, nous l'avons dit, Éd. Aubert dans la voie des études d'histoire et d'antiquité. En 1862, il donne à la *Revue archéologique* deux mémoires. Le premier, sous le titre de *L'Empereur Honorius et le consul Annius Probus*, est consacré au diptyque de la cathédrale d'Aoste dont l'auteur discute les singularités caractéristiques. Le second, intitulé *Les voies romaines de la vallée d'Aoste*, présente l'ensemble des observations qu'il a faites sur ce sujet, en parcourant la contrée. Il est armé de toutes pièces pour traiter les questions concernant les antiquités d'Aoste et du pays environnant, et en

1863 il est en mesure de donner encore à la *Revue archéologique* un bon article de critique sur un ouvrage publié en 1862 à Turin par M. Charles Promis, intitulé *Le antichità d'Aosta, Augusta prætoria Salassorum*. Notre ancien confrère conteste à l'auteur qu'on doive attribuer au VII[e] siècle de Rome, après les victoires d'Appius Claudius, la construction de la voie romaine qui remonte la vallée et prouve qu'elle appartient au VIII[e] siècle avec la fondation d'*Augusta prætoria*, après l'anéantissement du petit peuple des Salasses par *Terentius Varro Murena*, sous Auguste. Il démontre incidemment aussi que les beaux restes d'antiquités qu'on observe dans le val de Cogne sont ceux d'un aqueduc et non ceux d'un pont comme on l'avait prétendu.

Les travaux de notre ami sur le pays d'Aoste étaient terminés. Cherchant un nouveau sujet d'études il se rappelle un avis amical que Didron, mort à ce moment, lui avait donné une dizaine d'années auparavant, en s'entretenant un jour avec lui de ses voyages, à l'occasion des fameuses mosaïques dont il s'apprêtait alors à publier la description dans ses *Annales archéologiques*. « Puisque chaque année « vous allez dans le val d'Aoste pour y compléter vos « recherches, lui avait dit le savant archéologue, arrêtez-« vous donc à Saint-Maurice et visitez le Trésor de l'abbaye. « Il y a là une mine encore inexplorée ; car les trois ou « quatre reliquaires déjà publiés l'ont été d'une façon tout à « fait insuffisante... » Il s'agissait là d'un travail important. Libre maintenant de l'aborder, Éd. Aubert fait prendre officieusement des informations sur la possibilité pour lui d'être admis à l'abbaye avec la liberté d'y étudier les précieux monuments conservés dans son Trésor. Sur une réponse favorable il se met en route.

Il est accueilli à Saint-Maurice avec empressement, avec cordialité même ; toutes facilités lui sont données pour mener à bien l'œuvre nouvelle qu'il est décidé à entreprendre. Reçu dans cette grande maison par l'Évêque-abbé et par les membres de l'insigne chapitre, il est installé presque comme un des leurs dans l'abbaye elle-même. Les archives lui sont libéralement ouvertes pour ses recherches, et une salle de tra-

vail est organisée où les pièces du Trésor lui sont apportées l'une après l'autre, avec la permission la plus large de les dessiner et de les étudier. C'est là que pendant cinq années consécutives il va passer une partie de la belle saison, comme il le faisait précédemment à Aoste, distribuant l'emploi de son temps entre l'étude et d'intéressantes promenades dans les pittoresques environs de l'abbaye; ne s'en éloignant guère cependant, tout surpris du charme qu'il trouve, — il ne s'en défend pas, — à la vie régulière et contenue qu'on mène dans la sainte maison, et à la conversation habituelle des hommes distingués qu'il y voit, plus qu'on ne saurait peut-être le croire, au courant des choses de ce monde tout en ayant les yeux tournés vers l'autre. Les membres du chapitre de Saint-Maurice partagent en effet leurs soins entre le service du chœur, auquel se joint celui de quelques paroisses des alentours, et les devoirs de l'enseignement dans un collège de jeunes gens tenu par eux. Ils sont ainsi mêlés à la vie du siècle en même temps qu'appliqués aux pratiques de dévotion prescrites par le régime intérieur de la vieille abbaye, et à la direction spirituelle du peuple qui les entoure.

A Saint-Maurice, notre ancien confrère passe de l'étude des monuments conservés dans son Trésor à celle des titres de ses archives qui peuvent éclairer leur histoire; mais c'est aux premiers surtout qu'il donne la plus grande part de son temps. Le crayon et le pinceau à la main, il fait sur place ce qui ne peut être fait que là, réservant pour d'autres moments les recherches accessoires et les études techniques. Celles-ci il les poursuit à Paris, dans l'intervalle d'un voyage à l'autre, interrogeant toutes les sources d'information, allant du cabinet du savant à l'atelier de l'artiste, voire à celui de l'ouvrier; car les questions de métier n'ont pas moins d'importance que les théories et l'histoire de l'art pour la connaissance, la description et le classement des merveilleux bijoux qui ont passé sous ses yeux. A Saint-Maurice se trouvent réunis des spécimens de l'orfèvrerie religieuse de toutes les époques à peu près, depuis le ve siècle jusqu'aux temps modernes. Le champ d'observation qu'on parcourt à les étudier embrasse, dans le cadre qui la renferme tout

entière, l'histoire de cet art intéressant. Quand notre ami est au bout de ses investigations, l'orfèvrerie religieuse du moyen âge n'a en quelque sorte plus de secrets pour lui. Il est en possession d'une compétence complète sur la matière.

C'est au cours de ses travaux sur le Trésor de Saint-Maurice que Éd. Aubert est élu le 3 juillet 1867 membre résidant de la Société des Antiquaires de France. A la veille de publier le grand ouvrage qu'il a consacré à ces monuments et plein de son sujet, il communique en 1868 à la *Revue archéologique* une notice accompagnée d'une planche sur les *Reliquaires donnés par saint Louis à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*. L'origine de l'un de ces reliquaires contenant une épine de la sainte couronne est attestée par une lettre d'envoi du roi, laquelle est conservée aux archives de l'abbaye et attache au monument une date certaine : particularité importante en pareille matière. La notice contient le texte de la lettre dont notre confrère doit fournir plus tard dans sa grande publication un fac-similé.

La même année, 1868, il est en mesure de donner à notre Société la description complète du *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*; travail important de 132 pages, accompagné de 4 planches, inséré en 1871 dans le tome XXXII de nos *Mémoires*. C'est la première communication faite par Éd. Aubert à la Société des Antiquaires. Ce mémoire comprend la description de 32 pièces d'orfèvrerie : 12 coffrets, 2 croix, 2 bustes, 2 bras, 1 statuette, 2 montrances, 2 ciboires, 2 crosses, 1 chandelier, 2 aiguières, 1 anneau, 1 mitre, 1 encensoir et 1 calice. Ces 32 pièces forment la partie la plus précieuse du Trésor de Saint-Maurice; elles sont dans l'ouvrage en question étudiées avec soin, minutieusement décrites, et datées du ve ou vi^e siècle au xviie.

Enfin en 1872 paraît le grand ouvrage intitulé également *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, magnifique volume in-4° de vii et 263 pages, auquel sont jointes 32 planches du même format qui sont marquées I à XLV, parce que les planches en couleur portent deux numéros. Ces magnifiques reproductions, qui sont les unes des gravures tirées ou en bistre ou en noir, les autres des lithochromies,

rendent les originaux avec une fidélité qui dans l'imitation respecte non seulement leur forme précise et leur caractère, mais jusqu'aux accidents résultant, pour ce qui est de leur condition actuelle, des injures du temps ou des maladresses des restaurations : particularités minutieuses mais essentielles pour la justification des remarques de tout genre qui servent de fondement à l'étude et au classement de ces intéressants morceaux. Ces belles planches exécutées d'après les dessins et les peintures de l'auteur témoignent en sa faveur d'un remarquable talent d'artiste. Quant aux appréciations et aux jugements qui forment le fond de la publication, notre ancien confrère s'y montre aussi exact dans l'observation et ingénieux dans les explications que prudent et réservé dans les conclusions. Il tire pour son étude un excellent parti des comparaisons que lui permettent de faire les monuments analogues conservés dans nos collections publiques, au Cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale, au Musée du Louvre, à celui de Cluny, dans quelques collections privées dont il a pu avoir l'accès, et ceux tout particulièrement qu'une heureuse chance lui procure l'avantage de voir réunis à cette époque dans les galeries de l'histoire du travail, à l'exposition universelle de 1867. Il trouve là de nombreuses pièces d'orfèvrerie religieuse analogues à celles qu'il étudiait, et parmi elles quelques morceaux portant date certaine, qui lui offrent matière à des rapprochements féconds en résultats.

Le grand ouvrage publié en 1872 contient, outre l'inventaire et la description du Trésor de Saint-Maurice, un précis de l'histoire de l'abbaye avec des pièces justificatives : reproductions d'originaux extraits pour la plupart des archives de cette maison, et formant un ensemble de 49 documents dont les dates sont échelonnées de l'an 515 à l'an 1840. Dans une dernière partie intitulée *L'Abbaye de Saint-Maurice en 1870*, l'auteur décrit les lieux et rend compte non seulement de leur état actuel, mais encore de la situation présente de la communauté qui les occupe, donnant avec la liste de son personnel le tableau de la vie qu'on mène aujourd'hui dans cette antique demeure où il a trouvé si généreux et si cordial

accueil. C'est là, ainsi que dans un court avant-propos placé en tête de l'ouvrage, que l'auteur prenant congé de ses hôtes bienveillants, dont il ne se sépare qu'à regret, leur paie sa dette de reconnaissance dans des termes empreints d'une émotion communicative qui fait honneur à celui qui l'a ressentie comme à ceux qui l'ont inspirée. L'avant-propos en question daté de novembre 1869 est compris dans la pagination du volume ; il a été par conséquent écrit avant le commencement du travail de son impression. Sa date de 1869 rapprochée de celle de 1872 que porte le titre du livre forme avec elle un écart dans lequel est renfermée la durée de cette opération. Cette durée ne semblera pas exagérée si l'on pense aux difficultés qui doivent inévitablement accompagner la mise au jour d'une œuvre aussi considérable. Le gros livre du Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice est un ouvrage excellent. L'auteur s'y montre notamment en possession d'informations spéciales les plus complètes sur l'orfèvrerie religieuse du moyen âge et d'une parfaite connaissance des styles et des formes, des procédés et des outils eux-mêmes, ainsi que de la nomenclature exacte des uns et des autres. De là dans ses descriptions et dans ses discussions, avec la précision des investigations et la sagacité de vues, une convenance et une propriété d'expressions qui sont des mérites essentiels dans de pareils travaux.

Notre ancien confrère était dès lors, en fait d'orfèvrerie religieuse, complètement maitre de la matière, et sa compétence y était incontestable. Il donne par la suite sur divers sujets qui s'y rapportent des travaux remarquables qui tous enrichissent nos ***Mémoires***, à l'exception d'un seul, ***Les reliquaires d'Élincourt***, publié en 1875 dans le ***Bulletin*** de la Société historique de Compiègne. A nos ***Mémoires*** appartiennent donc les autres, sous les titres de ***Reliure d'un manuscrit dit Évangéliaire de Charlemagne***, présenté en 1873, imprimé en 1874 dans le tome XXXV ; ***Manuscrit de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes***, présenté en 1876, imprimé la même année dans le tome XXXVII ; ***Manuscrit de l'abbaye d'Hautvillers dit Évangéliaire d'Ébon***, présenté en 1879, imprimé la même année dans le tome XL. Dans ces écrits

accompagnés d'excellentes planches, il est traité surtout de questions d'orfèvrerie ancienne à propos des couvertures de ces manuscrits; mais on y trouve aussi la discussion de quelques problèmes de paléographie, d'histoire et d'archéologie relatifs aux manuscrits eux-mêmes. Nous mentionnerons encore comme appartenant aux recueils de notre Société deux mémoires d'archéologie monumentale, sorte de sujets abordés plus rarement par notre ancien confrère : ***Bas-relief de l'église Saint-Hilaire-de-la-Celle à Poitiers, connu sous le nom de tombeau de saint Hilaire***, lu dans les séances du 19 mai et du 17 juillet 1880, imprimé dans le tome XL qui porte la date de 1879, et une ***Étude sur le clocher de l'église Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers***, lue les 19 avril et 10 mai 1882, imprimée dans le tome XLII sous la date de 1881.

Nous n'essaierons pas de faire ici l'analyse même succincte de tous ces travaux. Nous nous contenterons, pour en donner une idée, de leur emprunter quelques-unes des indications qu'ils fournissent sur différents points des sujets dont ils traitent. Les plus nombreuses seraient naturellement, si nous ne nous imposions pas à cet égard une grande réserve, celles qui regardent les pratiques de l'orfèvrerie au moyen âge. Nous ne nous arrêterons donc pas à nombre de questions qui les concernent, à celle notamment de l'emploi qu'on y voit faire des pierres précieuses et des émaux, de ceux entre autres produits par notre fabrique de Limoges ou par les ateliers divers qui s'inspirent de ses exemples, ni antérieurement des émaux byzantins et orientaux, comme ceux qui décorent l'admirable aiguière de Saint-Maurice. Nous ne parlerons pas davantage des grenats et pâtes de verre cloisonnés, premières imitations de ces émaux à l'époque mérovingienne, comme dans le fameux coffret qui appartient aussi au Trésor de Saint-Maurice.

Nous n'insisterons pas non plus sur les curieux renseignements fournis par l'auteur dans le mémoire descriptif consacré aux reliquaires d'Élincourt, touchant la décoration en filigranes usitée dès la plus haute antiquité, — on la trouve dans les bijoux étrusques, — avec l'explication des procédés différents successivement employés pour son exécution depuis

ces temps reculés jusqu'à nos jours. Disons seulement en deux mots que ces procédés consistent dans l'emploi des fils de métal soit uniques soit assemblés et tordus deux à deux, dans celui ensuite des lames soit unies, soit guillochées, et dans les méthodes de soudure usitées suivant les temps pour fixer les uns et les autres sur les fonds. Quelques dates rattachées aux spécimens qu'on possède de cet art fournissent une échelle chronologique précieuse pour l'appréciation et le classement des monuments si nombreux décorés ainsi.

Quoique l'orfèvrerie religieuse et ses applications soient les principaux objets des travaux d'Éd. Aubert, certaines questions d'histoire, d'archéologie et de paléographie s'y trouvent, avons-nous dit, touchées également. Il en est dans le nombre que nous voulons mentionner tout particulièrement, parce qu'elles répondent à un trait, signalé déjà tout à l'heure, des méthodes de travail et en quelque sorte du caractère même de notre vieil ami : la recherche de l'exactitude et de la précision dans l'appréciation et la dénomination des choses. Ainsi, dans son mémoire de 1876, sur le *Manuscrit de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes*, et à propos de la couverture en orfèvrerie de ce manuscrit, il s'empare de la question des figures symboliques de l'ange, du bœuf, du lion et de l'aigle, attachées à la personne des quatre évangélistes par application de données empruntées à Ézéchiel et à l'Apocalypse. Il réclame avec d'autres, à cette occasion, le remplacement des deux premières dénominations par celles de l'homme et du veau associées à celles qui seraient conservées du lion et de l'aigle, afin de se conformer à un texte de saint Jérôme où ces figures sont qualifiées *homo*, *vitulus*, *leo*, *aquila*. En introduisant ces figures dans l'iconographie chrétienne vers le ve siècle, on aurait, est-il dit, donné à toutes indistinctement les ailes qui les accompagnent généralement encore aujourd'hui, et par là tout naturellement la figure de l'homme aurait pris sans autre raison le caractère de l'ange. L'explication est ingénieuse, mais elle ne rend pas compte du changement du *vitulus* en bœuf. Quoi qu'il en soit, il est peu probable qu'on obtienne, contrairement aux habitudes prises, les changements de dénomination recommandés ainsi : récla-

mation à laquelle, par amour de l'exactitude, notre ancien confrère n'hésite pas à s'associer, sans grande chance de succès, croyons-nous.

Il ne saurait être vraisemblablement plus heureux dans la protestation qu'il formule au commencement de son mémoire de 1873 sur la *Reliure d'un manuscrit dit Évangéliaire de Charlemagne*, protestation renouvelée en 1879 dans son écrit sur le *Manuscrit de l'abbaye d'Hautvillers dit Évangéliaire d'Ebon*, contre l'emploi, auquel il se soumet du reste, de cette expression d'évangéliaire pour désigner un volume contenant le texte des quatre évangiles *in extenso;* évangéliaire étant, fait-il observer avec raison, le nom spécialement affecté à la désignation d'un livre liturgique contenant les morceaux seulement des évangiles rangés dans l'ordre où ils doivent être lus successivement aux offices de chaque jour pendant l'année. Le mot évangéliaire, *evangeliarium*, s'est attaché en effet à ces recueils, depuis qu'ils ont été mis en usage; mais antérieurement on l'appliquait comme on le fait aujourd'hui également à tout volume contenant les quatre évangiles complets, emploi auquel il convient parfaitement et dans lequel on ne saurait trop par quel autre le remplacer.

Le mémoire sur la *Reliure d'un manuscrit dit Évangéliaire de Charlemagne*, manuscrit en réalité de la fin du xe siècle ou du commencement du xie, contient une intéressante discussion sur l'attribution qu'on en a faite au ixe siècle; attribution dont l'inexactitude est démontrée ainsi que celle d'une tradition suivant laquelle ce manuscrit aurait été expressément exécuté pour l'abbaye de Saint-Maurice. Ces considérations permettent de douter qu'il ait été, comme on l'a prétendu, dérobé à ce monastère pour être porté à Sion. Des marques certaines établissent au contraire qu'il a très anciennement appartenu à l'église Sainte-Marie-de-Valère, dépendant du chapitre de Sion qui l'a conservé jusqu'à l'aliénation que les chanoines en ont faite en 1851, au profit d'un marchand qui l'a revendu au marquis de Ganay, dans la collection duquel il figure aujourd'hui.

Le mémoire donné en 1879 par Éd. Aubert sur le *Manuscrit de l'abbaye d'Hautvillers dit Evangéliaire d'Ebon* con-

cerne un précieux volume du commencement du IXe siècle, ayant date certaine et appartenant à la famille trop peu nombreuse de ceux dont les miniatures exécutées dans le style et suivant les traditions de l'art ancien, peut-être même d'après des modèles de l'époque romaine, sont les sources d'inappréciables renseignements sur les costumes, les mœurs et les usages de l'antiquité. Dans le manuscrit de Hautvillers, ces curieux spécimens se trouvent sur 12 pages contenant les canons ou tables de concordance des évangiles. Ces canons sont compris dans des encadrements qui consistent pour chaque page en un portique formé de deux colonnes supportant un fronton triangulaire. Les frontons portent eux-mêmes comme éléments décoratifs des plantes, des arbustes avec des animaux et des personnages en action, vêtus à l'antique, dans une suite de petites scènes dont l'examen peut offrir de l'intérêt[1].

L'Évangéliaire d'Ébon fournit encore un autre sujet d'étude, qui a son importance, dans une longue dédicace en 46 vers qui l'accompagne. La dédicace est adressée à ce personnage, lequel a occupé le siège de Reims de 817 à 834. Il y est dit que le manuscrit avait été commandé par le prélat à Pierre, abbé (de Hautvillers?). La question est de savoir si l'exécution en est due à cet abbé lui-même ou à un artiste du nom de Placidus, qu'il aurait chargé de s'en acquitter. Le nom d'un miniaturiste du IXe siècle serait une indication précieuse à recueillir. Le texte en discussion n'est malheureusement pas tout à fait explicite à cet égard. Notre ancien confrère interprète le mot *placidus* qu'il y trouve comme un simple qualificatif appliqué à *Petrus abbas*. M. Paulin Paris, qui avait précédemment étudié le manuscrit de Hautvillers[2], y voit, d'accord sur ce point avec Mabillon qui avait aussi traité la question, le nom d'un per-

1. L'étude d'une de ces compositions fournit notamment les éléments d'un rapprochement intéressant avec les singuliers instruments, encore inexpliqués, trouvés en 1882 dans les ruines d'une villa gallo-romaine à Cheminot près Metz : objet de communications faites à diverses reprises à la Société des Antiquaires. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, années 1882, 1883, 1889.

2. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1878, p. 97.

sonnage, ***Placidus magister***, qui serait l'auteur du travail. Les deux opinions contraires se fondent également sur des données fournies par le texte même de la dédicace, où se trouvent d'évidentes contradictions dues probablement à des incorrections de style qu'on ne saurait s'étonner de rencontrer dans une composition du commencement du IXe siècle. Notre confrère, si prudent, si mesuré habituellement dans sa critique, n'avait pas craint de se mettre, sur des considérations plausibles du reste, en opposition avec des adversaires tels que M. Paulin Paris et Mabillon. Il a joint à l'exemplaire, qu'il avait gardé et que nous avons sous les yeux, du tirage à part de son mémoire une lettre charmante de courtoisie du savant académicien qui, tout en tenant compte des observations de son contradicteur, maintient, en la motivant de nouveau, l'opinion qu'il avait d'abord émise. Ce petit morceau de polémique est dans son esprit de politesse achevée un modèle dont il serait à souhaiter de voir s'inspirer tous ceux que mettent aux prises les dissentiments scientifiques ou littéraires. Sa conservation fait honneur au bon goût de celui qui s'y voyait combattu, non moins que sa teneur à l'urbanité de celui qui en était l'auteur.

Le mémoire sur l'Évangéliaire d'Ebon avait été présenté par Éd. Aubert à la Société en 1879. A l'année suivante 1880 en appartient un autre qui est cependant imprimé dans le même volume de nos mémoires (tome XL, 1879) sur un ***Bas-relief de l'église Saint-Hilaire-de-la-Celle à Poitiers, connu sous le nom de tombeau de saint Hilaire***. Le monument, comme il est établi dans ce travail, a pu être en effet consacré à la mémoire de saint Hilaire, mais ce n'est pas son tombeau, il n'est pas de son temps et ne saurait remonter plus haut que la fin du XIIe siècle, ainsi que l'auteur le démontre.

Le dernier écrit, donné en 1882 par notre ancien confrère à la Société, est une ***Étude sur l'ancien clocher de l'église Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers***, dont il ne reste plus que les deux étages inférieurs, attribués dans le travail que nous avons sous les yeux à une époque nécessairement comprise, suivant l'auteur, entre le VIe et le XIe siècle, et qui même ne

remonterait peut-être pas plus haut, dit-il encore, que la première moitié du xe.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot à ce que nous voulons dire ici des travaux de notre regretté confrère; ce sera pour rappeler les excellents dessins qui les accompagnaient habituellement, et dont la gravure, quoique dirigée par lui et généralement satisfaisante, ne donne pourtant pas toujours une idée complète. Éd. Aubert non seulement dessinait très bien, mais il maniait encore avec habileté le pinceau de l'aquarelliste. Quelques-unes des planches qu'il a exécutées ainsi, notamment pour le beau livre du Trésor de Saint-Maurice, sont dans ce genre de petits chefs-d'œuvre.

Tels sont les travaux d'Éd. Aubert. Ils lui avaient valu de flatteuses distinctions. Les premiers avaient attiré sur lui l'attention de la Société académique du duché d'Aoste qui l'avait, il y a trente ans et plus, admis dans son sein. Dix ans plus tard, de nouvelles œuvres ajoutées à celles-là lui ouvraient les portes de la Société des Antiquaires de France. Il devait de plus au mérite apprécié de ses ouvrages les titres infiniment honorables de commandeur de la couronne d'Italie et d'Isabelle la Catholique, et ceux de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, et des saints Maurice et Lazare. Notre ami n'était pas de ceux qui, après avoir obtenu de telles marques de considération, affectent de les dédaigner. Il les regardait au contraire comme des éléments sérieux dans l'appareil protecteur de la hiérarchie sociale, dont le respect absolu était une des tendances accusées de son esprit.

Le respect inné de la hiérarchie s'associait en lui à un goût prononcé pour l'ordre et la règle. Ces principes de discipline, dont il était profondément imbu, eussent fait, — nous y avons quelquefois pensé, — du vieux camarade intimement mêlé à notre vie passée un véritable et excellent soldat. Il eût convenu à un pareil rôle, son tempérament l'y portait. Ces dispositions étaient chez lui assez marquées pour que, en esquissant son portrait, on doive en tenir compte. Un patriotisme pointilleux, une franchise absolue, une loyauté poussée jusqu'au scrupule, et, pour ne rien oublier, une certaine brusquerie et un peu de roideur

couvrant un fond d'extrême bonté étaient chez Éd. Aubert des traits conformes au caractère généralement admis du type que nous évoquons.

Ajoutons que, à notre connaissance, il a toujours aimé ce qu'on pourrait appeler *le militaire* dans les personnes et dans les choses. De tout temps sa manière d'être a reflété ces goûts et ces tendances. Nous qui l'avons suivi depuis l'enfance, nous avons sur ce point des souvenirs que rien ne dément. Nous rappellerons que par un certain ton d'autorité qui lui était naturel, par l'expression un peu sévère de son visage accompagné de la moustache et de la mouche moins généralement portées autrefois qu'aujourd'hui, par sa tenue habituelle dans un vêtement fermé sur la poitrine et serré à la taille, il avait l'air, étant jeune homme, d'un officier en bourgeois, et plus tard d'un ancien militaire en retraite. On aurait dit, à le voir, qu'il en était réellement ainsi. Il ne lui déplaisait pas qu'on pût le croire, qu'on le remarquât et qu'on le lui dit. Il racontait avec complaisance, il nous en souvient, que dans un de ses voyages en Italie, arrêté un jour au passage des Alpes par les travaux de réparation exécutés à un pont emporté par les eaux, et gourmandant les ouvriers pour activer leur travail, il leur avait assez imposé par son attitude de commandement et par la rosette multicolore qu'il portait habituellement à sa boutonnière, pour que l'un d'eux, ancien soldat vraisemblablement, lui eût répondu en portant la main à son front : « Soyez tranquille, mon colonel, on ne s'endormira pas sur l'ouvrage. » Dans les visites qu'il nous faisait autrefois annuellement à Metz, il déclarait que ce qu'il y goûtait surtout était l'animation et l'aspect tout militaire de la vieille place de guerre. Il aimait les troupiers, les exercices et le polygone. Il se rapprochait volontiers des officiers parmi lesquels il avait trouvé des amis. Mêlé à eux, il avait l'air d'un camarade en permission qui aurait accidentellement dépouillé l'uniforme.

Arrêtons-nous dans ce retour à un passé qui est bien loin maintenant, de toutes manières. Nous ne voulons pas nous attarder à en ressusciter les images, quoiqu'elles nous attirent. On nous pardonnera de nous y être oublié un ins-

tant pour rappeler dans quelques-uns de ses traits d'alors la figure de notre vieil ami, et d'avoir pu nous y complaire, ramené ainsi pour notre compte à des temps et à des lieux dont les épreuves du présent nous rendent plus précieux encore le souvenir. Rentrons, après cette courte digression, dans ce qui est expressément de notre sujet. Revenons aux impressions plus voisines que nous laisse pour ces dernières années le confrère qui vient de nous quitter.

Le travail d'archéologie monumentale présenté à la Société des Antiquaires en 1882 sur l'ancien clocher de l'église Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers est, avons-nous dit, la dernière œuvre d'Éd. Aubert. A cette époque, sa vue avait baissé; il ne pouvait plus faire ces excellents dessins, accompagnement obligé de ses travaux habituels; sa santé en outre s'était graduellement altérée et le condamnait à une vie de plus en plus sédentaire. Il a passé sa dernière année tout entière sans sortir de son appartement. Ces conditions rigoureuses d'existence n'étaient pas d'ailleurs sans quelques adoucissements. Resté célibataire, notre ami a toujours et jusqu'au bout joui des précieux avantages de la vie de famille, avec sa mère d'abord qu'il a eu le bonheur de conserver longtemps, avec une de ses sœurs ensuite, mariée à un de nos confrères les plus sympathiques, dans un intérieur où il n'a cessé d'être comblé d'attentions et de soins. Sa parenté, quelques vieux amis, et la Société des Antiquaires, tel est le cercle resserré dans lequel il avait à la fin renfermé sa vie. Depuis longtemps, il est vrai, et graduellement son assiduité à nos séances s'était ralentie. Il nous a suivis néanmoins tant que ses forces lui ont permis de le faire. Un jour il a dû s'arrêter. Mais par les fonctions auxquelles il s'était attaché et qu'il a remplies jusqu'à son dernier jour, il est resté sans interruption en communication immédiate avec nous. Il a payé largement sa dette à la Société.

Éd. Aubert a été un confrère laborieux que recommandent de belles publications dont nous partageons en quelque sorte l'honneur et des travaux dignes d'estime qui enrichissent les volumes de nos mémoires. Il a comme tous accompli à cet égard les obligations imposées à chacun par le règlement;

mais où il a été au delà, où il a dépassé la plupart d'entre nous, c'est dans les services exceptionnels que volontairement il a rendus pendant tant d'années à la Société des Antiquaires dans l'office de trésorier. Trésorier, ce titre quelque peu fastueux dans la forme nous fait sourire tout les premiers, à la pensée du chiffre modeste de nos maigres finances. L'honneur de le porter et d'exercer les fonctions auxquelles il correspond ne va pas cependant sans l'accomplissement de sérieux devoirs que commande tout particulièrement l'exiguïté même de nos ressources. Pour nous rendre dans ces conditions les services que nous en attendons, elles réclament de celui qui en a la gestion des qualités qui ne sont pas communes, sans parler d'un dévouement dont nous ne saurions nous montrer trop reconnaissants. Elles demandent l'exactitude d'abord et la régularité du travail dans le recouvrement et la distribution de nos modestes revenus. Elles exigent surtout, — ce qui est plus difficile, — la fermeté dans une résistance souvent nécessaire aux entraînements d'une œuvre toujours coûteuse de publications. Tout se fait chez nous en commission, et le bureau est, aux termes du règlement, de toutes les commissions. Le trésorier, qui fait partie du bureau, peut donc dans toutes être entendu. Il doit savoir s'y faire écouter sur toute proposition impliquant frais et dépenses.

Éd. Aubert ne s'y épargnait pas. Il ne s'y montrait pas moins appliqué à augmenter autant que possible notre modeste pécule qu'à en modérer au besoin l'emploi. On n'a pas oublié la part prise par lui dans ces dernières années à l'adoption des mesures qui ont abouti à élever le chiffre de la cotisation. Une de ses ambitions était de constituer par l'économie, au profit de la Société, une sorte de fonds de dotation qui la mît à l'abri des conséquences désastreuses de certains coups inattendus dépendant de volontés sur lesquelles nous n'avons aucune action. Votre excellent trésorier avait commencé à réaliser cette pensée. Il était heureux de vous signaler au fur et à mesure de leur accomplissement les progrès obtenus dans cette voie. Ce n'était pas, vous vous le rappelez, la partie la moins goûtée des substantiels et lumi-

neux rapports qu'il vous présentait chaque année sur sa gestion. Il serait souhaitable qu'on pût persévérer dans ces féconds errements et que quelque bonne fortune vînt y aider efficacement la Compagnie.

Le confrère que nous regrettons a été pour elle, en même temps qu'un collaborateur zélé dans ses travaux, un trésorier modèle. Il a rendu à la Société de signalés services, dont elle conservera toujours, associé à son nom, un souvenir reconnaissant.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1889.

Séance du 9 Janvier 1889.

Présidence de MM. LONGNON, président, et H. GAIDOZ, premier vice-président.

M. A. Longnon, président sortant, prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Ce n'est pas sans une réelle hésitation que j'ai accepté l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant, par vos suffrages, à présider cette Compagnie pendant l'année 1888 : je craignais en effet de ne pouvoir remplir régulièrement la lourde charge que votre bienveillance m'imposait. Mes appréhensions n'étaient malheureusement que trop fondées et de douloureuses épreuves, dans ces derniers mois surtout, m'ont tenu trop souvent éloigné de vous.

« Notre Compagnie, elle aussi, a été cruellement éprouvée. L'impitoyable mort, frappant certains d'entre nous dans leurs plus chères et leurs plus vives affections, nous a enlevé deux des rares septuagénaires qui figuraient sur la liste des membres résidants, — MM. Bordier et Aubert, — et sept correspondants, au nombre desquels figurent plusieurs érudits d'un rang distingué.

« M. Henri Bordier, né à Paris en 1817, avait été à l'École des chartes le condisciple de Félix Bourquelot, auquel il fut toujours uni par les liens d'une étroite amitié et qui le précéda de dix années dans votre Compagnie où il entra lui-même en 1851. Parmi les ouvrages aussi nombreux que

variés qui attestent l'étendue de l'érudition et de la curiosité de Bordier, la *Description des peintures et autres ornements des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale* doit, en raison de l'intérêt artistique et archéologique qu'elle présente, être placée au premier rang de ses titres d'antiquaire; mais je n'aurai garde d'oublier, parmi les travaux que M. Bordier a consacrés au passé de la France, pour l'étude duquel a été fondée notre Société, son édition, avec traduction, des *Opera minora* de Grégoire de Tours et sa traduction de l'*Histoire des Francs* du même écrivain, son livre sur les archives de la France qui, durant quinze ans, a été l'unique guide des érudits qui fouillaient les monceaux de documents conservés aux Archives nationales, son étude sur Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, dans laquelle il restituait si heureusement à ce magistrat du XIIIe siècle les œuvres poétiques qu'on attribuait alors à un prétendu Philippe de Reim, son mémoire sur l'hôpital parisien de Saint-Jacques-aux-Pèlerins et une étude biographique sur Guillaume du Breuil, jurisconsulte du XIVe siècle à qui l'on doit le style du parlement de Paris. Permettez-moi aussi de rappeler, malgré les défauts d'une œuvre d'ensemble qu'il fallait en quelque sorte créer de toutes pièces, cette *Histoire de France d'après les documents originaux*, première tentative en France et peut-être même en Europe d'une histoire nationale illustrée à l'aide des monuments de chaque époque, œuvre dont il partagea la direction avec son vieil ami Édouard Charton, l'un des plus merveilleux vulgarisateurs de ce temps. L'histoire du protestantisme français lui doit les six premiers volumes d'une seconde édition de la *France protestante* des frères Haag, et cet immense labeur, ardemment poursuivi pendant les douze dernières années d'une vie presque tout entière consacrée au travail, contribua sans doute à ébranler la santé de M. Henri Bordier qu'une longue et cruelle maladie tint éloigné durant deux ans de nos séances où il avait été jusqu'alors l'un des plus assidus. Aucun de vous, messieurs, n'oubliera ce confrère si dévoué aux intérêts de toutes les sociétés savantes dont il faisait partie et qui, respectant scrupuleusement la liberté des autres comme il voulait qu'on respectât sa propre liberté,

ne chercha jamais à user d'une influence que lui auraient assurée son ancienneté dans vos rangs et les services rendus.

« M. Édouard Aubert, plus âgé de trois ans que M. Bordier, était, par rapport à celui-ci, un nouveau venu dans nos études, vers lesquelles l'attirèrent les merveilles d'art et d'archéologie du moyen âge. Doué d'un sentiment artistique profond, il appliqua d'abord son remarquable talent de dessinateur à la représentation des paysages et des antiquités du val d'Aoste et publia, jeune encore, une somptueuse monographie de cette vallée italienne qui, française par le langage, était aussi peu connue des Italiens que des Français. L'Académie des inscriptions et belles-lettres lui décerna pour ce travail l'une des médailles du concours des Antiquités nationales de l'année 1863. Cet encouragement donné à un débutant en archéologie porta ses fruits. Guidé par un érudit distingué dont il était devenu le beau-frère, M. Aubert prépara dès lors la publication du Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais qui, terminée en 1872, valut à son auteur une seconde récompense académique. M. Édouard Aubert était entré, dès 1867, dans votre Compagnie, qui reçut la primeur de la description du fameux Trésor, et il ne semble plus dès lors avoir voulu travailler que pour elle. En effet, votre recueil de mémoires ne renferme pas moins de sept articles que M. Aubert y publia de 1869 à 1880 et qui tous, qu'ils se rapportent à l'archéologie monumentale ou à l'ornementation de manuscrits, sont accompagnés de ces dessins d'une fidélité et d'un sentiment archéologique irréprochables qui excitaient l'admiration d'un juge tel que Jules Quicherat. Non seulement M. Aubert a été un de vos plus assidus collaborateurs, il a été en outre durant plus de vingt ans l'un des officiers de votre Compagnie. Secrétaire de la Société en 1869, il accepta à la fin de 1871 les fonctions de trésorier qu'il a gardées jusqu'à sa mort, remit, par une habile gestion, de l'ordre dans nos finances qu'il laisse dans un état relativement prospère, et ne cessa même pas de les administrer pendant les trois années qu'il passa à la vice-présidence et à la présidence, de 1878 à 1880. M. Édouard Aubert était donc,

vous le voyez, au nombre des membres qui appartiennent en propre à la Société des Antiquaires de France : sa plus grande ambition a été de vous appartenir, vos suffrages ont été sa plus grande récompense, et cet homme modeste et bon vous en a conservé jusqu'à son dernier jour une sincère gratitude. Son souvenir doit être perpétué parmi nous, et l'un de ses plus vieux amis, M. Auguste Prost, a bien voulu promettre de lui consacrer une notice biographique qui sera insérée dans l'un de vos recueils. Notre confrère M. Charles Read, qui a été l'un des amis intimes de Bordier, a pris un semblable engagement envers la mémoire de ce dernier.

« M. Aubert nous a été inopinément enlevé le 19 décembre dernier. Ce jour-là même, j'annonçai à la Société le décès de M. le comte Paul Riant, membre de l'Institut, mort l'avant-veille en Suisse, à Saint-Maurice, où, plus de vingt ans auparavant, notre regretté trésorier préparait son artistique représentation du trésor de la vieille abbaye valaisane. A la vérité, M. Riant ne nous appartenait plus : ce vaillant travailleur, que la maladie tenait éloigné de Rome depuis six ans déjà, avait cru devoir quitter notre Compagnie, dès le 14 mars dernier, afin de laisser la place qu'il y occupait à un membre véritablement actif. Bien qu'âgé de cinquante-deux ans seulement, le comte Riant comptait déjà vingt-trois années de présence parmi vous et il vous avait fait de fréquentes communications, toutes relatives à cet Orient latin dont il avait fait son domaine scientifique et dont la plus importante est sans contredit un savant mémoire sur les dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIIIe siècle, sujet qui lui a également fourni la matière du livre : *Exuviae sacrae Constantinopolitanae.* Ce n'est pas d'ailleurs uniquement par ses travaux que le souvenir de M. Paul Riant vivra parmi nous : une modification au règlement, proposée par lui dans la séance du 14 juin 1882, l'une des dernières auxquelles il lui ait été donné d'assister, a puissamment contribué au développement vital de notre Société. En effet, grâce à cette modification, des séances régulièrement hebdomadaires ont remplacé, à partir du 1er janvier 1882, les trois séances du mois qui représentaient les

séances décadaires de l'Académie celtique, fondée en un temps où le calendrier républicain était encore en vigueur. M. Riant, je le répète, avait quitté votre Compagnie, mais on a pu voir, à l'émotion que l'annonce de sa mort a causée parmi vous, combien vous regrettez tous l'éminent confrère que l'année qui vient de se terminer nous a pour ainsi dire enlevé deux fois.

« Il me faut maintenant vous entretenir des associés correspondants nationaux que nous avons perdus au courant de l'année 1888. Ce sont en les nommant suivant leur rang d'ancienneté dans la Compagnie : MM. G. Du Plessis (1840), Lecointre-Dupont (1844), Joseph Garnier (1851), le comte de Soultrait (1854), le vicomte de Ponton d'Amécourt (1864), le comte Édouard de Barthélemy (1873) et Terninck (1873).

« M. G. Du Plessis, qui, élu dans la séance du 9 avril 1840, figura pendant quarante-huit ans sur les listes de la Société, était du nombre de ces collationneurs que vous avez aimé, de tout temps, à rattacher à votre Compagnie et pour lesquels vos travaux et particulièrement votre *Bulletin* constituent un enseignement archéologique de plus en plus apprécié.

« M. Lecointre-Dupont est mort, comme M. Du Plessis, dans un âge avancé. Ce vétéran de l'archéologie française, qui fut au nombre des fondateurs de la Société des Antiquaires de l'Ouest, est surtout connu par des travaux de numismatique dont je n'essaierai pas de vous donner la longue énumération. L'un d'eux, une histoire monétaire du Poitou, avait été couronné par l'Institut dès 1842, c'est-à-dire deux ans avant que M. Lecointre-Dupont eût été admis parmi vous.

« M. Joseph Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie et conservateur de la bibliothèque communale d'Amiens, était des nôtres depuis 1851. Il avait dès lors publié ses *Mémoires sur les monuments religieux et historiques du département de la Somme,* les inventaires de la cathédrale d'Amiens de 1347 à 1709, et rédigé le catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque qui lui était confiée, le plus important des travaux dont l'érudition lui soit redevable. Le *Dictionnaire topographique du*

département de la Somme, qui parut en 1867 et en 1878 et qui forme deux volumes in-8° de la Société des Antiquaires de Picardie, occupe aussi une place honorable parmi les ouvrages de notre laborieux confrère.

« M. le comte de Soultrait s'était exclusivement consacré à l'étude du passé de sa province natale, le Nivernais, et rien de ce qui se rapportait à ce sujet ne lui était étranger. Je citerai, au premier rang de ses publications, le *Dictionnaire topographique* et le *Répertoire archéologique du département de la Nièvre*, imprimés l'un et l'autre aux frais de l'État; l'*Inventaire des titres de Nevers* qui, rédigé vers 1640 par le fameux abbé de Marolles, parut en 1873; la *Statistique monumentale du département de la Nièvre;* enfin l'*Armorial du Nivernais* et l'*Essai sur la numismatique* de la même province, mis au jour celui-ci en 1854, celui-là en 1847. M. de Soultrait avait aussi étendu ses investigations à une province voisine du Nivernais, comme l'attestent l'*Armorial* et la *Numismatique du Bourbonnais* (1858-1859).

« Le vicomte Gustave de Ponton d'Amécourt s'était surtout adonné à l'étude de la numismatique franque. Vous avez tous pu admirer, à l'Exposition universelle de 1867 et à celle de 1878, la splendide collection de monnaies mérovingiennes formée par lui et qui, dans son esprit, devait servir de base à une description générale des monnaies de la première race de nos rois. La mort n'a pas permis à M. d'Amécourt de doter l'érudition du livre qu'on attendait de lui et auquel il préludait par des monographies consacrées aux monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-Saône, du Maine et du Gévaudan. Puisse du moins la précieuse collection qu'il a réunie n'être pas perdue pour la France ! C'est le vœu le plus ardent de tous les numismatistes français, aussi bien que celui des érudits qui se livrent à l'étude des premiers siècles du moyen âge.

« Il est peu de vos associés qui aient produit autant de travaux que M. le comte Édouard de Barthélemy, mort le 30 mai dernier, à l'âge de cinquante-sept ans. De ses publications, toutes relatives à l'histoire de notre pays, les unes ont trait aux deux derniers siècles, et sont par conséquent

étrangères à nos études, les autres concernent presque exclusivement la Champagne; je citerai, au premier rang de celles-ci, l'*Histoire de Châlons-sur-Marne*, qui, fort bien accueillie dès son apparition, en 1855, vient d'avoir récemment l'honneur d'une nouvelle édition, et le *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne* (1859, 2 vol. in-8°), ouvrage dans lequel on trouve l'analyse des plus importants cartulaires ou chartriers châlonnais. M. le comte de Barthélemy avait au reste la passion des cartulaires que rarement il publiait *in extenso*, — le cartulaire de l'abbaye de Montmartre, publié par lui en 1883, est une véritable exception, — et il donna successivement l'analyse d'un grand nombre de cartulaires d'abbayes champenoises. A voir l'activité souvent fébrile avec laquelle il exécutait ses nombreuses publications, il semblait que, prévoyant sa fin prématurée, M. Édouard de Barthélemy voulût faire connaître tous les précieux documents qu'il avait su trouver. Plus d'un de ses lecteurs eût préféré sans doute le texte intégral des chartes à un résumé d'ailleurs toujours substantiel; néanmoins, les nombreux et modestes élaborateurs de notices locales, dénués de savoir paléographique et souvent même de latin, aussi bien que les érudits de profession qui ne peuvent pas toujours étudier sur place les richesses des archives champenoises, s'associeront certainement pour la plupart au jugement que je viens de porter sur une partie de l'œuvre de notre regretté correspondant.

« M. Terninck, le plus récemment élu des associés dont nous pleurons la perte, était cependant l'un des moins jeunes. Un de ses travaux a maintenant cinquante-deux ans de date : il remonte effectivement à 1836. Dès lors, M. Terninck s'intéressait à l'Artois souterrain, et, durant un demi-siècle, il n'a cessé de fouiller à ses frais le sol artésien, recueillant peu à peu les éléments d'un véritable musée qu'il installa dans sa demeure à Boisbernard et ceux d'une *Étude sur l'Atrébatie avant le VIe siècle*, qui laisse malheureusement beaucoup à désirer au point de vue de la méthode, de la critique et du style.

« Malgré tous ces deuils, le nombre de vos associés correspondants nationaux n'a pas diminué, grâce à l'admission

de huit nouveaux correspondants : MM. l'abbé Batiffol (à Rome), Tausserat (Marne), Baras (Seine), Duhamel (Vaucluse), G. Prévost (Eure), l'abbé Müller (Oise), Dumuys (Loiret) et Morillot (Côte-d'Or).

« Les sièges laissés vacants par M. l'intendant général Robert et par M. le comte Riant sont occupés par deux membres résidants nouveaux, qui, choisis parmi de nombreux candidats, sont sortis l'un et l'autre de l'École des chartes qui compte ici tant de membres considérables par leur savoir. Tous deux aussi, MM. Durrieu et Bouchot sont venus grossir ici le groupe des historiens de l'art auquel vos publications actuelles doivent de si importants et de si intéressants travaux, et je suis heureux de leur souhaiter la bienvenue.

« MM. Bordier et Aubert ne sont pas encore remplacés, mais vous donnerez aujourd'hui même un successeur à l'un d'eux. La lecture des rapports sur les titres des quatre candidats actuellement en présence et le vote qui suivra réclament une part importante de cette séance. Le temps m'est donc mesuré et je ne garderai la parole que pour dire quelques mots de nos travaux.

« Le tome XLVIII de vos *Mémoires* a été distribué au cours du mois dernier : il renferme seize articles signés de seize noms différents, mais, parmi ces noms, je ne trouve que six noms de membres résidants : MM. Courajod, de Laurière, Müntz, Ravaisson-Mollien, Rey et Thédenat. Jamais peut-être les membres résidants n'ont été en proportion aussi faible parmi les auteurs des mémoires que vous publiez chaque année, et leur abstention rend de plus en plus difficile la publication d'un recueil qui, pendant longtemps, a été le seul organe de la Société. On avait, il y a quelques années, cru trouver un remède à la situation en supprimant, pour les travaux destinés à y prendre place, la formalité de la seconde lecture : le remède n'a point eu l'effet qu'on en attendait. Notre *Bulletin*, par contre, n'est pas en voie de décroissance et la Commission qui en surveille l'impression ne néglige aucune occasion d'y apporter quelque amélioration.

« Maintenant, Messieurs, il me reste à vous remercier du grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence, et j'invite M. Gaidoz, premier vice-président, à prendre possession du fauteuil, en l'absence de M. Schlumberger empêché. »

Sur la proposition de M. H. Gaidoz, premier vice-président, des remerciements sont votés au président et au bureau sortants.

La Compagnie décide que le discours de M. A. Longnon sera imprimé dans le *Bulletin*.

Ouvrages offerts :

Analecta Bollandiana, t. VII, fasc. 4. Bruxelles, 1888, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, IX[e] année, n° 24 ; X[e] année, n° 1. Paris, 1888-1889, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III. Langres, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata, XI[e] année, n° 13. Spalato, 1888, in-8°.

Journal des Savants, décembre 1888. Paris, in-4°.

Revue de l'Afrique française, VII[e] année, n° 55. Paris, 1888, in-8°.

Aurès (Auguste). *Essai sur le système métrique assyrien*, 7[e] fasc. Paris, 1888, in-4°.

Brune (l'abbé P.). *Notice sur une stèle gallo-romaine découverte à Tavaux* (*Jura*). Lons-le-Saunier, 1887, in-8°.

Girbal (D. Enrique Claudio). *Estudio historico artistico acerca de Los llamados Baños árabes*. Gerona, 1888, in-8°.

Jadart (Henri). *Nicolas Bergier, historien et antiquaire*. Reims, in-8°.

Thédenat (l'abbé Henri). *Lettre de Calvet à Fauris de Saint-Vincent sur des antiquités trouvées à Cadenet* (*Vaucluse*). Paris, 1888, in-8°.

Valette (René). *Les Mobiles de la Vendée au siège de Paris*, 1870-1871. Vannes, in-8°.

— *Notice sur un temple romain découvert à Champortais près Pouzauges* (*Vendée*). Fontenay, 1888, in-8°.

Correspondance.

M. l'abbé Brune, curé de Brainans (Jura), présenté par MM. A. de Barthélemy et G. Schlumberger, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national à Tavaux (Jura). Le Président désigne MM. l'abbé Thédenat, Héron de Villefosse et Flouest pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, présente de la part de M. l'abbé Brune, curé de Brainans (Jura), une *Notice sur une stèle gallo-romaine découverte à Tavaux (Jura)* :

« En même temps que je vous signalais cette stèle, d'après un dessin et une photographie que je devais à l'obligeance de M. l'abbé Brune, celui-ci la publiait dans la brochure que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau. Dans ce mémoire, M. l'abbé Brune raconte comment il a trouvé, dans le cimetière romain de Tavaux, la stèle funéraire de Senobena. Il la décrit ensuite et fait remarquer que c'est le seul monument figuré de l'antiquité païenne qui représente un personnage portant sa *mappula* ou mouchoir.

« M. l'abbé Brune a donc le double mérite d'avoir découvert ce curieux monument et de l'avoir fait connaître par un excellent mémoire. »

M. Flouest, membre résidant, fait hommage à la Société, au nom de l'auteur, M. Aurès, associé correspondant national à Nîmes, du septième fascicule de l'*Essai sur le système métrique assyrien.*

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Bordier, décédé. Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. A. de Barthélemy, Durrieu, R. de Lasteyrie, E. Babelon lisent des rapports sur les candidatures de MM. le baron de Baye, Fr. Delaborde, Omont et Prou. On procède au vote, et

M. Omont, ayant obtenu, au troisième tour de scrutin, les deux tiers des voix, est proclamé membre résidant.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. E. Babelon et L. Courajod lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. Aloys Heiss et Robert de Guyencourt au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et MM. Aloys Heiss et Robert de Guyencourt, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, le premier à Aulnay (Seine), le second à Amiens (Somme).

M. E. Guillaume, membre résidant, est, à l'unanimité, élu trésorier pour l'exercice de 1889, en remplacement de M. Aubert, décédé.

M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. Abel Farges, chef du bureau arabe de Tébessa (Algérie), l'inscription d'un sceau en bronze trouvé dans la province de Constantine.

M · ANTONI
PAEDEROTIS

M(arci) Antoni(i) Paederotis.

Séance du 16 Janvier.

Présidence de M. Muntz, vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Diana, t. IV, n° 7. Montbrison, 1889, in-8°.
— *de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*. Valence, 1889, in-8°.
— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XV, 6e livraison. Périgueux, 1888, in-8°.
— *des bibliothèques et des archives*, publié par M. U. Robert, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, année 1888, n° 2. Paris, 1888, in-8°.

— *et Mémoires du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XVIII. Rennes, 1886, in-8°.

— *historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, XXXVII° année, nouv. série, 148° livr. Saint-Omer, 1888, in-8°.

L'Inscription de Varenilla au Musée des antiquaires de l'Ouest. Saint-Maixent, 1889, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, VIII° série, t. X. Toulouse, 1888, in-8°.

Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques, t. IX, 1re livr. Saintes, 1889, in-8°.

Roman (J.). *Le peintre Pierre Gourdelle*, 1555-1588. Paris, 1888, in-8°.

Correspondance.

M. Rainaud, agrégé d'histoire et de géographie, présenté par MM. A. de Barthélemy et l'abbé Duchesne, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national à Lyon. Le Président désigne MM. A. Héron de Villefosse, Ulysse Robert et Thédenat pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Héron de Villefosse lit un rapport favorable sur la candidature de M. l'abbé Rabiet au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. l'abbé Rabiet, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Bourberain (Côte-d'Or).

Au nom de la Commission des impressions, M. l'abbé Thédenat dépose sur le bureau le second fascicule du *Bulletin* de l'année 1888.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, lit un mémoire de M. l'abbé Brune sur les cloches des églises d'Épiard, de Gigny et de Saint-Christophe dans le département du Jura.

Le mémoire de M. l'abbé Brune est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Durrieu, membre résidant, met sous les yeux des membres de la Société une miniature de Jean Foucquet, représentant saint Martin donnant à un pauvre la moitié de son manteau, que le Musée du Louvre vient d'acquérir des héritiers de M. le baron Feuillet de Conches. Cette miniature provient du célèbre livre d'heures de maître Étienne Chevalier, dont les autres fragments, actuellement dispersés, se trouvent à Francfort chez M. Brentano, à Londres au Musée Britannique, et à Paris à la Bibliothèque nationale. Elle a été reproduite en couleurs dans l'*Œuvre de Jehan Foucquet*, par Curmer, et peut être considérée, à juste titre, comme une des plus charmantes pages de l'art français au xve siècle.

MM. Saglio et Courajod, membres résidants, communiquent deux statuettes en bronze, trouvées récemment en Vendée et acquises par le Musée du Louvre. Ces statuettes représentent deux anges; elles peuvent être datées de la première moitié du xve siècle, et, en les rapprochant d'un tableau de Stuerbout conservé à la Galerie nationale de Londres, on reconnait qu'elles ont dû servir à la décoration d'un autel.

M. le baron de Geymüller, associé correspondant étranger, présente quelques observations sur un dessin de Léonard de Vinci reproduit dans la publication de M. Ch. Ravaisson, et qui, selon lui, représente, non pas un nageur, mais un cavalier, et peut-être un de ceux qui figuraient dans le groupe central de la *Bataille d'Anghiari.*

M. Ch. Ravaisson reconnait le bien-fondé de l'interprétation précédente, mais ne croit pas que le cavalier dessiné par Léonard doive être positivement considéré comme appartenant au groupe de la *Bataille d'Anghiari.*

M. Collignon, membre résidant, communique une note sur une coupe attique du Musée du Louvre provenant de Vulci et représentant un cavalier athénien.

Séance du 23 Janvier.

Présidence de M. Muntz, vice-président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, t. XXIV, livr. 1. Turin, 1889, in-8°.

Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle Biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia, t. III, n° 5. Rome, 1888, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, X° année, n° 2. Paris, 1889, in-8°.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. VII, 3° livraison. Rouen, 1888, in-8°.

— *de la Société dunoise d'archéologie, histoire, sciences et arts*, n° 79. Châteaudun, 1889, in-8°.

Revue belge de numismatique, 1888, 4° livr., et 1889, 1re livr. Bruxelles, in-8°.

— *savoisienne*, 29° année, septembre. Annecy, 1888, in-8°.

Babelon (E.). *Marathus*. Paris, 1888, in-8°.

Chatellier (Paul du). *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère. Inventaire des monuments de ce département, des temps historiques à la fin de l'occupation romaine*. Paris, 1889, in-8°.

Molinier (Émile). *Le calice de l'abbé Pélage au Musée du Louvre*. Paris, 1888, in-4°.

Travaux.

M. Flouest, membre résidant, fait hommage à la Société, de la part de l'auteur, M. Paul du Châtellier, associé correspondant national à Kernuz, près Pont-l'Abbé, d'un volume intitulé : *les Époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*. Ce travail est le fruit d'observations assidûment recueillies par deux générations d'antiquaires, le père et le fils, servis par une rare sagacité et une connaissance approfondie

des données successivement acquises par l'archéologie. C'est le précis le plus méthodique et le plus complet concernant l'Armorique occidentale durant la haute antiquité.

Des croquis, relevés avec cette fidélité de crayon qui ne se peut rencontrer que chez un archéologue consommé, aident à l'intelligence du texte.

M. Müntz, membre résidant, retrace, d'après les archives secrètes du Vatican, l'histoire des édifices élevés à Montpellier par les soins du pape Urbain V (1362-1370), et dont l'exécution fut confiée à des architectes et à des décorateurs du palais pontifical d'Avignon.

M. Babelon, membre résidant, fait connaître deux découvertes numismatiques remontant à l'année dernière, l'une de monnaies grecques trouvées en Sicile, et l'autre de lingots d'or romains trouvés sur la Bodza (Autriche-Hongrie).

M. Mowat, membre résidant, communique l'estampage d'une inscription recueillie en 1880 par M. E. Bienfait-Lamart au lieu dit le Fort, du hameau la Folie, commune d'Any-Martin-Rieux, près d'Aubenton (Aisne). C'est un fragment de cinq lignes, brisé lui-même en deux morceaux; hauteur, 0m20; largeur, 0m37. Les lettres ont 0m030. Des rainures longitudinales séparent les lignes de deux en deux.

/GVRIO DEO RIO
ES EIVS PAGI IN
VRAVERVNTAVC
AVCONISFIL ET
⌐AMVLI FIL

Le R et le I du mot ...GVRIO sont liés. A gauche, sur la cassure, amorce d'un V à la première ligne et partie supérieure d'un F, ou peut-être d'un C, à la cinquième ligne. Les G sont à crochet rentrant dans l'intérieur; le jambage du premier R est surmonté d'un prolongement faisant fonction de I; le I du mot *eius* dépasse l'alignement; la boucle du P est détruite par la cassure qui n'en a laissé subsister que les

attaches amorcées au jambage. L'inscription paraît complète par en haut et par en bas, mais les lignes sont mutilées à chacune de leurs extrémités, en sorte que leur restitution offre quelques incertitudes. C'est la dédicace d'un petit sanctuaire à un dieu gaulois, dont le nom, inconnu jusqu'à présent, commence par les lettres RIO.

Soit : [*ex a*]*ugurio ; deo Rio*... [*actor*]*es eius pagi in*[*sta*]*uraverunt Auc*[*alo ?*], *Auconis fil*(*ius*) *et* [...], *Famuli* ou *Camuli fil*(*ius*).

Le mot *augurio* se rétablit facilement, mais la question est de savoir s'il était, ou non, précédé de la préposition *ex;* dans le premier cas, la locution *ex augurio* s'expliquerait par l'analogie des formules connues *ex praecepto*, *ex oraculo*, *ex vaticinatione;* dans le cas contraire, *augurio* serait une épithète appliquée au dieu à qui l'inscription est dédiée et permettrait, dans une certaine mesure, de l'identifier avec Apollon, en se rappelant que Virgile (*Æn.*, IV, 376) le qualifie d'augure :

..... *nunc augur Apollo*,
Nunc Lyciae sortes, *nunc et Iove missus ab ipso*
Interpres divum fert horrida iussa per auras.

Quant au nom de ce dieu, il n'est pas romain; il n'existe même aucun mot latin commençant par *Rio.* Il faut donc voir dans ce monosyllabe soit un nom gaulois complet au datif, soit le commencement d'un nom à compléter, comme *Riotimus*[1], nom d'un roi breton allié de l'empereur Anthemius, *Riotamus*[2], nom d'un ami de Sidoine Apollinaire, *Riocus*, nom breton souvent cité dans des chartes du xe siècle[3], *Riomarus*[4] et *Riomonus*[5], noms de potiers, si toutefois leurs estampilles ont été bien déchiffrées.

La restitution du mot *actores* est fondée sur une inscrip-

1. Jordanes, *De reb. Getic.*, 45.
2. Sid. Apoll., *Epist.*, III, 9.
3. Aur. de Courson, *Cartulaire de Redon*, p. 696.
4. J.-A. Bouillet, *Estampilles sur des vases gallo-romains découverts en Auvergne*, 1864, p. 12.
5. Grivaud de la Vincelle, *Antiquités découvertes dans les jardins du Sénat*, p. 165.

tion de Nantes consacrée à Vulcain par les deux *actores* du *vicus; Famulus* se retrouve comme nom d'homme sur un autre cippe du Musée de Nantes; *Auco* paraît être un nom gaulois nouveau; enfin *Aucalo*, diminutif d'*Auco*, se lit dans une inscription d'Apt et se restitue conjecturalement dans celle de la Folie dont il s'agit ici.

M. Vauvillé, associé correspondant national, présente un cheval de bronze recueilli près de Tonnerre, et qui paraît avoir porté l'effigie de la déesse Épona.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente, de la part de M. Le Blanc, deux types de moules en argile dont on a trouvé une très grande quantité aux environs de Brioude.

Séance du 30 Janvier.

Présidence de M. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, VIIIe année, janvier-mars 1888. Gap, 1889, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, année 1888, 4e livr. Brive, 1888, in-8°.

Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, année 1887. Beaune, 1888, in-8°.

Revue savoisienne, XXXe année, janvier-février 1889. Annecy, 1889, in-8°.

Germain (Léon). *Étude sur les armoiries de Ligny en Barrois.* Bar-le-Duc, 1889, in-8°.

Guillaume (l'abbé Paul). *Chartes de N.-D. de Bretagne, second monastère de femmes de l'ordre des Chartreux.* Gap, 1888, in-8°.

— *Istorio de Sanct Poncz. Mystère en langue provençale du XVe siècle, publié d'après un manuscrit de l'époque.* Gap, 1888, in-8°.

HEISS (Alois). *Plat celtibérien en terre cuite découvert à Ségovie.* Paris, 1888, in-4°.

LAVALETTE (A. DE). *Société d'études des Hautes-Alpes. Revue rétrospective sur l'année* 1883. Gap, 1884, in-8°.

TAILLEBOIS (Émile). *Contremarques antiques pour faire suite à l'étude de M. Arthur Engel.* Paris, 1888, in-8°.

— *Quelques marques de potiers trouvées dans les départements des Landes et du Gers.* Dax, 1888, in-8°.

Travaux.

M. A. Bertrand, membre résidant, lit une note de M. Nicaise, associé correspondant national à Châlons, sur l'exploration d'un cimetière gaulois aux Govats, commune de Bussy-le-Château (Marne) :

« Il y a quelques années, le sieur Liébault, fouilleur à Bussy-le-Château (Marne), découvrit sur le territoire de cette commune un cimetière gaulois au lieu dit *les Govats*, situé à l'ouest non loin du territoire de la Cheppe, et à trois cents mètres environ de la rivière la Noblette.

« Il y explora huit ou dix sépultures.

« En 1888, M. Champagne, fouilleur à la Cheppe, continua l'exploration de ce gisement et y découvrit vingt-cinq ou trente sépultures.

« Enfin, la même année, M. de Richebourg, capitaine au 2e régiment de hussards, en garnison à Châlons-sur-Marne, y trouva une douzaine de fosses; ce qui porte à cinquante ou soixante celles que le cimetière a déjà données.

« On y a découvert quelques armes, remarquables surtout par leurs dimensions, et qui, sous ce rapport, n'ont pas encore été rencontrées dans les nombreux cimetières gaulois de la Marne.

« Nous signalerons :

« 1° Une grande épée avec fourreau en fer, mesurant 1 mètre 15 centimètres, depuis l'extrémité de la soie jusqu'au bout du fourreau. La soie qui maintenait la poignée de l'arme est longue de 12 centimètres. A 2 centimètres environ du commencement du fourreau est un passant en fer rattaché au

fourreau par deux renflements en forme de cabochon aplati. Il est destiné à suspendre l'arme au ceinturon.

« Le fourreau porte à son tiers inférieur une bague ou renflement et mesure en moyenne 6 centimètres en largeur.

« 2° Une autre grande épée, mesurant 92 centimètres, et offrant surtout cette particularité qu'elle est à soie plate et à rivet, tandis que les épées gauloises rencontrées dans les cimetières de la Marne montrent une soie allongée, fuselée et sans rivet.

« 3° Une grande lance, mesurant 37 centimètres en longueur et remarquable par l'élargissement de la base, qui a près de 12 centimètres, tandis que le reste est très effilé, avec saillie médiane fort en relief et acérée. Cet ensemble formait une arme redoutable.

« 4° Un poignard en fer avec une soie semblable à celle de la grande épée. Il mesure 32 centimètres. A la soie est encore attaché un fragment notable du manche en os qui la recouvrait.

« 5° Un grand umbo de bouclier en fer, mesurant 38 centimètres de longueur sur 14 centimètres en largeur. Il est, par ses dimensions, en rapport avec les armes que nous venons de décrire.

« La céramique rencontrée dans le cimetière *des Govats* est fine, d'un grain serré et luisant et d'un ton assez clair. Elle représente tout à fait la céramique brune trouvée dans les tumulus et dans les plus anciens cimetières gaulois de la Marne avec les bracelets en jayet ou en lignite, les ornements et les bijoux en or et le rasoir.

« Cette poterie est tellement fine et cassante qu'on n'a pu extraire qu'un seul vase entier. Il est de petite dimension, en forme d'*olla* et orné d'un semis d'impression avec saillies faites avec l'ongle ou l'extrémité de l'ébauchoir. Il a été découvert par M. de Richebourg.

« Le cimetière *des Govats* nous parait surtout intéressant, parce qu'il a donné comme armes des épées qui semblent marquer le passage de la grande épée des tumulus et de Halstatt à l'épée gauloise de la Tène et des cimetières de la Marne.

« On peut croire que la longue épée décrite sous le n° 1 était l'arme d'un cavalier, sa longueur permettant même, en étendant le bras, de frapper un ennemi couché à terre.

« Les recherches sont difficiles dans le cimetière *des Govats*, les inhumés étant placés dans une couche d'un sous-sol très dur. La plupart des sépultures sont orientées du nord au midi, la tête de l'inhumé regardant tantôt le nord, tantôt le midi.

« M. de Richebourg a découvert, dans une des sépultures explorées par lui, un bracelet en bronze auquel est suspendue une rouelle également en bronze, particularité qui n'a peut-être pas encore été signalée parmi les ornements fournis par les cimetières gaulois de la Marne.

« Signalons enfin l'extrémité en bronze d'un pommeau d'épée découverte dans une sépulture gauloise sur le territoire de Moncetz (Marne).

« Cette pièce reproduit, par son umbo central, la forme de certains ornements et appliques en bronze provenant de harnachements découverts dans les sépultures à char de la Marne. »

M. Roman, associé correspondant national, présente une statuette en bronze appartenant à M. Chaper et trouvée à Vienne, en Dauphiné. Elle date de la fin du IIIe siècle. La tête du dieu est surmontée d'un bonnet conique; il porte le doigt sur ses lèvres et une corne d'abondance sur le bras gauche, qui est appuyé sur une colonne autour de laquelle s'enroule un serpent. Des traces d'un anneau de suspension se voient sur les épaules. Quelques-uns des attributs de cette divinité rappellent ceux d'Harpocrate, mais d'autres, tels que le bonnet et la corne d'abondance, lui sont étrangers. On croit y reconnaître une influence orientale.

M. Babelon, membre résidant, communique la photographie d'une tête en marbre du Cabinet des médailles, qui passe à tort, selon lui, pour représenter Titus Quinctius Flamininus.

M. de Geymüller, associé correspondant étranger, signale

une reproduction de la plaquette de Moderno connue sous le nom de *La nymphe endormie et les satyres*, dont M. Molinier avait déjà signalé une première copie dans le cloître de Saint-Martin à Tours. Elle se trouve sur la frise de la porte de l'escalier de la maison Dupré-Latour à Valence (Drôme). Le reste de la frise est occupé par des représentations d'autres plaquettes dont les sujets ne sont pas connus de M. de Geymüller.

MM. E. Molinier et Courajod, membres résidants, présentent quelques observations sur l'emploi infiniment multiplié des plaquettes de ce genre.

M. Ulysse Robert, membre résidant, commence la lecture d'un mémoire sur les signes d'infamie au moyen âge, sur la roue des Juifs qui fait suite à son étude. Il passe en revue les signes imposés, dès le XIII[e] siècle, aux Sarrasins, aux hérétiques du Midi de la France, aux faux témoins et aux incantateurs; il lit ensuite le commencement du chapitre relatif aux lépreux, cagots, cagneux, etc.

M. Germain Bapst, membre résidant, communique la photographie d'un mortier en bronze du XV[e] siècle conservé à Issoudun.

M. Mowat, membre résidant, propose une correction à la lecture d'une des inscriptions relevées, dans la séance du 23 janvier, sur des lingots d'or romains.

Séance du 6 Février.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4[e] série, t. III. Anvers, 1887, in-8°.

Atti della R. Accademia dei Lincei, année CCLXXXV, 4[e] série, t. IV, fasc. 6, 7, 8, 9. Rome, 1888, in-4°.

— *della R. Accademia delle scienze di Torino*, t. XXIV, livr. 2. Turin, 1888-89, in-8°.

Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, t. XVI. Anvers, 1888, in-8°.

— *de la Société académique de Brest*, 2e série, t. XII, 1887-1888. Brest, 1888, in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, janvier 1889. Chartres, in-8°.

— *de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8°, n° 2, 27 mars-24 juillet 1888. Toulouse, 1888, in-8°.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, année 1888, nos 10-12. Niort, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen zeitschrift für Geschichte und Kunst, t. VIII, n° 1. Trèves, 1889, in-8°.

Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, 3e série, t. III, 1re livr. Saintes, 1889, in-8°.

Viestnik hrvatskoga archeologickoga Druztva, Xe série, t. I. Agram, 1889, in-8°.

Butteau (l'abbé). *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. II. Chartres, 1889, in-8°.

Guichard (l'abbé A.). *Mémoire sur la découverte d'une station gallo-romaine entre Pupillin et Poligny*. Lons-le-Saulnier, 1888, in-8°.

Klein (J.). *Das roemische Lager in Bonn*. Bonn, 1888, in-4°.

Correspondance.

M. Enlart, archiviste paléographe, présenté par MM. R. de Lasteyrie et E. Molinier, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais). Le président désigne MM. A. de Barthélemy, Duplessis et Babelon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. le Président donne lecture d'une circulaire du Ministère de l'instruction publique, invitant les Sociétés savantes à

faire figurer les publications qu'elles ont fait paraitre depuis le 1er janvier 1879 à l'exposition particulière que le Ministère organise dans l'Exposition universelle.

La Compagnie décide que les volumes publiés depuis 1879 seront, conformément à cette invitation, adressés au Ministère.

Au nom de la Commission des impressions, M. A. de Barthélemy lit un rapport concluant à l'impression, dans le volume des *Mémoires*, de travaux de MM. Mowat, R. de Lasteyrie et Rey.

Les conclusions du rapport de M. A. de Barthélemy sont adoptées.

M. Ch.-L. Frossard, associé correspondant national à Bagnères-de-Bigorre, présente à la Compagnie le calque mis en couleur d'un carreau émaillé provenant de l'église du couvent de l'Escaledieu (Hautes-Pyrénées). C'est une brique carrée de 0m12 de côté et de 0m032 d'épaisseur, recouverte d'un enduit blanc et d'une glaçure jaunâtre, verte et noir violacé. Cette brique faisait partie de carrelage de mêmes couleurs et présentant des décors variés. Elle représente en traits fort grossiers : à droite, un saint Michel perçant de la lance un monstre en forme d'oiseau ; au centre, un personnage vêtu d'une longue robe, tenant de la main gauche une fleur de lis de grande dimension ; à gauche, se trouve une inscription sur deux lignes tracées perpendiculairement au tableau ; le champ est garni en haut de deux étoiles à huit pointes ; vers le milieu sont semées sept autres étoiles plus petites et en bas quinze taches qui peuvent figurer les plantes d'un jardin. Les robes, la coiffure du personnage, la fleur de lis et les plantes sont de couleur verte, le dessin du reste, comme l'inscription, est en noir.

On lit facilement la première ligne de l'inscription : *Frater Guilhm ;* il n'en est pas de même de la seconde ligne dont la moitié inférieure est rongée ; j'y lis, mais avec doute : *Decus ordinis Cistercium*, puis une date (?) illisible.

Guillem, Guilhem et Guillelmus sont les noms de plusieurs abbés de l'Escaledieu en 1182, 1250 et 1404.

Les vestiges de l'ancienne église de l'Escaledieu étant fort rares, il a paru intéressant de conserver celui-ci, bien qu'il ne soit pas seulement singulier, mais singulièrement laid. Il est déposé au Musée de Bagnères en Bigorre.

M. Ulysse Robert, membre résidant, termine la lecture de son mémoire sur les marques d'infamie dont le port était imposé aux cagots et aux femmes de mauvaise vie.

Le mémoire de M. Ulysse Robert est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Pol Nicard, membre résidant, pose quelques questions sur la valeur et l'authenticité des bustes qui sont censés représenter Platon.

M. Ch. Ravaisson, membre résidant, fait la comparaison des plus importants de ces bustes, conservés soit au Musée du Louvre, soit à l'étranger.

Séance du 13 Février.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, Xe année, n° 3. Paris, 1889, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata, anno XII, n° 1. Spalato, 1889, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, VIIIe année, n° 2. Trèves, 1889, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, t. VII, année 1888, 4e trimestre. Avignon, 1888, in-8°.

Revue de l'art chrétien, nouv. série, 1889, t. VII, 1re livr. Paris, 1889, in-4°.

— *des Pyrénées et de la France méridionale*, t. I, n° 1. Toulouse, 1889, in-8°.

Souvenir de la séance solennelle du deuxième centenaire de la fondation de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers, célébré le 1er juillet 1886. Angers, 1886, in-8°.

Gaidoz (Henri). *La rage et saint Hubert.* Paris, 1888, in-8°.
Gasté (Armand). *Les Serments de Strasbourg. Étude historique, critique et philologique.* Paris, 1888, in-8°.
Moses (Bernard). *The establishment of municipal Government in San Francisco.* Baltimore, in-8°.

Travaux.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, communique trois inscriptions chrétiennes trouvées en Afrique; l'une d'elles est l'épitaphe d'un prêtre de Sataf, datée de 369; une autre est une dédicace de *memoria* en l'honneur d'un saint Julien, probablement celui d'Antioche.

1°

Sataf. — Aïn-Kébira.

*me*MORIE *d*EPOS
ITIONIS PRESBI*t*
ERI SECVRI POSITA
A FRATRES FATALE
ET FLORA VICSIT AN
NOS LV · ANO PCCC
XXIIII DEPOSITIO B
ASSI FRATRIS·VII·ID
VS OCTOBRES·

Memorie depositionis presbiteri Securi, posita a fratres Fatale et Flora; vicsit annos LV · ano p(rovinciae) CCCXXIIII · Depositio Bassi fratris VII idus octobres.

Il y a deux épitaphes; la première, celle du prêtre Securus, est de l'année 369.

2°

Dans le Djebel-Megriss, au nord de Sétif, à l'ouest de Sataf.

MESA CRESCEN
TIS ECOTIB · ME
SA OYBITTE ALOGIES

Mesa Crescentis Egotib. Mesa Oubitte Alogies.

Deux épitaphes; la formule ***mesa*** (***mensa***) avec le nom du défunt au génitif est commune dans la région.

3°

A Dar-ali-el-Hoschani, maison nouvellement construite entre Aïn-Kémonda et Talla, cercle de Fériana (Numidie).

MEMORIA BATI IVLI
ANI
EΓOBI ⌒EMALo · ΔI
A⌒ONVS FE⌒I

Memoria b[e]ati Juliani. Ego Bicemal(us) diaconus feci.

La dévotion à saint Julien d'Antioche, ainsi que la forme grecque du D donnent lieu d'attribuer cette dédicace à la période byzantine.

M. Émile Molinier, membre résidant, signale l'existence dans les collections du Musée du Louvre de deux dessins de Dominique Florentin, pour le monument élevé à Claude de Lorraine, à Joinville.

Séance du 20 Février.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, Xe année, n° 4. Paris, 1889, in-8°.

— *de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. XXXII. Saint-Pétersbourg, in-4°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III. Langres, 1888, in-8°.

Backrund (O.). *Ueber die herleitung der im achten Bande der « Observations de Poulkowa » enthaltenen Stern-cataloge*. Saint-Pétersbourg, 1888, in-4°.

Charlier (C. V. L.). *Uber eine mit dem problem der drei Kœsper verwandte Aufgabe*. Saint-Pétersbourg, 1888, in-4°.

Feoktistow (A.-E.). *Eine vorlæufige Mittheilung ueber die Wirkung des Schlangengiftes auf den thierischen Organismus.* Saint-Pétersbourg, 1888, in-4°.

Lièvre (A.-F.). *Les menhirs ou la litholâtrie chez les Gaulois.* Poitiers, 1889, in-8°.

Moisisovics von Mojsvar. *Uber einiger arktische Trias-Ammoniten des nœrdlichen Sibirien.* Saint-Pétersbourg, 1888, in-4°.

Schmidt. *Ueber eine neuendeckte unter cambrische Fauna im Estland.* Saint-Pétersbourg, 1888, in-4°.

Wildt (H.). *Neuer magnetischer unifilar Theodolith.* Saint-Pétersbourg, 1888, in-4°.

Woronin (M.). *Ueber die Silerotienkrankheit der vaccini een-Beeren.* Saint-Pétersbourg, 1888, in-4°.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de M. Guigue, associé correspondant national à Lyon, et se fait l'interprète des regrets que cette perte apporte à la Compagnie.

M. Aug. Prost, membre résidant, rappelle deux communications faites par lui antérieurement, et consignées dans les *Bulletins* de 1882, p. 282, et 1883, p. 102. Des fouilles avaient été exécutées en 1881 et 1882 dans les ruines d'une *villa* romaine découverte, en 1864, sur la voie antique de Scarpone à Metz, en défrichant une partie de la forêt de Cheminot, dans la vallée de la Seille. On n'avait relevé à cette première date que le plan des édifices détruits à ras du sol. Ils consistaient en un grand bâtiment carré d'environ 28 mètres de long, accompagné de contreforts et divisé en quinze compartiments distincts, avec deux petites constructions carrées en saillie sur le corps de logis principal. Telle est la description qu'en fait M. Victor Simon dans les *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle* (1864, p. 79). En 1881, on avait attaqué de nouveau ces ruines pour en tirer des matériaux. On découvrit alors dans le sol des restes d'hypocauste[1], des débris de pavés en mosaïque, des frag-

1. M. Aug. Prost dit que ces hypocaustes, signalés généralement comme appar-

ments d'enduits décorés de peintures, et, au milieu de tout cela, deux morceaux singuliers trouvés par terre le long de la muraille, dans deux chambres différentes de l'habitation antique. Ils consistent en deux tiges de fer d'environ un mètre de longueur, terminées à un bout par une sorte de palette évasée, et à l'autre par une douille profonde qui semble destinée à y emmancher fortement une rallonge en bois. Le *Bulletin* de 1882 contient, à la page 103, les figures de ces deux instruments, A et B, mais le graveur a donné à tort à une troisième figure B', qui en est rapprochée, un caractère de réalité tout à fait inexact, au lieu de lui conserver celui d'une représentation imaginaire de la rallonge en bois proposée simplement à titre d'hypothèse pour donner une idée de ce que pouvait être l'ensemble ainsi complété et, par là, porté à une longueur totale de deux ou trois mètres peut-être. On a trouvé des instruments analogues au Hiéraple, près Forbach, et à Évreux ; mais leur caractère propre et leur usage n'ont pu encore être déterminés. L'idée d'une arme doit, de l'avis de tout le monde, être écartée; on a pensé à un outil de jardinage. Un indice nouveau permettrait d'y reconnaître un ustensile d'usage domestique, peut-être une sorte de long tisonnier pour gouverner un foyer très profond, comme serait, par exemple, celui d'un hypocauste.

La présente communication a pour objet de rendre compte de cette dernière hypothèse. Afin d'expliquer ce qui lui en a suggéré l'idée, M. Aug. Prost dit que, en le chargeant d'écrire

tenant à des bains antiques, étaient souvent de simples appareils de chauffage appliqués aux habitations que les Romains installaient dans nos froides régions. A la séance du 5 janvier 1887, il a eu occasion de parler d'un édifice de ce genre découvert à Metz en 1868 et d'en dire deux mots à propos de particularités observées par M. de Laurière dans un hypocauste découvert en 1886 à Chamiers, près Périgueux, où les conduites verticales de chaleur étaient établies dans l'intérieur des murs, au lieu de consister, suivant l'usage, en poteries creuses formant le revêtement intérieur des murailles. Cette dernière disposition était celle de l'hypocauste découvert à Metz en 1868 et décrit dans le *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle* (1868, p. 87). Le compte-rendu de la séance des antiquaires du 5 janvier 1887 dit, par inadvertance, tout le contraire. Cette rectification doit être faite pour laisser leur importance aux particularités exceptionnelles observées à l'hypocauste de Chamiers par M. de Laurière.

la notice qu'elle voulait consacrer à la mémoire de M. Édouard Aubert, la Société lui a fourni l'occasion de relire les travaux de notre ancien confrère. Dans le nombre, il en est un, imprimé au tome XL de nos *Mémoires* (1879), sur un Évangéliaire du IXe siècle de la bibliothèque d'Épernay, dédié à Ebon, évêque de Reims. Ce manuscrit est du petit nombre de ceux dont les miniatures sont exécutées dans les traditions de l'art antique, peut-être même d'après des modèles d'origine gallo-romaine. On sait quelle source précieuse de renseignements est fournie par les documents de ce genre sur les costumes, les mœurs et les usages de l'antiquité. Le manuscrit d'Épernay contient des canons ou tables de concordance des Évangiles, transcrits sur douze pages dont chacune est encadrée dans un portique composé de deux colonnes supportant un fronton triangulaire, lequel est décoré lui-même de plantes et d'arbustes, accompagnés d'animaux et de personnages, qui en surmontent les rampants. M. Ed. Aubert a donné avec son mémoire d'excellentes reproductions de ces images. Dans l'une d'elles, le fronton du portique est sur ses deux rampants couronné d'un arbre et de plantes pouvant figurer allégoriquement un jardin dans lequel se serait abattu un grand oiseau qui est perché sur la pointe du fronton et que regardent deux personnages se faisant face, posés aux deux extrémités de la composition, au-dessus des colonnes. La scène est conçue et rendue dans un esprit purement décoratif. Les deux personnages ont la tête découverte, le bas des jambes et les pieds nus. Ils sont vêtus d'une culotte que fixe au-dessous des genoux un cordon noué par derrière et d'une tunique flottante à manches longues, libre à la taille et relevée par le bas de manière à découvrir une partie des cuisses et à laisser aux jambes, comme pour le travail, une complète liberté de mouvements. Cet ajustement conviendrait à des artisans ou à des serviteurs. Il est permis de croire que c'est de gens appartenant à cette dernière catégorie qu'il s'agit ici. Leur attitude est celle d'une action commune dirigée de part et d'autre vers l'oiseau perché entre eux au sommet du fronton et comme au milieu du jardin. Le personnage de gauche semble, à l'expression très signifi-

cative du visage et à la pose des bras étendus avec les mains ouvertes et jetées en dehors, animé d'un sentiment d'étonnement et d'inquiétude causé par la vue de l'animal, que l'autre personnage paraît menacer en s'apprêtant à le frapper, pour le chasser sans doute. Il lève le bras droit, armé d'une sorte de houssoir ou d'un balai, et tient de la main gauche une longue tige terminée par un appendice à profil évasé, dont l'échelle d'exécution des dessins ne permet malheureusement pas de discerner parfaitement la forme. Le personnage est, suivant toute apparence, un esclave fortuitement armé de deux ustensiles appartenant au service domestique. Le premier de ces instruments s'explique sans peine; quant au second, on pourrait, ce semble, y voir un long tisonnier propre à gouverner le feu dans un foyer d'une certaine étendue, celui d'un hypocauste par exemple. Un peintre moderne ayant à représenter cette petite scène mettrait dans les mains du domestique, avec le balai, la pelle ou les pincettes, ustensiles le plus usuellement à sa portée. Aussi naturellement peut se trouver le tisonnier aux mains de l'esclave dans la maison gallo-romaine. Cette observation, jointe à la ressemblance des formes, paraît justifier le rapprochement de l'ustensile représenté dans la miniature de l'Évangéliaire de l'évêque Ebon et de ceux trouvés à Cheminot, près Metz, en 1881. Ces curieux objets sont encore entre les mains de M. Marly, ancien avocat à Metz, propriétaire de la ferme de Cheminot dont la création a procuré leur découverte.

M. E. Müntz, membre résidant, signale la persistance, dans l'art du XVIe siècle, de diverses légendes que l'on croyait généralement avoir disparu avec le moyen âge, la *Légende de Trajan*, celles de *Virgile*, d'*Aristote*, de la *papesse Jeanne*, etc.

M. de Barthélemy, membre honoraire, mentionne, à propos de la légende de Virgile, la découverte, dans l'ancien cellier du chapitre de Saint-Pierre de Troyes, de deux carreaux, dont l'un semble représenter Virgile en clerc ou maître d'école tenant une férule.

M. Bapst, membre résidant, émet le vœu que les objets d'art des monuments nationaux ne soient pas déplacés à l'oc-

casion de l'Exposition. Après un échange d'observations, il est passé à l'ordre du jour.

M. Roman signale la découverte, à Saint-Hilaire-de-la-Côte (Isère), d'un Mercure, de deux colliers, de deux boucles, de deux pendeloques, de deux monnaies de Titus et de Vespasien, et communique à la Société ces objets qui appartiennent à M. Chaper, de Grenoble. L'enfouissement semble dater de l'époque de Commode.

Séance du 27 Février.

Présidence de M. G. SCHLUMBERGER, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia delle scienze di Torino, t. XXIV, 1888-1889. Turin, 1889, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, t. XXVII, 1888. Nantes, in-8°.

— *de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, t. XXVII. Vendôme, 1888, in-8°.

— *de la Société des amis des monuments parisiens*, t. II, année 1888, n° 8. Paris, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, décembre 1888. Mulhouse, 1888, in-8°.

Revue africaine, XXXII° année, n° 189. Alger, 1888, in-8°.

GERMAIN (Léon). *Médaillon de Jean Richier représentant Pierre Joly, procureur général de Metz, mort en* 1622. Nancy, 1889, in-8°.

LA GRANGE et Louis CLOQUET. *Études sur l'art à Tournay et sur les anciens artistes de cette ville*, II° partie. Tournay, in-8°.

LESPINASSE (René DE). *Notice sur la vie et les œuvres du comte de Soultrait.* Nevers, 1889.

Correspondance.

M. Le Gendre, architecte à Mantes, présenté par MM. J. de Laurière et A. de Barthélemy, écrit pour solliciter le titre

d'associé correspondant national. Le président désigne MM. R. de Lasteyrie, Montaiglon et Müntz pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

En l'absence de M. Héron de Villefosse, rapporteur de la Commission, M. A. de Barthélemy lit un rapport favorable sur la candidature de M. Rainaud au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. Rainaud, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Lyon.

M. A. de Barthélemy, membre honoraire, lit, au nom de M. le docteur Reboud, la note suivante :

« Des terrassiers ont découvert dans un champ de pierres, situé près de la gare de la Côte-Saint-André (Isère), un char antique ou plutôt ses débris.

« La caisse de ce char est aplatie. Elle consiste en morceaux de bois vermoulu emprisonnés dans des plaques tordues de cuivre rouge. Les roues, au nombre de quatre, sont en bronze, bien travaillé et bien poli. Les jantes, sur leur circonférence intérieure, sont creusées de gorges dans lesquelles on aperçoit encore des débris de bois. Le pourtour des jantes est garni de têtes de faux clous en relief.

« Les rais sont ornés de moulures transversales d'une grande élégance.

« Le moyeu est très long et déborde de 30 centimètres environ en dehors de la roue; il a la forme d'un tronc de cône à base légèrement renflée. »

M. Prost, membre résidant, présente de la part de M. le comte de Puymaigre, associé correspondant à Inglange près Thionville, la photographie d'un bas-relief représentant un personnage nu debout (une femme, à ce qu'il semble), à côté duquel on discerne, à la hauteur des cuisses, une tête très fruste. Le personnage debout a le bras gauche pendant à côté du corps. Son avant-bras droit est relevé comme pour tenir quelque chose à la hauteur de sa tête. La sculpture, très gros-

sière, est exécutée en bas-relief peu saillant, bien que l'image photographique donne plutôt l'idée d'un dessin en *grafito*. La grossièreté de l'exécution peut dénoter aussi bien l'inexpérience du sculpteur que l'antiquité de l'œuvre, et ne permet par conséquent aucune induction sur l'origine du monument. Le bas-relief est taillé sur un rocher en place dans un site très sauvage, lieu dit *au trou d'enfer*, au milieu du bois de Klang, entre Kédange et Kemplich, ancien département de la Moselle. M. de Puymaigre, collecteur très attentif de légendes, n'en a recueilli aucune dans le pays pouvant se rapporter à ce monument.

M. Courajod expose son opinion sur la nécessité d'appliquer aux objets d'art du moyen âge et de la Renaissance les mêmes principes que M. Ravaisson-Mollien a fait adopter au Musée du Louvre pour les monuments antiques, et de s'abstenir, autant que possible, de retouches et réparations.

MM. Müntz et Ch. Ravaisson appuient ces observations.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, commente un vers de Properce relatif au chef gaulois *Virdumaros*, qui se vantait d'avoir le Rhin pour ancêtre et qui fut tué par le consul Claudius Marcellus, en 225 avant Jésus-Christ.

Properce dit au sujet de ce chef :

Genus hic Rheno jactabat ab ipso.

Il paraît résulter de ce texte que *Virdumaros* descendait d'un *Renogenus* dont le nom était composé du nom du Rhin, fleuve que les Gaulois honoraient comme une divinité, et du suffixe γένος qui signifie *fils de*. Beaucoup de noms grecs et gaulois sont formés d'une façon analogue. Θεογένης, Διογένης, *Totatigenus*, *Camulogenus*, *Divogenus*,... etc.

Séance du 6 Mars.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, VIIIe année, nº 3. Trèves, 1889, in-8º.

WITTE (Alphonse DE). *État actuel de la numismatique nervienne.* Bruxelles, 1888, in-8°.
— *Inédites du comté de Hollande et du duché de Brabant.* Bruxelles, 1886, in-8°.
— *Jean d'Arkel* (1364-1378), *Georges d'Autriche* (1544-1557), *Gérard de Groisbeeck* (1563-1580). Bruxelles, 1886, in-8°.
— *Médailles historiques de Belgique.* Bruxelles, in-8°.
— *Nicolas del Ré, élève-graveur à la monnaie de Bruxelles* (1783-1787). Bruxelles, 1889, in-8°.
— *Note sur une médaille rappelant l'édification du couvent des Carmélites thérésiennes.* Bruxelles, 1887, in-8°.
— *Notice sur deux jetons du XVe siècle, à la devise : « Plus est en vous; Meer es in hu. »* Bruxelles, 1888, in-8°.
— *Numismatique brabançonne. Des monnaies de nécessité frappées à Bruxelles en* 1578 *et* 1580. In-8°.
— *Numismatique brabançonne. Les Godefroy* (1106-1325), *Henri III* (1218-1261). Bruxelles, 1887, in-8°.
— *Numismatique des États du Hainaut et des États du Tournaisis.* Tournay, in-8°.
— *Trois deniers de Henri le Blondel, comte de Luxembourg.* In-8°.
— *Trouvaille dite de Bruges.* In-8°.
— *Un denier liégeois de l'époque d'Othon III, empereur* (996-1002). Bruxelles, 1888, in-8°.
— *Une monnaie d'or inédite de Philippe de Saint-Pol, comte de Ligny, duc de Brabant, Limbourg.* Mâcon, 1887, in-8°.
— *Un plomb des draps d'Ath.* Bruxelles, 1889, in-8°.

Travaux.

M. E. Molinier, membre résidant, fait hommage d'une notice de M. V. Mortet sur *La cathédrale et le palais épiscopal de Paris.*

M. Eug. Châtel, associé correspondant national à Caen, fait hommage, de la part de M. P. de Farcy, du troisième fascicule terminant le premier volume des *Abbayes de l'évêché de Bayeux*, orné de planches dessinées par l'auteur.

Ce troisième fascicule contient les notices sur les abbayes

de Cordillon et de Fontenay depuis leur fondation au XIIe siècle jusqu'en 1791, époque de leur suppression.

Après avoir rappelé, dans un rapide et substantiel résumé, l'origine et les diverses phases de l'histoire de ces deux abbayes, M. Paul de Farcy décrit leurs armoiries d'après les divers sceaux dont il donne le dessin et recherche la provenance. L'auteur a utilisé pour ce travail des documents recueillis soit à la Bibliothèque nationale, soit aux Archives du Calvados et du chartrier de Bayeux, qui possède un des cartulaires de Cordillon, soit dans des collections particulières. Il donne les textes des chartes des fondations des diverses chapelles avec les noms des donateurs. A l'aide des textes il a pu rétablir la liste des vingt-sept abbesses de Cordillon et recueillir les noms d'un très grand nombre de religieuses.

Dans une autre partie, l'auteur recherche les bénéfices, les cinq cures dépendant de l'abbaye de Cordillon, ainsi que les rentes ou terres que possédait cette abbaye dans soixante-cinq paroisses dont la nomenclature est justifiée par l'indication des folios du Cartulaire de Cordillon. Comme les précédentes, cette notice se termine par une table des noms de personnes et de lieux; ces derniers sont imprimés en italiques afin qu'on puisse, à première vue, les distinguer des premiers.

La tâche de M. de Farcy a été facilitée par une histoire manuscrite, composée en 1769 par sœur S. B., appartenant à la bibliothèque du Chapitre de Bayeux, et aussi par deux histoires manuscrites de Cordillon, dont l'une fut composée en 1789 par Mme Jeanne Patry, et qui toutes deux font partie d'une très notable série de documents relatifs à l'abbaye de Cordillon, que M. Guéroult de la Bigne légua en 1868 aux Archives du Calvados pour répondre au désir exprimé par l'archiviste, M. Chatel, en complétant autant que possible la riche collection des documents relatifs à l'abbaye de Cordillon, possédés par les Archives du Calvados.

M. de Farcy a procédé de même dans sa notice sur l'abbaye de Fontenay. Il a tout d'abord rectifié l'erreur du *Neustria pia*, de Mabillon, d'Hermant et de Trigan, qui

attribuaient à saint Évremont, évêque de Séez au VIIe siècle, la fondation de Saint-Étienne de Fontenay, qui ne date que du XIe siècle. Cette abbaye fut en effet fondée, du consentement de Hugues, évêque de Bayeux (1015-1049), par Raoul Tesson et son frère, tous les deux fils de Raoul d'Anjou.

M. de Farcy semble avoir mis un plaisir particulier à orner sa notice de vignettes et de dessins. On n'en compte pas moins de vingt-six reproduisant le plan général de l'abbaye, celui de l'église, telle qu'elle existait encore en 1778, les tombeaux des divers donateurs avec leurs armoiries. Mais l'un des dessins les plus curieux est celui qui reproduit la curieuse peinture de l'une des chapelles, qui représentait le lai bien connu des trois Morts et des trois Vifs.

Après l'historique de l'abbaye vient la liste des quarante-cinq abbés avec leurs sceaux et armoiries; la liste des prieurs, celle des bénéfices et prieurés, des trente-six cures et des trente-six paroisses où l'abbaye possédait des terres et des rentes, avec l'indication des donateurs et des documents où ils figurent. Comme la notice précédente, celle-ci se termine par une table des noms de personnes et de lieux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. l'abbé Thédenat lit un rapport favorable sur la candidature de M. l'abbé Brune, curé de Brainans, au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. l'abbé Brune, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Brainans (Jura).

La Compagnie décide que l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. Aubert, décédé, aura lieu le premier mercredi du mois d'avril.

A propos d'une communication faite pendant la séance précédente, M. Nicard, membre résidant, présente quelques observations sur la nécessité de faire à certains monuments des réparations indispensables, qui seules pourraient les sauver de la destruction.

M. Roman, associé correspondant national à Picomtal, communique la photographie d'une sculpture du Musée de Grenoble encore inédite et œuvre de Pierre Bucher, procureur général au Parlement de Grenoble et sculpteur habile. Cette sculpture, découverte vers 1840 derrière une cloison et portant le monogramme de Bucher, parait représenter un empereur, peut-être Justinien.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, lit une note de M. l'abbé P. Batiffol, associé correspondant national à Rome, sur les mesures prises en 1798 et 1799 pour sauvegarder les collections du Vatican pendant l'invasion française :

« Voici une pièce inédite et que je crois curieuse pour l'histoire des collections du Vatican : elle est de l'abbé Gaëtano Marini et nous rapporte ce qu'il fit, en 1798 et 1799, pour les archives du saint-siège.

« M. Geffroy, dans un mémoire sur l'*Épigraphie doliaire chez les Romains*, a écrit de Marini : « Gaëtano Marini, dans « les dernières années du XVIII[e] siècle, à la fois custode de « la Bibliothèque et des Archives vaticanes, ami de l'abbé « Lanzi, de Paul-Louis Courier, de Seroux d'Agincourt, « homme de science ingénieuse et patiente, pouvait passer « pour un des meilleurs représentants de cette école italienne « qui produit encore de si fins érudits... Marini raconte, dans « sa préface aux *Iscrizioni antiche doliari*, que, pour se dis« traire des maux qu'il voyait fondre sur Rome et le saint« siège pendant les années 1798 et 1799, il chercha quel genre « d'étude serait de nature à captiver son attention par l'at« trait du détail, sans exiger de son esprit chagrin de trop « pénibles efforts. » Il choisit l'épigraphie doliaire, « travail « obscur, assurait-il, et bien conforme à ce qui lui restait de « courage et de force[1]. » Le document qui suit nous montrera que Marini fit plus et mieux encore.

« Marini, âgé alors de cinquante-huit ans, était préfet des Archives vaticanes depuis vingt-six ans, lorsque les Français entrèrent à Rome et y installèrent la république ; il resta

1. A. Geffroy, *l'Épigraphie doliaire*, p. 5 (extr. du *Journal des Savants*, 1886).

à son poste, où il constate qu'il ne fut inquiété par personne, tandis qu'il en allait tout autrement des musées et de la bibliothèque. Même, à sa grande surprise, le 19 mars 1798, il reçut avis du général Saint-Cyr qu'il avait été élu membre de l'Institut national (à Rome), et, quelques jours après, sa nomination officielle de préfet des Archives et de surintendant de la Bibliothèque et du Musée. Immédiatement, Marini résolut de centraliser, sous sa garde, toutes les archives ecclésiastiques de Rome. De Monge, il obtint que le commandant du château Saint-Ange lui remît les archives du château, qu'il transporta sans retard au Vatican. De Caponi, « archiviste géné« ral de la nation, » il obtint de même qu'on lui consignât les archives de la Daterie, de la Pénitencerie, des congrégations dites Évêques et Réguliers, Concile, Immunités, Rites, Visite apostolique, archives qui étaient déposées chez un prélat, Mgr Tria, domicilié « all' Orso » (à l'extrémité de la rue actuelle de Tor di Nona), et qu'il transporta à Saint-Pierre. Aux commissaires français, il racheta pour quelques « libbre d'argento » les « archives du sacré collège » (vraisemblablement celles du Quirinal), et il fit joindre à ces archives la bibliothèque manuscrite de la chapelle papale. Quant aux archives de la secrétairerie d'État, déposées partie au Vatican dans les chambres de la secrétairerie, partie au Quirinal dans celles de la Cifra, elles avaient été pour une bonne part brûlées, sur l'ordre même du cardinal-secrétaire d'État; le reste avait été dispersé et vendu aux épiciers, aux *pizzicaroli*[1]. Marini racheta aux *pizzicaroli* environ cent cinquante gros volumes de lettres et un grand nombre de papiers, « importantissime carte. » Il ne put rien faire pour les archives de la Propagande et du Saint-Office.

« On avait constitué au couvent de la Minerve un dépôt

1. M. J. Gendry, qui prépare un important travail sur le pontificat de Pie VI, me signale une note de G. Marini, dans un dossier non coté des Archives vaticanes, où Marini revient sur la dispersion des papiers de la secrétairerie d'État en 1798. Ces papiers étaient ceux des trente ou quarante dernières années, pour la plupart des dossiers de nonciatures. Plus tard, Consalvi fit réunir et rapporter à la secrétairerie d'État tout ce qu'on avait pu sauver de ces archives : « Tout fut mis dans une charrette, dit Marini, avec la plus grande confusion; c'étaient la plupart du temps des feuilles volantes, que je dus avec beaucoup de peine remettre en ordre. »

littéraire où s'entassaient les livres des couvents supprimés : ils n'y étaient d'ailleurs guère en sûreté, « souffrant de continuelles et publiques voleries. » Marini reçut ordre d'en transporter cinquante-six mille au Vatican. Il mentionne dans cet apport les manuscrits et les incunables du collège Capranica, des manuscrits grecs de Grotta-Ferrata, quelques manuscrits latins de Farfa, quatorze volumes de chartes des archives de l'église de Sainte-Françoise-Romaine.

« Les tableaux précieux des églises détruites ou fermées furent transportés par ses soins au Vatican et déposés dans l'appartement du cardinal bibliothécaire. Il recueillit de même quelques objets d'art, parmi lesquels il cite un christ d'ivoire provenant de l'église de San-Paolino alla Regola, et les estampes de la Chartreuse (Sainte-Marie-des-Anges).

« Enfin, résumant son administration, Marini affirme que, malgré les pertes qu'elles ont subies, les Archives, la Bibliothèque et le Musée du Vatican sont les seules collections publiques de Rome qui aient échappé à la ruine.

« Tel est, brièvement analysé, le rapport de Marini ; il était, croyons-nous, adressé au cardinal Zelada. On voudrait qu'il fût moins concis et que Marini ait dressé pour cette période confuse de l'histoire des collections vaticanes un dossier comparable à celui que son neveu Marino Marini dressa en 1815 des documents concernant l'envoi à Paris et le retour à Rome des plus belles pièces du Musée et de la Bibliothèque[1]. Tel qu'il est, il mérite de voir le jour, dans son entier[2]. Le voici donc, extrait du ms. *Vatican. lat.* 9113, fol. 178 et suiv. :

1. *Memorie storiche dell' occupazione e restituzione degli Archivii della S. Sede e del riacquisto dè Codici e Museo numismatico del Vaticano, raccolte da Marino Marini*, 1816, publiés en tête du Registre de Clément V (p. CCXXVIII-CCCXXV).

2. Il a été seulement analysé par A. Coppi, *Notizie sulla vita e sulle opere di Mgr Gaetano Marini* (Rome, 1815), p. 77, puis par A. Maï, *Memorie istoriche degli archivi della S. Sede* (Rome, 1825).

Breve indicazione dell' operato dall' ab. | Marini nell' assenza di N. S. da Roma | in servizio della Santa Sede, e della causa | publica, e di quanto esiste affidato alla | di lui custodia, diligenza, ed onoratezza.

« L' ab. Gaetano Marini, stato Prefetto degli Archivi secreti Pontifici per 26 anni, all' ingresso de' Francesi in Roma seguitò a ritenerne la custodia unitamente col suo collega Mons. Marini, ne questi furono giammai vissati dal nuovo Governo, che pur avea vissato la Biblioteca ed il Museo Vaticano, ne esso chiamato a renderne conto : pero si stava molto incerto della sua sorte, e sarebbe volentieri partito per ritornarsene nella Romagna, sua Patria, se non lo avesse trattenuto l'attacamento à detti Archivi, ed il desiderio di videre in sicuro luogo [i detti archivi], in quali sono i piu antichi, ed i piu preziosi ed originali monumenti della Religione, e della Sede Apostolica; e questi abbandonati, Dio sa a quali mani sarebbero capitati, ed a quali rovine esposti. Nel tempo adunque che viveva nelle maggiori angustie di spirito, ed in cosi totale ritiro videsi di improvisa eletto dal general Saint Cyr con una pubblica stampa di 19 marzo 1798 Membro dell' Istituto Nazionale per la Storia ed Antichità, senza essere prima stato richiesto intorno a cio, e senza neppur sapere a chi dovesse una tal distinzione : non ringraziò nè il generale ne' altri, ma col fatto accettò la carica, ed intervenne alle adunanze, che l'Istituto faceva nel Palazzo Vaticano. Pochi giorni dopo allo stesso modo, e con altra stampa fu confermato nella Prefettura degli Archivi, che prima aveva, con di piu la sopra intendenza alla Biblioteca e al Museo Vaticano, che si vollevo uniti a quelli, nè per tal cosa pure si presentò, nè rende grazie ad alcuno; lietissimo per altro della oppinione, in cui si avvide di essere presso la Repubblica Romana, di persona dotta ed onesta, nè cio senza un' aperta disposizione della Providenza, che voleva salvi gli Archivi secreti, i quali altrimenti sarebbero periti senza meno. E veramente pote egli col suo credito conseguire per mezzo del Commissario Monge che il comandante di Castello non avesse le chiavi dell' Archivio di qual Forte, che gli mandò a chiedere imperiosamente lo stesso giorno, in cui fu nominato Prefetto di esso : e fu allora che conoscendo il pericolo grandissimo, al qual era questo soggetto, si maneggiò per riportare dal Generale il permesso si trasferirlo tutto nell' Archivio Vaticano, siccome fece sollecitamente ed in un sol giorno; e fu cosa prossima a prodigio che questo si fosse mantenuto chiuso ed intatto per tre e piu mesi che era stato in poter de' Francesi.

« La Prefettura accordatagli di tali Archivi lo mise in istato di aver modo, onde serbare anche gli altri Archivi ecclesiastici, avendo destramente mostrato l'interesse, che vi era di ritenerli quali monumenti della storia della quale era egli Protettore nell' Istituto. Fece quindi intradere ad un certo Caponi, dichiarato Archivista generale della Nazione, che di questi avea Marini presa la custodia, ed ai respettivi Archivisti che gli mandassero le chiavi o dicessero di averle mandate, e fossero tranquilli. Per tal guisa ando al possesso di cinque Archivi della dateria, e di quelli della Penitenzieria, de' Vescovi e Regolari, del Concilio, delle Immunità, de' Riti, della Visita Apostolica, che dalle camere di Mons. Tria all' Orso fece venire a S. Pietro, e trasportò nell' Archivio Vaticano quello del Sacro Collegio, che cominciava a dissiparsi, redento con poche libbre di argento dalle mani de' Commissari Francesi, che abitavano il Palazzo, e in detto Archivio fece medesimamente entrare quello de' Musici della Cappella, unico nel genere suo. Dai Pizzicaroli, a di altri rivenditori di commestibili ricuperò moltissime et importantissime carte della Secretaria di Stato, e da 150 grossi volumi di Lettere della Consulta; molto operò eziandia per divenir padrone anche degli Archivi di Propaganda e del S. Officio, occupati da' Francesi, e gli avea gia ottenuti, ma a principio gli mancarono i mezzi per le spese de' trasporti, ed in appresso, la Commission Francese non essendo più la medesima, la nuova oppose varia difficoltà. Dopo iterate i sforze e memorie ebbe ordine di far passare alla Vaticana da circa 56 mila libri stampati, sciolti da alcuni membri dell' Istituto, dalle soppresse Librarie, i quali, stati da prima deposti in alcune stanze alla Minerva, vi soffrivano continue e pubbliche ruberie; e con questi solo e senza denari, ed in poco tempo, ma con un lavoro assiduo di più ore in ciascun giorno ha formato un assai pregevole Biblioteca, distinta nelle sue classi, ed insigne massimamente per la copia e rarità delle cose ecclesiastiche. Ha messo in sicuro tutti i Manoscritti e Libri stampati nel secolo xv del Collegio Capranica, più Codici Greci del Monastero di Grotta Ferrata, ed alcuni Latini rinomati ottimi di quello di Farfa, e 14 gran Tomi di antiche pergamene dell' Archivio di Sa Francesca Romana col loro Indice, che sono un vero e raro tesoro diplomatico.

« Tutti i bei quadri delle Chiese o distrutte o chiuse ha pur ritirati nel Vaticano, facendoli per maggior sicurezza porre nell' Appartemento del Card. Bibliotecario, assegnatogli per sua abitazione, dove pero non andò mai, contento delle antiche camere, che abitava in tempo de' Papi : ben si adoperò colla maggior efficacia perche da quello fosse per pubblica autorità cacciato il Granchi, nuovo

Giardiniere Vaticano, il quale col favore del Console Angelluci l'occupò violentemente ed a suo dispetto. Ottenne ancora di poter custodire uno stupendo e sommamente venerato Cristo di avorio di S. Paolino alla Regola, estampe della Galleria della Certosa, le Madri de' caratteri esotici, ed alcum Ponzoni de' Latini della celebre stamperia di Propaganda, e i marmi preziosi chè erano in alcune delle Chiese abolite : e quanto ebbe poc' anzi a fare perchè non fossero venduti i bei porfidi di S. Pancrazio, e strappati barbaramente dalle loro pergamene e libri i sigilli di oro e di argento, che si stanno nell' Archivio gia di Castello. Gli si presentò nella scorsa mattina di S. Michele Arc., mandato dal Comitato Cesare de Romanis Criminalista, l'Argentiere Philippo Silvestri, uno scrivano, ed un giovane che portava le bilancie, coll' ordine in iscritto di recarsi tosto nell' Archivio, e portar via, dopo di averli pesati, i detti sigilli, stati denunciati al Governo del valore di sopra mille scudi. O quale e quanta amarezza non provò egli per tal cosa ! seppe pero coll' aiuto di Dio specialissimo si ben far e dire, e furono coloro si discreti, che non fu preso nulla in quel giorno, e nel seguente non si ebbe piu la pubblica. Assistito poi sempre dalle efficaci premure, e dal buon volere del Sig. Saverio Benucci, che mise alla di lui disposizione gli Uomini della Fabbrica di S. Pietro, e vegliava egli medesimo instantemente a' lavori, che questi facevano, ha riparato in conveniente maniera agl' immensi danni recati dal tempo, dalla negligenza de' Custodi, e dalle Truppe Napoletane all' Archivio, Biblioteca, e Museo[1]; e alle occasioni che i Ministri dell' Interno

1. Je dois à M. Gendry communication des deux pièces suivantes, qui se rapportent aux déprédations commises par les troupes de Naples au Vatican : elles sont toutes deux tirées de la *Busta III^a^*, *anno* 1798, de l'*Archivio di Stato* de Rome. La première est une « Notificazione » affichée dans Rome par la municipalité, le 14 décembre 1798 :

« Essendo giunta a nostra notizia la barbara devastazione seguita dei Monumenti piu preziosi del Vaticano conservati nella Biblioteca, Archivio, e Museo, e potendosi suporre che l'avidità di alcuni cattivi individui l'abbia indotti ad acquistarli a vilissimo prezzo con incalcolabile detrimento. — S'inculca a chiunque ritenesse parte alcuna presso di se a darne la piu fedele, e sollecita denunzia, assicurandoli di una pienissima impunità, ed indemnità per quanto sara possibile; in caso opposto, se saranno scoperti saranno irremissibilmente puniti con tutto il rigore delle Leggi; avvertendosi che si procederà anche per inquisizione; e chiunque ne palesera alcun detentore, altre l'esser tenuto segreto, sara anche generosamente premiato. — De Romanis. Gorirossi, Crespi. — In Roma, presso i Lazzarini. »

La seconde pièce est une proclamation rédigée en français et en italien, et affichée dans Rome le 18 décembre :

« Liberté. Égalite. — République française. — Commission du directoire

gli hano comandato d'istallare in detta Biblioteca tre novelli Scrittori, si e loro opposto sempe vigorosamente, con dire che non avevano quelli i necessari requisiti per tale impiego (il che era verissimo), e che ogni ragion voleva si pensasse agli antichi : pero niuna una novità si e fatta in essi sotto di lui, e vi si è ritenuto sempre alla vista di tutto il ritratto di Pio VI. Ond' è che ha egli la dolce compiacenza di poter affermare con verità che, malgrado le perdite fatte, l'Archivio, la Libreria, ed il Museo Vaticano sono ora sicuramente i soli luoghi pubblici in tutta Roma, che si siano conservati, e facciano tuttavia mostra a' Forestieri dal loro antico splendore e magnificenza.

« La maggior parte delle cose sin qui narrate le ha il Papa sapute per mezzo di Mons. Spina, e ne ha goduto; e perchè a questo scrisse un giorno l'ab. Marini che pensava di ripatriare, non sapendo più come vivere, avendo perduto tutto, nè potendo per alcuna via riscuotere l'annuo assegnamento fattogli di 500 piastre, il Prelato alli 5 di marzo del 1799 gli rispose, che *per carità non avesse abbandonato il suo posto*. Ubbidi, e perchè si ebbe allora dal Papa la condanna del noto giuramento, e l'obbligo di ritrattarlo, ed avea già Marini con sicura conscienzia, e sull' esempio di probi e dotti ecclesiastici prestato in voce tal Giuramento con tutto l'Istituto nel maggio del 1798, repplicò a Mons. Spina che voleva in ogni maniera sottomettersi agli ordini e alle decisioni del Capo della Chiesa, ma che facendolo sarebbe stato immediatamente deposto dall' impiego,

exécutif de la République française a Rome. — Rome, 28 frimaire an 7 de l'ère républicaine. — Les commissaires du directoire exécutif de la République française envoyés à Rome, instruits que les Napolitains, pendant le peu de moment (*sic*) qu'ils ont passé à Rome, ont commis dans le Museum, les Archives et la Bibliothèque du Vatican les déprédations les plus honteuses et ont renouvellé (*sic*) les exemples de barbarie qu'ont donné (*sic*) autrefois dans cette ville les Goths et les Vandales, arrêtent ce qui suit. — Article premier. Les grands édiles feront faire la recherche la plus sévère des individus qui auraient pu prendre part au pillage des effets déposés au Vatican. — Article II. Tout individu qui aurait acheté des effets provenans de cet établissement est tenu de les restituer dans les trois jours qui suivront la publication du présent arrêté, sous peine d'être immédiatement arrêté et traduit à la Commission militaire pour être jugé. — Article III. L'agent en chef des finances établira un préposé au Vatican pour faire la recherche des objets qui ont été dilapidés, et remédier autant qu'il sera possible aux dégâts qui ont été commis. — Article IV. Les objets détournés et vendus devront être remis à ce préposé, qui en tiendra registre, et délivrera des récépissés aux porteurs. Ces récépissés seront en outre signés par le gardien du dépôt auquel ces divers objets appartenaient. — Bertolio. — Par (*sic*) la Commission, le secrétaire de la Commission par intérim, Duveyrier. »

in cui era, e conseguentemente in pericolo gli Archivi, e tante altre cose con tanta sollecitudine ed industria conservate; chiedeva per tanto da Sua Santità medesima una secreta assoluzione. Ma il Papa dovesse allora abbandonare Firenze, e però ebbe Marini ricorso al di lui delegato Mons. de Pietro, il quale, informato di tutto ciò, con un singolarissimo rescritto de' 7 aprile 1799 *proprio Oratoris confessario commisit, ut extra Poenitentiariae tribunal, et coram duobus testibus, ab Oratore scripto recipiat retractationem iuramenti ab ipso praestiti,* il che seguì alli 10 dello stesso mese nella Cappella della Casa de' PP. Penitenzieri di S. Pietro.

« Ora poi che più non esiste la Repubblica Romana, de cui l'ab. Marini ebbe la cura della Biblioteca e del Museo Vaticano, desidera sapere dal nuovo felicissimo Governo quello debba egli fare, se ritenere tutto come prima, e continuare i lavori entrapresi, o rimaner solo nella Prefettura degli Archivi secreti, che he da 28 anni in quà, nella qual' pero vorrebbe poter avere l'antico Collega Mons. Callista Marini, che non e cosa, cui debba poter bastare un sol uomo, occupato massimamente nella custodia della detta Biblioteca e Museo. »

M. Babelon, membre résidant, lit le compte-rendu fait par M. Lejeay, associé correspondant national, conservateur du Musée archéologique de Dijon, de la découverte d'un sanglier de bronze et de monnaies gallo-romaines sur la rive gauche de l'Arroux, à Étang (Saône-et-Loire).

M. Courajod présente l'estampage d'une inscription qu'il vient de relever sur un fragment de la décoration sculptée du château de Gaillon qui se trouve actuellement sur la cheminée de la salle de Houdon, au Musée du Louvre. Cette inscription : *Georgius de Ambasia. Finis. M CCCCC X*, établit d'une façon certaine la provenance d'un morceau isolé recueilli au Musée du Louvre après la destruction du Musée des monuments français.

Séance du 13 Mars.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Album de la sección arqueológica y de las installaciones de la

real Casa en la exposición universal de Barcelona, año 1888. Barcelona, in-8°.

Annuaire des Bibliothèques et des Archives depuis 1789. Paris, 1889, in-8°.

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, t. XXIV, fasc. 4-5, 1888-89. Turin, in-8°.

Bulletin de l'Académie du Var, nouv. série, t. XIV, 2e fasc. Toulon, 1888, in-8°.

Journal des Savants, janvier-février 1889. Paris, in-4°.

Kunstaustellung Zeitung, XIe année. Vienne, 1889, in-4°.

Matériaux archéologiques (en russe), 1888. In-fol.

Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, t. XXXIII-XXXIV. Amiens, 1889, in-8°.

— *de la Société d'émulation de Montbéliard*, t. XIX. Montbéliard, 1888, in-8°.

— *de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*. Rodez, 1888, in-8°.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XXIV, année 1888, 2e semestre. Mamers, 1888, in-8°.

Lecoy de la Marche (L.). *Le Mystère de Saint-Bernard de Menthon*. Paris, 1888, in-8°.

Correspondance.

M. l'abbé Douai, professeur aux Facultés libres de Toulouse, présenté par MM. A. de Barthélemy et Héron de Villefosse, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Toulouse. Le Président désigne MM. l'abbé Thédenat, Mowat et de Boislisle pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Lecoy de la Marche, membre résidant, fait hommage à la Compagnie de l'édition du mystère de Saint-Bernard de Menthon, qu'il vient de publier pour la Société des anciens textes français, d'après le manuscrit découvert par lui au château de Menthon.

M. le Président annonce la mort de M. Renier Chalon, associé correspondant étranger, membre de l'Académie royale de Belgique, et se fait l'interprète des regrets de la Compagnie.

M. Ulysse Robert, membre résidant, fait la communication suivante :

« Il existe à Saint-Mandé un petit monument qui n'est guère connu que parce qu'il a donné son nom et sert d'enseigne à un établissement de la localité, le restaurant de la Tourelle. Jusqu'à ces derniers temps, on ne s'en était pas occupé au point de vue historique ou archéologique. L'aumônier militaire de Vincennes, M. l'abbé de Laval, dans son *Esquisse historique sur le château de Vincennes*, en cours de publication, a écrit (p. 7), au sujet de la Tourelle, les quelques lignes qni suivent : « Louis VII fit construire le premier mur « de son parc du côté de Paris et bâtir, à l'angle du nord-est, « pour y loger un garde, la tourelle plusieurs fois restaurée « qu'on voit encore à Saint-Mandé, au coin de la grande place « à qui elle donne son nom, sur l'avenue de Paris. » Je crois que l'opinion de M. l'abbé de Laval n'est pas fondée en ce qui concerne la date de la construction; quant à la destination de la tour, qui aurait servi à loger un garde, je n'en dis rien.

« J'ai trouvé aux Archives nationales, au Trésor des chartes, série J 157[B], un acte qui nous fournit une date presque précise de l'époque où fut édifiée la Tourelle. C'est un acte du mois d'août 1276, par lequel Herbert de Saint-Mandé vend au roi, pour dix sous parisis, le fonds de la terre où « siet « le piler de la chauciée de l'estanc et une partie du fondement de la tour. » Dans le même acte, Adam de Saint-Mandé donne quittance de la somme de quatre sous parisis pour les dommages qu'il a soufferts « en la chaussée de lès « la tour. »

« La Tourelle était à l'angle nord-ouest du mur d'enceinte que Philippe le Hardi fit établir autour du parc du bois de Vincennes dès l'année 1274, mur dont il reste encore des vestiges sur l'avenue de Paris et sur les terrains de l'admi-

nistration militaire qui avoisinent le pont du chemin de fer. Les actes de vente auxquels a donné lieu l'agrandissement du parc sont au nombre de cinquante. Plusieurs sont relatifs à l'étang ou vivier qui est devenu, depuis l'embellissement du bois, le petit lac de Saint-Mandé. On remarquera aussi que, dans les extraits de l'acte que je viens de signaler, il est question de la « chauciée de l'estanc » et de la « chaussée de « lès la tour. » La chaussée de l'étang, qui est donc plus de six fois séculaire, porte ce nom encore de nos jours; c'est la voie qui sépare du bois de Vincennes la partie de Saint-Mandé qui, de la place de la Mairie jusqu'à la demi-lune, est comprise à gauche de la Grande-Rue.



« J'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux une photographie représentant la Tourelle. Vous pourrez voir que les fenêtres en ont été modernisées. Elle a naturellement été

crépie et recrépie. J'ai essayé d'y avoir accès pour me rendre compte de l'épaisseur des murs et du mode de construction, mais je ne puis que vous donner la vue de l'extérieur. Enfin, je ferai observer que, la chaussée ayant été fort surélevée, le bas de la Tourelle a été enterré d'autant.

« A Saint-Mandé, plus peut-être que partout ailleurs, la fièvre de la spéculation s'est emparée des propriétaires de terrain; il ne reste presque plus rien des beaux parcs et des grands jardins qui, il y a quinze ans, faisaient encore le charme de cette localité; partout s'élèvent des constructions dont quelques-unes ont quatre ou cinq étages. On ne s'y doute même pas de l'ancienneté de la Tourelle et il ne faudrait pas s'étonner si, un jour, elle était, avec la maison contiguë, livrée à la pioche des démolisseurs pour être remplacée par une maison d'un plus grand rapport. »

M. Molinier démontre la fausseté d'un certain nombre d'ivoires conservés aujourd'hui dans le trésor de la cathédrale d'Auxerre et signale les origines probables des objets de même nature qui se trouvent actuellement dans le commerce.

M. E. Müntz, membre résidant, donne communication d'un travail sur les épées d'honneur (*enses benedicti*) distribuées par les papes, au XIVe siècle, à des souverains ou à des capitaines célèbres. Il prouve que la cérémonie de la remise de ces épées remonte beaucoup plus haut qu'on ne l'admettait jusqu'ici et cite plusieurs exemples du temps des papes Grégoire XI ou Urbain V.

M. de Laigue, associé correspondant national, résidant à Florence, lit un mémoire sur deux miroirs étrusques de sa collection.

Le mémoire de M. de Laigue est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Courajod, membre résidant, en son nom et au nom de M. Corroyer, membre résidant, communique de nouveaux monuments qui confirment la thèse émise par eux en 1885

sur les marques des ateliers de sculpture en bois de Bruxelles et d'Anvers. Il rapproche de ces marques le texte des règlements de la confrérie des tailleurs de bois anversois, et fait remarquer l'analogie de ce poinçonnage avec celui qui était en usage dans l'orfèvrerie.

M. de la Martinière, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Je vais essayer de vous exposer brièvement ce que j'ai entrepris dans la première partie de ma mission en Maurétanie Tingitane et ce que je me propose d'y poursuivre.

« Malgré sa proximité de l'Europe, la Tingitane est certainement la province romaine de l'Afrique sur laquelle nous possédons le moins de données. Tissot, en nous léguant les plus précieux des documents au point de vue de la géographie comparée et sous le rapport archéologique, nous a enseigné combien il reste à faire dans une œuvre qu'il a brillamment commencée.

« En effet, le routier direct de Tanger à Meknâs (à peu de choses près celui de l'occupation romaine de *Tingis* à *Volubilis* et à *Tocolosida*) nous est à peine connu dans ses détails. Les voyageurs ordinaires le franchissent hâtivement et ceux des explorateurs qui l'ont parcouru, tels que Barth, Lenz, de Foucauldt, désireux d'aborder des régions plus lointaines, n'y ont prêté que peu d'attention. Quant aux ambassades, elles semblent respecter la géographie historique des provinces qu'elles traversent au point que leurs chroniques refont les mêmes récits dithyrambiques qui, depuis plusieurs siècles, nous content les détails d'une réception et d'une cour chérifienne au Maroc. La précision de détails scientifiques, si utiles à toute étude de géographie comparée ou à tous travaux archéologiques, nous fait donc défaut pour bien des points.

« Ayant parcouru toute la partie abordable de la Tingitane, des côtes de l'Atlantique jusqu'aux confins de la région rifaine, j'ai pensé qu'il serait possible de compléter l'œuvre de Tissot, d'abord par de multiples reconnaissances géographiques et par des levers d'itinéraires à grande échelle, puis par une

exploration méthodique des postes et des établissements antiques reconnaissables par leurs vestiges ou dont les positions topographiques sont nettement déterminées.

« Car, en ce qui touche l'occupation romaine de la Tingitane, on n'a encore retrouvé aucune borne milliaire qui pût nous faire croire à l'existence de « viae stratae. » J'ai donc pensé que la meilleure base de recherches à faire dans cette obscure province, sur laquelle les textes anciens qui nous sont parvenus ont légué si peu de détails, était une étude approfondie du terrain.

« C'est ainsi que j'ai procédé pour les stations de l'Itinéraire d'Antonin, telles que *Ad Mercuri, Tabernae*, *Lixus*, *Banassa, Volubile oppidum* et *Tocolosida*.

« Je ne ferai, d'autre part, que mentionner les ports de la côte septentrionale du Maroc que j'ai visités, tels que Qaçar Masmouda et Merça Belyounoch, car les constructions portugaises et mauresques qui s'y trouvent rendraient singulièrement difficile et longue l'exploration archéologique des vestiges des époques antérieures que doit renfermer le sous-sol.

« Quant aux localités arabes de Ouezzan, du plateau du Djebel Kourt, du Djebel Moulaï Boucheta (la *Prisciana* de Mela), Basra (peut-être *Tremulae* de l'itinéraire d'Antonin) et enfin la *Sala Colonia*, enfouie sous les ruines de la nécropole cherifienne de Chella, je désire réserver leur étude pour une date ultérieure; consacrant mon temps et mes ressources disponibles aux recherches que j'ai entreprises à *Ad Mercuri*, à *Lixus*, à *Banassa* et à *Volubilis*, car j'estime que ces localités doivent fournir une plus riche récolte archéologique. A la suite de difficultés avec les autorités locales, vis-à-vis desquelles je ne voulais point céder avant que justice me fût rendue, je campai un mois durant à *Ad Mercuri*. Je me hâte d'ajouter que ces incidents regrettables n'ont plus aucune chance ni aucun motif de se reproduire depuis qu'une nouvelle représentation diplomatique, éclairée et soucieuse de notre dignité nationale, a bien voulu s'intéresser à la réussite de mes travaux.

« Je dressai un plan au 1/5 000 du plateau d'Aïn Bellita, emplacement de la ville antique, et, ayant mis à jour une

base de statue (inscription assez fruste, dont je fis parvenir l'estampage au Ministère), je levai les thermes où des substructions encore bien conservées permettent de reconstituer une partie du dispositif antique.

« Au surplus, *Ad Mercuri* était un centre de population considérable et sa prospérité, due à une situation topographique judicieusement choisie qui en faisait évidemment un emporium prospère du nord de la Tingitane, fut persistante. J'y ai, en effet, rencontré depuis les bronzes phéniciens de Gadès, de Sexsi et de Semes, ces derniers assez nombreux, jusqu'à ceux de la basse époque byzantine, ces derniers en notable quantité. Nulle part en Tingitane je n'ai vu une telle profusion de débris de poteries d'une aussi grande finesse et dont les estampilles soient aussi nettes.

« L'extrême rareté en cette province de débris antiques m'autorise à vous communiquer les empreintes d'une petite pierre gravée, d'une intaille que j'ai rapportée; c'est la seule, je pense, que l'on connaisse de cette provenance.

« En effet, cet infortuné pays, lieu de passage des invasions qui dévastèrent l'Afrique, a été d'autant plus désolé par les guerres religieuses de l'occupation arabe que la race berbère, si puissante et si tenace au Moghreb, s'y est trouvée mêlée. De nos jours, la plus étroite des théocraties musulmanes achève l'œuvre barbare en accumulant tous les obstacles imaginables sur la route du voyageur. La récolte archéologique pour être fructueuse s'impose rapidement, car chaque année voit se parfaire la dispersion des matériaux antiques. J'ai cependant été assez heureux pour découvrir à *Banassa* la partie supérieure de l'inscription que Tissot y avait estampée en 1871. Ayant photographié les deux fragments, je pense que, d'après les épreuves que M. de Villefosse a eu la bonté de prendre en mains, il sera possible de modifier la restitution que M. Desjardins avait proposée en attribuant la dédicace à l'empereur Commode, tandis qu'elle appartiendrait à Marc Aurèle.

« Lors d'un premier voyage à *Volubilis*, j'avais formé le projet d'un plan à grande échelle de la localité, désirant compléter ce travail par un levé topographique des approches

de la ville antique et de toute la région montagneuse du Lerhoun. J'ai pu achever la première partie de ma tâche, et dès à présent le relief du terrain, le lever des lignes des murs d'enceintes des différentes époques, le tracé des principaux monuments, l'emplacement des textes épigraphiques mis à jour permettront, avec les photographies que j'ai prises et que je compléterai, de saisir l'importance des fouilles que je me propose d'effectuer à *Volubilis*. Ainsi, m'a bien voulu le faire remarquer à l'Académie M. Héron de Villefosse, cette localité, qui renferme des ruines très importantes et à peine explorées, se trouve, par le fait des estampages que j'en ai rapportés, avoir fourni jusqu'à dix-huit inscriptions (environ vingt-sept avec la récolte de ma campagne d'hiver 1888). C'est-à-dire de beaucoup la plus grande partie de l'épigraphie romaine de la Tingitane. Cette rareté de textes épigraphiques nous prouve assez combien tout est à faire dans ce pays. C'est à dessein que j'ai multiplié mes séjours dans le canton de Qaçar Feràôun où sont situées les ruines de *Volubile oppidum* et où l'on n'avait jamais vu de campement d'Européen isolé (Tissot n'y ayant passé qu'une journée avec la suite nombreuse qui escorte une ambassade). Je désirais, en effet, rassurer l'esprit si défiant des indigènes de la région du Lehroun, célèbre dans tout le Moghreb par le tombeau du grand Idris, l'apôtre de la religion musulmane dans l'extrême occident africain. Dans cette œuvre de diplomatie, je crois avoir réussi, car, en décembre 1888, lors de mon dernier voyage, je pus remarquer l'heureuse influence pour la facilité de mes recherches de ces courants d'amitié que je m'étais efforcé de développer par une suite de cadeaux.

« Durant la campagne que je vais à nouveau entreprendre, je recueillerai donc les fruits de ces bonnes dispositions et je pourrai, je l'espère, achever mon exploration épigraphique. Pour cela, j'ouvrirai un ensemble de tranchées afin de mettre à jour le sous-sol de la ville haute, celui du forum, tout en relevant les matériaux d'un mur de l'époque byzantine qui contient, ainsi que je m'en suis assuré, nombre de bases de statues... Je procéderai de même pour la façade de la basi-

lique qui est écroulée et où je pense découvrir une grande inscription avec dédicace.

« Dans un ordre plus général, j'achèverai le lever à grande échelle du plan du massif du Lerhoun où se voient de nombreux vestiges romains, ainsi qu'une vaste citadelle d'une époque encore indéterminée et que j'ai découverte sur une des crêtes les plus sauvages de ces montagnes.

« Je regagnerai ensuite le Nord, en tentant de pénétrer dans la région du Dj. Moulai Boucheta où sont les ruines de la ville d'Amergue de Léon l'Africain. Ce district, où je n'ai pu que camper une seule nuit il y a deux ans, est en continuelle insurrection. Un voyageur européen, traînant à sa suite le matériel compliqué propre aux recherches archéologiques, ne saurait donc s'y risquer et surtout y travailler sans l'appui officiel du sultan dont l'autorité même n'y est que peu respectée.

« J'ajouterai donc que, grâce à mes démarches auxquelles sont venues se joindre les instances de M. A. Boutiron, récemment encore chargé d'affaires au Maroc, et celles du docteur Linais de la mission militaire française, Sa Majesté chérifienne a bien voulu me promettre l'autorisation d'accompagner la colonne d'expédition qu'elle se propose d'y envoyer, afin de rétablir sa domination. Je pourrai donc tenter une exploration d'autant plus intéressante que la *Prisciana* de Méla n'a été visitée par aucun voyageur européen. J'ai entrevu ces ruines du bas de la montagne où j'étais campé et leur importance n'est point douteuse; finalement je retournerai sur les bords de l'O. Beht, en suivant la ligne des postes de la vallée de l'O. Rdem, postes qui avaient échappé à Tissot. Sur les bords de l'O. Beht, au milieu de vestiges romains nettement caractérisés, j'espère avoir récemment découvert l'emplacement, jusqu'alors inconnu, de la *Gontiana* de Ptolémée. J'y compléterai mes recherches, puis, repassant à *Banassa*, j'atteindrai *Lixus* que je me propose d'explorer aussi complètement que possible.

« La ville phénicienne est en effet vierge de toute recherche profonde. Bien que Barth nous ait le premier donné l'assi-

milation de la colline arabe de *Tchemich* avec la colonie phénicienne et que Tissot nous ait légué une remarquable description générale et de fort précieux travaux sur l'estuaire du *Loukkos*, sur l'emplacement de l'autel d'Hercule, et sur celui de ce fameux jardin des Hespérides, on ne possède en réalité que bien peu de données sur la ville. J'ai tout lieu d'espérer que mes travaux n'y seront point stériles, car les photographies et les premiers relèvements que j'en ai rapportés m'ont permis d'adopter un plan de recherches et de sondages, afin de ne rien laisser, si possible, à l'imprévu. J'ose donc espérer que le Ministère de l'instruction publique voudra bien me continuer sa bienveillance en m'accordant l'appui que je lui demande. »

Séance du 20 Mars.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Bollettino delle opere moderne Straniere acquistate dalle biblioteche publiche governative del regno d'Italia, t. III, novembre-décembre, année 1888, n° 6. Rome, in-8°.

Bulletin de correspondance hellénique, XII° année, décembre 1888, et XIII° année, janvier-février 1889. Paris, in-8°.

— *de la Société de Borda*, XIV° année, 1er semestre. Dax, 1889, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1888, 4e trimestre. Poitiers, 1888, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XVI, 1re livr. Périgueux, 1889, in-8°.

Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques, t. IX, 2° livr. Saintes, 1889, in-8°.

The american Journal of archaeology and of the history of the fine arts. Mars 1888, in-8°.

Duval (Louis). *Des croyances populaires et des traditions dans la protection des animaux*. Alençon, 1889, in-12.

Correspondance.

M. Alphonse de Witte, de Bruxelles, présenté par MM. G. Schlumberger et A. de Barthélemy, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant étranger à Bruxelles. Le président désigne MM. Omont, Robert et Babelon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. Fr. Delaborde, présenté par MM. A. Maury et G. Duplessis, écrit pour poser sa candidature à la place de membre résidant laissée vacante par la mort de M. Aubert. Le Président désigne MM. Durrieu, Courajod et Lecoy de la Marche pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Omont, membre résidant, signale l'acquisition récente par le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale[1] d'un album de spécimens de caractères hébreux, grecs, latins et de musique gravés au xvi[e] siècle. Ces épreuves de caractères sont accompagnées de notes manuscrites anonymes qui nous renseignent de la façon la plus précise sur la date, le lieu, l'objet et le prix de la gravure de la plupart d'entre eux.

Si l'on compare les notes de ce petit cahier avec celles d'un autre recueil non moins précieux, décrit dans le dernier volume des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*[2], on y reconnaîtra aussitôt l'écriture du célèbre graveur de caractères Guillaume Le Bé.

Le premier recueil ne contenait que sept sortes de caractères hébreux de Le Bé; celui-ci nous offre la suite complète des caractères hébreux, au nombre de dix-neuf, gravés, tant à Venise qu'à Paris, par Le Bé, depuis 1545 jusqu'en 1592,

1. Nouv. acq. franç. 4528.
2. Tome XIV (1887), p. 257-264. — Ce premier recueil est conservé au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, Inv. Réserve, X. 1665 (anc. X. 63).

ainsi que des caractères grecs, latins et de musique gravés par lui. Voici la liste chronologique de ces différents caractères[1] :

Hébreu.

1. 1545-1546, VENISE, pour Marcantonio Giustiniani, fol. 1. (*Texte* du Talmud.)
2. 1546, — pour le même, fol. 2. (*Moyenne.*)
3. 1547, — pour Mazo de Parenza, fol. 3. (*Cursive moyenne.*)
4. 1547, — pour le même, fol. 4. (*Petit texte.*)
5. 1547, — pour le même, fol. 4. (*Grosse glose.*)
6. 1548, — pour le même, fol. 5. (*Petite glose.*)
7. 1549, — pour le même, fol. 6. (*Texte* du Talmud.)
8. 1548-1549, — pour le même, fol. 7. (*Petit canon.*)
9. 1551, PARIS, pour Claude Garamond, fol. 8. (*Texte.*)
10. 1559, — pour Christophe Plantin, fol. 9. (*Double canon.*)
11. 1565, — fol. 10. (*Texte* de la Polyglotte de Plantin.)
12. 1566, — fol. 10. (Une frappe à Plantin. — *Gros canon.*)
13. 1570, — fol. 9 v°. (Une frappe à Venise. — *Petite glose.*)
14. 1574, — fol. 10. (*Glose.*)
15. 1569-1570, — pour Christophe Plantin, fol. 12. (*Petite lettre.*)
16. 1579, — fol. 12 v°. (*Textin.*)
17. 1592, — (et déjà commencée à Venise), fol. 13. (*Grosse glose.*)

15 bis. 1573, — (avec l'aide de Michel du Boys), fol. 14. (*Alphabet.*)

16 bis. 1591, — fol. 16. (*Gros texte* et *glose.*)

1. L'ordre des dix-sept caractères hébreux a été noté par Le Bé sur chaque spécimen, tel que nous le donnons ici.

Grec.

1548, VENISE, pour Cristoforo Zanetti, fol. 18. (*Grec ecclésiastique.*)
1548, — pour le même, fol. 18 v°. (*Id.*)

Latin.

1546-1547, VENISE, fol. 20. (Frappes vendues à Lorenzo Torrentini, de Florence, et à Tomaso Giunta. — *Gros canon.*)
1548, — pour Cristoforo Zanetti, fol. 19. (*Petites capitales* latines et grecques.)

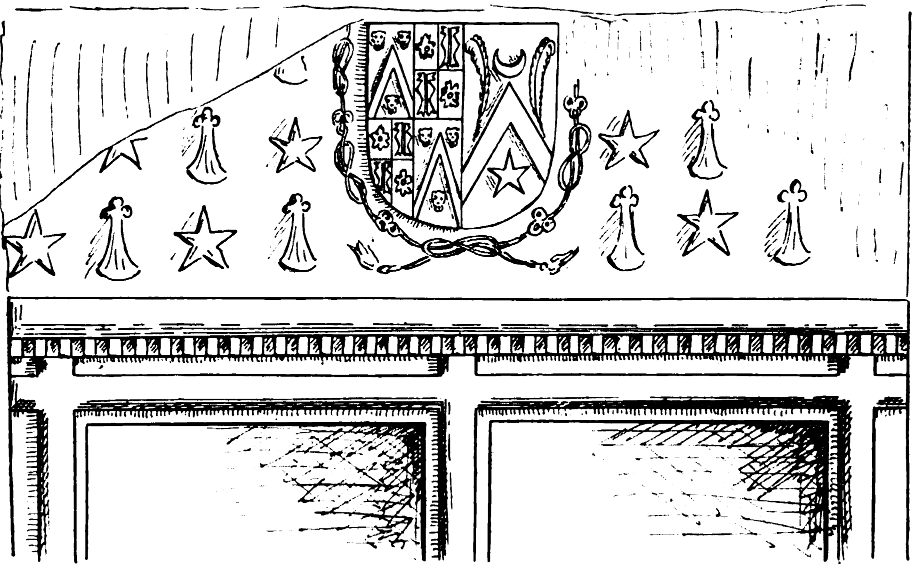
Musique.

1554-1555, PARIS, pour Adrien Le Roy et Robert Ballard, fol. 22-24. (*Musique grosse.*)
155.(?)., — pour les mêmes, fol. 24 v°. (*Grosse tablature d'épinette.*)
1559, — pour les mêmes, fol. 25. (*Petite tablature d'épinette.*)

M. Roman, associé correspondant national à Picontal, fait la communication suivante :

« Il existe dans la cour qui précède les bâtiments de l'École des chartes une fenêtre à deux baies séparées par un meneau central ; cette fenêtre, sauf le linteau qui la surmonte, paraît du commencement du XVI° siècle. La tablette est ornée de feuillages et de cannelures d'un travail assez délicat. Le linteau, qui est orné au centre d'un écusson entouré d'une cordelière et accompagné à droite et à gauche d'un semis de mouchetures d'hermine et d'étoiles, est d'un travail beaucoup plus grossier et évidemment postérieur au reste de la fenêtre.

« On s'est demandé depuis assez longtemps, paraît-il, à quelle famille appartenaient les armoiries sculptées sur cet écusson ; je crois pouvoir le dire ; elles appartenaient à une



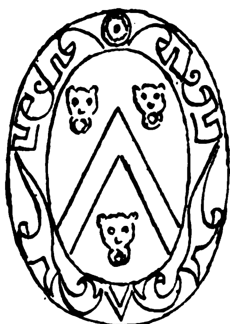
Armoiries ornant une fenêtre de l'École des chartes.

famille de laquelle j'ai dû m'occuper au cours de mes travaux sur la numismatique du Dauphiné, à la famille Clausse, dont l'un des membres a été successivement secrétaire des dauphins François, fils aîné de François Ier, mort à Tournon sans avoir régné, et Henri, plus tard roi sous le nom de Henri II, et a fait frapper un beau jeton dont je parlerai tout à l'heure. L'écusson est très compliqué ; on constate d'abord qu'il est parti, c'est-à-dire qu'il se compose de deux écussons juxtaposés, celui du mari, à la gauche du spectateur, ou premier quartier, celui de la femme, à sa droite, c'est-à-dire au deuxième quartier.

« L'écusson du mari est lui-même écartelé, c'est-à-dire qu'il renferme aux premier et quatrième quartiers les armoiries du mari et aux deuxième et troisième celles de sa mère.

« Pour augmenter encore la complication, les armoiries de la mère du mari sont elles-mêmes contre-écartelées, c'est-à-dire représentent, aux premier et quatrième quartiers des écartèlements 2 et 3, les armoiries de la mère du mari, et, aux deuxième et troisième quartiers de ces écartèlements, très probablement les armoiries de la grand'mère maternelle du mari.

« Malgré cette complication, on peut arriver à débrouiller ce petit problème ; en effet, les armoiries sculptées au premier quartier du premier parti sont celles de la famille qui a fait sculpter le linteau, les autres ne sont que des alliances. Or, ces armoiries sont celles de la famille Clausse qui portait : ***d'azur au chevron d'argent accompagné de trois têtes de léopard d'or emmuselées chacune d'un annelet de gueules***, ou plutôt de ***trois heurtoirs à tête de lion d'or, au marteau en forme d'anneau, de gueules***. Voici un jeton de Cosme Clausse, secrétaire des dauphins François et Henri, seigneur de Marchaumont, Fleury, Montléan, Graix et Courance, mort en 1558, sur lequel sont gravées les mêmes armoiries. Il est vrai que ce jeton ne porte pas le nom de ce personnage, mais seulement une devise ; pourtant l'attribution n'est pas douteuse ; voici en effet un sceau de son fils aîné, Henri Clausse, qui représente les mêmes armoiries (***Pièces originales***, 1758, n° 3),



Sceau de Henri Clausse, seigneur de Fleury.

et un sceau de Pierre Clausse, son fils cadet, qui les représente également avec un lambel en plus comme brisure (*Pièces originales*, 17588, n° 87).



Sceau de Pierre Clausse, seigneur de Courance.

« Mais, comme il peut y avoir plusieurs armoiries identiques, il est nécessaire de trouver dans les alliances de la famille Clausse des armoiries semblables à celles que nous voyons outre celles-ci sur l'écusson sculpté. Or, aux premier et quatrième écartèlements des deuxième et troisième quar-

tiers du premier parti, nous voyons des armoiries représentant un fleuron, une rose ou une quintefeuille offrant ceci de particulier qu'elle est percée d'un trou au centre. Ces armoiries sont celles de la famille de Bailly, à laquelle appartenait Philippe de Bailly, femme d'Étienne Clausse, mort en 1504, et mère de Cosme et d'Engelbert Clausse. Voici comme preuve un petit sceau de Jean de Bailly, écuyer, appendu à une quittance du 13 juillet, sans date d'année, mais qui est environ de 1355, parce que nous avons du même personnage des quittances sans aucun sceau de cette date (*Pièces originales*, 3604, n° 6).



Sceau de Jean de Bailly.

« Ce sceau représente une sorte de quintefeuille percée d'un trou circulaire au centre comme dans l'écusson qui fait l'objet de cette communication. Au surplus, cette famille de Bailly est bien la même qui s'est alliée à celle de Clausse, car, dans la généalogie qu'on en trouve au Cabinet des titres, on peut constater l'existence au XVe siècle de plusieurs filles nommées Philippe, nom qui paraît avoir été porté souvent par les femmes de cette maison.

« Les armoiries représentées dans les deuxième et troisième écartèlements des deuxième et troisième quartiers du premier parti sont assez difficiles à déterminer ; elles paraissent figurer deux bars ou poissons quelconques adossés et ce serait selon moi l'écusson de Jeanne le Viste, mère de Philippe de Bailly, mais je n'en ai pas la preuve.

« Voilà pour les armoiries du mari ; passons maintenant à celles de la femme ou deuxième parti de l'écu.

« Philippe de Bailly n'a eu que deux fils, Engelbert Clausse, l'aîné, et Cosme Clausse, le cadet. Les armoiries représentées sur l'écusson ne sont pas celles de Marie Burgensis, fille de Jean Burgensis, médecin du roi Louis XII, qui fut

femme de Cosme Clausse, comme nous le savons positivement par une quittance du 15 octobre 1560 dans laquelle elle prend le titre de veuve de ce personnage (*Pièces originales*, 17588, nos 6 et 7). Ses armoiries sont connues; elles étaient *d'azur à trois lions d'or, les deux du chef affrontés et tenant une fleur de lis d'or entre leurs pattes;* elles sont très différentes de celles dont nous nous occupons.

« Les armoiries figurées sur notre écusson sont donc celles de Marie Le Fuselier, femme d'Engelbert Clausse, qui prend le titre de veuve de ce personnage dans une quittance du 5 juillet 1546 (*Pièces originales*, 17588, n° 16). Cela ne me paraît pas douteux, mais je dois dire que les armoiries de cette famille Le Fuselier ne me sont pas connues; je n'ai donc pu avoir la confirmation absolument positive de ce fait.

« Enfin je dois faire remarquer que l'écusson de la cour de l'École des chartes est un écusson féminin et cela pour deux raisons : la première, c'est qu'il est parti en deux écussons juxtaposés, disposition spéciale aux femmes; la deuxième, c'est qu'il est entouré d'une cordelière, autre disposition tout à fait particulière aux femmes. Ce serait donc Marie Le Fuselier, femme d'Engelbert Clausse qui, d'après moi, aurait fait sculpter ce linteau après la mort de son mari, c'est-à-dire après le 12 août 1545, date certaine du décès d'Engelbert Clausse, qui était seigneur de Mouchy, qui fut procureur du roi à Paris à partir du 17 septembre 1524 et conseiller au parlement de la même ville depuis le 18 septembre 1537 jusqu'au 12 août 1545, date de sa mort. »

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, fait une communication sur le sens du mot Hyperboréen :

« La mythologie doit être bannie de l'histoire quand elle est l'expression exclusive de phénomènes subjectifs, mais souvent les termes mythologiques, après avoir exprimé des phénomènes subjectifs, sont affectés à la désignation de phénomènes objectifs, quelquefois même ils expriment un mélange d'idées objectives et d'idées subjectives. Dans cette dernière espèce rentrent les noms d'hommes mythologiques, comme Diogène. On ne peut nier l'existence de Diogène

parce que son nom est d'origine mythologique. Dans la première catégorie, on peut ranger un mot comme Atlas, d'abord support mythologique du ciel, puis montagne d'Afrique. Un autre exemple, ce sont les Hyperboréens, d'abord population imaginaire, ensuite un des noms par lesquels on désigne la race celtique. »

Séance du 27 Mars.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société française de numismatique, janvier-février 1889. Paris, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, X° année, n° 5. Paris, 1889, in-8°.

Bulletin de la Société historique de Compiègne, t. VII. Compiègne, 1888, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata, XII° année, n° 2. Spalato, 1889, in-8°.

Catalogue d'une précieuse collection de médailles grecques autonomes et des colonies romaines. Florence, 1889, in-8°.

Proceedings of the american philosophical Society, t. XXV, n° 128, juillet-décembre 1888, in-8°.

Société jersaise, treizième bulletin annuel. Jersey, 1888, in-4°.

Verhandlungen des historischen vereines von Oberpfalz und Regensburg, t. XLII°. Stadtamhof, 1888, in-8°.

Audiat (Louis). *La date des murs gallo-romains de Saintes*. Saintes, 1889, in-8°.

Farcy (Paul de). *Abbayes de l'évêché de Bayeux* : II, Cordillon ; III, Fontenay. In-4°.

Mortet (V.). *Étude historique et archéologique sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris, du VI° au XII° siècle*. Paris, 1888.

Taillebois (Émile). *Numismatique, variétés inédites, 3° liste ; Poids monétiformes et autres poids inscrits du midi de la France*. Dax, 1889, in-8°.

Correspondance.

M. le baron de Baye, présenté par MM. Aubert et Longnon, M. M. Prou, présenté par MM. Le Blant et Chabouillet, et M. Martha, présenté par MM. Heuzey et Perrot, écrivent pour poser leur candidature à la place laissée vacante par la mort de M. Aubert. Les commissions chargées de présenter un rapport sur les titres scientifiques des candidats restent composées, pour M. le baron de Baye, de MM. Flouest, de Barthélemy et Prost, et, pour M. Prou, de MM. Babelon, de Barthélemy et Durrieu. Pour M. Martha, le Président désigne MM. Max. Collignon, Bertrand et Homolle.

Travaux.

M. Omont lit une note intitulée : *Un ancien manuscrit de Reichenau :*

« Parmi les volumes de la riche bibliothèque du feu baronnet anglais sir Thomas Phillipps que j'ai pu examiner à Cheltenham, à la fin de l'été dernier, grâce à l'obligeance de M. T. Fitz Roy Fenwick, petit-fils et héritier du célèbre bibliophile, se trouvent, sous le n° 18908, deux feuillets d'un ancien manuscrit, dont l'écriture fine et élégante me semblait remonter au IXe siècle. Ces feuillets[1] contiennent la table et le début du recueil dont ils ont fait jadis partie :

« In hoc corpore continentur multa de quibus pauca nomi-
« na[nda] :

« I. In primis sunt diversi versus a sanctis doctoribus editi.

« II. Deinde aliquanti ymni in sanctorum et nonnulla
« virorum in la[udem].

« III. Inter ea namque diversi ad diversos versus sunt
« conscripti.

1. Ils ont été acquis avec trois autres feuillets d'un glossaire latin-allemand, du IX° ou X° siècle, au prix de 10 l. 10 s., par sir Thomas à la vente Libri, de mars-avril 1859, et figurent au catalogue de vente sous le n° 1112 : « *Fragmenta vetusta*. A collection of five leaves containing Latin verses and an ancient glossary. 4to, sæc. VIII-IX. On vellum. » Suit une notice d'une trentaine de lignes, qui, sans rien nous apprendre sur ces fragments, montre que le vendeur en soupçonnait l'intérêt, d'autant que deux pages en ont été reproduites en fac-similé à la fin du catalogue (pl. XVIII et XIX).

« IV. Postmodum chronica strictim verbis composita ac « postea versus.

« V. Postea martyrologium ac pars cicli atque diversi ad « menses et dies.

« VI. Deinceps glose super canones ac regulam sancti « Benedicti et diver[sa].

« VII. Postmodum glose super Vetus et Novum Testa- « mentum.

« VIII. Deinde iterum et glose diverse super nonnullos « sanctorum libros.

« VIIII. Postea de grecis litteris et notis Julii et mono- « grammis et [...].

« X. Deinde nonnulle sententie de multis questionibus « incogni[tis].

« XI. Ad extremum libellus Plenii Secundi de diversis in « orbe signis. »

« Immédiatement après cette table, on lit la note suivante du copiste :

« In nomine Dei, Patris et Filii et Spiritus sancti, α et ω, « principium et [finis]. Hunc codicem ego Reginbertus scrip- « tor, servorum Dei s[ervus], cum permissu et voluntate « seniorum ad servitium Dei et sc[i Marci] ceterorumque « sanctorum quibus in Auva servitur, meo studio ac labore « [...] eumque usibus fratrum inibidem famulantium aptari « et conservari d[irexi]. Perque Deum optestor ut nulli a « quoquam extra monaster[ium] conc[edatur], nisi quibus « fidem et pignus dederit donec eum sanum et salvum suo « loco [remittet]. »

Metrum heroicum exametrum[1].

« Magno in honore Dei, Domini genetricis et almae,
« Sanctorum quoque multorum quibus Auva favetur[2],
« Condidit hoc corpus permissu adjuta priorum
« Cura Reginberti scriptoris, in usibus optans

1. Ces vers ont déjà été publiés par E.-G. Vogel dans le *Serapeum* (1842, t. III, page 6).
2. *Vogel,* fovetur.

« Hoc fratrum durare diu salvumque manere.
« Et, ne forte labor pereat confectus ab illo[1],
« Adjurat cunctos Domini per amabile nomen,
« Hoc ut nullus opus cuiquam concesserit extra,
« Ni prius ille fidem dederit, vel denique pignus,
« Donec adhuc sedes[2], que accepit, salva remittat.
« Dulcis amice, grave[m] scribendi adtende laborem ;
« Tolle, aperi, recita, ne ledas, claude, repone. »

« On a une ancienne liste de livres copiés et rassemblés pour la bibliothèque de l'abbaye de Reichenau, avant l'année 842, par ce même Reginbertus, dont on vient de lire la souscription et les vers; elle a été imprimée par Neugart[3] et Ziegelbauer[4] et reproduite récemment par Becker dans ses *Catalogi bibliothecarum antiqui*[5]. En voici le titre :

« Incipit brevis librorum quos ego Reginbertus indignus « monachus atque scriba in insula cœnobii vocabulo Sind- « leozes Auva sub dominatu Waldonis[6], Heitonis[7], Erele- « baldi[8] et Ruadhelmi[9] abbatum, eorum permissu de meo « gradu scripsi aut scribere feci, vel donatione amicorum « suscepi. »

« Suit une liste de quarante-deux volumes, parmi lesquels nous trouvons :

« In sexto libro comprehenduntur diversi versus, et non- « nullorum hymni sanctorum, et aliquorum [aliorum *Zieg.*] « epitaphia sanctorum et martyrologium cum computo et « cyclo, et versus de diebus et mensibus et XII signis, et « diversæ glossæ super istoriam veteris ac novi Testamenti « et super alios quam plurimos libros et notæ Julii Cæsaris « et monogrammæ diversæ et liber Plinii Secundi de natura « [naturis *Zieg.*] rerum. »

1. *Vogel*, ipso.
2. *Vogel*, Donec ad has aedes.
3. *Episcopatus Constantiensis Alemanicus*, I, I, 547-552.
4. *Historia rei lit. ord. S. Benedicti*, I, 569-572.
5. 1885, p. 19-24.
6. Waldo (787-813).
7. Hatto (806-822).
8. Erlebald (822-838).
9. Ruadhelm (838-842).

« Si l'on rapproche cette notice de la table du manuscrit rapportée plus haut, le doute n'est pas permis un seul instant. Les deux feuillets de Cheltenham sont très probablement les seuls restes de cet ancien manuscrit copié par Reginbertus, avant l'année 842, à Reichenau. »

M. de Sainte-Marie, consul de France à Salonique (Turquie), associé correspondant national de la Société, présente deux statuettes en bronze, diverses médailles antiques et un reliquaire provenant de Macédoine.

M. Courajod entretient la Société des quatre principaux monuments de la sculpture bourguignonne conservés à Dijon : le portail de la Chartreuse, le puits de Moïse et les deux tombeaux des ducs Philippe le Hardi et Jean Sans-Peur. Il établit la part qui revient à Sluter dans ces œuvres et insiste sur la nécessité d'un examen attentif pour attribuer avec certitude à tel ou tel auteur les différentes parties des monuments. A ce propos, il signale l'utilité des notes et dessins pris par Gilquin en 1736, et présente des photographies de ces dessins.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1889.

Séance du 3 Avril.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger Annales for nordisk oldkyndighed og Historie, 1889. T. III, 4e livr.; t. IV, 1re livr. In-8o.

Album archéologique publié par la Société des antiquaires de Picardie, 1er, 2e et 3e fascicules. Amiens, 1888, in-4o.

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXV, 1888, série IV, t. IV, fasc. 11. Rome, 1888, in-4°.

Bollettino dalle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia, t. IV, n° 1. Rome, 1889, in-8°.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, janvier 1889. Mulhouse, 1889, in-8°.

— *historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, XXXVI° année, nouvelle série, 149° livraison. Saint-Omer, 1889, in-8°.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XXII. Orléans, 1889, in-8°.

— *de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers)*, IV° série, t. II. Angers, 1889, in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. VI, 4° fascicule. Chalon-sur-Saône, 1889, in-4°.

Revue belge de numismatique, année 1889, 2° livraison. Bruxelles, in-8°.

— *savoisienne, publication mensuelle de la Société florimontane*, XXX° année, mars-avril 1889. Annecy, 1889, in-8°.

The american Journal of archaeology and of the history of the fine arts, décembre 1888. Boston, in-8°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, VIII° année, 4° livraison. Trèves, 1889, in-8°.

Baye (le baron J. de). *Études archéologiques. Industrie anglo-saxonne*. Paris, 1889, in-4°.

Douais (C.). *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse*, 844-1200. Paris, 1887, in-8°.

— *Deux reliquaires de l'église Saint-Sernin à Toulouse*. Lille, 1888, in-4°.

— *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères Prêcheurs au XIII° et au XIV° siècle* (1216-1342). Paris, 1884, in-8°.

— *Inventaire des biens meubles et immeubles de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse, dressé le 14 septembre* 1346. Paris, 1886, in-4°.

Correspondance.

M. de la Martinière, présenté par MM. l'abbé Thédenat et

Babelon, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national à Neuilly (Seine). Le Président désigne MM. A. de Barthélemy, Saglio et Héron de Villefosse pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de M. Hucher, associé correspondant national au Mans, et se fait l'interprète des regrets que cette mort cause à la Compagnie.

M. l'abbé Thédenat offre différents ouvrages de M. l'abbé Douais, professeur aux Facultés catholiques de Toulouse :

« Ces travaux, dont les titres sont énumérés dans la liste bibliographique placée en tête du compte rendu de la séance, font le plus grand honneur à M. l'abbé Douais; ils sont presque tous consacrés à des documents inédits découverts et mis en œuvre avec beaucoup de sagacité et d'érudition. »

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Aubert, décédé. Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. A. de Barthélemy, Bouchot, Collignon et Babelon lisent des rapports sur les candidatures de MM. le baron de Baye, H.-Fr. Delaborde, Jules Martha et Prou. On procède au vote, et M. le baron de Baye, ayant obtenu, au quatrième tour de scrutin, les deux tiers des voix, est proclamé membre résidant.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. Babelon et l'abbé Thédenat lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. Alphonse de Witte et l'abbé Douais au titre d'associé correspondant. On procède au vote, et les candidats, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés : M. A. de Witte, associé correspondant étranger à Bruxelles, et M. l'abbé Douais, associé correspondant national à Toulouse.

Séance du 10 Avril.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXV, 1888, série IV, t. IV, fasc. 12. Rome, 1888, in-4°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur et Thédenat, X° année, n° 6. Paris, 1889, in-8°.

Adams (Herbert B.). *The encouragement of higher education*. 1889, in-8°.

Blanchet (J.-Adrien). *Le projet de médaille des États de Béarn* (1775-1777). Dax, 1869, in-8°.

Grey (William). *Notes of a Talk addressed to a few students of social science in the Johns Hopkins University*. In-8°.

Howe (Williams). *Municipal history of New-Orleans*. Baltimore, in-8°.

Inganni (Raffaele). *Origine e vicende della cappella espiatoria francese a Zivido presso Melegnano*, 1515-1606 (1639). Milan, 1889, in-8°.

Travaux.

M. J. de Laurière, membre résidant, offre à la Société, de la part de l'auteur, M. l'abbé Inganni, chapelain de Zivido en Lombardie, un volume intitulé *Origine e vicende della capella espiatoria francese a Zivido presso Melegnano*, 1515-1606 (1639) :

« Cet ouvrage contient des détails d'un haut intérêt sur les destinées d'un monument éminemment français et historique par ses origines, la chapelle funéraire dite de la *Victoire*, que le roi François Ier fit élever sur le champ de bataille même pour recueillir et honorer les corps des combattants morts à la bataille. »

Sur un rapport de la Commission des impressions, M. Lecoy de la Marche est désigné pour examiner un

mémoire, avec planches, de M. Deschamps de Pas, relatif à la sigillographie picarde.

M. Lecoy de la Marche, membre résidant, fait part à la Compagnie de quelques observations sur les grands sceaux royaux qui ont remplacé les anneaux sigillaires. Il résulte de ces observations, fondées sur la confrontation des monuments et des formules, que ces grands sceaux ont été inaugurés ou inventés par le roi Robert, en 996, et qu'ils ont porté, même sous ce prince, le nom de *sceaux de majesté*. C'est cette invention qui a engendré la mode universelle des sceaux proprement dits et développé d'une façon si étonnante l'art de la gravure sur métal.

M. Babelon, membre résidant, lit un mémoire sur *Les deniers de la République romaine à la légende « Bacchius Juddaeus*, » représentant le grand prêtre de Jérusalem offrant sa soumission à Pompée.

Le mémoire de M. Babelon est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 17 Avril.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Analecta Bollandiana, t. VIII, fasc. 1. Paris, 1889, in-8°.

Atti della reale Accademia delle scienze di Torino, t. XXIV, livr. 6-7, 1888-1889. Turin, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur et Thédenat, X° année, n° 7. Paris, 1889, in-8°.

Espérandieu (Ém.). *Étude sur le Kef*. Paris, 1889, in-8°.

Travaux.

M. Mowat, membre résidant, présente des observations sur l'inscription de la fameuse plaque de bronze d'*Agiedicum* (Sens), conservée au Musée du Louvre.

Elle a déjà fait l'objet d'une communication à la Société des Antiquaires[1], dans sa séance du 9 août 1865, par Huillard-Bréolles, dont l'opinion a été adoptée par M. Julliot dans son *Catalogue des inscriptions du Musée gallo-romain de Sens*[2]. Mais elle avait été publiée longtemps auparavant, — en 1847, — par Adr. de Longpérier, dans la *Revue de Philologie*[3] que dirigeait alors Léon Renier. Les choses en étaient là, lorsque M. Mowat, en dépouillant les papiers de Renier, y découvrit le brouillon d'une lettre adressée par lui à Longpérier, le 31 octobre 1866, en réponse à une demande de consultation sur l'inscription de Sens. Dans cette lettre récemment éditée[4], l'éminent épigraphiste donnait, avec de savants commentaires sur les fonctions municipales dans les cités de la Gaule, une lecture et une interprétation qui pourraient être acceptées comme définitives si elles n'étaient entachées d'une erreur matérielle dans un passage important. En effet, il ne parait pas qu'il ait jamais vu le texte original sur le monument, ni qu'il ait suffisamment fait attention au fac-similé très exact qu'il avait reçu de son confrère[5], sans quoi il aurait reconnu qu'à la quatrième ligne il n'existe entre le P et le premier Q aucune place pour un R qui aurait été emporté par la cassure en même temps que la boucle du P et la presque totalité du Q.

Il en résulte que sa restitution du mot *p*[*r*](*aefecto*) à cet endroit est inadmissible; les seules lettres qui ont pu être gravées sur le bronze sont TOVTACT · P · QVINQVENN, et non PR·QVINQVENN, comme il le croyait. De plus, comme il s'en faut de beaucoup que, dans tout le cours du texte, chaque mot soit suivi d'un point séparatif, — voir, par

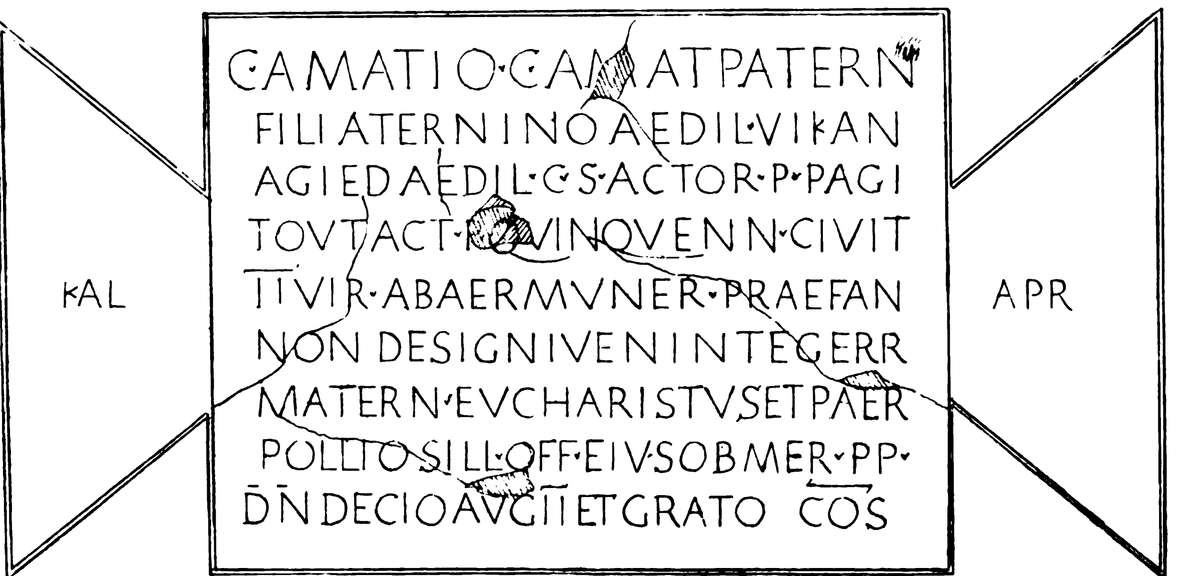
1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1865, p. 122.

2. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. IX, 1865.

3. *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne*, t. II, 1847, p. 354.

4. Mowat, *Rapport sur les papiers et documents épigraphiques réunis par Léon Renier*, extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1888, p. 312-316.

5. Ce fac-similé retrouvé dans les fiches de L. Renier est à demi-grandeur du monument original; il représente la plaque avec ses fissures et ses lacunes telles qu'elles existaient avant qu'elle fût consolidée sur une forme en bois à laquelle elle est fixée par des vis.



Plaque de bronze trouvée à Sens.

exemple, à la ligne précédente, AGIED AEDIL, — il n'y a aucune obligation à lire avec lui TOVTACT, d'un seul tenant, pour en tirer *Toutact(ensis)*. Les trois lettres ACT paraissent, au contraire, devoir en être détachées et constituer l'abréviation très régulière d'un mot ACT(*ori*), qui est nécessairement appelé par la sigle suivante, P, signifiant *p(ublico)*, pour concourir au titre complet *act(ori) p(ublico) quinquenn(ali) civit(atis)*. Comme dernière conséquence, il faut renoncer au nom d'un *pagus* soi-disant *Toutactensis*, puisque cette forme n'a de raison d'être que la lecture erronée d'une abréviation TOVTACT, et que son abréviation se réduit, en réalité, à la seule syllabe TOVT. Quel était ce *pagus ?* On peut songer au territoire de Toucy, dans l'arrondissement d'Auxerre; d'abord parce que *Autessiodurum* faisait partie de la cité des Sénons; et, ensuite, parce que l'ancien nom de Toucy est *Tociacus*[1], au VIIe siècle. Or, *Tociacus* n'est visiblement qu'une transcription fautive de *Toutiacus*, car rien n'est plus fréquent que le changement de *t* en *c* entre deux voyelles, sans parler de la confusion perpétuelle entre *o*, *u* et *ou*. Ce nom de Toucy n'avait pas échappé à Huillard-Bréolles; il avait même songé à Toussac, également de l'arrondissement d'Auxerre; par malheur, il est impossible de tirer l'un ou l'autre nom phonétiquement de la forme *Toutact(i)* qu'il lisait dans l'inscription de Sens; en sorte que son identification, topographiquement excellente, ne pouvait être acceptée, par ce qu'elle péchait par le côté philologique.

La rectification proposée par M. Mowat a donc un double résultat : 1° redressement d'un *cursus honorum* municipal; 2° détermination du nom et du site d'un *pagus* gaulois. En résumé, il conclut à la lecture suivante :

C(aio) Amatio, C(aii) Amat(ii) Patern(i) fil(io), Paternino, aedil(i) vikan(orum) Agied(icensium), aedil(i) c(ivitatis) S(eno-

1. Quantin, *Dict. topogr. du département de l'Yonne*, p. 129 : *Tociacus*, VIIe siècle (*Bibl. hist. de l'Yonne*, I, 345); *Toceium castrum*, vers 1100 (*Cartul. gén. de l'Yonne*, I, 203); *Tusciacum*, an 1127 (*ibid.*, II, 50); *Thociacum*, an 1217 (*Abb. de Saint-Julien d'Auxerre*); *Toci*, an 1191 (*Cartul. de Crisenon*, fol. 14 v°. Bibl. nat.); *Tocy* (*Regist. de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre*); *Toucy*, an 1293 (*Prieuré de Vieupou*).

num), *actor(i) p(ublico) pagi Tout(iaci)*, *act(ori) p(ublico) quinquenn(ali) civit(atis)*, *duumvir(o) ab aer(ario)*, *muner(ario)*, *praef(ecto) annon(ae) design(ato)*, *iu(v)en(i) integerr(imo)*, *Matern(ius) Eucharistus et Pater(nius) Pollio Sill(ianus)*, *off(iciales) eius*, *ob mer(ita)*, *p(ecunia) p(ropria)*.

D(omino) n(ostro) Decio Aug(usto) iterum et Grato co(n)s(ulibus), *kal(endis) apr(ilibus)*. (1er avril 250.)

M. Mowat complète sa communication par quelques renseignements sur l'historique de ce précieux monument. La plaque de bronze a été découverte avec un buste en bronze dont on a perdu la trace, le 1er févrièr 1839, sur l'emplacement de l'église Saint-Léon, près de la porte Notre-Dame, au faubourg Saint-Savinien. Achetée par M. Alfred Lorne aux ouvriers qui l'avaient déterrée, elle passa en 1843 aux mains de M. Rollin de qui elle fut acquise par le Musée du Louvre en 1848. Elle est en forme de cartouche à queues d'aronde, courbée cylindriquement comme si elle avait été appliquée contre une colonne; hauteur, 0m20; largeur, 0m40.

Séance du 24 Avril.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, t. VII, année 1888, 3e et 4e trimestres. Tours, 1888, in-8°.

— *de la Société d'études des Hautes-Alpes*, VIIIe année, 1889, n° 2. Gap, 1889, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, VIIIe année, n° 4. Trèves, 1888, in-8°.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, t. XXI. Nancy, 1888, in-8°.

Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société archéologique de Saintes, 8e série, t. X, 2e livraison. Saintes, in-8°.

Revue de la Société des études historiques faisant suite à l'Investigateur, IVe série, t. VI. Paris, 1888, in-8°.

Butteau (l'abbé). *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. II, n° 4. Chartres, 1889, in-8°.

Julien-Laferrière. *L'art en Saintonge et en Aunis. Arrondissement de Saintes*. 1888, in-fol.

Travaux.

M. Lecoy de la Marche lit un rapport sur un mémoire de M. Deschamps de Pas qui donne la description de cent trente-sept matrices de sceaux relatifs à l'Artois et comprenant : 1° des sceaux de villes; 2° des sceaux ecclésiastiques; 3° des sceaux de particuliers.

Les conclusions du rapport de M. Lecoy de la Marche tendant au renvoi à la Commission des impressions sont adoptées.

M. Ed. Saglio, membre résidant, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de présenter à mes confrères la photographie d'un bas-relief que j'ai eu l'occasion de voir dans un récent voyage en Hongrie. Ce bas-relief est placé au-dessus de l'entrée de la chapelle Saint-Michel, contiguë à l'église de Sainte-Élisabeth, la principale église de Cassovie. On y voit l'archange Saint-Michel tenant d'une main l'épée flamboyante, de l'autre la balance pour le pèsement des âmes. A sa droite, un ange, de beaucoup plus petites dimensions, est debout auprès du plateau dans lequel une figure est représentée à mi-corps, nue et en prière; à droite, des démons saisissent un réprouvé.

« Ce qui fait pour nous l'intérêt particulier de cette sculpture, c'est qu'elle a le caractère bien marqué de la sculpture française du XIIIe siècle, caractère dont on est encore plus frappé quand on la voit à sa place, en Hongrie même, et qu'on peut la comparer aux autres sculptures de ce pays.

« On sait que l'art français a exercé une véritable influence sur le développement de l'art de la Hongrie au moyen âge. Dès le milieu du XIIe siècle, des religieux de l'ordre de Cîteaux y furent appelés. Le roi Bela III, qui avait épousé une sœur de Philippe-Auguste, leur accorda, en 1183, la

jouissance de tous les droits et privilèges qu'ils possédaient en France. Il paraît probable que plusieurs abbayes furent construites en Hongrie à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe d'après le type cistercien. Mais l'architecture romane y fut vite remplacée par celle qu'on a appelée gothique, qui y vint de France et d'Allemagne, apportée d'une part par des artistes de Thuringe qu'avait appelés Élisabeth, sœur du roi Bela IV, celle qui est connue sous le nom de sainte Élisabeth de Hongrie; d'autre part, par des Français. L'église principale de Cassovie, placée sous l'invocation de sainte Élisabeth, a été fondée par elle; la construction en fut confiée à l'architecte français Villard de Honnecourt.

« Ce n'est pas là un fait nouveau. Il est bien connu depuis la publication de l'*Album* de Villard. L'architecte français y a noté lui-même qu'il fut appelé en Hongrie pour construire une église, et on a constaté que cette église, qui est celle de Cassovie, est entièrement conforme par son plan à l'église de Braine, près Reims. Villard de Honnecourt n'a probablement pas conduit la construction beaucoup plus haut que le niveau du sol.

« Parmi les autres églises de type français en Hongrie, je citerai celle des Franciscains d'Œdenbourg, qui est de la deuxième moitié du XIIIe siècle, et la cathédrale de Kalocza, antérieure de trente ou quarante ans à Sainte-Élisabeth de Cassovie. Dans celle-ci on a retrouvé l'épitaphe de l'architecte, qualifié de *lapicida*. Il s'appelait Martin Ravege ou Ravese; car on a discuté au sujet de l'orthographe du nom, que les uns lisent Ravegus et les autres Ravesus.

« Les détails de l'architecture, ceux aussi de la sculpture ornementale de la cathédrale de Kalocza s'accordent avec l'origine française de l'architecte. Il en est de même à la cathédrale de Fünfkirchen, dont une partie au moins paraît avoir été construite par un architecte bourguignon, dans le même temps où s'élevait celle de Kalocza. L'évêque de Fünfkirchen fut, de 1219 à 1252, Bartholomé de Brancion, un Français, frère de l'abbé de Cluny, venu en Hongrie fort jeune, probablement à la suite de la seconde femme du roi

André II. Il fut le favori de ce prince, chargé par lui de quatre missions en Espagne, et put, à son passage en France, s'arrêter chez son frère à Cluny et voir les églises d'un nouveau style qui s'élevaient de tous côtés. Il est naturel de supposer qu'il ramena en Hongrie les artistes qui ont exécuté à Fünfkirchen des sculptures dont les modèles sont empruntés à la flore ornementale de notre pays, et peut-être, à la prière de l'évêque de Kalocza qui avait voyagé en France avec lui, en fit-il venir aussi l'architecte qui construisit pour celui-ci une nouvelle église métropolitaine.

« Je reviens au bas-relief de l'église Saint-Michel de Cassovie. On ne s'étonnera pas de lui trouver une physionomie si française après ce qui vient d'être dit de l'action des artistes français en Hongrie au XIIIe siècle. »

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, communique des renseignements fournis par M. l'abbé Marchand, curé de Varambon (Ain), sur la découverte, près du village de Planches, d'un trésor de monnaies et de bijoux de l'époque romaine.

« Le 27 février dernier, M. Victor Monnier, du village de Planches, hameau de Neuville-sur-Ain, enlevait, au lieu dit *la Combe-au-Curé*, les pierres qui encombraient un champ, quand, sous l'abri formé par un énorme banc de calcaire, sur la berge droite de l'ancien Suran, il aperçut des pièces d'or briller au milieu des éboulis. Son attention mise en éveil, il chercha et finit par amener au jour un petit trésor que recouvraient à peine cinquante centimètres de terre. Il se compose de quinze objets antiques, tous en or et en pierres fines : six médailles[1], un collier, deux bracelets, deux anneaux et divers ornements. En voici la description sommaire :

« 1° *Ulpius Cornelius Laelianus*. Diamètre : 0^m^020. Dr. : IMP*erator* C*ornelius* LAELIANVS P*ius* F*elix* AVG*ustus;* tête laurée à droite. R/. : TEMPORVM FELICITAS. L'Espagne, assise et accoudée sur le bras gauche, tient de la

1. Les monnaies 5 et 7 ont été trouvées le 16 avril, six semaines environ après la découverte de l'ensemble du trésor.

main droite un rameau d'olivier; très bon état de conservation. (Cohen, *Monnaies impériales*, 2e éd., t. VI, p. 66, n° 2.)

« 2° *Victorin*. Même module. Dr. : IMP*erator* VICTORINVS P*ius* F*elix* AVG*ustus*. Buste lauré. R/. : LEG*io* III GALLICA. En exergue : P*ia* F*idelis*, un bœuf allant[1]. Bien conservée.

« 3° *Le même*. Dr. : comme la précédente. R/. : GAVDIA PVBLICA; quatre femmes, vêtues à l'antique, dansant autour d'une corne d'abondance[2]. Cette monnaie est enchâssée dans un cercle d'or muni d'un anneau de suspension.

« 4° *Tetricus*. Module de 0m020. Dr. : IMP*erator* TETRICVS PIVS AVG*ustus*. Buste lauré et drapé, à dr. R/. : P*ontifex* M*aximus* T*ribunitia* P*otestate* III C*onsul* P*ater* P*atriae*. La foi debout tenant une enseigne militaire et un sceptre transversal. La troisième année de la puissance tribunitienne de Tetricus répond à l'an de Rome 1023, 270 ap. J.-C. Conservation parfaite. (Cohen, t. VI, p. 105, n° 129.)

« 5° *Les deux Tetricus*. Dr. : IMPP*eratores* TETRICI PII AVGG*usti*. Deux bustes accostés. R/. : VIRTVS MILITVM. Les deux Augustes en habit militaire, l'un présentant une Victoire[3].

« 6° *Aurélien*. Module de 0m023. Dr. : IMP*erator* C. L*ucius* DOM*itius* AVRELIANVS P*ius* F*elix* AVG*ustus*. Buste radié. R/. : ADVENTVS AVG*usti*. Le prince, à cheval, la main droite levée, la lance dans la gauche, le manteau de pourpre flottant au vent. (Cohen, t. VI, p. 175, n° 1.)

« 7° *Dioclétien*. Même module. Dr. : IMP*erator* C*aius* C*laudius* VAL*erius* DIOCLETIANVS P*ius* F*elix* AVG*ustus*. Buste lauré. R/. : ROMAE AETERNAE. Rome, casquée, assise sur une chaise curule; de la main gauche elle tient une lance, de la droite un globe surmonté d'une Victoire; derrière elle un bouclier. (Cohen, t. VI, p. 363, n° 431.)

1. Ni Cohen, ni J. de Witte (*Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules* et *Les légions de Victorin*, dans *Revue numismatique*, 3e série, t. II, p. 293 et sv.) ne donnent de monnaies de Victorin portant au revers la mention de la *Legio III Gallica*. Ce revers est donc inédit (H. T.).

2. Ce revers ne se trouve ni dans Cohen, ni dans J. de Witte (H. T.).

3. Ce revers ne se trouve ni dans Cohen, ni dans J. de Witte (H. T.).

« 8° *Maximien.* Même module que la précédente. Dr. : IMP*erator* *Caius* M*arcus* AVR*elius* VAL*erius* MAXIMIANVS P*ius* F*elix* AVG*ustus*. R/. : IOVI CONSERVAT AVG. Jupiter nu. Bel exemplaire. (Probablement le n° 341 de Cohen, t. VI, p. 526.)

« 9° *Collier.* Charmant bijou à double rang composé de deux fils d'or d'un millimètre, juxtaposés et repliés en anneaux assemblés les uns aux autres. L'agrafe ressemble à celle de nos chaînes de montre, et, pour la retenir, comme pour joindre son anneau à la chaîne, l'artiste a tortillé les fils d'or à la tige. Sa longueur totale est de 50 centimètres.

« 10° *Bracelets.* Ils sont formés de plusieurs fils d'un millimètre et demi, tordus ou cordés et soudés ensemble à leurs extrémités. De ces extrémités, l'une se recourbe en crochet et l'autre s'ouvre en boucle pour la recevoir.

« 11° *Bagues* ou *anneaux.* L'une de ces bagues est en forme de chevalière et massive, simple et sans moulures; elle porte pour chaton une pierre gravée, grenat ou cornaline. Son poli est beau, mais un peu terne; la gravure, ébauche grossière, représente un personnage dans l'attitude d'un lutteur. L'autre est identique de forme à la précédente, mais elle en diffère par ses dimensions moindres, par son chaton, qui est en lapis-lazuli d'un bon poli, et par la gravure. Celle-ci, burinée avec un certain art, montre un personnage portant sur l'épaule un instrument assez semblable à celui de nos porteurs d'eau actuels.

« A voir la faible ouverture de ces anneaux, on les prendrait pour des anneaux de femme; toutefois, de leur forme peu élégante et massive, on peut conclure qu'un homme a dû en faire usage. Les Romains, en effet, portaient souvent au petit doigt un ou plusieurs anneaux, qui leur servaient de sceaux et étaient désignés sous le nom d'*annuli signatorii.*

« 12° *Deux objets* en or dont il est difficile de définir la destination. Ce sont deux tubes à six pans de 5 centimètres de longueur. Chaque face est ornée d'une ligne brisée courante en relief. Les bouts sont fermés et s'évasent comme les chapiteaux d'une colonne. A l'intérieur, nous trouvons le mastic en verre pilé qu'employaient les joailliers gallo-

romains pour fourrer leurs ouvrages d'or et d'argent et leur donner du poids. Étaient-ce des amulettes? Étaient-ce des ornements? Peut-être l'un et l'autre, car ils portent, sur un côté, quatre anneaux où l'on pouvait passer un fil d'or pour les suspendre. M. Dissard, du Musée de Lyon, auquel nous les avons soumis, n'ose se prononcer.

« 13° *Autre ornement*. C'est peut-être un éléphant ou un ours de petite dimension (long. 0m020, haut. 0m018), quelque peu mutilé, taillé dans un morceau de jais et poli; un fil d'or, s'engageant dans les jambes et enlaçant la partie antérieure de l'animal, va réunir ses deux extrémités en boucle derrière la tête. Nous hésitons à voir là un pendant d'oreille dont le pair resterait encore à trouver.

« 14° Enfin, pour terminer, *une pierre bleue*, veinée, onyx ou lazulite, de forme oblongue, taillée et perforée d'outre en outre. Elle a dû faire partie d'un collier en pierreries.

« Bien qu'ils aient séjourné en terre pendant près de seize siècles, ces divers objets n'ont pas éprouvé la moindre altération; c'est une preuve de l'excellence et de la grande pureté de l'or. Au point de vue de l'art, on doit faire des réserves. Les bijoux accusent un commencement de décadence. L'art n'a plus la distinction, le fini qu'on lui connaissait aux bonnes époques, et, si la conception a encore de l'originalité et une allure qui plaît toujours, l'exécution laisse à désirer, le travail est commun.

« Quand ce trésor a-t-il été déposé à l'endroit désert où le hasard l'a fait retrouver?

« La date peut être approximativement fixée. La présence de six médailles d'empereurs, qui ont régné de 253 à 310, semble un indice suffisant que l'enfouissement doit être reporté au règne de Maximien, ou, du moins, aux années qui ont immédiatement suivi sa mort.

« Dans le territoire de Neuville, les bords de l'Ain et du Suran sont fertiles en objets anciens. Il suffit de parcourir la salle des antiques, au Musée de Lyon, pour se faire une conviction à cet égard. Puisse cette intéressante découverte en amener d'autres! Au-dessus de l'escarpement s'étend un joli plateau dont le nivellement soigné et les contours déli-

catement arrondis semblent indiquer que la main de l'homme n'y est pas étrangère. Le site est charmant. Du calme, de l'ombrage et de la fraîcheur, pouvait-on désirer mieux pour l'établissement d'une villa? Qui sait si des fouilles pratiquées sur divers points de ce champ ne mettraient pas au jour des restes d'édifice? Nous n'ignorons pas que les riverains, vivement stimulés par cet événement, vont être désormais tout yeux dans leurs pénibles travaux. Nous ne saurions trop les encourager, car, s'ils y trouvent leur profit, ils recueilleront aussi la reconnaissance bien méritée de la science, qu'ils auront servie à leur manière et dans la mesure de leurs efforts. »

Séance du 1er Mai.

Présidence de M. Gaidoz, vice-président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, mars-avril 1889. Paris, in-8°.

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXVI, 4e série, t. V, fasc. 1-3. Rome, 1889, in-4°.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XI, janvier-mars 1889. Brive, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia dalmata, anno XII, n° 3. Spalato, 1889, in-8°.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XIII. Beauvais, 1888, in-8°.

Revue africaine, XXXIIe année, n° 190, 1888, 3e trimestre. Alger, 1888, in-8°.

Revue de l'art chrétien, nouvelle série, t. VIII, 2e livraison. Paris, 1889, in-4°.

— *des Pyrénées*, t. I, n° 2. Toulouse, 1889, in-8°.

Germain (Léon). *Notes complémentaires sur les anciennes cloches de l'église Saint-Èvre à Nancy*. Nancy, 1889, in-8°.

Weil. *Sa Grandeur Mgr Marie-Camille-Albert de Briey, évêque de Saint-Dié*. Bar-le-Duc, 1889, in-8°.

Travaux.

M. de Barthélemy, membre honoraire, au nom de la Commission des impressions, propose l'impression, dans le tome XLIX, en cours de publication, du mémoire de M. Ulysse Robert sur les signes d'infamie imposés aux Juifs, hérétiques, lépreux, etc., qui sera accompagné d'un certain nombre de gravures dont les clichés sont offerts par l'auteur.

Les conclusions du rapport de M. A. de Barthélemy sont adoptées.

M. de Barthélemy communique ensuite trois carreaux de terre cuite provenant de la Celle-sous-Chantemerle (Marne), appartenant à M. le baron de Baye, et dont l'un porte une légende dont il ne reste que deux mots qui peuvent se lire : *Clemens tousiours*. Ces carreaux sont de la fin du xvᵉ siècle.

M. Courajod, membre résidant, démontre que le bas-relief conservé au Louvre sous les numéros 78 et 79 du Catalogue des sculptures du moyen âge et de la Renaissance, dont il retrace les origines et les pérégrinations, est inexactement regardé comme représentant la Naissance de la Vierge, tandis qu'il retrace au contraire la Naissance de Jésus-Christ. Il rappelle que ce monument a été publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, après avoir été communiqué en 1886 à l'Académie des inscriptions. Il prouve enfin que la composition de la scène, intentionnellement placée à Bethléem, est presque textuellement empruntée à une autre œuvre reproduisant la Naissance de la Vierge, exécutée pour la cathédrale de Chartres par Jean Solas en 1519, d'après un modèle dessiné fourni à l'artiste.

MM. Lecoy de la Marche, membre résidant, et de Geymüller, associé correspondant étranger, présentent quelques observations sur cette communication.

M. Germain Bapst, membre résidant, communique à la Société deux fragments de minerai d'étain provenant du

Khorassan et expose que les mines d'étain de cette contrée ont dû être les plus anciennes du monde et ont dû fournir l'étain des bronzes égyptiens les plus anciens.

Séance du 8 Mai.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur et Thédenat, Xe année, no 9, 1er mai 1889. Paris, 1889, in-8o.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, no 185, avril 1889. Chartres, 1889, in-8o.

— *de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1888. Auxerre, 1889, in-8o.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XVI, 2e livraison. Périgueux, 1889, in-8o.

Bullettino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia, t. IV, no 2. Rome, 1889, in-8o.

Journal des Savants, mars-avril 1889. Paris, in-4o.

Proceedings of the royal Society of Edimburgh, t. XII-XIV. Édimbourg, in-8o.

Transactions of the royal Society of Edinburgh, t. XXXI-XXXIII. Édimbourg, 1885, in-4o.

Riccardi (Alessandro). *Le vicende, l'arca e gli avanzi del regium palatium e della cappella e monastero di S. Anastasio dei re longobardi, carolingi e re d'Italia*. Milan, 1889, in-18.

— *Le localita e territori dal secolo XIII al secolo XV*. Lodi, in-8o.

Travaux.

M. Durrieu, membre résidant, communique une quittance de l'an 1395, mentionnant l'achat par le duc Louis d'Orléans de diverses pièces d'orfèvrerie pour étrennes, et

notamment d'une statuette de Charlemagne, d'or, sur un entablement, dont on peut signaler l'analogie avec celle qui surmonte le sceptre royal de Charles V.

Séance du 15 Mai.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia delle scienze di Torino, t. XXIV, fasc. 8-9. Turin, 1888-89, in-8°.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, année 1889, nos 1-3. Niort, in-8°.

— *des bibliothèques et des archives publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique*, année 1888, n° 3. Paris, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia dalmata, anno XII, n° 4. Spalato, 1889, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, t. VIII, année 1880, 1er trimestre. Avignon, 1889, in-8°.

— *de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, années 1887-88. Caen, in-8°.

Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques, t. IX, 3e livraison. Saintes, 1889, in-8°.

Blanchet (J.-Adrien). *Jetons de Henri et de François, ducs d'Orléans et d'Anjou*. Mâcon, 1889, in-8°.

Perrot et Charles Chipiez (Georges). *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. V. Paris, 1889, in-8°.

Riccardi (Alessandro). *Inventario dei castelli, paesi e beni posseduti nel secolo X dal monastero di S. Cristina, provincia di Pavia*. Lodi, 1889, in-8°.

Witte (Alphonse de). *Numismatique de nécessité émise par la ville de Bruxelles en 1584 et 1585*. Bruxelles, 1889, in-8°.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de M. le comte de Cessac,

associé correspondant national à Guéret (Creuse), et se fait l'interprète des regrets que cette mort cause à la Compagnie.

M. Durrieu, membre résidant, entretient la Société d'une importante vente de manuscrits qui doit avoir lieu le 23 mai prochain, à Londres.

« A quelques exceptions près, ces manuscrits proviennent de la fameuse collection du duc de Hamilton. Il y a six ans, cette collection était vendue en bloc, par son propriétaire, au Gouvernement prussien pour la Bibliothèque royale de Berlin. On pouvait la croire définitivement entrée dans un grand dépôt public. Mais, en poursuivant l'acquisition de la totalité de la collection, les Conservateurs du Musée de Berlin avaient surtout pour but de s'assurer la possession de quelques monuments exceptionnels de l'art italien, parmi lesquels se rangent, en première ligne, les célèbres dessins de Botticelli pour la *Divine Comédie*. Le prix total dépassait de beaucoup les crédits dont ils disposaient. Ils ne pouvaient songer à tout conserver, et, après avoir fait leur choix, ils se sont trouvés dans la nécessité de remettre en vente une partie de ces précieux volumes[1].

« Une circonstance particulière m'a permis d'examiner les manuscrits qui vont passer aux enchères. La plupart sont français d'origine. Plusieurs, par leur exceptionnelle beauté, offrent un haut intérêt pour l'histoire de notre art national. D'autres se distinguent par leur caractère historique. Après l'acquisition du Musée de Berlin, on devait estimer tous ces trésors à jamais perdus pour la France. Une circonstance inespérée les remet en quelque sorte en circulation. Il serait singulièrement à désirer qu'ils ne fussent pas encore une fois abandonnés aux mains de l'étranger, et la Société des Antiquaires de France tiendra certainement à honneur de s'associer aux vœux formés dans ce sens par tous ceux de nos compatriotes qui ont eu la bonne fortune de pouvoir admirer les plus beaux morceaux de la collection.

1. Le catalogue de la vente, illustré de gravures sur bois et de planches tirées à part, a été rédigé avec beaucoup de soin par M. Karl J. Trübner, le libraire bien connu de Strasbourg.

« Je laisse de côté, malgré leur importance, certains manuscrits de date reculée qui intéressent plutôt la paléographie ornementale que la miniature proprement dite, tels que le numéro 1 de la collection, recueil des quatre Évangiles, écrit en lettres d'or, sur parchemin pourpre, superbe volume de format in-folio, qui a appartenu au roi Henri VIII d'Angleterre, et dont la date, sans remonter peut-être, comme le veut le catalogue, jusqu'au VIIe siècle, ne peut en tout cas descendre plus bas que le IXe; et un Bénédictionnaire (no 5), de la fin du IXe ou du Xe siècle, avec initiales formées de rinceaux d'or et d'argent, dans le style des manuscrits exécutés à cette époque dans les contrées voisines du Rhin.

« Je me contenterai également d'énumérer très rapidement divers manuscrits à peintures qui offrent des exemples de miniatures et d'ornementations exécutées dans d'autres pays que le nôtre :

« Pour les régions où fleurit l'art byzantin proprement dit : deux livres d'évangiles en grec, des XIe et XIIe siècles (nos 3 et 4);

« Pour l'Angleterre : un bestiaire du XIIe siècle, avec de curieuses peintures d'animaux, parmi lesquels je citerai spécialement un éléphant portant sur son dos une tour où sont placés trois guerriers revêtus d'armures absolument semblables à celles que l'on voit dans la tapisserie de Bayeux (no 2);

« Pour l'Italie, qui était admirablement représentée dans la collection Hamilton, mais dont tous les produits de librairie ayant une réelle valeur ont été retenus par le Musée de Berlin : une Bible en langue italienne, terminée en 1396, avec des miniatures dans le style giottesque (no 9), et deux grands antiphonaires du XVe siècle (nos 15 et 41);

« Pour l'Espagne : un livre d'Heures du XVIe siècle (no 46);

« Pour l'Allemagne : un bréviaire provenant d'un monastère des environs d'Augsbourg, terminé antérieurement à l'année 1181, et où l'on voit, au folio 100, le portrait du moine Renfridus, par les soins duquel le manuscrit a été fait (no 6); un livre d'Évangiles du commencement du

XIIe siècle (n° 34), rappelant encore le style carolingien ; et des feuillets d'antiphonaire portant la date de 1496 (n° 42).

« Je citerai d'une manière plus particulière, parmi les manuscrits allemands, un exemplaire du poème de Thomasin von Zirclaria, *Der Wälsche Gast* (n° 88), d'abord à cause de sa provenance, — le manuscrit porte les armes de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche, et on y lit une note en français : « Plusieurs moralitez en hault « allemand : comment on se doit gouverner en ce monde, » analogue à celle de plusieurs manuscrits conservés à Bruxelles, qui attestent également que le volume a fait partie de la célèbre Bibliothèque de Bourgogne ; — puis, parce que les cent seize images qui l'illustrent sont des imitations flagrantes de miniatures françaises ou flamandes du milieu du XVe siècle, et que leur grossièreté montre quelle distance sépare le pauvre enlumineur tudesque des modèles qu'il cherche maladroitement à copier.

« L'infériorité relative des miniaturistes allemands au XVe siècle est attestée également, malgré le soin du travail, par un bréviaire (n° 28) exécuté vers 1480 pour l'électeur de Cologne, Herman de Hesse.

« J'ai hâte d'arriver aux manuscrits peints par des mains françaises ou flamandes. Le nombre en est élevé ; le catalogue de la vente n'en mentionne pas moins de cinquante-sept. Je ne m'arrêterai naturellement qu'aux plus importants d'entre eux en suivant l'ordre chronologique.

« Ce qu'on peut appeler, dans l'histoire de la peinture française, par analogie avec l'architecture qui domine à la même époque, le style gothique se trouve représenté par deux manuscrits.

« Le premier est un exemplaire du texte latin des Antiquités judaïques de Josèphe, du commencement du XIIIe siècle, venant de la Chartreuse de Dijon, aux peintures élégantes quoique d'un dessin un peu incorrect (n° 8).

« Le second contenant la généalogie de la sainte Vierge, en vers, et le livre du Trésor (n° 20), porte la date de 1323. Ses quarante-deux miniatures montrent quel degré d'exquise délicatesse l'art des enlumineurs français atteint, à la fin de

la période proprement gothique, à l'époque même où se distingue entre tous un charmant artiste, dont le nom devait rester quelque temps célèbre, Jean Pucelle.

« C'est encore au XIV[e] siècle que remonte une Bible historiale en deux gros volumes in-folio, provenant de la bibliothèque de Lamoignon (n° 7), mais seulement au dernier quart de ce siècle. Les miniatures rappellent, en effet, par leur style, celles qu'on trouve dans divers volumes peints entre 1380 et 1400, et dont plusieurs, faits pour le duc Louis d'Orléans, sont, au point de vue des images, l'œuvre d'un certain Pierre Remiet. Cette Bible historiale est d'ailleurs, quant à l'ensemble de son illustration, tout à fait conforme au type habituel de cette catégorie de manuscrits qui a si bien été étudiée par M. Samuel Berger, dans son beau livre sur la *Bible française au moyen âge*.

« Avec la seconde moitié du règne de Charles VI, à partir de l'année 1400, nous touchons à la période la plus brillante de l'histoire de la miniature française au moyen âge. Les Beauneveu, puis les Pol de Limbourg, les Jacquemard d'Hesdin et tant d'autres dont les noms nous échappent encore se lancent résolument dans les voies nouvelles et, substituant l'étude de la nature aux vieilles formules traditionnelles, créent de véritables chefs-d'œuvre que leurs plus habiles successeurs ne pourront guère arriver à dépasser.

« Cette période est représentée dans la collection de Hamilton par un superbe volume, un livre d'Heures revêtu d'une curieuse reliure aux armes de Guise, orné de vingt-neuf grandes miniatures (n° 70). L'aspect général de ce volume éveille immédiatement à l'esprit le souvenir de quelques-unes des plus belles pièces de la librairie du duc Jean de Berry. L'examen des détails ne fait que confirmer cette opinion. C'est ainsi, par exemple, que les bordures qui entourent une partie des images sont conçues dans un parti pris de composition très particulier, qu'on retrouve dans le célèbre manuscrit des Merveilles du Monde, possédé par la Bibliothèque nationale. On peut même, je crois, aller plus loin encore. Il me semble, en effet, hors de doute que, sinon toutes les miniatures, du moins la plupart d'entre elles sont

de la même main que le livre d'Heures du duc de Berry, conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles sous le n° 11060, et qu'une partie des illustrations des Belles Grandes Heures du même prince, qui forment le manuscrit latin 919 de la Bibliothèque nationale. Or, des textes positifs permettent de reconnaître dans les peintures que je viens de citer des œuvres de Jacquemard d'Hesdin. C'est donc également au même artiste qu'on est en droit d'attribuer, en toute vraisemblance, la décoration, ou du moins la plus grande partie de la décoration du beau livre d'Heures de la collection Hamilton.

« Un autre livre d'Heures, un peu plus ancien peut-être (n° 85) et d'aspect beaucoup plus modeste, se rattache aussi, par son exécution, au même courant d'art. On peut aussi en rapprocher un exemplaire du Roman de la Rose (n° 10), dont les images en grisailles, légèrement rehaussées de couleurs à l'aquarelle, me paraissent sortir de quelque atelier établi à Paris entre 1400 et 1410.

« On voit exposé dans la galerie Mazarine à la Bibliothèque nationale de Paris, sous le n° 209, un livre d'Heures extrêmement remarquable (ms. lat. 9471). Ce livre doit avoir été peint entre 1420 et 1440. Les images qui l'illustrent se rattachent encore par leur style à la grande école du commencement du xve siècle. On y sent l'influence des Pol de Limbourg et des Jacquemard d'Hesdin. Mais il se dégage de l'œuvre un accent très personnel et très original. Le caractère large du travail, la fermeté du trait, la hardiesse du coup de pinceau, comme aussi les proportions relativement considérables données aux figures, trahissent plutôt un peintre proprement dit qu'un miniaturiste de profession. D'autre part, aux hautes qualités que j'ai signalées se joignent souvent une certaine grossièreté de facture, un manque de finesse dans les détails qui s'éloignent tout à fait de ce qu'on voit dans les manuscrits décorés à Paris, et qui indiquent incontestablement une origine provinciale. Dans quelle région de notre pays était établi cet artiste, dont l'histoire de l'art français au xve siècle ne peut se désintéresser? Le manuscrit de la Bibliothèque nationale ne fournit pas d'indication directe

à ce sujet. On y voit seulement sur une bannière des armoiries ressemblant à l'ancien blason de la famille de Rohan. Cette circonstance m'avait porté à supposer que le manuscrit devait être originaire de nos provinces de l'Ouest. L'étude de la collection Hamilton a confirmé cette hypothèse. Cette collection renferme, en effet, un livre d'Heures dont les images sont dues à la même main que celle du manuscrit latin 9471 de la Bibliothèque nationale ; et ce livre d'Heures est à l'usage d'Angers (nº 60)[1]. Voilà donc nettement déterminé un point important qui pourra faciliter de nouvelles recherches. Je signalerai tout spécialement, parmi les illustrations du manuscrit de la collection Hamilton, une série de douze grandes figures d'apôtres, et surtout le saint Pierre qui est placé en tête de cette série.

« L'Ouest de la France a d'ailleurs fourni un contingent relativement important à la collection Hamilton. J'y ai noté encore un petit livre d'Heures fait pour la duchesse de Bretagne, Isabelle d'Écosse, femme du duc François Ier (nº 59), d'une exécution très grossière, malgré sa brillante origine, et surtout un missel qui provient des Carmes de Nantes (nº 30).

« Il faudrait une longue description pour donner une idée complète de ce très curieux volume. Qu'il suffise de dire que les miniatures qui le décorent sont de diverses mains et de différentes époques ; les unes datant du milieu du xve siècle, les autres n'ayant pu être ajoutées qu'entre 1476 et 1487. Aucune de ces images n'a de valeur d'art particulière ; la plupart ne sont que des ouvrages de praticiens, quelques-unes même excessivement faibles d'exécution ; mais elles méritent toute l'attention par leur caractère hautement historique. On y voit, en prière devant la Vierge et les saints, plusieurs des ducs de Bretagne, ou des princes de leur famille, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants que des

1. On lit sur le feuillet de garde une note du xviiie siècle ainsi conçue : « Ce superbe manuscrit, le plus beau de la bibliothèque Soubise, provient de la bibliothèque de Durfé. Ce fut l'abbé des Essars qui le procura au cardinal de Soubise sous la minorité du marquis du Châtelet ; il coûta trente louis à ce prélat, qui en faisoit le plus grand cas et l'avoit fait relier à ses armes. — Dupuy. »

cottes d'armes ou des jupes armoriées permettent de reconnaître individuellement. Parmi eux : le duc Jean V, avec sa femme Marie d'Angleterre, puis Jean VI, François Ier, le connétable Arthur de Richemont; enfin François II, avec sa seconde femme, Marguerite de Foix, et son beau-frère le cardinal de Foix. A vrai dire, les miniatures, surtout les plus anciennes, sont d'une exécution trop sommaire et dans des proportions trop réduites pour présenter des garanties d'exactitude au point de vue de la ressemblance des traits. Mais elles n'en constituent pas moins, par leur réunion, un monument unique et du plus vif intérêt pour l'iconographie de l'histoire de Bretagne.

« C'est également sous le rapport historique, surtout en ce qui touche au costume, qu'il faut considérer spécialement douze miniatures décorant un exemplaire du livre des Cent ballades (n° 55). Là encore il s'agit d'une œuvre assez secondaire dans l'ensemble. Mais ces miniatures ont la prétention de représenter, vus en pied, les principaux auteurs des poésies, et parmi ces images quelques-unes se recommandent par des qualités très réelles, notamment celles de Regnault de Trye, du duc d'Orléans, de Lionnet de Coesmes et de François d'Aubergicourt.

« Le catalogue signale, comme un manuscrit exceptionnel, un exemplaire en grand format de la traduction si connue, faite par Laurent de Premierfait, de l'ouvrage de Boccace : « Les cas des nobles hommes et femmes infortunez » (n° 12). Sans être de tout premier ordre, ce gros volume est fort précieux. Les miniatures qui l'illustrent et qui sont au nombre de quatre-vingt-cinq, dont neuf grandes peintures à mi-page, ressemblent par leur style aux œuvres de Jean Fouquet. Leur exécution cependant ne brille pas par une supériorité assez accentuée pour qu'on soit en droit de prononcer sûrement un aussi grand nom. Ce qui est certain, en tout cas, c'est qu'elles constituent un fort bel exemple de l'art français, tel qu'il était pratiqué, vers le milieu du xve siècle, au cœur du royaume.

« C'est, au contraire, dans les contrées soumises alors à la domination de la maison de Bourgogne, dans les pro-

vinces du Nord, qu'a été exécuté un autre manuscrit qui rivalise, dans la collection de Hamilton, avec celui que je viens de citer. Il s'agit de deux gros volumes renfermant la traduction, par Raoul de Presles, de la Cité de Dieu, de saint Augustin (n° 11). Du premier volume il n'y a rien à dire. L'illustration en a été abandonnée à un praticien tout à fait secondaire. Il n'en est pas de même du second, dans lequel des critiques allemands enthousiastes voient un des plus admirables spécimens qui existent de l'art de la miniature. Les vingt-trois grandes miniatures qui le décorent ou du moins les plus belles d'entre elles, car les différents tableaux présentent des inégalités qui indiquent peut-être une collaboration de plusieurs mains, sont évidemment dues à un des plus habiles miniaturistes de l'école flamando-bourguignonne. Par une erreur qui s'est assez souvent produite dans des cas analogues, on a voulu en faire honneur à un des grands maîtres de l'école. On a prononcé ici, comme devant le fameux frontispice de l'Histoire du Hainaut, de la Bibliothèque royale de Bruxelles, le nom de Rogier van der Weyden. De fait, le caractère de ces miniatures est tel, à première vue, qu'on s'explique assez une semblable hypothèse. Mais un examen attentif la rend inadmissible. Est-il possible de proposer une autre attribution? Les manuscrits exécutés pour le duc de Bourgogne Philippe le Bon permettent, suivant moi, de répondre affirmativement. Parmi eux, plusieurs renferment des miniatures de la même main que les plus belles du manuscrit de la collection Hamilton; or, pour un de ces manuscrits : les Conquêtes de Charlemagne, M. le chanoine Dehaisnes a retrouvé un texte qui en attribue formellement l'illustration à un artiste, peintre et enlumineur, nommé Jean Tavernier ou Le Tavernier[1].

« En 1450, Jean Tavernier était établi à Bruges. Il se fixa ensuite à Audenarde où il résidait quand sa réputation, déjà bien établie, le fit choisir en 1454 par Philippe le Bon pour exécuter divers travaux, qui étaient loin d'être achevés en

1. *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie* [*de Belgique*], XXI, pp. 20-38. — Les trois volumes des Conquêtes de Charlemagne forment les nos 9066, 9067 et 9068 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

1460. Mais auparavant, des mentions nous reportant à 1434 et à 1440 nous le montrent habitant Tournay, c'est-à-dire précisément dans la patrie de Rogier van der Weyden, ce qui peut expliquer les analogies de style que j'ai mentionnées.

« Pour être à peine sorti de l'obscurité, le nom de Jean Tavernier n'en doit pas moins occuper une place toute particulière dans l'histoire de l'art. En effet, il me paraît certain, — et je demande la permission de prendre date dès maintenant pour ces observations qui n'ont, je crois, jamais été faites, — il me paraît certain, dis-je, que Jean Tavernier a pris une grande part à l'exécution de trois des manuscrits à miniatures les plus beaux et les plus justement célèbres : les Miracles de la Vierge, de Paris (Bibl. nat., mss. français 9198 et 9199); le livre d'Heures de Philippe le Bon conservé à la Haye; et le célèbre Froissart de la Bibliothèque de Breslau, dont le marquis de Laborde a signalé, dès 1849, le mérite exceptionnel.

« Pour terminer avec les manuscrits à peintures exécutés en Flandre, je mentionnerai immédiatement, bien qu'il nous reporte à une période plus récente d'un demi-siècle au moins, un livre d'Heures (n° 32), aux armes de l'empereur Charles-Quint et de sa femme Isabelle de Portugal. Le libraire chargé de confectionner ce charmant volume a employé, pour sa décoration, quinze peintures, de très petites dimensions, qui avaient été exécutées à part et qui ont été remontées et collées en plein au milieu d'élégants rinceaux. Ces miniatures, d'une extrême délicatesse de pinceau, comptent parmi les plus jolies productions de l'art des miniaturistes flamands du commencement du XVIe siècle. Elles présentent une frappante analogie avec les feuillets découpés d'un livre d'Heures qui sont exposés sous verre dans un meuble à volets de la Bibliothèque royale de Bruxelles, ainsi qu'avec les images du manuscrit Royal 2 B VI du Musée britannique. Le nom de Gérard David a souvent été prononcé devant toutes ces pages charmantes. M. Ruelens, le savant conservateur de la Bibliothèque de Bruxelles, estime au contraire qu'elles peuvent être attribuées, avec bien plus de vraisemblance, à ce Simon Benninch ou Bynninch, dont la réputation fut si

grande au début du xvie siècle; et cette opinion me semble, en effet, devoir être définitivement adoptée.

« Il convient de rapprocher de ce volume, aux armes de Charles-Quint, un autre livre d'Heures (n° 80). Ses miniatures ne peuvent être mises sur le même rang que les précédentes, mais elles sont cependant encore très fines et appartiennent bien au même courant d'art. Parmi elles les images du calendrier, représentant les occupations des douze mois, ont été surtout traitées avec beaucoup de bonheur. On peut également louer une extrême finesse de travail dans le n° 87 de la vente, encore un livre d'Heures, exécuté vers 1540, qu'illustrent cinq belles miniatures dans le style des œuvres de Horebout.

« Revenons aux manuscrits dont les peintures dénotent des mains d'artistes ou de praticiens travaillant dans l'intérieur des limites du royaume de France pendant la seconde moitié du xve siècle et le commencement du xvie. De longs développements seraient nécessaires si on voulait donner une idée complète de cette partie de la collection Hamilton. Il faut se résoudre à faire un choix sévère. Aussi laisserai-je de côté, malgré l'illustre origine de plusieurs d'entre eux[1], les volumes qui ne dépassent pas la moyenne ordinaire des bonnes productions de la librairie de luxe. Je ne citerai que ceux dont les miniatures se distinguent par de réelles qualités d'art.

« Tel est le cas pour un livre d'Heures (n° 75), qui présente une certaine analogie avec le célèbre psautier dit du roi René conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal; pour trois beaux spécimens de l'art français sur les limites du xve et du xvie siècle : le Roman des oiseaux, de Gacé de la Bigne, aux armes de René II, duc de Lorraine (n° 27), un Recueil de poésies de Georges Chastelain, écrit à Rethel en 1497

1. Chroniques de France (n° 13) venant du duc de Nemours, Jacques d'Armagnac, et des ducs de Bourbon; Vie et légende de sainte Radegonde (n° 23) aux armes d'Anne de Bretagne; traduction en vers français d'une partie de la Divine Comédie (n° 29), manuscrit exécuté pour l'amiral Bonnivet; la Victoire et triomphe d'argent contre le dieu d'amour (n° 53), aux armes de François de Bourbon, comte de Saint-Paul.

(n° 31), et une Vie de saint François, traduite en français d'après saint Bonaventure (n° 43); enfin pour une traduction par Charles de Saint-Gelais du livre du Régime des princes, faite pour le comte Charles d'Angoulême, le père du roi François Ier (n° 49). Ce dernier volume doit être très particulièrement signalé en ce que ses quatre miniatures, dont l'une offre un bon portrait du comte Charles d'Angoulême, sont incontestablement dues au pinceau d'un des plus aimables maitres français du début de la Renaissance, Robinet Testard, attaché au comte Charles d'Angoulême dès 1484 et qui, passé ensuite dans la maison du roi François Ier, était encore pensionné par ce dernier en 1529.

« Il ne reste plus à parler que de deux manuscrits du XVIe siècle, un livre d'Heures exécuté vers 1524 (n° 58) et une traduction française de Diodore de Sicile par Antoine Macault (n° 33); mais il faut s'y arrêter plus longuement qu'aux précédents, car ces deux manuscrits sont véritablement les perles de la collection Hamilton.

« Le livre d'Heures peut hardiment soutenir la comparaison avec ces Heures de Henri II, conservées à la Bibliothèque nationale, qui comptent à juste titre parmi les plus beaux manuscrits français du XVIe siècle. Rien de plus délicat comme facture, de plus élégant comme dessin, de plus brillant comme coloris que ses vingt-neuf petites et surtout ses seize grandes miniatures dont l'une porte la date de 1524. Ce n'est pas ici le moment de discuter le problème soulevé par ces délicieuses images, très certainement exécutées au cœur de notre pays, mais qui dénotent des influences étrangères complexes, italiennes d'une part, flamandes et peut-être même allemandes d'autre part, tout en conservant, malgré tout, un caractère très français dans l'ensemble. La paternité en a été attribuée en France à Geoffroy Tory, tandis que les critiques allemands prononçaient le nom de Lucas de Leyde. Ce qui est certain, c'est qu'à tous égards, les miniatures du manuscrit de la collection Hamilton, quoique peintes en toutes couleurs, présentent de frappantes analogies avec les grisailles qui décorent un morceau fameux provenant de la bibliothèque du roi François Ier, les Commentaires de la

guerre gallique, dont les trois tomes sont aujourd'hui dispersés, à Londres (Musée britannique, manuscrit Harléien 6205), à Paris (Bibliothèque nationale, manuscrit français 13429), et chez Mgr le duc d'Aumale. Ces grisailles, dont une est datée de 1519, ce qui concorde bien avec l'âge du manuscrit de la collection Hamilton, sont signées G. ou Godefroy. Quel est ce Godefroy? Faut-il reconnaître en lui Geoffroy Tory? La question reste pendante.

« En tout cas, quel que soit son nom, ses œuvres révèlent des qualités exceptionnelles. Dans le livre d'Heures Hamilton, elles sont encore mieux mises en relief par le splendide état de conservation du volume, aussi frais qu'au premier jour.

« Si beau que soit le livre d'Heures, il le cède encore au Diodore de Sicile. Ce manuscrit a été fait pour le roi François Ier. Tout dans ce merveilleux volume est digne du prince auquel il a été offert. Il est encore recouvert de sa superbe reliure originale. On y lit sur les deux plats, frappés en capitales d'or, les mots

DIODO	AUROY
RE	FRAN
SI	COYS
CILIEN	PREMIER

« De petites initiales d'une invention charmante ouvrent les principaux paragraphes. Mais ce qui en fait surtout le prix, c'est une grande miniature, ou pour mieux dire un véritable tableau qui sert de frontispice au volume, et montre le traducteur Antoine Macault présentant son travail à François Ier. Le roi, placé sous un dais, est assis à une table près de laquelle se tiennent ses trois fils encore enfants; autour du souverain sont groupés les principaux seigneurs de la cour, tandis qu'au premier plan, à gauche, Macault debout donne lecture de son livre. Cette peinture est une page de premier ordre, un vrai chef-d'œuvre qu'un Musée se glorifierait de posséder. La composition dénote un art consommé; et toutes les têtes, malgré l'exiguïté relative des proportions, sont des portraits que Holbein n'eût pas désavoués.

« Quel peut être l'auteur de ce merveilleux frontispice?

Il est évident, à priori, qu'on ne peut songer qu'à un artiste de tout premier ordre, — les simples enlumineurs comme Robinet Testard et Étienne Collault, dont on connaît des ouvrages certains, d'une valeur infiniment inférieure, ne pouvant prétendre être mis en cause, — et à un artiste dont les œuvres relèvent de la pure tradition française. Dans ces conditions, étant donnés à la fois l'âge du manuscrit et le caractère du style, un seul nom paraît pouvoir être proposé : c'est celui du premier Clouet, de Jean ou Jeannet Clouet, le père de François.

« Je sais qu'on a depuis longtemps songé à attribuer le frontispice du Diodore à Geoffroy Tory[1]. On peut faire remarquer à l'appui de cette opinion que la traduction de Macault a été imprimée en 1535 chez la veuve de Geoffroy Tory, et qu'en tête de cette édition on voit un « admirable « bois, un des monuments les plus sincères et les plus habiles « de la gravure française[2], » dont les meilleurs connaisseurs n'hésitent pas à faire honneur à Tory lui-même et qui reproduit, à quelques modifications près, la peinture du manuscrit Hamilton. L'argument me paraît de peu de valeur. Il est bien évident que c'est le frontispice du manuscrit qui a servi de modèle au graveur. Mais il existe entre la miniature et la planche sur bois des différences très profondes. Ces différences ne portent pas seulement sur le nombre et le groupement des personnages secondaires ; elles se remarquent surtout dans la manière de rendre les physionomies, de traiter les ajustements, de préciser les gestes, en un mot dans le style. Une attentive comparaison montre ces divergences assez accentuées pour qu'on soit en droit d'affirmer que les deux pages ne peuvent avoir été tracées par la même main. Si donc la gravure est bien de Geoffroy Tory, c'est une preuve que la peinture n'est pas de lui. On sait, du reste, par le propre témoignage de Tory, dans le passage de son *Champfleury* relatif à Jean Perréal, que l'illustre graveur-impri-

1. Le manuscrit de la collection Hamilton était encore en France en 1810, dans la bibliothèque Firmin Didot. Il est décrit par Auguste Bernard dans son ouvrage sur Geoffroy Tory.

2. Henri Bouchot, *le Livre*.

meur ne dédaignait nullement de travailler d'après autrui.

« J'ajoute encore que toutes les vraisemblances sont en faveur de l'attribution du frontispice du Diodore à Jean Clouet. L'auteur de la traduction, Antoine Macault, était valet de chambre du roi François Ier. Or, ce même titre de valet de chambre du roi était également celui qu'avait reçu Jean Clouet. Attachés simultanément à la personne du même prince, l'écrivain et le peintre ont dû forcément se trouver souvent en rapport. N'est-il pas tout naturel que Macault, voulant rehausser le prix du manuscrit destiné à son maitre, ait demandé, pour la miniature où devaient figurer le souverain et son entourage, le concours de son collègue, le grand artiste, que les textes nous montrent précisément à cette époque spécialement occupé à des travaux de « pourtraicture »?

« D'ailleurs ce n'est pas le nom de l'artiste qui importe le plus. Quand bien même de nouvelles découvertes permettraient d'établir, contrairement à l'opinion que je soutiens, que l'œuvre n'est pas de Jeannet Clouet, mais de quelque Barthélemy Guety ou autre maître totalement tombé dans l'oubli, le frontispice du manuscrit de Hamilton n'en resterait pas moins un pur chef-d'œuvre, un des morceaux les plus parfaits, et peut-être même le plus accompli, que puisse revendiquer aujourd'hui l'histoire de la peinture française pour la première moitié du XVIe siècle[1]. »

M. L. Courajod, membre résidant, ajoute à cette communication quelques remarques sur le style de Jacquemard d'Hesdin, à qui est attribué l'un des manuscrits mentionnés dans la communication précédente.

1. Il est impossible d'étudier le Diodore de Sicile de la collection Hamilton, sans songer à un autre chef-d'œuvre de l'art français à la même époque. Je veux parler des sept délicieux portraits en médaillons, peints en couleurs sur fond bleu, qui accompagnent dans le tome II des *Commentaires de la guerre gallique*, conservé à la Bibliothèque nationale (manuscrit français 13429), les grisailles de Godefroy, dont il a été question un peu plus haut. Ces médaillons présentent de frappantes ressemblances de style et d'exécution avec le Macault lisant son livre devant François Ier. Mais les personnages y sont simplement vus en bustes, et l'artiste, tout en traçant ces effigies de son pinceau le plus délicat, n'a pas eu occasion de déployer le rare talent de composition qu'on admire à juste titre dans le frontispice du Diodore. (Voir à ce sujet : de Laborde, *la Renaissance des arts*, tome II.)

M. L. Courajod rappelle ensuite à la Compagnie le petit buste d'enfant, en marbre, du Musée d'Avignon qu'il a présenté en décembre 1887 et qu'il plaçait dans un groupe d'œuvres rattachées par lui à l'initiative de Desiderio da Settignano. Persistant dans son opinion, il explique que la connaissance des œuvres de Desiderio a fait des progrès depuis que cette opinion, émise une première fois, a été contredite par un de ses confrères, et démontre que la théorie adoptée par celui-ci au sujet de l'œuvre de Desiderio repose sur des faits dont l'exactitude se trouve infirmée par de récentes découvertes.

M. de Geymüller, associé correspondant étranger à Lausanne, exprime son regret de ne pouvoir reconnaître dans le buste d'Avignon le style de Desiderio ou l'influence de Donatello.

M. Ulysse Robert, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le fragment du cartulaire de l'abbaye de Canigou, conservé aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales et qui ne se compose plus que de huit feuillets de la fin du xi[e] ou du commencement du xii[e] siècle, contient la copie d'une lettre adressée par le concile provincial de Narbonne à Sclua, abbé de Canigou. Cette lettre paraît être de l'année 1031. Elle a été publiée d'abord par Guérard, dans le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, t. II, p. 532-534, puis par Alart, dans le *Cartulaire roussillonnais*, p. 53. Elle porte, à la fin, les souscriptions d'un certain nombre d'évêques français et espagnols. Dans le texte de Guérard, celui de Couserans a nom *Beringarius;* dans le cartulaire de Canigou, *Bernardus*. Si l'on se reporte aux listes des évêques de ce siège les plus complètes et les plus récentes, on verra qu'il y a deux évêques, l'un nommé Bérenger, qui aurait siégé vers 1025, l'autre nommé Bernard, qui aurait siégé vers 1035. Je crois que, de même que dans la lettre du concile de Narbonne, où *Beringarius* et *Bernardus* forment évidemment un seul et même personnage, de même aussi

Bérenger et Bernard doivent être considérés comme un seul et même évêque de Couserans.

« A la suite de cette lettre, il y a des souscriptions postérieures d'autres évêques qui n'avaient pu assister à ce concile. Dans le nombre figure *Petrus*, *episcopus Cabilonensis*. *Cabilonensis* est la forme ethnique employée ordinairement pour désigner Chalon-sur-Saône. En parcourant les listes d'évêques de ce siège, nous ne trouvons pas d'évêque du nom de Pierre avant celui qui fut évêque de 1158 environ à 1173 environ, après Gautier II et avant Engilbert. Il semble donc au premier abord qu'on pourrait ajouter un nom nouveau entre Geoffroi et Hugues, évêques de Chalon, entre 1017 et 1040. Mais on aurait tort de le faire. En effet, un évêché dont le nom en latin se rapproche de celui de Chalon, Cavaillon, *Cabellio*, avait précisément à cette date un évêque nommé Pierre.

« Guérard assigne à ces souscriptions postérieures la date de 1032 environ. Mais elles sont plus récentes; les noms de plusieurs évêques d'un même siège diffèrent dans les deux souscriptions; par exemple, pour l'évêché de Girone, nous avons : dans la première *Petrus*, dans la seconde *Beringarius*; pour Elne, dans la première *Beringarius*, dans la seconde *Raimundus*; pour Vich ou Vic d'Osona, dans la première *Oliba*, dans la seconde *Willelmus*; pour Urgel, nous avons même trois noms différents : dans la première *Ermengaudus*, dans la seconde *Heriballus*, puis, presque tout à côté, *Willelmus*.

« Quelques-uns des évêques ci-dessus mentionnés n'ont siégé que dans la seconde moitié du XIe siècle et pas toujours en même temps que ceux dont les noms figurent à côté des leurs; d'où il faut conclure que plusieurs ont apposé leurs souscriptions au hasard des circonstances et non à un moment donné, comme dans un concile. C'est là, à mon avis, une constatation importante, parce que, d'une part, les souscriptions données, comme celles dont il vient d'être question, ne fournissent pas toujours les moyens sûrs de dater un acte et, d'autre part, il serait dangereux de conclure, du fait que le

nom d'un archevêque ou d'un évêque figure au bas d'un document, que cet archevêque ou cet évêque vivaient ou étaient présents au moment où l'acte a été passé. La souscription de ***Heriballus*** et celle de ***Willelmus***, tous deux évêques d'Urgel, qui se trouve dans le même document, à une ligne d'intervalle, en sont la preuve. »

M. Giraud, associé correspondant national à Lyon, communique quatre plaquettes décoratives représentant des sujets religieux :

1.

La Vierge nimbée, assise sur un siège à dossier garni d'un coussin, les pieds portent sur un autre coussin; elle tient dans ses bras l'enfant Jésus au nimbe crucifère. A gauche de la tête de la Vierge, $\overline{M}$; à droite, $\overline{\Theta\Upsilon}$.

Plaquette en forme de pignon, surmoulage d'ivoire, en bronze à patine verte, grossièrement fondu et repris au ciselet. Travail grec du IXe ou Xe siècle. — Trouvé dans les fouilles de l'Acropole d'Athènes en 1878.

H. 0m105, l. 0m084. — Musée de Lyon.

2.

Allégorie de la Justice. Femme debout mi-vêtue d'une draperie; dans la main droite elle tient une épée nue, dans la gauche une balance; fond de paysage.

Plaquette rectangulaire en bronze clair. Allemagne, école de Peter Wischer, XVIe siècle.

H. 0m080, l. 0m054. — Musée de Lyon.

3.

Sainte Famille : à gauche, la Vierge tenant sur ses genoux l'enfant Jésus; à droite, sainte Élisabeth et le petit saint Jean-Baptiste offrant un oiseau retenu par une cordelette; au milieu saint Joseph. Fond de paysage et draperie.

Plaquette ovale en hauteur. — Nord de la France, ou Flandre, première moitié du XVIe siècle.

D. 0m146, × 0m111. — Musée de Lyon.

4.

Saint Georges, sur un cheval au galop et couvert d'une armure dans le goût de la Renaissance, perce de sa lance la gueule du dragon; sur le second plan, à droite, la fille du roi de Lydie à genoux et les mains jointes. Fond de paysage; à gauche, des maisons et un château-fort.

Plaquette ronde à patine brune. — Italie du nord, fin du xve siècle.

D. 0^{m}046. — Collection de B. Giraud.

M. Guillaume, membre résidant, donne des renseignements sur les fouilles qu'il a dirigées sur l'emplacement du palais et de la cour des Tuileries, et sur deux points de la Place du Carrousel :

« La création d'un jardin sur cet emplacement a nécessité des fouilles et un enlèvement considérable de vieilles maçonneries, pour y substituer de la terre végétale. Les fondations du palais, où le mortier est devenu plus dur que la pierre, ont, depuis près d'un mois, nécessité tous les matins l'emploi de la mine.

« Cette fouille a montré une fois de plus que les anciens palais reposaient généralement sur un terre-plein et n'avaient que très peu de caves. Dans un des massifs de terre, vers le nord-ouest, on a retrouvé un four à tuiles, de petite dimension, en partie détruit, reposant sur un cercle de pavés en grès et construit avec des tuiles ordinaires et de la terre glaise.

« Près de ce four on a recueilli des tuiles, ou plutôt des carreaux de revêtement, dont une face est imprimée d'une foule de petites rosaces. Plusieurs de ces tuiles portaient des traces d'émail vert commun; mais aucune n'en était revêtue complètement.

« Rien n'a été retrouvé qui pût rappeler les fours de Bernard de Palissy rencontrés il y a quelques années, et qui ont fourni les beaux fragments sculptés et émaillés qui sont au Musée du Louvre.

« On a trouvé, dans la partie sud-est du terrain, en creusant des tranchées pour la canalisation de l'eau, deux dépôts de tuiles simples. Ils n'ont d'autre intérêt que de justifier le

nom de ***Palais des Tuileries*** donné dès l'origine à l'œuvre de Philibert de l'Orme.

« Les fouilles exécutées sur deux autres points de la Place du Carrousel ont présenté un certain intérêt. Il ne restait que deux des quatre statues colossales qui ornaient les entrées latérales de l'ancienne grille des Tuileries, les deux autres ayant été détruites lors de la construction du baraquement provisoire des Postes. La *Guerre* et l'*Histoire*, restées près du pavillon des États, sont deux belles statues, du style de l'Empire, exécutées en plusieurs assises.

« Elles ne sont pas signées et je n'ai pu encore découvrir les noms de leurs auteurs; pour décorer l'entrée du nouveau jardin sur la Place du Carrousel, je les ai placées de chaque côté de l'Arc de triomphe, à cinquante mètres environ latéralement, et à dix-huit mètres en avant. En creusant les fondations des piédestaux, je suis tombé deux fois sur un mur en pierre construit en talus dans sa partie basse et reposant sur un large empâtement. Ce mur s'est trouvé à l'ouest du piédestal nord et à l'est du piédestal sud; sa direction était donc un peu oblique relativement à l'ancienne grille du palais.

« Recherches faites dans les anciens plans de Paris, ce mur n'est autre que la contrescarpe du fossé de l'enceinte de Charles V, dans la partie qui joignait la Tour-de-Bois, près du pont des Saints-Pères, à la Porte Saint-Honoré. Ce fossé prenait ses eaux dans la partie haute de la Seine, contournait le nord de la ville et venait déboucher dans le fleuve par deux arches, entre la Tour-de-Bois et la Porte-Neuve.

« La fouille est arrivée à une boue noire et fétide, puis, à la profondeur de huit mètres, l'eau est apparue; il a fallu l'épuiser pour construire les fondations. J'ai constaté qu'à l'époque où fut comblé le fossé on y avait construit, dans le fond, un égout qui existe encore, mais qui n'est plus en usage.

« Dans la fouille du piédestal sud, le mur de contrescarpe a dû être tranché.

« Nous étions là sur le glacis; une habitation y a été construite à une époque relativement moderne. Nous en avons retrouvé la cave, en partie voûtée, semée de tessons de bouteilles, et l'entrée d'une galerie aujourd'hui comblée.

« D'après les anciens plans de Paris, ce fossé avait environ trente-deux mètres de largeur; c'est donc à cette distance, vers l'est de la contrescarpe existante, que l'on retrouverait le mur du rempart. Ces anciens plans indiquent, à vingt-cinq mètres environ à l'ouest de la contrescarpe, un chemin dit *au lonc des fossés* aboutissant à la rue de l'Échelle. Dans le plan de Quesnel, en 1609, ce chemin a disparu et sur l'emplacement de la cour des Tuileries on lit le dessin d'un jardin, qui s'avançait jusqu'au fossé même. Une série de balcons semblent faire saillie sur le fossé. »

M. C. Pallu de Lessert fait une communication sur les inscriptions romaines du cap Tedlès :

I.

« Quand on s'éloigne d'Alger, en longeant la côte, dans la direction de l'est, on ne rencontre guère, sur un parcours d'environ 210 kilomètres, qu'une seule localité de quelque importance : c'est Dellis. A partir de cette dernière ville, le rivage devient généralement abrupt; il faut avancer dans l'intérieur des terres pour rencontrer des cultures, du reste, presque exclusivement indigènes.

« Les itinéraires romains attestent cependant l'existence de six stations échelonnées le long de la Méditerranée entre Alger et Bougie. On sait à la vérité que la première, Rusguniae, doit être identifiée avec des ruines situées à un kilomètre du cap Matifon. Quant à Rusibbicari ou Rusibricari Matidiae, Cisi, Rusuccuru, Iomnium, Rusippisir, Ruzazis, rien n'est plus incertain que leur emplacement. Rusuccuru cependant présentait quelque importance. Pline l'Ancien nous apprend que Claude lui avait conféré le titre de colonie et nous savons, d'autre part, que c'était le point de départ de deux voies intérieures se dirigeant l'une sur Calama de Maurétanie (dans la province d'Oran), l'autre sur Saldae (Bougie), par Tupusuctu (Tiklat) et probablement par Djema-Saharidj.

« C'est à la recherche du nom d'une de ces stations que je

partais, au mois de septembre 1888, avec M. Bourlier, député d'Alger, et M. Pierre Gavault. Déjà, au printemps de 1886, j'étais allé avec le premier faire quelques recherches au cap Tedlès et à Tigzirt (distants l'un de l'autre de six kilomètres), où des ruines assez considérables avaient été signalées depuis longtemps et où l'on avait déjà relevé un certain nombre d'inscriptions[1]. Nous avions pratiqué quelques fouilles couronnées de succès et qui ont fait l'objet d'une communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres[2].

« Mais nos découvertes, loin de résoudre, d'une façon certaine, le problème géographique dont nous poursuivions la solution, ne faisaient au contraire, semblait-il, que le compliquer. En effet, si, à Tigzirt, on avait, avant nous, lu une dédicace au *Genius Municipii Rusuccuritani* qu'élevait, vers 217, un personnage appelé C. Julius Felix *Rusuccuritanus*, d'un autre côté à Taksebt (à l'extrémité du cap Tedlès), nous avions trouvé la mention d'un L. Annius Maximus *Rusuccuritanus*. Un second texte, situé non loin de ce dernier, mentionnait les décurions et un *flamen coloniae*. — Nous en avions conclu, et c'est encore notre opinion, qu'il y avait eu deux Rusuccuru : la *Colonia Rusuccuritana* de Claude à Taksebt, le *Municipium Rusuccuritanum*, de date plus récente, à Tigzirt.

« Il serait possible, ajoutions-nous, que la baie de Tigzirt « (qui constitue un excellent petit port, tandis que Taksebt « se dresse presque à pic à 250 mètres au-dessus de la mer) « n'ait été, dans le principe, qu'une dépendance du territoire « de la *colonia Rusuccuritana*, un *pagus Rusuccuritanus;* puis « ce *pagus*, ayant pris peu à peu du développement, aurait « fini par former un municipe distinct gardant naturellement « l'ancien nom consacré par l'usage. »

« Il est inutile de revenir ici sur les raisons nombreuses qui nous firent adopter cette manière de voir. Disons seulement que notre seconde excursion avait pour but l'étude

1. Voyez notamment Vigneral, *Ruines romaines de l'Algérie*, *Kabylie du Djurjura*, 1868. — Cat, dans le *Bull. de Corresp. afric.*, t. Ier, p. 142 et suiv.
2. Cf. *Comptes-rendus de l'Académie*, XIV (1886), p. 273. — *Revue de l'Afrique française*, 1886, p. 145.

plus approfondie des ruines et la recherche des documents épigraphiques qui, dans notre pensée, devaient confirmer ou détruire définitivement notre hypothèse.

II.

« De l'étude que nous avons faite des ruines de Tigzirt, je n'ai rien à dire ici, sinon que nous avons rencontré deux enceintes : l'une entourait une superficie de dix ou douze hectares et remonte vraisemblablement au Haut-Empire ; l'autre, en grande partie encore debout, est beaucoup plus petite et date incontestablement de l'occupation byzantine.

« Les inscriptions ne nous ont malheureusement pas donné tous les résultats que nous en attendions. Pour trouver le sol romain ancien, il faut traverser les couches berbères et byzantines et creuser à une profondeur de deux à trois mètres. Étant donné le développement de la ville morte sur laquelle nous sommes et la prospérité dont elle parait avoir joui, on ne peut manquer de faire un jour de fort intéressantes découvertes; mais pour cela il faudra procéder à des travaux de déblaiement sérieux et disposer de moyens plus puissants que ceux mis à notre disposition.

« Quoi qu'il en soit, quelques-unes de nos inscriptions ne sont pas sans intérêt.

« C'est d'abord, dans le temple encore debout élevé par C. Julius Félix, deux textes se rapportant l'un à lui, l'autre à sa femme :

« 1) C·IVLIO·C·FIL Q FELICI
RVSVCCVRITANO
PRAEF PRO IIVIR IIVIRO
ITEM IIVIR QQ FLAMINI
AVGG... *au*GVRI PERPE
TVO. . . . . ET
FORTVNATVS PATRO
NO INDVLGENTIS
SIMO

« 2) ANNIAE NI
GENI MARI
TAE OBSEQVEN
TISSIMAE
C·IVLIVS FELIX

« Ces deux inscriptions avaient déjà été données, mais beaucoup moins complètes, dans la *Revue de l'Afrique française*, 1886, p. 150.

« 3) Auprès de la grande basilique chrétienne, sur un caisson en pierre :

D M
EGNATI
V...SATVRN
M...E...E SA
TVRNINE VIC
ANIS LXVIII
B M F

« 4) Dans la partie sud de la ville, sur une pierre plate déposée actuellement chez M. Tardres, conducteur des ponts et chaussées :

*cre*SCENTI*us*
*s*EVERVS PA*tri*
*a*MANTISSIMO
POS ET DEDICA
BIT

« 5) Sur un cippe en forme de caisson :

DMS
C AE IVGVRTA
PATRI · AMANTIS
SIMO EGO MO
N*u*MENTVM FE
CI VIXIT LXXXX

« Nous n'avions pas voulu publier cette inscription, rele-

vée dès 1886, à cause de la difficulté de lecture que présente la seconde ligne et que je pensais résoudre par un examen plus attentif de la pierre ou par un estampage meilleur que le premier qui était assez mal venu. J'ai vainement cherché. Les ouvriers que j'ai trouvés, non loin de l'emplacement de ce petit monument, occupés à casser de la pierre pour la route, ne me font que trop deviner son sort.

« 6) Le texte le plus intéressant est certainement le suivant, malheureusement fort incomplet :

. . . . . . *Ru*
SVCCV*ru*
IOMNIO
OB ME*rita*

« Nous trouvons ici la première mention épigraphique d'une localité que les itinéraires placent immédiatement à l'est de Rusuccuru. Cette mention fixe désormais le nom de cet endroit que les manuscrits nous ont transmis sous des formes diverses : Iomnium, Ἴομνιον, Lomnion, Lomnium, Lomnio, Iomnon. C'est bien Iomnium qui est employé ici à l'ablatif.

« Ce fragment va-t-il fournir un argument à ceux qui placent Rusuccuru à Dellis et identifient Tigzirt avec Iomnium ? — Je ne le crois pas. — Nous sommes en présence d'une inscription destinée à conserver la mémoire d'un personnage qui a dû exercer des fonctions à Rusuccuru et à Iomnium. Or, la logique veut, et de nombreux textes épigraphiques confirment, que, dans l'énumération des magistratures, on commence toujours par mentionner la localité qui a élevé le monument. C'est l'application de la vieille règle *Ego et tu valemus*. Nous estimons donc qu'il y a ici une nouvelle raison d'écarter toute tentative de placer Iomnium à Tigzirt.

« 7) Sur un gros bloc carré déposé chez M. Tardres, on lit ce nom que n'accompagne aucune autre légende :

SEVERI

« Les lettres ont $0^{m}07$ de hauteur et sont gravées assez profondément.

« 8) Une inscription très difficile à lire est la suivante qui nous a été apportée, il y a deux ans, par les indigènes. Ils l'avaient cassée en deux (la brisure était fraîche), dans l'espoir d'en tirer double prix, et il nous a été impossible, à M. Bourlier et à moi, de leur faire dire la provenance de ce petit monument. Il est seulement probable qu'il ne vient pas de Tigzirt même. Les lettres, — qui dénotent par leur exécution grossière et leur direction irrégulière un lapicide inexpérimenté de très basse époque, — sont usées comme si la pierre avait servi de seuil à une porte. Voici ce que j'ai pu en déchiffrer :

M VIITIDIVS M
F QVI . . . PHILA
D . . . IIG . . . IXSAN
Q VISVRVS
CII . . . SV
MILIT MORATVS CO
ICIO ANN · V · IIT MIINSIIS
VIIII VIXSIT AN XX
CVRA IIGIT FRATeR EIVS
M VIITIDIVS CRISPVS
MIL LIIG III AVG . . : II PR

« On remarquera les deux formes d'E employées dans ce même texte.

« 9) C'est encore à l'épigraphie qu'appartient par un de ses détails une singulière sépulture ouverte en ma présence, ce qui me permet de garantir l'exactitude des détails.

« Les ouvriers employés à la route l'ont trouvée en faisant une tranchée dans la partie sud de la ville, en deçà de l'enceinte romaine, mais en dehors et assez loin du mur byzantin. Cette sépulture était intacte ; elle était formée de pierres plates posées sur champ ; sa longueur était de $1^{m}88$, sa largeur de $0^{m}52$ à la tête et de $0^{m}40$ aux pieds. Le corps du mort mesurait $1^{m}60$. Trois dalles carrées, ajustées avec soin, le couvraient.

« Extérieurement, ces dalles ne présentaient aucun signe. Mais celle du milieu, ayant été retournée, nous a montré sur sa face intérieure, c'est-à-dire du côté du corps, une couronne d'environ 0^{m}20 de diamètre sculptée en relief. Un examen plus attentif nous a fait découvrir sur la tranche de la pierre, qui a environ 0^{m}10 d'épaisseur, ces trois lettres :

M F L

« Comment expliquer cette bizarrerie ? Elle suggère assez naturellement l'idée d'une sépulture qu'on avait des raisons momentanées de dissimuler, tout en cherchant à s'assurer les moyens de la reconnaître en des jours plus heureux. L'Afrique a compté tant de martyrs qu'on n'a que l'embarras du choix quand on cherche la persécution à laquelle on doit se reporter. Toutefois, l'emplacement de cette tombe, dans l'intérieur de l'enceinte la plus ancienne, semble indiquer un temps où cette partie de la ville n'était plus habitée, peut-être l'époque vandale, peut-être une époque plus récente encore. Était-ce un catholique ? N'était-ce pas un donatiste ? Autant de questions qui ne seront sans doute jamais résolues.

« La dalle dont je viens de parler a été mise de côté et déposée dans la maison du conducteur des ponts et chaussées.

« Quant au corps, il était intact et entier, couché sur le dos, les bras allongés le long des côtés; la position de la tête était naturelle, ce qui paraît exclure toute hypothèse d'une décapitation. Il n'a pas été possible d'en rien conserver : la terre s'était glissée lentement à travers les interstices des pierres et avait empêché les os de tomber en poussière; mais ceux-ci, décomposés sous l'action du temps et de l'humidité, n'offraient plus aucune consistance au toucher.

« 10) Il reste à mentionner deux sculptures phalliques. L'une, qui a été brisée quelques heures après notre arrivée, mais que nous avions déjà examinée et que M. Gavault a dessinée, présentait, réunis, les organes des deux sexes. L'autre décorait la partie gauche du linteau d'une porte. Beaucoup plus grand que nature, sculpté en relief, ce phallus paraît, si l'on en juge d'après une entaille faite dans la

pierre, avoir servi à suspendre quelque chose, peut-être une lanterne. La partie centrale du linteau portait une inscription malheureusement trop délitée pour qu'on y reconnût autre chose que quelques lettres de 0^m05 à 0^m10 de hauteur. Du reste, la partie droite de la pierre manque. L'inscription serait donc quand même incomplète.

« 11) Signalons enfin une petite lampe brisée en terre, avec le mot AVGENDI.

III.

« Les ruines situées à Taksebt, à l'extrémité du cap Tedlès, présentent bien de l'intérêt : d'abord au point de vue romain, mais surtout au point de vue de l'histoire et de l'art phéniciens. Il nous paraît, en effet, hors de doute que bon nombre des débris qui couvrent le sol remontent bien plus haut que l'époque romaine.

« Il y a notamment, quand on regarde la mer, ayant les ruines de la ville romaine à sa droite, une sorte de vallon qui descend par une série de terrasses vers la Méditerranée. On est là au milieu de vestiges de constructions importantes. Si on fouille le sol, on trouve en certains endroits de nombreuses stèles votives dont l'origine phénicienne, pour quelques-unes du moins, est indubitable. Je donnerai une idée de l'abondance de ces petits monuments en disant qu'en l'espace d'une demi-heure, quelques indigènes, alléchés par la promesse d'une récompense, nous en ont déterré une quinzaine. Nous avons fait transporter les plus intéressantes à Tigzirt, dans le temple de C. Julius Felix Rusuccuritanus transformé en Musée. On a indiqué la provenance sur chacune d'elles. Elles seront, du reste, prochainement publiées.

« Au point de vue épigraphique, je n'ai à signaler ici que deux inscriptions romaines de Taksebt :

« 12) C'est d'abord le texte complet d'un monument dont nous n'avions pu donner en 1886 qu'un fragment, sans arriver à une restitution :

M DOMITIO MARCI
FILIO QVIRI NA GEN

(*sic*)	TIANO AEQVO	PVBLI
	CO EXORNA	TO AB
	IMP CAES AE	L MAR
	CO AVRELIO A	NTONI
	NO PIO AVG	LAVREN
	TI LAVINA	TI FLA*mi*
	NI AVG	VST N
	CAIVS DOM*i*	TIVS
	DONATVS	LIBER
	TVS ET PRO	CVRA
	TOR OB ME	RITA
	ß	ß

« 13) En allant du village kabyle vers les ruines de la grande basilique chrétienne, dans un jardin, non loin d'un arceau romain encore debout et au milieu de fragments de toutes sortes, fûts de colonnes, chapiteaux, etc., on nous a montré une pierre large de $0^{m}80$, haute de $1^{m}20$, épaisse de $0^{m}27$. L'inscription que portait la face principale a complètement disparu ; on ne distingue que la moulure de l'encadrement. Mais sur le côté, plus abrité du vent de mer, on peut encore lire :

POSITA
VI IDVS
FEB ANN
CLXXX E... (An 219.)
TIO PROC

« La lecture de la ligne 4 (dernière lettre) et de la ligne 5 est douteuse. »

Séance du 22 Mai.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, Xe année, n° 10. Paris, 1889, in-8°.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, années XXV et XXVI. Bruxelles, 1886-1887, in-8°.

Kongl vitterhets Historie och Antiquitets akademiens Månadsblad, VIe année. Stockholm, 1889, in-8°.

Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, t. XL. Luxembourg, 1889, in-8°.

Société archéologique du Limousin. Registres consulaires de la ville de Limoges, t. IV, IIIe registre, 1re partie (1662-1740). Limoges, 1889, in-8°.

Boucher de Molandon. *Jacques Boucher, sieur de Guilleville et de Mézières, trésorier général du duc d'Orléans en* 1429. Orléans, 1889, in-8°.

Bouillet (l'abbé A.). *L'église Sainte-Foy de Conches*. Caen-Paris, 1889, in-8°.

Fontenay (Harold de). *Autun et ses monuments avec un précis historique*. Autun, 1889, in-18.

Correspondance.

M. l'abbé Bouillet, présenté par MM. J. de Laurière et L. Courajod, et M. Valton, présenté par MM. Guillaume et Müntz, écrivent pour solliciter le titre d'associé correspondant national, le premier à Évreux, le second à Fretoy-le-Château (Oise). Le président désigne MM. l'abbé Thédenat, A. de Barthélemy et Boislisle pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. l'abbé Bouillet, et, pour la candidature de M. Valton, MM. Duplessis, Courajod et Babelon.

Travaux.

M. Guillaume, trésorier, donne lecture du rapport annuel sur la situation financière de la Compagnie pendant l'année 1888 :

« Messieurs,

« Au mois de décembre dernier, notre excellent trésorier, M. Aubert, nous a quittés ; vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour lui succéder. — Il me manque, pour le

remplacer, bien des qualités parmi celles que depuis longtemps vous aviez reconnues à ce trésorier modèle; il me manque aussi des loisirs qui ne lui faisaient pas défaut. Néanmoins vous pouvez compter que je ferai de mon mieux pour que les intérêts de la Société n'aient pas à souffrir.

« Je suis entré dans les détails de notre gérance, je me suis familiarisé avec les différentes parties de la comptabilité et j'ai renoué, avec nos associés, la correspondance brusquement interrompue par la mort inattendue de M. Aubert.

« Je puis donc aujourd'hui, conformément au règlement, vous rendre compte de la situation de nos affaires.

« Au 1er janvier 1888, nous avions en caisse.	6061 fr.	67
« Les recettes de 1888 se sont élevées à la somme de	13213	68
Total.	19275	35
« Il faut déduire de ce total le montant des dépenses de cette même année 1888, qui est de.	6193	78
« Il restait donc le 1er janvier 1889 . . .	13081	57

« Pendant l'exercice de 1888, l'encaissement étant de 13213 fr. 68 et la dépense de 6193 fr. 78, nos recettes dépassent nos dépenses de 7019 fr. 90. Le chiffre peut paraître énorme, mais il faut en défalquer 4351 fr., payés à notre imprimeur en avril dernier seulement, pour l'année 1888, les mémoires n'ayant pas été fournis plus tôt. Le surplus des recettes est donc en réalité de 2658 fr. 90. Il avait été de 2156 fr. 18 pour l'exercice 1887, c'est-à-dire moindre de 500 fr. en chiffres ronds. La situation est donc bonne.

« Au 1er janvier 1888 l'encaisse était de 6061 fr. 67. M. Aubert vous a proposé sagement de conserver un fonds de roulement de 3500 fr., afin de parer aux paiements à faire dans les trois premiers mois de chaque année, alors que nos rentrées ne sont pas encore effectuées, et de ne pas risquer d'être pris au dépourvu. Vous l'avez autorisé à employer 2385 fr. 85 à l'achat de six obligations de Paris-Lyon-Médi-

terranée qui se sont ajoutées à celles que la Compagnie possédait déjà. Ces titres, achetés le 28 janvier 1888, à 397 fr., valant aujourd'hui 418 fr., sont facilement négociables sans perte et ils assurent à l'acheteur une prime assez importante lors du remboursement. La Société possède aujourd'hui vingt-quatre obligations du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée et 666 fr. de rente 3 0/0 sur l'État.

« M. Longnon, président sortant, dans son discours de fin d'année, vous a donné les noms de tous les correspondants disparus de nos listes, enlevés par la mort, la démission ou le changement d'état. Je n'ai à y ajouter que le nom de M. Azaïs, décédé à Béziers, le 14 février 1888, mais dont la mort ne nous a été connue que le 21 mars 1889.

« Au 1er janvier 1888, la Société comptait un nombre d'associés correspondants s'élevant à	267
« Dans le cours de cette année, elle en a perdu 10 qui sont à déduire	10
« Il en restait alors	257
« En 1888, vous avez admis 8 associés correspondants qu'il faut ajouter	8
« Le nombre des associés inscrits au 1er janvier est donc de	265

« Le nombre de nos associés correspondants est diminué de deux. Je répéterai donc, avec mon regretté prédécesseur, que chacun de nous doit penser sérieusement au recrutement et ne pas oublier surtout qu'il y a encore environ dix-huit départements dans lesquels nous ne sommes pas représentés.

« Permettez-moi, Messieurs, de revenir sur la situation de la caisse que nous avons trouvée bonne et supérieure de 500 fr. au 1er janvier 1889 sur ce qu'elle était au 1er janvier 1888. Je ne vous proposerai pas d'acheter des valeurs nouvelles, mais je vous rappellerai que le Bureau, dans sa séance du 24 avril, a voté une somme de 400 fr., un peu forte peut-être, pour rachat de volumes d'archives et de Bulletins de la Société à la vente de M. Desnoyers. Cette

somme, je crois, ne sera pas employée complètement. D'autre part, notre zélé bibliothécaire réclame depuis trois années pour la reliure des livres de notre bibliothèque. Je propose de lui accorder une somme de 400 fr., qu'il saura employer, j'en suis sûr, pour le mieux de nos intérêts. — Enfin, comme je l'ai dit en commençant, je suis loin de disposer des mêmes loisirs que M. Aubert et je suis obligé de demander à M. Morand, notre agent comptable, et à M. Boucher, notre appariteur, un supplément de besogne qui mérite une rémunération plus forte. Je propose, en conséquence, d'augmenter de 200 fr., pour 1889, la gratification accordée au premier et de 100 fr. celle du second. Moyennant l'aide que je reçois de chacun d'eux, j'espère pouvoir suivre les traces de mon regretté prédécesseur et j'attendrai le délégué de la commission des fonds pour la vérification des écritures et des valeurs en caisse.

« Pour terminer, je prie M. le Président de vouloir bien mettre aux voix ces trois propositions; la dépense totale ne s'élèvera pas à 1000 fr. »

Les propositions de M. le Trésorier sont mises aux voix et adoptées.

M. d'Arbois de Jubainville fait une communication sur l'origine du nom de Carnac :

« Carnac, célèbre par ses monuments préhistoriques, est, dit-on généralement, dérivé d'un nom commun dont la forme moderne est en irlandais Cairn, qui veut dire monceau de pierres.

« Je crois que les noms de lieu de la Gaule en *acus* sont dérivés de noms d'hommes. La plupart ont un *i* avant le suffixe *acus* et dérivent de gentilices en *ius*, tels *Juliacus* de *Julius*, *Mauriacus* de *Maurius*, *Paterniacus* de *Paternius*, etc. D'autres ont un *n* avant le suffixe et dérivent de gentilices en *enus*, tels *Avennacus* d'*Avenus*, *Lucennacus* de *Lucenus*, *Artennacus* d'*Artenus*.

« Un certain nombre dérivent de *cognomina* : *Asellacus* d'*Asellus*, *Aceracus* d'*Acer*, *Bonacus* de *Bonus*, *Catulacus* de *Catulus*, *Canacus* de *Canus*, *Capitonacus* de *Capito*, *Commu-*

nacus de *Communis*, *Dominacus* de *Dominus*, *Liberacus* de *Liber*, *Maceracus* de *Macer*, *Paternacus* de *Paternus*, *Piperacus* de *Piper*, *Pusinnacus* de *Pusinnus*.

« Parmi les *cognomina* romains, il y a beaucoup de noms de peuples. *Graecus, Italus*, *Cantaber*, *Ligus*, *Marsus*, *Noricus*, *Tuscus*, *Romanus*, *Maurus*, *Maurulus*.

« De *Romanus* dérive *Romanacus*, Romenay, Saône-et-Loire.

« *Morlacae*, la Morlaye (Oise), parait être un ancien *Maurulacae* dérivé de *Maurulus*, diminutif de *Maurus*.

« *Catalacus*, où naquit saint Éloi, est un dérivé de *Catalus*, qui a été employé comme nom pérégrin et qui est originairement le nom d'une peuplade des Alpes.

« *Carnacus* est dérivé de *Carnus* qui a dû être employé comme *cognomen*, ainsi que les précédents, et qui est originairement, comme *Catalus*, le nom d'un peuple, d'où Carniole, nom français d'une province de l'empire d'Autriche (en allemand *Krain*). *Carnacus* n'est pas seulement le nom d'une commune du Morbihan, c'est le nom de Charnay, Saône-et-Loire, arrondissement de Mâcon, probablement aussi de Charnay, même département, arrondissement de Chalon-sur-Saône, et des Charnay du Doubs, du Jura, du Rhône. »

M. A. de Barthélemy présente un carreau à inscription bachique du XIV[e] siècle, venant de Chantemerle, canton d'Anglure (Marne).

M. L. Courajod signale l'existence d'ateliers de fabrication de ces carreaux autour de l'Argonne, particulièrement à Triaucourt (Meuse).

Séance du 29 Mai.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Address of John Evans, *President of the Society of Antiquaries of London*, *delivered at their anniversary meeting*, 30 avril 1889. Londres, in-12.

Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, VIIIe année, no 5. Trèves, 1889, in-8o.

Revue de Comminges (*Pyrénées-Orientales*), t. IV, année 1888, 4e trimestre. Saint-Gaudens, 1888, in-8o.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, VIIIe année, 2e livr. Trèves, 1889, in-8o.

Aubertin (Charles). *Le Museum d'histoire naturelle de la ville de Beaune*. Beaune, 1889, in-18.

Lorange (A.-L.). *Bergens Museum*. Bergens, 1889, in-4o.

Millard (l'abbé A.). *Histoire de Chapelaine-sous-Margerie*, 2e édition. Châlons-sur-Marne, 1885, in-8o.

— *Histoire de Somsons*. Arcis-sur-Aube, 1885, in-8o.

— *Histoire ecclésiastique de l'archidiaconé de Margerie-le-Meixtiercelin*. Arcis-sur-Aube, 1887, in-8o.

— *La famille de Mertrus-Saint-Ouen*. Arcis-sur-Aube, 1882, in-8o.

— *Notice historique sur Mondement et ses seigneurs*. Sézanne, 1885, in-8o.

Roserot (Alphonse). *Procès-verbal de l'assemblée des trois bailliages de Chaumont (Haute-Marne) pour les états généraux convoqués à Orléans en* 1649. Troyes, 1884, in-8o.

Correspondance.

M. l'abbé Millard, curé de Reuves (Marne), présenté par MM. Longnon et J. de Baye, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. A. de Barthélemy, E. Babelon et J. de Laurière pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Babelon, membre résidant, fait une communication sur les monnaies de Seleucus Nicator qui représentent ce roi de Syrie le front orné de cornes de taureau, ainsi que des chevaux et des éléphants ornés du même symbole.

M. Durrieu, membre résidant, annonce que la vente aux enchères des manuscrits provenant de la collection Hamilton,

dont il a précédemment entretenu la Société, et qui s'est effectuée à Londres, le 23 mai, aura cet heureux résultat de faire rentrer en France trois des pièces capitales du lot mis en vente, les trois plus précieuses peut-être sous le rapport de l'art. En effet, c'est Mgr le duc d'Aumale qui a acquis l'incomparable manuscrit de la traduction de Diodore de Sicile, offert jadis par Antoine Macault au roi François Ier (n° 33 de la vente) et le livre d'Heures relié aux armes des Guises, dont l'illustration peut être attribuée en grande partie à Jacquemard d'Hesdin (n° 70). D'autre part, le superbe livre d'Heures qui se rapproche des œuvres de maître Godefroy, et dont une page porte la date de 1524 (n° 58), a été adjugé à M. Gustave de Villeneuve. La Bibliothèque nationale n'est pas restée non plus inactive. Elle a pu se faire adjuger un exemplaire de la Chronique de Baudouin d'Avesnes (n° 14) et une traduction en français, par François Bergaigne, des sept premiers chants du *Paradis* de Dante (n° 29). Ce dernier volume est enrichi de sept miniatures du XVIe siècle.

M. L. Courajod, membre résidant, revenant sur une communication précédente[1], lit une note sur l'émaillerie du Moyen Age et de la Renaissance, intitulée *Le plus ancien émail translucide en relief*.

« Le Musée de Copenhague expose une pièce d'orfèvrerie très remarquable qui mérite d'être signalée à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'émaillerie : c'est une buire ou burette décorée d'émaux translucides sur reliefs. Je fus frappé par la vue de ce monument exceptionnel lors de mon passage en Danemark en 1883, et j'appris de M. le docteur Herbst, conservateur du Musée de Copenhague, que deux objets de travail analogue étaient possédés par l'église Sainte-Marie d'Elseneur. J'exprimai en même temps le désir de

1. Bulletin de l'année 1888, p. 247. — Pour éviter aux lecteurs la peine de recourir au Bulletin de l'année précédente, la Commission des impressions a fait reproduire ici la planche qui accompagnait la première communication de notre confrère.



Orfèvrerie d'église du XIVe siècle, conservée au Musée de Copenhague.

voir rapprocher ces trois précieux monuments pour que l'étude en fût facilitée. Ce vœu put être réalisé à l'occasion de l'exposition de Copenhague, et une photographie des trois pièces d'orfèvrerie m'a été gracieusement adressée par l'entremise de M. Kroyer, membre de l'Académie de Copenhague. Le bois qui accompagne ces lignes est la reproduction de cette photographie.

« La buire ou burette de Copenhague est en argent fondu d'une assez forte épaisseur. Elle est lourde. Le dessin qui la décore est admirable de précision, de netteté et de style. Les fonds sont bleus et rouges. Ces fonds sont généralement translucides et guillochés, les bleus surtout. Il y a quelques parties assez considérables en rouge opaque très vif. Les traits du dessin, dans les parties des figurines qui sont épargnées, ont été remplis de nielle. Le travail de cette pièce d'orfèvrerie est à rapprocher de certains *Agnus Dei*, de petits diptyques émaillés sur argent qu'on rencontre quelquefois dans les trésors d'église, notamment à la cathédrale de Namur (nº 252 du *Catalogue de l'exposition rétrospective de Bruxelles de* 1888), et de certaines paix et de certains mors de chape. Je crois avoir vu d'autres émaux de cette nature à l'exposition rétrospective de Zurich en 1883[1], et, sans parler de la coupe du baron Pichon ni des belles plaques de la galerie d'Apollon, le pied de la Vierge du Musée du Louvre, donnée à l'abbaye de Saint-Denis par la reine Blanche, en 1339, présente une application du même procédé; enfin les reliquaires d'Orvieto appartenant à la même industrie sont connus du monde entier.

« La burette de Copenhague, le calice de la patène d'Elseneur ne sont pas seulement d'admirables bijoux dont on peut recommander en toute sûreté la silhouette et la composition aux méditations de notre art religieux contemporain. Ces petits monuments, formant un tout indivisible et provenant de la même origine, une garniture d'autel, sont encore destinés à éclairer d'un jour nouveau l'histoire tou-

1. Voyez le *Catalogue de l'exposition rétrospective de Zurich en* 1883, p. 219, nº 13. C'est un calice de madre monté d'orfèvrerie, daté à tort du XVIᵉ siècle à cause d'une restauration ou d'une addition se référant à cette époque.

jours si obscure des origines de l'émaillerie. La patène, en effet, décorée au centre d'un cercle dont le champ est rempli par le Christ assis et bénissant entouré de saint Pierre, de saint Paul et des symboles des Évangélistes, porte une longue inscription et une date que voici :

+ HOSTIA ⁝ SALVTARIS ⁝ QVE ⁝ HIC ⁝ ET ⁝
VBICVMQVE ⁝ PRO ⁝ FIDELIBVS ⁝ IMMOLATVR ⁝
FRATRI ⁝ PETRO ⁝ REGNERI ⁝ ET ⁝ OMNIBVS ⁝
SIBI ⁝ IVNCTIS ⁝ AMORE ⁝ SEV ⁝
DEBITO ⁝ SPECIALI ⁝ TAM ⁝ VIVIS ⁝
QVAM ⁝ MORTVIS ⁝ PROSIT ⁝
EFFICACITER ⁝ AD ⁝ VENIAM ⁝ ET
SALVTEM ⁝ ETERNAM ⁝ AMEN ⁝
M• CCC• XXX• III•

« Cette délicieuse garniture d'autel date donc du premier tiers du XIVe siècle. Dans la série des produits de l'émaillerie translucide sur relief parvenus jusqu'à nous, c'est le monument le plus ancien qui soit connu, ou du moins dont la date de fabrication soit certaine. »

Séance du 5 Juin.

Présidence de M. G. SCHLUMBERGER, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, Xe année, no 11. Paris, 1889, in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. IV, 3e fasc. Chalon-sur-Saône, 1889, in-8°.

Revue des Pyrénées, année 1889, nos 1-2. Toulouse, in-8°.

BOISMIN. *Observations sérieuses sur une œuvre qui ne l'est pas et qui a pour titre : « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes.* » In-8°.

JANVIER (A.). *Les Clabault, famille municipale amiénoise*, 1349-1539. Amiens, 1889, in-4°.

MUSTON. *La Terre du froid.* Montbéliard, 1888, in-8°.

Travaux.

Au nom de la Commission nommée à cet effet, M. R. de Lasteyrie lit un rapport sur la candidature de M. Legendre au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. Legendre, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Nantes.

M. de Lasteyrie communique ensuite une photographie de la statue de Notre-Dame, en marbre, qui appartient à l'église de la Couture, au Mans, et qu'une tradition, appuyée d'un texte de l'an 1570, attribue au grand sculpteur Germain Pilon.

M. Homolle, membre résidant, fait la communication suivante :

« Pausanias, I, 24, 3, s'exprime ainsi, d'après le texte communément adopté : πρῶτοι μὲν γὰρ (Ἀθηναῖοι) Ἀθηνᾶν ἐπωνόμασαν Ἐργάνην, πρῶτοι δ' ἀκώλους Ἑρμᾶς · ὁμοῦ δέ σφισιν ἐν τῷ ναῷ Σπουδαίων δαίμων ἐστίν. Ὅστις δὲ τὰ σὺν τέχνῃ πεποιημένα ἐπίπροσθε τίθεται τῶν ἐς ἀρχαιότητα ἡκόντων, καὶ τάδε ἔστιν οἱ θεάσασθαι.

« On a relevé dans ce texte une double altération : 1° une lacune après Ἑρμάς, qui, suivant les commentateurs, est estimée à un mot ou à plusieurs pages — M. Dörpfeld, par exemple, y place toute la description d'un prétendu temple d'Athéna; — 2° une fausse leçon, le démon des Σπουδαῖοι étant totalement inconnu.

« Après Ἑρμᾶς, il manque en effet un mot, mais tout indique qu'il n'en manque pas davantage. Les mots σπουδή, σπουδαίων, qui se répondent de la phrase citée ci-dessus à celle qui la précède : Ἀθηναίοις περισσότερόν τι ἤ τοῖς ἄλλοις ἐς τά θεῖά ἐστι σπουδῆς, prouvent que les deux phrases sont connexes et très rapprochées.

« On s'est trompé en faisant de σπουδαίων le complément de δαίμων; on a été ainsi induit à faire porter la correction sur ce mot, sans en trouver aucune qui soit satisfaisante. Σπουδαίων répond à σπουδῆς et il est nécessaire pour justifier

le datif σφισι. On doit comprendre : « Parmi les objets pré« cieux aux Athéniens, on trouve aussi..... » Quel est l'objet? Là est la question. Mais on peut affirmer du moins que la correction doit porter sur δαίμων, soit que ce mot doive être déterminé par un complément absent, ou remplacé par un autre avec lequel il a été confondu.

« La solution est, je crois, dans la comparaison du passage cité avec un autre passage ultérieur, XXVI, 5-XXVII, 1, dans lequel est décrit le temple d'Athéna Polias.

« Au moment où Pausanias fait allusion à Athéna Erganė et aux Hermès en gaine, il est arrivé précisément en face du temple d'Athéna Polias, à la hauteur de la septième colonne du front nord du Parthénon. Une inscription gravée sur le roc marque en effet avec certitude la place de la statue de Gè mentionnée par Pausanias en cet endroit.

« On remarquera qu'après la phrase contestée Pausanias interrompt sa description, négligeant les antiquités, par égard pour les amateurs d'œuvres plus modernes; il ouvre en quelque sorte une parenthèse. Au chapitre xxvi, 5, il reprend la description des statues archaïques, en s'en excusant, comme d'un devoir, et en ajoutant qu'il revient à une partie antérieure de son discours : δεῖ δέ με ἀφικέσθαι τοῦ λόγου πρόσω· C'est la clôture de la parenthèse.

« Puis il décrit, quoi? Une statue d'Athéna, œuvre d'Endoios, statue assise. Or le même Endoios avait dédié à Érythrées, dans le temple d'Athéna Polias (Pausan., VI, 5, 9), une Athéna assise et tenant un fuseau, c'est-à-dire une Athéna travailleuse, 'Εργάνη. Les deux statues sont des répliques; donc la statue du chapitre xxvi, 5, est une Ergané; donc elle se confond avec celle qui avait suggéré les remarques du chapitre xxiv, 3.

« Au chapitre xxvii, 1, est décrit un 'Ερμῆς de bois, offrande de Cécrops; voilà bien l'œuvre à laquelle peut se référer la réflexion du chapitre xxiv, 3.

« Il s'agit donc en ce lieu du temple d'Athéna Polias; c'est en ce temple aussi, par conséquent, que nous rechercherons le troisième objet représenté par le mot incertain δαίμων. Il n'est pas autre, à mon avis, que l'olivier, ἐλαία, décrit au

chapitre xxvii, 2. Ce mot d'une part, et d'autre le mot σπουδαίων ressemblent assez à δαίμων, — les rapports deviendront évidents, en écrivant les mots en majuscules, ΣΠΟΥΔΑΙΩΝ, ΕΛΑΙΑ, ΔΑΙΜΩΝ, — pour prêter à des confusions. Je propose donc de restituer ἐλαία.

« De ce texte ainsi restitué on peut tirer deux conclusions intéressantes pour la topographie de l'Acropole :

« 1° Il n'y a ni temple ni enceinte d'Athéna Ergané; la statue de cette déesse était dans l'enceinte d'Athéna Polias, où d'ailleurs ont été retrouvées la plupart des dédicaces en l'honneur de la déesse laborieuse.

« 2° Il n'y avait pas, du temps de Pausanias, un temple d'Athéna entre le Parthénon et l'Erechtheion, car, en longeant le front nord du Parthénon, Pausanias n'aurait pas vu et ne signalerait pas le temple d'Athéna Polias, mais ce prétendu vieux temple d'Athéna. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, annonce que le Musée du Louvre vient de s'enrichir d'un document épigraphique fort important, gravé sur une plaque de bronze trouvée, il y a quelques mois, aux environs de Narbonne. Ce document, qui contient une partie du règlement de l'assemblée provinciale de la Narbonnaise, a été offert au Musée par M. Adolphe Démy. C'est grâce à l'activité et au zèle ingénieux d'un de nos confrères, M. Joseph Letaille, que cette acquisition a pu être menée à bien.

Séance du 12 Juin.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXVI, série IV, t. V, fasc. 3. Rome, 1889, in-4°.

Bulletin de la Société dunoise, archéologie, histoire, sciences et arts, n° 80, avril 1889. Châteaudun, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*. Mulhouse, 1889, in-8°.

— *de la Société philomathique vosgienne*, 14e année, 1888-89. Saint-Dié, 1889, in-8°.

Mittheilungen der antiquarischen gesellschaft der geschichte für Vaterlændische Alterthumer in Zürich, t. XXII. Leipzig, 1889, in-4°.

Société archéologique de Bordeaux, t. XI, 11e fascicule. Bordeaux, 1888, in-8°.

Viestnik hrvatskoga archeologica Drutva, t. XI, livr. 2. Agram, 1889, in-8°.

Estourbeillon (le comte Régis de l'). *Itinéraire des moines de Landévennec fuyant les invasions normandes*. Saint-Brieuc, 1889, in-8°.

— *Le Château de la Courbejollière. Épisode des guerres de la Ligue*. Vannes, 1889, in-12.

Jacob (Alfred). *Notice sur la vie et les travaux de M. Alfred Weill*. Bar-le-Duc, 1889, in-8°.

Rahn (J. Rudolf). *Beschreibung des Schlosses Chillon*. Leipzig, 1889, in-4°.

Travaux.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. A. de Barthélemy, l'abbé Thédenat et Babelon lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. l'abbé Millard, l'abbé Bouillet et Prosper Valton au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et les candidats, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. l'abbé Millard à Reuves (Marne), M. l'abbé Bouillet à Évreux et M. Prosper Valton au Fretoy (Oise).

M. Collignon, membre résidant, fait une communication sur une réplique du Marsyas de Myron appartenant à M. le sénateur Baracco, de Rome.

M. Babeau, associé correspondant à Troyes, lit une note sur divers objets découverts, en 1886-1887, à Ponts-sur-Seine, dans les démolitions des anciennes substructions du prieuré de Notre-Dame :

« Il y a trois ans à peine, dans l'hiver de 1886-1887, Mlle Pauline Trudon, de Ponts-sur-Seine, a fait extraire du sol les fondations des anciens bâtiments du prieuré de Notre-Dame dont elle est propriétaire. Depuis longtemps déjà, ces bâtiments avaient été démolis jusqu'au niveau du sol, mais les fondations étaient restées intactes[1].

« Avant de parler des objets intéressants au point de vue archéologique qui ont été trouvés lors de la démolition de ces fondations, il est bon de rappeler en quelques mots l'histoire du prieuré de Notre-Dame.

« La terre et seigneurie de Ponts-sur-Seine a toujours fait partie du domaine royal dont elle n'a été détachée, à de courts intervalles, que pour être engagée. Sous Charlemagne, vers l'an 802, le célèbre Alcuin, abbé de Saint-Martin de Tours (mort le 4 juin 804), éleva, près de la ville de Ponts-sur-Seine, un oratoire dédié à la mère de Dieu, et des maisons hospitalières destinées à recevoir les pèlerins de passage en cet endroit.

« L'empereur, qui avait encouragé la création de cet établissement, le dota richement, et plusieurs particuliers imitèrent cet exemple[2].

« On ignore ce qui se passa à Ponts depuis le jour de la fondation d'Alcuin jusqu'à l'an 865. Peut-être l'hospice fut-il détruit lors des guerres qui éclatèrent entre les enfants de Louis le Débonnaire.

« En tout cas, il est certain que, en cette année 865, Ingelwinus, abbé de Saint-Martin de Tours, dont relevait l'hospice de Ponts, sollicita et obtint du roi Charles le Chauve l'auto-

1. Les grès que ces fondations renfermaient n'avaient aucune valeur, le sol étant, à Ponts-sur-Seine et dans les environs, couvert de blocs de grès innombrables et jusque-là inutilisés. L'administration des ponts et chaussées ayant employé, dans ces derniers temps, le grès pour l'empierrement des routes, cette sorte de pierre, mise tout à coup en valeur, a été activement recherchée; à un tel point que les champs qui en étaient parsemés en ont été en très peu de temps débarrassés, au profit et à la grande joie des cultivateurs. Ceci dit en passant pour conserver le souvenir d'un fait qui a brusquement modifié la condition du sol dans cette région.

2. Voyez d'Achery et Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis Sti Benedicti in saeculorum classes distributa*, t. Ier, p. 177.

risation de céder cet établissement à l'abbé de Cormery, Audacher, à la condition que les moines de Cormery rendraient la maison de Ponts à sa destination primitive. Cette cession avait aussi pour but de procurer aux religieux de Cormery l'avantage de pouvoir trouver dans leur maison de Ponts un refuge contre les incursions des Normands[1].

« Il est probable que l'hospice eut beaucoup à souffrir du passage de ces hommes du Nord, en 892, lorsqu'ils vinrent mettre le siège devant Troyes qu'ils dévastèrent. On sait que cet établissement fut incendié dans le cours du XVe siècle à l'époque de la guerre des Anglais.

« Il y a une quinzaine d'années, — M. d'Arbois de Jubainville, le savant archiviste de l'Aube à cette époque, doit en avoir gardé le souvenir, — on voyait encore, dans l'enceinte du prieuré, un vieux bâtiment construit en blocs de grès et datant certainement de l'époque carolingienne. Ses voûtes à plein cintre, ses chapiteaux, ornés de masques horribles et de personnages monstrueux, le tout d'une exécution barbare, indiquaient bien le roman primitif. Cette construction avait été démolie jusqu'au niveau du sol, et c'est en fouillant les fondations de ce vieil édifice et celles d'autres bâtiments voisins, dont la destruction semble remonter à l'incendie allumé par les Anglais, que Mlle Trudon a recueilli les objets qui vont être décrits ci-dessous, et que l'on peut considérer comme ayant été enfouis après l'an 865, lorsque les moines de Cormery refirent ou parachevèrent les constructions de l'hôpital de Ponts.

« Mlle Trudon a bien voulu destiner quelques-uns de ces objets au Musée de Troyes; en voici la liste :

« 1° Deux fragments de fonds de vases en terre rouge lustrée portant à l'intérieur des marques de potiers. — Sur le premier on lit : OF·SEVERI. — Sur le second : MASCELLIO. — Ces deux poteries font déjà partie du Musée de Troyes qui recevra aussi, lorsqu'ils auront été soumis à la Société des Antiquaires, les objets suivants :

1. Voyez *Annales ordinis Sti Benedicti*, t. II, p. 367-368, et *Gallia christiana*, t. XIV, col. 162, 166, 257.

« 1° Un fragment de vase, en terre rouge lustrée et sigillée. — On peut voir sur ce fragment une fleur de lis nettement dessinée et placée au milieu d'un cartouche.

« 2° Un fragment de fond de vase en terre rouge lustrée, sur lequel il ne reste plus que la lettre O qui faisait partie d'une marque de potier.

« 3° Deux fragments d'un vase en terre blanche réfractaire, dont l'un représente une tête d'homme barbu, en relief. — Cette poterie est couverte d'un vernis jaune. La barbe du personnage, modelée à l'aide de bâtons rompus, est teintée de brun, ainsi que les sourcils et les yeux. Cette terre cuite ressemble beaucoup à une tête d'homme de la collection Tudot, qui est figurée sur la planche XIV, n° 265, du Catalogue du Musée de Moulins, et indiquée comme provenant de Clermont.

« 4° Un fragment de vase en terre blanche couverte sur une face d'un vernis jaune d'or, et sur l'autre d'un vernis vert foncé. Cette dernière face est ornée d'un cordon de gros pastillages portant chacun l'empreinte d'un pouce d'homme.

« 5° Un fragment de disque en terre blanche réfractaire, dont l'intérieur, légèrement concave, est rempli d'une couche d'émail bleu prenant une teinte rouge sur les bords, et épaisse d'environ 0m008. Le diamètre de ce disque paraît avoir été de 0m020. Ne pourrait-on pas admettre qu'il faisait partie de la *Cella* construite du temps d'Alcuin ?

« Sur les tympans placés aux côtés de l'abside en cul-de-four figurée derrière l'impératrice Théodora, dans la mosaïque de Ravenne (*Revue archéologique*, 1856, 1re partie, p. 351, et planche CXLVI), on voit deux disques ayant l'apparence de celui qui est décrit ici.

« On a employé dans la décoration de l'église Sainte-Cécile de Pise des disques couverts d'émail ; il en a été de même pour l'église Saint-Michel de Pavie et pour d'autres édifices de la Toscane. Ne serait-il pas fort intéressant de constater l'emploi en Champagne, à l'époque carolingienne, d'un mode d'ornementation semblable à celui qui était usité pour les églises d'Italie ? (Voyez Jacqmart, *Histoire de la Céramique*, p. 271 ; — Marryat, t. I, p. 33.)

« 6° Plusieurs fragments d'un plat en terre blanche recouverte d'un léger engobe, en terre rouge vernissée, sur lequel des fleurons ont été dessinés à l'aide d'une très mince couche de terre blanche teintée de vert dans certaines parties.

« Mlle Trudon a encore trouvé, mais a gardé par-devers elle en promettant de les donner au Musée de Troyes :

« 7° Un fragment de pierre tumulaire sur lequel on ne lit plus que le mot *Monachus*, écrit en lettres onciales qui se détachent en relief ainsi que toute l'ornementation. Cette dernière, composée de demi-circonférences et de spirales, a bien les caractères de l'époque carolingienne.

« 8° Un petit pied ou support de lampe, en bronze, tout semblable à celui qui est reproduit dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XV, pl. III.

« 9° Plusieurs petites lampes en terre grise, ouvertes en forme de godet et portant à leur partie inférieure un prolongement destiné à pénétrer dans un support.

« 10° De nombreux fragments de poteries grises, très grossières.

« Lors des fouilles, Mlle Trudon a remarqué qu'en avant et tout près d'un mur, que l'on peut considérer comme ayant été placé à l'intérieur d'une cour ou d'un cloître, de nombreux cadavres avaient été enterrés sur deux rangs. L'une des sépultures avait ses côtés formés de pierres plates mises debout, et était couverte de pierres semblables, parmi lesquelles se trouvait le fragment décrit sous le n° 7. — Près de la tête du squelette, on a trouvé un petit bronze de Tibère. Il semble que ces cadavres étaient ceux d'anciens religieux de l'hôpital de Ponts, et que, suivant la coutume en vigueur à l'époque carolingienne, ils avaient été enterrés sous l'égout des toits de la chapelle. »

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, fait observer que la seconde marque de potier publiée sous le n° 1 doit peut-être se lire non pas MASCELLIO, mais MARCELLIO, *Marcelli o(fficina)*.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« M. Thiollier, correspondant de la Société à Saint-Étienne (Loire), me signale une importante découverte d'objets romains faite à Chalains-d'Uzore. Je tiens à en informer la Société.

« Cette découverte comprend des ustensiles en bronze dont plusieurs sont délicatement ornés. Dans le nombre on distingue des passoires dont les trous disposés symétriquement forment des dessins. On y remarque, en outre, deux colliers en or, deux bracelets en or, une quinzaine de bracelets en argent, très massifs et en forme de serpents, trois bagues en or et vingt-trois en argent, la plupart portant des pierres gravées, mille quatre-vingts grands bronzes et trois cent cinquante monnaies de billon se rapportant à trente-deux empereurs différents, dont aucune n'est rare. Le dernier empereur est Gallien, ce qui prouve que le tout a été enfoui vers l'an 260, comme d'ailleurs la plupart des trésors trouvés dans cette partie de la Gaule.

« Cette trouvaille parait importante. Il est toujours à craindre qu'un ensemble de ce genre ne tombe entre les mains des marchands et ne soit dispersé. Il faut espérer que la Société archéologique du Forez, dans les rangs de laquelle nous comptons plusieurs de nos plus zélés correspondants, en dressera un inventaire détaillé. »

M. Demaison, associé correspondant national à Reims, communique à la Société des objets de bronze, morceaux de haches, javelots, épées, bracelets, anneaux, pointes de flèches, lentilles de métal brut, etc., au nombre de deux cent trente-trois fragments, trouvés à Chamery, en 1869, et conservés au Musée de Reims.

M. Durrieu, membre résidant, annonce que M. Maciet vient d'offrir au Musée du Louvre un panneau représentant, d'un côté, saint Pierre et saint Paul, de l'autre, la flagellation du Christ. M. Durrieu démontre, par des rapprochements avec d'autres œuvres d'art, miniatures ou dessins, dont la date et la provenance sont certaines, que cette peinture est d'origine

française et qu'elle a dû être exécutée vers l'époque du règne de Charles V (entre 1250 et 1380).

M. Müntz estime qu'il conviendrait peut-être de reculer cette peinture au commencement du XVe siècle.

Séance du 19 Juin.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie, t. IV, 2e livr. Copenhague, 1889, in-8°.

Annual report of the Canadian institute session 1887-88 *being part of appendix of the minister of education*. Ontario, 1888.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. IX, n° 137. Orléans, 1889, in-8°.

— *de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1888. Valence, in-8°.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord, nouvelle série, année 1888. Copenhague, in-8°.

Proceedings of the canadian Institute, avril 1889. Toronto, in-8°.

Valton (P.). *Notice sur une médaille faite au XVe siècle à la cour de Bourgogne*. Paris, 1887, in-8°.

Travaux.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. Ant. Héron de Villefosse et R. de Lasteyrie lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. de la Martinière et Enlart au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et les candidats, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. de la Martinière à Neuilly (Seine) et M. Enlart à Montreuil-sur-Mer.

M. G. Bapst, membre résidant, communique la reproduction d'une agrafe en or émaillé conservée au Musée archéo-

logique de Mayence, et fait sur ce monument quelques observations techniques qui autorisent à le reconnaître comme un des plus anciens produits de l'émaillerie rhénane au moyen âge.

M. Julien Sacaze, associé correspondant national à Saint-Gaudens, communique le texte d'une inscription inédite de Cazarih, dans la *civitas Convenarum;* elle est gravée sur un cippe en marbre blanc, mutilé à la partie supérieure :

I·O·M
T·MINICIVS
HARBELEx
V·S·L·M

J(ovi) o(ptimo), m(aximo), T(itus) Minicius Harbelex v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Le surnom du dédicant se lit sur quelques autres marbres antiques des Pyrénées.

Cette inscription porte à cent le nombre des inscriptions inédites que M. Sacaze a relevées dans la seule cité des Convènes, plus riche, à elle seule, en monuments épigraphiques de l'époque romaine que toutes les cités réunies de l'Aquitaine ethnographique ou Novempopulanie.

M. Babelon, membre résidant, propose une interprétation nouvelle d'une intaille grecque du cabinet de Luynes, où il croit voir les Héraclides tirant au sort les villes du Péloponèse.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, fait une communication sur le duel conventionnel, qui, dans un état primitif de la civilisation, a précédé le duel judiciaire. On trouve le duel conventionnel dans le droit irlandais. La convention qui le précède a pour effet de décharger le vainqueur de toute responsabilité pour le meurtre de son adversaire. On peut lire, dans Tite-Live, le récit d'un duel conventionnel. Pendant la seconde guerre punique, Scipion, voulant célébrer en

Espagne des jeux funèbres en l'honneur de son père, devait, suivant l'usage, y donner des combats de gladiateurs. Il put y parvenir sans rien dépenser. Parmi les alliés celtibériens se trouvaient plusieurs personnages princiers et des particuliers qui avaient des procès à vider, et qui, pour les terminer, se battirent en duel sous les yeux des Romains et de leurs compatriotes.

Séance du 26 Juin.

Présidence de M. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCXXXVI, 1889, série IV, t. V, fasc. 3. Rome, 1889, in-4°.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 11e série, t. XIV, 1re livr. Strasbourg, 1889, in-8°.

Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, t. IV. Avesnes, 1886, in-8°.

Bouillet (l'abbé A.). *Note sur un sceau du XIIIe siècle.* Saint-Maixent, 1889, in-8°.

Tamizey de Larroque. *Les correspondants de Peiresc*, fascicule XV, *Thomas d'Arcos.* 1889, in-4°.

Vaillant (V.-I.). *A propos des vases pastillés et épigraphiés de l'époque gallo-romaine trouvés dans le Boulonnais.* Arras, 1887, in-8°.

— *A propos d'un saumon de plomb antique trouvé à Saint-Valery-sur-Somme.* Boulogne-sur-Mer, 1888, in-8°.

— *Classis Britannica, classis Samarica, cohors I Morinorum; recherches d'épigraphie et de numismatique.* Arras, 1888, in-8°.

— *La dalle gravée de Marguerite de Nielles. Carreaux émaillés.* In-8°.

— *Deux peintres boulonnais : Baudren Yvart* (1610-1690), *Joseph Yvart* (1649-1728). Boulogne-sur-Mer, 1884, in-8°.

— *Deux souvenirs de l'occupation anglaise dans le Calaisis et l'Ardrésis.* Arras, 1886, in-8°.

— *Étude sur un jeu de poids antiques trouvé à Brimeux, département du Pas-de-Calais, et sur ses inscriptions.* Arras, 1888, in-8°.
— *La Stèle funéraire de Didius. L'Escadre britannique. Le potier Relandus. La Tour d'ordre et son nom gaulois, etc.* Boulogne-sur-Mer, 1889, in-8°.
— *Le Château d'Ardelot pendant l'occupation anglaise*, 1544-1550. Boulogne-sur-Mer, in-8°.
— *Le Cimetière franco-mérovingien de Nesles, canton de Samer, arrondissement de Boulogne-sur-Mer.* Arras, 1886, in-8°.
— *Le nouveau cippe romain de Boulogne-sur-Mer.* Paris, 1889, in-8°.
— *L'Estampille ronde de la flotte de Bretagne, trouvée à Boulogne-sur-Mer.* Paris, 1889, in-8°.
— *Notes boulonnaises. Le siège d'Ardres en* 1657. Boulogne-sur-Mer, 1884, in-8°.
— *Notes boulonnaises. Deux peintres boulonnais, Baudren Yvart,* 1610-1690, *Joseph Yvart,* 1649-1728. Boulogne-sur-Mer, in-8°.
— *Note sur une fibule à devise, trouvée à Étaples, Pas-de-Calais.* Arras, 1887, in-8°.

Correspondance.

M. l'abbé Marchand, curé de Varambon (Ain), M. Vaillant, correspondant du ministère de l'instruction publique à Boulogne-sur-Mer, et M. A. Roserot, archiviste à Chaumont (Haute-Marne), écrivent pour solliciter le titre d'associé correspondant national. Le Président décide que les commissions chargées de présenter des rapports sur les titres scientifiques des candidats seront composées, pour M. l'abbé Marchand, de MM. l'abbé Thédenat, Ed. Flouest et J. de Laurière; pour M. Vaillant, de MM. l'abbé Thédenat, J. de Baye et Bapst; et, pour M. Roserot, de MM. A. de Barthélemy, Bouchot et Durrieu.

Travaux.

M. A. Héron de Villefosse, membre résidant, offre à la

Société, au nom de M. Tamizey de Larroque, le fascicule XV des *Correspondants de Peiresc*, intitulé *Thomas d'Arcos*.

Notre infatigable confrère M. Tamizey de Larroque publie dans ce nouveau fascicule des lettres écrites de Tunis à Peiresc par Thomas d'Arcos, entre 1633 et 1636. Il est très intéressant de lire les détails de ce qui se passait en Tunisie il y a plus de deux cent cinquante ans. Cette correspondance, dans laquelle il est question de vases, de médailles, de manuscrits, de livres, et même des os d'un prétendu géant qui n'était autre chose qu'un éléphant, est fort instructive et montre, une fois de plus, le grand savoir et l'ardente curiosité de Peiresc. Malheureusement, elle est absolument muette sur l'épigraphie latine. Il est étonnant que Thomas d'Arcos n'ait pas songé à envoyer à Peiresc quelques copies d'inscriptions romaines.

Inutile d'ajouter que ce nouveau fascicule est édité avec le soin et la précision que M. Tamizey de Larroque apporte dans tous ses travaux.

Au nom de la Commission des impressions, M. A. de Barthélemy, membre honoraire, lit un rapport concluant à l'impression, dans le volume des *Mémoires*, de mémoires de MM. de Laigue, Maxe-Werly et l'abbé Brune.

Les conclusions du rapport de M. A. de Barthélemy sont mises aux voix et adoptées.

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait la communication suivante :

« M. E. Müntz a annoncé, dans le dernier numéro du *Courrier de l'Art*, la découverte, faite par lui, d'un Hongrois nommé Andrea Salaïno, vivant dans le midi de l'Italie vers 1481, et a montré qu'il pourrait être le père de ce bel Andrea Salaïno, de Milan, ou Salaï, que C. Amoretti a jadis fait connaître comme un des jeunes familiers de Léonard de Vinci. Le titre de « balistrero » que portait cet étranger a paru surprenant, mais il est à remarquer, d'après les manuscrits de Léonard de Vinci, que, pour peu qu'un tel

titre appartînt à un étranger de mérite et que l'occasion de quelque rencontre ou de quelque correspondance se fût produite, il était de nature à attirer l'attention du grand ingénieur et artiste. Ces manuscrits montrent, en effet, que Léonard cherchait à connaître les gens distingués en toutes sortes d'arts et de sciences, et que, d'autre part, il s'occupa spécialement d'arbalétriers et d'arbalètes durant la première partie de son séjour à Milan. C'est ainsi que, dans le manuscrit B, fol. 46 v°, on le voit, au-dessous d'un de ses plus beaux croquis de guerriers à cheval, montrer et expliquer l'ordre de bataille que doivent avoir des cavaliers-arbalétriers en champ découvert, et, dans le manuscrit A, fol. 30 r°, étudier les mouvements de cavaliers semblables, puis, fol. 29 v°, s'occuper de l'arbalète elle-même en la dessinant avec soin.

« Quant au jeune Salaï, c'est aussi aux textes autographes de Léonard de Vinci qu'il faut recourir pour avoir des renseignements plus exacts et plus complets que ceux que donna Amoretti. Dans le manuscrit L, de l'Institut (fol. 94 r°), on trouvera, écrite à l'encre, la note relative à la luxueuse « cappa, » puis, à la suite, au crayon, cette remarque : « Salaï rubo 4 soldi » (Salaï vola 4 sous); pour 1503, l'envoi de Salaï au miniaturiste Attavante, et la mention de prêts à Milan et à Venise (J. P. Richter, *The liter. works of L. da V.*, n° 1525); pour 1504, un florin donné « pour dépenser à la maison » (J. P. Richter, n° 1526), sans parler de plusieurs notes non datées. Puis on constatera que la date de 1507, dont le texte original se trouve dans le manuscrit I (4e volume de la publication intégrale des manuscrits de Léonard de Vinci), doit être changée en celle de 1508, et qu'elle est suivie de réflexions mélancoliques en latin sur les prêts, à propos de la somme prêtée à Salaï pour la dot de sa sœur. Enfin, dans le manuscrit E, on lira la mention du départ de Salaï pour Rome avec Léonard de Vinci, François Melzi, etc., le 9 janvier 1515.

« C. Amoretti appela Salaï élève, « scolare, » de Léonard, et le P. Resta (*Lett. pittor.*, t. III) avait écrit qu'il peignit un des trois cartons de sainte Anne, celui de la sacristie de Saint-Celse, à Milan. Le maître lui-même avait nommé Salaï

son disciple, « discepolo, » dans deux lettres du *Codex Atlanticus*, adressées au président de l'Office des eaux.

« Mais il y a lieu de remarquer que cette expression « discepolo » a une signification plus étendue que celle d'élève peintre. C'est pour parler d'affaires que Salaï était envoyé dans l'occasion dont il s'agit; une mission semblable lui était confiée par plusieurs lettres qu'ont publiées Amoretti, puis MM. Uzielli et Richter, et si Léonard nomme souvent, dans ses papiers intimes, ce représentant de ses intérêts, c'est pour noter qu'il lui a demandé d'autres services, ou qu'il lui a prêté quelque somme, ou que lui-même a reçu de Salaï quelque prêt, ou qu'il a été occupé par lui de fournitures diverses, pour des costumes, pour des repas, etc.

« De ces notes du maître et de leur comparaison avec d'autres, également autographes, il semble résulter que Salaï secondait Léonard de Vinci et le représentait en beaucoup de cas différents, peut-être pour ébaucher des tableaux, pour l'administration de sa maison et de l'Académie de Milan, pour la conduite des fêtes; peut-être aussi comme modèle et comme figurant dans certaines représentations. Ainsi pourrait s'expliquer la description d'un habit de carnaval que contient le manuscrit I de l'Institut. D'autres personnages nommés par Léonard peuvent avoir eu de semblables rôles.

« Dans le testament d'avril 1518, c'est au même titre que sont nommés Baptiste de Villanis et Salaï, tous les deux comme « serviteurs, » et en raison de « leurs bons et grands « services. »

M. le marquis de Fayolle, associé correspondant national, communique trois fac-similés de la marque à la main coupée dont il a été déjà plusieurs fois question.

L'une, sur un panneau du Musée de Sienne, offre, également imprimé au fer chaud, un ornement géométrique identique à celui qui a été signalé sur le tableau d'Otho Vénius à Périgueux. Quatre autres petits tableaux, peints sur cuivre, représentent une main dans un ornement placé au-dessous d'un écusson de couvent ou corporation. Enfin un panneau

de l'École de Rubens, au palais Borghèse, porte, imprimées au fer chaud, deux petites mains réunies par la paume.

De ces faits M. de Fayolle tire la conclusion que la marque de la main coupée seule se trouve de préférence sur les statuettes et qu'elle est accompagnée d'un signe quelconque sur les tableaux.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, commence la lecture d'un mémoire de M. l'abbé Douais, associé correspondant national à Toulouse, intitulé *Saint Germier, évêque de Toulouse : examen critique de sa vie.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1889.

Séance du 3 Juillet.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Analecta Bollandiana, t. VIII, fasc. 11. Paris, 1889, in-8°.

Archivio storico Lombardo; giornale della Societa storica Lombarda, 1889. Milan, in-8°.

Atti della reale Accademia delle Scienze di Torino, t. XXIV, livr. 11 et 12. Turin, 1888-89, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, Xe année, n° 12. Paris, 1889, in-8°.

— *de la Société archéologique du midi de la France*, série in-8°, n° 3. Toulouse, 1889, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1889, 1er trimestre. Poitiers, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XVI, 3e livraison. Périgueux, 1889, in-8°.

Journal des Savants, mai-juin 1889. Paris, in-4°.

Société archéologique de Bordeaux, t. XIII, 11e fasc. Bordeaux, 1888, in-8°.

The Journal of the royal historical and archeological Association of Ireland. Dublin, 1889, in-8°.

Baxter. *Sylvester*. Boston, 1888, in-8°.

Baye (le baron J. de). *Les bijoux francs et la fibule anglo-saxonne*. Caen, 1889, in-8°.

Pallu de Lessert (Clément). *Les briques légionnaires, contribution à la géographie militaire*. Paris, 1888, in-8°.

Ravaisson-Mollien (Charles). *Les manuscrits de Léonard de Vinci*, t. IV. Paris, 1889, in-folio.

Ruelle. *Sur un quatrième manuscrit grec de Platon*. Paris, 1807, in-8°.

Vaillant (V.-J.). *Le portrait d'Eustache aux grenons, comte de Boulogne*. Boulogne-sur-Mer, 1888, in-8°.

Travaux.

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, offre à la Société le quatrième volume de la publication intégrale des manuscrits de Léonard de Vinci. Il signale dans ce volume des citations et discussions d'auteurs divers, un passage d'une écriture ressemblant aux écritures orientales, un croquis dessiné à la plume sous un texte relatif à la mécanique et paraissant représenter l'auteur des manuscrits, et beaucoup d'autres particularités intéressantes au point de vue de l'histoire de l'art et des sciences.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, offre à la Compagnie, de la part de l'auteur, M. Ruelle, une brochure dans laquelle l'auteur montre comment la photographie, faite par lui à Venise, du Marcianus 246, contenant le traité de Damascius sur les premiers principes, a permis de reconnaître que ce manuscrit est de la même main que le vénérable Platon de Paris (n° 807), datant du ixe siècle, que le célèbre Palatinus 398 de Heidelberg et qu'un autre ms. de Saint-Marc 258. M. Ruelle vient de reconnaître un cinquième ms. qui doit être attribué au même auteur; c'est une partie du

commentaire de Proclus sur la République de Platon, dont le reste se trouve dans le Laurentianus LXXX, 9.

M. le Président annonce la mort de M. Aymar, un des conservateurs du Musée du Puy, qui, depuis plus de quarante ans, était associé correspondant national de notre Compagnie, et se fait l'interprète des regrets que cette mort apporte à la Société.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. A. de Barthélemy lit un rapport favorable sur la candidature de M. Roserot, archiviste de la Haute-Marne, au titre d'associé correspondant national; on procède au vote, et M. Roserot, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Chaumont (Haute-Marne).

Au nom des commissions nommées à cet effet, M. l'abbé Thédenat lit des rapports favorables sur les candidatures de M. l'abbé Marchand et de M. Vaillant au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et les candidats, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. l'abbé Marchand à Varambon (Ain) et M. Vaillant à Boulogne-sur-Mer.

M. Read, membre résidant, annonce que M. Chipiez fera, le vendredi 5 juillet, dans l'atelier de M. Joly, les honneurs de la réduction du Parthénon.

M. Müntz, membre résidant, fait une communication sur la caricature en Italie pendant le moyen âge, du XIIe au XIVe siècle. Le premier exemple qu'il cite de cette espèce de manifestation de l'esprit public remonte au XIIe siècle, c'est l'inscription relative au sacre de l'empereur Lothaire. Les éléments comiques tendent à s'introduire en Italie dès le XIIIe siècle, avec Giotto. M. Müntz signale tous les exemples qu'il a recueillis en Italie sur la caricature, dans les différentes villes et à diverses époques, et communique à la Compagnie des photographies et des dessins relatifs à la caricature.

Séance du 10 Juillet.

Présidence de M. Muntz, second vice-président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, t. VI. Fontainebleau, 1888, in-8°.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1888. Paris, 1889, in-8°.

Annuaire de la Société française de numismatique, mai-juin 1889. Paris, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, X° année, n° 13. Paris, 1889, in-8°.

Revue belge de numismatique, XLV° année, 3° livr. Bruxelles, 1889, in-8°.

— *de Saintonge et d'Aunis*, t. IX, 4° livr. Saintes, 1889, in-8°.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, XXXVIII° année, nouv. série, 150° livr. Saint-Omer, 1889, in-8°.

Bigarne (Ch.). *Les capitaines du château de Beaune*. Beaune, 1887, in-8°.

Daremberg et Edm. Saglio (Ch.). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, XIII° fascicule. Paris, 1889, in-4°.

Perrot et Charles Chipiez (Georges). *Histoire de l'antiquité*, t. V. Paris, 1889, in-8°.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Ant. Héron de Villefosse lit un rapport sur la candidature de M. l'abbé de Carsalade du Pont au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. l'abbé de Carsalade du Pont, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant à Auch.

M. L. Courajod, membre résidant, fait hommage à la Com-

pagnie d'une brochure sur les frères Auguier, par M. Samson; il constate que l'auteur s'est tenu trop exclusivement sur le terrain historique et a trop négligé le côté artistique du sujet.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, lit un mémoire sur un quatrain qui existait dans une chapelle érigée au Latran en l'honneur de saint Nicolas, par Calixte II, après la querelle des investitures. M. l'abbé Duchesne propose une nouvelle restitution du troisième vers en partie effacé.

Le mémoire de M. l'abbé Duchesne est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Ant. Héron de Villefosse, membre résidant, dépose sur le bureau la communication suivante de la part de M. Ph. Tamizey de Larroque, associé correspondant national :

« Fabri de Peiresc, tout le monde le sait, a été un fervent épigraphiste, et sa correspondance montre en un grand nombre de pages avec quel soin et quel amour il recueillait les inscriptions antiques, particulièrement celles de sa chère Provence, cette petite sœur de l'Italie. Parmi les lettres non encore publiées du célèbre archéologue, nous en choisissons une qui reproduit trois inscriptions provençales, dont deux nous offrent un texte plus pur que le texte connu jusqu'à ce jour. Notre savant confrère M. Héron de Villefosse, auquel nous avons communiqué ce document, a bien voulu nous conseiller de le mettre sous les yeux de la Société des Antiquaires de France et nous éclairer de ses précieuses observations.

« *A Monsieur, Monsieur Guillemin, prieur de Roumoulles, à Roumoulles*[1].

« Monsieur le prieur, vostre lettre du 21e m'a esté rendue

1. Aujourd'hui Roumoules, commune des Basses-Alpes, arrondissement de Digne, canton de Riez, à trois kilomètres de cette ville. Sur le prieur Denis Guillemin, le dévoué commissionnaire et ami de Peiresc, voir l'attachante étude de M. Léopold Delisle sur *un Grand amateur français au XVIIe siècle*. Toulouse, 1889, pp. 7, 17.

« ce matin en allant au palais, mais je ne l'ay peu lire plus « tost que maintenant qu'il est plus de trois heures aprez midy. « Je vous remercie du soing que vous avez eu des pommes[1] « et de l'inscription antique. Je n'ay poinct escrit à Monsr le « cardinal[2] de ce qu'on vous a dict et ne suis pas prèst de le « faire; on ne m'en a poinct prié, et, si on m'en prie, je tem- « poriseray d'en avoir vostre advis. Le P. d'Ambrucq s'en « retourne avec la charge de grand inquisiteur dans Avignon, « que N. S. P. luy a donnée, à quoy les tesmoignages que « j'avois rendu de son merite n'ont pas nuict, mais ce n'est « pas de luy que je l'ay appris. Je suis trop pressé à cette « heure pour vous entretenir davantage, et demeure, Mon- « sieur, vostre très affectionné à vous servir[3],

« De Peiresc.

« Tournez[4].

« A Aix, ce 26me aoust 1629.

« Je viens de voir un livre[5] où sont transcriptes des ins- « criptions antiques, entr'aultres une à Riez, soubs le maistre « autel des Cordeliers hors la ville, que je vouldrois bien voir « au vray s'il n'y a pas

VEIOVI
EX VOTO
. . . .[6]

1. Peiresc aimait beaucoup les pommes; il est souvent question de ce fruit dans ses lettres au bon prieur Guillemin.

2. Le cardinal Bentivoglio, grand ami de Peiresc, qui lui avait recommandé Guillemin, que nous trouvons plus tard orné des honorifiques fonctions de protonotaire apostolique.

3. Bibliothèque nationale, franç., nouv. acquis. 5170, fol. 56. Original. — Bibliothèque Méjanes d'Aix, collection Peiresc, registre V, fol. 578, copie.

4. Le mot *tournez* est écrit de la propre main de Peiresc, ainsi que tout ce qui suit.

5. Probablement un recueil manuscrit.

6. Au bas de la page, Peiresc a ainsi cherché à reconstituer l'inscription : MEIOVIO EX VOTO QVNRIL. M. Héron de Villefosse m'a fait l'honneur de m'écrire que, dans le tome XII du *Corpus* (Berlin, 1888), M. Otto Hirschfeld a donné cette inscription et la suivante (n° 5752 et n° 5754) d'après le manuscrit de

« Il y en a une aultre qui estoit à Roumoulet, à la cha-
« pelle St-Sébastien :

IVLIAE TESALLYDI
VXORI CARISSIMAE
M · ANNIVS SIIVIIRVS MARITVS
E E

« Il y en a une aultre à Riez, soubs un autel de la grande
« église :

MATRI DEVM OC [etc.]
IIIII VIR AVG
C·I·A·A·[1]. »

M. l'abbé Morillot, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Je désire soumettre à votre appréciation la photographie d'animaux en pierre, de taureaux à deux et à trois cornes trouvés dans le temple gallo-romain de Beire-le-Châtel.

« Vous savez qu'on compte déjà un certain nombre de taureaux à trois cornes, et que le plus important, le premier qui ait été découvert (1756), est celui d'Avrigney (non loin d'Alaise), qui se trouve au Musée de Besançon. Il y en a un autre d'assez bon style au Musée d'Autun ; la tête d'un taureau à trois cornes, de grandeur naturelle, découverte à

Balth. Burle, dont les copies sont absolument inférieures à celles de Peiresc. Le docte académicien ajoute : « La première inscription est difficile à transcrire avec certitude. La première ligne contient sans doute la formule : *Jovi o[ptimo]*, puis *ex voto Quarti*. La lecture de la seconde est tout à fait sûre, grâce à la copie de Peiresc :

Juliae Tesallydi
vxori carissimae
M(arcus) Annius Severus maritus
e(res)? f(ecit)?

« Il est clair qu'il doit y avoir à la ligne 2 *VXORI* (R et I liés) et non VXOR. Peiresc n'avait pas vu le I lié avec le R. Je pense qu'il faut corriger E E en E F à la ligne 4. »

1. M. Héron de Villefosse auquel je dois toute cette annotation veut bien m'écrire encore : « Il n'y a rien à dire de la dernière inscription qui existe encore, et dont M. Otto Hirschfeld a donné une copie très correcte (n° 358). Je l'ai vue moi-même et copiée à Riez il y a quelques années. »

Martigny-en-Valais, est conservée au Musée de Sion. Caylus mentionne un quatrième taureau, en bronze, recueilli près de Saulieu en 1757, et en donne les dimensions : pour la longueur, deux pouces, sept lignes; pour la hauteur, deux pouces, cinq lignes[1].

« J'ai vu trois autres spécimens au Musée de Saint-Germain, dans la nouvelle salle des bronzes, non encore ouverte au public. Ils sont de petite dimension. Deux d'entre eux proviennent de la collection Gréau (nos 29547 et 29548), le troisième de la collection Febvre, de Mâcon. Enfin je possède deux taureaux à trois cornes, qui sont en pierre et d'une facture assez grossière. Malheureusement ils ne sont pas entiers, il manque une petite partie des jambes, qui sont détachées de la base qui les portait. Un seul a conservé les trois cornes; l'autre n'a plus que celle du milieu. Leur dimension est d'environ dix-sept centimètres de longueur. Deux autres fragments sont douteux. Ces objets en pierre ont été trouvés dans le temple de Beire, parmi beaucoup d'objets votifs, figurines, fibules, statuettes.

« Faut-il supposer que les taureaux à trois cornes en bronze et en pierre sont le résultat d'une fantaisie d'artiste ou d'ouvrier? Ou faut-il y rattacher une idée symbolique, une conception religieuse de la mythologie païenne? Je crois que cette dernière hypothèse est la seule plausible, et voici pourquoi :

« Le taureau d'Autun était certainement un objet votif. Il a été trouvé dans une niche carrée, creusée dans une stèle et fermée par une grille en fer. L'inscription, placée au-dessous, était la suivante :

AVG · SACRVM
BOIORIX DE
SVA PECVNIA.

« Ceux de Beire furent recueillis dans les ruines d'un temple; leur destination n'était pas d'y servir d'ornement; leur facture n'est point assez bonne.

1. Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. V, p. 305. [Un charmant petit taureau en bronze, à trois cornes, a été découvert cette année à Mandeure. Note de la C. des I.]

« Une remarque me semble opportune ici. La signification symbolique, l'idée religieuse doit, selon moi, être attachée plutôt à la triplicité des cornes qu'au genre d'animal. Dans Caylus, à côté du taureau, il y a la figure d'un sanglier à trois cornes parfaitement distinctes. Un des spécimens du Musée de Saint-Germain n'a guère du bœuf que la tête. On a eu tort, ce me semble, de rappeler au sujet de quelques-unes de ces trouvailles que les Cimbres, congénères des Gaulois, prononçaient leurs conventions solennelles en jurant sur un taureau d'airain (Plutarque, *Marius*, chap. XXIV). Ceci ne saurait expliquer l'emblème des cornes. C'est à la triplicité, à la trinité de ces appendices cornus qu'il faut faire attention plutôt qu'à l'animal qui les porte. On a déjà rapproché ces objets du *Tarvos trigaranus* de l'autel des nautes parisiens, mais je crois qu'il convient de le faire surtout à cause du nombre des oiseaux ou grues qu'il porte. Ne pourrait-on y voir le même symbole que dans les divinités *tricéphales*, qui, pour la plupart, sont accompagnées d'un dieu cornu ? La corne, chez les Asiatiques, est le symbole de la puissance, de la force, de la souveraineté : « Et exaltabitur « cornu ejus. » Rappelez-vous les figures emblématiques de la vision de Daniel et de l'Apocalypse. Divinités tricéphales, taureaux à trois cornes, sangliers à trois cornes, l'expression d'une même expression, d'un même sentiment religieux dont il faudrait rechercher le lieu d'origine en Asie. Ce sont plutôt des questions que je vous pose, Messieurs, que des indications, et, devant traiter ce sujet en publiant mes trouvailles, je vous serais reconnaissant de me communiquer vos lumières sur ce point. »

MM. Ed. Flouest et R. Mowat, membres résidants, font quelques observations sur la communication précédente.

M. le baron de Geymüller, associé correspondant étranger, expose à la Compagnie quelques idées sur les origines de l'architecture de la Renaissance, qu'il croit avoir pris naissance en Toscane.

M. Courajod répond que la Renaissance a une origine internationale.

Séance du 17 Juillet.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres, t. VII, fasc. 1-3, années 1885-1886; t. VIII, fasc. 1-3, années 1888-1889. Montpellier, in-8°.

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXVI, 1889, série IV, t. V, fasc. 6. Rome, 1889, in-4°.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, t. XIV, 3e livr. Béziers, 1889, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia dalmata, anno XII, n° 6. Spalato, 1889, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, t. XXXV (1888). Amiens, 1889, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie,* 3e série, t. X. Paris, 1889, in-8°.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga Drutztva, t. XI, livr. 3. Agram, 1889, in-8°.

Ancona (Amilcare). *Le armi, le fibule della sua Collezione archeologica. Supplemento*. Milan, 1880, in-8°.

Witte (Alphonse de). *Trois deniers variés de Gislebert, duc de Lotharingie*. Paris, 1889, in-8°.

Correspondance.

M. Voulot, associé correspondant national, écrit pour annoncer l'envoi des moulages de plusieurs inscriptions récemment découvertes à Soulosse.

Travaux.

M. U. Robert, membre résidant, fait la communication suivante :

« Parmi les documents émanés de la chancellerie pontificale depuis le commencement du xiie siècle, il en est quelques-uns appartenant au genre dit privilèges qui portent

la souscription du pape. Cette souscription a souvent varié; je ne m'occuperai pas ici des différentes formules sous lesquelles elle se présente; je me bornerai seulement à envisager la question à un point de vue plus étroit, il est vrai, mais cependant très intéressant, comme le prouveront les résultats auxquels je crois être arrivé. Après d'autres diplomatistes qui n'ont pas osé se prononcer ni affirmativement ni négativement, j'ai voulu savoir si, pour le pontificat de Calixte II, dont je m'occupe d'une façon toute spéciale, cette souscription est autographe.

« Peut-être Calixte II a-t-il souscrit lui-même quelques-unes des bulles qui portent les mots *Ego Calixtus*, *catholice Ecclesie episcopus*, *subscripsi;* je crois qu'il a dû souscrire les actes les plus solennels, par exemple ceux qui sont revêtus de la souscription des cardinaux ou d'autres témoins, mais je n'hésite pas à affirmer que toutes les souscriptions des bulles de Calixte II ne sont pas autographes. Mon affirmation ne repose pas seulement sur des différences minimes d'écriture, sur des différences même relativement essentielles, comme celles que l'on peut constater, par exemple, dans la bulle du 20 juillet 1119 pour l'abbaye de Saint-Gilles; elle s'appuie sur une particularité tout à fait caractéristique. Pendant la période où Grisogone fut à la tête de la chancellerie, le mot *subscripsi* est abrégé par deux *ss;* sous Hugues, du 16 septembre 1122 au 26 avril 1123, il est abrégé *sss* (deux fois : bulle du 3 février 1123 pour l'abbaye d'Auchy, et bulle du 3 avril 1123 pour les monastères de Regensdorf, Michielfeld, etc.); le reste du temps, la lettre *s* est répétée quatre fois; de même, sous Aimery, à partir du 28 avril 1123; cependant, la bulle du 22 mai pour l'abbaye de Saint-Jean d'Angély ne porte que trois *s*. De deux choses l'une, ou le pape aura modifié sa manière de souscrire à chaque changement de chancelier, ce qui n'est guère probable, ou le bibliothécaire ou le chancelier, remplissant une fonction analogue à celle des secrétaires de la plume ou de la main de la chancellerie royale, au XVIIe et au XVIIIe siècle, aura le plus souvent souscrit au lieu et place du pape, en imitant, autant que possible, l'écriture de celui-ci.

« Si les chanceliers ou bibliothécaires de Calixte II souscrivaient les bulles au lieu et place du pape, ils ne les dataient pas eux-mêmes. Je le démontrerai plus longuement dans l'introduction de mon *Bullaire de Calixte II*, qui va être mis sous presse. Qu'il me suffise de dire que le soin d'écrire la formule de la date était abandonné à des notaires ou à des scribes de la chancellerie.

« Nous avons, dans la bulle de Pascal II, du 4 novembre 1113, pour les Camaldules (Jaffé-Lœwenfeld, n° 6357, et Pflugk-Harttung, *Chartarum pontificum Romanorum specimina selecta*, pl. LV), un spécimen de l'écriture de Grisogone, de la main de qui est la bulle, comme en fait foi la formule *Scriptum per manum Grisogoni*, *notarii sacri palatii*. L'écriture de cette formule, aussi bien que celle du reste de la bulle, diffère beaucoup de l'écriture de la formule *Datum... per manum Grisogoni*, que nous trouvons dans les dates.

« La date de la bulle de Pascal II, du 29 janvier 1116, pour le monastère de Pfäffers (n° 6504 de Jaffé-Lœwenfeld, et Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. LVI), porte la mention : *Datum Laterani*, *per manum Grisogoni subdiaconi*... Elle diffère, pour l'écriture, assez sensiblement de la bulle pour les Camaldules dont il vient d'être fait mention, pour qu'il soit permis de conclure que l'écriture de Grisogone notaire n'est pas la même que celle de Grisogone dataire. Enfin, l'écriture de Grisogone, dataire sous Pascal II et dataire sous Calixte II, présente elle-même des différences notables, par exemple dans le signe d'abréviation de *datum*, de *manum*, où ce signe a la forme d'un 8 ouvert par le bas, tandis que, sous Calixte II, il consiste en un trait; le nom *Grisogoni* est en caractères ordinaires, comme il semble, il est vrai, que ce fut l'usage à la chancellerie de Pascal II; mais la différence la plus caractéristique est celle que présente le mot *pontificatus*, qui, dans la bulle de Pascal II, est écrit en lettres tout à fait ordinaires, tandis que, dans celles de Calixte II, la conjonction des lettres *fi* a un aspect tellement frappant qu'il saute aux yeux.

« Enfin que faut-il penser des différences plus ou moins essentielles, mais réelles, que l'on constate dans les dates

qui sont sous le nom du même bibliothécaire? Peut-on attribuer à Grisogone, cardinal, personnage naturellement grave, les caprices du calamus qui a tracé son nom et celui du pape dans la bulle du 28 janvier 1122 pour Saint-Germain-des-Prés (nº 275 de mon *Bullaire*, et Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. LVIII)? Je ne le pense pas.

« En comparant ensemble les dates des bulles données sous les noms de Hugues et d'Aimery, on sera bien obligé de reconnaitre que, dans la plupart d'entre elles, il y a des différences qui sont le fait du changement de main.

« D'autres indices semblent confirmer mon hypothèse. Dans les bulles qui sont, il est vrai, une très minime exception, le nom de Grisogone est omis, ce qui serait singulier, si la formule de la date avait été réellement écrite par lui. Il y en a plusieurs exemples, dans les bulles originales du 11 mars 1120, pour l'église Sainte-Madeleine de Besançon (nº 153); du 1er mai 1122, pour le monastère de Notre-Dame de Praglia (nº 295); du 27 mars 1122, pour le monastère Saint-Sauveur de Millstadt (nº 290); — dans les bulles, en copie ou imprimées, du 15 mars 1120, pour le monastère Saint-Hilaire de Carcassonne (nº 157); du 19 mars 1122, pour l'église Saint-Jean de Besançon (nº 283); du 14 mai (1122-1124), pour le monastère de Hugeshofen (nº 469).

« Peut-on admettre encore que Grisogone, le bibliothécaire qui aurait omis son nom, aurait aussi modifié la date, comme elle l'est, dans la bulle originale suivante, du 14 juin 1121, pour l'église de Vérone (nº 237), dont l'authenticité ne saurait être, pour cela, révoquée en doute : *Datum in territorio Palianensi, XVIII kal. julii, indictione XIIIIa, incarnationis Dominice anno Mº Cº XXIIº, pontificatus autem domini Calixti secundi pape anno IIIº, per manum Grisogoni, diaconi et cancellarii sancte apostolice sedis;* qu'il aurait substitué à son titre de bibliothécaire celui de chancelier que nous ne lui voyons que deux fois, ou encore celui d'archiviste qu'il a dans la bulle du 5 août 1119, pour l'abbaye de Tourteyras (nº 49)? Cela me semble impossible. Si les bulles qui présentent ces anomalies ne sont pas fausses, il faut admettre qu'elles ont été datées par des notaires ou des scribes

de la chancellerie et non par le bibliothécaire lui-même. Mais, si, de ces anomalies, on conclut que les bulles qui les renferment sont fausses, il faudrait également rejeter, comme non authentiques, celles qui s'écartent plus ou moins des types ordinaires ; alors on irait peut-être trop loin pour une période où la diplomatique pontificale n'est pas encore définitivement fixée. »

M. Babelon, membre résidant, annonce à la Société que le Sénat et la Chambre des députés viennent de voter la somme de 180000 francs destinée à l'acquisition, par le Cabinet des médailles, de 1131 monnaies mérovingiennes choisies dans la collection de feu M. de Ponton d'Amécourt.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, continue la lecture du mémoire de M. l'abbé Douais sur la vie de saint Germier, évêque de Toulouse au VIIe siècle.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, présente quelques observations sur les preuves à l'aide desquelles M. l'abbé Douais pense établir que saint Germier combattit les Ariens.

Séance du 24 Juillet.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Archivio storico Lombardo, 2e série, juin 1889. Milan, in-8o.
Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, Xe année, no 15. Paris, 1889, in-8o.
— *de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, juillet 1889. Valence, in-8o.
— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1889, no 1. Amiens, 1889, in-8o.
— *de la Société dunoise*, no 81. Châteaudun, 1889, in-8o.
— *de la Société industrielle de Mulhouse*, avril-mai 1889. Mulhouse, in-8o.
Mémoires de la Société éduenne, nouvelle série, t. XVI. Autun, 1888, in-8o.

Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, 3e série, t. III, 3e livr. Saintes, 1889, in-8°.

Revue de l'Art chrétien, nouvelle série, t. VII, 3e livr. Paris, 1889, in-4°.

Robais (A. van). *Les reliques des Fontenelle-Saint-Josse-Quentovic*. Abbeville, 1889, in-8°.

— *Note sur un manuscrit du IXe siècle aux archives de Saint-Vulfran d'Abbeville*. Abbeville, 1889, in-8°.

Travaux.

M. Saglio, membre résidant, communique à la Société un fer à gaufrer, acquis par le Musée du Louvre; ce fer est aux armes du pape Innocent VIII, mort en 1492.

M. Courajod, membre résidant, fait part de ses observations sur l'influence de l'art franco-flamand, mais surtout flamand, en Espagne au xive siècle; il en conclut, en citant de nombreux exemples à l'appui de sa thèse, qu'il n'y a pas eu d'art espagnol proprement dit, mais un art flamand qui a pénétré dans ce pays.

M. Durrieu, membre résidant, fait remarquer que des textes d'archives, mis au jour par M. Franscisco de Bofarull y Sans[1], attestent l'établissement à Valence, vers 1440, comme peintre du roi Alphonse V d'Aragon et grand faiseur de retables, du fils du célèbre miniaturiste français Jaquemart d'Hesdin, qui portait lui aussi le prénom de Jaquemart. Jusqu'ici on n'a pas encore signalé de peintures pouvant permettre d'apprécier le talent de ce second Jaquemart. Mais, si elles n'ont pas été toutes détruites, il serait peut-être possible d'en retrouver en s'appuyant sur les analogies que les œuvres du fils doivent très vraisemblablement présenter avec les œuvres du père. Or celles-ci peuvent être facilement étudiées. M. L. Delisle a démontré que Jaque-

1. *Revista de ciencias históricas publicada por S. Sanpere y Miguel*, tomo V (Barcelona, 1887, in-8°), p. 47, note.

mart d'Hesdin était l'auteur des miniatures du livre d'heures du duc de Berry conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles (n° 11060). Il a également établi que Jaquemart avait travaillé aux *Belles Grandes heures* du même prince, dont le manuscrit, malheureusement mutilé, appartient à la Bibliothèque nationale (ms. latin 919); et, en effet, en rapprochant les illustrations de ce volume de celles du manuscrit de Bruxelles, il est aisé de constater que plusieurs d'entre elles sont bien de la même main. On se trouve donc posséder ainsi deux groupes de productions tout à fait authentiques de Jaquemart d'Hesdin. En les prenant comme types de comparaison et en appliquant aux miniatures les procédés habituels de l'étude critique des tableaux et des dessins de maîtres, c'est-à-dire en s'appuyant sur les identités de style, de facture et de touche, M. Durrieu a pu retrouver un certain nombre d'autres manuscrits renfermant des peintures de Jaquemart. Tels sont notamment, — sans parler du livre d'heures de la collection Hamilton, dont M. Durrieu a récemment annoncé à la Société l'acquisition par Mgr le duc d'Aumale, — le fameux manuscrit des *Merveilles du monde* de la Bibliothèque nationale (ms. français 2810), donné en 1413 au duc de Berry par le duc de Bourgogne, qui constitue probablement, par le grand nombre de ses images, le travail le plus considérable exécuté par le maître, et deux *Bibles historiales* de la Bibliothèque royale de Bruxelles (nos 9002 et 9025), dont deux pages d'un ordre supérieur, tracées précisément par le pinceau de Jaquemart d'Hesdin, ont été particulièrement vantées par le marquis de Laborde dans l'introduction du tome I (p. lxxxix) de ses *Ducs de Bourgogne*.

M. Lefort, associé correspondant national, pense que Dalmau, un artiste dont le nom a été prononcé, pourrait bien être un Portugais.

M. le baron de Geymüller, correspondant étranger à Lausanne, dit qu'il a été amené par ses études au même résultat que M. Courajod; il serait seulement disposé à voir

une influence rhénane aux clochers à jour de la cathédrale de Burgos.

M. Courajod continue la série de ses informations sur l'internationalisme de l'art de la Renaissance.

M. Saglio annonce qu'une nouvelle salle, comprenant la sculpture française du moyen âge, vient d'être ouverte au Louvre; elle a été organisée par M. Courajod avec un goût qui lui fait le plus grand honneur.

M. E. Babelon, membre résidant, fait une communication sur un certain nombre de monnaies antiques d'Afrique et d'Espagne. Il fait connaître d'abord les monnaies de la colonie latine de Cirta (Constantine), qui reçut de P. Sittius le nom de *Colonia Juvenalis Honoris et Virtutis Cirta*. P. Sittius, en raison des services qu'il avait rendus à Jules César, jouit dans la nouvelle colonie, de l'an 46 à l'an 43 av. J.-C., du privilège de l'effigie monétaire, comme certains proconsuls. Outre son nom, les monnaies de Cirta portent ceux de deux magistrats municipaux : *Mugonianus* et probablement *Curma*.

M. Babelon présente ensuite une nouvelle monnaie de bronze de la colonie de Babba en Maurétanie (*Colonia Campestris Julia Babba*), qui porte l'effigie et le nom des *duumviri quinquennales* L. Pomponius et L. Julius. Cette pièce, à l'effigie d'Auguste, confirme le témoignage de Pline qui attribue à ce prince la fondation de la colonie de Babba. Les auteurs modernes avaient cru pouvoir, malgré l'autorité de Pline, ne faire remonter la colonie que jusqu'au règne de Claude.

Enfin M. Babelon fait connaître les deux pièces suivantes :

CAESAR AVGVSTVS, tête nue d'Auguste. R/ : M · BATVS PRAEF · ITER, tête d'homme, barbue, à droite. Grand bronze.

$\overline{\text{V}}$AGAXA $\overline{\text{ET}}$ TIRO ÆD (*Vagaxa et Tiro, aediles*), tête

de femme entre deux épis. R/ : M · BATVS PRAEF, tête de Bacchus couronnée de lierre. Moyen bronze.

Ces deux monnaies, conservées, comme les précédentes, au Cabinet des médailles, et frappées, comme semble l'indiquer leur style, en Espagne plutôt qu'en Afrique, portent le nom du même *praefectus* municipal, M. Batus, qui n'est mentionné dans aucun auteur ni dans aucune inscription. Quant à la seconde médaille, elle a déjà été communiquée à la Société par notre confrère M. Robert Mowat[1], qui l'a publiée aussi dans le *Bulletin épigraphique*[2]. M. Mowat a lu : VAGAXA · T · TIRO · AED., croyant reconnaître dans *Vagaxa* le nom d'une ville d'Espagne ou d'Afrique, inconnue jusqu'ici, et dans *T. Tiro*, *aedilis*, un magistrat municipal de cette ville nouvelle. Sur la foi de cette lecture, M. Salomon Reinach a, de son côté, proposé d'ajouter le nom de *Vagaxa* à la liste des villes d'Afrique qui n'ont pas été mentionnées par les auteurs[3]. Or, la médaille porte positivement, au lieu du simple T de *Titus*, les lettres ET en monogramme, et cette légère mais certaine rectification nous oblige à regarder le mot *Vagaxa*, non plus comme un nom de ville, mais comme un nom d'homme : *Vagaxa et Tiro*, *aediles*. La ville de Vagaxa est donc à retrancher de la nomenclature géographique de l'Afrique ou de l'Espagne.

Quant à l'étymologie de ce mot *Vagaxa*, les réflexions qu'elle a suggérées à M. Mowat demeurent justifiées et positives. C'est un nom indigène formé sur celui du dieu *Bagax* honoré en Afrique et dont le sanctuaire principal était au Djebel Taia, près de Thibilis[4].

1. *Bulletin*, 1886, p. 108 et 115.
2. T. VI (1886), fasc. I, p. 40.
3. S. Reinach, dans Ch. Tissot, *Géog. comp. de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 765.
4. Ch. Tissot, *Géog. comp. de la province romaine d'Afrique*, t. I, p. 487. Cf. *C. I. L.*, t. VIII, n°s 5504 et suiv.

Séance du 31 Juillet.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, année 1889, 1er et 2e trimestres. Fontainebleau, 1889, in-8°.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande, t. LXXXVII. Bonn, 1889, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 8e année, nos 6 et 7. Trèves, 1889, in-8°.

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, 22 novembre 1888-28 mars 1889. Londres, in-8°.

— *of the Society of Antiquaries of Scotland*, nouvelle série, t. X. Édimbourg, 1888, in-4°.

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, t. I, année 1889, 3e trimestre. Toulouse, in-8°.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de M. le baron de Witte, associé correspondant étranger honoraire de la Société. Il se fait l'interprète des sentiments douloureux qu'éprouveront les membres de notre Compagnie en apprenant la mort d'un savant illustre qui s'était toujours montré si assidu à nos séances, si dévoué aux intérêts de la science et dont les libéralités ont enrichi nos musées.

Au nom de la Commission des impressions, M. l'abbé Thédenat dépose sur le bureau le troisième fascicule du *Bulletin* de la Société pour l'année 1888.

M. Saglio, membre résidant, annonce qu'une nouvelle salle vient d'être ouverte au Musée du Louvre; elle comprend les ivoires du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes.

M. Pol Nicard, membre résidant, présente le dessin d'une mosaïque trouvée récemment à Oberweningen, en Suisse,

par le docteur Leonhard Schöfsdorf. Elle représente des animaux et des oiseaux ; au milieu, on lit l'inscription :

ATTILIVS FECIT.

La même mosaïque portait une autre inscription, d'une lecture moins certaine que la précédente :

CEXAVICTI.

M. J. Letaille, associé correspondant national à Bellevue, présente à la Compagnie l'estampage d'une inscription bilingue (latine et néo-punique) découverte à Ain Beida (Algérie) et appartenant à M. Poulle, directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Constantine. M. Poulle, président de la Société archéologique de Constantine, si connu par ses nombreux travaux archéologiques sur l'Afrique, a fait don de cette intéressante inscription au Musée national du Louvre.

Q GELLIVS ❧ SEC
VNDVS ❧ SE VIVO
SIBI · STATVIT ❧ AN · IXX
PIVS ·

Lig. 2, V et N sont liés; lig. 3, les lettres AN forment un monogramme.

Au-dessous de l'inscription latine est une inscription néo-punique de huit lignes, d'une lecture très difficile.

M. Mowat, membre résidant, lit un mémoire sur une fibule en or conservée au Musée de Turin, sur laquelle est gravée une inscription double, au moyen de laquelle il démontre que Constantin Ier a porté le titre de *Herculius Caesar* qu'on ne lui connaissait pas jusqu'à présent. La date de ce précieux bijou, qui a été porté par Constantin, se place dans l'intervalle du 25 juillet 306 au 31 mars 307.

Le mémoire de M. Mowat est renvoyé à la Commission des impressions.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, achève la lecture du mémoire de M. l'abbé Douais, associé correspondant

national à Toulouse, sur la vie de saint Germier, évêque de Toulouse au VIIe siècle.

Le mémoire de M. l'abbé Douais est renvoyé à la Commission des impressions.

M. l'abbé Thédenat communique la restitution d'une inscription métrique publiée par M. Allmer dans la *Revue épigraphique du Midi de la France*[1], d'après une communication de M. Garcin, greffier de tribunal à Apt :

Cette inscription, aujourd'hui perdue, a été trouvée près d'Apt, en 1750; elle n'est plus connue que par une ancienne copie; la voici, telle que la reproduit M. Allmer :

HEV · TVMVLO · DONAE//////........
FILIA · QVOD · MATR///........
VITA·TIBI·BREVIS·EST·A/////........
CLARA · IACES · FO///////........
QVOD · SI · QVA · AD · MA/////........
MAGNVS · HONOS · C/////........
TV · FELIX · MISERI · QVI·TE/........
ET · LONGVM · VITA/////........

M. l'abbé Thédenat ne se dissimule pas qu'une restitution de ce genre est nécessairement très arbitraire et ne peut pas avoir le caractère de certitude que présenterait la restitution d'une inscription en prose, soumise aux règles de l'épigraphie. Il s'excuse donc de présenter à la Compagnie une communication qui est un amusement philologique plutôt qu'une restitution archéologique; mais c'est la dernière séance de l'année, on est déjà presque en vacances :

Heu tumulo Dona[*ta jaces ; reddit tibi mater*]
Filia quod matr[*i reddere debueras*].
Vita tibi brevis est : a[*nnos vix nata decem et sex*]
Clara jaces fo[*rma nec pietate minus*].
Quod si qua ad ma[*nes poterit descendere fama*],
Magnus honos c[*ampis te manet Elysiis*].
Tu felix, miseri qui te [*genuere parentes*]
Et longum vita[*e, te sine, tempus habent*].

1. Fasc. XLIX, p. 359, n° 708.

Séance du 4 Septembre.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, Xe année, nos 15, 16, 17. Paris, 1889, in-8°.

— *de correspondance hellénique*, XIIIe année, nos III, IV, V. Athènes-Paris, 1889, in-8°.

— *de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 57e année, 3e série, t. XIII-XIV. Bruxelles, 1889, in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 186, juillet 1889. Chartres, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique de la Charente*, 5e série, t. X (1888). Angoulême, 1889, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXXVI de la collection, 2e livr. Limoges, 1889, in-8°.

— *de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, nos 4-6, avril-juin 1889. Niort, in-8°.

— *de la Société d'études des Hautes-Alpes*, VIIIe année, juillet-septembre. Gap, 1889, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XI, 2e livr. Brives, 1889, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, Ve série, t. VI (1889). Nancy, in-8°.

— *de l'Académie de Vaucluse*, t. VIII (1889), 2e trimestre. Avignon, 1889, in-8°.

— *de la Société d'émulation du Doubs*, VIe série, t. III (1888). Besançon, 1889, in-8°.

— *de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XXI (1888-1889). Saint-Omer, in-8°.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1887-1888. Rouen, 1889, in-8°.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du

département de Constantine, IIIe série, t. IV. XXVe volume de la collection (1888-1889). Constantine, in-8°.

Revue africaine, n° 192, 1er trimestre de 1889. Alger, 1889, in-8°.

Société archéologique de Bordeaux, t. XIII, 3e fascicule. Bordeaux, 1888, in-8°.

Supplément au Bulletin de 1889 *de la Société Belfortaine d'émulation. Notice sur l'histoire militaire de Belfort.* Belfort, 1889, in-8°.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. LXXXIII (1887-1888). Reims, 1889, in-8°.

Bulteau (l'abbé). *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. II, fasc. 3. Chartres, 1889, in-8°.

Estaintot (comte d'). *Notes manuscrites d'un conseiller au parlement de Normandie.* Rouen, 1889, in-8°.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de M. Harold de Fontenay, associé correspondant national à Autun, et se fait l'interprète des regrets que cette mort inspire à la Compagnie.

M. Omont, membre résidant, lit un fragment de l'introduction qui doit précéder son catalogue des manuscrits grecs du roi François Ier à Fontainebleau.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique de la part du R. P. Delattre, chapelain de Saint-Louis de Carthage, une inscription trouvée dans le Khangat-el-Hadjaj, entre Tunis et Krombalia, près des ruines d'un temple de Saturne. Elle est gravée sur une petite tablette de marbre blanc, longue de 0m37 et haute de 0m21 :

P PETRONIVS PROCVLINVS ET PAPIRIA NVP
❦ TIALICA · PARENTES · PETRONI ZOSIMI ET ❦
PETRONI BVCCVLI QVI VESTIGIVM ET BIR
BECEM FECERVNT ET TITVLOS AETER
NOS PER · FILIOS HABERE DESIDERA
VERVNT · DE · COL · VTHINENSI

Hauteur des lettres, 0m02.

Cette inscription a été trouvée avec plusieurs ex-voto à Saturne.

Elle n'offre aucune difficulté de lecture, mais le sens du texte n'est pas très clair. La phrase *qui vestigium et birbecem* (pour *vervecem*) *fecerunt* paraît signifier « qui ont fait un *vestigium* et un mouton. » Le mot *vestigium* désigne une empreinte de pied; il pourrait se rapporter à un symbole que portent quelques monuments votifs, l'image de deux pieds. Cette image a été considérée, dans certains cas, comme représentant la formule *salvos ire*, *salvos redire*, gravée à l'entrée des sanctuaires célèbres; elle a un caractère tout à fait religieux. M. Letaille a trouvé à Makteur (*Bulletin* de 1884, p. 224-225), à l'entrée d'un petit édifice religieux, deux formes de pied, en plomb, de grandeur naturelle, incrustées dans le dallage. Est-ce là ce qu'il faut appeler *vestigium?* Quant au mouton, il apparait souvent sur les stèles consacrées à Saturne; c'était une des victimes qu'on immolait d'ordinaire à ce dieu dans les temples de Carthage. Il s'agit peut-être ici de la représentation d'un mouton; le texte ne dit pas en quelle matière, mais l'offrande de Petronius Proculinus et de Papiria Nuptialica se rapportait sans doute au culte de Saturne. C'était probablement un *donarium* destiné à orner le temple du dieu et offert par les parents en souvenir de leurs enfants défunts. Dans une inscription d'Aumale (VIII, 9065 et 9067), nous voyons Claudius Juvenalis Sardicus faire une libéralité analogue, *perfectis metis et ovariis*, en mémoire de ses enfants.

La *colonia Uthinensis* est l'ancienne ville d'*Uthina*, aujourd'hui Oudna, dont le titre de colonie était connu par un passage de Pline.

L'inscription est actuellement chez M. Lançon, le propriétaire du terrain sur lequel elle a été trouvée.

M. Eugène Müntz, membre résidant, communique un travail sur les plateaux peints appelés *deschi da parto*, que l'on offrait en Italie, pendant le xve siècle, aux femmes en couches. La plupart des plateaux circulaires ou octogonaux du xve siècle, conservés dans les Musées ou dans les collections privées, avaient cette destination.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1889.

Séance du 6 Novembre.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, Xe année, nos 18, 19, 20, 21. Paris, 1889, in-8°.

— *de la Société archéologique de Touraine*, t. VIII, 1re et 2e livr. Tours, 1889, in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 187, avril 1889. Chartres, 1889, in-8°.

— *de la Société de Borda*, XIVe année. Dax, 1889, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III. Langres, 1889, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XVI, 4e livraison. Périgueux, 1889, in-8°.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, nouvelle série, 151e livr. Saint-Omer, 1889, in-8°.

Commission des antiquités et des arts du département de Seine-et-Oise. Inventaire des richesses d'art. Versailles, 1889, in-8°.

Mémoires de la Société académique indo-chinoise de France, t. I. Paris, 1879, in-4°.

— *de la Société d'émulation du Jura*, IVe série, t. IV. Lons-le-Saunier, 1888, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, t. VII. Poitiers, 1888, in-8°.

Notice biographique sur Ch. Loriquet. Reims, 1889, in-8°.

Report of the committee appointed january 6, 1889, *by the American philosophical Society. Commission on amended*

orthografy, created by virtue of a resolution of the legislature of Pennsylvania. Philadelphie, 1889, in-8°.

Revue africaine, XXXIII° année, n° 193. Alger, 1889, in-8°.

— *belge de numismatique*, XLV° année, 4° livr. Bruxelles, 1889, in-8°.

Viestnik hrvatskoga archeologickoga Drutztva, t. XI, livr. 4. Agram, 1889, in-8°.

Aucoc (Léon). *L'Institut de France. Lois, statuts et règlements concernant les anciennes académies et l'Institut de 1635 à 1889*. Paris, 1889, in-8°.

Baye (le baron J. de). *Le tombeau de Wittislingen au Musée national bavarois*. Munich et Paris, Lévy, 1889, in-4°.

Berthelé (Joseph). *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*. Melle, 1889, in-8°.

Berthelot. *Collection des anciens alchimistes grecs*, 4° livr. Paris, 1888, in-4°.

Chavet (Gustave). *Les haches en bronze de Chebrac*. Angoulême, 1889, in-8°.

Germain (Léon). *La crosse émaillée du Musée historique lorrain*. Nancy, 1889, in-8°.

Germain (Léon). *Les armoiries de Saint-Quirin*. Nancy, 1889, in-8°.

Lockroy (Édouard). *Discours prononcé le 26 mai 1888 à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne*. Paris, 1888, in-8°.

Nénot et Homolle (H.-P.). *Essai de restitution de l'amphithéâtre de Curion*. Paris, 1889, in-4°.

Paris (Gaston). *Les parlers de France*. Paris, 1889, in-8°.

Prévost (Gustave). *Le Jupiter en bronze du Musée d'Évreux*. In-8°.

Renan et Fallières. *Discours prononcés le samedi 15 juin 1889*. Paris, 1889, in-8°.

Rochigneux (Thomas). *Catalogue de la bibliothèque de la Diana, société historique et archéologique du Forez*. Montbrison, 1889, in-8°.

Ruelle (C.-E.). *Le chant des sept voyelles grecques*. Paris, 1889, in-8°.

VAILLANT (V.-J.). *Épigraphie romaine de la Morinie.* Boulogne-sur-Mer, 1890, in-8°.

Travaux.

M. L. Courajod, membre résidant, annonce la mort de M. Ludovic Letrône, associé correspondant national à la Motte (Orne).

M. A. Héron de Villefosse, membre résidant, offre à la Société, de la part de M. Jos. Berthelé, associé correspondant national à Niort, un volume intitulé *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, Melle, 1889, in-8°, volume aussi intéressant pour l'histoire de l'architecture que pour celle du mobilier. Dans la première partie de son ouvrage M. Berthelé s'est efforcé de préciser les dates de trois monuments poitevins d'une importance spéciale : la crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent, l'église de Gourgé et l'église d'Airvault; puis il a essayé d'expliquer certaines particularités, non poitevines, que présentent, par exception, quelques églises romanes de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Charente-Inférieure. Il a étudié également cette *architecture Plantagenet*, si pleine d'élégance, qui a couvert de chefs-d'œuvre l'Anjou, la Touraine et le Poitou. La seconde partie contient des listes de reliquaires et de vases sacrés existant avant la Révolution et des renseignements très complets sur les *cloches poitevines* ou les *fondeurs de cloches* ayant travaillé pour la province.

Au nom de la Commission des impressions, M. l'abbé Thédenat, membre résidant, dépose sur le bureau le dernier fascicule du *Bulletin* de l'année 1888 et le premier de l'année 1889, et annonce que les fascicules suivants seront prochainement distribués.

M. Omont, membre résidant, offre à la Compagnie un exemplaire des Catalogues des manuscrits grecs de la bibliothèque réunie à Fontainebleau par le roi François Ier, et rappelle que, dans une des dernières séances, il a donné

lecture à la Compagnie d'une partie de l'introduction mise par lui en tête de ces catalogues.

M. Prost, membre résidant, commence la lecture d'une notice sur le nom de saint Servais, évêque de Tongres au IVe siècle, et sur la correction que ce nom a subie dans les dernières éditions des œuvres de Grégoire de Tours.

M. L. Courajod, membre résidant, signale quelques-uns des principaux objets prêtés par les Musées de province à l'exposition d'orfèvrerie française du Trocadéro. Il appelle l'attention de la Société sur un chapiteau roman du Musée de Reims; sur la médaille *en marbre* du roi René, par Pietro da Milano, du Musée d'Aix; sur les émaux peints français les plus anciens connus, du Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers; sur les cinq émaux translucides sur relief de la collection Trimolet du Musée de Dijon; sur deux reliquaires du trésor de Reims attribués par erreur au XVIe siècle; enfin sur le modèle en bois de la *Nourrice* de la suite des terres émaillées de l'atelier de Palissy.

M. C.-E. Ruelle, associé correspondant national à Paris, lit une *Note additionnelle sur le chant des sept voyelles grecques*. Dans une première note, lue à la Société des Antiquaires (*Bulletin*, 1888, p. 260) et publiée depuis dans la *Revue des études grecques* (année 1889, p. 38), il avait présenté un système de déchiffrement musical des groupes de voyelles contenus dans un papyrus magique grec du Musée archéologique de Leyde. Sa nouvelle communication a pour but de signaler les groupes vocaliques qu'il a rencontrés, au nombre d'environ *deux cents*, dans le papyrus magique de la Bibliothèque nationale (Supplément grec, n° 574), papyrus récemment édité par M. C. Wepely, de Vienne.

M. Durrieu, membre résidant, signale l'existence au château de Ravignan, dans les Landes, d'un groupe en bois sculpté du commencement du XVe siècle, représentant le sacre d'un évêque, qui porte, imprimée au feu, la marque

de la ghilde d'Anvers, sur laquelle MM. Courajod et Corroyer ont, à diverses reprises, attiré l'attention de la Société.

M. A. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de mes confrères, au nom de M. Lupatelli, de Pérouse, le dessin d'une petite figure étrusque, en bronze, trouvée au mois d'août dernier, aux environs de cette ville, dans un état parfait de conser-



Bronze trouvé aux environs de Pérouse.

vation. Ce dessin reproduit l'original dans ses véritables proportions; il représente un personnage drapé et voilé, à demi étendu et tenant dans la main gauche une corbeille remplie de fruits. M. Lupatelli suppose que ce petit objet formait le couvercle d'une cassette ou d'une ciste et il fait appel aux lumières des membres de la Société pour savoir s'il existe quelque part d'autres exemplaires du même sujet.

« Pour mon compte, je puis lui signaler dans les collections du Louvre une petite figure en bronze, dans la même pose, et qui me paraît avoir servi au même usage. Cette figure est décrite dans la *Notice des bronzes antiques* de M. A. de Longpérier, sous le n° 461 et sous le nom de Flore. Elle mesure en hauteur 0m036. »

Séance du 13 Novembre.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, année 1889, 3e trimestre. Fontainebleau, 1889, in-8o.

Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims, 2e fascicule. Reims, 1889.

Durrieu (Paul). *Les Manuscrits à peintures de la bibliothèque de Sir Thomas Phillipps à Cheltenham*. Paris, 1889, in-8o.

Fourot (A.). *Le cimetière franco-mérovingien de Bagneux (Marne)*. Arcis-sur-Aube, 1882, in-8o.

— *Le Siège de Saint-Dizier*. In-8o.

— *L'oppidum du Châtelet*. Saint-Dizier, 1887, in-8o.

— *Saint-Dizier. L'incendie du 19 août* 1675. In-8o.

Noé (A. de la). *Note sur la géographie ancienne de l'embouchure de la Loire*. Paris, 1889, in-8o.

Vaillant. *Quelques verreries romaines de Boulogne-sur-Mer*. Paris, 1889, in-8o.

Correspondance.

M. l'abbé Fourot, professeur de rhétorique au collège de Saint-Dizier, présenté par MM. A. de Barthélemy et l'abbé H. Thédenat, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Flouest, Courajod et Héron de Villefosse pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de M. J.-P.-M. Morel, associé correspondant national à Saint-Gaudens, et se fait l'interprète des regrets que cette mort apporte à la Compagnie.

M. Ant. Héron de Villefosse, membre résidant, offre à la Société, de la part de M. V.-J. Vaillant, associé correspondant national à Boulogne-sur-Mer, un mémoire intitulé : *Quelques verreries romaines de Boulogne-sur-Mer*, Paris, 1889,

in-8° (extrait de la *Revue archéologique*). Dans ce travail, l'auteur signale incidemment la découverte de deux coupes ciselées appartenant à la même famille que les fameuses coupes de Podgoritza et d'Homblières. Sur l'une d'elles, on reconnaît le sacrifice d'Abraham. Il est heureusement certain que notre correspondant publiera bientôt ces pièces intéressantes.

M. Durrieu, membre résidant, offre à la Compagnie son catalogue raisonné des manuscrits à miniatures de la collection de sir Thomas Phillipps, à Cheltenham. Il signale particulièrement un nombre assez considérable de spécimens tout à fait remarquables de l'art français, et exprime l'espoir que ces manuscrits reviendront à la France.

La Compagnie s'associe au sentiment exprimé par M. Durrieu.

Au nom de la Commission des impressions, M. l'abbé Thédenat dépose sur le bureau le second fascicule de l'année 1889 du *Bulletin des Antiquaires.*

M. Ed. Le Blant, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans une séance à laquelle j'ai eu le regret de ne pouvoir assister, un de nos savants confrères a présenté, d'après une copie de M. le docteur Berlanga, une inscription qui, selon les termes du procès-verbal du 12 décembre dernier, « aurait été découverte à Malaga en 1888. »

AVRELIVS IV
LIANVS NA
TIONEM AF
RAM QVI VI
XIT ANN VI
M · X · DIES
XI MANET
IN DEI GLoRıA

(palme)

« La formule finale de cette inscription, *manet in Dei gloria*, a été signalée comme insolite et des réserves auxquelles plu-

sieurs membres de la Compagnie se sont associés ont été faites, à ce point de vue, sur l'authenticité du texte[1]. La rédaction de cette formule me paraît conforme au style épigraphique des premiers chrétiens. Je citerai pour l'établir :

« 1° Cette inscription vue par Fabretti[2] :



PIENTIA QVAE VIXIT ANNIS N VI M
IIII DIEST II MANET IN PACE ET IN CRISTO

« 2° Ce marbre trouvé l'an dernier dans les fouilles de la catacombe de Priscille :



VICTRIS QVE VIXIT ANNIS
VIIII DEPOSITA ES PRIE NON
HS AGVSTAS MANET IN PACE ET IN CRITO[3].

« 3° Et, en ce qui touche les mots *in gloria Dei*, cette épitaphe tracée sur la chaux d'un loculus des catacombes[4] :

☧ PRIMA VIVIS IN GLORIA DEI ET IN PACE DOMINI NOSTRI ☧

« J'y ajouterai cette formule d'une inscription que j'ai copiée autrefois à Milan, dans l'*atrium* de la basilique de Saint-Ambroise, et où il est dit qu'une chrétienne défunte « est née dans la gloire du Christ, » NATA EST IN GLORIA CRISTI. »

M. E. Müntz, membre résidant, signale dans l'œuvre des frères van Eyck un certain nombre de réminiscences de l'art antique ou de l'art italien.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national à Pau, fait la communication suivante :

« Parmi les œuvres de sculpture qui ont servi à la décora-

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1888, p. 296.
2. C. VIII, n° LXXII.
3. *Victrix quae vixit annis VIIII. Deposita est pridie nonas augustas manet in pace et in Christo.*
4. Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 69.

tion du Champ de Mars pendant l'exposition de 1889, il s'en trouve une sur laquelle je crois devoir appeler l'attention de la Société des Antiquaires. Je veux parler d'un bronze, grandeur nature, représentant une lionne blessée, qui était placé devant la porte nord du pavillon de la Ville de Paris, côté ouest. La lionne est atteinte de deux flèches, ayant pénétré par le dos. L'une des flèches, lancée avec vigueur, a transpercé le fauve de part en part, et la pointe, ressortant sous le ventre, sert de conduite au sang qui s'échappe de la blessure. L'animal, mortellement atteint, s'affaisse peu à peu, et son arrière-train, vainement soulevé, traîne sur le sol, les pattes étendues et déjà raidies. La tête du fauve, soutenue encore sur ses deux pattes de devant, exprime la douleur.

« Si j'insiste sur la description de ce bronze, c'est qu'il existe au British Museum un bas-relief assyrien représentant une lionne blessée et conçu dans le même sentiment, j'oserai même dire dans le même mouvement. Cette lionne, percée de deux flèches au même endroit, traînant ses pattes de derrière, est reproduite dans l'*Histoire de l'art* de MM. Perrot et Chipiez (*Assyrie*, fig. 270, p. 571). Je n'ai pas l'honneur de connaître M. G. Valton, auteur du bronze qui appartient à la Ville de Paris, et j'ignore par conséquent s'il s'est inspiré du bas-relief du British Museum.

« On se rappelle l'article de M. Salomon Reinach, qui, publiant une statuette gauloise du British Museum, fit remarquer qu'elle pouvait avoir inspiré, directement ou non, la *Jeanne d'Arc* de M. Chapu (*Rev. archéologique*, 1888, p. 21).

« Des remarques de ce genre sur la conception d'œuvres antiques et modernes nous paraissent utiles à signaler et formeront peut-être un jour un chapitre intéressant de l'histoire de l'art. »

M. Morel, associé correspondant national à Vitry-le-François, fait connaître que, parmi les armes antiques qu'il avait exposées à l'esplanade des Invalides (Palais du ministère de la guerre), M. Bertrand, conservateur du Musée de Saint-Germain, lui a demandé l'autorisation d'emporter, pour les faire mouler, les deux belles épées de bronze, munies de leurs

bouterolles, trouvées l'une à Joncquière et l'autre à Sainte-Cécile (Vaucluse). Il lui a demandé également, pour le même motif, l'épée en fer avec fourreau en bronze trouvée dans la sépulture à char du chef gaulois de Sommebionne (Marne).

Comme il l'a toujours fait, notre confrère a été heureux d'accéder aux désirs du savant conservateur, et de lui permettre ainsi d'enrichir de trois types nouveaux le Musée de nos antiquités nationales.

M. Morel annonce ensuite qu'il a découvert à Corbeil (Marne) une épée de fer à soie plate et à rivets, type de Halstatt, dans une sépulture dont le mobilier funéraire se composait, en outre, de deux vases placés aux pieds du guerrier, mais brisés, et d'un rasoir de bronze trouvé derrière la tête. Il fait remarquer que cette découverte est d'autant plus précieuse que jusqu'ici pareils types d'épées ou de rasoirs ne se sont jamais rencontrés dans la Marne ni dans les départements voisins.

C'est la troisième épée de ce type que notre confrère a eu la bonne fortune de rencontrer depuis une dizaine d'années, la première à la Rochette (Drôme) et la seconde à Diarville (Meurthe-et-Moselle); cette dernière également accompagnée d'un rasoir en bronze.

M. de Laigue, associé correspondant national à Florence, communique une stèle antique, représentant une figure assise, trouvée au col de Ceyssat (Puy-de-Dôme) :

« Une inscription votive permet de supposer qu'indépendamment du temple monumental élevé au sommet du Puy-de-Dôme, il y avait peut-être un *sacellum* plus ou moins considérable, vers la base méridionale de cette montagne et à l'entrée du col de Ceyssat. Cette inscription, trouvée à la *Tourette*, localité de la même région, est ainsi conçue :

MERC/// SACR
VINDON
SILVANVS[1].

1. Mathieu, *le Puy de Dôme*, etc. Clermont-Ferrand, 1876, p. 145 et suiv.

« Certaine découverte, relativement récente, tendrait, non seulement à confirmer le fait, mais à faire supposer l'existence en cet endroit d'un petit centre habité, puisque cette découverte s'est produite également au col de Ceyssat, c'est-à-dire au pied même du cône, et non loin de l'emplacement assigné à l'édifice sacré qui vient d'être cité.

« Durant l'hiver de 1886-87, en creusant pour établir les fondations d'une écurie, on mit à jour, outre divers fragments monumentaux ornés de riches sculptures décoratives



Stèle trouvée au col de Ceyssat (Puy-de-Dôme).

et provenant de frises très soignées, une petite niche en domite mesurant 0m45 de haut sur 0m30 de large et pesant 19 kilogrammes.

« Dans le vif de cette pierre, exclusivement propre au Puy-de-Dôme et reconnaissable aux fragments de feroligiste faisant corps avec la masse minérale, est sculptée, en demi-relief, une figure assise ayant 0m35 de haut, d'exécution assez rudimentaire, et rappelant, comme faire, comme attitude et comme vêtements, la stèle trouvée à Néris que nous avons signalée l'an dernier à la Compagnie[1] et que, depuis lors, le Musée de Saint-Germain a pu acquérir, comme, du reste, il a également acquis la trouvaille qui nous occupe.

« Toutefois, si le personnage de Néris, un Mercure, est associé à sa parèdre Rosmerta[2], ici nous trouvons un seul individu ; sur les deux effigies, les cheveux, séparés au milieu du front, retombent en masses puissantes et ondées ; celle qui provient de Néris est barbue, alors que celle du col de Ceyssat est imberbe. Tout le reste de l'ensemble, depuis la draperie un peu lourde jusqu'aux *calcei* fermés, semble copié sur un type presque identique. Seulement, différence notable, alors que le Mercure nérien tient la bourse d'une main et de l'autre le mystérieux serpent à tête de bélier, le personnage du col de Ceyssat tient de la main droite un vase et de la gauche un objet rond, ressemblant à un fruit.

« Dans l'espèce de socle sur lequel reposent les pieds, on distingue un cartouche de forme rectangulaire allongée, où devrait se trouver une inscription : mais il ne semble pas que cette inscription ait jamais été gravée ; le monument est trop bien conservé pour qu'on puisse supposer que les caractères ont disparu sans laisser aucun vestige.

« Il serait, d'ailleurs, périlleux de tenter une identification quelconque, puisque c'est à peine si, cette fois, le sexe peut être reconnu avec certitude. Cependant la douceur de l'expression, la coupe un peu grasse du visage paraissent indiquer plutôt une femme qu'un homme. Enfin, les yeux semblent clos, et le vase placé dans la main droite pourrait bien être un de ceux que l'on voit si souvent accompagner l'image des morts représentés sur les stèles funéraires. Peut-

1. Voir le volume des *Mémoires* de 1888.
2. Attribution due aux savants conservateurs du Musée de Saint-Germain.

être, dès lors, et jusqu'à plus sûr informé, faut-il voir dans notre figure celle d'une matrone arverne à qui sa famille avait élevé un modeste monument commémoratif.

« Cependant, comme le cartouche, ménagé sous les pieds et vraisemblablement destiné à recevoir des lettres, est demeuré anépigraphe, on peut supposer que nous avons sous les yeux, non une statuette exécutée sur commande, mais une de ces décorations funéraires banales, qui, conservées en magasin, attendaient, pour recevoir quelqu'épitaphe, qu'un acquéreur se présentât. »

M. Courajod, membre résidant, communique des moulages de monuments de Toulouse prouvant que, au milieu du XIIe siècle, il se produisait des tendances à l'imitation de l'antique.

M. Prost, membre résidant, continue la lecture de son mémoire sur saint Servais, évêque de Tongres.

Séance du 20 Novembre.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur et Thédenat, Xe année, n° 22. Paris, 1889, in-8°.

— *de la Diana*, t. V, nos 2 et 3. Montbrison, 1889, in-8°.

— *d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence*, *Gap*, *Grenoble et Viviers*, IXe année. Valence, in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, séance publique du 4 novembre 1888. Cambrai, 1889, in-8°.

Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermarck, XXXVIIe livr. Graz, 1889, in-8°.

Revue de l'Art chrétien, XXXIIe année, nouvelle série, t. VII, 4e livr. Paris, 1889, in-4°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, VIII[e] année, 3[e] livr. Trèves, 1889, in-8°.

GUICHARD (l'abbé). *Une tour du Guet gallo-romaine.* Lons-le-Saunier, 1880, in-8°.

TAILLEBOIS (Émile). *L'Archéologie à l'Exposition universelle.* Dax, 1889, in-8°.

Travaux.

M. Espérandieu, associé correspondant national à Alais, Gard, envoie la communication suivante :

« Je dois à l'obligeance de M. Mommsen d'avoir eu connaissance, avant même qu'elle n'ait été publiée en Italie, d'une inscription fort intéressante, tout récemment découverte à Rome. Aucune réserve ne m'ayant été imposée à son sujet, j'ai l'honneur d'en placer la copie sous les yeux de la Société :

D · M
VLPIA DANAÉ
EX · MAVRETANIA
CAESARIENSI · V · A · XXIIX
5. C · VALERIVS MAXIMVS
DECVRIO · ALAE · ATECTORIGI
Sic ARSE · EXERCITVS · MOESIAE
INFERIORIS · CONIVGI
PIENTISSIMAE FECIT

« Il faut évidemment lire :

D(iis) m(anibus). Ulpia Danae, ex Mauretania Caesariensi, v(ixit) a(nnis) XXVIII. C. Valerius Maximus, decurio alae Atectorigia[*na*]*e, exercitus Moesiae inferioris, coniugi pientissimae fecit.*

« Ce texte acquiert de l'intérêt si on le rapproche d'une inscription de Saintes, qui nous a permis d'établir que l'*ala atectorigiana* était un corps d'auxiliaires dont la création, remontant, selon toute apparence, à la guerre des Gaules, était due à un chef picton connu depuis longtemps par d'assez nombreuses petites monnaies.

« C'est à Tomi, sur les bords de la mer Noire, que l'*ala atectorigiana* paraît avoir tenu garnison pendant les premiers siècles de notre ère. Une inscription découverte en ce lieu mentionne une *ala I Atectorum*, qui ne diffère certainement pas, quant au nom, de celle qui nous occupe; de là on pourrait même conclure que, à une époque assez difficile à préciser, l'*ala atectorigiana* de la guerre des Gaules fut dédoublée pour former une *ala secunda*.

« Aucune troupe de ce nom n'étant mentionnée dans la *Notitia dignitatum*, on ne peut que se demander ce qu'étaient devenues les ailes que nous connaissons. Sans préjuger de la question, je croirais assez volontiers, pour ma part, que, le mode de recrutement de ces corps auxiliaires ayant été changé, leur nom le fut aussi, et peut-être faudrait-il les rechercher alors parmi les divers *cunei equitum* placés au ve siècle sous le commandement du duc de la Basse-Mésie. »

M. Flouest, membre résidant, rappelant une communication faite à la séance précédente, émet l'opinion que le monument signalé par M. L. de Laigue est une stèle d'inspiration religieuse, de la catégorie de celles qu'on plaçait, à l'époque romaine, à la croisée ou aux points principaux des chemins. Il montre que le sentiment de M. de Laigue, inclinant à voir une femme dans la figuration du bas-relief, est bien celui auquel il faut s'arrêter et il reconnaît, dans cette image, la divinité parèdre du dieu gaulois dit *au maillet*, qu'il estime être celui de qui les Gaulois se vantaient de descendre[1] et que César a cru pouvoir identifier au *Dis Pater* des Romains[2].

Après avoir rappelé la propagation jusque dans la Gaule de la croyance d'origine asiatique attribuant à la fonction essentielle, au *numen*, des grandes divinités une espèce d'hermaphroditisme permettant parfois de les figurer presque indifféremment sous les traits d'un homme ou d'une femme, il cite les exemples qu'en fournissent certains monuments.

1. Caes., *Bel. gal.*, VI, 18.
2. V., dans la bibliothèque archéologique de l'éditeur Ernest Leroux, l'étude d'archéologie et de mythologie gauloises intitulée : *Deux stèles de laraire*.

Il y ajoute la mention des monuments de même ordre où se voient un dieu et une déesse étroitement unis dans l'exercice d'un même pouvoir divin et mettant en communauté les attributs caractéristiques de ce pouvoir. L'association si universellement connue de Mercure et de Rosmerta lui fournit,



Stèle trouvée au col de Ceyssat (*Puy-de-Dôme*).

après d'autres, une preuve de particulière valeur et, une fois le principe établi, il invoque toute une série de petits bas-reliefs rencontrés en Gaule, et démontrant, tantôt par des sculptures significatives, tantôt même par des inscriptions explicites, l'adjonction à Dis Pater d'une personnalité fémi-

nine parèdre que, à la mode romaine, certains Gallo-Romains ont appelée *Aerecura*.

Appartenant à la classe des divinités dispensatrices de la fécondité et de l'abondance, cette parèdre a surtout les fruits pour attribut. Lorsqu'elles se sont inspirées des traditions de



Stèle trouvée à Nolay (Côte-d'Or).

l'art gréco-romain, ses représentations la montrent pourvue de la *cornu-copia*, de l'orifice de laquelle débordent des fruits, principalement de forme ronde. Quand l'influence des idées purement gauloises s'est imposée au sculpteur, il a figuré la

déesse assise et n'a mis qu'une grenade, le fruit prolifère par excellence, dans l'une de ses mains. Le plus souvent alors, l'attribut placé dans l'autre main révèle sa connexion à Dis Pater.

Cet attribut, sur la stèle du col de Ceyssat, est un vase ollaire nettement caractérisé. On sait que le pot de terre, l'*olla*, et le marteau double ou maillet sont les attributs essentiels du dieu dans ses figurations franchement gauloises. L'olla joue donc ici le rôle de caducée confié à Rosmerta sur les monuments où l'on a préféré l'image de cette déesse à celle de Mercure. Toutefois, comme un simple vase peut sembler de moindre portée démonstrative qu'un symbole aussi spécial que le caducée, M. Flouest, pour justifier plus complètement son attribution, fait encore mention d'une stèle rencontrée dans le département de la Côte-d'Or, à Nolay, et conservée en original au Musée de Saint-Germain (v. la figure p. 249)[1].

On y voit, dans une niche cintrée comme celle du col de Ceyssat, une femme assise également et vêtue aussi d'une robe talaire. Elle tient, d'une main, une grenade reconnaissable (toujours comme à Ceyssat) par l'accentuation d'un orifice d'ovaire qu'on a profondément fouillé, en le présentant de face, et elle soutient, de l'autre main, un volumineux maillet, dont le manche repose à terre.

Les deux stèles de Nolay et du col de Ceyssat, déjà si semblables par leur configuration d'ensemble et par la conformité des détails dans la personnification divine, montrent donc, chacune, un des attributs essentiels du grand dieu gaulois. Se complétant et s'expliquant ainsi l'une par l'autre, elles attestent de la façon la plus claire que la conception de ce dieu par la religion gauloise était absolument de même ordre que celle de Mercure et de Rosmerta. Le résultat a sa valeur et il faut remercier deux fois M. de Laigue des soins qu'il a pris pour assurer au Musée de nos antiquités nationales la possession de l'intéressante stèle dont il vient de s'enrichir.

1. N° 20687 du Catalogue.

M. Mowat, membre résidant, présente des remarques sur diverses inscriptions gallo-romaines dont quelques-unes sont inédites.

1° Inscription de Toul à bas-relief. — Ce monument, dont il communique une photographie à lui adressée par M. Ch. Cournault, représente, dans une niche cintrée, le buste à mi-corps d'une femme drapée, le bras droit levé, le bras gauche appuyé sur le bord de la niche; de la main droite elle paraît caresser la tête d'un quadrupède indéterminé (chien, chat?) posé sur ses épaules; de la main gauche elle tient une pièce d'étoffe plissée, en manière de mouchoir, dont l'extrémité pend en dehors jusque sur le bord supérieur d'un encadrement à moulures, à l'intérieur duquel est gravée une inscription en beaux caractères :

CAROSAE
MELINDI·FIL

Carosae, *Melindi fil(iae)*.

Les lettres ME sont liées; le D est traversé en son milieu par une barre horizontale; c'est un exemple bien caractérisé à ajouter à ceux que l'on connaît du *d* barré qui nous apprend que la langue gauloise possédait une articulation dentale aspirée analogue au thêta grec ou au *th* doux des Anglais. Le nom *Carosa*, connu déjà par une inscription messine, est un dérivé du mot *carus* possédé en commun par le latin et par le gaulois; quant à *Melindus*, c'est un nom gaulois nouveau dont la transcription serait *Melindhus*.

Le bas-relief, exécuté en ronde bosse, est bien connu des habitants de Toul qui l'appellent *le Fils du Gouverneur*. Il y a à ce sujet une légende : saint Mansuy, évêque de Toul, aurait rendu à la vie le fils d'un gouverneur de la ville; d'autres disent que c'était une fille; à cette occasion on aurait élevé le monument en question, qui fut remis au jour en 1700, lorsqu'on fit des travaux aux fortifications. Quand on reconstruisit le bastion Saint-Mansuy, il y a quelque trente

ans, on y plaça le bas-relief comme pierre de revêtement à cinq ou six mètres du parapet, et à huit ou dix au-dessus



Stèle encastrée dans le bastion Saint-Mansuy, à Toul.

du fossé toujours rempli par les eaux de la Moselle. On ne pourrait y atteindre qu'en dressant une échelle dans ce fossé

et ce serait l'œuvre d'un assiégeant bien dirigé que d'y atteindre. On voit facilement la pierre quand on a dépassé la porte Moselle.

On peut citer quelques rares exemples de personnages en bas-relief tenant dans la main une sorte de mouchoir. Il en existe un au Musée de Sens, ainsi décrit par M. Julliot[1] : « Ammilla (non Mammilla) est représentée debout dans une niche carrée sous la figure d'une jeune fille. Dans la main droite elle tient une pièce d'étoffe plissée; elle laisse négligemment tomber sa main gauche. De chaque côté du fronton, sont accroupis deux animaux qui présentent leur face au spectateur. » A noter ce dernier détail qui établit un singulier rapprochement entre la stèle de Sens et celle de Toul.

La stèle de Senobena trouvée à Tavaux (Jura) par M. l'abbé Brune, et signalée à la Société des Antiquaires par M. l'abbé Thédenat[2], représente une femme portant sur le bras gauche une bande d'étoffe frangée.

Il faut encore citer la stèle de Silvestris conservée au Musée de Bourges[3] et montrant le buste d'un homme qui tient, étendu des deux mains, un voile frangé.

La stèle de Carosa a été publiée par Du Fresne, *Notice des antiquités de Toul et de ses environs*, p. 5 (extrait de la *Revue d'Austrasie*, 1843); voir aussi les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1870, p. 205.

2° Estampille de potier. — Un fragment de terrine grise provenant des environs de Vienne (Isère) est soumis à l'examen de la Société. On y voit une estampille imprimée transversalement sur le rebord, dans un encadrement rectangulaire; lettres en relief, hautes de un centimètre; ligature de ER.

PVSTER · F

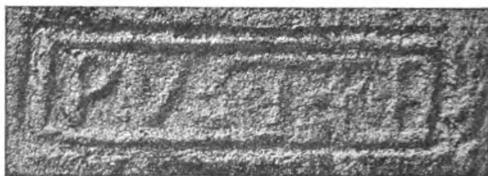
Puster f(ecit). Un autre exemplaire a été aussi déchiffré

1. *Catalogue des inscriptions du Musée gallo-romain de Sens*, p. 33 (extr. du *Bull. de la Soc. arch. de Sens*, t. IX).

2. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1887, p. 177, fac-similé.

3. *Mémoires de la Commission historique du Cher*, t. I, 1857, p. 134, pl. IV. — Buhot de Kersers, *Épigraphie romaine dans le département du Cher* (extr. des *Mém. de la Soc. des antiq. du Centre*, t. IV, 1873, p. 151).

par M. Allmer qui a proposé la lecture *P. Us... Ter(tius) f(ecit)*[1]. Mais l'absence de ponctuation avant le V et avant le T, alors qu'il y a un point très net avant le F, fait préférer à M. Mowat la lecture *Puster* en un seul mot, tel



Estampille de potier trouvée à Vienne (Isère).

qu'il se présente. C'est un nom propre qu'il croit reconnaitre sous la forme du datif *Pustro* dans une inscription funéraire de Vienne dont un estampage lui a été envoyé par M. Cornillon, bibliothécaire de la ville.

D M
BITTIO PVS
TRO FILI P*a*
TRI ET C*o*
NIVX *ma*
RITO *op*
TIM*o*

D(iis) M(anibus) Bittio Pustro, fili(i) p[a]tri et c[o]njux [ma]rito [op]tim(o) : Aux dieux mânes; à Bittius Puster; les fils à leur père, et l'épouse à son excellent mari (ont élevé ce monument).

D'après cette lecture, les fils ne sont pas nommés, non plus que l'épouse, tandis que, si l'on essaie de lire « *D(iis) m(anibus) Bitti; Opustro fili(us) patri et conjux marito optimo,* » il y a irrégularité dans l'abréviation *fili;* il y a aussi irrégu-

1. Deuxième Supplément aux *Inscriptions de Vienne*, 1878, p. 11.

larité dans le fait que le fils, Opustro, serait dénommé sans que l'épouse le fût.

On a quelques exemples du gentilice Bittius, un entre autres sur une inscription de Lyon. En raison de l'extrême rareté du nom *Puster* qui ne se rencontre qu'en deux exemples, l'un et l'autre à Vienne, il paraît vraisemblable que l'estampille et l'épitaphe se rapportent à un seul et même individu.

L'épitaphe a été publiée, avec toute sa bibliographie, dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, XII, 1940.

3° Inscriptions extraites des papiers de Peiresc. — Le recueil manuscrit de Peiresc, Bibliothèque nationale, fonds latin 8957, contient, au feuillet 175, des copies qu'il avait tirées *ex schedis D. Pavilionis*. Ce correspondant est de par ailleurs tout à fait inconnu; cependant M. Tamizey de Larroque, consulté à ce sujet, répond qu'il a trouvé à la bibliothèque de Carpentras, reg. V des minutes, fol. 202, une lettre de Peiresc adressée de Paris, le 12 septembre 1612, à un M. Pavillon; cette lettre est, du reste, insignifiante. Il y aurait un certain intérêt à rétablir l'identité de ce personnage[1], car ses copies sont très exactes et accompagnées d'annotations par lesquelles on apprend qu'il avait voyagé en Savoie, en Bresse, en Bretagne et en Saintonge en 1600 et en 1601. En voici une qui mérite d'être mise en lumière, parce qu'elle paraît inédite; malheureusement l'indication de la provenance manque de précision.

MAGN
ROMANAE . . .
. . . .

« En Saintonge. »

1. Une indication relevée, pendant la correction des épreuves, dans le *Dictionnaire des amateurs du XVII[e] siècle* d'Edm. Bonnaffé, fournit le renseignement demandé; on y lit à la page 244 : « Nicolas-Georges Pavillon, mort en 1644, avocat au Parlement, à Paris. » Peiresc (1612) donne la suite de ses médailles. Les livres de Pavillon passèrent après sa mort en partie dans la bibliothèque de Gaspard de Heuchèze, seigneur de la Brulonnière. — D. Jacob, 676. — Peiresc, I, 235-237.

Le manuscrit 8958, fol. 270, contient, sous la rubrique SANTONVM, cinq textes épigraphiques accompagnés d'annotations utiles en ce qu'elles fixent les points précis de Saintes où ils ont été découverts, d'autant plus que la dénomination de ces endroits, par exemple le *Donjon* et *la muraille de Rigault*, est oubliée aujourd'hui.

1.

E
SoLLE
MNISV///
PODVALIS
DEFVNC /////
ANN · XXXI

« Au corps de garde du donjon. »

2.

M ROMAE ET AVG
PROVINCIAE GALLI
DE PVBLICO

« A la muraille de Rigault, parmi des masures et fragments de grandes colonnes et frises corinthiennes de quelque grand temple. »

Cette copie est supérieure à la seule que l'on connût par l'*Indice du Cabinet* de Samuel Veyrel. Le M au commencement de la première ligne permet de restituer [*ad ara*]M ROMAE ET AVG(*usti*) ou [*fla*]M(*ini*) ROMAE ET AVG.

3.

ET MEMOR
VRBICAE
PVBL QVIE
TV SANC
S · P ·

Le cadre prouve que ce fragment d'inscription est indépendant d'un autre fragment dont il est surmonté à tort dans la copie de Samuel Veyrel ainsi conçue :

D M
MEMORIAE FISCA
LIS
ET
MEMORIAE VRBICE
PVBLIQVIE · SANT
S · P

4.

DVMNOMOTVS
LOSIITVCARI
F

« Au bastion de Saint-Vivien, du costé du levant. »

Lire : *Dumnomotus*, *Losetucari filius*. Ce texte est inédit; les noms gaulois *Dumnomotus* et *Losetucarus* sont nouveaux.

5.

MAGNILLAƎ
VODELVTEIA
CI · F · LVCANVS
LVCANI · F · MTRI

« A l'antiporte du donjeon. »

A la première ligne, le E final est retourné ; à la deuxième ligne, ligature de OD, de TE ; à la quatrième, de MA, de TR. La lecture de ce texte, dans lequel Veyrel avait introduit le mot MARITO avant MATRI, devient désormais régulière : *Magnillae*, *Vodeluteiaci f(iliae)*, *Lucanus*, *Lucani f(ilius)*, *matri*.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, à propos de la communication de M. Mowat, fait remarquer que des deux façons de représenter la *mappula*, pliée ou déployée, la seconde seule se rencontre dans les anciens monuments de l'art chrétien.

Il n'est pas douteux qu'à Rome les clercs ne portassent la *mappula* et ils la portaient sans doute pliée sur le bras, comme on porte maintenant le manipule, mais les monuments antérieurs au IXe siècle figurent la *mappula* seulement quand elle est dépliée et quand l'on s'en sert pour porter ou présenter quelque objet.

M. de Laigue, associé correspondant national à Florence, fait une communication sur les découvertes archéologiques faites au *Mons Argentarius* (Porto San Stefano) :

« Précédemment déjà, on a eu l'occasion d'appeler l'attention sur les trouvailles faites par notre agent consulaire à Porto San Stefano, M. Polette, dans sa propriété située dans l'étendue de la presqu'île autrefois connue sous le nom de *Mons Argentarius*. — Au cours d'un long séjour en Italie, et notamment en Toscane, j'ai, en effet, recueilli une tradition rapportant que l'un des empereurs de la maison flavienne, probablement Domitien, possédait d'importantes habitations rurales dans cette contrée : un faussaire prétendit même justifier ce souvenir en inventant de toutes pièces une inscription mentionnant, entre autres, un *tabularius in Domitia*[*na domo*] et trouvée, selon lui, précisément dans les parages des *latifundia* flaviens supposés.

« Des vestiges antiques, mis au jour depuis peu, contribuent à corroborer les traditions locales; il est cependant probable qu'il s'agit d'un établissement foncier ayant appartenu à quelque membre de la *gens Domitia* et non à l'empereur Domitien.

« Quoi qu'il en soit, de nombreuses monnaies, dont plusieurs as italiques, ont été rencontrées dans le sol. D'importantes substructions ont été reconnues, des fragments d'inscriptions en lettres fort grandes et d'un beau caractère ont été recueillis; enfin, dans l'enceinte d'une des pièces déblayées, on a trouvé plusieurs statues en marbre renversées et malheureusement mutilées. L'une d'elles a des dimensions colossales; une autre est, paraît-il, d'un art assez remarquable.

« Dans la première quinzaine de ce mois, le même terrain

vient encore de rendre un véritable trésor. On a exhumé une *lagena* en terre commune, dont l'ouverture, circonstance intéressante, était fermée au moyen d'une capsule de plomb. Sous le choc du fer, la panse du vase s'étant brisée, on a pu voir, à l'intérieur, des deniers superposés symétriquement, en véritables piles, et remplissant le récipient avec tant de précision qu'il semblait avoir été fabriqué à dessein pour les contenir. Au nombre de 200 exactement, ces deniers appartiennent tous à l'époque de la république et sont d'une excellente conservation.

« Déjà, M. Polette a reconnu, comme les plus fréquents, les types appartenant aux familles *Junia*, *Servilia* et *Pompeia*. — On ne saurait, toutefois, fixer la date, même approximative, de l'enfouissement avant d'avoir sous les yeux la liste entière des deniers contenus dans le vase du *Mons Argentarius*. Notre compatriote dit, d'ailleurs, avoir lu sur quelques pièces le chiffre CXVI. Sans rejeter absolument cette hypothèse, puisque, en effet, quelques-unes des monnaies dites consulaires portent une série graduée de nombres, il semble, dès à présent, qu'il s'agit simplement du signe de valeur XVI (as) qui fut substitué au signe X (as) lorsque la relation de l'argent au cuivre fut modifiée.

« Au surplus, M. Polette se propose de dresser un catalogue complet des 200 pièces qu'il a eu la chance de trouver, et, ce catalogue devant être soumis à la Compagnie, la présente communication a pour but unique d'appeler son attention sur une région si fertile en vestiges antiques de toute nature. »

M. Germain Bapst, membre résidant, fait une communication sur l'origine de la décoration au théâtre.

M. Prost, membre résidant, continue la lecture de son mémoire sur saint Servais, évêque de Tongres.

Séance du 27 Novembre.

Présidence de M. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, t. XI, 3e livr. Brive, 1889, in-8°.

— *de la Société d'études des Hautes-Alpes*, VIIIe année, octobre-décembre 1889. Gap, in-8°.

— *de la Société dunoise*, n° 82, octobre 1889. Châteaudun, in-8°.

Société historique et archéologique de Langres. Concours. J. Barotte. Rapport de la Commission de lecture sur les ouvrages présentés au concours. Langres, 1889, in-8°.

Espérandieu. *Quelques mots sur deux vers léonins de la période médiévale*. 1889, in-8°.

— *Une visite à Sanxay*. 1889, in-8°.

Jadart et L. Demaison (Henri). *Les inscriptions de Binson* (*Marne*). Caen, 1889, in-8°.

Lecoy de la Marche. *Le XIIIe siècle artistique*. Lille, 1889, in-8°.

Marchand (l'abbé). *L'Abbaye de Chassagne-en-Bresse. Notes historiques*. Bourg, 1889, in-8°.

Tamizey de Larroque. *Petits mémoires inédits de Peiresc annotés*. Anvers, 1889, in-8°.

Thédenat (l'abbé Henry). *Apollo Vindonnus*. Paris, 1889, in-8°.

Correspondance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Vaillant, associé correspondant national à Boulogne-sur-Mer :

« Monsieur le Président,

« Mon travail sur l'*Épigraphie de la Morinie*, dont un exemplaire a été remis à la Société, doit vous être signalé comme contenant un monument faux.

« Il s'agit de la figurine en bronze qui porte une inscription grecque (n° 63).

« Depuis plus de quatre ans que je la possède, rien ne m'avait fait soupçonner que ma bonne foi ait été surprise ;

elle avait été vue et examinée par de nombreux amateurs; pas un seul, y compris un professeur d'archéologie de Berlin, n'avait élevé un doute sur son authenticité.

« Une lettre de M. H. Ferrero, de l'Académie royale des sciences de Turin, datée du 19 novembre, m'ouvre enfin les yeux sur sa nature réelle. « *Je possède*, m'écrit-il, *une statuette* « *tout à fait semblable, avec une inscription que je vous repro-* « *duis; mais ma statuette est fausse sans aucun doute.* » Les frottis de l'inscription annexés à sa communication donnent l'exacte contre-partie de la légende de la mienne. Il ajoute qu'il se « *souvient d'en avoir vu de semblables dans quelque* « *collection ou chez des marchands d'antiquités*, » et qu'il « *possède la statuette fausse depuis dix-sept ou dix-huit ans,* « *c'est-à-dire bien avant la découverte de l'exemplaire de Bou-* « *logne.* »

« Cet ensemble de faits, ces dates et cette appréciation ne me laissent plus aucune illusion sur la nature de ce bronze : c'est un pastiche qui m'a trompé d'autant plus facilement que je me leurrais de l'espérance d'avoir enrichi notre trésor d'antiquités romaines d'un type nouveau, aucune de mes recherches dans les livres et les collections ne m'ayant révélé de jeune gymnaste portant une enseigne agonistique de ce caractère : l'enthousiasme est un bien dangereux conseiller!

« Veuillez donc, monsieur le Président, prendre telle note que vous jugerez convenable de ma dénonciation, afin que ma déconvenue ait un résultat utile, ne fût-ce qu'en faisant connaître cette contrefaçon et en la signalant comme telle aux amateurs et aux collectionneurs d'antiques.

« Quant à la statuette de jeune femme que j'ai publiée sous le n° 54, et qui présente des analogies si remarquables avec celle de l'éphèbe, je lui ai attribué la même authenticité qu'à la mienne : je viens de prévenir son propriétaire de ma mésaventure et de la communication que j'ai l'honneur de faire à la Société. Après avoir été si complètement trompé sur la valeur réelle de mon bronze, je me récuse comme juge pour le sien.

« Veuillez agréer, etc.

« V.-J. VAILLANT. »

M. Ch. Royer, conservateur du Musée de Langres, présenté par MM. A. de Barthélemy et Ant. Héron de Villefosse, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Flouest, E. Babelon et Courajod pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de M. Julien Sacaze, associé correspondant national à Saint-Gaudens, et se fait l'interprète des regrets que cette mort apporte à la Compagnie.

M. Mowat, membre résidant, rappelle les communications sur des monuments épigraphiques faites à la Compagnie par M. Sacaze et les travaux fructueux auxquels il s'était livré depuis cette époque.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, dit que, se trouvant dans les Pyrénées, pendant le mois d'août dernier, il a vu fréquemment M. Sacaze. Notre zélé correspondant recueillait tous les monuments antiques de la région pyrénéenne qu'il avait parcourue dans tous les sens. Son recueil des inscriptions des Pyrénées était presque achevé. Il avait relevé, dans la seule *civitas Convenarum*, plus de cent inscriptions inédites. Peu de temps avant sa mort, M. Sacaze avait reçu la visite de M. Otto Hirschfeld, et lui avait communiqué, pour le *Corpus* des inscriptions romaines, toutes ses copies. Il est permis d'espérer que M. Allmer, dont M. Sacaze était l'élève et l'ami, publiera, dans sa *Revue épigraphique du midi de la France*, ou dans un volume à part, les textes recueillis par notre regretté correspondant.

M. R. Mowat, membre résidant, offre un mémoire de M. Blanchet intitulé : *Tessères antiques théâtrales et autres*, et extrait de la *Revue archéologique*. Il signale l'importance de ce travail qui constitue un véritable *Corpus*, le seul qui ait été tenté jusqu'à présent, de toute une catégorie de petits monuments très intéressants, disséminés dans diverses collections et difficiles à rassembler; plus d'une trentaine sont

inédits. C'est un recueil aussi complet que possible, car, suivant la remarque très juste de l'auteur, « ce serait se leurrer d'une vaine espérance que d'attendre, pour publier des travaux de ce genre, le moment où l'on connaîtra tout. » La description de chaque objet est sobre, précise, et accompagnée, quand il y a lieu, d'un commentaire substantiel qui dénote chez l'auteur une érudition sûre et de bon aloi.

M. Flouest, membre résidant, fait hommage, de la part de la Société historique et archéologique de Langres, du compte rendu du concours pour le prix de la fondation J. Barotte, dont la valeur est de mille francs et que cette société décerne tous les cinq ans à un travail historique ou archéologique intéressant le département de la Haute-Marne.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, offre, de la part de l'auteur, M. l'abbé Marchand, correspondant de la Société, un volume intitulé : *L'abbaye de Chassagne en Bresse. Notes historiques.*

L'abbaye de Chassagne fut fondée au milieu du XIIe siècle. Les premiers religieux qui la peuplèrent appartenaient à l'abbaye de Saint-Sulpice, monastère voisin, qui lui-même avait été fondé par l'abbaye de Pontigny, du diocèse d'Auxerre, la deuxième fille de Cîteaux. L'auteur suit l'histoire de l'abbaye de Chassagne, pendant sept siècles, depuis son origine jusqu'à la Révolution qui la supprima et la vendit; il expose les faits historiques dont elle reçut le contre-coup, ses luttes avec les seigneurs et avec les monastères voisins, son histoire intérieure; il recherche ses propriétés et leur origine, ses droits et ses privilèges. Le travail préparatoire a dû être long et pénible, le cartulaire et les archives de l'antique abbaye ayant péri. M. l'abbé Marchand n'en a pas moins réuni et mis en œuvre des documents nombreux, jusque-là ignorés et pleins d'intérêt pour l'histoire de la région. Le style est élégant et clair; tout en étudiant son sujet, l'auteur, on le sent à maint endroit, s'était attaché à sa vieille abbaye et finissait par y vivre. De là, dans le récit, quelque chose de personnel et de vivant qui touche le lecteur. On éprouve,

en achevant la lecture du livre, une peine analogue à celle qu'a ressentie l'auteur en abandonnant forcément sa tâche achevée.

M. l'abbé Marchand a écrit, sur la couverture de son livre, le modeste sous-titre : *Notes historiques*. Cependant son ouvrage n'est pas un simple recueil de notes; c'est une véritable histoire de l'abbaye de Chassagne.

M. Lecoy de la Marche, membre résidant, offre à la Compagnie un exemplaire de son ouvrage intitulé : *le XIIIe siècle artistique*.

M. G. Lafaye, associé correspondant national à Lyon, fait la communication suivante :

« La Société nationale des Antiquaires de France a inséré dans son *Bulletin* (année 1886, p. 314) une communication que je lui avais envoyée sur un fragment de sarcophage chrétien conservé à Moustiers (Basses-Alpes). Je disais alors que « ni Henry, ni Féraud, ni aucun des auteurs qui ont écrit « sur les antiquités des Basses-Alpes n'avaient accordé une « ligne » à ce monument. Peut-être n'est-il pas inutile de rectifier cette assertion. Il m'est tombé sous les yeux un mémoire historique sur Moustiers, rédigé au milieu du dernier siècle par un prêtre de cette ville nommé Jean Solomé[1]. A la page 15, on lit ce qui suit :

« Au-devant du pilier du moulin s'appuyait une grande « pierre à deux creux pour la facilité du mesurage des grains « qu'on vendait; on l'appelait la *Pierre du septier*[2], parce « qu'en effet le premier creux contenait un septier de grain « et l'inférieur un panal[3]. Au bas de cette pierre, sur le

1. *Mémoire historique sur la ville de Moustiers*, par Jean Solomé, prêtre bénéficier, 1756. Publié dans l'*Annuaire des Basses-Alpes* de 1842. Digne, Guichard, in-12. Il est cité dans le *C. I. L.*, XII, à propos du n° 354, d'après un article de M. de Laurière.

2. Mauvaise orthographe pour *sestier;* il y en a d'autres exemples, dont un d'Ambroise Paré dans Littré, au mot *setier*.

3. Forme francisée du provençal *panau*. Ce mot designe une ancienne mesure usitée en Provence pour les grains, équivalente au double décalitre. C'est la moitié du sestier. V. F. Mistral, *Dictionnaire provençal-français*.

« devant, était le trou par lequel on recevait le grain dans le « sac qu'on y appliquait. Je ne sais ce qu'elle est devenue « depuis qu'on y a fait une fontaine pour l'utilité du quar- « tier devant le même pilier, à la sollicitation de feu M. Pierre « Solomé, docteur en médecine, l'an 17... C'est mal à propos « qu'on s'accoutume depuis quelque temps à donner le nom « de *Pierre de septier* à une autre grande pierre qui n'a « jamais servi à aucun mesurage et qui est devant la maison « du sieur Fabre cadet. C'est une vraie pierre sépulchrale sur « laquelle on trouve l'inscription rapportée par Soléri et par « Bouche et que nous rapporterons ailleurs[1]. »

« Il résulte de ce qui précède que Solomé a décrit de mémoire la *Pierre du sestier* à une époque où elle avait été déplacée. Il n'en est pas moins singulier qu'il ne dise rien du bas-relief que j'ai signalé; il semble impossible qu'il n'en ait pas été frappé lorsque le monument se trouvait encore « devant le pilier du moulin. » Il faut croire ou bien qu'il apporta beaucoup de négligence dans sa description, ou bien que le sarcophage, quand il le vit, se trouvait retourné de telle sorte que la face sculptée était adossée au pilier, peut-être même engagée dans la maçonnerie. En tout cas, il ne me paraît pas douteux que le monument dont il parle est identique au sarcophage actuellement déposé près de l'église. »

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national à Pau, fait la communication suivante :

« En cherchant des documents monétaires aux Archives nationales, le hasard a mis sous mes yeux une pièce concernant la remise d'un poinçon d'orfèvrerie. Ce poinçon est décrit comme portant une fleur de lis couronnée, accompagnée de deux points, et au-dessous un J et un P, *lettres romaines*. Jean Perdreau, l'orfèvre qui reçoit ce poinçon, s'engage à en marquer tous les objets d'or et d'argent qu'il fabriquera à Paris. Dans le cas où il quitterait cette ville, il rapporterait son poinçon à la Cour des monnaies.

1. Cf., dans l'opuscule de Jean Solomé, la page 40. Il veut parler de l'inscription latine classée dans le *C. I. L.*, XII, sous le n° 378, où son nom, entre parenthèses, manque à la bibliographie.

« On sait que le poinçonnage, décrété pour l'argent par Philippe le Hardi (ord. de 1275) et pour l'or par Philippe le Bel, était sous le contrôle des généraux maîtres des monnaies. Cependant la surveillance ne fut guère exercée rigoureusement qu'après l'ordonnance de Blois (1506).

« Dans la liste des gardes de l'orfèvrerie de Paris (Paul Lacroix et Ferdinand Seré, *Histoire de l'orfèvrerie-joaillerie*, Paris, 1850, p. 156-165), nous trouvons un Jean Perdreau *le jeune* en 1622; un Jean Perdereau en 1631; un Jean Perdreau en 1640. L'épithète de *jeune*, accolée à la première mention, démontre l'existence de deux orfèvres du même nom, père et fils probablement. Il est par conséquent difficile de savoir si le Jean Perdreau cité comme garde de l'orfèvrerie est le même que celui de notre document. Quant à Guillaume Camus, cité dans ce même document comme témoin et répondant de Jean Perdreau, on le trouve comme garde de l'orfèvrerie en 1591, 1599, 1605 et 1612.

« Je ne sais si, parmi les rares pièces d'orfèvrerie du XVI[e] siècle, on en connaît portant la marque de Jean Perdreau. En tous cas, si l'on en rencontre, elles cesseront d'être anonymes.

(19 avril 1595.)

« Jehan Perdreau compagnon orfevre a paris y demourant sur le pont aux changeurs parroisse Sainct Jaques de la boucherie Confesse en ensuivant certaines ordonnances faictes sur lestat dorfevre de ceste ville de paris Messieurs les Generaulx conseillers du Roy en sa cour des monnoyes luy ont baillé ung poinsson auquel est gravé une fleur de lys courronnée deux grains acosté djcelle et audessoubz un J et un P lectres romaines duquel poinsson il promet marquer et signer toute la besongne dor et dargent quil fera et fera faire soubz luy en ceste ville de paris et non ailleurs et qui bonnement se pourra marquer et signer. Et sil alloit demourer hors ceste dite ville Il sera tenu et promet rapporter ledit poinsson en ladite Cour des monnoyes et Illec le rendre et laisser jusques a son retour Et sy promet besongner et ouvrer de bon or, argent et alloy sur ce ordonné et amender les faultes si aucunes y en avoit jusques a vingt marcs dargent suivant les ordonnances. A ce faire vindrent et furent presens honnorables hommes Baudichon Faguet marchant de bois a paris demourant

rue Sainct Denis parroisse Sainct Nicolas des Champs qui sest constitué et constitue pleige et caution pour ledit perdreau jusques ausdits vingt marcs dargent Et Guillaume Camus et Jehan perdreau Maistres orfevres a paris demourans ledit Camus rue et parroisse sainct Germain lauxerrois Et ledit perdreau sur ledit pont aux changeurs en ladite parroisse Saint Jacques lesquelz ont certiffié et certiffient ledit Faguet suffisant et solvable pour iceulx vingt marcs dargent mesme pour iceulx payer si besoing est. Dont et de ce que dessus ledit perdreau a promis acquicter lesdits plege et certifficateurs ensemble de tous despens dommages et interestz Et neantmoings, incontinant, a volonté, prometant, obligeans, chacun endroict soy ledit perdreau corps et biens Et lesdits plege et certifficateurs chacun deulx seul et pour le tout sans division ne discution renonceans, Et iceulx pleige et certifficateurs au benefice de division ordre de droict et de discution, faict et passé es estudes des Notaires soubz signez avant midi lan mil cinq cent quatre vingtz quinze le mercredi dixneufiesme jour davril et ont tous signé la mynutte Estant pardevers Tulloue lun desdits Notaires.

« N. Hornillot. Tulloue. »

(Archives nationales, Z1b 386. Parchemin.)

M. l'abbé Beurlier, associé correspondant national, fait circuler une pierre gravée gnostique. Cette pierre a été trouvée dans les ruines du château de Mercy, à Mercy-le-bas (Meurthe-et-Moselle). Elle appartient à M. le vicomte du Tertre, lieutenant au 11e Dragons, à Tarascon.



Pierre gnostique trouvée à Mercy-le-bas (Meurthe-et-Moselle).

Cette pierre est une intaille en chalcédoine cendrée. Sur la face plate est gravée en creux la figure d'un dieu cornu, debout et tourné à droite. Ce dieu porte quatre ailes; deux

de ces ailes tiennent la place des bras, les deux autres sont attachées aux hanches. La jambe droite est légèrement tendue en avant. Au-dessous des pieds, un trait représente le sol.

Sur le revers bombé, est gravée, également en creux, l'inscription suivante :

ΔΑΜΝΑΜ
ΕΝΕΥΕΙΚΑ
ΧΡΥΡΥDΕΔ
ΒΕ ΑΚΧ

L'inscription est surmontée d'un signe ayant la forme d'un X traversé d'une barre. Les extrémités de toutes les branches sont recourbées. (Voir la vignette.)

Il n'est pas douteux que ce petit monument ne soit une pierre gnostique. Le personnage à quatre ailes, qui est représenté sur la face antérieure, se voit sur un certain nombre d'autres monuments du même genre. Tantôt il a quatre bras en plus des quatre ailes et est accompagné de symboles empruntés à Isis. Tantôt il est coiffé d'un calice de lotus, tient à la main un scorpion et porte le nom ΤΑΩ, gravé sur le piédestal[1]. C'est un type d'origine chaldéenne. Il se retrouve sur les cylindres de la haute Asie. Le dieu Marduk et d'autres héros des légendes de la Chaldée sont représentés de cette façon[2].

Le dieu à tête d'âne des pierres gnostiques porte aussi quelquefois quatre ailes en même temps qu'il a deux bras[3].

Le dieu à quatre ailes se retrouve enfin sur les monnaies de Malte et de Byblos[4].

Le monument qui se rapproche le plus de celui-ci est une pierre gravée du cabinet de La Chausse, reproduite dans l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon[5]. Les seules différences entre les deux figures sont l'absence de cornes sur la pierre

1. Matter, *Histoire critique du gnosticisme*, III, pl. I, E, 8, 10, 11, 12, 13.
2. Menant, *Les pierres gravées de la haute Asie*, 1re partie, II, p. 29, fig. 28 ; p. 44, fig. 2. Cf. I, pl. I.
3. C. W. King, *The gnostics and their remains*, pl. G. Cf. pl. H3 et K.n. 3.
4. Mionnet, *Description des médailles*, I, p. 463 ; VIII, p. 25.
5. Montfaucon, *Antiquité expliquée*, II, p. 368, pl. CLXII.

de La Chausse et la présence d'une sorte de pagne qui entoure les reins. Les pieds sont posés de même qu'ici, et le dieu n'a pas de bras.

L'inscription gravée sur la face bombée de notre pierre est surmontée d'un signe cabalistique qui manque à la liste de C. W. King[1].

Il serait téméraire de tenter une explication de l'inscription elle-même. Les premières lettres

ΔΑΜΝΑΜΕΝΕΥΕ

se lisent sur une améthyste reproduite dans le *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant* de Spon[2]. Spon dit avoir trouvé « dans les papiers de M. de Peiresk » le dessin qu'il a inséré dans son livre. On y voit un personnage tourné à droite et dont le corps est couvert de lettres. Ses pieds reposent sur un piédestal où sont écrites les lettres citées plus haut. Spon, après avoir transcrit les lettres grecques en caractères hébraïques, croit pouvoir donner aux mots ainsi formés un sens cabalistique; mais son explication est bizarre, et Montfaucon a raison de la juger inadmissible.

C. W. King rappelle que le mot ΔΑΜΝΑΜΕΝΕΥΣ est le nom du soleil dans la fameuse formule magique éphésienne[3]. En ce cas, le mot aurait été transcrit par un graveur qui, ignorant son véritable sens, aurait changé la dernière lettre. Le reste de l'inscription ne se lit sur aucun autre monument, et rien ne nous éclaire sur sa signification.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, dépose sur le bureau quatre petites statuettes en plomb qui lui ont été adressées par M. Gury, bijoutier à Saintes. Il ne peut y avoir aucun doute sur la fabrication moderne de ces figures qui rentrent dans une série très nombreuse et très connue. Il en existe de semblables au Musée de Nantes et les vitrines des marchands sur les quais de Paris en sont encombrées. M. Thiollier en signale également dans le Forez et aux environs de Lyon.

1. C. W. King, *The gnostics and their remains*, pl. K.
2. Édit. 1678, III, pl. 139.
3. C. W. King, *Ibid.*, p. 198.

M. le chanoine Julien-Laferrière écrit à ce sujet à M. de Villefosse :

« Je vous ai fait envoyer en communication par M. Gury, « bijoutier à Saintes, quatre petites statuettes en plomb qui « m'ont paru mériter l'attention de nos confrères des Anti- « quaires. Il y a deux personnages ecclésiastiques, un évêque « et un religieux, et deux soldats. L'ensemble de ces carica- « tures m'a fait penser à des caricatures datant des guerres « de religion. Trois de ces personnages ont des lettres retour- « nées sur la poitrine. On attribue à la découverte de ces sta- « tuettes une origine à laquelle je ne puis croire. On prétend « qu'elles auraient été trouvées dans les fouilles faites à la « primatiale de Saint-Denys. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente ensuite, de la part de M. Berthelé, associé correspondant à Niort, une petite figure en bronze représentant un jeune satyre marchant et portant une amphore sur l'épaule gauche. D'après des renseignements transmis par M. Berthelé, ce bronze aurait été trouvé dans la Haute-Marne près de Châtillon ; il appartient aujourd'hui à M. R. M. Lacuve, instituteur à Saint-Marc-la-Lande (Deux-Sèvres). Avant d'arriver en Poitou, l'objet a passé par les mains de deux professeurs du collège de Sainte-Menehould.

M. Héron de Villefosse pense que ce petit bronze n'est pas antique. C'est une œuvre italienne faite à la fin de la Renaissance, à l'époque où on multipliait les reproductions et les réductions d'antiques. La pièce est jolie et gracieuse, mais la fonte et la patine ne sont pas celles d'un bronze antique. C'est, au reste, la reproduction d'un type antique dont il existe de nombreuses répliques.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, rappelle que, au mois de mai dernier, il a fait connaître à la Compagnie, d'après des renseignements fournis par M. l'abbé Marchand, la découverte, dans le département de l'Ain, d'un trésor composé de seize monnaies en or et de bijoux également en or. M. l'abbé Marchand vient de lui apprendre que ce

trésor a depuis été acheté par M. Poncet, président de la Société littéraire de Lyon. Il est bon de ne pas perdre la trace de ce trésor; il renferme en effet plusieurs monnaies dont les revers sont inédits, entre autres un aureus de Victorin, avec mention de la *Legio III Gallica*. Les légions mentionnées sur les monnaies de Victorin, connues jusqu'à ce jour, sont, d'après la liste dressée par M. J. de Witte :

1° La legio I Minervia p(ia) f(idelis).
2° La legio II Traiana p(ia) f(idelis).
3° La legio IIII Flavia p(ia) f(idelis).
4° La legio V Macedonica p(ia) f(idelis).
5° La legio X Fretensis p(ia) f(idelis).
6° La legio XIII Gemina p(ia) f(idelis).
7° La legio XIIII Gemina p(ia) f(idelis).
8° La legio XX Val(eria) Victrix p(ia) f(idelis).
9° La legio XXII p(ia) f(idelis).
— La legio XXII primigenia.
10° La legio XXX Ulpia victrix p(ia) f(idelis)[1].

A ces légions il faut ajouter désormais :

11° La legio III Gallica.

Séance du 4 Décembre.

Présidence de M. G. Schlumberger, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. XLIII (1889). Auxerre, in-8°.

— *de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, nos 7-9, juillet-septembre 1889. Niort, in-8°.

Société Finlandaise d'archéologie. Inscriptions de l'Iénisséi. Helsingfors, 1889, in-4°.

1. *Revue numismatique*, 3e série, t. II (1884), p. 292 ss. — Depuis que cette communication a été faite, M. Poncet a donné, dans la *Revue numismatique* (3e série, t. VII (1889), p. 514-538, planches X-XI), une description détaillée du trésor dont il est devenu l'acquéreur.

BAYE (baron J. DE). *Le Congrès international des Orientalistes à Stockholm*. Paris, 1889, in-8°.

BOUILLET (A.). *Note sur quelques bornes armoriées dans la forêt de Darney-Martinvelle*. 1889, in-8°.

GERMAIN (Léon). *Fondations faites par des Lorrains à Saint-Louis-des-Français*. Nancy, 1889, in-8°.

LIÈVRE (A.-F.). *L'Angoumois à la fin de la guerre de Cent ans*. Paris, 1889, in-8°.

— *Le camp de Vœuil*. Angoulême, 1889, in-8°.

— *Les cygnes de la Touvre*. Paris, 1889, in-8°.

— *Les Fana ou Vernemets*. Paris, 1888, in-8°.

— *Les Menhirs ou la litholâtrie chez les Gaulois*. Poitiers-Paris, 1889, in-4°.

Élections.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement du Bureau et des Commissions pendant l'année 1890.

Sont élus :

Président : M. R. Mowat.

1er *Vice-président :* M. Éd. Corroyer.

2e *Vice-président :* M. R. de Lasteyrie.

Secrétaire : M. U. Robert.

Secrétaire-adjoint : M. de Rougé.

Trésorier : M. Guillaume.

Bibliothécaire-archiviste : M. P. Nicard.

M. A. de Barthélemy, membre sortant de la Commission des impressions, est réélu.

M. G. Schlumberger, président sortant, est élu membre de la Commission des fonds, en remplacement de M. Saglio, membre sortant.

Travaux.

M. Flouest, membre résidant, fait hommage, de la part de M. Lièvre, associé correspondant national à Poitiers, de différentes brochures archéologiques. Il en signale plus particulièrement deux à l'attention de la Société. Elles ont trait à l'étude des *menhirs*. M. Lièvre met d'abord en relief

les faits et considérations désignant les pierres brutes dressées aux temps celto-gaulois comme hommages aux dieux. Il présente ensuite les constructions rectangulaires de l'époque gallo-romaine, généralement connues sous le nom de *piles*, comme le résultat de la persistance de cette dévotion utilisant les moyens et procédés nouveaux propagés par la conquête. Une série de textes fort judicieusement rapprochés et commentés lui permet, en dernière analyse, d'établir que ces monuments portaient encore, au VIIe siècle de l'ère chrétienne, le nom de *fana* et, que, au moins dans le pays des Santons, la langue gauloise les qualifiait de *vernemets*. Les deux mémoires de M. Lièvre fournissent sur la destination des monuments styliformes de la Gaule occidentale de très précieuses lumières : c'est l'une des contributions les plus utiles apportées jusqu'ici à leur étude.

M. J. de Baye, membre résidant, dépose sur le bureau, de la part de M. O. Donner, professeur à l'Université d'Helsingfors, une magnifique publication sur les inscriptions de l'Iénisséi.

« La Société finlandaise d'archéologie a chargé M. Aspelin, archéologue de l'État, de diriger deux expéditions dans l'Asie centrale pour étudier et recueillir les inscriptions découvertes sur les pierres levées et les rochers de l'Iénisséi supérieur. Le résultat de ces deux premières missions est résumé dans ce bel ouvrage, édité, aux frais du Gouvernement de la Finlande, par M. le professeur Donner.

« Déjà, au commencement du siècle dernier, on savait qu'au nord de l'Asie, sur les bords de l'Iénisséi, il y avait des pierres tumulaires portant des inscriptions rédigées dans un idiome inconnu. Des trouvailles nombreuses d'objets en or et en bronze, dont une grande quantité est conservée à l'Ermitage impérial à Saint-Pétersbourg; des traces d'une agriculture avancée, entretenue par un système de canaux sillonnant des steppes aujourd'hui arides; et finalement la tradition populaire, racontant que ces tombes sont celles d'un peuple disparu appelé Tchoudes, appartenant ainsi à la race finnoise, tout témoigne que, au commencement de notre ère, un peuple

d'une haute civilisation, dont jusqu'à présent on avait perdu toute trace, habitait ces contrées. C'est seulement par les inscriptions qu'on peut, de nos jours, en connaître quelque chose. Ces inscriptions ont été déjà publiées, mais d'une façon peu correcte. Les expéditions finlandaises ont pris des moulages sur les pierres mêmes, ce qui rend possible une étude plus scientifique de ces monuments. Les caractères, quelquefois finement tracés, prouvent la haute culture de ce peuple inconnu et présentent un intérêt tout particulier par leur ressemblance évidente avec les caractères qui ont servi de modèles à l'écriture des runes aussi bien qu'à l'écriture étrusque.

Au nom des commissions nommées à cet effet, M. Flouest lit des rapports favorables sur les candidatures de M. l'abbé Fourot et de M. Charles Royer au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et les candidats, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. l'abbé Fourot à Saint-Dizier (Haute-Marne), et M. Ch. Royer à Langres.

M. Maxe-Werly, associé correspondant national à Bar-le-Duc (Meuse), soumet à l'examen des membres de la Société un petit bronze gaulois représentant un bœuf à trois cornes, découvert, il y a quelques années, sur le territoire de Péronville (Eure-et-Loir), où se voit encore un monument que la carte de l'État-Major désigne sous le nom de *Pierre druidique.*

L'ouvrier maçon qui en a fait la découverte, et depuis l'a cédé à M. le commandant Maronnier, de Bar-le-Duc, déclarait avoir rencontré cet objet intéressant sous l'autel de la sainte Vierge, lors de la reconstruction de l'église de Péronville.

M. P. Nicard, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans le Catalogue du Musée de Cluny, publié en 1881 par M. du Sommerard, on lit (ch. VIII, Orfèvrerie, sous le

nº 5005) : « La rose d'or de Bâle donnée par le pape Clé-
« ment V au prince-évêque de Bâle, commencement du « xivᵉ siècle; » suit la description de ce précieux monument, laquelle se termine par les mots suivants : « Cet « objet, aussi précieux par sa rareté que par son exécu-« tion et la matière employée, faisait partie du trésor de « Bâle; il a été vendu, avec l'autel d'or de l'empereur « Henri II, à Liesbach, en vente publique, le 23 mai 1836, « et c'est à M. le colonel Theubet que l'on est redevable de « sa conservation. »

« Tout le monde sait que la vente d'une partie du trésor de la cathédrale de Bâle a eu lieu peu de temps après la séparation du canton de Bâle en deux cantons, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, et que cette vente fut faite à des prix très inférieurs à la valeur des objets vendus, qui ont été depuis revendus, avec de très grands bénéfices, par les acquéreurs primitifs, à de nouveaux acheteurs qui les revendirent eux-mêmes un peu plus tard; c'est ainsi que l'autel d'or de Bâle, adjugé à un orfèvre de la même ville moyennant 9050 fr., a été acheté, en 1854, par le Musée de Cluny, à son dernier acquéreur, le même colonel Theubet, au prix de 40000 fr.

« Je crois qu'on peut douter de la provenance de la rose du Musée de Cluny, car elle ne figure pas au nombre des objets vendus, dans un article dû à la plume de M. de Liebenau, sous le titre de *Vente aux enchères du trésor de Bâle*. Cet article, qui mériterait d'occuper une place dans notre *Bulletin*, a été publié dans le 4ᵉ fascicule (octobre 1889) de l'*Indicateur d'antiquités suisses*. L'auteur donne, non seulement une liste complète des objets vendus, mais leur description et les noms des acquéreurs des mêmes objets, au nombre de 42. Il est donc permis de douter que cette rose en or fin ait jamais fait partie du trésor en question, et beaucoup de personnes, qui ont, en pareille matière, une autorité supérieure à la mienne, ne craignent pas d'affirmer que la rose est certainement du xviiᵉ, si ce n'est même du xviiiᵉ siècle. »

M. E. Molinier, membre résidant, appuie les observations

de M. Nicard, mais estime qu'il y aurait lieu d'établir préalablement l'origine de cette rose et la date de son acquisition.

M. Flouest, membre résidant, offre à la Compagnie, de la part de M. Eysseric, la photographie du sarcophage connu à Moustiers (Basses-Alpes) sous le nom de *La peiro dou sestier*, et qui, à la dernière séance, a été l'objet d'une communication de notre confrère, M. G. Lafaye[1].

Sur la demande qui lui en est faite, la Compagnie autorise la Société des anciens élèves de l'École des chartes à reproduire dans sa *Bibliothèque* la note de notre confrère M. Roman sur la fenêtre armoriée qui se trouve dans la cour de l'École des chartes[2].

Séance du 11 Décembre.

Présidence de M. Ant. Héron de Villefosse, ancien président.

Ouvrages offerts :

Enquête décennale sur les institutions d'utilité publique de la haute Alsace. Colmar et Paris, 1889, in-8°.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, VIIe série, t. XXXVI, nos 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16. Saint-Pétersbourg, 1888-89, in-4°.

— *de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, IIe série, t. II, n° 3. Guéret, 1889, in-8°.

Revue Africaine, XXXIIIe année, 3e trimestre, n° 194. Alger, 1889, in-8°.

Chatellier (du). *Le trésor de Saint-Pabu, canton de Ploudalmezeau (Finistère)*. Paris, 1889, in-8°.

Quarré-Reybourbon. *Aspect de quelques maisons de Lille au commencement du XVIIe siècle*. Lille, 1889, in-8°.

1. Sur le sarcophage de Moustiers, v. *Bulletin* de 1886, p. 314, et plus haut, p. 264.

2. V. plus haut, p. 126 et ss.

Travaux.

M. Flouest, membre résidant, fait hommage, de la part de M. Paul du Châtellier, associé correspondant national dans le Finistère, d'une brochure intitulée *Le trésor de Saint-Pabu.* Elle est consacrée à la description de pièces de vaisselle en argent récemment découvertes dans le département habité par l'auteur. Leur fabrication remonte à l'époque gallo-romaine, mais la décoration, probablement exécutée par un artisan indigène, s'est inspirée de ce qu'on a appelé le style celtique et, par sa distinction, mérite un intérêt particulier.

M. le baron J. de Baye, membre résidant, lit un mémoire sur une bride ornée d'émaux, récemment trouvée à Vendel (Uppland), et conservée au Musée national de Stockolm.

Le mémoire de M. le baron de Baye est renvoyé à la Commission des impressions.

M. de Barthélemy, membre honoraire, au nom de M. Leclert, conservateur du Musée de Troyes, communique le calque d'un carreau du XIV[e] siècle : ce carreau représente un cheva-



Carreau émaillé du XIV[e] siècle.

lier à genoux, en prière, devant un astre et posé entre son casque et un écu portant deux râteaux; la légende porte :

MESSIRES : LIOV..... A l'angle du carreau, au-dessus de la tête du chevalier, un écu portant un sautoir cantonné de quatre fleurs de lis. Les recherches de M. Leclert lui ont permis de déterminer le personnage qui fit exécuter ce carreau. Dans l'*Inventaire des sceaux de la collection Clairembault*, M. Demay, sous le n° 8609, a décrit le signet d'un Léonin de Sézanne, alors écuyer, du bailliage de Troyes, qui vivait en 1339 et avait pour blason deux râteaux sans manche. Il descendait certainement de Leoignes de Sézanne, chevalier, dont Besongne, écolâtre du chapitre de Troyes, vit la tombe à la fin du XVII[e] siècle :

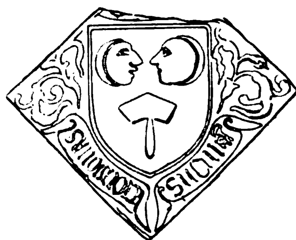
Ici gist messire Leoignes de Sezanne, chevaliers, qui trespassa en l'an de grace 1272 *ou mois de novembre, le jour de la sainte Catherine. Pries pour ly. Ave maria gracia plena dominus tecum benedicta tu in mulieribus.*

Lyonne ou Léonin de Sézanne, en 1241, prenait part, avec Jean, châtelain de Torote, à un traité conclu entre le maire et les échevins de Troyes et Bernard de Monteuc, au sujet des dettes de la ville (Boutiot, *Histoire de Troyes*, I, p. 328). Le même personnage vendit aux Templiers une maison ou *loige*, appelée communément *la Loge d'Orient*, qui a gardé le nom de son premier propriétaire et s'appelle encore aujourd'hui *la Loge Lyonne*. — En 1249, dans le Rôle des fiefs de la châtellenie de Provins, nous lisons : *Leonius de Sezannia, miles, tenet in prepositura de Pruvino domum de Lescheriis cum porpriso et apud Pruvinum et apud Villanas et apud Boiacum.*

M. de Barthélemy communique ensuite le dessin d'un carreau du XV[e] siècle dont il a déjà entretenu la Compagnie dans la séance du 1[er] mai 1889.

Autour d'un écu portant deux croissants affrontés en chef et un maillet en pointe, on lit les mots *Clemens tousjours ;* l'angle supérieur du carreau étant brisé, on ne peut deviner le troisième mot qui, probablement, complétait la devise :

il est à remarquer que la syllabe *Cle* de *Clemens* est figurée par une clef.



Carreau émaillé du XVe siècle.

M. Chatel, associé correspondant national à Paris, fait quelques observations sur la lecture de cette légende.

M. Durrieu, membre résidant, présente deux cadres de miniatures donnés au Musée du Louvre par M. Jules Maciet. L'un de ces cadres renferme une page provenant d'un livre de droit écrit et enluminé, comme l'indiquent des armoiries et des devises placées en marge, pour un célèbre bibliophile du xve siècle, le Grand Bâtard Antoine de Bourgogne. L'image qui en occupe le milieu est un tableau servant à calculer les degrés de parenté. Ce qui en fait l'intérêt, c'est que, en rapprochant ce fragment de volume de certains manuscrits conservés dans les bibliothèques de Bruxelles et de Paris, on peut affirmer en toute certitude que la peinture en est due à Guillaume Vrelant, un des membres les plus considérables de la ghilde des enlumineurs de Bruges pendant la seconde moitié du xve siècle. Le fragment donné par M. Maciet apporte même un élément nouveau pour l'histoire de Guillaume Vrelant. On savait, par des documents, que l'enlumineur brugeois avait travaillé pour le duc de Bourgogne Philippe le Bon; mais on ignorait jusqu'ici qu'il eût également été employé par son fils le Grand Bâtard.

Le second cadre de la donation Maciet contient deux

miniatures montrant, l'une la reine Anne de Bretagne à genoux en prières, accompagnée de sainte Anne, sa patronne, l'autre le roi Charles VIII, également en oraison, sous la protection de saint Louis. Ces deux miniatures paraissent avoir été découpées dans un de ces grands livres de prières, avec musique notée, que l'on exécutait dans les Flandres vers 1510-1530. Il est probable que leur auteur a dû s'inspirer de portraits originaux de date plus ancienne.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique, de la part de M. Vincent Durand, associé correspondant national, la photographie d'un vase en terre cuite en forme de tête de femme, aux cheveux ondulés, trouvé récemment à Cusieu.

« Cusieu est un village situé sur la rive gauche de la Loire, au midi de Feurs et à cinq kilomètres environ au nord-ouest de Saint-Galmier. Le vase a été trouvé sur le bord du chemin de Cusieu à Rivas, tout près du carrefour coté à l'altitude de 359 mètres sur la feuille 167 de la carte du Dépôt de la guerre, entre ce carrefour et le hameau de la Bourgée-Froide. Il était enfoui en plein champ, dans une fosse de 0m60 environ de côté, remplie d'une terre noire de cendres et de charbons. Il était accompagné de nombreux débris d'autres vases en terre cuite que l'inventeur a laissés pour la plupart sur place. Il y avait, entre autres débris, des fragments d'un plateau orné extérieurement de petites côtes verticales, et enfin de nombreux morceaux d'un dolium qui devait servir d'enveloppe aux autres vases.

« La photographie ci-jointe est l'œuvre de M. Éleuthère Brassard. Le vase serait intact si un malheureux coup de pioche n'avait crevé la joue gauche. Sa hauteur est de 0m17; il est en terre noire, à pâte tendre, ce qui n'a pas permis de le débarrasser à fond d'une mince couche très adhérente de terre fine et de cendres solidifiées.

« Il est rare de trouver en Gaule des vases de cette forme. L'état parfait de conservation de celui-ci et son style véritablement excellent en font un objet précieux et digne d'être conservé dans un musée où il ne ferait pas mauvaise figure

auprès des vases analogues provenant de l'Italie méridionale. »

M. Flouest lit, au nom de M. Lièvre, associé correspondant national à Poitiers, un mémoire consacré au menhir du vieux Poitiers. Après avoir décrit le lieu où se trouve le monument, afin d'y puiser des éclaircissements propres à favoriser l'explication de l'inscription gauloise qui y a été gravée, M. Lièvre propose une nouvelle interprétation : *Fronto fils de Tarbeisonos a consacré cette pierre sacrée des Brivates*. M. Gaidoz présente quelques observations sur cette traduction.

Séance du 18 Décembre.

Présidence de M. Gaidoz, vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 188 (novembre 1889). Chartres, 1889, in-8°.

Catalogue descriptif du Musée royal des Antiquités du Nord. Copenhague, 1885, in-16.

— *des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières*. Paris, 1886, in-8°.

— *général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. I-X et t. XII, *Catalogue des manuscrits grecs*. Paris, 1889, in-8°. — *Paris. Bibliothèque de l'Arsenal*, t. I-IV. *Bibliothèque Mazarine*, t. I-II. Paris, 1885-1888, in-8°.

Mémoires de la Société philomathique de Verdun. Verdun, 1889, in-8°.

Crèvecœur (R. de). *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution*, t. I-II. Paris, 1886, in-8°.

— *Montbrun*, 1594-1670, *d'après des documents inédits*. Paris, 1889, in-8°.

— *Notre-Dame d'Hiverneau*, *d'après des documents inédits*. Arcis-sur-Aube, 1889, in-8°.

— *Saint John de Crèvecœur, sa vie et ses ouvrages*, 1735-1813. Paris, 1883, in-8°.

Evans (Arthur-John). *Antiquarian researches in Illyricum.* Westminster, 1885, in-4°.

Lecoy de la Marche. *Les Sceaux.* Paris, 1889, in-8°.

Lyttkens et Wulff. *La transcription phonétique.* 1889, in-8°.

Marsy (comte de). *Discours prononcé à l'ouverture du congrès archéologique de France à Évreux, le* 2 *juillet* 1889. Paris-Caen, 1889, in-8°.

Taillebois (Émile). *Une monnaie inédite en électrum à la légende Germanus indvtillif.* Paris, 1889, in-8°.

Wulff (Fredrik). *Un chapitre de phonétique avec transcription d'un texte andalou.* 1889, in-8°.

Correspondance.

M. R. de Crèvecœur, présenté par MM. de Boislisle et Longnon, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national à Lésigny, par Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne). Le président désigne MM. A. de Barthélemy, de Baye et Nicard pour former la Commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. J. de Baye, membre résidant, dépose sur le bureau un ouvrage de M. A.-J. Evans, intitulé : *Antiquarian researches in Illyricum :*

« J'ai l'honneur d'offrir à la Société, de la part de M. Arthur Evans, un ouvrage qu'il a publié sur ses recherches archéologiques en Illyrie. Cet ouvrage se divise en quatre parties.

« Les deux premières sont consacrées aux antiquités d'Epitaurum (Ragusa-Vecchia) et de la Dalmatie méridionale. On y trouve réunies les découvertes de monuments mithriaques, d'inscriptions, de colonnes milliaires, d'une voie romaine traversant l'Herzégovine et débouchant à Raguse. Les fouilles exécutées par l'auteur à Risano (Risinium) y sont décrites.

« La troisième partie résume les explorations entreprises dans l'intérieur de la Bosnie et de la province de Novipazar. Les voies romaines entre Sanjak et Scupi y sont tracées.

L'emplacement d'Ulpiana, les thermes de Novipazar, la voie romaine traversant les montagnes de la haute Albanie sont l'objet de mentions particulières.

« La quatrième partie traite spécialement des antiquités de Scupi. L'auteur a découvert l'emplacement de cette ville dans les environs d'Usküb et y a mis au jour une quantité d'inscriptions se rapportant à la vie municipale et militaire de la colonie. Nous mentionnerons entre autres le monument érigé en l'honneur de Gallienus portant cette dédicace flatteuse

INVICTO GALLIENO DIS ANIMO VOLTVQVE COMPARI.

« Enfin l'auteur, après une étude approfondie des monuments byzantins subsistant encore, a constaté l'identité de la ville d'Usküb avec *Justiniana Prima*, cette ville érigée par l'empereur Justinien comme capitale des provinces illyriennes. »

M. Lecoy de la Marche fait hommage de son volume sur les *Sceaux*, qui vient de paraître dans la bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts, et qui renferme, non seulement les notions données jusqu'à présent par les sigillographes, mais quelques résultats nouveaux, dont une partie a été déjà exposée à la Compagnie.

M. Omont, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans le catalogue récemment publié des manuscrits additionnels entrés au Musée britannique pendant les années 1882-1887[1] figure, sous le n° 33215, un fragment de tablettes de

1. *Catalogue of Additions to the Mss. in the British Museum in the years* 1882-1887. London, 1889, in-8°; voy. p. 271. — Ce même catalogue (p. 285-286) mentionne en ces termes d'autres tablettes de cire, que l'occasion présente permet de signaler :

« 33,270, A WAXEN book, consisting of seven wooden tablets, coated with black wax on both sides, and two covers, waxed on the inner side. Inscribed with documents written with the stilus in tachygraphic symbols; with similar symbols written repeatedly, as if for practice; and with a few memoranda in Greek, being

cire qui mérite d'attirer l'attention. Cette tablette de bois, enduite de cire des deux côtés et sur laquelle sont tracés des caractères au recto et au verso, est divisée en trois colonnes, larges de 0m100 à 0m105. La troisième colonne a été brisée et il ne reste plus que les quatre ou cinq premières lettres de chaque ligne de cette colonne, de sorte que ce fragment de tablettes mesure actuellement 0m122, en hauteur, sur 0m242, en largeur. L'écriture, tracée à la pointe, a été cancellée et on lit, en travers de la seconde colonne et en très grosses lettres, le nom de « F. Pierre de Crinone. » On peut rapporter à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe siècle le texte de ce fragment de tablettes qui contient un compte de distributions (*Expensa amigdalarum*)[1] de l'abbaye de Cîteaux.

[Col. 1.] *Expensa amigdalarum.*

« Infirmario monachorum lib. lxxxv[2].
« Cellerario lib. xx. Item, lib. ij, sine talia lib.
« Pro sepultura uxoris domini G. de Mennans xx lib.
« Pro hospicio, in taillia, viij lib. Item, lib. s.
« Priori lib. ij, per Girardum. Item, lib. iiij, per bursa-
« rium. G. tulit.
« Subcellerario v[3] lib.
« Pro generali Adelenete de Pomar viij lib.
« Item, rizi lib. vij.
« Pro generali Petri Vill... b....x lib. et rizi lib. viij.
« Pro cena Domini xij lib. et rizi ix lib.

a list of names and notes concerning works and the carriage of bran or chaff (ἄχυρα) by water. In one of the covers a groove is hollowed for the reception of the writing implements. The leathern thong, with which the book was bound round, and fragments of the leather laces, which formed the hinges, remain. Third cent. (?). 8 3/4 by 6 3/4 inches. »

L'écriture de ces tablettes et les tablettes elles-mêmes m'ont paru, dans un rapide examen que j'en ai pu faire, d'une époque trop peu ancienne pour être utilement étudiées au point de vue paléographique.

1. Voy. Du Cange, vo AMIGDALA.

2. *lxxxv*, surcharge ; il y avait d'abord *xl*.

3. *iiij*, corrigé en *v*.

« Pro magistro de Gilleyo[1] lib. ij, in crastino Asscensionis.
« Infirmario pauperum lib. iiij[2].
« Magistro forestario lib. ij.
« Item, pro magistro Gilleii, in vigilia Marie Magdalene, « lib. ij.
« Pro magistro textore, pro troitis, lib. ij.
« [Pro coquina] domini abbatis [x] lib. Item, iij lib.

[Col. 2.] *Expens*[*a amigdalarum*.]

« Pro hospicio lib. iij, in taillia.
« Subcellerario lib. ij. viiij lib., in taillia.
« Cellerario lib. v. Item, lib. j, sine taillia.
« Pro sepultura uxoris domini Guillelmi de Mennans j lib.
« Pro anniversario Perrini Vill... b.... lib. j.
« Pro equis, pro equo rentarii, quart. iij, in taillia.
« Pro decimatione decimarum Barisey[3] lib. j.
« Magistro textorie, pro troitis, lib. j.
« Infirmario pauperum quart. j[4].
« Pro coquina domini abbatis vj lib.
« Infirmario monachorum xij lib.
« Infirmario conversorum lib. s.
« Pro cap[itulo] lib. j, coquo domini abbatis, apud « Divionem[5].
« In hospicio pro baillivo, tempore capituli, lib. iiij.
« Pro pureta albanarum lib. j et s.
« Pro camera abbatis, tempore capituli, lib. j, coquo.
[Verso, col. 1.] « Pro camera abbatis, lxx lib.
« Pro cellerario ix lib. Item, vij lib., in taillia.
« Pro conventu, in generali Adeline de Pomarc, x lib.
« Subcellerario, pro conventu, xiiij lib.
« In hospitio lib. v. Item, lib. v, in taillia.
« Fratri Petro de Dez infirmo ij lib.

1. Gilly-lez-Cîteaux, Côte-d'Or, arr. et canton de Beaune.
2. Barizey, Saône-et-Loire, arr. Chalon-sur-Saône, canton de Givry.
3. Ligne biffée.
4. *j* semble être une correction.
5. Ligne biffée.

« In camera domini abbatis, septimana ante Pasca, lib. xv.
« Magister forestarius debet, tam de veteri quam de novo, « vj lib.
« Infirmario lib. iij[1]. Item, l[ib.] vij[2].
« In cena Domini, pro conventu, xij lib. Item, lib. ij.
« Pro infirmario xij lib., in taillia[3].
« Item, lib. v. Item, v lib. Item, v lib. Item, v lib.[4].
« Subpriori, pro quodam monacho, lib. ij.
« Pro abbatibus, in vigilia nativitatis beate Marie, lib. vj, « in rizi.
« Item, tempore capituli, lib. iiij.
« Pro cellerario lib. iij[5], sine taillia, in octabis beati Marci.
[Col. 2.] « Pro camera abbatis vj lib. Item, lib. iiij.
« Pro infirmario monachorum lib. xix, in taillia.
« Pro subcellerario viij lib.
« Pro cellerario lib. viij, in taillia.
« Pro conventu quart. j, per G., famulum prioris.
« In hospicio lib. ij. Item, pro capitulo lib. ij.
« Pro equis infirmis quart. j.
« Pro piscatoribus stagni de Covaindon, j lib.
« Pro Divione, tempore capituli, ij lib., ante tempus.
« Pro pureta albanarum lib. j.
« Pro equo ducis quart. iij. »

M. Guiffrey, membre résidant, signale, dans l'Inventaire du duc de Berry, dont il prépare la publication pour le ministère de l'Instruction publique, la présence de deux grands médaillons d'or enrichis de pierres précieuses, représentant Constantin et Héraclius. Ces médaillons ont été déjà étudiés par divers savants du XVI[e] et du XVII[e] siècle, notamment par Du Cange qui les a fait graver pour accompagner une dissertation publiée à la fin de son Glossaire. Ces pièces

1. Sur un grattage.
2. *Item, lib. vij*, en écriture plus grosse, est peut-être un reste d'un compte antérieur.
3. Ligne biffée.
4. Ligne biffée.
5. Il semble que *iij* ait été corrigé en *vj*.

étaient considérées comme des médailles de restitution datant du XVI[e] siècle. L'article de l'inventaire du duc de Berry où ils sont décrits dans les moindres détails constate formellement qu'ils lui ont été vendus dans le cours de l'année 1402 par des marchands italiens. Leur exécution remonte donc certainement au début du XV[e] siècle ou plutôt aux dernières années du XIV[e]. M. Guiffrey présente un moulage tiré sur l'exemplaire du médaillon de Constantin conservé au Cabinet des médailles, et annonce son intention de consacrer à cette question une étude plus approfondie.

M. Courajod fait observer combien la date d'exécution de ces médailles est importante pour montrer qu'à la fin du XIV[e] siècle l'art italien n'était pas encore converti à la doctrine de l'art antique.

M. de Lasteyrie propose une interprétation du bas-relief de Toulouse dans lequel M. Courajod a cru reconnaître deux signes du Zodiaque; ce bas-relief doit être la représentation figurée d'une légende consignée dans une histoire de Saint-Sernin du XVII[e] siècle, plutôt qu'une imitation de l'antique.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, complète une communication qu'il a faite à la Compagnie sur le nom de fleuve Rhodanus[1] :

« Un sixième *Rodanos* ou *Rodanus* coule dans l'Italie septentrionale, dans la région du royaume d'Italie qu'on appelle Émilie, et dans la province de Reggio. L'Émilie moderne comprend : 1° les anciens duchés de Parme et de Modène, formant aujourd'hui les provinces de Plaisance, Parme, Reggio, Modène; 2° la Romagne dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Ce *Rodanus* s'appelle aujourd'hui *Rodano*, passe à quelque distance à l'est de Reggio, et se jette dans le Crostolo, affluent de droite du Pô. La région d'Émilie dont il arrose une petite partie a appartenu aux Gaulois, principalement aux *Boii*, qui ont occupé dans cette région les territoires de Parme, Reggio, Modène et Bologne. Les Étrusques ont précédé les *Boii* et, avant les Étrusques, les Ligures ont

1. *Bulletin* de 1888, p. 213.

dû habiter la portion occidentale et le centre de cette région. On sait par Pline que Veleia, ville située à l'extrémité nord-ouest de cette région, dans la province de Plaisance, était ligure, mais les noms de lieu ligures de l'Émilie ne se trouvent pas seulement dans la province de Plaisance où nous en avons relevé quatre d'après Flechia : *Bosonasco*, *Calendasco*, *Lusurusco* et *Tavasca*. On en trouve aussi un dans la province de Parme, *Cavadasca*. Enfin, une charte de l'année 1242 nous fait connaître, bien à l'est de Reggio et du Rodano, *Picigascus*, dans le territoire de Ponte di Navicello, sur le Panaro, affluent de droite du Pô, tout près de Modène, au nord-est[1]. Il n'y a donc aucune raison pour refuser d'admettre que le nom de *Rodanus* puisse être ligure ici, comme il le serait en Corse et en Gaule.

« Nous connaissons le *Rodanus* des environs de Reggio en Italie, non seulement par les cartes modernes où on le trouve, par exemple, par la feuille 18 du grand atlas de Bacler-Dalbe, *Carte générale du théâtre de la guerre en Italie*, mais aussi par plusieurs chartes des xe, xie et xiie siècles qu'a publiées Tiraboschi, *Memorie storiche Modenesi*. Dans la première, datée de 961, on lit les mots *in comitatu Regense juxta fluvio Rodano*[2]. Dans la seconde, vers 1040, il est question d'un moulin construit *juxta Rodanum*, qui est l'objet d'un procès avec les chanoines de Reggio[3]; dans la troisième, datée de 1126, l'évêque de Reggio dispose de pièces de terre situées sur les bords du Rodanus[4]; dans une quatrième pièce qui remonte à l'année 1155, une abbaye située dans un faubourg de Reggio reçoit donation de terres labourables situées sur les deux rives du Rodanus : *ex hac parte Rodani et alia parte Rodani*[5]. »

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, signale diverses inscriptions récemment découvertes en Afrique par MM. Letaille

1. Tiraboschi, *Storia dell' augusta badia di S. Silvestro di Nonentola*, t. II, p. 375.
2. *Memorie storiche Modenesi*, t. I, preuves, p. 123.
3. *Ibid.*, t. II, preuves, p. 35.
4. *Ibid.*, t. II, preuves, p. 97.
5. *Ibid.*, t. III, preuves, p. 30.

et Audollent. L'une d'elles, VIRGINVM CANC*ellus*, donne lieu à un rapprochement intéressant avec le discours *Ad virginem lapsam*, prononcé par l'évêque de *Remesiana*, Nicétas. Dans ce discours, l'enceinte sacrée des vierges est mentionnée et même une inscription ou devise, gravée sur le mur à côté. Une autre inscription se lit sur un monument votif en l'honneur de saint *Miggin*, célèbre par les sarcasmes de Maxime de Madaure; une troisième est l'épitaphe d'un *Iulius Iaderis*.

ERRATUM.

P. 196, l. 31, *lisez :* M. Babeau, associé correspondant à Troyes, lit une note de M. Louis Le Clert, conservateur du Musée d'archéologie de Troyes, sur divers objets, etc.

P. 216, l. 31, *au lieu de :* BOIORIX DE, *lisez :* BOIORIX DAE.

P. 217, l. 24, *au lieu de :* d'une même expression, *lisez :* d'une même idée.

TABLES

DU

BULLETIN DE 1889.

I.

Renseignements généraux.

II.

Index par noms d'auteurs.

III.

Index géographique.

IV:

Index des illustrations.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.





